document de référence 2006

orange™

& france telecom

FRANCE TELECOM

Société anonyme au capital de 10 426 692 520 euros
Siège social : 6, place d'Alleray 75505 Paris Cedex 15
R.C.S. Paris 380 129 866

Document de référence
2006

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 mars 2007 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles auprès de France Télécom, 6, place d'Alleray 75505 Paris Cedex 15, sur le site Internet de France Télécom : www.francetelecom.com et sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org

Le document de référence 2006 de France Télécom est constitué de deux tomes :

- le présent document ;
- le rapport financier.

SOMMAIRE

NOTA i

Chapitre 1 PERSONNE RESPONSABLE 1

1.1 PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT 1

1.2 DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE 1

Chapitre 2 CONTROLEURS LEGAUX 2

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES 2

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS 2

Chapitre 3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES 3

Chapitre 4 FACTEURS DE RISQUE 5

4.1 RISQUES LIES A FRANCE TELECOM 5

4.2 RISQUES LIES AU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS 9

4.3 RISQUES LIES AUX MARCHES FINANCIERS 12

Chapitre 5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR 14

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE 14

5.1.1 Raison sociale et nom commercial 14

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement 14

5.1.3 Date de constitution et durée de vie 14

5.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable 14

5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités de la société 14

5.2 INVESTISSEMENTS 15

Chapitre 6 DESCRIPTION DES ACTIVITES 16

6.1 STRATEGIE 16

6.1.1 Le plan "NExT" 16

6.1.2 La stratégie de France Télécom : une nouvelle expérience des télécommunications 18

6.1.3 Les principaux axes de la mise en oeuvre de la stratégie du Groupe 20

6.1.4 Stratégie internationale 23

6.2 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE 24

6.3 SERVICES DE COMMUNICATION PERSONNELS 25

6.3.1 Vue d'ensemble des activités 25

6.3.2 France 26

6.3.3 Royaume-Uni 30

6.3.4 Espagne 32

6.3.5 Pologne 34

6.3.6 Reste du monde 35

6.3.7 Accords de licence 40

6.4 SERVICES DE COMMUNICATION RESIDENTIELS 40

6.4.1 France 41

6.4.2 Pologne 49

6.4.3 Reste du monde 50

6.5 SERVICES DE COMMUNICATION ENTREPRISES 53

6.5.1 Téléphonie fixe et services de données classiques 53

6.5.2 Services de réseaux avancés 54

6.5.3 Intégration et infogérance d'applications critiques de communication 56

6.6 EVENEMENTS EXCEPTIONNELS 57

6.7 DEPENDANCE A L'EGARD DES BREVETS 58

6.8 POSITION CONCURRENTIELLE 58

6.8.1 Services de communication personnels 58

6.8.2 Services de communication résidentiels 61

6.8.3 Services de communication Entreprises 64

6.9 REGLEMENTATION ... *66*
6.9.1 Réglementation et droit européens applicables ... 66
6.9.2 Régime législatif et réglementaire français ... 67
6.9.3 Régime législatif et réglementaire du Royaume-Uni ... 75
6.9.4 Régime législatif et réglementaire polonais ... 77
6.9.5 Régime législatif et réglementaire espagnol ... 80
6.10 FOURNISSEURS ... *83*
6.11 ASSURANCES ... *83*
Chapitre 7 ORGANIGRAMME ... **85**
Chapitre 8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS ... **87**
8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES ... *87*
8.1.1 Réseaux ... 87
8.1.2 Immobilier ... 89
8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ... *90*
Chapitre 9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT ... **91**
Chapitre 10 TRESORERIE ET CAPITAUX ... **91**
Chapitre 11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES ... **92**
Chapitre 12 INFORMATION SUR LES TENDANCES ... **95**
Chapitre 13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE ... **96**
Chapitre 14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE ... **97**
14.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION ... *97*
14.1.1 Composition du Conseil d'administration ... 97
14.1.2 Autres renseignements relatifs aux membres du Conseil d'administration ... 98
14.1.3 Administrateurs indépendants ... 104
14.1.4 Conflits d'intérêts ... 104
14.2 DIRECTION GENERALE ... *104*
Chapitre 15 REMUNERATION ET AVANTAGES VERSES AUX DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX ... **106**
15.1 POLITIQUE DE REMUNERATION DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL ... *106*
15.2 REMUNERATIONS VERSEES AUX DIRIGEANTS ... *107*
15.3 JETONS DE PRESENCE ... *107*
15.4 SOMMES PROVISIONNEES POUR PENSIONS, RETRAITES OU AUTRES AVANTAGES ... *108*
15.5 PARTICIPATION ET STOCK OPTIONS DES DIRIGEANTS ... *108*
Chapitre 16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION ... **109**
16.1 CONFORMITE AU REGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR EN FRANCE ... *109*
16.2 PRINCIPALES DIFFERENCES ENTRE LES REGLES DE GOUVERNANCE SUIVIES PAR FRANCE TELECOM ET LES REGLES DU NEW YORK STOCK EXCHANGE APPLICABLES AUX SOCIETES AMERICAINES ... *109*
16.3 COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ... *110*
Chapitre 17 SALARIES ... **111**
17.1 EVOLUTION DES EFFECTIFS ... *111*
17.2 PARTICIPATION ET STOCK OPTIONS ... *114*
17.2.1 Accords d'intéressement et de participation ... 114
17.2.2 Stock options ... 114
Chapitre 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ... **119**
18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 JANVIER 2007 ... *119*
18.2 CONTROLE DIRECT OU INDIRECT DE FRANCE TELECOM ... *120*
Chapitre 19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES ... **121**
Chapitre 20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS ... **122**

20.1 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES ... 122
20.2 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE ... 122
20.3 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE ... 122
Chapitre 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ... 123
21.1 CAPITAL SOCIAL ... 123
21.1.1 Montant du capital souscrit ... 123
21.1.2 Actions non représentatives du capital ... 124
21.1.3 Actions propres détenues par l'émetteur ou en son nom, ou par ses filiales - Programme de rachat d'actions propres ... 124
21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription ... 124
21.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital ... 125
21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option ... 125
21.1.7 Historique du capital social ... 125
21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS ... 126
21.2.1 Objet social (article 2 des statuts) ... 126
21.2.2 Dispositions concernant les organes d'administration et de direction ... 126
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (article 11 des statuts) ... 128
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires ... 128
21.2.5 Règles d'admission et de convocation des Assemblées générales annuelles et des Assemblées générales extraordinaires des actionnaires (article 21 des statuts) ... 128
21.2.6 Dispositions ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle ... 129
21.2.7 Déclarations de franchissement de seuils (article 9 des statuts) ... 130
21.2.8 Modification du capital (article 7 des statuts) ... 130
Chapitre 22 CONTRATS IMPORTANTS ... 131
Chapitre 23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS ... 132
Chapitre 24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC ... 133
Chapitre 25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS ... 134
GLOSSAIRE TECHNIQUE ... 135
GLOSSAIRE FINANCIER ... 140
ANNEXES ... 142
I. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ... 142
1. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ... 142
1.1 Composition du Conseil d'administration ... 142
1.2 Missions et fonctionnement du Conseil d'administration ... 143
1.3 Rémunérations des mandataires sociaux ... 145
1.4 Missions et fonctionnement des comités du Conseil d'administration ... 146
1.5 Limitations des pouvoirs du Directeur Général ... 147
2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE AU SEIN DU GROUPE FRANCE TÉLÉCOM ... 148
2.1 L'environnement de contrôle ... 148
2.2 Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ... 152
3. SYNTHESE DES TRAVAUX SUR LE CONTROLE INTERNE MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA SECTION 404 DU SARBANES-OXLEY ACT ... 158
ANNEXES DU RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ... 160
Règlement intérieur du Conseil d'administration et de ses Comités ... 160
Mandats et fonctions des administrateurs de France Télécom S.A. ... 165
II. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE ... 166
III. DOCUMENT ANNUEL ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 222.7 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS ... 167

NOTA

Le présent document de référence incorpore les documents de référence de France Télécom afférents aux exercices 2005 et 2004, déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers respectivement le 10 mars 2006 et le 2 mars 2005.

- Informations prospectives

Le présent document contient des indications sur les objectifs de France Télécom, notamment à la section 6.1 "Stratégie", au chapitre 12 "Information sur les tendances" et à la section 1.3 "Perspectives d'avenir" du Rapport financier (I. "Rapport de gestion du Groupe"). Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que "penser", "s'attendre à", "devrait", "estimer", "croire" ou "pourrait". Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs sont soumis à de nombreux risques et incertitudes susceptibles d'entraîner des différences entre les objectifs énoncés et les réalisations effectives. Les risques les plus importants sont exposés au chapitre 4 "Facteurs de risque".

- Définition

Dans le cadre du présent document de référence, sauf indication contraire, les termes la "Société" et "France Télécom S.A." se réfèrent à la société France Télécom et les termes "France Télécom", le "Groupe" et le "groupe France Télécom" à la société France Télécom et ses filiales consolidées.

- Glossaire

Le glossaire des principaux termes techniques ainsi que le glossaire des termes financiers figurent à la fin du présent document, avant les annexes.

Chapitre 1 PERSONNE RESPONSABLE

1.1 PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT

Le Président-Directeur Général
Didier LOMBARD

1.2 DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes, les contrôleurs légaux, dans leur rapport sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2006, figurant à la page 89 du Rapport financier du présent document de référence, ont fait une observation sur la décision de la Commission européenne au titre du régime de taxe professionnelle telle que décrite dans la note 33 relative aux litiges.

Sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes, les contrôleurs légaux, dans leur rapport sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2005, figurant en pages 111-112 du Rapport financier du document de référence D.06-0121, ont fait une observation sur la note 2.1.2 relative aux positions comptables retenues par France Télécom en vertu des paragraphes 10 à 12 d'IAS 8 ainsi qu'une observation sur la décision de la Commission européenne au titre du régime de taxe professionnelle telle que décrite dans la note 33 relative aux litiges.

Sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes, les contrôleurs légaux, dans leur rapport sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2004 qui figure en pages 133-134 du Rapport financier du document de référence D.05-0164, ont fait une observation sur les changements de méthode décrits en note 2.1 relative à la première application des nouveaux textes comptables ainsi qu'une observation sur la décision de la Commission européenne au titre du régime de taxe professionnelle telle que décrite dans la note 29 relative aux litiges."

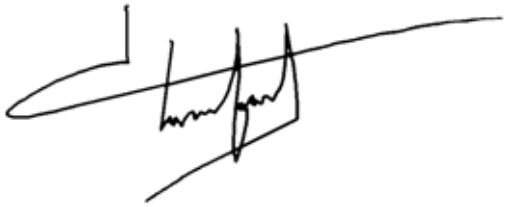

Le Président-Directeur Général
Didier LOMBARD

Chapitre 2 CONTROLEURS LEGAUX

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Ernst & Young Audit
Représenté par Christian Chiarasini
11, allée de l'Arche
92037 Paris La Défense Cedex

Ernst & Young Audit a été nommé par arrêté interministériel du 18 septembre 1991, puis a été renouvelé par arrêtés interministériels du 14 mai 1997 et du 27 mai 2003 pour une période de six exercices.

Deloitte & Associés
Représenté par Etienne Jacquemin et Jean-Paul Picard
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly sur Seine Cedex

Deloitte Touche Tohmatsu (devenu Deloitte & Associés) a été nommé par arrêté interministériel du 27 mai 2003 pour une période de six exercices.

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Auditex
Tour Ernst & Young
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris La Défense Cedex

BEAS
7-9, villa Houssay
92524 Neuilly sur Seine Cedex

Auditex et BEAS ont été nommés par arrêté interministériel en date du 27 mai 2003 pour une période de six exercices.

Les mandats de tous les commissaires aux comptes expireront à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Chapitre 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les informations financières sélectionnées présentées ci-après, relatives aux exercices clos les 31 décembre 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006, sont extraites des comptes consolidés qui ont été audités par Ernst & Young Audit et RSM Salustro Reydel, pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, et par Ernst & Young Audit et Deloitte & Associés, pour les exercices clos les 31 décembre 2003, 2004, 2005 et 2006.

Les informations financières sélectionnées portant sur les exercices clos les 31 décembre 2004, 2005 et 2006 doivent être lues conjointement avec les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe contenus dans le Rapport Financier qui comprend les chapitres 5.2 "Investissements", 9 "Examen de la situation financière et du résultat", 10 "Trésorerie et capitaux" et 20 "Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur" du présent document de référence.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Montants établis en normes françaises (en millions d'euros)	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	47 157	46 121	46 630
Résultat d'exploitation avant amortissements des immobilisations et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière	18 261	17 303	14 917
Résultat d'exploitation	10 824	9 554	6 808
Charges financières nettes (1)	(3 397)	(3 965)	(4 041)
Autres produits (charges) non opérationnels, nets	113	(1 119)	(12 849)
Résultat net des sociétés intégrées	5 305	6 710	(12 809)
Amortissement des écarts d'acquisition	(1 788)	(1 677)	(2 352)
Amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition	(519)	(1 137)	(5 378)
Résultat net (part du groupe)	2 784	3 206	(20 736)
Résultat net par action - de base (2)	1,14	1,64	(16,70)
Résultat net par action - dilué (2)	1,12	1,60	(16,70)
Dividende par action au titre de l'exercice	0,48	0,25	-

Montants établis en normes IFRS (en millions d'euros)	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires, net	51 702	48 082	45 285
Marge brute opérationnelle	18 539	17 953	17 516
Résultat d'exploitation	6 988	10 498	8 770
Résultat financier	(3 251)	(3 367)	(3 645)
Résultat net des activités poursuivies	1 557	5 712	2 796
Résultat net des activités cédées	3 211	648	414
Résultat net (attribuable aux actionnaires de FT SA)	4 139	5 709	3 017
Résultat net par action - de base (2)	1,59	2,28	1,23
Résultat net par action - dilué (2)	1,57	2,20	1,22
Dividende par action au titre de l'exercice	1,20 (3)	1,00	0,48

BILAN CONSOLIDE

Montants établis en normes françaises (en millions d'euros)	2004	2003	2002
Immobilisations incorporelles (4)	41 710	42 392	46 086
Immobilisations corporelles nettes	29 034	30 635	36 268
Total de l'actif	96 325	99 833	106 587
Découverts bancaires et autres emprunts court terme	3 886	1 570	10 490
Dette long terme, incluant la part à moins d'un an des dettes long terme	43 504	47 821	60 393
Endettement financier brut diminué des disponibilités, quasi-disponibilités et des valeurs mobilières de placement	43 938	44 167	68 019
Capitaux propres (part du groupe)	15 681	12 026	(9 951)

Montants établis en normes IFRS (en millions d'euros)	2006	2005	2004
Immobilisations incorporelles (4)	50 230	52 591	43 221
Immobilisations corporelles nettes	28 222	28 570	26 502
Total de l'actif	103 171	109 350	98 693
Endettement financier net	42 017	47 846	49 822
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de FT SA	26 794	24 860	14 451

(1) comprend les charges d'intérêt des TDIRA.
(2) résultats par action calculés sur une base comparable.
(3) sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.
(4) comprend les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles.

CHAPITRE 3

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Montants établis en normes françaises (en millions d'euros)	2004	2003	2002
Flux net de trésorerie généré par l'activité	12 818	11 322	11 839
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	(5 564)	(3 737)	(11 514)
Dont acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes de la variation des fournisseurs d'immobilisations	(5 215)	(5 102)	(7 943)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(7 423)	(6 868)	(194)
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	3 203	3 350	2 819

Montants établis en normes IFRS (en millions d'euros)	2006	2005	2004
Flux net de trésorerie généré par l'activité	13 863	13 374	12 697
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	(4 691)	(11 677)	(5 591)
Dont acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(7 039)	(6 142)	(5 141)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(9 271)	(860)	(7 346)
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	3 970	4 097	3 153

Chapitre 4 FACTEURS DE RISQUE

Outre les informations contenues dans le présent document de référence, les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les risques décrits ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement. Ces risques, ou l'un de ces risques, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats de France Télécom. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par France Télécom, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Les risques présentés ci-dessous concernent :

- Les risques liés à France Télécom (voir la section 4.1) ;
- Les risques liés au secteur des télécommunications (voir la section 4.2) ;
- Les risques liés aux marchés financiers (voir la section 4.3).

Les risques liés à France Télécom, les risques liés au secteur des télécommunications et les risques liés aux marchés financiers, sont présentés, dans chacune de ces catégories, par ordre d'importance décroissante, selon le jugement actuel de la société. La survenance de faits nouveaux externes ou propres à France Télécom est susceptible de modifier à l'avenir cet ordre d'importance.

Les risques juridiques sont présentés à la section 4.1 "Risques liés à France Télécom", en ce qui concerne les risques liés à des procédures ou litiges, et à la section 4.2 "Risques liés au secteur des télécommunications", en ce qui concerne les risques liés à la réglementation et à la pression réglementaire. Pour davantage d'information, voir respectivement la note 33 "Litiges" de l'annexe aux comptes consolidés et la section 6.9 "Réglementation".

Les risques industriels et environnementaux sont présentés à la section 4.1 "Risques liés à France Télécom", en ce qui concerne les risques liés à la vulnérabilité de l'infrastructure technique et les risques environnementaux. Pour davantage d'information, voir la section 8.2 "Questions environnementales".

En ce qui concerne les risques liés aux marchés financiers, la note 24 "Exposition aux risques de marché et instruments financiers" de l'annexe aux comptes consolidés présente la gestion des risques de taux, change, liquidité, covenants, contrepartie, et du marché des actions. Voir cette note pour davantage d'informations. Par ailleurs, les instruments dérivés sont décrits à la note 23 de l'annexe aux comptes consolidés. Le cadre de gestion des risques de taux, change et liquidité est fixé par le Comité trésorerie financement. Voir la section 2.1.1.2 "La gouvernance du Groupe" du rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne (en annexe du présent document de référence).

La politique et les méthodes de maîtrise des risques appliquées au sein du groupe France Télécom sont décrites dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne. Voir la deuxième partie de ce rapport : "Procédures de contrôle interne mises en place au sein du groupe France Télécom", notamment le point 2.1.3.1 "Le management des risques".

Le plan d'assurances dédié à la couverture des risques jugés comme les plus importants est présenté à la section 6.11 "Assurances". Voir cette section pour davantage d'information.

4.1 RISQUES LIES A FRANCE TELECOM

La stratégie de France Télécom est fondée sur la mise en place d'un modèle d'opérateur intégré, dans le cadre du plan "NEXT" (Nouvelle Expérience des Télécommunications), qui couvre la période 2006-2008. Le plan "NEXT" prévoit en outre la réduction des coûts et le renforcement de la marque Orange. Si France Télécom ne réussissait pas à mettre en œuvre ce modèle d'opérateur intégré dans le cadre du plan "NEXT", ou n'y parvenait pas complètement, ou si le développement de services intégrés et convergents ne répondait pas aux attentes de la clientèle, les objectifs du plan "NEXT" pourraient ne pas être réalisés, et les activités, la situation financière et les résultats de France Télécom seraient négativement affectés. De même, si France Télécom ne réussissait pas à réduire ses coûts, ni à renforcer la marque Orange, ses activités, le niveau de ses marges et ses résultats seraient négativement affectés.

La stratégie de croissance rentable de France Télécom repose sur la mise en place d'un modèle d'opérateur intégré, dont les métiers cœurs sont le mobile et le haut débit, supports d'une offre multi-services (voir la section 6.1 "Stratégie"). Cette stratégie est mise en œuvre dans le cadre du plan "NEXT" (Nouvelle Expérience des Télécommunications), le programme de transformation du Groupe sur trois ans qui vise à faire de France Télécom l'opérateur de référence des nouveaux services de télécommunications en Europe.

Le succès de cette stratégie et du plan "NEXT" dépend des éléments suivants :

- pertinence de la stratégie de développement de l'offre de services intégrés et convergents au regard des attentes de la clientèle ;
- capacité à développer, mettre en place et commercialiser des services innovants, intégrés, "multi-réseaux" et "multi-terminaux", en passant d'une logique d'accès aux réseaux à une logique d'accès aux services ;

- capacité à tirer pleinement parti du potentiel de services permis par le haut débit, en innovant constamment en matière de services télécoms, de services clients, de services réseaux ;

- capacité à utiliser pleinement les leviers de croissance et d'efficacité du Groupe : Recherche et Développement ; partenariats stratégiques ; marketing stratégique centralisé ; lancement d'offres convergentes ;

- capacité à mettre en œuvre la nouvelle politique de marque, fondée sur l'utilisation d'une seule marque commerciale (Orange) pour le mobile, le haut débit fixe, la télévision sur ADSL, les offres multiservices et le marché Entreprises ;

- capacité à mutualiser les différents réseaux, systèmes d'information, plateformes de services, centres de services partagés, centres d'appels, en renforçant dans tous les domaines l'intégration du Groupe ;

- capacité à réaliser la transformation accélérée des structures, des modes de fonctionnement, et de la structure des coûts du Groupe, avec notamment des économies sur les achats et les coûts de réseau ;

- capacité à conduire le développement des compétences du Groupe, en particulier grâce au programme "ACT" (Anticipation et Compétences pour la Transformation), et à réaliser, notamment en France, les recrutements (6 000) et les départs (22 000) prévus.

Si France Télécom ne réussissait pas à mettre en œuvre ce modèle d'opérateur intégré dans le cadre du plan "NEXT", ou n'y parvenait pas complètement, les objectifs du plan "NEXT" pourraient ne pas être réalisés, et les activités, la situation financière et les résultats de France Télécom seraient négativement affectés.

Par ailleurs, les coûts de France Télécom, notamment les coûts fixes, demeurent, dans certains cas, en raison de son statut d'opérateur historique, élevés par rapport à certains de ses concurrents. Le plan "NEXT" a notamment pour ambition de réduire les coûts de France Télécom, en particulier les coûts fixes. Si France Télécom ne parvenait pas à les réduire suffisamment rapidement, le niveau de ses marges, sa situation financière et ses résultats pourraient être négativement affectés.

Enfin, le plan "NEXT" est, en partie, fondé sur le regroupement des services et produits du Groupe sous la marque Orange, en France et à l'étranger. France Télécom pourrait rencontrer des difficultés dans la mise en œuvre de cette nouvelle politique de marque, ou encore dans le maintien de l'image positive de cette marque, notamment dans le cas où le niveau de service serait jugé insuffisant ou en cas d'incident significatif, ce qui pourrait affecter son image, sa réputation, ses activités et ses résultats financiers.

France Télécom pourrait ne pas réussir ou ne pas réussir complètement à intégrer au Groupe les entreprises acquises et à réaliser les synergies escomptées.

En janvier 2005, France Télécom a acquis le solde des actions de l'opérateur polonais TP S.A. détenues par son partenaire Kulczyk. Depuis cette date, France Télécom détient directement 47,5 % du capital et des droits de vote de TP S.A. Dans le cadre de sa stratégie, France Télécom poursuit l'intégration de TP Group, qui a adopté en 2005 la marque Orange pour ses activités mobiles, et fait appliquer ses normes, contrôles et procédures, dans le respect des règles de gouvernance applicables à TP Group.

En novembre 2005, France Télécom a acquis près de 80 % de l'opérateur mobile Amena en Espagne pour 6,4 milliards d'euros. France Télécom a pour objectif de réaliser des synergies de plus de 1,1 milliard d'euros en valeur actuelle avec un impact positif sur les flux nets de trésorerie d'environ 130 millions d'euros par an à partir de 2008. Les filiales du Groupe en Espagne ont été fusionnées en 2006 au sein de France Télécom España. En octobre 2006, les activités de France Télécom en Espagne ont adopté la marque unique "Orange".

TP Group et Amena constituent des actifs stratégiques pour le Groupe. La réussite de l'intégration d'Amena et la réalisation des synergies prévues, ainsi que la poursuite de l'intégration de TP Group, représentent donc des enjeux majeurs pour le succès du plan "NEXT".

Dans le processus d'intégration des entreprises acquises et de réalisation des synergies escomptées, France Télécom pourrait cependant, dans les cas d'Amena, de TP Group, ou d'autres entreprises acquises par France Télécom :

- avoir des difficultés à intégrer les opérations et le personnel des entités acquises ;

- ne pas réussir à intégrer à son réseau et aux offres de produits, les réseaux ou la technologie acquis ;

- ne pas réussir la mise en œuvre, dans ces entreprises, de la stratégie de marketing et de la politique de marque fixées dans le cadre du plan "NEXT" ;

- ne pas parvenir à dégager les synergies escomptées ;

- ne pas parvenir à maintenir des normes, contrôles, procédures et politiques uniformes ;

- et ne pas parvenir à maintenir de bonnes relations avec le personnel des entités acquises à la suite de changements de direction et de contrôle.

Toute difficulté significative liée à l'intégration d'Amena ou de TP Group ou d'autres entreprises acquises par France Télécom, pourrait avoir un impact négatif sur ses activités, sa situation financière et ses résultats.

France Télécom est confrontée à des risques liés à certaines filiales ou sociétés communes dans lesquelles France Télécom partage le contrôle ou ne détient pas le contrôle.

Dans certaines des activités du Groupe, France Télécom dispose d'une participation qui ne lui donne pas le contrôle. Les documents constitutifs ou les accords qui régissent certaines de ces activités prévoient que certaines décisions importantes telles que l'approbation des plans d'activités ou le calendrier et le montant des distributions de dividendes nécessitent l'approbation des partenaires de France Télécom.

Ces risques pourraient concerner notamment les sociétés suivantes, dans lesquelles France Télécom partage le contrôle avec un autre actionnaire : ECMS (Mobinil), filiale d'Orange en Egypte, consolidée à 71,25 %, et l'opérateur de l'Ile Maurice (Mauritius Telecom), contrôlé à 40 % par France Télécom. En outre, France Télécom détient des participations minoritaires dans des sociétés de télécommunications en Europe, telles que ONE (17,5 %, Autriche, activité mobile) et sonaecom (19,2 %, Portugal, activités mobile, fixe et Internet).

La réalisation de risques liés à certaines filiales ou sociétés communes dans lesquelles France Télécom partage le contrôle ou ne détient pas le contrôle, dont les principales ont été mentionnées ci-dessus, pourrait avoir un impact sur la capacité de France Télécom à poursuivre sa stratégie au travers de ces entités ou un effet négatif significatif sur les résultats ou la situation financière de France Télécom.

France Télécom est continuellement impliquée dans des procédures judiciaires et des litiges avec des autorités de régulation, des concurrents ou d'autres parties. L'issue de ces procédures est généralement incertaine et pourrait avoir un impact significatif sur ses résultats ou sa situation financière.

La position de France Télécom en tant que principal opérateur et fournisseur de réseaux et de services de télécommunications en France et en Pologne et l'un des premiers opérateurs de télécommunications dans le monde retient l'attention des concurrents et des autorités responsables de la concurrence. En outre, France Télécom (notamment en France et en Pologne) est fréquemment mise en cause dans le cadre de procédures judiciaires avec ses concurrents en raison de sa position prééminente sur leur marché, les réclamations formulées à l'encontre de France Télécom pouvant dans certains cas être très significatives. Le résultat de procédures contentieuses est par définition imprévisible. Dans le cadre des procédures devant les autorités de la concurrence, le montant maximum des amendes prévues par la loi s'élève à 10 % du chiffre d'affaires consolidé de la société fautive (ou du groupe auquel elle appartient selon le cas). En 2005, les autorités de la concurrence ont condamné France Télécom à deux amendes de 40 millions d'euros et 80 millions d'euros pour des pratiques anticoncurrentielles d'abus de position dominante et à une amende de 256 millions d'euros pour des pratiques d'entente. Ces trois décisions ont été confirmées en 2006, les deux dernières faisant l'objet de recours en cassation.

Les principales procédures dans lesquelles France Télécom est impliquée sont décrites dans la note 33 "Litiges" de l'annexe aux comptes consolidés. L'évolution ou l'issue de certaines de ces procédures en cours ou de l'ensemble d'entre elles pourrait avoir un impact significatif sur ses résultats ou sa situation financière.

L'infrastructure technique de France Télécom est vulnérable aux dommages ou aux interruptions provoqués par des inondations, tempêtes, incendies, pannes d'électricité, la guerre, les actes terroristes, les méfaits intentionnels et autres événements similaires. Les défaillances des réseaux techniques et du système d'information peuvent réduire le trafic, diminuer le chiffre d'affaires et nuire à la réputation de France Télécom.

Une catastrophe naturelle, comme les tempêtes de décembre 1999, qui ont perturbé le service en France au début de l'année 2000, et d'autres incidents imprévus touchant ses installations ou tout autre dommage ou défaillance de ses réseaux peuvent conduire à des interruptions de service. En 2000, ces dommages se sont élevés à environ 150 millions d'euros. France Télécom n'a pas d'assurance pour les dommages à ses lignes aériennes dans certaines conditions et doit autofinancer ces dommages. Des défaillances du système d'information (matériel ou logiciel), des erreurs humaines ou des virus informatiques peuvent aussi influer sur la qualité de ses services et provoquer des interruptions provisoires de service. Dans la période actuelle, le risque de défaillances du système d'information est accru du fait de l'accélération de la mise en place de nouveaux services ou de nouvelles applications relatives à la facturation et à la gestion des relations avec les clients. En particulier, des incidents peuvent intervenir lors de la mise en place de nouvelles applications ou de nouveaux logiciels. Bien qu'impossibles à quantifier, ces événements risquent de mécontenter les clients et de réduire le trafic et le chiffre d'affaires de France Télécom.

France Télécom a enregistré des écarts d'acquisition importants à la suite des acquisitions réalisées depuis 1999. Des dépréciations de ces écarts d'acquisition susceptibles d'avoir un impact négatif significatif sur le bilan et les résultats de France Télécom pourraient être comptabilisées.

France Télécom a enregistré des écarts d'acquisition significatifs liés aux acquisitions effectuées depuis 1999, dont notamment l'acquisition d'Orange, d'Equant, et d'Amena, ainsi que la prise de participation de 47,5 % dans le capital de TP SA. Les écarts d'acquisition s'élèvent à environ 31,5 milliards d'euros au 31 décembre 2006.

En application des normes IFRS, la valeur actuelle des écarts d'acquisition fait l'objet annuellement d'un examen et lorsque des événements ou circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible de survenir, France Télécom déprécie ces écarts d'acquisitions, notamment en cas de survenance d'événements ou de circonstances comprenant des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique ou les hypothèses ou objectifs retenus à la date de l'acquisition. Par exemple, France Télécom a notamment déprécié ses investissements dans Equant, TP Group et certaines filiales d'Orange et de Wanadoo en 2002, 2003, 2004 et 2006. France Télécom ne peut pas garantir que de nouveaux événements ou circonstances défavorables n'auront pas lieu qui conduiraient France Télécom à revoir la valeur actuelle de ses écarts d'acquisition et à enregistrer de nouvelles dépréciations significatives qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats.

Par ailleurs, dans le cadre de l'examen de la valeur actuelle des écarts d'acquisition, France Télécom procède à des tests de perte de valeur au niveau auquel le Groupe apprécie le retour sur investissement des écarts d'acquisition. Ce niveau peut être une unité génératrice de trésorerie ou un regroupement d'unités génératrices de trésorerie d'une même activité ou d'une zone géographique. Ces regroupements d'unités génératrices de trésorerie sont susceptibles d'être modifiés en fonction des changements d'organisation du Groupe, comme cela a été le cas en 2006 (voir la note 7 "Pertes de valeur" de l'annexe aux comptes consolidés). En outre, l'adoption éventuelle de nouvelles règles pour la définition des secteurs d'activité pourrait imposer au Groupe de modifier les regroupements actuellement définis. Ces modifications peuvent avoir un impact sur le résultat des tests de perte de valeur, et, par conséquent, sur les pertes de valeur constatées.

Pour plus d'informations sur les pertes de valeur des écarts d'acquisitions, voir la section 2.1.2 "De la marge brute opérationnelle au résultat d'exploitation du Groupe" du Rapport financier (I "Rapport de gestion du Groupe").

La valeur des investissements internationaux de France Télécom dans des entreprises de télécommunications en dehors de l'Europe occidentale pourrait être affectée de manière significative par l'évolution politique, économique et juridique des pays concernés.

France Télécom a réalisé des investissements dans des entreprises de télécommunications dans des pays d'Europe de l'Est, au Moyen-Orient, en Asie et en Afrique, et envisage de réaliser d'autres investissements dans des pays de ces zones géographiques. Ces entreprises contribuent de manière significative à la croissance du Groupe. Les systèmes politiques, économiques et juridiques de certains des pays situés dans ces parties du monde peuvent évoluer de manière imprévisible, comme cela a été le cas en Côte d'Ivoire. En outre, certaines évolutions prévues, qui devraient avoir une influence favorable ou stabilisatrice sur les activités et les résultats de France Télécom, telles que l'adoption de l'euro par la Pologne, la Slovaquie et la Roumanie, pourraient être retardées. De tels mouvements politiques ou économiques et certains changements législatifs pourraient nuire aux activités des entreprises dans lesquelles France Télécom a investi ou pourrait investir à l'avenir. Ceci pourrait affecter la valeur de ces investissements ou les résultats de France Télécom.

Si France Télécom ne remplissait pas les engagements pris dans le cadre de ses licences UMTS, France Télécom pourrait se voir retirer les licences ou subir des pénalités, ce qui pourrait affecter négativement son activité, ses résultats ou sa situation financière.

Dans le cadre de ses licences UMTS, France Télécom s'est engagée à effectuer des investissements importants dans ses réseaux afin de pouvoir offrir de nouveaux produits et services. Si France Télécom n'était pas en mesure de remplir ces engagements, ni d'obtenir leur modification, les licences pourraient être révoquées et France Télécom pourrait dans certains cas se trouver obligée de dédommager l'Etat qui a accordé la licence ou ses partenaires dans le développement de l'UMTS dans le pays concerné, ses créanciers ou fournisseurs. L'ensemble de ces risques pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les résultats ou la situation financière du Groupe.

La notation de la dette de France Télécom a été abaissée en 2001 et en 2002 par les agences de notation, affectant le coût de sa dette. Malgré le réhaussement de la notation intervenu de 2003 à 2005, l'abaissement de la notation de la dette pourrait limiter la capacité d'emprunt de France Télécom et renchérir le coût de son accès aux marchés de capitaux.

France Télécom ne peut pas garantir que l'appréciation de son risque de crédit qui a été abaissée en 2001 et 2002, puis relevée de 2003 à 2005, ne sera pas à nouveau revue à la baisse par les agences de notation, notamment dans le cas où le plan "NEXT" ne produirait pas les résultats escomptés ou dans le cas où France Télécom ne réussirait pas à poursuivre la réduction de son endettement. De plus, certains facteurs qu'elle ne peut pas contrôler, liés notamment au secteur des télécommunications ou à certains pays ou régions spécifiques dans lesquels elle exerce ses activités, peuvent influer sur l'appréciation par les agences de notation de son risque de crédit.

À titre d'indication, France Télécom estime qu'une baisse d'un niveau de la note à long terme attribuée par Standard & Poor's et Moody's aurait un impact mécanique en année pleine d'environ 35 millions d'euros sur le montant de ses frais financiers sur la base de l'endettement actuel, et aurait également un impact sur l'accès et les conditions d'accès au marché financier.

Par ailleurs, les programmes de titrisation de créances de France Télécom S.A. requièrent, selon les cas, une notation supérieure à BB-. Enfin, certains contrats de produits dérivés et certains contrats liés aux opérations croisées de location avec des tiers peuvent, en cas de dégradation de la notation, être résiliés ou conduire à l'obligation de constituer des sûretés. France Télécom a déjà été amenée à constituer des sûretés pour certains de ces contrats.

Pour plus d'information sur les garanties relatives à l'endettement financier et la gestion des covenants, voir respectivement les notes 19 "Endettement financier net" et 24 "Exposition aux risques de marché et instruments financiers" de l'annexe aux comptes consolidés.

France Télécom a appliqué les nouvelles normes comptables IFRS en 2005, ce qui l'a amenée, dans certains cas, à prendre des positions pour leur application en l'absence de précisions émanant des organismes de normalisation.

Depuis le 1er janvier 2005, France Télécom applique les normes "IFRS" (International Financial Reporting Standards). Dans certains cas, en l'absence de précisions émanant des organismes de normalisation, France Télécom a dû prendre des positions, qui sont mentionnées à la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés. France Télécom ne peut garantir que ces positions seront confirmées par ces organismes de normalisation ou, le cas échéant, par les autorités de marché. Par ailleurs, la comparabilité des comptes de France Télécom avec ceux d'autres sociétés peut être affectée par les options ou méthodes comptables retenues par chaque société dans le cadre de la première application des normes IFRS.

France Télécom utilise certaines installations, produits ou substances qui sont susceptibles de présenter des dangers ou des inconvénients pour l'environnement.

France Télécom considère que ses activités d'opérateur de télécommunications ne présentent pas de risques majeurs pour l'environnement. En effet, ces activités ne mettent en oeuvre aucun processus de production portant gravement atteinte aux ressources rares ou non renouvelables, aux ressources naturelles (eau, air), ou à la biodiversité (voir la section 8.2 "Questions environnementales").

Toutefois, France Télécom utilise certaines installations, produits ou substances qui sont susceptibles de présenter des dangers ou des inconvénients pour l'environnement. Les risques correspondants ont conduit à l'adoption de programmes de prévention.

D'une manière générale, France Télécom applique les règles de comptabilisation des passifs environnementaux, et notamment celles qui concernent les provisions pour remise en état et démantèlement de sites, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur (voir la note 28 "Provisions" de l'annexe aux comptes consolidés). France Télécom ne peut cependant pas exclure une évolution de la législation et de la réglementation, qui l'obligerait à effectuer des dépenses supplémentaires et à constituer des provisions plus importantes à ce titre.

L'Etat français détient, directement et indirectement, 32,4 % du capital et des droits de vote de France Télécom, ce qui pourrait, en pratique, lui permettre de déterminer l'issue du vote des actionnaires aux Assemblées générales.

A la date du présent document, l'Etat détient, directement et indirectement, 32,4 % du capital et des droits de vote de France Télécom et dispose de 4 représentants sur un total de 15 membres du Conseil d'administration de France Télécom. En tant que principal actionnaire, dont les intérêts pourraient être différents de ceux des autres actionnaires, l'Etat pourrait, en pratique, compte tenu du faible taux de participation aux assemblées et de l'absence d'autres blocs d'actionnaires significatifs, déterminer l'issue du vote des actionnaires dans toute question soumise au vote de l'Assemblée générale. Toutefois, l'Etat ne bénéficie ni d'une action de préférence ("golden share"), qui n'existe pas dans le capital de France Télécom, ni d'aucun autre avantage particulier hormis le droit de disposer de représentants au Conseil d'administration au prorata de sa participation dans le capital (voir la section 18.2 "Contrôle direct ou indirect de France Télécom").

4.2 RISQUES LIES AU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS

La transformation profonde du secteur des télécommunications s'accélère. Une déficience dans la réponse de France Télécom aux avancées technologiques et aux nouveaux comportements des clients pourrait conduire à la perte de clients et de parts de marché dans des secteurs où France Télécom opère et affecter son chiffre d'affaires, ses marges et ses résultats.

Le secteur des télécommunications a connu de profonds changements ces dernières années et France Télécom estime que cette évolution s'accélère, avec le développement du haut débit fixe et mobile, et notamment le transport de la Voix sur IP. Si France Télécom ne parvient pas à adapter rapidement et pour un coût raisonnable, ses réseaux, ses technologies, y compris les technologies acquises auprès de tiers grâce à des brevets et licences, ses processus et ses services, de façon à répondre à l'évolution du secteur des télécommunications, et aux attentes de ses clients, elle ne sera peut-être pas en mesure de rivaliser avec ses concurrents et ses activités, sa situation financière, ses marges et ses résultats risquent d'être affectés.

En outre, les nouvelles technologies que France Télécom choisit de développer pourraient engendrer des coûts significatifs et pourraient s'avérer ne pas remporter le succès escompté. En conséquence, France Télécom pourrait perdre des clients, des parts de marchés ou devoir exposer des dépenses substantielles pour conserver ses clients.

La concurrence très vive dans le secteur des télécommunications en Europe risque d'affecter les ressources de France Télécom.

France Télécom doit faire face à une vive compétition dans tous les secteurs d'activité dans lesquels elle opère. Pour plus d'information sur la concurrence concernant chacun des secteurs d'activité dans lesquels opère le groupe France Télécom, voir la section 6.8 "Position concurrentielle".

Sur le marché des télécommunications mobiles, France Télécom doit affronter une concurrence vive dans tous les principaux marchés sur lesquels elle opère, de la part des acteurs en place, des nouveaux entrants sur le marché, ou d'opérateurs de réseaux mobiles virtuels. Alors que les marchés deviennent plus saturés, la concurrence porte davantage sur la fidélisation des

clients existants que sur l'acquisition de nouveaux clients, ce qui pourrait conduire à des dépenses de fidélisation accrues. Les tarifs des communications mobiles ont baissé ces dernières années et pourraient continuer à baisser sur les principaux marchés sur lesquels France Télécom opère, notamment du fait de décisions des tiers que France Télécom ne contrôle pas. A titre d'exemple, les autorités de régulation ont déjà décidé des baisses des prix des terminaisons d'appel, et il est possible que ces autorités décident de nouvelles baisses à l'avenir.

Sur le marché français des services de téléphonie fixe, France Télécom affronte une concurrence qui a engendré une baisse massive des tarifs, ainsi qu'une diminution de sa part de marché. Les récents changements de réglementation, tels que le dégroupage de la boucle locale, la présélection des opérateurs, la portabilité des numéros ont facilité l'utilisation par les clients de services offerts par des opérateurs concurrents. France Télécom s'attend à ce que sa part de marché continue de baisser et à la poursuite des réductions tarifaires dans le secteur de la téléphonie fixe en France. Par ailleurs, des communications téléphoniques qui étaient acheminées par le réseau téléphonique commuté, sont de plus en plus acheminées grâce à l'Internet ("Voix sur IP") ou grâce aux téléphones mobiles. L'intervention sur le marché des communications électroniques d'acteurs de l'Internet (tels que Yahoo, Google, MSN, ainsi que Skype) renforce cette tendance. Des évolutions similaires sont constatées en Pologne et affectent TP Group. France Télécom doit également affronter une pression concurrentielle sur le marché de l'Internet et des services multimédias, en particulier, dans le domaine de l'accès à Internet haut débit via l'ADSL, du fait du développement du dégroupage, de la mise en œuvre d'une offre de gros "d'ADSL nu", et des nouvelles modalités d'accès fondées sur la technologie Wimax. En outre, France Télécom est conduite à lancer des offres d'accès ADSL grand public sans abonnement téléphonique, ce qui implique, à ce titre, une baisse des revenus provenant des abonnements.

Sur le marché des services de communication aux entreprises, France Télécom fait face à une vive concurrence. Le succès du groupe France Télécom sur ce marché dépendra de sa capacité à concurrencer les autres grands opérateurs de télécommunications, les spécialistes IP/données et les nouveaux entrants sur ce marché, y compris les opérateurs de réseaux concurrents et les fournisseurs de services Internet ou d'autres services à forte valeur ajoutée. France Télécom estime que le nombre de concurrents ou la présence de concurrents présentant une masse critique accrue (en raison de la concentration verticale et horizontale de cette activité), peut augmenter à l'avenir, ce qui pourrait entraîner une pression sur les prix, une réduction de sa part de marché et une réduction de ses marges.

La concurrence dans toutes les activités, ou dans certaines activités, de France Télécom pourrait avoir comme effet :

- une dégradation des tarifs et des marges des produits et services de France Télécom ;
- l'impossibilité d'augmenter sa part de marché ou une diminution de part de marché ;
- la perte de clients potentiels ou existants et une difficulté accrue de fidélisation des clients existants ;
- un déploiement plus rapide des nouvelles technologies et l'obsolescence des technologies existantes ;
- l'augmentation des coûts liés aux investissements dans les nouvelles technologies nécessaires pour conserver ses clients et ses parts de marché ;
- une pression accrue sur ses marges bénéficiaires qui pourrait l'empêcher de maintenir ou d'améliorer son niveau actuel de rentabilité opérationnelle ; et
- des difficultés à rembourser la dette qu'elle a contractée pour financer ses acquisitions et ses investissements stratégiques et technologiques si elle ne peut pas générer des bénéfices et des flux nets de trésorerie suffisants.

Si la croissance du chiffre d'affaires de la téléphonie mobile et de l'Internet ralentit et si le chiffre d'affaires des services fixes et des services de communication aux entreprises continue de baisser, le chiffre d'affaires de France Télécom pourrait ne pas augmenter ou même diminuer, ce qui pourrait nuire à sa rentabilité.

Ces dernières années, l'augmentation du chiffre d'affaires de France Télécom à taux de change et à périmètre constants était principalement dûe à la rapide expansion de ses activités de communications mobiles et Internet, en ligne avec celle des marchés Internet et des communications mobiles en Europe.

Si ces marchés, particulièrement en France, en Pologne, au Royaume-Uni et en Espagne, ne continuent pas à se développer, le chiffre d'affaires de France Télécom pourrait ne pas augmenter et même diminuer, ce qui pourrait affecter sa situation financière et ses résultats, notamment dans le cas où le chiffre d'affaires des services fixes et des services de communication aux entreprises continuerait à baisser.

Pour davantage d' information sur l'évolution du chiffre d'affaires de France Télécom et de ses composantes en 2006, voir le Rapport financier, I "Rapport de gestion du Groupe", section 2.1.1.1 "Chiffre d'affaires".

France Télécom continue à opérer dans des marchés fortement réglementés, où elle bénéficie d'une marge de manœuvre réduite pour gérer ses activités et subit une pression réglementaire accrue.

France Télécom doit se conformer à toute une série d'obligations réglementaires relatives à la fourniture de ses produits et services, ainsi qu'au contrôle des autorités qui veillent au maintien d'une concurrence effective sur les marchés des

communications électroniques. En outre, France Télécom est soumise à un certain nombre de contraintes réglementaires du fait de sa position dominante sur le marché des télécommunications fixes en France et en Pologne, et notamment à certaines obligations qui entraînent des coûts importants, par exemple l'obligation de fournir des services d'interconnexion aux autres opérateurs, suivant des conditions qui doivent être approuvées par l'autorité réglementaire ; l'obligation de donner accès à la boucle locale à des prix approuvés par l'autorité réglementaire ; et l'obligation de soumettre les prix des services de téléphonie vocale fixe à l'approbation de l'autorité réglementaire avant de les mettre en application. France Télécom estime respecter, d'une manière générale, l'ensemble de la réglementation spécifique en vigueur, mais elle ne peut préjuger de l'appréciation sur ce point des autorités de contrôle et des autorités judiciaires qui pourraient être saisies et ont déjà été saisies pour un certain nombre de demandes.

Les activités et le résultat d'exploitation de France Télécom pourraient être affectés de manière significative par des changements législatifs, réglementaires ou de politique gouvernementale,et notamment par des décisions prises par les autorités réglementaires et les autorités de la concurrence en ce qui concerne :

- l'octroi, la modification ou le renouvellement de licences. Ainsi, les autorités françaises compétentes ont lancé, en mars 2007, un appel à candidature pour l'attribution d'une quatrième licence 3G en France ;
- la possibilité d'étendre les activités à de nouveaux marchés ;
- l'accessibilité du réseau à des opérateurs de réseaux virtuels et d'autres fournisseurs de services ; ou
- la tarification. Ainsi, dans le domaine de l'itinérance sur les réseaux mobiles ("roaming"), la Commission européenne a proposé, en 2006, d'encadrer les tarifs de gros et de détail des opérateurs mobiles, ce qui pourrait affecter négativement leur chiffre d'affaires et leur résultat d'exploitation.

De telles décisions pourraient affecter les résultats de manière significative.

En outre, dans l'Union européenne, les législations nationales prises en application des directives européennes prévoient que les autorités de régulation nationales (ARN) établissent une liste de marchés pertinents, pour lesquels elles effectuent des analyses de marché. A l'issue de l'analyse des marchés, les ARN peuvent imposer aux opérateurs exerçant une influence significative sur les marchés de gros des remèdes tels que la publication d'une offre de référence, l'accès à des éléments de réseaux et ressources associées, et la séparation comptable de certaines activités en matière d'interconnexion ou d'accès. Pour les tarifs de détail, les ARN peuvent interdire les couplages jugés abusifs, imposer des tarifs reflétant les coûts, ou s'opposer strictement à la mise en œuvre d'un tarif. Les autorités de régulation disposent donc des outils leur permettant d'accroître la contrainte réglementaire pesant sur France Télécom. En raison de leur position sur certains marchés, France Télécom S.A. en France et TP Group en Pologne, sont particulièrement susceptibles d'être affectés par le renforcement de la pression règlementaire.

En France , l'ARCEP bénéficie de pouvoirs de contrôle et de sanction renforcés puisqu'elle peut procéder à des enquêtes sur place et sur pièce dans le cadre de ses missions, et prononcer des mesures conservatoires sans mise en demeure préalable.

Au total, les pouvoirs de réglementation, d'enquêtes et de sanctions des autorités de réglementation ont été renforcés, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités et les résultats de France Télécom.

Par ailleurs, dans la plupart des pays, il faut avoir une licence pour pouvoir fournir des services de télécommunications et exploiter des réseaux. Ce type de licence impose souvent des obligations concernant les délais d'achèvement du réseau ainsi que la qualité et la couverture du réseau. Le manquement au respect de ces obligations pourrait donner lieu à des amendes ou autres sanctions pouvant aller jusqu'au retrait des licences.

Pour plus d'informations sur la réglementation, voir la section 6.9 "Réglementation".

Les allégations relatives aux risques de santé présentés par des appareils de télécommunications mobiles pourraient entraîner une diminution de l'utilisation des services de télécommunications mobiles, ou des difficultés supplémentaires pour l'attribution de sites pour ses bases radio, ou des litiges, qui pourraient avoir des conséquences négatives sur les résultats de France Télécom.

Dans certains pays où France Télécom exerce des activités de téléphonie mobile, des préoccupations ont été exprimées ces dernières années au sujet de l'éventualité de risques pour la santé humaine dûs à l'exposition à des émissions de radiofréquences ou à des champs électromagnétiques provenant de téléphones mobiles et de sites de transmissions mobiles, à des niveaux d'exposition inférieurs aux seuils actuellement fixés. Ces préoccupations ont été relayées par des campagnes d'opinion mais ne représentent pas actuellement l'opinion commune des experts des pays dans lesquels France Télécom opère.

Alors qu'à ce jour France Télécom n'a connaissance d'aucun élément permettant de démontrer l'existence de risques pour la santé liés à la téléphonie mobile, les risques potentiels ou perçus par le public peuvent avoir des conséquences négatives significatives sur le résultat ou la situation financière de France Télécom en raison d'une diminution du nombre de clients, d'une baisse de la consommation par client, du ralentissement du déploiement des sites de transmission, d'une atteinte à l'image de la marque Orange, de recours contentieux ou pour d'autres causes incluant les actes de vandalisme sur les sites de transmission. Si, le cas échéant, des éléments venaient démontrer l'existence de risques pour la santé, l'usage des téléphones mobiles pourrait être réglementé, par exemple au travers de la limitation du niveau d'émission des terminaux ou des antennes radio. De telles réglementations pourraient avoir des conséquences négatives sur les opérations de France Télécom et sur ses résultats.

En mai 2006, dans un avis intitulé “Champs électromagnétiques et santé publique”, l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a déclaré que “des études récentes ont montré que l’exposition aux radiofréquences provenant des stations de base représente, en fonction de différents facteurs tels que la proximité de l’antenne ou les spécificités de l’environnement local, une fraction allant de 0,002 % à 2 % des seuils d’exposition définis au niveau international. Soit un niveau inférieur ou comparable à celui des émissions provenant des sites de radiodiffusion pour la radio ou la télévision. L’OMS conclut que, “vu les très faibles niveaux d’exposition constatés et les résultats de la recherche actuellement disponibles, il n’y a pas d’évidence scientifique convaincante que les faibles signaux de radiofréquences émanant des stations de base et des réseaux mobiles entraînent des effets négatifs sur la santé”.

Au sujet des terminaux, l’OMS a déclaré en décembre 2005 (dans un avis intitulé : “Quels sont les risques de santé liés aux téléphones mobiles et à leurs stations de base ?”) “qu’aucune étude récente, au niveau national ou international, n’a conclu que l’exposition aux radiofréquences provenant de téléphones mobiles ou de leurs stations de base entraîne un effet négatif sur la santé. Cependant, le projet EMF de l’OMS a défini des domaines, pour lesquels de nouveaux travaux de recherche sont nécessaires pour établir une évaluation plus approfondie des risques de santé, ce qui a conduit à définir un programme de recherches au niveau mondial d’un coût de plus de 250 millions de dollars pour étudier les effets des radiofréquences sur la santé. Le délai nécessaire à la conduite et à l’évaluation de ces études, et à la publication d’une nouvelle évaluation des risques de santé par l’OMS, est estimé à environ 2 à 3 ans.”

L’effet des activités de téléphonie mobile sur les enfants est un thème récurrent d’interrogations dans certains pays où Orange est présent. En juillet 2005, l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a confirmé, dans un communiqué, sa position qu’il n’existe pas d’effet nocif pour la santé dû aux champs de radiofréquences inférieurs aux seuils définis en 1998 par la Commission internationale de protection contre les radiations non-ionisantes. Ces seuils comprennent une marge de sécurité pour la protection du public, y compris les enfants.

A l’avenir, France Télécom ne peut avoir la certitude que les publications de recherche scientifique ou que, d’une manière générale, la recherche médicale écarteront tout lien entre les émissions de radiofréquences et les risques de santé. La mise en évidence d’un tel lien pourrait avoir un impact négatif sur les activités et les résultats de France Télécom.

4.3 RISQUES LIES AUX MARCHES FINANCIERS

Les résultats et la trésorerie de France Télécom sont exposés aux variations des taux de change.

Une part significative du chiffre d’affaires et des charges de France Télécom est comptabilisée en devises autres que l’euro. Les principales devises pour lesquelles France Télécom est exposée à un risque de change significatif sont la livre sterling, le zloty polonais et le dollar américain. Des variations, d’une période à l’autre, du taux de change moyen d’une devise particulière peuvent affecter de manière importante le chiffre d’affaires ainsi que les charges dans cette devise, ce qui pourrait affecter de manière significative les résultats de France Télécom. A titre d’exemple, sur la base des données de 2006, l’impact théorique des variations de taux de change correspondant à une dépréciation de 10 % par rapport à l’euro de l’ensemble des monnaies dans lesquelles opèrent des filiales du Groupe, aurait été une baisse de 2,9 % du chiffre d’affaires consolidé et de 3,0 % de la marge brute opérationnelle.

Par ailleurs, France Télécom gère le risque de change des transactions commerciales (liées à l’exploitation) et des transactions financières (liées à l’endettement financier) dans des conditions qui sont exposées à la note annexe aux comptes consolidés 24.2 “Exposition aux risques de marché et instruments financiers : gestion du risque devises”.

D’une manière générale, France Télécom a recours à des produits dérivés pour limiter son exposition au risque de change mais France Télécom ne peut pas garantir que ces opérations en produits dérivés limiteront effectivement ou totalement ce risque. Dans la mesure où France Télécom n’a pas acquis de produits dérivés pour couvrir une partie de ce risque, ou si sa stratégie d’utilisation de ces produits n’est pas réussie, les flux de trésorerie et les résultats de France Télécom pourraient s’en trouver affectés. Voir les notes 23 “Instruments dérivés” et 24 “Exposition aux risques de marché et instruments financiers” de l’annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de la consolidation, les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis en euros au taux de change de la fin de l’exercice. Cette conversion, qui n’affecte pas le compte de résultat, impacte les postes du bilan consolidé, actifs et passifs, en contrepartie des postes écarts de conversion des capitaux propres, pour des montants qui peuvent être significatifs.

A cet égard, le tableau ci-dessous fournit, en millions d’euros, au 31 décembre 2006 (données non auditées), le montant et la répartition par devise de l’actif net avant et après effet de l’endettement financier net.

Répartition de l’actif, du passif et de l’actif net par devise

Au 31 décembre 2006 en millions d’euros	EUR	GBP	PLN	USD	CHF	Autres devises	Total des devises autres que l’euro	Total
Actif par devise(1)	54 506	3 617	7 062	2 997	1 156	4 317	19 149	73 655
Passif par devise(2)	35 015	5 196	1 725	30	258	(207)	7 002	42 017
Actif net par devise	19 491	(1 579)	5 337	2 967	898	4 524	12 147	31 638

(1) L’actif par devise représente l’actif par devise hors composantes contribuant à l’endettement financier net.
(2) Le passif par devise représente l’endettement financier net contributif par devise présenté à la note 19.4 de l’annexe aux comptes consolidés.

EUR désigne l'euro, GBP la livre sterling, PLN le zloty polonais, USD le dollar des Etats-Unis, CHF le franc suisse.

L'actif par devise (actif net hors composantes contribuant à l'endettement financier net) en devises autres que l'euro, principalement concentré sur la livre sterling le zloty et le dollar des Etats-Unis, s'élevait au 31 décembre 2006 à 19,1 milliards d'euros, soit 26 % de l'actif net hors endettement. Une dépréciation de 10 % de l'ensemble des devises autres que l'euro aurait eu pour effet de réduire l'actif net hors endettement de 1,9 milliards d'euros, soit – 2,6 %.

Le passif par devise au 31 décembre 2006 représente l'endettement financier net contributif par devise, après gestion, c'est-à-dire après prise en compte des instruments dérivés mis en place, tel qu'il est présenté à la note 19 "Endettement financier net" de l'annexe aux comptes consolidés. Pour les devises autres que l'euro, il est essentiellement concentré sur la livre sterling et le zloty. Il s'élevait à cette date, à 7 milliards d'euro, soit 17 % de l'endettement financier net. Une appréciation de 10 % par rapport à l'euro, de l'ensemble des devises autres que l'euro, aurait eu pour effet d'augmenter de 0,7 milliard d'euros l'endettement financier net inscrit au bilan, soit + 1,7 %.

L'actif net en devises autres que l'euro s'établissait au 31 décembre 2006 à 12,1 milliards d'euros, soit 38 % de l'actif net. Une dépréciation de 10 % de l'ensemble de ces devises par rapport à l'euro aurait entraîné, du fait de la conversion des devises en euros, sans incidence sur le compte de résultat ni sur les flux de trésorerie, une réduction de 1,2 milliards d'euros de l'actif net, soit – 3,8 %.

Les activités de France Télécom peuvent être affectées par l'évolution des taux d'intérêt.

Dans le cadre normal de son activité, France Télécom est exposée à l'évolution des taux d'intérêt. Lorsque cela est approprié, France Télécom a recours à des produits dérivés pour limiter son exposition au risque de taux, mais France Télécom ne peut pas garantir que ces opérations en produits dérivés limiteront effectivement ou totalement ce risque. Dans la mesure où France Télécom n'a pas acquis de produits dérivés pour couvrir une partie de ce risque, ou si sa stratégie d'utilisation de ces produits n'est pas réussie, les flux de trésorerie et les résultats de France Télécom pourraient s'en trouver affectés.

La gestion du risque de taux et l'analyse de sensibilité de la situation du Groupe à l'évolution des taux sont présentés dans la note 24.1 "Exposition aux risques de marché et instruments financiers : gestion du risque de taux" de l'annexe aux comptes consolidés.

Les résultats de France Télécom et sa situation financière pourraient être affectés par la baisse des marchés d'actions.

La baisse des marchés d'actions pourrait avoir un impact négatif sur le résultat de France Télécom et sa situation financière, dans l'un des deux cas suivants :

- En cas de baisse du cours des actions des filiales cotées de France Télécom, notamment TP S.A. (Pologne), Mobistar (Belgique) et ECMS (Egypte), il pourrait être nécessaire de tester la valeur des actifs correspondants, ce qui pourrait conduire à constater une perte de valeur.

- Dans la mesure où France Télécom viendrait à détenir ses propres actions (ce qui n'était pas le cas au 31 décembre 2005, ni au 31 décembre 2006), une baisse de son cours de bourse pourrait entraîner une baisse de la valeur de ses actions auto-détenues.

Le cours de l'action de France Télécom peut varier en fonction d'un grand nombre de facteurs.

Ces facteurs comprennent :

- un changement de notation de la part d'agences de notation, une modification du niveau de l'endettement et des cessions d'actifs ;

- des changements de recommandations sur France Télécom émanant d'analystes financiers ;

- des changements de prévisions des analystes sur le secteur où France Télécom opère ;

- l'annonce par France Télécom ou ses concurrents de partenariats stratégiques, de leurs résultats ou d'opérations sur le capital ou d'autres changements importants dans son activité ;

- le recrutement ou le départ d'employés clés ; et

- de manière générale, la fluctuation des marchés boursiers.

Des futures cessions par l'Etat d'actions France Télécom pourraient affecter le cours des actions France Télécom

Au 31 décembre 2006, l'Etat détenait, directement ou indirectement par l'intermédiaire de l'ERAP, 32,4 % du capital de France Télécom (voir la section 18.2 "Contrôle direct ou indirect de France Télécom"). Si l'Etat décide de réduire davantage sa participation dans le capital de France Télécom, une telle cession par l'Etat ou la perception qu'une telle cession est imminente, pourrait affecter d'une manière négative le cours des actions France Télécom.

Chapitre 5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 Raison sociale et nom commercial

" France Télécom "

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

Numéro R.C.S.: 380 129 866 R.C.S. Paris
Code APE : 642 C

5.1.3 Date de constitution et durée de vie

France Télécom S.A. a été constituée en société anonyme le 31 décembre 1996 pour une durée de vie de 99 ans à compter de cette date. Sauf dissolution anticipée ou prorogation, la société expirera le 31 décembre 2095.

5.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable

6, place d'Alleray - 75015 PARIS
Téléphone : 01 44 44 22 22

France Télécom est régie par la législation française sur les sociétés anonymes sous réserve des lois spécifiques qui lui sont applicables, notamment la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications modifiée par la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996 et par la loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003.

La réglementation applicable à France Télécom en raison de ses activités d'opérateur est décrite à la section 6.9 "Réglementation".

5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités de la société

France Télécom est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris et sur le New York Stock Exchange depuis octobre 1997, date à laquelle l'Etat a vendu 25 % des actions qu'il détenait au public et aux salariés de France Télécom. Le transfert du secteur public au secteur privé de France Télécom est intervenu le 7 septembre 2004 à la suite de la cession par l'Etat de 10,85 % du capital de France Télécom. Au 31 décembre 2006, l'Etat détenait directement ou indirectement 32,4 % du capital de France Télécom.

Ces dernières années, le domaine d'activité de France Télécom et son environnement réglementaire et concurrentiel ont connu des changements significatifs qui ont affecté la composition de son chiffre d'affaires, ses activités et son organisation interne. Tous les secteurs du marché des télécommunications en France sont ouverts à la concurrence depuis le 1er janvier 1998, à l'exception des communications locales ouvertes à la concurrence le 1er janvier 2002.

Dans ce contexte de déréglementation et de concurrence accrue, France Télécom a poursuivi, durant la période 1999-2002, une stratégie de développement de nouveaux services et a accéléré son développement international par croissance externe. De ce fait, France Télécom a accru la part de ses activités réalisées dans les nouveaux services, comme la téléphonie mobile, l'Internet, les services de transmission de données, en France et à l'international. Dans ce cadre, France Télécom a réalisé de nombreux investissements stratégiques (acquisitions, prises de participation, licences UMTS). Elle a en particulier procédé à l'acquisition d'Orange plc. en 2000, de Global One et Equant en 2000 et 2001, à la prise de participation dans le capital de NTL de 1999 à 2001, de l'opérateur polonais TP S.A. en 2000 et 2001 et de MobilCom en 2000. Cependant, à la suite de diverses opérations, France Télécom ne détient plus de participation dans le capital de NTL et sa participation dans le capital de Mobilcom est limitée à 1%. Pour l'essentiel, ces investissements stratégiques n'ont pu être financés par émission d'actions, ce qui a entraîné une augmentation importante de la dette du Groupe.

En décembre 2002, France Télécom a lancé le plan "Ambition FT 2005", portant sur le refinancement de la dette et le renforcement des fonds propres, ainsi que le programme d'amélioration opérationnelle "TOP", dont la réussite a permis au Groupe de développer sa stratégie d'opérateur global intégré en anticipant les changements de l'industrie des télécommunications.

Cette stratégie s'est notamment concrétisée depuis la fin de l'année 2003 par l'acquisition de l'intégralité des participations des actionnaires minoritaires d'Orange et de Wanadoo, l'acquisition de la totalité des actifs et des passifs d'Equant, l'intégration de Wanadoo au sein de France Télécom S.A., la mise en place d'une nouvelle organisation du Groupe cohérente avec cette stratégie, et le lancement à un rythme soutenu de nouvelles offres.

Parallèlement, France Télécom a rationalisé son portefeuille d'actifs, en cédant des actifs non stratégiques, tels que les filiales ou participations suivantes :

- en 2003 : Casema, Eutelsat, Wind, CTE (Salvador), Telecom Argentina ;

- en 2004 : Noos, BITCO (Thaïlande), Orange Danemark, Radianz (participation d'Equant), ST Microelectronics;

- en 2005 : Tower Participations (société détenant TDF), Intelsat, activités de réseaux câblés, MobilCom AG.

Enfin, PagesJaunes Groupe, la filiale d'annuaires du Groupe, a été introduite en bourse (Euronext Paris) en 2004 et la participation de France Télécom (54 % du capital fin 2005) a été cédée en octobre 2006.

En juin 2005, France Télécom a présenté le plan "NExT" (Nouvelle Expérience des Télécommunications) de transformation du Groupe sur trois ans, qui vise à faire de France Télécom l'opérateur de référence des nouveaux services de télécommunications en Europe.

Dans ce cadre, France Télécom a acquis en novembre 2005 près de 80 % du capital de l'opérateur mobile espagnol Amena, pour 6,4 milliards d'euros. En 2006, l'ensemble des activités mobile, fixe et Internet de France Télécom en Espagne ont été regroupées dans une entité unique (France Télécom España), détenue à 79,3 %, qui opère sous la marque "Orange".

5.2 INVESTISSEMENTS

Voir le Rapport financier, I. "Rapport de gestion du Groupe : section 2.1.4 Dépenses d'investissement du Groupe".

Chapitre 6 DESCRIPTION DES ACTIVITES

6.1 STRATEGIE

La stratégie de France Télécom s'inscrit dans le contexte de l'évolution du secteur des services de télécommunications, dont la profonde transformation, conséquence de l'innovation technologique, se traduit par une forte évolution de l'offre, des usages et du jeu concurrentiel.

France Télécom estime que les principales composantes de cette transformation concernent :

- l'évolution des technologies : généralisation du protocole IP, du haut débit, de la mobilité ; développement de terminaux multi-accès et de l'interopérabilité des réseaux ;

- l'évolution des usages : développement de la consommation de contenus audiovisuels, abondance, personnalisation des contextes d'usages et de services ;

- l'évolution des structures et des stratégies de l'industrie, et le renforcement de la pression concurrentielle.

Ainsi, dans le domaine des réseaux fixes à haut débit, on assiste à une consolidation du marché des fournisseurs d'accès Internet (FAI) autour de quelques acteurs majeurs offrant du Multiplay (Internet, Voix sur IP, TV), les concurrents de l'opérateur historique mettant à profit le dégroupage de la boucle locale. Dans le marché des mobiles, les MVNO (opérateurs de réseaux mobiles virtuels) sont désormais des acteurs significatifs. Enfin, les acteurs du monde des services de l'Internet ont pour ambition de se développer fortement dans le marché des services de communication et des contenus sur une base non régulée.

6.1.1 Le plan "NExT"

Dans ce contexte, France Télécom a présenté le 29 juin 2005 la stratégie 2006 – 2008 du Groupe. Le plan "NExT" (Nouvelle Expérience des Télécommunications) est un programme de transformation sur trois ans qui permettra aux clients du Groupe d'accéder à un univers de services enrichis et simplifiés et au Groupe de poursuivre sa transformation d'opérateur intégré. Il vise à faire de France Télécom l'opérateur de référence des nouveaux services de télécommunications en Europe, en matière d'innovation, de qualité de service, et de performance économique.

S'appuyant sur un portefeuille complet d'offres et de solutions, sur sa maîtrise de tous les réseaux et sa capacité d'innovation intégrée, France Télécom entend développer un nouveau monde de services dans les domaines de la communication, de l'information et des loisirs, de la vie pratique ainsi que des services aux entreprises, pour répondre aux attentes de toutes les clientèles (grand public, professionnels, entreprises, collectivités territoriales), dans toutes les situations (mobilité, domicile, bureau) et quel que soit le réseau, la plateforme ou le terminal utilisé. En accompagnement de cette stratégie, le Groupe a adopté en juin 2006 un nouveau dispositif de marques autour de la marque Orange, simplifié et plus porteur à l'international.

Quatre grands enjeux structurent la stratégie du plan "NexT" :

- passer d'une logique d'accès aux réseaux à une logique d'accès aux services ;

- innover en matière de services télécoms, de services clients, de services réseaux ;

- renforcer l'intégration du Groupe ;

- conduire le développement des compétences du Groupe.

Les objectifs majeurs du plan "NExT"

Le plan "NExT" se décline en vingt objectifs majeurs répartis en six domaines : Chiffre d'affaires et finance, Produits et services, Base de clients, Relation clients, Efficacité et rendement, et Ressources Humaines. Les principaux objectifs du plan "NExT" pour 2008 sont les suivants :

- maintenir la génération de cash-flow organique sur 2006-2008 ;

- réaliser dès 2007 plus de 400 millions d'euros de chiffre d'affaires de vente directe de contenus ;

- réaliser de 5 à 10 % du chiffre d'affaires consolidé grâce aux offres convergentes ;

- réaliser des économies sur les charges du réseau et du système d'information représentant un gain de 500 à 800 millions d'euros d'ici la fin 2008 ;

- mettre en œuvre la mobilisation des compétences du Groupe dans le cadre du programme ACT.

En outre, l'objectif de désendettement financier est confirmé avec un ratio d'endettement financier net rapporté à la MBO inférieur à 2 d'ici fin 2008.

Par nature, ces objectifs sont soumis à de nombreux risques et incertitudes susceptibles d'entraîner des différences entre les objectifs énoncés et les réalisations effectives. Les risques les plus importants sont exposés au chapitre 4 "Facteurs de risque".

Pilotage de la transformation et mobilisation des compétences

Afin d'assurer le succès du plan "NEXT", France Télécom resserre le pilotage de l'activité, met en place un pilotage rigoureux de la transformation, adapte ses ressources humaines et mobilise et développe ses compétences.

Pilotage de l'activité

France Télécom a mis en place une organisation resserrée autour du Président avec la création d'un Comité de direction générale de neuf personnes mobilisées sur la génération du cash-flow organique et sur la réalisation des objectifs clés du plan "NExT". La structure de management est une structure matricielle combinant responsabilité pays (gestion intégrée des activités par pays) et responsabilité transverse (marketing stratégique, lignes de métiers : fixe et mobile, contenu, réseaux et système d'information, Ressources Humaines).

Pilotage de la transformation

Un membre du Comité de direction générale est chargé de piloter la transformation du Groupe, et de diriger l'équipe dédiée à "NExT Transformation". En donnant la priorité à l'intégration des réseaux et à l'intégration des pays, "NExT Transformation" assure l'appui et le reporting des actions de transformation conduites dans les divisions et identifie, soutient et pilote une centaine de projets critiques.

Adaptation des Ressources Humaines

France Télécom adapte ses ressources humaines aux besoins résultant de l'évolution de ses activités et de la transformation de son organisation :

- raccourcissement des circuits de décision et réduction des degrés hiérarchiques ;
- redéploiement vers les métiers au service des clients ;
- renforcement des actions de formation, avec l'appui des écoles de métiers internes ;
- mise en place de mesures d'incitation orientées vers la réalisation des objectifs du plan "NEXT" ;
- recrutement de nouveaux talents (6.000 recrutements prévus en France sur la période 2006-2008).

Parallèlement, France Télécom prévoit 22.000 départs en France et une diminution globale des effectifs de 17.000 au niveau du Groupe de 2006 à 2008.

Mobilisation et développement des compétences (Anticipation et Compétences pour la Transformation)

Le but du programme ACT est de mobiliser et développer les compétences du Groupe grâce à la mise en œuvre des actions suivantes :

- fournir une plus grande visibilité sur les perspectives d'emploi, en termes de compétences et de besoin géographique (Act: Opportunités) ;
- fournir aux salariés les moyens de bâtir un projet professionnel personnel en ligne avec la stratégie du Groupe (Act: Développement) ;
- construire les outils RH adaptés pour accompagner les salariés dans leurs projets professionnels, que ceux-ci soient à l'intérieur ou à l'extérieur du Groupe (Act: Solutions) ;
- former les managers à prendre davantage de responsabilités dans la transformation du Groupe (Act: Management).

6.1.2 La stratégie de France Télécom : une nouvelle expérience des télécommunications

Dans un marché en profonde transformation, France Télécom fonde sa stratégie sur le modèle de l'opérateur intégré proposant à ses clients une nouvelle génération de services télécoms.

Une stratégie d'opérateur intégré

Cette stratégie d'opérateur intégré a pour objectif la création de valeur par la mise en œuvre des actions suivantes, propres à l'opérateur intégré :

- l'offre de services convergents, l'accès à un portail unique de services, la personnalisation des terminaux avec une ergonomie commune, permettant une montée en valeur de l'offre et une plus grande fidélisation des clients ;

- un aspect général ("look & feel") des services unifié, qui améliore l'adoption et l'utilisation des nouveaux outils de communication, facilite la personnalisation des services et options par les clients et développe les usages ;

- dans la relation avec les clients, la mise en place d'un support client unifié, qui rend possible l'expérience client sans couture et le "one stop shopping" ;

- une meilleure connaissance des pratiques des clients et une approche segmentée de l'ensemble de la clientèle, permettant d'accroître les revenus, et de réduire le "churn" (taux de résiliation client) ;

- une meilleure qualité de service de bout en bout, même si plusieurs réseaux sont mis en jeu pour assurer une prestation ;

- des économies d'envergure et des synergies grâce à une meilleure mutualisation dans tous les domaines (optimisation des capacités de réseaux et des plateformes de services, de la relation clients et des fonctions supports) et des économies d'échelle par des volumes d'achat plus élevés permettant d'obtenir de meilleurs prix.

Une nouvelle génération de services télécoms

En passant d'une logique d'accès aux réseaux à une logique d'accès aux services, France Télécom propose à ses clients une nouvelle génération de services télécoms :

- une offre complète de services de télécommunications, comprenant une expérience client intégrée, des réseaux fixe, mobile et Internet sans couture, des offres d'abondance, une suite intégrée de communication, des terminaux France Télécom ;

- des offres de contenus et de "Live services", comprenant des offres de musique, vidéo, télévision et jeux sur toutes les plateformes du Groupe, et toute une gamme de services pour la vie de tous les jours, avec dans certains cas des offres d'exclusivité pour les clients du Groupe ;

- des offres et des solutions complètes proposant aux clients entreprises, dans le monde entier, l'ensemble des services de communication IP multimédia.

Pour inventer et mettre en place cette nouvelle génération de services, France Télécom s'appuie, dans le cadre du plan "NEXT", sur les leviers suivants :

- la Recherche & Développement ;

- les partenariats stratégiques ;

- un marketing stratégique centralisé ;

- le lancement d'offres convergentes ;

- la nouvelle politique de marque Orange ;

- l'intégration des réseaux, du système d'information et des plateformes de services.

La Recherche et Développement pour offrir le meilleur de la technologie

A la fois fournisseur de services de télécommunications et opérateur de réseaux, France Télécom a l'ambition de fournir à ses clients le meilleur de la technologie, dès qu'elle est disponible, tout en prenant en compte les générations technologiques suivantes. Dans ce but, France Télécom a renforcé son effort de Recherche et Développement. Voir le chapitre 11 "Recherche et Développement, brevets et licences".

CHAPITRE 6

Des partenariats stratégiques pour développer de nouveaux services et accentuer la différenciation

France Télécom s'appuie sur des partenariats stratégiques pour se forger un avantage concurrentiel ou intégrer de nouvelles technologies, chaque fois que cela est nécessaire pour obtenir la taille critique. Les priorités de partenariats stratégiques portent sur quatre domaines :

- les technologies dans le domaine des réseaux et des systèmes informatiques supports ;
- les équipements terminaux ;
- le contenu ;
- les canaux de distribution.

Un marketing stratégique centralisé

Le marketing stratégique centralisé poursuit trois objectifs :

- fournir une vision avancée du marché de façon synthétique, en prenant en compte tant les ruptures technologiques potentielles que les évolutions du marché, définir la segmentation globale et gérer les initiatives transverses (projets transverses, partenariats stratégiques) ;
- définir les offres convergentes NExT et en assurer le développement et la mise sur le marché grâce au Technocentre, décrit ci-après ;
- assurer la coordination des feuilles de route ("roadmaps") de développement des produits du Groupe et leur mise sur le marché, au moyen d' un Comité Marketing Stratégique réunissant les différentes divisions.

Mis en place en février 2006, le Technocentre ("Product Factory") a pour principale mission d'industrialiser le lancement de services innovants afin d'accroître la rapidité et la réactivité du Groupe. Il est organisé autour d'équipes colocalisées, qui gèrent les cycles de développement de l'offre. Chaque équipe ("3 PTeam") comprend trois leaders :

- un responsable produit ("Product Leader"), qui gère les aspects marketing et l'interface avec les unités d'affaires, et est le responsable de cette "3P Team" ;
- un responsable du développement ("Development Leader"), qui assure la responsabilité de toute la phase de développement ;
- un responsable de la mise en œuvre ("Implementation Leader"), responsable de l'offre, qui est notamment chargé de la mise en place des ressources des réseaux et du système d'information.

Le lancement d'offres convergentes

Les offres convergentes sont au cœur de la Nouvelle Expérience des Télécommunications. Outre la convergence commerciale (contrat unique, service client unique et facture unique), elles apportent aux clients une expérience sans couture des services de communication (voix, e-mail, SMS, IM) et des services de gestion des appels (messagerie vocale, carnet d'adresse, présence), quelque soit l'accès (fixe, mobile ou Internet) ou le réseau utilisé (RTC, ADSL, fibre optique, mobile).

Les offres convergentes s'adressent en premier lieu aux clients multi-équipés (fixe haut débit et mobile), dont le nombre ne cesse de croître dans les pays où le Groupe est implanté en Europe, en raison des taux élevés de pénétration mobile et de la forte croissance de la pénétration de l'ADSL. France Télécom estime qu'en Europe, 63 % des foyers seront équipés de haut débit et de mobile en 2008, dont 66 % devraient souscrire à des offres convergentes.

Unik: la première offre convergente

Lancé par Orange France, Unik est le premier produit réellement convergent illustrant la stratégie "NexT". Commercialisé dès le 5 octobre en France pour les particuliers et les professionnels, il a également été lancé en Espagne, aux Pays-Bas, et sera lancé au Royaume-Uni et en Pologne en 2007. Unik est un mobile qui se connecte à la Livebox pour des appels illimités vers les fixes et tous les mobiles Orange depuis chez soi, avec un seul numéro, un seul répertoire, ainsi que le changement de réseau automatique quand on sort de chez soi, sans coupure de communication.

La nouvelle politique de marque Orange

Le 1er Juin 2006, le Groupe a lancé la nouvelle marque Orange : une marque unique pour l'Internet, la télévision et le mobile, pour en faire une marque leader pour l'ouverture de services numériques . Dès le 1er Juin , les marques Orange, Wanadoo et Ma LigneTV, ont été regroupées sous la marque Orange en France et au Royaume-Uni et tous les services aux entreprises sont passés sous la marque Orange Business Services. Progressivement, après la Pologne dont les activités mobiles ont adopté la marque Orange dès septembre 2005, les autres filiales ont adopté la marque unique Orange (Espagne, Sénégal, Mali). Les offres de téléphonie classique restent sous la marque France Télécom ou la marque de l'opérateur historique le cas échéant.

La nouvelle marque permet de simplifier et d'homogénéiser l'expérience client, de renforcer les offres face à la concurrence, et d'optimiser les coûts de marketing et communication. Enfin, elle représente un vecteur managérial de la construction du groupe intégré et de la transformation du Groupe.

CHAPITRE 6

L'intégration des réseaux, du système d'information et des plateformes de services

Le Groupe poursuit sa stratégie d'intégration des réseaux, du système d'information et des plateformes de service, avec trois objectifs :

- améliorer la qualité de service ;
- permettre et accélérer le lancement d'offres convergentes innovantes ;
- optimiser l'utilisation des ressources en réduisant sensiblement les coûts de réseaux et d'informatique et en optimisant les investissements.

Pour accélérer la mise en œuvre de la stratégie d'intégration, une nouvelle organisation est mise en place avec :

- une gouvernance mondiale pour l'ensemble des métiers (mobile, fixe, services de contenu), qui pilote la mise en œuvre et la performance ;
- une entité par pays ("Domestic Network Factory"), qui assure l'ensemble des responsabilités de conception, construction et exploitation des réseaux et du système d'information ;
- des "usines" de développement et des services mutualisés : conception de plateformes de services, développement du système d'information.

Le déploiement d'une architecture NGN / IMS permettant d'offrir des services informatiques et réseaux entièrement intégrés constitue la prochaine étape de cette stratégie d'intégration à partir de 2007.

6.1.3 Les principaux axes de la mise en oeuvre de la stratégie du Groupe

La stratégie de croissance rentable du Groupe, fondée sur le modèle de l'opérateur intégré, s'appuie en premier lieu sur le développement de l'accès haut débit fixe et mobile qui est indispensable à la fourniture d'une offre de services diversifiée et abondante.

Pour les clients grand public, cette stratégie se décline sur trois domaines de services :

- les services de communication interpersonnels ;
- les services de contenus, notamment avec les services de télévision en ligne ;
- les services de vie pratique.

Pour les entreprises, France Télécom se démarque de ses concurrents par sa stratégie d'opérateur intégré, la couverture géographique de son action tant en France qu'en Europe avec toutes les extensions possibles grâce au réseau d'Equant, et le maintien d'un investissement important en R&D au service des clients.

Cette stratégie est également appliquée à l'international, dans le cadre du plan "NEXT", qui, après l'acquisition d'Amena en novembre 2005, ne nécessite pas d'acquisition majeure en Europe.

6.1.3.1 Le haut débit

Le développement du haut débit mobile et fixe

L'offre haut débit mobile ("Orange Intense" en France) utilise les différentes technologies disponibles telles que EDGE, UMTS, HSDPA, et Wi-Fi afin de proposer au client toute une gamme de nouveaux usages (contenu, paiement sur mobile, géolocalisation, etc) sur une gamme de terminaux qui vont remplacer progressivement les terminaux 2G.

Dans le domaine du haut débit fixe, la croissance du parc ADSL se poursuit à un rythme élevé et l'accès à Internet via le haut débit en Europe devient progressivement la norme. Cette stratégie de montée en débit est déployée à l'international dans tous les pays où le Groupe est opérateur de réseau fixe, notamment en Pologne, mais aussi dans les pays où France Télécom est nouvel entrant sur le fixe comme en Espagne, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, en construisant l'offre à partir du dégroupage et en capitalisant sur les nouveaux services développés par le Technocentre.

La Livebox

La passerelle domestique Livebox est le premier produit intégré paneuropéen du Groupe, autour duquel sont développés les services numériques du foyer : elle permet de relier au haut débit l'ensemble des services de communication de la maison pour surfer sur Internet, regarder la télévision, téléphoner sur IP, communiquer en visiophonie ou jouer en réseau et accéder aux "Liveservices". La Livebox devient ainsi la pierre angulaire du "Home Networking", le point de convergence des équipements et services haut débit de la maison.

Afin de créer un écosystème ouvert à tous autour de la Livebox, le "Livebox Lab", inauguré en juillet 2006, a pour objectif de faire appel aux capacités d'innovation de partenaires tiers.

CHAPITRE 6

Le pré-déploiement du très haut débit

Dans le domaine de l'accès très haut débit, France Télécom a lancé le premier pilote de son réseau à fibre optique dans 6 arrondissements de Paris et 5 villes des Hauts-de-Seine le 1er Juin 2006. Le 15 décembre 2006, le Groupe a lancé la deuxième étape de son plan avec le pré-déploiement qui s'étendra de 2007 à 2008. Cette phase permettra d'enrichir l'expérience client hors de la région parisienne. Le Groupe cible 150 000 à 200 000 clients raccordés sur une base de plus d'un million de clients raccordables fin 2008. Les investissements cumulés pour la période 2007-2008 sont évalués à 270 millions d'euros, et s'inscrivent dans les orientations du plan "NEXT" en matière de ratio CAPEX sur chiffre d'affaires consolidé.

Dès 2007, la gamme d'offres FTTH ("Fiber to the Home") proposée comportera un accès Internet jusqu'à 100 Mbit/s symétriques, plusieurs canaux Haute Définition sur télévision et PC, ainsi que la téléphonie illimitée. Elle est disponible depuis mars 2007 à Paris et dans plusieurs zones limitrophes. Elle sera progressivement disponible à partir de juin 2007, dans une dizaine de villes dont les premières seront Lille, Lyon, Marseille, Poitiers et Toulouse.

6.1.3.2 Développer les services de communication grand public

Développer les usages des communications interpersonnelles

Les usages des communications interpersonnelles tant vocales que sous forme d'échange de données (SMS, messagerie instantanée, MMS) continuent de connaître une croissance soutenue. Sur des marchés de plus en plus compétitifs, France Télécom cherche à développer le chiffre d'affaires de la communication interpersonnelle, aussi bien mobile que fixe, qui continue à représenter la majeure partie des usages des clients et de leur facture, en offrant aux clients une plus grande abondance d'usage et en prenant en compte les spécificités de chaque grand segment de clientèle.

Dans le domaine des services de communication mobile, cette stratégie est mise en œuvre par une innovation permanente en matière tarifaire, en incluant dans les forfaits une grande abondance (et même des usages illimités) de communications, voix ou SMS, vers certains numéros choisis par le client ou à certaines périodes de la journée. Ces méthodes de "Yield management" permettent de proposer au client une augmentation forte de ses usages pour une croissance légère de sa facture mensuelle et de fidéliser les meilleurs clients.

Dans le domaine des services de communication fixe de personne à personne, la stratégie du Groupe est, d'une part, de développer les offres d'abondance et, d'autre part, de réussir la migration vers le haut débit et la VoIP. Ainsi, France Télécom propose deux types d'offres. Sur le réseau RTC, elle enrichit sa gamme "Atout" (offres d'abondance) et développe ses offres "Optimales", qui combinent l'abonnement téléphonique et des formules de communication en illimité ou à la carte. Sur le réseau ADSL en IP, le Groupe développe massivement son offre VoIP illimitée vers tous les fixes en France. Enfin, France Telecom commercialise également Optimale 8 mégamax, une offre qui comprend la téléphonie classique avec 4 heures de communications à la carte, l'Internet haut débit 8 mégamax, la télévision et l'abonnement téléphonique.

Dans le domaine des services de communication convergents, lancé sur une base multidomestique, UNIK représente la première offre Groupe.

Par ailleurs, l'offre convergente de messagerie instantanée pour PC et mobiles "Orange Messenger by Windows Live", qui résulte de l'accord signé entre Orange et Microsoft, propose aux utilisateurs de bénéficier des synergies d'Orange et de Windows Live Messenger, en assurant un lien permanent avec leur communauté, tant sur le PC que sur le mobile.

Développer les services de contenu à travers la stratégie "Content Everywhere"

Avec la montée en débit et les progrès effectués dans le codage de contenus, France Télécom entend proposer tout un ensemble de contenus multimédia aussi bien sur le mobile que sur le fixe, adapté à chaque terminal, à travers sa stratégie "Content Everywhere". Elle vise à servir la diversité des besoins d'usages des clients et la diversité des terminaux qu'ils utilisent (PC, téléviseur, téléphone mobile).

Elle contribue aux objectifs du Groupe de trois façons :

- profitabilité de l'activité de contenu en elle-même ;
- politique d'acquisition et de fidélisation des clients ;
- enrichissement du marketing et des plans de communication.

La stratégie "Content Everywhere" se développe sur les principaux types de contenu accessibles en ligne : télévision et vidéo à la demande (VOD) ; musique et personnalisation de terminal ; jeux ; "Infotainment".

Ainsi, dans le domaine du fixe, l'offre de télévision est désormais indispensable à l'offre d'accès large bande. L'IPTV fait partie de l'offre "triple play" du Groupe en France, en Espagne, en Pologne, au Sénégal, à l'Ile Maurice et bientôt au Royaume-Uni. La vidéo à la demande est également disponible sur télévision et PC avec un catalogue riche de plus 2300 films fin 2006. En mobilité, la montée en débit sur les accès permet d'accéder à la télévision sur mobile (d'ores et déjà 52 chaînes sont disponibles sur mobile en France) ou à la musique sur mobile.

L'offre de musique est une offre clé pour viser le segment des jeunes. Elle comprend le téléchargement de musique, la personnalisation des terminaux, l'offre de radio personnalisée et bientôt des offres illimitées de streaming sur PC et mobile comme également de la VOD sous abonnement. Orange music est d'ores et déjà une offre convergente disponible sur PC et mobile.

Dans le domaine des jeux en ligne, Orange est présent sur les différents segments (jeux sur télévision, sur mobile et sur PC). En particulier, Orange est bien positionné dans le secteur des jeux sur mobiles (plus de 1000 jeux disponibles sur mobiles au Royaume-Uni) et dans celui des jeux massivement multi-joueurs (MMG) avec Dark Age of Camelot et l'acquisition des droits exclusifs pour l'Europe du nouveau jeu Warhammer.

Développer les services de vie pratique

Les nouveaux services de communication permettent la création de nouveaux services, le plus souvent en partenariat, dans tous les aspects de la vie de tous les jours : la citoyenneté, la santé, les transports, l'habitat, les achats en ligne, la sécurité, l'éducation, les services à la personne, et aux collectivités locales. Dans chacun de ces domaines, l'enjeu est la création d'écosystèmes utilisant les services de communication, qui offrent à France Télécom la possibilité de devenir un fournisseur de services.

En particulier, la connexion ADSL haut débit, associée à la Livebox, par son caractère de permanence, permet de développer de nouveaux services liés à la sécurisation de l'habitat ou à l'assistance à distance aux personnes, tels que la télésurveillance et la LiveZoom, qui utilise une caméra accessible depuis n'importe quel PC ou téléphone mobile.

Dans le domaine de la santé, France Télécom entend promouvoir l'utilisation des technologies de communication et des services d'information pour satisfaire les besoins des patients, des professionnels de la santé et des services administratifs. Pour mieux servir ce secteur d'activité, France Télécom a créé une nouvelle ligne de produits, dont l'objectif est de coordonner et d'accélérer les actions du Groupe dans quatre domaines prioritaires :

- la télésupervision de maladies chroniques ;
- les services liés à l'hospitalisation et aux soins au domicile ;
- les services aux professionnels de la santé ;
- et les services aux organismes qui financent les dépenses de santé.

6.1.3.3 Développer les services de communication aux entreprises

Orange Business Services, la division de services de communication aux entreprises, poursuit sa stratégie d'opérateur de services de communication global, autour de trois axes de développement :

- Etre le leader de la transformation vers l'IP ;
- Répondre au besoin de personnalisation des réseaux des clients par une gamme adaptée de services ;
- Apporter des offres de convergence à l'utilisateur final de l'entreprise.

Etre le leader de la transformation vers l'IP

La migration des réseaux de données vers des solutions IP managées s'est largement réalisée pour l'ensemble des entreprises, aussi bien en France qu'à l'International grâce à la couverture de 220 pays et territoires d'Orange Business Services. Sur la base de cette infrastructure IP, les entreprises lancent le déploiement de la Voix sur IP. Pour les Grandes Entreprises, l'offre flexible et modulaire s'adapte aux besoins exprimés. Pour les PME, des offres packagées sont définies comme par exemple l'offre IP Centrex, qui apporte une solution de téléphonie complète gérée sur une plateforme centralisée.

Répondre au besoin de personnalisation des réseaux des clients par une gamme adaptée de services

Afin d'accompagner les clients dans leur transformation IP, Orange Business Services propose un ensemble de services d'accompagnement :

- conseil et gestion des projets ;
- gestion des équipements d'extrémité comme les PABX ou les IPBX ;
- centres de contacts pour la relation clients ;
- solutions d'hébergement et de management des systèmes d'information ;
- solutions de sécurité.

Ces services sont fournis soit séparément soit globalement dans le cadre des contrats d'outsourcing des infrastructures de communication et d'intégration de réseaux complexes. Orange Business Services, qui occupe la 7ème place sur le marché français des services selon Pierre Audouin Conseil, renforce sa stratégie par des acquisitions ciblées (Diwan, Néocles, Silicomp).

Apporter des offres de convergence à l'utilisateur final de l'entreprise

La transformation vers l'IP apporte de plus en plus de services de communication. Cet enrichissement a conduit Orange Business Services à proposer des nouveaux services de mise en relation.

Pour accompagner le développement de ses clients en France comme en Europe (Espagne, Belgique, Pologne, Royaume-Uni, Pays-Bas), France Télécom offre aux employés qui sont en situation de télétravail ou de nomadisme des solutions leur permettant de se connecter en toute sécurité à un réseau IP, et d'accéder ainsi aux applications professionnelles de leur entreprise distante en utilisant des technologies variées (Wi-Fi, xDSL, 3G, GPRS, RNIS ou ligne téléphonique) et différents types de terminaux (PC, PDA). Ces offres "Business Everywhere Multimédia" bénéficient d'une hot line permanente bilingue. L'objectif de France Télécom est d'avoir une clientèle de plus d'1 million d'utilisateurs de Business Everywhere d'ici fin 2008.

La convergence des réseaux supportés par France Télécom permet aussi de proposer des offres d'intégration de services fixe et mobile, par exemple Business Talk.

Orange Business Services vient également de lancer "Business Together", une suite de communication unifiée, qui permet de répondre à l'ensemble des besoins de chaque utilisateur final dans l'entreprise : voix, image, données, audio/web/visioconférence, messageries, disponibilité des contacts connectés, transfert de fichiers sont accessibles simultanément sur PC en quelques clics depuis une interface logicielle utilisateur unique ou depuis un IP Phone ou un Smartphone mobile.

6.1.4 Stratégie internationale

La France, le Royaume-Uni, l'Espagne après l'acquisition d'Amena, ainsi que la Pologne, sont clairement considérés comme essentiels et stratégiques pour le groupe France Télécom. France Télécom estime que les positions qu'il y détient sont fortes au plan concurrentiel, soutenables économiquement et constituent une position déjà bien avancée pour la mise en œuvre du plan "NEXT". Au-delà, France Télécom considère que l'Europe constitue le prolongement de son marché domestique.

Afin de se focaliser sur ses actifs les plus stratégiques et les plus rentables, le Groupe a réalisé depuis 2003 le réexamen de l'ensemble de ses filiales et participations, ce qui a conduit à des cessions d'activités.

France Télécom a finalisé en novembre 2005 l'acquisition de près de 80 % de l'opérateur mobile espagnol Amena et procédé en 2006 à la fusion d'Amena et de France Telecom España (qui regroupe les activités fixe et Internet du Groupe en Espagne). A l'issue de ces opérations, le groupe France Télécom détient 79,3 % du nouvel ensemble, dont les activités ont été regroupées sous la marque Orange en octobre 2006. France Télécom est désormais en position de lancer des offres convergentes s'appuyant sur le haut débit fixe et mobile dans un marché clé supplémentaire.

Après l'acquisition d'Amena en Espagne, le Groupe considère qu'il n'y a pas de nécessité d'acquisition majeure en Europe pour la mise en œuvre du plan "NEXT".

Au-delà de ses positions fortes en Europe occidentale, le Groupe a une implantation importante dans les marchés émergents, notamment, en Europe centrale et orientale, en Afrique et au Moyen Orient. Ces marchés à fort potentiel de croissance incluent notamment les activités de France Télécom dans les pays suivants : services mobiles en Pologne, Botswana, Cameroun, Côte d'Ivoire, Egypte, Guinée équatoriale, Ile Maurice, Jordanie, Madagascar, Mexique, Moldavie, République Dominicaine, Roumanie, Sénégal, Slovaquie, Vanuatu et Vietnam. Ces marchés émergents sont importants pour le Groupe en termes de croissance du nombre de clients mais aussi pour leur contribution au chiffre d'affaires et à la profitabilité du Groupe. L'ensemble de ces activités représente ainsi environ 12 % du chiffre d'affaires et 16 % de la marge brute opérationnelle du Groupe.

Le Groupe continuera à examiner de façon sélective et prudente les opportunités dans les pays à fort potentiel de croissance, compte tenu des critères stratégiques et financiers définis dans le cadre du plan "NEXT". Les opportunités de croissance externe devront ainsi :

- permettre d'améliorer le profil de croissance du Groupe ;
- avoir un impact positif sur le cash-flow disponible par action ;
- ne pas remettre en cause les objectifs de désendettement du Groupe ;
- ne pas avoir d'impact négatif sur la politique de distribution de dividendes.

France Télécom estime qu'en tout état de cause, le renforcement de la position concurrentielle de ses opérations actuelles et l'amélioration rapide de leur rentabilité sont ses priorités, et que ces actions auront pour effet d'améliorer son attractivité et sa capacité d'action dans toute hypothèse d'évolution ultérieure du marché européen.

6.2 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE

Le groupe France Télécom offre à ses clients particuliers, entreprises et aux autres opérateurs de télécommunications, une gamme étendue de services couvrant les communications fixes et mobiles, la transmission de données, l'Internet et le multimédia, ainsi que d'autres services à valeur ajoutée.

Tableau d'ensemble des clients du Groupe

Au 31 décembre 2006, France Télécom desservait 158,6 millions de clients, contre 144,6 millions de clients au 31 décembre 2005.

Tableau d'ensemble des clients du Groupe (au 31 décembre, en milliers, pour les sociétés contrôlées)	2006	2005
Mobile		
France	23 268	22 430
Europe (hors France)	59 592	51 155
Monde (hors Europe)	14 774	10 730
Total	97 633	84 315
Fixe		
France	33 873	33 727
Europe (hors France)	13 504	14 020
Monde (hors Europe)	1 304	906
Total	48 681	48 653
Internet		
France	6 884	5 914
Europe (hors France)	5 298	5 693
Monde (hors Europe)	100	63
Total	12 282	11 671
Total		
France	64 025	62 071
Europe (hors France)	78 393	70 869
Monde (hors Europe)	16 178	11 699
Total général	158 596	144 639

La définition des clients est indiquée ci-dessous, pour chaque catégorie de service :

Clients des services mobiles

Est considéré comme client des services mobiles tout titulaire d'une carte SIM ou tout détenteur d'une carte prépayée ayant passé au moins un appel et n'ayant pas dépassé la date au-delà de laquelle il est contractuellement impossible de recevoir des appels.

Clients des services de téléphonie fixe

Total des lignes analogiques standards et des accès RNIS en service (y compris les lignes en dégroupage total), chaque canal RNIS étant comptabilisé comme une ligne. RNIS : réseau numérique à intégration de services ou ISDN : Integrated services digital network.

Clients de l'accès à Internet

Sont considérés comme clients de l'accès à Internet, les clients ayant contracté un abonnement mensuel payant (forfait) et les clients actifs des comptes d'accès gratuits, c'est-à-dire les clients des accès ayant enregistré une activité au cours du dernier mois, repérable par une consommation effective.

Secteurs d'activité

Afin de refléter l'évolution du Groupe et la structure de ses activités, France Télécom a retenu les trois secteurs d'activité suivants :

- le secteur d'activité "**Services de communication personnels**" (SCP) regroupe les activités de services mobiles de télécommunication en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Pologne et dans le Reste du monde. Il comprend l'intégralité des filiales d'Orange, ainsi que les activités de téléphonie mobile de France Télécom España en Espagne et de TP Group en Pologne (avec sa filiale PTK Centertel), et des autres sociétés du Groupe à l'étranger ;

- le secteur d'activité "**Services de communication résidentiels**" (SCR) rassemble les activités de services fixes de télécommunication (téléphonie fixe, services Internet, services aux opérateurs) en France, en Pologne et dans le Reste du monde, ainsi que les activités de la distribution et des fonctions supports fournis aux autres secteurs d'activité du groupe France Télécom ;

- le secteur d'activité "**Services de communication entreprises**" (SCE) regroupe les solutions et services de communication dédiés aux entreprises en France et dans le monde.

Les activités du Groupe sont présentées dans le document de référence 2006, dans cet ordre, pour chacun de ces secteurs d'activité.

6.3 SERVICES DE COMMUNICATION PERSONNELS

6.3.1 Vue d'ensemble des activités

Le secteur d'activité "Services de communication personnels" (SCP) regroupe les activités de services mobiles de télécommunications en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Pologne et dans le Reste du monde. Il comprend l'intégralité des filiales d'Orange, ainsi que les activités de téléphonie mobile de France Télécom España en Espagne et de TP Group en Pologne (avec sa filiale PTK Centertel) et des autres sociétés du Groupe à l'étranger.

Ces activités sont présentées dans les sections suivantes :

6.3.2 France
6.3.3 Royaume-Uni
6.3.4 Espagne
6.3.5 Pologne
6.3.6 Reste du monde
6.3.7 Accords de licence

Ces activités sont centrées principalement sur la transmission de la voix et de données sur des réseaux numériques utilisant la norme GSM. Afin d'enrichir ses services, France Télécom a déployé sur ses réseaux le système General Packet Radio Services ("GPRS") dans la plupart des filiales ainsi que la technologie EDGE dans certains de ses réseaux en Europe.

Afin d'offrir des services de troisième génération, France Télécom a participé à plusieurs procédures d'attribution de licences UMTS en Europe. Les sociétés contrôlées détiennent des licences UMTS en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Pologne, en Belgique, aux Pays-Bas, en Roumanie, en Slovaquie et en Suisse.

France Télécom considère le développement du haut débit mobile et de la troisième génération comme une priorité stratégique et une activité à fort potentiel de croissance et souhaite être un leader de ces services en Europe.

France Télécom entend également demeurer à la pointe des évolutions du marché des télécommunications mobiles en poursuivant une politique d'innovation systématique, en particulier en proposant des services enrichis, simplifiés et convergents et en continuant à s'appuyer sur une gamme exclusive de téléphones portables, les "Orange Signature".

Le secteur "Services de communication personnels" a réalisé un chiffre d'affaires de 27,7 milliards d'euros en 2006 (contre 23,5 milliards d'euros en 2005 et 20,5 milliards d'euros en 2004). Au 31 décembre 2006, France Télécom comptait 97,6 millions de clients mobiles dans le monde (contre 84,3 millions au 31 décembre 2005 et 62,7 millions de clients au 31 décembre 2004).

Les tableaux suivants donnent la liste des pays dans lesquels France Télécom est actuellement implanté, les opérateurs, le pourcentage de participation détenu dans chaque opérateur, le nombre total de clients et les licences obtenues dans chaque pays.

France / Royaume-Uni Espagne / Pologne			**Nombre total de clients des sociétés contrôlées par France Télécom, au 31 décembre (en millions)**				
Pays	**Opérateur**	**Quote-part contrôlée (en %)**	**2006**	**2005**	**2004**	**Licences 2G**	**Licences 3G Date d'attribution / Date de renouvellement**
France	Orange France(1)	100,0	23,3	22,4	21,3	GSM900/1800	Août 2001 / août 2021
Royaume-Uni	Orange UK	100,0	15,3	14,9	14,2	GSM1800	Septembre 2000 / décembre 2021
Espagne	France Télécom España (2)	79,3	11,1	10,3	9,3	GSM900/1800	Mars 2000 / avril 2020
Pologne	PTK Centertel (2)	100,0	12,5	9,9	7,4	GSM900/1800	décembre 2000 / janvier 2023

(1) Hors MVNO. Le nombre de clients d'Orange France y compris MVNO est de 24,1 millions au 31 décembre 2006.
(2) sociétés opérant sous la marque Orange.

Reste du monde			Nombre total de clients des sociétés contrôlées par France Télécom, au 31 décembre (en millions)				
Pays	**Opérateur**	**Quote- part contrôlée (en %)**	**2006**	**2005**	**2004**	**Licences 2G**	**Licences 3G Date d'attribution/ Date de renouvellement**
Belgique	Mobistar	50,17	3,1	2,9	2,8	GSM900/1800	Mars 2001/ mars 2021
Pays-Bas	Orange Nederland	100	2,0	2,0	1,7	GSM900/1800	Juillet 2000/ décembre 2016
Roumanie	Orange Romania	96,82	8,0	6,8	4,9	GSM900	Mars 2005/ mars 2020
Slovaquie	Orange Slovensko	100	2,7	2,5	2,4	GSM900/1800	Juin 2002/ juillet 2022
Suisse	Orange Communications S.A.	100	1,4	1,2	1,1	GSM1800	décembre 2000/ décembre 2016
Moldavie	Voxtel	61,0	0,9	0,7	0,5	GSM900	–
Egypte	MobiNil/ECMS	71,25(1)	6,6	4,8	2,9	GSM900	–
Botswana	Orange Botswana	51,0	0,4	0,3	0,2	GSM900	–
Cameroun	Orange Cameroun	99,5	1,3	1,0	0,75	GSM900	–
Côte d'Ivoire	Orange Côte d'Ivoire	85,0	1,7	1,3	0,85	GSM900/1800	–
Madagascar	Orange Madagascar	65,9	0,6	0,3	0,2	GSM900	–
République Dominicaine	Orange Dominicana	100	1,5	1,0	0,7	GSM900	–
Sénégal	Sonatel Mobiles(4)	42,3	2,1	1,0	0,3	GSM900/1800	–
Mali	Ikatel(4)	42,3	1,2	0,6	0,1	GSM900	–
Jordanie	Mobilecom	51,0(2)	1,4	0,3	0,2	GSM900	–
Maurice	CellPlus	40,0(3)	0,2	0,2	0,15	GSM900/1800	–

(1) Orange et Orascom Telecom contrôlent conjointement MobiNil, qui détient 51 % du capital de la société opérationnelle ECMS. Ainsi, en application des normes comptables IFRS, les données financières et opérationnelles de MobiNil/ECMS sont consolidées proportionnellement à 71,25 %. La base totale de clients de MobiNil (à 100 %) était de 9,3 millions au 31 décembre 2006.
(2) Au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004, France Télécom contrôlait à 40 % l'opérateur Jordan Telecom, qui contrôlait lui même à 100 % sa filiale mobile Mobilecom. Ainsi, en application des normes comptables IFRS, les données financières et opérationnelles de Mobilecom ont été consolidées proportionnellement à 40 % à ces dates.
(3) France Télécom contrôle à 40 % l'opérateur Mauritius Télécom, qui contrôle lui même à 100 % sa filiale CellPlus. Ainsi, en application des normes comptables IFRS, les données financières et opérationnelles de CellPlus sont consolidées proportionnellement à 40 %. La base totale de clients de CellPlus (à 100 %) était de 480 000 au 31 décembre 2006.
(4) Sociétés opérant sous la marque Orange.

6.3.2 France

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques du marché français des télécommunications mobiles et des activités d'Orange France (y compris, sauf indication contraire, pour les départements d'Outre-mer).

	Au 31 décembre		
	2006	**2005**	**2004**
Taux de pénétration du marché en France (en %)(1)	85,7	79,7	73,9
Total utilisateurs en France (en millions)(1)	51,7	48,1	44,6
Forfait (en millions)(1)	33,6	30,5	27,4
Prépayé (en millions)(1)	18,1	17,5	17,2
Clients enregistrés d'Orange France (en millions)(2)	23,3	22,4	21,3
Forfait (en millions)(2)	14,7	13,8	12,9
Prépayé (en millions)(2)	8,6	8,6	8,4
Part de marché d'Orange France (en %)(2)	45,0	46,7	47,7
Couverture du réseau d'Orange France (en % de la population)(3)	99,0	99,0	99,0

(1) Source ARCEP.
(2) Source Orange France, hors MVNO. Le nombre de clients d'Orange France y compris MVNO est de 24,1 millions au 31 décembre 2006.
(3) Hors départements d'Outre-mer et selon les estimations d'Orange France.

Au 31 décembre 2006, la France est le quatrième plus grand marché de télécommunications mobiles d'Europe occidentale derrière l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni (source : EMC Database).

Le taux de pénétration de 85,7 % calculé sur la base du recensement de 1999 (source ARCEP)(79,7 % au 31 décembre 2005, 73,9 % au 31 décembre 2004), plus faible que la moyenne européenne, s'explique par trois spécificités du marché français :

- la France se caractérise par une faible densité moyenne de 106 habitants au km2 et par de fortes disparités du territoire ;
- la pénétration du téléphone fixe est plus élevée que la moyenne européenne ;
- le taux de multi-équipement est faible en France : 6 % contre 18 % en moyenne en Europe.

Au 31 décembre 2006, Orange France compte environ 23,3 millions de clients enregistrés (hors les MVNO) (22,4 millions au 31 décembre 2005, 21,3 millions au 31 décembre 2004). Avec les MVNO, le nombre de clients d'Orange France s'établit à 24,1 millions au 31 décembre 2006.

La priorité pour Orange France est passée de l'acquisition de clientèle à la création de valeur et à la fidélisation.

La marque Orange, présente en France depuis juin 2001, bénéficie d'un taux de notoriété spontanée de 93 % en janvier 2007.

Au 31 décembre 2006, le réseau d'Orange France couvre, selon ses estimations, 99,0 % de la population française (hors départements d'Outre-mer), autant qu'en 2004 et en 2003. Pour le haut débit mobile (3G + Edge), le taux de couverture de la population s'élève à 95 %.

Licences GSM et UMTS

Orange France est titulaire d'une licence GSM, qui a été renouvelée pour une période de 15 ans à compter du 25 mars 2006, ainsi que d'une licence UMTS obtenue en août 2001 pour une durée de 20 ans à compter de sa date d'attribution. Voir la section 6.9.2.5 "Gestion des fréquences".

En outre, dans les départements d'outre-mer, Orange Caraïbe exploite un réseau GSM à la Guadeloupe, en Martinique et en Guyane sous la marque "Orange". Orange Caraïbe comptait environ 582 000 clients au 31 décembre 2006 contre environ 600 000 clients au 31 décembre 2005 et environ 593 000 au 31 décembre 2004. En décembre 2000, Orange Réunion a lancé ses services GSM à la Réunion, où elle est en concurrence avec l'opérateur existant. Au 31 décembre 2006, Orange Réunion comptait environ 256 000 clients contre environ 229 000 clients au 31 décembre 2005 et environ 177 000 au 31 décembre 2004 (Source : ARCEP).

6.3.2.1 Les offres d'Orange France

Orange France propose quatre grands types de produits qui ciblent différentes catégories d'utilisateurs : les offres avec abonnement, les offres sans engagement, la nouvelle offre multimédia Orange World, ainsi que, pour les entreprises, les offres d'Orange Business Solutions. En outre, les premières offres de convergence d'Orange ont été lancées au quatrième trimestre 2006.

Offres avec abonnement

Orange France propose deux catégories d'offres avec engagement :

- **Les forfaits bloqués** permettent aux jeunes de 11 à 25 ans de maîtriser totalement leurs budgets :

- Les forfaits Orange ZAP, spécialement conçus pour les adolescents, proposent des tarifs réduits sur certaines plages horaires (de 17h à minuit en semaine, 24h/24 le mercredi, le week-end et pendant les vacances scolaires).
- Les forfaits M6 mobile by Orange, destinés plus particulièrement aux 18/25 ans, offrent des appels illimités le soir de 22h à 8h et/ou tout le week-end vers les mobiles Orange et M6 mobile, soit plus de 23 millions de numéros.

Ces forfaits sont tout compris et se bloquent à l'atteinte du seuil, mais sont rechargeables par carte bancaire, par recharge mobicarte, ou par la fonction "Recharge moi".

- **Les forfaits à volonté** rassemblent trois gammes proposées selon les usages et incluant l'illimité KDO :

- Orange Classique, qui comprend 3 forfaits (1h, 2h, 4h) ajustables ou reportables avec appels illimités vers 3 numéros Orange ;
- Orange Intense, un choix entre 7 forfaits (de 1h à 10h) avec SMS ou Mo inclus, télé-vidéo illimitée le week-end et appels illimités vers 3 numéros Orange ;
- Orange Pro, une gamme de 8 forfaits (de 3h à 30h) tout compris pour un usage professionnel et privé, avec appels illimités en journée.

Le client peut à tout moment changer de forfait ou de gamme.

CHAPITRE 6

Orange Intense

En octobre 2005, Orange France a lancé une nouvelle gamme de forfaits comprenant l'accès au haut débit mobile dans toutes ses offres. La gamme Orange Intense est désormais l'offre de référence multimédia pour tous les clients, quelque soit le mobile choisi (2G, Edge ou 3G).

Les nouveaux forfaits Orange Intense sont composés d'un crédit de communication voix et visio et de l'offre multimédia inclus comportant un crédit d'usage pour l'envoi de SMS (jusqu'à 40 SMS), de MMS (jusqu'à 13MMS), ou le transfert de données (jusqu'à 10 Mo). La télévision et la vidéo sont gratuites les week-ends pendant un an. La nouvelle gamme est composée de 7 forfaits voix et visio (de 1h à 10h).Tous ces forfaits offrent la gratuité des appels voix et visio vers 3 numéros Orange, 24h/24 et 7j/7.

Orange Pro

Les forfaits Orange Pro ont été lancés en avril 2005 avec un positionnement "haut de gamme". Ils s'adressent aussi bien aux clients "premium" qu'aux clients professionnels (détenteurs d'un numéro siren), exigeants et gros consommateurs du mobile.

Les forfaits Orange Pro "tout compris" présentent une gamme de 8 forfaits (de 3h à 30h, à partir de 46 euros TTC/mois). L'intégralité des communications et des usages est décomptée du forfait (appels vers l'international, roaming, surf, SMS, MMS). Des services sont également inclus : SAV 24h en 24 mois, garantie en cas de vol, suspension du forfait, report des minutes, conférence mobile.

Les forfaits comprennent aussi :

- des appels illimités vers tous les mobiles Orange tous les jours de 8h à 18h ;

- des appels vers les fixes en Europe et vers les fixes/mobiles aux États-unis et au Canada, au prix des communications nationales.

En outre, l'option "illimité vers les fixes en France 8h à 18h 7j/7" est proposée en complément du forfait Orange Pro pour 15 euros TTC/mois.

Pour les artisans, commerçants, professions libérales, indépendants, créateurs d'entreprise (détenteurs d'un numéro siren), l'option professionnels propose, pour 15 euros TTC/mois, de l'illimité vers les fixes de 8h à 18h 7j/7 et des services professionnels inclus (service client dédié ouvert 24h/24 7j/7, le SAV 24h/24 mois, le bilan conseil annuel, une carte SIM de secours, la PCCard à 1 euro pour se connecter partout avec son PC portable).

Enfin, Orange propose des solutions permettant de recevoir ses mails sur mobile (Black Berry d'Orange), ou des solutions pour travailler en mobilité via un PC portable avec l'offre "Internet Everywhere". Cette dernière permet d'accéder à l'Internet, et intègre les technologies GPRS, EDGE, Wi-Fi, 3G et 3G+. Les offres d'accès "Internet Everywhere" sont disponibles à partir de 24 euros TTC/mois (forfait 3h).

Offres sans engagement

Orange propose deux catégories d'offres sans engagement, auxquelles s'applique la tarification à la seconde dès la première seconde :

- La mobicarte est basée sur le principe "sans facture – sans abonnement". Cette offre donne accès à l'ensemble des terminaux de la gamme Orange. La gamme des recharges est la plus large du marché, avec 8 offres allant de 5 euros à 100 euros, et jusqu'à 50 euros de bonus offerts. En 2005, l'offre mobicarte a été enrichie d'options permettant de téléphoner moins cher (week-ends infinis, soirées infinies, journées infinies). Depuis novembre 2005, les clients mobicarte ont accès à la 3G et à la visio.

- Orange initial est l'accès le plus simple à la téléphonie mobile, sans rechargement. Cette formule propose un abonnement pour appeler et être joint pour 7 euros/mois et un tarif unique de 0,45 euros/minute pour tous les appels vers fixes et mobiles.

L'offre multimédia d'Orange : Orange World

Le portail Orange World propose une multitude de contenus riches et diversifiés. Sont ainsi accessibles sur le portail plus de 50 chaines de télévision en direct, 700 000 titres musicaux, 3000 vidéos, plus de 200 jeux, la Ligue 1 Orange, le Top 14 en vidéo. En parallèle, Orange développe des partenariats exclusifs, permettant d'offrir à ses clients des contenus en avant-première, comme par exemple pour la sortie du film "Arthur et les Minimoys".

En juin 2006, Orange World a lancé de nouvelles options multimédia illimitées, proposant des thématiques simples (TV, Surf, Sport, Musique). Orange propose ainsi une gamme de 7 options thématiques illimitées (de 6 à 12 euros) et de 3 options Internet décomptées au volume de données transmises, ainsi qu'une large sélection de terminaux.

Le lancement de la 3G+, en novembre 2006, a permis de proposer la télévision haute définition en consultation illimitée sur les terminaux mobiles.

Au 31 décembre 2006, Orange compte 1,6 millions de clients détenteurs d'une option multimédia et plus de 4 millions de clients actifs sur le portail Orange World. En décembre 2006, ils ont effectué 6,2 millions de connexions TV/vidéo.

Orange Business Solutions

Orange France a pour objectif d'accompagner toutes les d'entreprises au quotidien (TPE, PME, grandes entreprises ou multinationales) en les aidant, par des solutions mobiles et convergentes, à développer leur efficacité et leur compétitivité. Ainsi, Orange France leur propose :

- une gamme étendue de solutions voix:

  - des solutions convergentes : Unik for business, forfait fixe et mobile pour les TPE, PME, Business talk pack et premium pour les entreprises moyennes et grandes ;

  - des solutions permettant l'optimisation de la gestion de flotte et la maîtrise des coûts, pour les TPE et PME (Forfait Partagé Mobile Optima), pour les entreprises moyennes et grandes (Formule temps réel) ;

  - des solutions tarifaires incluant de l'illimité (performance PME, illimité interne, illimité Duo) ;

  - des services à valeur ajoutée comme l'offre de réseau privé virtuel mobile (Business talk Mobile) et une offre VPN unifié fixe/mobile (Business Talk).

- des solutions data mobiles permettant de recevoir ses mails sur mobile et PDA (Black Berry d'Orange, solutions Orange Mail), ou des solutions pour travailler en mobilité via un PC portable avec l'offre "Business Everywhere". Celle-ci permet l'accès à la messagerie, aux informations de l'entreprise, à l'Intranet, aux applications métiers et à l'Internet, et intègre les technologies GPRS, EDGE, 3G et Wi-Fi et 3G+.

- des services de machine à machine.

- un service après-vente dédié aux entreprises.

- une gamme de terminaux sélectionnés.

- des services en ligne pour commander (Boutique en ligne) et pour gérer sa flotte et son usage mobile (Espace Client Mobilité).

6.3.2.2 Offres de convergence

Unik, première offre de convergence pour le grand public, a été lancée le 5 octobre 2006. Unik est un mobile qui se connecte à la Livebox pour des appels illimités vers les fixes et tous les mobiles Orange depuis chez soi, avec un seul numéro, un seul répertoire, ainsi que le changement de réseau automatique quand on sort de chez soi, sans coupure de communication.

Le service "mon PC à distance", lancé le 16 novembre 2006, permet d'accéder aux contenus multimédias (musique, photos, mails, documents Office, vidéos stockées sur PC) à partir de son PC en se connectant sur le portail mobile Orange World.

Net et Mobile, lancée le 1er décembre, est la première offre convergente d'accès mobile et Internet sans abonnement à une ligne téléphonique classique. Il s'agit d'une option du forfait mobile Orange comprenant un accès Internet haut débit, ligne ADSL incluse, la télévision à la maison et sur le mobile et des appels illimités depuis le mobile.

6.3.2.3 Vente, distribution et service client

En Métropole, Orange France vend ses produits et services à travers une gamme complète de circuits de distribution :

- le réseau de distribution de France Télécom, qui comprend, au 31 décembre 2006, 709 points de vente (700 au 31 décembre 2005 et 658 au 31 décembre 2004) ;

- les supermarchés et grands magasins ;

- environ 1000 distributeurs indépendants.

Orange France a également développé son propre réseau de points de vente : 169 magasins "Mobistore" étaient ouverts au 31 décembre 2006 (175 au 31 décembre 2005 et 150 au 31 décembre 2004).

Les offres destinées aux entreprises sont commercialisées par des réseaux spécialisés : 5 Agences Grands Comptes, 11 Agences Entreprises de France Télécom, et des distributeurs indépendants.

Les recharges Mobicarte sont disponibles principalement chez les détaillants, notamment dans les bureaux de tabac et dans des points de vente France Télécom.

Environ 6 000 conseillers sont au service des clients Orange en France 7j/7. Ces spécialistes sont localisés dans les centres clients du groupe France Télécom (Orange France et France Télécom), ainsi que chez des prestataires externes. Le service client est également présent dans les points de vente France Télécom et les magasins Mobistore. Enfin, les abonnés peuvent accéder à certaines fonctionnalités du service client via le portail Orange World ou les serveurs vocaux d'Orange. Ils peuvent consulter des informations sur leur facturation, modifier leur formule tarifaire ou en choisir une nouvelle.

6.3.3 Royaume-Uni

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques du marché de la téléphonie mobile au Royaume-Uni et les activités d' Orange UK.

	Au 31 décembre		
	2006	**2005**	**2004**
Taux de pénétration du marché au Royaume-Uni (%)(1)	116	110,6	101,1
Total des utilisateurs au Royaume-Uni (en millions)(1)	70,3	66,0	60,4
Forfait (en millions)(1)	N.D.	21,2	19,9
Prépayé (en millions)(1)	N.D.	44,8	40,3
Clients actifs d'Orange UK (en millions)(2)	15,3	14,9	14,2
Forfait (en millions)(2)	5,0	5,0	4,7
Prépayé (en millions)(2)	10,4	9,9	9,5
Part de marché d'Orange UK (%)(1)	21,8	22,1	23,55
Couverture du réseau d'Orange UK (en % de la population)(2)	99,4	99,4	99,4

(1) Source: Informa Telecoms & Media
(2) Source: Orange UK.

Au 31 décembre 2006, le Royaume-Uni était, en termes de nombre d'utilisateurs, le troisième marché de téléphonie mobile d'Europe occidentale après l'Allemagne et l'Italie.

Le nombre d'utilisateurs de téléphones mobiles au Royaume-Uni représente approximativement 116 % de la population du Royaume-Uni (110,6 % au 31 décembre 2005 et 101,1 % au 31 décembre 2004).

Au 31 décembre 2006, Orange UK comptait environ 15,3 millions de clients actifs (14,9 millions au 31 décembre 2005 et 14,2 millions au 31 décembre 2004) (source: Orange UK) avec une part de marché estimée à environ 21,8 % des clients actifs au Royaume-Uni (22,1 % au 31 décembre 2005 et 23,55 % au 31 décembre 2004) (source: Informa Telecoms & Media).

Orange UK possède l'un des réseaux mobiles les plus étendus au Royaume-Uni. Au 31 décembre 2006, son réseau couvrait selon ses estimations environ 99,4 % de la population (99,4 % au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004).

6.3.3.1 Licences GSM et UMTS

Une licence GSM a été concédée à Orange UK en février 1994 et reste en vigueur sur la base d'un renouvellement annuel. En outre, Orange UK détient une des cinq licences UMTS d'une durée de vingt ans qui lui a été attribuée en 2000 pour un coût d'environ 6,6 milliards d'euros (voir la section 6.9.3.3. "Fréquences").

Le réseau de troisième génération d'Orange UK a été officiellement ouvert en juillet 2004 avec le lancement de la carte PC "Mobile Office Card" pour les entreprises. En décembre 2004, Orange a ouvert la troisième génération à l'ensemble des utilisateurs.

6.3.3.2 Les offres d'Orange UK

Orange UK propose deux types d'offres pour les particuliers et des offres dédiées aux entreprises dénommées "Orange Business Services".

Particuliers

Forfaits mensuels

Orange a introduit quatre nouvelles formules afin de simplifier son offre. Chacune d'elle est conçue pour correspondre à différents types de consommation. " Dolphin " est destiné aux gros utilisateurs de messages textes, avec une option d'envoi de

messages textes illimitée pour 35 £ par mois dans le cadre d'un contrat de 18 mois. " Racoon " est principalement destiné aux utilisateurs qui appellent des lignes fixes, avec une option d'appel des lignes fixes illimitée pour 35 £ par mois dans le cadre d'un contrat de 18 mois. " Canary " est destiné en priorité aux utilisateurs qui téléphonent le soir et le week-end, avec une option d'appel illimités le soir et le week-end pour 30 £ par mois dans le cadre d'un contrat de 18 mois. Enfin, " Panther " est la formule tarifaire la plus large destinée aux gros utilisateurs, qui inclut pour 75 £ par mois l'envoi de messages textes et la navigation sur Internet mobile de manière illimitée, la fonction répondeur, un service client dédié, une assurance du mobile, et un forfait de 1500 minutes de communication.

Orange estime continuer à offrir un excellent rapport qualité/prix au Royaume-Uni et a en conséquence développé "Orange Value Promise" grâce auquel Orange est en mesure de proposer un choix de tarifs plus large que n'importe quel autre réseau concurrent. Si un client ou un client potentiel d'Orange UK estime qu'un forfait proposé par un autre opérateur britannique est meilleur qu'une des offres d'Orange UK, Orange UK s'engage à lui fournir un service équivalent au même prix. "Orange Value Promise" offre aux clients qui souscrivent à un forfait de services mensuel chez un détaillant O2, Vodafone ou T-Mobile, une offre équivalente parmi une sélection de tarifs non promotionnels proposés.

Les clients qui souscrivent à un forfait de services mensuel peuvent en principe résilier leur contrat en respectant un préavis d'un mois, sous réserve d'une durée initiale minimum, qui est en général de dix huit mois.

Offres sans engagement "Pay as you go"

Les offres Orange "Pay as you go" permettent aux clients d'acheter un terminal et du temps d'appel quand ils en ont besoin selon la quantité qu'ils souhaitent. Cette offre ne comprend pas actuellement de frais fixes, les "recharges" n'ont pas de date d'expiration et il n'y a pas de durée minimale d'engagement. Les clients disposent de plusieurs moyens rapides pour recharger leur compte : recharges, cartes bancaires, paiement comptant ou avec une carte "Swipe" dans un point de vente, ou l'utilisation de certains distributeurs automatiques.

Les offres " Any Time Fixed Rates " reposent sur une structure de prix fixes par appel avec des bonus de temps de communication ou d'envois de messages textes en fonction du montant de la recharge.

Les offres " Free Text Top-Up " associent une structure de prix fixes par appel avec des bonus de messages textes accordés le mois qui suit le rechargement du téléphone. Le nombre de messages textes gratuits augmente avec le montant de la recharge, avec 300 messages pour 10 £ et 1000 pour 30 £. Les tarifs sont fixes quel que soit l'heure ou le jour d'appel.

Ces offres sont complétées par les "Extras" d'Orange, qui offrent aux clients la possibilité d'acheter du texte, de la voix ou de l'accès à Orange World à un prix réduit. Les "Extras" d'Orange doivent être utilisés dans un certain délai (un jour, une semaine, un week-end, un mois, etc) à compter de l'achat, mais il n'y a aucun engagement de durée pour aucun des forfaits "Pay as you go".

Orange Business Services

"Orange Business Solutions" a reçu le nom "Orange Business Services" en juin 2006 et constitue une entité totalement intégrée capable de répondre aux besoins de communications mobiles et fixes des moyennes et grandes entreprises, et des administrations.

"Orange Business Services", qui est responsable de la gestion complète de ses clients, offre un large portefeuille de produits et services spécifiques pour les entreprises, y compris une gamme souple d'options vocales, de messagerie d'affaires Orange, de messagerie mobile et toute une série d'autres services mobiles innovants. Orange répond également aux besoins des petites entreprises en offrant des services de transmission voix et données destinés à faciliter le travail en situation de mobilité.

L'offre d'"Orange Business Services" comporte actuellement deux principaux groupes de tarifs, "Business Plus" et "Business Advance".

"Business Advance" est conçu pour apporter une alternative simple à la complexité des tarifs mobiles, permettant ainsi d'assurer une meilleure maîtrise des budgets, une plus grande transparence et une meilleure prévision des coûts. Moyennant un seul paiement mensuel, les clients peuvent choisir de consommer le montant payé sous forme de messages textes, de communications de données, d'appels nationaux ou internationaux, ou d'itinérance. Les consommateurs ne sont donc pas contraints de s'engager sur des montants spécifiques pour les communications voix ou de données. Ils bénéficient de l'inclusion des appel vers des numéros colorés dans leur forfait mensuel et ils payent les consommations dépassant leur forfait au tarif de ce forfait. "Business Advance" a été conçu en complément de "Business plus" comme une offre avantageuse pour les clients qui utilisent à la fois des communications de données, des communications vocales et des services internationaux.

"Business plus" est une formule qui concerne en priorité les clients utilisateurs de communications vocales et de services nationaux.

Orange World

Orange UK offre à ses clients l'accès à l'Internet mobile et à des contenus à partir du portail Orange World. Orange World est un portail personnalisé et constamment mis à jour qui donne accès aux meilleurs sites et contenus Internet mobiles. Orange World facilite le partage de contenus créés par les utilisateurs, avec des services phares tels que "Buff or Rough" (partage de photos) et "Chat" (babillard). Les contenus comprennent : des services de divertissement et d'information de Sky, BBC et beaucoup d'autres medias ; du "streaming" (diffusion en flux) de plus de trente chaines de télévision à travers Orange TV ; des films tels que "Le retour de Superman" ; des téléchargements de musique et de sonneries en provenance de Warner Music, EMI, Sony/BMG, Universal Music, et "Ministry of Sound" ; des jeux de type console tels que"Sonic the Hedgehog" et "Deal or No Deal" ; de l'information sportive comprenant l'accès privilégié aux coulisses de plusieurs clubs de football ; et des applications pratiques telles que "Traffic TV" et "Photography". Ce dernier service permet aux utilisateurs de stocker directement à partir de leur mobile des photos de haute qualité sur un album en ligne.

Au 31 décembre 2006, les utilisateurs d'Orange World représentaient environ 3,1 millions de clients actifs (contre 2,8 millions au 31 décembre 2005).

6.3.3.3 Convergence

En juin 2006, Wanadoo UK est passé sous la marque Orange et est maintenant sous la même direction opérationnelle que la téléphonie mobile.

Ce changement a été suivi en septembre par le lancement du téléphone "Unique", nouveau produit convergent qui associe fixe et mobile dans un seul téléphone avec un seul numéro, un seul répertoire, un seul répondeur et une seule facture. Lorsqu'il est utilisé au domicile, le mobile se connecte par Wi-Fi à la Livebox et les appels sont acheminés via Internet, apportant ainsi une couverture élargie au sein du domicile. A l'extérieur, le téléphone "Unique" redevient un téléphone mobile standard dont les appels sont acheminés via le réseau mobile.

6.3.3.4 Vente, distribution et service client

Orange UK vend ses produits et services dans le Royaume-Uni à travers une gamme complète de circuits de distribution :

- les magasins d'Orange UK, qui ne vendent que les produits Orange et France Télécom. En 2006, le nombre de magasins a augmenté pour atteindre 323, contre 291 en 2005 et 264 en 2004;

- les détaillants non spécialisés, qui continuent à enregistrer une part significative de nouveaux clients Orange;

- les distributeurs et les détaillants spécialisés, qui offrent les différents types de services Orange UK et de cartes Orange "Pay as you go" ainsi que d'autres produits et services. En 2006, environ 194 de ces points de vente proposaient des services et des produits Orange UK.

Une force de vente spécialisée sous la responsabilité d'Orange UK Business Services se consacre à l'acquisition et à la fidélisation des clients entreprises.

Les clients peuvent également obtenir les produits et les services d'Orange et acheter des accessoires sur le site d'Orange UK : www.orange.co.uk.

6.3.4 Espagne

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques principales du marché de la téléphonie mobile en Espagne et les activités mobiles de France Télécom España, qui opère sous la marque Orange et est dénommée ci-après Orange.

	Au 31 décembre		
	2006	**2005**	**2004**
Taux de pénétration du marché en Espagne (%)(1)	103,8	96,8	89,4
Total des utilisateurs en Espagne (en millions)(1)	46,4	42,7	38,6
Forfait (en millions)(1)	25,4	22,0	18,6
Prépayé (en millions)(1)	21,0	20,7	20,0
Clients actifs d'Orange (en millions)(2)	11,1	10,3	9,3
Forfait (en millions)(2)	5,4	5,0	4,3
Prépayé (en millions)(2)	5,7	5,3	5,0
Part de marché d'Orange (%)(1)	23,9	24,1	24,0
Couverture du réseau d'Orange (en % de la population)(2)	98,8	98,8	98,5

(1) Source : Autorité de régulation espagnole (CMT)
(2) Source : Orange

CHAPITRE 6

Orange est l'un des trois opérateurs de téléphonie mobile en Espagne, avec Telefónica Móviles (Movistar) et Vodafone. Fin 2006, d'autres opérateurs sont entrés sur le marché espagnol, tels que l'opérateur de mobiles 3G "Yoigo" ainsi que les MVNOs "The Phone House", "Carrefour Mobile" et "Euskaltel".

"Euskaltel", opérateur alternatif fixe et Internet opérant au Pays basque, qui avait passé un contrat de distribution exclusive avec Amena, a décidé fin 2006 de ne pas le renouveller et de passer un contrat de MVNO avec Vodafone.

Au 31 décembre 2006, Orange occupait le troisième rang sur ce marché avec 11,1 millions d'abonnés (10,3 au 31 décembre 2005, 9,3 millions au 31 décembre 2004) (Source Orange) et une part de marché de 23,9 % (24,1 % au 31 décembre 2005 et 24,0 % au 31 décembre 2004) (Source : Orange et CMT).

Orange couvre fin 2006 près de 99 % de la population espagnole pour le réseau 2G et près de 72 % pour la 3G, et a conclu en 2006 un accord de partage des infrastructures de réseau avec Vodafone.

La convergence a été en 2006 une forte priorité qui s'est traduite par la fusion des activités mobiles, fixes et haut débit sous la marque Orange, et par le lancement de nouveaux services tels que "Unico", "Business Everywhere", et "Family talk".

Licences GSM et UMTS

Orange (précédemment "Amena") a obtenu la troisième licence GSM en juin 1998 et a démarré son activité commerciale en janvier 1999, mettant ainsi un terme au duopole dans la téléphonie mobile, jusque là exercé par Telefónica et Vodafone.

Quatre licences UMTS ont été attribuées en mars 2000, par la voie de concours, à Amena, Telefónica Móviles España, Vodafone, et Xfera. L'UMTS a été effectivement lancé sur le marché espagnol en 2004. Le quatrième opérateur ayant obtenu une licence UMTS, Yoigo, successeur de Xfera, a démarré son activité en décembre 2006.

Les offres d'Orange

Marché résidentiel

Offres prépayées

Pour ses clients choisissant les formules pré-payées, Orange offre une large gamme de tarifs (" Tarjetas "), ciblés en fonction des différents besoins du marché (même tarif sur 24 heures, tarifs heures pleines/heures creuses, tarif spécial pour les populations immigrées, etc).

Le client peut également bénéficier de tarifs intéressants pour les numéros fréquemment appelés, en désignant par exemple un numéro Orange qui ne sera facturé que 3 centimes d'euros la minute, ou en souscrivant à de nouvelles offres lancées au moment de l'adoption de la marque Orange: "Disfruta tu fin de semana" (tarifs de week-end attractifs) et ""Disfruta tu momento" (tarifs attractifs pendant une période de deux heures sélectionnée par l'utilisateur).

De nombreuses possibilités permettent de recharger la carte pré-payée, en combinant les cartes " scratch " classiques, les distributeurs automatiques bancaires et les call centers.

Offres forfaitaires

Les offres forfaitaires permettent au client d'obtenir des prix inférieurs, dès lors qu'une utilisation mensuelle minimum est assurée. Des tarifs spéciaux sont proposés par exemple pour les heures creuses ou pour les plus jeunes.

A l'instar des formules prépayées, le client peut bénéficier de tarifs favorables pour les numéros fréquemment appelés, choisir un client Orange qui ne sera facturé que 3 centimes la minute, ou choisir d'autres options.

Poursuivant ses efforts d'innovation pour anticiper les besoins de ses clients, Orange a lancé en 2006 le premier tarif forfaitaire en Espagne, "Tarifa Plana de Orange", qui permet de joindre toutes les destinations fixes ou mobiles nationales de 18h à 8h du matin moyennant un forfait mensuel pré ou post-payé, ainsi que le premier service convergent qui offre des tarifs économiques pour les appels entre fixes et mobiles Orange. Orange a récemment lancé "Unico de Orange", qui permet aux clients de bénéficier de tarifs économiques sur leur mobiles lorsqu'ils l'utilisent à domicile avec leur accès ADSL.

L'offre pour ce marché est basée sur l'optimisation des services à la fois utilitaires et de loisirs, et sur une réduction du nombre total de services ; l'objectif est que les clients puissent mieux comprendre les services disponibles. L'offre est donc conçue pour assurer la convivialité et la transparence, et pour permettre aux clients d'essayer facilement les divers services proposés. Le portefeuille de services de données d'Orange comprend SMS, MMS, WAP, les alertes d'information via SMS et MMS et autres services comprenant les fonctions chat, mélodies et images, appels vidéo, télévision, jeux vidéo et musiques e-mail et accès Internet.

Pour les clients résidentiels, un programme complet de fidélisation a été mis en place pour le renouvellement des combinés " Renove sin puntos ", avec des remises significatives sur les prix du marché.

Marché professionnel

Pour le marché professionnel, Orange adapte son offre aux différents besoins, utilisations, types d'appels, nombre de lignes et autres caractéristiques des entreprises.

Des solutions sur mesure ont été spécifiquement développées pour différents secteurs (immobilier, transport) et sont offertes en partenariat avec d'autres sociétés (créateurs de logiciels et autres).

Concernant les services de données, la réception des e-mails est le service le plus demandé. A cette fin, une gamme complète de combinés et de solutions techniques est proposée pour satisfaire les besoins particuliers des clients. Les autres services de données complétant le portefeuille sont les services d'informations, les appels vidéo, l'accès à l'Internet ou à l'Intranet.

Orange offre des solutions aux entreprises pour répondre à leurs besoins indépendamment de la technologie et de manière transparente, comme par exemple "Números plus Empresa" (tarifs économiques pour les appels entre numéros professionnels fixes et mobiles d'un même client).

6.3.5 Pologne

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques principales du marché de la téléphonie mobile en Pologne et les activités de PTK Centertel, la filiale mobile de TP Group, détenue à 100 % par TP S.A.

	Au 31 décembre		
	2006	**2005**	**2004**
Taux de pénétration du marché en Pologne (%)(1)	96,5	76,6	60
Total des utilisateurs en Pologne (en millions)(1)	36,5	29,2	23,1
Clients actifs de PTK Centertel (en millions)(1)	12,5	9,9	7,4
Forfait (en millions)(1)	4,8	4,0	3,2
Prépayé (en millions)(1)	7,7	5,9	4,2
Part de marché de PTK Centertel (%)(1)	34,1	34,0	32
Couverture du réseau de PTK Centertel (en % de la population)(1)	99,4	99,4	99,35

(1) Informations fournies par PTK Centertel.

Le marché polonais de la téléphonie mobile connait une croissance très forte depuis plusieurs années. Fin 2006, le taux de pénétration a atteint 96,5 % et le nombre total d'abonnés 36,8 millions (Source : PTK Centertel). Fin 2006, la part de marché de PTK Centertel qui opère depuis septembre 2005 sous la marque Orange, atteignait environ 34,0 %.

Licences et marque

PTK a obtenu quatre licences pour la fourniture de services de télécommunication : une licence de 15 ans (expirant en août 2012) pour l'exploitation d'un réseau numérique GSM1800, une licence de 25 ans (expirant en décembre 2016) pour l'exploitation d'un un réseau analogique NMT 450i et une licence de 15 ans (expirant en juillet 2014) pour la fourniture d'un service GSM900, ainsi qu' une licence UMTS obtenue en décembre 2000 pour un montant de 650 millions d'euros, dont 260 millions ont été payés et dont le solde s'échelonne en 18 versements à partir de 2005. Cette licence expire en janvier 2023. Conformément aux conditions générales de la licence UMTS, PTK est tenu d'assurer d'ici la fin 2007 une couverture minimale de 20 % de la population par les services UMTS. PTK a lancé commercialement les services UMTS en novembre 2005. La couverture UMTS dessert cinq agglomérations principales, dont Varsovie, et sera par la suite systématiquement élargie. Les services UMTS sont disponibles à la fois pour les clients résidentiels et les clients entreprise. Pour plus d'information, voir la section 6.9.4.3 "Numérotation et fréquences".

En avril 2005, PTK et Orange Brand Services Ltd ont conclu un contrat de licence de marque, selon lequel PTK a acquis les droits d'opérer sous la marque Orange. PTK a lancé la marque globale Orange en septembre 2005. Conformément à ce contrat, PTK verse une redevance de 1,6 % de ses revenus d'exploitation au titre de l'utilisation complète de la marque Orange, ainsi que du bénéfice des accords d'itinérance et d'interconnexion, de la technologie, de la signature des terminaux, et des services de soutien d'Orange.

Les produits de PTK Centertel

Actuellement, PTK Centertel propose sur tout le territoire deux offres prépayées ("POP" et "Orange Go") destinées à deux segments différents de clientèle, et trois offres d'abonnement ("Twój Plan", "Twój Mix" et "Orange Premium") pour les clients résidentiels. Chacune de ces offres permet aux clients de choisir entre des services plutôt axés sur la maîtrise des coûts, ou plutôt sur la flexibilité des services afin de mieux s'adapter aux besoins de chacun.

Une offre innovante baptisée "Zetafon" a été introduite en 2006: elle permet aux clients d'acheter un terminal à moindre prix dans le cadre des offres "Orange Go" et "POP", à condition qu'ils rechargent leur compte mensuellement. Cette offre a été très bien accueillie par le marché.

En 2006, PTK Centertel a développé des initiatives pour inciter la migration des clients vers les formules d'abonnement et accroître ainsi leur fidélité. Une formule baptisée "Orange dla Firm" est enfin spécialement destinée aux entreprises.

Sur l'ensemble de ses réseaux, PTK Centertel propose plusieurs douzaines de services mobiles de pointe. Ceux-ci concernent: les appels vidéo sur le réseau 3G, la boite vocale Orange interactive, des offres vocales et SMS groupées, des transmissions de données et de fax, de l'accès internet ("Orange World", "MultiBox", "HotSpots", "W-LAN"), des transmmissions de données rapides sur GPRS, EDGE et UMTS (avec deux options de débit maximum : "Business Everywhere" et "Your Internet"), des MMS, des services SMS premium, des services mobiles bancaires, des services d'information et de proximité, des services de réseau intelligent, des services de localisation ("What/Where/Which Way", "Orange Navigator", "Where Are You", "Where Are They"), des programmes de fidélisation ("Profit", "ProPosal"), et des services de roaming.

L'offre Orange est disponible dans plusieurs milliers de magasins de détail dans toute la Pologne.

6.3.6 Reste du monde

6.3.6.1 Belgique

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques du marché des télécommunications mobiles en Belgique et des activités de Mobistar.

	Au 31 décembre		
	2006	**2005**	**2004**
Taux de pénétration en Belgique (%)(1)	91,4	85,9	82,5
Total des utilisateurs en Belgique (en millions)(1)	9,5	8,8	8,5
Clients actifs de Mobistar (en millions)(2)	3,1	2,9	2,8
Part de marché de Mobistar (%)(1)	33,2	33,25	33,5
Chiffre d'affaires de Mobistar (en millions d'euros)	1 549	1 453	1 344
Couverture du réseau de Mobistar (en % de la population)(2)	99,6	99,0	99,0

(1) Source : Informa Telecoms & Media
(2) Information fournie par Mobistar.

Orange est présent en Belgique au travers de Mobistar. La société Mobistar a été constituée et a obtenu sa licence GSM900 en 1995 et a lancé ses services en août 1996. Au 31 décembre 2006, Orange détient 50,17 % du capital de Mobistar, le solde étant détenu par le public à la suite de l'introduction en bourse des actions de Mobistar en octobre 1998 sur Euronext Bruxelles.

Mobistar était le deuxième opérateur à entrer sur le marché belge et détient la deuxième part de marché au 31 décembre 2006 (Source : Informa Telecoms & Media).

Mobistar dispose actuellement d'une large gamme de solutions à la fois fixes et mobiles répondant à l'ensemble des besoins des différents segments de marché, des clients résidentiels jusqu'aux grandes entreprises. Sur le marché résidentiel, Mobistar propose une combinaison de cartes prépayées (Tempo Essential et Tempo Music), et d'abonnements. La nouvelle offre d'abonnement "BestDeal" lancée en février 2006, pour un prix de 5 euros et sans durée d'engagement, est celle qui a rencontré le plus de succès en totalisant plus de la moitié des nouveaux abonnés résidentiels acquis en 2006. En plus de ses offres mobiles, Mobistar propose également à ses clients des solutions haut débit sur ADSL depuis octobre 2005.

Pour le marché entreprises, toute une gamme de solutions intégrant à la fois le fixe et le mobile est destinée aux SOHO ("Small Office Home Office"), PME et aux grandes entreprises.

Mobistar distribue ses services en grande distribution et dans plus de 140 magasins spécialisés.

Au cours de l'année 1998, Mobistar a reçu des licences de téléphonie fixe et des licences d'infrastructure et peut ainsi proposer un service de téléphonie d'accès indirect aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises. Mobistar fournit aussi des services de téléphonie fixe, de transmission de données et des services de télécommunications mobiles aux entreprises.

En mars 2001, Mobistar a obtenu une licence UMTS du Gouvernement belge d'une durée de 20 ans pour une enchère de 150 millions d'euros. Mobistar a rempli ses premiers engagements en introduisant la technologie en Belgique dès septembre 2003. Cette première étape a été validée par le régulateur. Les conditions de la licence prévoient que celle-ci pourrait être retirée au licencié et des pénalités lui être appliquées s'il ne respectait pas ses obligations. La seconde obligation fixée à Mobistar pour le lancement de l'UMTS était le déploiement, avant le 1er janvier 2007, d'un réseau couvrant 40 % de la population, qui a été effectivement réalisé.

6.3.6.2 Pays-Bas

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques principales du marché des télécommunications mobiles aux Pays-Bas et des activités de Orange Nederland N.V.

	Au 31 décembre		
	2006	**2005**	**2004**
Taux de pénétration aux Pays-Bas (en %)(1)	96,1	102,1	93,7
Total utilisateurs aux Pays-Bas (en millions)(1)	15,9	16,3	15,0
Clients actifs d'Orange Nederland N.V. (en millions)(2)	2,0	2,0	1,7
Part de marché d'Orange Nederland N.V. (en %)(1)	12,9	12,1	11,3
Chiffre d'affaires d'Orange Nederland N.V. (en millions d'euros)	621	635	592
Couverture du réseau d'Orange Nederland N.V. (en % de la population)(2)	99,9	99,9	99,9

(1) Source: Informa Telecoms & Media
(2) Source: Orange Nederland N.V.

Orange fournit des services mobiles au Pays-Bas par l'intermédiaire d'Orange Nederland N.V., sa filiale détenue à 100 %. Constituée en 1997, Orange Nederland N.V. a obtenu une licence GSM 1800 en février 1998 et a démarré son exploitation en janvier 1999. En mars 2003, Orange Nederland N.V. a changé de dénomination (abandonnant Dutchtone N.V.) et opère sous la marque Orange.

Au 31 décembre 2006, Orange Nederland N.V. couvrait, selon ses propres estimations, 99,9 % de la population aux Pays-Bas et détenait une part de marché de 12,9 avec environ 2,0 millions de clients actifs (source: Informa Telecoms & Media).

Au 31 décembre 2006, Orange Nederland N.V. était l'un des quatre opérateurs majeurs sur le marché concurrentiel de la téléphonie mobile aux Pays-Bas. Orange Nederland N.V. a développé son activité avec le lancement commercial de l'UMTS, du terminal "Orange Unique" (offre convergente fixe-mobile du Groupe), d"Orange Music", de terminaux signés Orange, et en s'appuyant sur la force de la marque Orange et l'attention portée aux services client. Orange Nederland s'est également développé en hébergeant sur son réseau plusieurs MVNO réputés tels que UPC, Scarlet et Rabo Mobiel. Enfin, Orange Nederland a diversifié son activité afin d'accroître substantiellement ses revenus par la vente de trafic de transit aux autres opérateurs des Pays-Bas.

Orange Nederland N.V. possède 63 magasins, y compris un mégastore "porte-drapeau" de la marque, et exploite deux portails de vente sur Internet.

En juillet 2000, Orange Nederland N.V. a reçu l'une des cinq licences UMTS mises aux enchères, pour un coût de 436 millions d'euros. Cette licence s'achève au 31 décembre 2016. Elle porte sur deux spectres de 10 MHz et un spectre de 5 MHz. Les conditions de la licence prévoient qu'Orange Nederland N.V. devait, entre autres, couvrir les villes hollandaises de plus de 25 000 habitants avant début 2007 et que la licence pourrait être retirée si son bénéficiaire ne respectait pas cette obligation. Le contrôle de cette obligation n'a pas encore été effectué, mais il est probable que son non respect donnerait lieu à une simple amende.

6.3.6.3 Roumanie

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques principales du marché des télécommunications mobiles en Roumanie et des activités d'Orange Romania.

	Au 31 décembre		
	2006	**2005**	**2004**
Taux de pénétration en Roumanie (en %)(1)	81,0	59	45
Total utilisateurs en Roumanie (en millions)(1)	17,3	13,2	10,3
Clients enregistrés d'Orange Romania (en millions)(2)	8,0	6,8	4,9
Part de marché d'Orange Romania (en %)(1)	46,0	51,6	48,3
Chiffre d'affaires d'Orange Romania (en millions d'euros)	1 082	870	624
Couverture du réseau d'Orange Romania (en % de la population)(2)	96,8	96,6	96,5

(1) Source : Informa Telecoms & Media pour 2004 et 2005. Chiffres pour 2006 fournis par Orange Romania.
(2) Source : Orange Romania.

Orange fournit des services mobiles en Roumanie par l'intermédiaire de sa filiale Orange Romania. Orange Romania a été constituée et a obtenu une licence GSM900 d'une durée de 15 ans en 1996. Au 31 décembre 2006, Orange Romania estimait couvrir environ 96,8 % de la population roumaine et détenir, avec environ 8 millions de clients actifs, la première part de marché du pays devant Vodafone. Orange détient 96,82 % du capital d'Orange Romania, le reste du capital étant détenu par des actionnaires minoritaires.

En juillet 2006, l'autorité de régulation roumaine a requis une baisse de 11,3 % des tarifs d'interconnexion d'Orange Roumanie et de Vodafone à compter de septembre 2006.

Orange Romania était le troisième opérateur mobile à entrer sur le marché roumain et estime qu'elle occupe actuellement la première place sur ce marché.

A la suite d'un appel d'offres lancé en août 2004, des licences UMTS d'une durée de 15 ans ont été attribuées à Orange Romania et Vodafone Romania (ex. Mobifon) en novembre 2004. Une couverture minimum est requise pour Bucarest et dix grandes villes en 2011. Le coût de la licence est de 35 millions de dollars U.S., ainsi qu'une redevance annuelle dont le montant s'est élevé à 1,2 millions d'euros en 2006.

6.3.6.4 Slovaquie

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques principales du marché des télécommunications mobiles en Slovaquie et des activités de Orange Slovensko.

	Au 31 décembre		
	2006	**2005**	**2004**
Taux de pénétration en Slovaquie (en %)(1)	85,4	82,0	78,2
Total utilisateurs en Slovaquie (en millions)(1)	4,6	4,4	4,3
Clients actifs d'Orange Slovensko (en millions)(2)	2,7	2,5	2,4
Part de marché d'Orange Slovensko (en %)(1)	55,0	56,2	55,3
Chiffre d'affaires d'Orange Slovensko (en millions d'euros)	643	556	480
Couverture du réseau d'Orange Slovensko (en % de la population)(2)	99,3	99,3	99

(1) Source : Informa Telecoms & Media pour 2004 et 2005. Chiffres pour 2006 fournis par Orange Slovensko.
(2) Source : Orange Slovensko.

Orange fournit des services mobiles en Slovaquie par l'intermédiaire de sa filiale Orange Slovensko détenue à 100 %. Orange Slovensko a été constituée en 1996 et a obtenu sa licence GSM900 la même année. En août 2001, la licence d'Orange Slovensko a été étendue au GSM1800. Au 31 décembre 2006, Orange Slovensko estimait que son réseau couvrait 99,3 % de la population slovaque et qu'elle détenait à hauteur de 55 % la première part de marché du pays avec environ 2,7 millions de clients actifs.

Par ailleurs, Orange Slovensko s'est vu attribuer une licence UMTS en juin 2002 pour environ 1,5 milliard de couronnes slovaques (soit environ 35 millions d'euros) et une redevance annuelle de 0,08 % du revenu généré par la licence. La licence UMTS est consentie pour une durée de vingt ans à compter de sa date d'attribution.

6.3.6.5 Suisse

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques du marché des télécommunications mobiles en Suisse et des activités d'Orange Communications S.A.

	Au 31 décembre		
	2006	**2005**	**2004**
Taux de pénétration en Suisse (en %)(1)	98,3	95,5	87,7
Total utilisateurs en Suisse (en millions)(1)	7,4	6,9	6,2
Clients actifs d'Orange Communications S.A. (en millions)(2)	1,4	1,2	1,1
Part de marché d'Orange Communications S.A. (en %)(1)	18,6	18,2	18,2
Chiffre d'affaires d'Orange Communications S.A. (en millions d'euros)	867	876	834
Couverture du réseau d'Orange Communications S.A. (en %)(2)	99,3	99,3	98,7

(1) Source : Informa Telecoms & Media
(2) Source : Orange Communications SA.

Orange est présent en Suisse au travers de sa filiale Orange Communications S.A. détenue à 100 %. Au 31 décembre 2006, Orange Communications S.A. détenait une part de marché d'environ 18,6 % avec 1,4 million de clients actifs et estimait que son réseau couvrait 99,3 % de la population suisse.

Orange Communications S.A. était le troisième opérateur à entrer sur le marché suisse et, au 31 décembre 2006, était le deuxième en termes de parts de marché (Source : Informa Telecoms & Media).

En décembre 2000, Orange Communications S.A. s'est vu attribuer, pour un coût de 55 millions de francs suisses (soit environ 35 millions d'euros), une licence UMTS d'une durée de 15 ans.

6.3.6.6 Moldavie

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques du marché des télécommunications mobiles en Moldavie et des activités de Voxtel.

	Au 31 décembre		
	2006	**2005**	**2004**
Taux de pénétration en Moldavie (en %)(1)	39,6	26,6	19,0
Total utilisateurs en Moldavie (en millions)(1)	1,4	1,2	0,8
Clients de Voxtel (en millions)(2)	0,9	0,7	0,5
Part de marché de Voxtel (en %)(1)	64,4	57,6	54,4
Couverture du réseau de Voxtel (en %)(2)	97,0	87,4	84,4

(1) Source : Informa Telecoms & Media pour 2004 et 2005. Autorité de régulation moldave pour 2006.
(2) Information fournie par Voxtel.

Orange est présent en Moldavie à travers sa filiale Voxtel, filiale contrôlée à 61 % par le groupe France Télécom. Voxtel a été constituée en 1998 et a obtenu sa licence la même année. En 2003, la licence a été étendue au GSM 1800 MHz.

En mai 2006, Voxtel a signé un contrat de marque avec Orange qui conduira à l'adoption de la marque Orange par Voxtel.

L'autorité de régulation de Moldavie a attribué en 2006 une première licence CDMA ainsi qu'une troisième licence GSM.

6.3.6.7 Autres activités mobiles contrôlées, hors d'Europe

Egypte : Orange détient 71,25 % de MobilNil (MobiNil Telecommunication S.A.E.), qui détient 51 % d'Egyptian Company for Mobile Services ("ECMS"), société opérationnelle qui exerce ses activités sous la marque MobiNil. Les 28,75 % restants de MobilNil sont détenus par le groupe égyptien Orascom Télécom, qui détient en outre directement 17,88% d'ECMS, dont les actions sont cotées à la bourse du Caire et d'Alexandrie.

ECMS a été fondée en 1998 et sa licence GSM900 lui a été attribuée la même année. Au 31 décembre 2006, selon les estimations d'ECMS, le réseau de ce dernier couvrait environ 99 % de la population d'Egypte, contre 94 % au 31 décembre 2005 et 91 % au 31 décembre 2004. ECMS détenait une part de marché d'environ 51,5 % au 31 décembre 2006 (environ 55,1 % au 31 décembre 2005 et 53,7 % au 31 décembre 2004) avec environ 9,3 millions de clients actifs au 31 décembre 2006 (6,7 millions de clients actifs au 31 décembre 2005 et 4,0 millions de clients actifs au 31 décembre 2004), soit 6,6 millions de clients actifs pour la quote-part d'Orange (4,8 millions de clients actifs au 31 décembre 2005 et 2,9 million de clients actifs au 31 décembre 2004). ECMS estime être le leader sur son marché. (Sources : NTRA pour 2006, Informa Telecoms & Media pour 2004 et 2005).

Botswana : Orange détient une participation de 51 % dans Orange Botswana qui a lancé son réseau GSM900 en juin 1998 sous le nom de Vista Cellular. Depuis mars 2003, Orange Botswana exerce ses activités sous la marque "Orange". Orange Botswana comptait environ 436 000 clients actifs au 31 décembre 2006 (244 000 clients actifs au 31 décembre 2005 et 194 000 clients actifs au 31 décembre 2004) et occupait la deuxième place en termes de parts de marché parmi les deux opérateurs présents sur ce marché (deuxième en 2005 et 2004). (Source : Informa Telecoms & Media pour 2004 et 2005. Chiffres pour 2006 fournis par Orange Botswana).

Cameroun : Le groupe France Télécom détient 99,5 % du capital d'Orange Cameroun, qui a lancé son service GSM900 en janvier 2000 sous le nom de Mobilis. Depuis juin 2002, Orange Cameroun exerce ses activités sous la marque "Orange". Orange Cameroun comptait environ 1 353 000 clients actifs au 31 décembre 2006 (943 000 clients actifs au 31 décembre 2005 et 748 000 clients actifs au 31 décembre 2004). Orange Cameroun occupait la deuxième place en termes de parts de marché parmi les deux opérateurs présents sur ce marché (deuxième en 2005 et en 2004). (Source : Informa Telecoms & Media pour 2004 et 2005. Chiffres pour 2006 fournis par Orange Cameroun).

Côte d'Ivoire : Orange détient une participation de 85 % dans Orange Côte d'Ivoire, qui a démarré l'exploitation de son réseau GSM900 en 1996 sous la marque Ivoiris. Depuis janvier 2002, Orange Côte d'Ivoire opère sous une licence GSM900/1800. Depuis mai 2002, Orange Côte d'Ivoire exerce ses activités en Côte d'Ivoire sous la marque "Orange". Au 31 décembre 2006, Orange Côte d'Ivoire comptait environ 1,7 millions clients actifs (1,3 millions clients actifs au 31 décembre 2005 et 844 000 clients actifs au 31 décembre 2004) et occupait la première place en termes de parts de marché parmi les trois opérateurs présents sur ce marché (premier en 2005 et 2004) (Source : Informa Telecoms & Media pour 2004 et 2005. Chiffres pour 2006 fournis par Orange Côte d'Ivoire). Le risque lié à l'activité d'Orange en Côte d'Ivoire est affecté par les événements dans ce pays (voir le chapitre 4 " Facteurs de risque "). L'autorité de régulation a annoncé l'attribution de deux nouvelles licences mobiles en 2006, dont une doit être disponible commercialement en 2007.

Madagascar : Orange détient une participation de 60,8 % dans Telsea, qui détient une participation de 65,9 % au capital d'Orange Madagascar (anciennement Société Malgache de Mobiles), qui a lancé son réseau GSM 900 en mars 1998 sous le nom d'Antaris. Depuis juin 2003, Orange Madagascar exerce ses activités sous la marque "Orange". Orange Madagascar comptait environ 644 000 clients actifs au 31 décembre 2006 (279 000 clients actifs au 31 décembre 2005 et 169 000 clients actifs au 31 décembre 2004). Orange Madagascar occupait la première place en termes de parts de marché parmi les deux opérateurs présents sur ce marché (premier en 2005 et en 2004). (Source : Informa Telecoms & Media pour 2004 et 2005. Chiffres pour 2006 fournis par Orange Madagascar).

République Dominicaine : Orange détient une participation de 100 % dans Orange Dominicana, qui a lancé son réseau GSM900 en novembre 2000 sous la marque "Orange". Des intérêts minoritaires, représentant 14 % du capital, ont été rachetés en septembre 2005. Au 31 décembre 2006, Orange Dominicana estimait avoir environ 1 513 000 clients actifs (950 000 clients actifs au 31 décembre 2005 et 704 000 clients actifs au 31 décembre 2004) et occuper la deuxième place en termes de parts de marché au 31 décembre 2006 parmi les cinq opérateurs présents sur ce marché (deuxième place au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004). (Source : Informa Telecoms & Media pour 2004 et 2005. Chiffres fournis par Orange Dominicana pour 2006).

Sénégal : Sonatel Mobiles SA, filiale à 100 % de Sonatel SA, dont France Télécom détient 42,3 % du capital, a été fondée en 1999, reprenant une licence GSM attribuée à Sonatel SA en 1996. Au 31 décembre 2006, selon les estimations de Sonatel Mobiles SA , le réseau de ce dernier couvrait environ 84 % de la surface habitée au Sénégal. Au 31 décembre 2006, Sonatel Mobiles SA estime qu'il détenait une part de marché d'environ 70 % (environ 58,8 % au 31 décembre 2005 et environ 69,6 % au 31 décembre 2004) avec environ 2 087 000 clients au 31 décembre 2006 (982 000 clients au 31 décembre 2005 et 780 000 clients au 31 décembre 2004). (Source : Informa Telecoms & Media pour 2004 et 2005. Chiffres fournis par Sonatel pour 2006). Depuis novembre 2006, Sonatel Mobiles opère sous la marque Orange.

La concurrence est représentée par la société Sentel, filiale du groupe Millicom International.

Mali : Ikatel SA, filiale à 70,2 % de Sonatel SA, a démarré ses opérations commerciales en 2003 à la suite d'une licence attribuée en 2002 par le Gouvernement malien pour les activités fixe, mobile et Internet. Au 31 décembre 2006, Ikatel SA estime qu'il détenait pour les activités mobiles une part de marché d'environ 80 % (environ 71,3 % au 31 décembre 2005 et environ 83,2 % au 31 décembre 2004) avec environ 1 165 000 clients au 31 décembre 2006 (561 000 clients au 31 décembre 2005 et 336 000 clients au 31 décembre 2004). (Source : Informa Telecoms & Media pour 2004 et 2005. Chiffres fournis par Ikatel pour 2006). Depuis novembre 2006, Ikatel opère sous la marque Orange.

Jordanie : En 2000, MobileCom (Petra Jordanian Mobile Telecommunications Co.), filiale à 100 % de l'opérateur Jordan Telecom, lui-même détenu à 51 % par France Télécom, a été le deuxième opérateur GSM à entrer sur le marché de la téléphonie mobile en Jordanie, après 5 années d'exclusivité détenue par Fastlink (société appartenant à MTC). MobileCom a introduit les services GRPS et MMS au milieu de l'année 2002, et une couverture EDGE limitée, en 2004.

MobileCom assure une couverture de 97,7 % de la population.

Au 31 décembre 2006, MobileCom détenait une part de marché d'environ 30 % (22,6 % au 31 décembre 2005 et 27,8 % au 31 décembre 2004) avec environ 1 406 000 clients au 31 décembre 2006 (660 000 clients au 31 décembre 2005 et 455 000 clients au 31 décembre 2004). (Source : Informa Telecoms & Media pour 2004 et 2005. Chiffres fournis par MobileCom pour 2006).

Ile Maurice : Cellplus Mobile Communications Ltd, créé en mars 1996, est une filiale à 100 % de Mauritius Telecom, opérateur contrôlé à 40 % par France Télécom. Cellplus Mobile Communications Ltd a été le deuxième opérateur à entrer sur le marché de la téléphonie mobile de l'Ile Maurice, après sept années de présence exclusive de Emtel (société commune réunissant Millicom et une société locale). Emtel a introduit ses services GSM en novembre 1999 et ses service de téléphonie mobile 3G en novembre 2004. MTML, filiale de l'opérateur indien MTNL, a fait son entrée sur le marché de la téléphonie mobile en décembre 2006.

Cellplus Mobile Communications Ltd a obtenu une licence et débuté ses opérations commerciales en octobre 1996. La société développe ses services sur les bandes GSM900 MHz et GSM 1800MHz et fournit un service GPRS depuis décembre 2004. Cellplus assure une couverture de 99 % de la population. Cellplus est leader du marché mobile local, avec une part de marché d'environ 67 % au 31 décembre 2006 (65,2 % au 31 décembre 2005 et 69 % au 31 décembre 2004), avec environ 480 000 clients au 31 décembre 2006 (394 000 clients au 31 décembre 2005 et 380 000 au 31 décembre 2004) (Source : Informa Telecoms & Media pour 2004 et 2005. Chiffres fournis par Cellplus pour 2006).

6.3.6.8 Activités mobiles : Autres participations

Autriche : ONE

Orange détient une participation d'environ 17,5 % dans le capital de ONE GmbH. Les autres membres du consortium sont le conglomérat allemand E.ON et les opérateurs de télécommunications mobiles norvégien (Telenor) et danois (TDC).

Le consortium ONE s'est vu attribuer la troisième licence mobile autrichienne en 1997. Au 31 décembre 2006, le réseau de ONE couvrait, selon ses propres estimations, environ 98 % de la population, comptait 2,0 millions de clients actifs, détenait une part de marché d'environ 21,5 % et occupait la troisième place en termes de parts de marché.

One s'est vu attribuer une licence UMTS le 20 novembre 2000 pour une durée de 20 ans, contre le paiement d'une redevance de 120 millions d'euros.

Portugal : Sonaecom / Optimus

En novembre 2005, le groupe France Télécom a apporté à Sonaecom les participations (20,18 % du capital et 10,09 % des droits de vote) qu'il détenait dans le capital d'Optimus, le troisième opérateur mobile portugais, ainsi que dans le capital de Novis (43,33 %, activités fixes) et de Clixgest (43,33 %, activités Internet). France Télécom ne possède donc plus de participations directe dans ces filiales de Sonaecom, mais détient désormais 19,2 % du capital de Sonaecom.

Au 31 décembre 2006, le réseau de Sonaecom, au travers de sa filiale Optimus, couvrait, selon ses propres estimations, environ 99 % de la population portugaise. A cette date, Optimus avait environ 2 millions de clients enregistrés (2,4 au 31 décembre 2005, et 2,1 millions de clients au 31 décembre 2004) (source: Informa Telecoms & Media).

Optimus a été le troisième opérateur à entrer sur le marché portugais et est le troisième en termes de parts de marché avec une part de marché de 17,2 % au 31 décembre 2006 (20,4 % au 31 décembre 2005 et 20,1 % au 31 décembre 2004) (Source : Informa Telecoms & Media).

Lorsque le gouvernement portugais a attribué quatre licences UMTS en décembre 2000, Optimus a acquis une licence pour 100 millions d'euros. Cette licence lui a été attribuée pour une durée de 15 ans.

6.3.7 Accords de licence

La marque "Orange" a d'abord été lancée au Royaume-Uni en 1994 et a depuis été concédée à plus de 20 opérateurs de télécommunications mobiles en Europe, en Afrique, en Asie, et dans les pays des Caraïbes et du Pacifique Sud.

Dans le cadre de ces accords de licence de marque "Orange", Orange apporte son assistance aux licenciés pour la promotion de la marque sur les marchés nationaux.

En 2006, en application de la stratégie du plan "NEXT" d'extension de la marque Orange, la marque a été étendue au delà des mobiles, aux services fixes de télécommunication large bande en Europe, ainsi qu'aux activités des services de télécommunication entreprises au niveau mondial.

6.4 SERVICES DE COMMUNICATION RESIDENTIELS

Le secteur d'activité "Services de communication résidentiels" (SCR) rassemble les activités de services fixes de télécommunication (téléphonie fixe, services Internet, services aux opérateurs) en France, en Pologne et dans le Reste du Monde, ainsi que les activités de la distribution et des fonctions supports fournies aux autres secteurs du groupe France Télécom.

Le secteur d'activité SCR a réalisé un chiffre d'affaires de 22,5 milliards d'euros en 2006, comme en 2005, et 22,4 milliards d'euros en 2004, avant éliminations intra-groupe.

Les activités de ce secteur sont exercées dans trois zones géographiques : la France ; la Pologne, qui comprend TP S.A. et ses filiales, hors activités mobiles ; et le Reste du monde, avec principalement, en Europe, les activités fixes et Internet des filiales du Groupe en Espagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, ainsi que, hors d'Europe, les activités hors mobiles de Sonatel au Sénégal, Côte d'Ivoire Télécom en Côte d'Ivoire, Jordan Telecom en Jordanie et Mauritius Telecom à l'Ile Maurice.

Dans le secteur des services de communication résidentiels, la stratégie de France Télécom en Europe consiste en priorité à proposer des offres de services enrichis en s'appuyant sur le développement du haut débit via l'ADSL et sur la diffusion rapide de la Livebox. Cette stratégie s'est traduite par l'intégration de Wanadoo au sein de France Télécom S.A. et par l'acquisition d'une position de leader sur le marché de l'ADSL en Europe.

Sur le marché de l'accès ADSL en Europe, France Télécom comptait 9,7 millions de clients au 31 décembre 2006 et estimait détenir le premier rang en Europe.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition de la base de clients ADSL de France Télécom (en milliers d'abonnés) pour l'ensemble des pays européens où France Télécom est présent.

	Au 31 décembre		
Pays	**2006**	**2005**	**2004**
France	5 920	4 457	2 927
Royaume-Uni	1 063	906	569
Espagne	640	563	379
Pays-Bas	330	331	267
Royaume-Uni / Espagne / Pays-Bas	2 033	1 800	1 215
Pologne	1 703	1 143	631
Total	9 656	7 400	4 773

Les activités du secteur des services de communication résidentiels sont présentées dans les sections suivantes :

6.4.1 France
6.4.2 Pologne
6.4.3 Reste du monde

6.4.1 France

Les activités du secteur SCR en France comprennent essentiellement :

- les services de téléphonie fixe proposés au grand public (résidentiels et petits professionnels non inclus dans les PME) ;
- les services en ligne, d'accès à Internet et multimédia proposés au grand public ;
- les autres services destinés au grand public (services de publiphonie et de cartes, activités de portail et e-merchant) ;
- les activités liées aux contenus ;
- les services aux opérateurs ;
- les activités de ventes, distribution et service client.

Au 31 décembre 2006, France Télécom comptait en France sur le marché grand public 25,5 millions de lignes des services fixes (26,9 millions au 31 décembre 2005 et 27,5 millions au 31 décembre 2004).

Développement de l'ADSL et des offres multiservices

Le tableau ci-dessous indique le taux de couverture de la population par les services ADSL en France :

	2006	**2005**	**2004**	**2003**
Couverture du territoire national en % de la population	99 %	97 %	90 %	79 %

Source : France Télécom

Au 31 décembre 2006, 12 millions de lignes bénéficiaient de l'ADSL (8,9 millions au 31 décembre 2005 et 6,1 millions au 31 décembre 2004), commercialisé par France Télécom ou par les autres opérateurs ou fournisseurs d'accès Internet (source ARCEP Observatoires de l'Internet haut débit).

Au 31 décembre 2006, 5,9 millions de clients avaient souscrit une offre ADSL chez France Télécom, qui détenait environ 49,3 % de part de marché sur l'ADSL (4,5 millions au 31 décembre 2005, soit 50 % de part de marché ; 2,9 millions au 31 décembre 2004, soit 47,9 % de part de marché).

Enfin, le nombre de clients ayant adhéré à une offre multiservices de France Télécom (Livebox et/ou téléphonie sur IP (VOIP) et/ou TV) a progressé comme suit :

	Au 31 décembre		
(En milliers)	**2006**	**2005**	**2004**
Parc de Livebox louées	3 437	1 559	234
Nombre de clients VoIP	2 081	830	150
Nombre de clients MaLigneTV	577	200	69

6.4.1.1 Services de téléphonie fixe grand public

Les services standards de téléphonie fixe de France Télécom sont les abonnements, les communications téléphoniques locales et longue distance sur le territoire national et les appels internationaux. En outre, France Télécom propose à ses abonnés de téléphonie fixe une large gamme de services à valeur ajoutée.

Les tarifs pratiqués par France Télécom pour la téléphonie fixe sont soumis à une réglementation particulière. Dans le cadre de l'appel à candidature pour le service universel lancé par l'Etat en 2004, France Télécom a présenté une proposition globale définissant des évolutions tarifaires pour la période 2005-2008 et des engagements complémentaires, sur laquelle l'ARCEP a rendu un avis favorable en février 2005 :

- une hausse progressive du tarif de l'abonnement de 23 % sur la période ;
- une baisse d'au moins 26 % des tarifs des communications sur la période ;
- une baisse des frais de mise en service du dégroupage et une baisse de 1 euro HT du tarif du dégroupage total ;
- la mise en place d'une offre de gros sur la revente de l'abonnement et d'une offre de gros ADSL permettant au client final de bénéficier d'un service haut débit sans avoir à payer d'abonnement à France Télécom ;
- l'engagement de parvenir à un alignement de la qualité de service du dégroupage total sur celle du dégroupage partiel.

L'offre de vente en gros de l'abonnement au service téléphonique est effective depuis avril 2006 et l'offre de gros d'ADSL nu depuis juillet 2006.

Abonnements et services

L'accès au réseau téléphonique s'effectue à travers la ligne téléphonique qui donne lieu à des frais de mise en service forfaitaires lors de l'installation de la ligne ainsi qu'à un abonnement mensuel, en contrepartie de la maintenance de la ligne et de la fourniture de services de base (parution dans l'annuaire, accès à un service client de qualité, usage de services France Télécom comme par exemple : la messagerie vocale, le secret appel par appel, la facturation détaillée). Cette offre de services s'enrichit régulièrement.

Le raccordement au réseau téléphonique

Les frais de mise en services de la ligne téléphonique s'élèvent, depuis mars 2005, à 55 euros TTC. Sont également facturés des frais de déplacement des techniciens si l'installation de la ligne le nécessite.

L'abonnement au service téléphonique

France Télécom propose une gamme d'abonnements conçue pour répondre aux besoins différents des clientèles résidentielles, professionnelles et entreprises.

Les différences portent essentiellement sur les niveaux d'engagements de services (garantie de temps de rétablissement), sur les services liés à la ligne (présentation du numéro par exemple), ou sur les possibilités de parution dans les annuaires professionnels.

La gamme des contrats destinés aux professionnels comprend le Contrat Professionnel Services, qui inclut trois services supplémentaires à choisir parmi un ensemble de services (par exemple les services : présentation du nom, transfert d'appel, signal d'appel, et depuis 2006, la messagerie vocale enrichie ou le forfait 15 SMS.).

Le prix de l'abonnement résidentiel a été porté à 15 euros TTC en juillet 2006. L'abonnement professionnel (le contrat Pro) a été fixé à 13,95 euros HT en mai 2006.

A compter du 1er octobre 2005 , les conditions générales de vente de l'abonnement téléphonique ont été modifiées, la durée minimale d'engagement pour l'ouverture d'une ligne téléphonique a été réduite de moitié, de 12 à 6 mois. Plus de souplesse a été introduite pour permettre à un client souhaitant souscrire une offre de dégroupage total de résilier son abonnement sans pénalité.

Le service de l'annuaire

En tant qu'opérateur de téléphonie fixe, France Télécom gère la base de données annuaire contenant les inscriptions de ses abonnés. Cette base, sous réserve des droits exprimés par l'abonné en matière de protection de ses coordonnées, est mise à la disposition des fournisseurs de services de renseignements et des éditeurs d'annuaires qui en font la demande.

France Télécom commercialise cette base pour différents usages, notamment de marketing direct, d'enrichissement de fichiers et d'aide à la sauvegarde de la vie humaine à l'intention des services d'urgence (SAMU, Pompiers, Police Secours).

De plus, France Télécom assure la responsabilité éditoriale des supports annuaires alphabétiques : l'Annuaire® (pages blanches imprimées par département) et le 3611 en recherche alphabétique.

Par arrêté du 3 mars 2005, France Télécom a été désigné, pour une durée de 2 ans, pour assurer la fourniture, dans le cadre du service universel, d'un annuaire universel (imprimé et électronique) et d'un service universel de renseignements.

Les services à valeur ajoutée

France Télécom poursuit sa politique de développement de services dont certains donnent lieu au paiement d'un abonnement mensuel. Ainsi, pour les particuliers, France Télécom propose depuis plusieurs années des services à valeur ajoutée tels que la messagerie, le signal d'appel, le rappel automatique du dernier numéro, le transfert d'appel, la conversation à trois, la présentation du numéro, la présentation du nom, le maintien du numéro en cas de déménagement, le 3699 (horloge parlante), annonce du nouveau numéro.

L'offre continue à s'enrichir de services innovants : après les SMS du fixe, "Fun Tones", service de personnalisation de la tonalité d'appel, aussi bien sur les mobiles que sur la ligne fixe, France Télécom a lancé, en juillet 2006, le service Stop Secret, qui permet au client d'identifier puis de filtrer les appels dont le numéro est masqué, ainsi que la messagerie vocale enrichie (MVE), service convergent de l'opérateur intégré, lancé en août 2006, qui permet de consulter et gérer ses messages vocaux depuis la messagerie Internet Orange.

Communications téléphoniques

Les communications téléphoniques sont facturées soit à l'unité en fonction de leur durée, soit de façon forfaitaire. Lorsque les communications téléphoniques sont facturées à l'unité, leur prix comprend un montant fixe (coût de mise en relation), puis un montant variable décompté à la seconde. La partie facturée à la durée est basée sur un prix variable selon les destinations d'appel avec application d'un tarif normal et d'un tarif réduit selon les horaires.

En octobre 2003, France Télécom a procédé à une refonte de la grille tarifaire des appels internationaux en réduisant de quatorze à huit le nombre de zones et en instaurant une tarification à la seconde dès la première seconde (avec introduction d'un coût de mise en relation).

En mars 2005, France Télécom a procédé à une refonte de la grille tarifaire des communications locales et nationales, qui s'est traduite par une baisse du prix par minute des communications locales et nationales et par deux mesures de simplification des tarifs :

- la suppression du crédit-temps, remplacé par un coût de mise en relation ;

- la suppression des zones de voisinage, qui sont alignées sur les prix des communications locales.

En janvier 2005, France Télécom a procédé, comme les années précédentes, à une baisse des tarifs des communications vers les mobiles de France métropolitaine et a remplacé en mars 2005 le crédit temps par un coût de mise en relation.

En janvier 2006, les tarifs des communications vers les mobiles appliqués par France Télécom ont à nouveau baissé : vers les mobiles Orange , SFR et Bouygues Télécom, pour l'ensemble des clients résidentiels, professionnels et entreprises.

Les offres tarifaires pour les clients résidentiels

La gamme des offres tarifaires de France Télécom continue d'évoluer et a été simplifiée en août 2006, avec l'arrêt de commercialisation des offres les plus anciennes, comme "Les Heures", "Le Plan" ou "Appel à Prix Unique".

La gamme "Atout Téléphone", lancée en août 2005, comprend sept formules combinant forfaits et /ou prix par minute avantageux pour les communications en dehors des forfaits. Les forfaits comprennent des minutes vers tous les mobiles en France, les fixes et mobiles dans les DOM, en Europe et en Amérique du Nord.

Inclus dans toutes les offres Atout (hors "100 % Illimité"), le service "Atout Partout" permet au client de bénéficier de la formule hors de chez lui aussi simplement qu'à son domicile.

En juin 2006, France Télécom a lancé une nouvelle gamme baptisée "Les Optimales", première offre téléphonique incluant l'abonnement à la ligne téléphonique, un forfait de communications et les services suivants : présentation du nom, "Atout partout", 15 SMS/mois vers les fixes et mobiles en France et, depuis janvier 2007, le signal d'appel et le transfert d'appel.

Chaque offre de la gamme propose un forfait téléphonique spécifique :

"Optimale Illimité + 120" à 59 euros TTC/mois : communications illimitées 24h/24 vers les fixes en France, dans les DOM et en Europe, et tous les fixes et mobiles d'Amérique du Nord + 120 minutes/mois vers les mobiles en France, dans les DOM et en Europe.

“Optimale Illimité” à 39 euros TTC/mois : communications illimitées 24h/24 vers les fixes en France, dans les DOM et en Europe, et tous les fixes et mobiles en Amérique du Nord.

“Optimale 2h” à 25 euros TTC/mois et “Optimale 4h” à 32 euros TTC/mois : deux ou quatre heures de communication, 24h/24, vers tous les fixes et mobiles en France et dans les DOM, en Europe et Amérique du Nord.

En juillet 2006 est venue s’ajouter “l’ Optimale 8 MégaMax” incluant un forfait Internet. A 59,90 euros TTC/mois, elle comprend l’offre téléphonique “Atout + 240”, “l’ Internet 8MégaMax + TV”, l’abonnement téléphonique et les services présentation du nom, transfert d’appel, “Atout Partout” et 15 SMS par mois vers les fixes et mobiles en France.

Les offres tarifaires pour les clients Professionnels

La gamme des “forfaits Pro” comprend des forfaits locaux, nationaux, vers mobiles, vers l’Europe et l’Amérique du Nord. Les offres “Plans Pro” et “Illimités Pro” complètent cette gamme.

De même que pour les résidentiels, France Télécom a lancé deux offres Optimales pour les professionnels depuis juin 2006 : “Optimale Illimitée Pro” (42 euros HT/mois) et “Optimale Pro 8MégaMax” (55,90 euros/mois), toutes deux sous forme de séries limitées.

6.4.1.2 Services en ligne, d’accès à Internet et multimédia proposés au grand public

France Télécom propose des services en ligne sur le réseau Télétel (Minitel), des services d’accès à Internet et des services multimédia et de communication sur accès ADSL. L’évolution de ces offres s’inscrit dans une stratégie de convergence dans un contexte de multi-équipement grandissant des clients (téléphonie fixe, Internet haut débit, télévision, mobile).

Kiosques Minitel et Internet+

Minitel est une offre de services en ligne accessible par le réseau Télétel, qui permet à des éditeurs de services de diffuser des contenus à valeur ajoutée et d’être rémunérés à la consultation en fonction de la durée.

Minitel cède progressivement du terrain devant le développement de l’Internet, mais cet outil pratique et sûr conserve une large audience. Les services professionnels comme ceux de la banque/bourse restent en tête des usages, suivis par une multitude de services pratiques au quotidien (météo, transports, itinéraires, billetterie, cote auto-moto, jeux de hasard, messageries, annuaires).

Le modèle kiosque Télétel qui a permis le développement des services en ligne voit son prolongement sur Internet avec le kiosque Internet+. Le bouton d’achat “Internet+” permet aux internautes d’acheter facilement des contenus à valeur ajoutée imputés sur la facture Internet d’Orange. Un grand nombre d’éditeurs propose ainsi des services payants à destination du grand public comme des professionnels. Fin 2006, Orange enrichit l’offre Internet + avec la formule abonnement.

Accès à Internet et multimédia

Depuis le 1er juin 2006, France Télécom a regroupé les marques Orange, Wanadoo et MaLigne TV sous la marque Orange en France, ce qui traduit l’évolution de l’offre du groupe France Télécom vers plus de convergence et de simplicité.

L’objectif prioritaire du Groupe est de favoriser la “montée en débit” de sa clientèle pour lui permettre d’accéder à davantage de services et de contenus multimédia.

Les offres proposées aux clients comprennent :

- des offres Internet bas débit, offre “Orange accès libre” et une gamme complète de forfaits “Intégrales” allant de cinq heures à l’illimité 24/24 ;
- des offres Internet haut débit :
  - pour les clients en zone non couverte en DSL, un accès Internet haut débit par satellite ;
  - pour les clients en zone couverte mais non éligibles à l’ADSL, une offre haut débit 512K étendu basée sur la technologie re-ADSL ;
  - une gamme d’offres d’accès ADSL sans connexion Internet (“L’ADSL de MaLigne”) ;
  - une offre d’ADSL nu, le “Pack Ligne ADSL incluse”, lancée le 5 octobre 2006, comprenant l’accès Internet HD avec TV et Téléphone par ADSL sans abonnement à la ligne téléphonique. Deux packs sont ainsi commercialisés : “Pack 1MégaMax” à 39,90 euros/mois et “Pack 8MégaMax” à 44,90 euros/mois ;

- une gamme “Internet haut débit, télévision, Téléphone illimité” dont le principe est d’offrir au client le débit maximum autorisé par sa ligne pour un tarif forfaitaire. Trois forfaits au choix sont proposés : 1 MégaMax à 24,90 euros TTC, 8 MégaMax à 29,90 euros et 18 MégaMax à 34,90 euros. Chaque forfait inclut désormais gratuitement la télévision numérique (30 chaînes au choix dans les zones éligibles).

En complément, et grâce à la Livebox (en location pour 3 euros TTC /mois), le client peut, outre la télévision numérique, bénéficier des services multimédia suivants :

- la Téléphonie illimitée : pour 10 euros TTC/mois, le client dispose d’une deuxième ligne téléphonique en Voix sur IP et peut ainsi passer un nombre illimité d’appels vers des numéros fixes locaux ou nationaux.

- la Visiophonie illimitée : pour 15 euros TTC/mois, le client peut téléphoner et voir ses correspondants en utilisant un visiophone raccordé sur la Livebox.

Lancée en août 2004, la **Livebox,** qui constitue le cœur de la stratégie haut débit de France Télécom, consiste en une passerelle domestique connectée à la prise de téléphone fixe, et permettant de relier à haut débit différents types de terminaux domestiques, grâce à plusieurs interfaces de communication : Wi-Fi, Ethernet, Bluetooth. Elle permet ainsi de partager entre plusieurs PC une connexion ADSL sans fil, ou de jouer en ligne avec une console de jeux.

Services destinés aux internautes:

- Les services de sécurité : “Antivirus Mail”, “Anti-Spam Plus” et “Anti-Virus Firewall PC” permettent au client de protéger son ordinateur contres les virus et la réception de mails indésirables. Ces offres proposent les fonctions pare-feu, contrôle parental, couplage d’options de sécurité.

- Les services de communication :

  - “Orange Link” est un logiciel de communication en ligne sur le portail Orange,qui permet tous modes de communication depuis un PC vers tous types de terminaux.

  - “Orange Messenger by Windows Live” est un service de messagerie instantanée convergent pour PC et mobile annoncé en octobre 2006 par Orange et Microsoft en partenariat, et commercialisé à partir de décembre 2006. Cette offre permet de dialoguer par messages textes instantanés de mobile à mobile, de Mobile à PC et de PC à PC, de gérer ses contacts personnels et connaître immédiatement leur disponibilité et d’accéder directement et simplement aux services Orange.

- Les services d’ accompagnement à l’installation Multimédia: prestations d’installation, contrats d’assistance, offre de câblage.

- Les “Liveservices”, gamme de services lancée en janvier 2006 : “Livezoom”, “Livetélésurveillance”, “Livemusic” et “Transfert Photos”. Ces services permettent de connecter les équipements multimédia de la maison (téléphone fixe ou mobile, visiophone, caméra, télévision, chaîne hi-fi) au réseau haut débit grâce à la Livebox.

- “Livephone”, terminal lancé en octobre 2006, qui permet aux clients Internet haut débit d’Orange de téléphoner en “Voix Haute Définition” via la Livebox, avec une qualité de son supérieure à celle d’une ligne téléphonique.

Nouveaux services convergents fixe-mobile

Le 5 octobre 2006, Orange a lancé **“Unik”**, première offre de convergence pour le grand public. **“Unik”** est un mobile qui se connecte à la Livebox pour des appels illimités vers les fixes et tous les mobiles Orange depuis chez soi, avec un seul numéro, un seul répertoire, ainsi que le changement de réseau automatique quand on sort de chez soi, sans coupure de communication.

Le 1er décembre 2006, Orange a lancé “Net et Mobile”, première offre convergente d’accès mobile et Internet sans abonnement à la ligne téléphonique classique. Il s’agit d’une option du forfait mobile Orange comprenant un accès Internet haut débit, ligne ADSL incluse, la télévision à la maison et sur le mobile et des appels illimités depuis le mobile.

6.4.1.3 Autres services grand public

Les autres services grand public comprennent:

- les services de publiphonie et de cartes ;

- les services de renseignement ;

- les portails et les activités d’e-merchant.

CHAPITRE 6

Services de publiphonie et de cartes

Avec le développement des mobiles , l'activité de la publiphonie et des services de cartes est en diminution régulière. Cette tendance conduit France Télécom à diminuer peu à peu son parc de téléphones publics, dont l'évolution est la suivante:

	Au 31 décembre		
	2006	**2005**	**2004**
Parc de téléphones publics (au 31 décembre)	169 000	180 000	189 000

Cependant, France Télécom maintient un parc de téléphones installés sur la voie publique dont 41 000 sont installés au titre du Service Universel (qui fixe l'obligation d'équipement à une cabine pour les communes inférieures à 1 000 habitants, et deux cabines au-delà).

France Télécom propose à ses clients qui veulent utiliser les publiphones plusieurs moyens de paiement. Le plus largement utilisé est la télécarte (carte prépayée à puce dédiée aux publiphones). D'autres moyens de paiement sont possibles : la carte bancaire, la carte France Télécom, avec laquelle le prix de la communication est imputé ultérieurement sur la facture du poste fixe du client, les cartes prépayées à codes (dont le Ticket Téléphone de France Télécom). Depuis fin 2006, France Télécom propose également dans une sélection de publiphones le paiement des communications par MONEO.

Des services de communication utilisant des cartes, à partir de n'importe quel poste fixe sont également proposés : la carte France Télécom permet d'appeler depuis les postes fixes en France, depuis l'étranger (service France Direct) et depuis les mobiles Orange et SFR vers des téléphones fixes, des téléphones mobiles ou des publiphones; les appels sont facturés sur la ligne fixe du titulaire de la carte France Télécom ou sur une carte bancaire (service CB Phone).

Le ticket téléphone est un crédit de communication prépayé vendu sous forme d'une carte à code ou d'une facturette. Il est utilisable à partir de publiphones ou de postes fixes, y compris ceux en accès sélectif et téléséjour. Il comprend 4 familles de tickets : France Europe, International, Maghreb, Alizés.

Cette activité est très concurrentielle, en particulier sur les destinations internationales.

Services de renseignement

Dans le cadre de la libéralisation du marché, France Télécom, fort de son expérience dans le métier des renseignements, a lancé le 2 novembre 2005 une gamme complète de nouveaux services de renseignements téléphoniques, déclinés en multicanal vocal et web (118712.fr et sur orange.fr, onglet renseignements). L'investissement média réalisé en 2006 a permis d'installer une notoriété forte sur le 118 712, qui, grâce à la qualité du service, bénéficie de la meilleure performance à l'euro de communication investi (source : Secodip, juillet 2006).

L'offre comprend :

- le "**118 712**", service par téléopérateur, accessible 24h/24 7j/7 aussi bien depuis des téléphones fixes que des téléphones mobiles, tous opérateurs. Il permet d'obtenir :

- jusqu'à 5 renseignements, comprenant le numéro de téléphone, l'adresse postale d'un professionnel ou d'un particulier ;

- des recherches inversées (identification du nom à partir d'un numéro de téléphone) ;

- la mise en relation avec le correspondant recherché.

Des services innovants complètent le renseignement :

- les clients mobiles reçoivent gratuitement une confirmation par SMS contenant l'indication de la station de métro la plus proche et sa distance, pour les grandes villes françaises ;

- les clients Orange reçoivent également le lien vers le plan wap leur permettant de se localiser.

Selon l'étude IOD réalisée en juillet 2006 auprès de 2 000 personnes, sur les 4 principaux numéros 118, le 118 712 obtient le plus haut taux de satisfaction des utilisateurs de 118 sur l'exactitude du renseignement fourni, la qualité de l'accueil par le téléopérateur, le temps d'attente, et la rapidité pour obtenir le renseignement demandé.

- les autres numéros, qui sont adaptés à des besoins spécifiques de la clientèle :

- le "**118 710"** est un service innovant utilisant une technologie de reconnaissance et de synthèse vocale accessible au départ d'une ligne fixe France Télécom, permettant d'expérimenter un business model indépendant des coûts téléopérateurs.

- le "**118 711"** : Service universel de renseignement, service de base accessible au départ de postes fixes ou mobiles.

- le **3212** : Service de renseignements internationaux par téléopérateur, au départ des fixes et des mobiles Orange. Ce service permet d'obtenir la réponse à deux demandes de renseignements dans quasiment tous les pays du monde, ainsi que d'être mis en relation avec le correspondant recherché dans de nombreux pays, au départ des postes fixes.

Portails et e-merchant

Avec le regroupement des marques Orange et Wanadoo sous la marque Orange le 1er juin 2006, les clients bénéficient désormais d'un portail unique, www.orange.fr, pour accéder aux univers Internet et mobile de la marque.

France Télécom est le leader parmi l'ensemble des portails fournisseur d'accès Internet en termes d'audience en France : l'audience des portails Orange en France est de 13,8 millions d'internautes en décembre 2006 (12,8 millions en décembre 2005 pour le portail Wanadoo et 11,7 millions en décembre 2004) (Source : Nielsen/NetRatings – panel Home & Work).

La création de valeur pour les offres de contenus et services est fondée sur la valorisation de cette audience, au moyen de trois sources essentielles de revenus :

La publicité en ligne, avec une activité de régie publicitaire Internet pour le portail Orange et un ensemble d'autres sites dont la régie a été confiée à Orange (comme Voila, Cityvox, mappy.com, Ifrance, EMW, sports.fr, Leguide.com). Ceci permet aux annonceurs de toucher 69 % des internautes via le réseau de Orange Publicité (66 % en décembre 2005) (Source : Nielsen/ NetRatings – panel Home & Work).

Les liens commerciaux, par l'intermédiaire d'un moteur de recherche ou directement commercialisés par la régie d'Orange, disponibles sur les contenus du portail.

Les services payants, avec des services pratiques (horoscope, services de rencontres, petites annonces, musique, téléchargement de sonneries, de logos, envoi de SMS/MMS), des services ludiques (vidéo à la demande, téléchargement de jeux casual, téléchargement de jeux vidéo à la demande avec les "Options jeux vidéo", "Option Juniors" ludo-éducative), ainsi que les services proposés en partenariat avec Microsoft dans les domaine des consoles de jeu connectées (XBox Live).

Les activités e-merchant (ou commerce électronique), sont portées par la marque "Alapage" dans une offre complète à la fois culturelle, high tech et de loisirs.

L'audience du site "alapage.com" a totalisé 3,1 millions de visiteurs uniques en décembre 2006 (3,3 millions en décembre 2005) (source Nielsen/NetRatings).

6.4.1.4 Activités liées aux contenus

Les activités liées aux contenus sont placées sous la responsabilité de la division Contenus, qui définit le positionnement stratégique du Groupe sur la chaîne de valeur du contenu et assure le développement de l'offre de contenus du Groupe sur l'ensemble de ses réseaux (fixe, mobile, Internet) en France et à l'étranger. A ce titre, elle est seule habilitée à prendre des engagements en matière de partenariats et/ou d'acquisition de droits relatifs au cinéma, à la musique, aux jeux, aux sports et à l'information.

France Télécom développe des offres conformes à la législation française dans les secteurs de la musique, du cinéma et de l'audiovisuel. L'ensemble de ses plateformes de services d'offres de contenus comprennent des mesures techniques de protection et des outils de gestion numérique des droits qui permettent d'assurer l'intégrité des œuvres et la juste rémunération des ayants-droit. France Télécom s'efforce de proposer des offres de contenus les plus attractives et les plus riches possibles, en association avec divers partenaires, par exemple : Arte, France Télévisions, Warner, Sony, Lagardère. Par ailleurs, France Télécom est présente dans la sécurisation de contenus au travers de sa filiale Viaccess.

Dans le domaine du contenu, les opérations les plus importantes réalisés en 2006 sont les suivantes :

- lancement d'un bouquet de chaînes de télévision propre à France Télécom sur la télévision d'Orange en France ;

- lancement de la télévision haute définition sur ADSL en France (Roland Garros ; TPS : Coupe du Monde de football) ;

- lancement de la télévision par ADSL en Espagne et en Pologne ;

- lancement du jeu Darkness Rising, de jeux d'argent sans hasard (King) et de jeux multi-joueurs (Oberon) ;

- ouverture du service de téléchargement de musique dans plus de 5 filiales et lancement commercial d'Orange Musicast en France ;

- lancement de nouvelles opérations, par exemple : les JO de Turin, Roland Garros, le dernier album de Johnny Hallyday, le premier service de catch-up tv, avec la série "Plus belle la vie" ;

- conclusion de nouveaux accords pour la musique (Universal Music), le cinéma (Buena Vista International), les jeux massivement multi joueurs (Warhammer), et le sport (droits mobiles de la Ligue 1 en France) ;

- réalisation d'un record d'audience pour la chaîne sport sur Orange.fr avec la Coupe du Monde de football, associée au lancement de la marque unique Orange en France ;

- sélection de Viaccess pour le projet de TNT gratuite par satellite du Gouvernement.

Enfin, France Télécom a décidé de se positionner plus en amont de la chaîne de valeur du contenu en annonçant le projet de création en 2007 d'une filiale d'investissement dans les droits cinématographiques tant en coproduction qu'en achat de catalogue, rattachée à la division Contenus.

6.4.1.5 Services aux opérateurs

Relations avec les opérateurs internationaux

Les accords de règlement conclus entre opérateurs pour les communications internationales prévoient que France Télécom perçoive une redevance de la part des opérateurs qui utilisent son réseau pour acheminer leurs appels internationaux à destination de la France et qu'elle paie une redevance pour utiliser les réseaux des autres opérateurs pour les appels provenant de France.

Services d'interconnexion

La réglementation française des télécommunications impose à France Télécom d'assurer l'interconnexion de son réseau public commuté avec les autres opérateurs pour les appels sortant du réseau de France Télécom ou émanant des réseaux des opérateurs concurrents.

Ce domaine d'activité est régulé par l'ARCEP. Les volumes échangés entre France Télécom et les autres opérateurs sont valorisés par des tarifs approuvés par cette autorité.

6.4.1.6 Ventes, distribution et service client

En matière de ventes, distribution et service client, la direction commerciale de la division Opérations France a en charge la relation clientèle pour tous les produits et services du Groupe destinés au grand public et aux petites et moyennes entreprises.

La division Entreprises s'adresse aux très grandes entreprises nationales et internationales, au travers notamment d'Equant dans le reste du monde.

La division Réseaux, Opérateurs et Système d'Information distribue les produits et services de France Télécom aux autres opérateurs et fournisseurs de services de télécommunications.

Les produits grand public sont proposés au travers de différents canaux, notamment :

- un réseau de 709 boutiques France Télécom à fin 2006 (700 fin 2005, 663 fin 2004) répartis dans toute la France ;

- les centres de contacts clients par téléphone de France Télécom, spécialisés dans la vente et la relation client à distance, et responsables de la gestion des comptes clients ;

- un service client unifié autour du 3900, qui assure le service après vente et une assistance à distance pour les produits fixes et Internet . Le numéro 1013/1015 est désormais réservé aux appels relevant du service universel. Les clients peuvent également bénéficier de prestations d'interventions techniques sur site ainsi que d'une offre pour les accompagner dans leurs usages des produits et services de France Télécom (installation, assistance) ;

- des canaux libre service via un portail vocal (le 3000) et deux portails Internet ("Orange.fr" et francetelecom.fr). Ces portails permettent au client de découvrir les offres Internet, multimédia haut débit et mobile de France Télécom et de les commander en ligne directement. Les portails Internet permettent aussi au client de suivre ses factures Internet et mobile et de disposer d'informations facilitant l'usage des produits, lui permettant de configurer ses équipements et de corriger certaines pannes en ligne.

La clientèle des entreprises (hors grands comptes) est aussi servie par la direction commerciale de la division Opérations France, pour les activités de voix, de mobiles et de transmission de données, avec un réseau de 11 Agences Entreprises couvrant le territoire national. Ces agences disposent de vendeurs dédiés à un portefeuille de clients ainsi que d'un réseau de téléconseillers disponibles pour renseigner les clients sur les offres, la situation de leurs commandes et la qualité de service de leurs installations. De plus, le site Internet de France Télécom permet aux entreprises de gérer leurs contrats et de passer des commandes complémentaires en temps réel.

6.4.2 Pologne

6.4.2.1 Services fixes et Accès à Internet

TP Group offre une gamme de services de téléphonie fixe incluant les communications locales et longue distance et les appels internationaux, les communications fixe à mobile, l'accès Internet à bas et à haut débit. En décembre 2006, TP possédait 10,1 millions de lignes d'accès et 1,7 millions de clients ADSL.

Afin de stabiliser les revenus de la téléphonie fixe, TP group a mis en place un nouveau plan tarifaire (NTP) comportant soit une réduction, soit des minutes d'appel gratuites durant les week-ends et pendant les heures creuses, avec pour objectif de faire évoluer les clients des formules tarifaires standard vers des formules de forfaits mensuels génératrices de revenus plus élevés.TP Group a fortement promu ce nouveau plan tarifaire tout au long de la période 2004-2006.

Au premier semestre 2005, TP Group a introduit un service d'appel gratuit de 60 minutes en local et en national, qui a renforcé l'attractivité du nouveau plan tarifaire. Ces offres sont devenues en conséquence les formules d'abonnements les plus fréquemment souscrites par les clients de TP en 2005 et 2006 et la majorité des clients titulaires de formules d'abonnements standards sont passés au nouveau plan tarifaire. Fin décembre 2006, plus de 3,9 millions de clients avaient souscrit au nouveau plan. La part des revenus des abonnements mensuels dans l'ensemble des revenus de la téléphonie fixe à la fin décembre 2006 s'élevait à 54 %.

En février 2006, TP a lancé le plan tarifaire "startowy tp", identique à la simple location d'une ligne basée sur les coûts. TP a également développé en 2006 des offres convergentes telles que la boîte vocale unique fixe et mobile pour les clients de TP et d'Orange, lancée en mars 2006.

Eu outre, TP développe une stratégie d'opérateur intégré avec l'introduction en décembre 2005 de la Livebox tp sur le modèle de la Livebox, avec le raccordement Wi-Fi. La Livebox tp offre aux utilisateurs la téléphonie sur IP (depuis février 2006), la télévision sur ADSL (juin 2006), la vidéo à la demande (septembre 2006), le "triple-play" voix/Internet/TV (octobre 2006), et prochainement l'enregistrement vidéo, et le téléphone unique (UMA).

L'augmentation du chiffre d'affaires du trafic haut débit est un objectif stratégique clef pour la stabilisation des revenus de l'activité fixe. TP Group a lancé en 2001 l'accès Internet haut débit par la technologie ADSL sous la marque *neostrada tp.* L'accès à Internet haut débit a crû très rapidement et atteint plus d'1,7 million de clients au 31 décembre 2006. L'offre étendue de *neostrada tp* et de nombreuses offres promotionnelles permettent d'affronter un marché du haut débit très compétitif et d'accroître les parts de TP sur ce marché. Au 31 décembre 2006, environ 97 % des lignes de TP Group étaient éligibles au raccordement en ADSL.

L'offre ADSL actuelle s'étend depuis un premier accès à 128 Kb/s vers des débits supérieurs allant jusqu'à 6144 Kb/s. L'option ADSL la plus diffusée est neostrada tp à 128 Kb/s introduite en 2004. Afin d'accélérer la migration vers des produits plus élaborés et augmenter ainsi les revenus unitaires générés, TP Group a lancé un programme de promotion de l'ADSL à 512 Kb/s avec des options de niveau supérieur – le pourcentage des options à 512 kb/s dans le total des accès ADSL a atteint 44,5 % à fin décembre 2006. Les promotions réalisées en 2006 en faveur des options à 512 Kb/s et au delà ont porté sur les offres " Stay with neostrada tp", " Start promotion" (promotion d'été), "Megainternet promotion", "Start Promotion modification & continuance" (uniquement sur le 512 kb/s). Dans les prochaines années, TP envisage de continuer à faire migrer ses clients ADSL vers les options neostrada tp les plus élevées afin de leur fournir les nouveaux services multimédia nécessitant une plus grande largeur de bande.

TP Group a acquis en 2005 la part des actionnaires minoritaires dans " Wirtualna Polska ", lequel exploite un portail internet (" wp.pl ") qui occupe la seconde position en Pologne en termes d'audience. TP a pour objectif de développer les services de contenu en collaboration avec " Wirtualna Polska ". Une illustration en est le lancement du eVoucher en novembre 2006 : les clients de neostrada reçoivent des vouchers électroniques valables auprès des boutiques en ligne de TP et de " Wirtualna Polska ".

6.4.2.2 Services aux entreprises

Dans le domaine des services aux entreprises, TP Group a amélioré son offre en 2006 tant du point de vue de la technologie que des tarifs et de sa politique d'accès.

Politique d'accès

Au cours de l'année 2006, TP a lancé plusieurs actions de promotion pour rendre son offre plus compétitive. Les principaux axes ont été la vente groupée d'accès (essentiellement RNIS) et de terminaux, et l'offre de services supplémentaires (par exemple l'accès DSL). La réduction sur les frais d'installation standards et des tarifs à la seconde attractifs dans le cadre d'une extension de contrat des services fixes ont eu beaucoup de succès.

CHAPITRE 6

Politique tarifaire et contrat de niveau de service

Dans le domaine des tarifs, le principal changement a concerné les tarifs fixe à mobile qui ont diminué de 20 % pour les entreprises. La demande des clients entreprise pour des formules de forfaits d'appels est importante comme en témoigne le doublement des formules "profit profile" sur RNIS en accès primaires depuis le 1er novembre 2006. Parallèlement, l'abonnement mensuel à la formule "profit profile" a été augmenté afin de prendre en compte l'augmentation significative des volumes de trafic.

Pour obtenir la satisfaction de ses clients, TP porte également son attention sur la qualité de service technique et a mis en place des contrats de niveau de service ("Service Level Agreement"). Ces contrats comprennent trois niveaux de service, chacun d'eux correspondant à un délai de réparation des incidents signalés. Le niveau de base baptisé "comfort", qui correspond à un engagement de réparation dans les 24 heures, est accessible à tous les clients entreprises ayant souscrit au nouveau plan tarifaire à la seconde. Le niveau le plus élevé correspond à un temps de réparation de 4 heures.

Solutions entreprises VoIP/ PABX/ Diatonis

Dans le prolongement des développements technologiques engagés en 2005, le nouveau service basé sur le protocole IP: "Business Talk IP", a été lancé en octobre 2006. Il permet l'interconnexion de sites d'entreprises équipés de PABX IP par l'intermédiaire du service IP VPN de TP. Il offre la gratuité d'acheminement des appels au sein du réseau VPN ("on-net"), et des prix très compétitifs pour les appels acheminés à l'extérieur sur le réseau public à partir d'un portail centralisé ("off-net"). Les clients paieront pour ce service un abonnement mensuel par canal voix et pour le trafic hors-réseau ("off-net"). TP fournira également une gestion complète et intégrée du réseau (voix et données) et le soutien nécessaire au cours de l'installation. Le lancement commercial est prévu au premier trimestre 2007.

Un autre axe de développement concerne les PABX. TP a lancé en août 2006 son offre de PABX IP basée sur la technologie des gestionnaires d'appels Cisco qui permet la gratuité des communications internes et comporte des fonctionnalités IP avancées. Cette offre apporte une solution globale dans le cadre de l'organisation de la téléphonie IP d'une grande entreprise ainsi que des fonctions en complément du réseau IP VPN et de l'offre "Business Talk IP". Moyennant des frais d'installation et une redevance mensuelle, TP fournira aux clients des gestionnaires d'appels Cisco, des terminaux téléphoniques IP, et la gestion du réseau des PABX IP.

En mai 2006, TP a introduit une nouvelle gamme complète de PABX sous la marque Diatonis tp et E-Diatonis tp, assortis d'une gamme complète de services complémentaires sur site, qui permettent aux clients de disposer, dans le cadre de l'offre, à la fois d'une solution standard et de solutions personnalisées.

Transmissions de données

En 2005 et 2006, le portefeuille de produits de transmission de données de TP a été enrichi de solutions innovantes (IP VPN tp, DSL tp, nouvelle options Metro Ethernet, Intranet Business Everywhere, forfaits Internet et services vocaux, Ethernet VPN tp). IP VPN tp, qui constitue l'offre de service centrale de TP pour les entreprises, a été enrichi de nouvelles fonctionnalités: gestion client IP-VPN, critères de qualité sur l'accès DSL, personnalisation des offres.

Afin de répondre aux attentes du marché, TP a développé de nouvelles options de l'offre DSL tp pour les petites et moyennes entreprises, telles que pare-feux, solutions d'hébergement, nouvelles options de débit. De même, répondant à la demande des clients, l'attractivité de l'offre IDSL (accès Internet large bande dédiée aux entreprises) a été renforcée par de nombreuses promotions et des services à valeur ajoutée (solution d'hébergement, nouveau type de modem).

Enfin, TP a développé des services au sein des zones urbaines denses en réseaux de transmission de données à haut débit, tels que Ethernet VPN tp, qui est un service d'interconnexion de réseaux locaux capable d'acheminer l'intégralité de la bande passante des réseaux clients connectés et de leur fournir un accès Internet dédié.

6.4.3 Reste du monde

6.4.3.1 Europe

En dehors de la France et de la Pologne, les filiales de France Télécom du secteur des services de communication résidentiels en Europe sont France Télécom España, qui exerce une activité d'opérateur alternatif en Espagne (ex-Uni2) et de fournisseur d'accès Internet, Orange UK, fournisseur d'accès Internet au Royaume Uni, et Orange Nederland, fournisseur d'accès Internet aux Pays-Bas. Le "rebranding" sous la marque Orange des activités exercées auparavant sous la marque Wanadoo est intervenu le 1er juin 2006 au Royaume-Uni, le 27 juin 2006 aux Pays-Bas et le 3 octobre 2006 en Espagne.

Dans l'ensemble de ces pays, la priorité est donnée au déploiement du dégroupage, au développement des offres haut débit sur ADSL et des offres de convergence rendues possibles par les positions de France Télécom en tant qu'opérateur intégré dans chacun de ces pays.

Orange UK au Royaume-Uni, concentre ses efforts sur le déploiement du dégroupage, démarré en 2005, avec 485 commutateurs dégroupés au 31 décembre 2006 (154 au 31 décembre 2005). Orange UK peut s'appuyer sur sa double position sur le mobile et l'Internet pour développer des offres couplées et un portail unifié.

Orange UK propose à ses clients une gamme de produits d'accès Internet haut débit, modernisée en octobre 2006, qui comprend actuellement :

- "Broadband Starter" offrant jusqu'à 2Mb/s, plafonnée à 2Gb /mois. Les clients reçoivent un modem USB.

- "Broadband Unlimited", offrant jusqu'à 8Mb/s, incluant des téléchargements illimités avec "Wireless & Talk".

- "Wireless & Talk", offre de deuxième ligne de téléphonie sur IP derrière la Livebox (location de la Livebox incluse dans le forfait), lancée en 2005.

Pour les autres clients souhaitant un accès Internet bas débit, Orange UK offre une formule "Pay as you go" en accès libre et des forfaits mensuels "Anytime".

En juin 2006, les premières offres convergentes entre le mobile et l'Internet ont été lancées, offrant le haut débit "Free Starter" lorsque le client souscrit un forfait mobile de 18 mois au tarif minimum de £30 par mois.

En Espagne, France Télécom España poursuit le développement du dégroupage et se concentre sur la migration de sa clientèle existante vers le haut débit et sur le développement d'offres de convergence. 55 % de sa base de clients ADSL est dégroupée au 31 décembre 2006 (29 % au 31 décembre 2005). Au 31 décembre 2006, France Télécom España compte environ 640 000 clients ADSL (contre environ 563 000 fin 2005).

France Télécom España commercialise des offres Internet bas débit et des offres haut débit sur ADSL et est le premier concurrent de Telefonica en Espagne dans l'accès Internet.

Tirant parti de sa position d'opérateur fixe et de fournisseur d'accès Internet, France Télécom España propose des offres couplant un accès Internet et un accès téléphonique commuté en présélection :

- deux forfaits Internet bas-débit + appels nationaux en voix RTC

- deux forfaits haut débit (1Mb ou débit maximum possible jusqu'à 20Mb/s en ADSL2+) avec appels nationaux en voix RTC .

Une offre ADSL seul est également proposée, avec un débit de 4Mb/s.

Le deuxième semestre 2006 a été marqué par le rebranding , l'intégration du mobile et d'Internet dans un portail unifié et par le lancement de nouvelles offres de convergence, avec la Livebox : lancement de l'offre IPTV mi-septembre, proposée en couplage avec ADSL (1Mb/s ou 2Mb/s) et des appels voix RTC ; lancement d'Unico , téléphone permettant d'appeler en illimité sur VoIP derrière la Livebox au domicile et sur le réseau mobile Orange à l'extérieur.

Aux Pays-Bas, Orange Nederland met la priorité sur la progression du nombre de clients sur son réseau dégroupé.

L'offre ADSL comprend :

- une offre "ADSL starter", à 2 Mb/s, destinée aux nouveaux internautes ;

- une gamme d'accès ADSL, "ADSL Family", jusqu'à 20 Mb/s sur ADSL 2+ ;

- une offre "ADSL Family & Telephonie", couplant accès Internet et voix illimitée sur IP, location de la Livebox incluse ;

- et, depuis avril 2006, une offre de dégroupage total avec portabilité du numéro.

La convergence est mise en œuvre avec l'ouverture du portail Orange unifié pour le mobile et l'Internet en juin 2006 et avec le lancement d'Unique, en octobre 2006, téléphone permettant d'appeler en illimité vers les lignes fixes et les mobiles Orange derrière la Livebox au domicile et sur le réseau mobile Orange à l'extérieur.

Dans l'ensemble des pays où il est présent, le Groupe distribue son offre d'accès par de multiples canaux de distribution rémunérés selon leurs prestations :

- grandes surfaces, revendeurs et magasins spécialisés en informatique ou télécommunications ;
- distribution gratuite de CD-Rom d'installation (par exemple dans les cinémas) et vente directe ;
- préchargement sur ordinateur individuel ou modem ;
- en ligne, via des bandeaux qui permettent de télécharger le logiciel d'accès.

Au Royaume-Uni, le réseau commercial comprend environ 3550 points de vente dont 320 pour Orange.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition de la base de clients Internet par type d'offre (en milliers d'abonnés) pour les pays européens où France Télécom est présent (hors France et hors Pologne) :

		Au 31 décembre		
Pays	**Offres**	**2006**	**2005**	**2004**
Royaume-Uni	bas débit	662	1 145	1 790
	haut débit	1 063	906	569
	Royaume-Uni	**1 725**	**2 051**	**2 359**
Espagne	bas débit	372	728	1 074
	haut débit	640	563	379
	Espagne	**1 012**	**1 291**	**1 453**
Pays-Bas	bas débit	66	116	176
	haut débit	488	506	454
	Pays-Bas	**554**	**622**	**630**
Total	bas débit	1 100	1 989	3 040
	haut débit	2 191	1 975	1 402
	Total	**3 291**	**3 964**	**4 442**

Source : France Télécom

6.4.3.2 Hors Europe

Amérique latine

France Télécom détient indirectement une participation de 25 % dans Intelig, opérateur de téléphonie fixe alternatif pour les appels longue distance nationaux et internationaux au Brésil. Cet opérateur a démarré son activité au premier semestre 2000. Cette participation a vocation à être cédée.

Asie et Pacifique

France Télécom a conclu en juillet 1997 un accord de partenariat avec VNPT, l'opérateur vietnamien de téléphonie fixe. Aux termes de cet accord, France Télécom apporte une aide financière, technique et de gestion dans le cadre d'un projet d'installation de nouvelles lignes à l'Est d'Ho-Chi-Minh-Ville.

France Télécom a créé en avril 2002 la société Tahiti Nui Telecom, en partenariat avec l'Office des Postes et Télécommunications de Polynésie française (OPT), dont elle détenait 34,0 %, qui ont été cédé à l'OPT en mars 2007. Cette société offrait des services de téléphonie pour les appels internationaux de la Polynésie française à 53 000 clients fixes de l'OPT au 31 décembre 2006.

Moyen-Orient et Afrique

France Télécom détient une participation de 51 % (% de contrôle) dans Côte d'Ivoire Télécom, l'opérateur historique de télécommunications en Côte d'Ivoire. CI Telcom fournissait ses services de téléphonie fixe sur 283 000 lignes au 31 décembre 2006 (contre 250 000 lignes au 31 décembre 2005 et 225 000 lignes au 31 décembre 2004). L'activité de CI Telcom est affectée par les événements locaux actuels, ce qui a conduit à déprécier intégralement la valeur de cet actif au 31 décembre 2004.

France Télécom contrôle et détient une participation de 42,3 % dans Sonatel, l'opérateur historique de télécommunications du Sénégal. Sonatel fournissait ses services de téléphonie fixe sur 311 000 lignes au 31 décembre 2006 (contre 267 000 lignes au 31 décembre 2005, et 245 000 lignes au 31 décembre 2004).

France Télécom détient 51 % du capital de Jordan Telecommunications Company, qui fournissait ses services de téléphonie fixe sur 648 000 lignes au 31 décembre 2006 (contre 650 000 lignes au 31 décembre 2005, et 638 000 au 31 décembre 2004). Jordan Telecommunications Company a été introduite à la bourse d'Amman (Jordanie) en 2002.

France Télécom détient indirectement 40 % du capital de Mauritius Telecom, opérateur historique de l'Ile Maurice. Mauritius Telecom avait un parc d'environ 405 000 lignes au 31 décembre 2006 (contre 425 000 au 31 décembre 2005 et 354 000 au 31 décembre 2004).

6.5 SERVICES DE COMMUNICATION ENTREPRISES

Le secteur d'activité "Services de communication entreprises" (SCE) regroupe les solutions et les services de communication dédiés aux entreprises en France et les services mondiaux aux entreprises d'Equant, filiale de France Télécom, commercialisés sous la marque "Orange Business Services". Le secteur d'activité SCE a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 7,7 milliards d'euros, contre 7,8 en 2005 et 8,2 milliards d'euros en 2004 avant éliminations intra-groupe.

6.5.1 Téléphonie fixe et services de données classiques

Les services de téléphonie fixe et de données classiques regroupent l'ensemble des prestations correspondant à l'activité traditionnelle d'un opérateur de réseau fixe de télécommunication, comprenant les offres d'accès et de trafic voix commutée ainsi que les services de données classiques (infrastructure et réseaux managés non IP).

6.5.1.1 Téléphonie fixe classique

Les services de téléphonie fixe classique comprennent les accès, les communications téléphoniques, et les services de relation clients.

Accès

L'accès au réseau téléphonique en France s'effectue à travers la ligne téléphonique qui donne lieu à des frais de mise en service forfaitaires lors de l'installation de la ligne ainsi qu'à un abonnement mensuel, en contrepartie de la maintenance de la ligne et de la fourniture de services de base (parution dans l'annuaire, accès à un service client de qualité).

La gamme d'abonnements conçue pour répondre aux besoins différents des clientèles professionnelles et entreprises se différencie essentiellement par ses niveaux d'engagements de services (garantie de temps de rétablissement) et la mise à disposition de services liés à la ligne (par exemple, présentation du numéro ou parution dans les annuaires professionnels).

En outre, les clientèles professionnelles et entreprises ont accès depuis 1987 au service RNIS (Réseau numérique à intégration de services) sous la marque Numéris qui assure la transmission de la voix, de données et d'images, à des débits nettement supérieurs aux lignes téléphoniques ordinaires, tout en empruntant le même support.

Appels nationaux et internationaux

Comme pour la clientèle résidentielle, les communications téléphoniques peuvent être facturées à l'unité en fonction de leur durée ou de façon forfaitaire. Concernant les offres forfaitaires, de nouvelles formules tarifaires diversifiées, en particulier des offres d'abondance de types forfaits illimités, ont été développées pour répondre aux différents profils d'usage et pour fidéliser les clients.

La gamme de forfaits mensuels de communications pour les professionnels comprend : le "Forfait Local Pro", le "Forfait Local PME", une gamme de forfaits mensuels nationaux, avec "Forfait France Pro" et "Forfait France PME", des forfaits couvrant la destination mobile (depuis octobre 2003, gamme élargie en janvier et septembre 2004), ainsi que des "Forfaits Pros Europe et Amérique du Nord".

L'Illimité PME et Optimale PME Illimité sont des forfaits mensuels de communications voix illimitées vers les postes fixes en France métropolitaine ou vers les postes fixes dans les DOM (en local et interurbain).

France Télécom propose aux grandes entreprises une offre de téléphonie d'entreprise sur la base d'un service de Réseau Privé Virtuel ("Atout RPV"). Cette offre peut être déclinée :

- sous la composante tarifaire, "Atout RPV Tarif", qui propose des remises sur le trafic interne à l'entreprise et en fonction des volumes d'appels;

- sous la composante service, "Atout RPV Service", qui délivre les principales fonctionnalités de mise en réseau privé des sites de l'entreprise sur l'ensemble du territoire national.

Services de relation clients (CRM)

Le service Audiotel consiste à proposer des numéros d'appels de service kiosque (par exemple, les services bancaires à domicile et de météorologie) dont une partie du chiffre d'affaires est reversée à l'entreprise prestataire des services.

Le service Numéros Accueil consiste en la fourniture de numéros dédiés pour l'accueil téléphonique des entreprises. Trois types de numéros sont disponibles pour une prise en charge totale, partielle ou nulle du coût de l'appel par l'entreprise : Numéros Vert, Azur et Indigo.

6.5.1.2 Services de données classiques

Les services de données classiques se composent des services d'infrastructures classiques, et des solutions de services data managés non IP (historiques).

Services d'infrastructures classiques

Liaisons louées

France Télécom fournit à ses clients entreprises ou professionnels en France des "liaisons louées" numériques (lignes numériques Transfix) ou analogiques. Les liaisons louées sont progressivement remplacées par les technologies DSL. A fin décembre 2006, les accès DSL et liaisons louées représentaient respectivement 83 % et 17 % des accès aux services de transmission de données (comparés à respectivement 67 % et 33 % au 31 décembre 2005, et 51 % et 49 % au 31 décembre 2004).

Services sur fibre optique - solutions historiques

La fibre optique équipe depuis plusieurs années en France le cœur des réseaux longue distance de France Télécom. Elle est également le support qui permet de relier, en général, les sites stratégiques des entreprises.

Les offres de transports sur fibre optique disponibles dans tous les départements français, proposent des débits allant jusqu'à plusieurs Gbit/s en standard.

Les besoins d'interconnexion sur courte distance sont couverts dans toutes les villes de plus de 10 000 habitants. France Télécom propose des offres classiques telles que SMHD, MultiLAN, InterLAN. L'offre Intracité, destinée aux collectivités locales, continue d'évoluer et s'adapte aux nouvelles technologies.

Services data managés non IP

Différentes offres de services sont proposées dans ce cadre depuis plusieurs années telles que Frame Relay, X.25 ou Global Intranet. Les clients utilisateurs de ces services, en France et à l'international, migrent toutefois progressivement vers des solutions telles que l'IP VPN ou Oléane VPN.

6.5.2 Services de réseaux avancés

6.5.2.1 Services d'infrastructures avancés

Services DSL et Wi-Fi

En France, les services DSL Entreprises permettent de relier en technologies DSL les différents sites d'une entreprise tels que des agences régionales, des sites de maintenance, ou des agences commerciales.

Pour les zones non raccordées en DSL, France Télécom dispose d'une gamme complète d'accès à l'Internet haut débit par satellite et Wi-Fi et apporte, en coopération avec les collectivités locales, une couverture haut débit aux communes situées en zone rurale. Le Pack Surf Wi-Fi constitue par exemple une solution alternative d'accès Internet haut débit pour les collectivités locales et les entreprises situées dans des zones non desservies par l'ADSL. Ces solutions sont maintenant disponibles sur l'ensemble du territoire, et constituent un complément à la couverture DSL.

Services sur fibre optique

France Télécom poursuit en France le développement de sa gamme de services à très haut débit de nouvelle génération et déploie sur ses liaisons la technologie "Giga Ethernet" permettant d'atteindre un débit de 10 Gbit/s.

En 2004, France Télécom a lancé un nouveau plan d'équipement du territoire français en haut débit destiné aux entreprises de toutes tailles. Ce plan concerne le raccordement en fibre optique haut débit et très haut débit de certaines zones ciblées des zones d'activité économiques (ZAE). Dans le cadre de l'accélération du déploiement du très haut débit dans 2000 zones d'activité économique, France Télécom a annoncé en octobre 2005 le lancement de l'offre d'accès " haut débit garanti 2 Mbits symétrique " aux entreprises au même prix sur l'ensemble du territoire, comprenant les offres d'accès Entreprises à l'Internet et les offres de réseaux IP privés virtuels disponibles depuis le 1er décembre 2005.

L'offre d'interconnexion " Ethernet LINK " destinée aux grandes entreprises multi-sites disposant de centres de données a été lancée en novembre 2005. Cette offre leur permet d'interconnecter leurs sites stratégiques avec leur centre informatique et d'acheminer les flux d'informations pour toutes les applications de l'entreprise. S'appuyant sur le réseau optique de France Télecom de 2 millions de kilomètres de fibres optiques, Ethernet LINK est disponible sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La gamme backbone Ethernet s'est enrichie avec l'offre MAN Ethernet, qui propose des débits allant de 100 Mbit/s à 1 Gbit/s, est disponible sur les 15 premières villes françaises, et permet aux entreprises d'intégrer de nouveaux usages tels que la VoIP ou les applications critiques.

6.5.2.2 Services de réseaux IP

Le réseau IP Entreprises sert de plateforme pour une vaste gamme de services, y compris l'IP VPN, les services d'accès Internet, éventuellement packagés avec des services tels que la messagerie électronique, l'hébergement et la sécurité.

Accès Internet

France Télécom offre à ses clients des services d'accès Internet comprenant des accès au réseau dorsal ("backbone") dédié aux entreprises, interconnecté avec l'Internet mondial via le cœur de réseau longue distance de France Telecom. Cet accès peut se faire au moyen de différents supports tels que les supports DSL, les liaisons louées ou encore la fibre optique.

En 2005, France Télécom a lancé "Business Internet", un ensemble de solutions Internet hautes performances et sécurisées, bâties "à la carte". Lancée au premier semestre 2006, l'offre "Business Internet Centrex" est une solution intégrée d'accès Internet d'entreprise haut débit et de téléphonie sur IP. Grâce au Centrex, le client s'affranchit des contraintes de gestion et de maintenance d'un standard téléphonique.

Réseaux privés virtuels IP / convergence / VoIP

L'Internet Protocol (IP) est devenu le socle technologique sur lequel reposent toutes les solutions de communication. France Télécom développe son offre de services de convergence, notamment en téléphonie sur IP, permettant ainsi à ses clients de réaliser des gains de productivité, de gagner en souplesse et flexibilité, de développer de nouveaux usages tels que le travail collaboratif, et de faire converger leurs différents supports de communication.

En France

Dès 2003, France Télécom proposait en France une offre "VPN unifié", première offre de téléphonie convergente fixe / mobile, basée sur un service de Réseau Privé Virtuel.

En 2004, France Télécom a poursuivi l'enrichissement de sa gamme de solutions de téléphonie sur protocole Internet en lançant deux nouvelles offres clés en main pour les petits sites des grandes entreprises et les PME/PMI (le service e-téléphonie sur accès et le pack Internet e-téléphonie) et des offres sur mesure pour les grandes entreprises et les multinationales.

En 2005, France Télécom a continué à capitaliser sur son positionnement d'opérateur intégré en commercialisant des offres convergentes comme la gamme "Business Talk" destinée aux PME-PMI, première offre sur le marché français de services convergents "2 en 1" : fixes et mobiles intégrés. "Business Talk pack" simplifie la gestion des télécoms fixes et mobiles et facilite l'usage des téléphones fixes et mobiles grâce à une tarification simple et avantageuse, des outils d'analyse de toutes les communications et une messagerie vocale unique fixe et mobile pour les utilisateurs.

Une large gamme de solutions de communication sur IP fonctionne autour de la Business Livebox, plateforme unique de services de convergence lancée en France en juin 2006. Elle permet aux entreprises une migration simple et progressive vers la voix sur IP et intègre les services d'accès classiques à Internet et la mise en réseau des sites de l'entreprise sur un lien xDSL.

France Télécom propose aux PME des offres spécifiques :

- Business Talk IP Centrex, qui offre toutes les fonctions d'un PABX sans équipement sur site, inclut des services de convergence tels que la messagerie unifiée et permet de conserver les numéros de téléphone et de prioriser des flux voix ;

- Business Talk IP PBX, qui associe la fourniture des équipements à des services de conseil et d'intégration des systèmes de communication IP avec, si besoin, l'intégration de services de convergence telle que la messagerie unifiée.

L'offre pour grandes entreprises et multinationales multi-sites s'est également enrichie avec :

- Business Talk IP PBX, qui associe la fourniture des équipements à des services de conseil, d'intégration, d'exploitation des systèmes de communication IP, avec la possibilité de délégation complète des postes à France Télécom. Cette solution est indépendante du fournisseur de réseau privé virtuel.

- Business Talk IP, qui comprend la connexion des PABX et IPBX sur le réseau IP VPN, le trafic voix interne illimité, le trafic voix externe géré par France Télécom, la conservation des numéros de téléphone et de l'accès aux services d'urgence sur les sites équipés seulement de postes IP, une qualité de services Entreprise, le management centralisé de la voix, des tableaux de bord personnalisés.

L'offre "Business Together", lancée fin 2006 et s'appuyant sur les solutions IP VPN, est une suite de communication unifiée permettant à l'utilisateur d'accéder simplement depuis son ordinateur via un logiciel de téléphonie sur IP (softphone) aux outils de travail collaboratifs indispensables en entreprise : audio et web conférence.

A l'International

Hors de France, France Télécom combine aussi son expertise des services réseaux à une offre étendue de services à valeur ajoutée permettant de fournir des solutions de communications globales, intégrées et personnalisées. Ces solutions s'appuient sur des services réseaux qui permettent aux utilisateurs/collaborateurs d'accéder aux systèmes informatiques, aux applications et à leur messagerie. L'offre de services réseaux de France Télécom comprend notamment l'IP VPN MPLS, utilisé fin 2006 par plus de 1450 entreprises clientes (comparé à 1300 environ fin 2005 et fin 2004) et disponible dans 146 pays et territoires fin 2006 (comparé à 146 fin 2005 et fin 2004).

Pour les plus petits sites, France Télécom propose depuis 2005 une gamme de solutions dénommée "Small Office Solutions". Ces solutions s'appuient sur trois niveaux de services DSL qui permettent aux clients d'accroître la performance et d'optimiser le niveau de support dont ils ont besoin sur leurs différents sites grâce à leur réseau privé virtuel global.

6.5.2.3 Solutions de mobilité

L'offre Business Everywhere propose aux entreprises de toutes tailles une solution permettant à leurs collaborateurs nomades d'accéder à distance, depuis leur PC, à leurs applications (messagerie, applications métier), via n'importe quel réseau, au moyen d'une interface utilisateur unique. L'offre a été étendue en 2005 aux utilisateurs de PDA communiquants.

Au 31 décembre 2006, l'offre Business Everywhere comptait 486 000 utilisateurs en France, soit une progression de 19 % par rapport au 31 décembre 2005 (comparé à 408 000 utilisateurs au 31 décembre 2005, en progression de 27 % par rapport au 31 décembre 2004).

6.5.3 Intégration et infogérance d'applications critiques de communication

France Télécom développe en France et à l'international des services innovants à forte valeur ajoutée pour :

- accompagner ses clients dans l'évolution de leurs systèmes de communication vers l'IP ;
- répondre à leurs problématiques de sécurité et de gestion de leurs applications critiques qui requièrent une disponibilité 24h/24 et 7j/7 ;
- proposer à ses clients une gamme de prestations de services pour concevoir, construire et gérer leurs plateformes de services.

Ce niveau de prestation de services peut aller jusqu'à l'outsourcing des infrastructures de communication et l'intégration de réseaux complexes pour les grandes entreprises et les multinationales soucieuses de réduire le coût total de leurs infrastructures et de se concentrer sur leur cœur de métier.

6.5.3.1 Services d'intégration

France Télécom offre des services d'intégration de bout en bout allant du WAN au LAN, au PBX, jusqu'au poste téléphonique du client. Pour accompagner ses clients dans leur transformation vers l'IP et dans l'utilisation de nouveaux usages, France Télécom met en oeuvre des solutions permettant aux entreprises de migrer progressivement d'autocommutateurs classiques (PBX) vers des services de communications IP de pointe en incluant des contrats de niveaux de services (SLA) cohérents et globaux. France Télécom assure les services d'intégration via des équipes sur site et via des services de support on-line.

6.5.3.2 Conseil et gestion de projets

France Télécom propose, en France et à l'International, des services à valeur ajoutée tels que le conseil et la gestion de projet, accompagnant les entreprises dans la définition de leur stratégie jusqu'à sa mise en œuvre en passant par l'aide à la conception des solutions.

France Télécom accompagne également les entreprises dans le déploiement de leurs solutions de télécommunication. L'offre de déploiement permet d'assurer la mise en service du réseau d'entreprise et des services associés dans les meilleures conditions de satisfaction du client, en termes d'ingénierie, de coordination et de délais.

6.5.3.3 Intégration et Infogérance d'applications critiques

La gestion des applications critiques des clients.

Dans le cadre de la convergence des télécommunications et des systèmes d'information, France Télécom offre des services liés aux systèmes d'information en se positionnant sur l'applicatif critique.

France Télécom héberge, gère et exploite pour le compte des clients des plateformes de services communicantes très critiques : messagerie, sécurité, plateformes de gestion de la relation client, machine à machine, outils de travail collaboratif. France Télécom offre des applications en mode ASP (Application Service Provider), destinées aux PME et aux collectivités locales. Le mode ASP consiste à "mutualiser " l'intelligence informatique sur des serveurs externes à l'entreprise dans un objectif de maîtrise des coûts, de facilité de déploiement des applications et de réactivité du système d'information de l'entreprise.

Pour assurer la sécurité globale du système d'information, France Télécom propose une gamme de solutions qui figure parmi les plus larges du marché pour sécuriser l'accès au réseau, protéger les ressources de l'entreprise, détecter et anticiper les attaques.

S'appuyant sur des compétences et des expertises dédiées, France Télécom se positionne également sur des services spécialisés d'intégration, de management, d'applications et d'intermédiation, notamment dans les secteurs de la finance, de la santé (filiale Almerys) et de l'e-administration.

Via l'hébergement de plateformes d'échanges interbancaires réalisé par sa filiale SETIB, France Télécom offre des services de télépaiement, de carte virtuelle dynamique et de gestion de flux sécurisés.

En permettant à des équipements distants de communiquer entre eux, sans intervention humaine, le "Machine To Machine", ou M2M, s'ouvre à toutes sortes d'applications dans tous les secteurs d'activité : gestion à distance d'équipements, du mobilier urbain, d'un parc de véhicules ; anticipation des opérations de maintenance, des approvisionnements ; télésurveillance ; systèmes d'alertes et de gestion des risques environnementaux (crues, pics de pollution) ; télémonitoring de patients. Avec son offre " business Machine To Machine ", France Télécom est le premier opérateur à lancer en Europe une offre complète de M2M, incluant des solutions et plateformes de connectivité, des offres packagées et sur mesure répondant à des besoins d'intégration complexes.

La gestion de la relation client

France Télécom propose une large gamme de services aux entreprises pour la gestion des contacts entrants et sortants (numéros colorés) et offre une gamme de solutions sur mesure de contact multicanal permettant aux entreprises de gérer progressivement l'ensemble de leurs contacts clients quel que soit le mode de communication utilisé (téléphone, fax, e-mails, chat, SMS, call-back, centres d'appels virtuels, services de reconnaissance vocale). France Télécom complète sa gamme avec une offre clé en main pour les PME.

6.5.3.4 Services à valeur ajoutée liés au réseau ou à l'infrastructure

En France, France Télécom propose de nombreux services adossés à son offre d'accès (voix, data, mobilité).

Pour l'accès au réseau téléphonique, il s'agit de services tels que la numérotation abrégée, la gestion des appels et des conférences téléphoniques, la gestion de la facture, la communication du nouveau numéro, le maintien du numéro, ainsi que des réseaux privés virtuels (voix) avec numérotation abrégée et des services de gestion de réseau.

Pour les accès data, il s'agit par exemple d'options telle que l'ouverture sur le web pour les accès VPN ou de garanties de temps d'intervention (GTI) ou de rétablissement (GTR).

En solution de mobilité, France Télécom propose des solutions d'optimisation avec une offre de concentration des flux.

6.5.3.5 Autres services Entreprises

Les autres services aux Entreprises concernent les services de télédiffusion et la vente et locations d'équipements.

Services de télédiffusion

France Télécom est présent sur le marché de la télédiffusion à travers sa filiale GlobeCast. GlobeCast est implantée dans le monde entier, par l'intermédiaire de ses 15 téléports et centres techniques. GlobeCast transmet des contenus vidéo et multimédia sur son réseau satellite et fibre optique, pour le compte de diffuseurs télévision et radio, d'entreprises, d'institutions gouvernementales ou de réseaux de points de vente. GlobeCast offre des services d'" ingest " permettant de numériser et de distribuer des contenus sur tous types de réseaux ou plateformes, comme la télévision par satellite (DTH), les réseaux câblés, la vidéo sur mobile, la télévision sur ADSL ou encore le streaming sur le poste de travail.

Ventes et locations d'équipements

France Télécom installe et intègre pour ses clients des équipements réseaux tels que les routeurs, les PBXs et les LANs (proposés à la vente ou à la location). Dans le cadre de l'accompagnement global du client, France Télécom propose également des services de gestion de flotte de PC.

Via sa filiale Etrali, France Télécom fournit les systèmes, les services et les solutions de connectivité permettant à la communauté financière internationale de gérer ses communications voix et données entre salles de marchés et leur intégration dans le système d'information de l'entreprise. Etrali est le partenaire principal de plus de 1 600 salles de marchés dans 48 pays.

6.6 EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

Néant

6.7 DEPENDANCE A L'EGARD DES BREVETS

Néant

6.8 POSITION CONCURRENTIELLE

6.8.1 Services de communication personnels

Orange est confronté à une concurrence importante de la part de fournisseurs de télécommunications mobiles européens ou internationaux tels que Vodafone, T-Mobile, TIM (Telecom Italia Mobile), Telefónica Móviles, NTT DoCoMo et Hutchison Whampoa, qui disposent tous de réseaux internationaux. De plus, les opérateurs de réseau d'Orange doivent faire face à une concurrence des opérateurs nationaux dans chacun des pays où ils sont présents. Dans la mesure où l'usage des téléphones mobiles complète celui des téléphones fixes, Orange est aussi en concurrence avec les opérateurs de téléphonie fixe.

6.8.1.1 France

Les principaux concurrents d'Orange en France sont SFR et Bouygues Télécom. SFR, qui est contrôlé par Vivendi et en partie détenu par Vodafone, a démarré ses activités GSM900 en 1992. Bouygues Télécom, qui est contrôlé par Bouygues, exploite un réseau GSM depuis 1996. Orange, SFR et Bouygues Télécom sont les trois opérateurs détenteurs de licences UMTS sur le marché français. Un appel à candidature pour l'attribution d'une quatrième licence 3G a été lancé en mars 2007.

Au 31 décembre 2006, le marché français compte 25 marques de téléphonie mobile. Outre les trois opérateurs de réseau Orange, SFR et Bouygues Telecom, de nouveaux accords de MVNO ou de licence ont entraîné le lancement commercial des 13 nouvelles marques suivantes en 2006 :

- Virgin mobile, MVNO, utilisant le réseau Orange, lancé en Avril 2006,
- TEN, MVNO, utilisant le réseau Orange, lancé en Juin 2006,
- Fnac mobile sur le réseau Orange, accord de licence entre Fnac et Orange, lancé en juillet 2006,
- 6 clubs de foot (OL, OM, PSG, ASM, RCL et Girondins) en accord de licence avec Orange, lancés en Septembre 2006,
- Carrefour, MVNO, utilisant le réseau Orange, lancé en Novembre 2006,
- 9 Mobile, MVNO, utilisant le réseau SFR, lancé en avril 2006,
- A mobile (Auchan), MVNO, utilisant le réseau SFR, lancé en Octobre 2006,
- TF1 mobile, accord de licence entre TF1 et Bouygues, lancé en mai 2006.

Le tableau ci-dessous présente la part de marché des opérateurs de réseau en France :

	Au 31 décembre		
	2006	**2005**	**2004**
Orange	46,6 %	46,6 %	47,3 %
SFR	35,9 %	36,1 %	35,9 %
Bouygues Telecom	17,5 %	17,3 %	16,8 %

Source: Informa Telecoms & Media

6.8.1.2 Royaume-Uni

Les principaux concurrents d'Orange UK sont les trois autres opérateurs GSM existants de réseaux de téléphonie mobile : Vodafone, O2 (filiale à 100 % de Telefonica) et T-Mobile (filiale à 100 % de Deutsche Telekom). Tous ont commencé leurs activités avant Orange UK.

Outre ces trois opérateurs, Orange UK est confrontée à la concurrence d'un nouvel entrant sur le marché de l'UMTS, Hutchison 3G UK Ltd., qui a lancé ses services en mars 2003 sous la marque "*3*". Hutchison 3G UK Ltd est détenu par un consortium contrôlé majoritairement par Hutchison Whampoa.

En novembre 1999, la "joint venture" entre le groupe Virgin et Deutsche Telekom est devenue le premier opérateur virtuel de réseau mobile au Royaume-Uni en lançant un service fonctionnant sur du temps d'appel acheté à One2One (désormais T-Mobile). Virgin a réalisé son introduction en bourse en juillet 2004 et exerce son activité aux termes d'un nouveau contrat de fourniture avec T-Mobile. D'autres opérateurs virtuels de réseau mobile opèrent actuellement au Royaume-Uni.

Le tableau ci-dessous montre les parts de marché de chaque opérateur de réseau au Royaume-Uni :

	Au 31 décembre		
	2006	**2005**	**2004**
Orange	21,8 %	22,1 %	23,55 %
Vodafone	20,9 %	22,4 %	22,7 %
O2	27,3 %	24,2 %	23,5 %
T-Mobile	24,4 %	26,0 %	26,05 %
3 UK	5,6 %	5,3 %	4,1 %

Source: Informa Telecoms & Media

France Télécom a unifié en 2006 ses activités Entreprises (représentées par Equant) et ses activités Internet (représentées par Wanadoo) sous la marque Orange. En conséquence, la marque Orange élargie aux activités non-mobiles tire avantage de cette diversité de services proposés aux clients. En même temps, elle évolue dans un environnement concurrentiel élargi à ces nouvelles activités, comme par exemple le marché du haut débit avec des acteurs tels que Talk Talk (exploité par Carphone Warehouse), SKY et British Telecom.

6.8.1.3 Espagne

Orange est en concurrence depuis plusieurs années avec deux autres opérateurs : Telefonica Moviles, filiale de Telefonica, et la filiale espagnole de Vodafone. En novembre et décembre 2006, d'autres acteurs sont apparus tels que Yoigo (auparavant Xfera, filiale de TeliaSonera en Espagne) et des MVNOs (Carrefour Mobile, Happy Móvil-The Phone House, et Euskaltel). Seuls Telefonica et Vodafone détiennent une licence GSM et une licence UMTS. Yoigo détient la quatrième license UMTS et les autres opérateurs sont des MVNO.

Le tableau ci-dessous présente la part de marché des opérateurs de réseau en Espagne :

	Au 31 décembre		
	2006	**2005**	**2004**
France Telecom España (Orange)	24,0 %	23,7 %	24,2 %
Telefonica Mobiles	46,2 %	47,5 %	49,6 %
Vodafone	29,7 %	28,8 %	26,2 %
Yoigo	0,1 %	—	—

Source: Informa Telecoms & Media

Bien que le marché connaisse encore une croissance notable, 2006 a été marqué par l'accentuation de la concurrence avec une modification significative de l'environnement : passage d'Amena sous la marque Orange, arrivée tardive du quatrième opérateur UMTS (Yoigo), et la multiplication des services de MVNO (Carrefour Mobile, Happy Móvil-The Phone House et Euskaltel).

Enfin, de nombreuses licences de MVNO ont été également octroyées par le régulateur.

6.8.1.4 Pologne

PTK, qui opère depuis septembre 2005 sous la marque Orange, a commencé son activité GSM en 1998, soit deux ans après ses concurrents. En 2006, PTK est devenu en nombre de clients le premier opérateur de réseaux de téléphonie mobile en Pologne (Source: PTK). Les autres opérateurs de réseaux de téléphonie mobile sont PTC (détenu majoritairement par Deutsche Telekom) et Polkomtel (opérant sous la marque Plus et détenu par Vodafone, TDC et des sociétés polonaises).

Le tableau ci-dessous montre les parts de marché de chaque opérateur de réseau en Pologne :

	Au 31 décembre		
	2006	**2005**	**2004**
PTK	34,1 %	33,8 %	32,2 %
Polkomtel	32,7 %	30,6 %	30,4 %
PTC	33,3 %	35,6 %	37,4 %

Source: Informa Telecoms & Media pour 2004 et 2005. PTK Centertel pour 2006.

Au 31 décembre 2006, 125 sociétés ont obtenu une autorisation pour exercer une activité de MVNO et trois d'entre-elles ont effectivement signé un contrat de MVNO.

Les événements les plus significatifs en 2006 sur le marché polonais ont été la signature des accords suivants:

- l'accord de roaming domestique par lequel l'opérateur mobile P4 opérant sous la marque Play pourra utiliser les infrastructures de Polkomtel (accord excluant toutefois la 3G pour laquelle Play a obtenu une licence),

- l'accord de MVNO entre Polsat Cyfrowy et PTC,

- l'accord de MVNO entre mBank et Polkomtel,
- l'accord de MVNO entre PTK Centertel et Avon.

L'opérateur mobile P4 a annoncé en mars 2007 le lancement de ses services sur son réseau à la norme UMTS.

6.8.1.5 Reste du monde

Les tableaux suivants (au 31 décembre) indiquent les parts de marché des opérateurs de réseau dans les principaux pays où France Télécom opère.

Belgique : Mobistar est en concurrence avec deux autres opérateurs : Belgacom Mobile (sous la marque Proximus), détenue à 100 % par Belgacom après le rachat de la part de Vodafone en 2006, et BASE (anciennement KPNO) détenue à 100 % par KPN Mobile.

	Au 31 décembre		
	2006	**2005**	**2004**
Mobistar	33,2 %	33,2 %	33,5 %
Belgacom Mobile	44,7 %	48,0 %	49,4 %
BASE	22,1 %	18,8 %	17,1 %

Source: Infoma Telecoms & Media

Pays-Bas : Le marché néerlandais est l'un des marchés de téléphonie mobile les plus compétitifs d'Europe, avec quatre opérateurs : KPN Mobile, qui a acquis Telfort en octobre 2005; Vodafone ; T-Mobile ; et Orange.

	Au 31 décembre		
	2006	**2005**	**2004**
KPN Mobile	49,5 %	50,6 %	50,9 %
Vodafone	21,8 %	22,9 %	22,8 %
Orange Nederland	12,9 %	12,1 %	11,3 %
T-Mobile	15,8 %	14,4 %	15,0 %

Source: Informa Telecoms & Media

Roumanie : Orange Romania est en concurrence avec trois autres opérateurs : Vodafone Romania détenu à 100 % par Vodafone Group plc, Telemobil/Zapp détenue par Inquam, qui est elle-même détenue par Qualcomm, et Cosmote détenue à 70 % par Cosmote Group et 30 % par Rom Telecom, l'opérateur national roumain du fixe.

	Au 31 décembre		
	2006	**2005**	**2004**
Telemobil	2,8 %	2,8 %	2,7 %
Vodafone Romania	44,2 %	44,9 %	48,1 %
Orange Romania	46,0 %	51,6 %	48,3 %
Cosmote Romania	7,0 %	0,7 %	0,9 %

Source: Informa Telecoms & Media pour 2004 et 2005. Orange Romania pour 2006.

Slovaquie : Orange Slovensko est actuellement en concurrence avec un autre opérateur, T-Mobile (Eurotel), totalement détenu par Slovak Telecom, elle-même détenue en majorité par Deutsche Telekom.

	Au 31 décembre		
	2006	**2005**	**2004**
T-Mobile (Eurotel, GSM)	45 %	43,8 %	44,7 %
Orange Slovensko	55,0 %	56,2 %	55,3 %

Source: Informa Telecoms & Media pour 2004 et 2005. Orange Slovensko pour 2006.

Suisse : Orange Communications S.A. est en concurrence avec d'autres opérateurs de téléphonie mobile dont Swisscom Mobile détenue par Swisscom, et Sunrise détenue par TeleDanmark.

	Au 31 décembre		
	2006	**2005**	**2004**
Swisscom	63,1 %	62,8 %	62,7 %
Sunrise (TDC)	18,0 %	18,9 %	19,1 %
Orange	18,6 %	18,2 %	18,2 %
Tele 2	0,3 %	—	—

Source: Informa Telecoms & Media

Egypte : ECMS (Mobinil) a été le premier opérateur mobile en Egypte. Au 31 décembre 2006, ECMS détenait la première part de marché, tant pour le marché des clients en prépayé que pour celui des clients sous contrat, devant son seul concurrent Vodafone Egypt. En 2006, deux licences UMTS ont été attribuées à Etisalat, ainsi qu'à Vodafone Egypt.

	Au 31 décembre		
	2006	**2005**	**2004**
ECMS	51,5 %	55,1 %	53,7 %
Vodafone	48,5 %	44,9 %	46,3 %

Source: Informa Telecoms & Media pour 2004 et 2005. Autorité de régulation égyptienne (NTRA) pour 2006.

6.8.2 Services de communication résidentiels

6.8.2.1 France

En 2006, la concurrence s'est concentrée sur le haut débit et l'année a été marquée par des opérations de consolidation et par la convergence dans les services haut débit offerts : généralisation des offres triple play (Téléphonie, Internet , télévision) et lancement d'offres convergentes avec le mobile.

Consolidation sur le marché du Fixe

Neuf Cegetel a ouvert son capital au public en octobre 2006 , après que SFR et Louis Dreyfus aient renforcé leur participation dans son capital, et il a racheté la filiale française d'AOL en septembre, renforçant sa position sur le marché de l' Internet et de l'ADSL.

SFR a l'intention d'entrer sur le marché de l'ADSL en 2007 et a conclu un accord d'opérateur fixe virtuel avec Neuf Cegetel à cette fin et est en négociations exclusives pour acquérir Télé2 France.

En 2006, il ne reste qu'un seul câblo-opérateur sur le marché français, après le rachat de Noos par Numericâble au premier semestre. Globalement le câble est peu présent en France avec un total de 650 000 clients Internet haut débit à la fin du troisième trimestre 2006 (source ARCEP : observatoire des marchés T3 2006).

Fin 2006, les principaux concurrents de France Télécom sur l'ensemble du marché Fixe Grand Public sont : Télé2, NeufCegetel, Free, Telecom Italia, Club Internet et Numéricâble.

Concentration de la concurrence sur le haut débit

Le haut débit représente 80 % des abonnements à Internet à la fin du troisième trimestre 2006 et les lignes DSL représentent 94,4 % des accès haut débit (ARCEP l'Observatoire des marchés au 30 septembre 2006).

Les principaux fournisseurs d'accès Internet, ainsi que les opérateurs de réseau, ont fait le choix d'investir dans leurs infrastructures pour migrer vers le dégroupage.

Au 31 décembre 2006, les zones dégroupées couvrent 60 % de la population (source : ARCEP tableau de bord du dégroupage).

	Au 31 décembre		
Nombre de répartiteurs et de lignes dégroupés	**2006**	**2005**	**2004**
Nombre de répartiteurs ouverts au dégroupage	1 789	1 107	893
Nombre de lignes dégroupées (en milliers)(partiellement et totalement)	3 940	2 820	1 591
Nombre de lignes totalement dégroupées (en milliers)	2 120	592	—

(source: ARCEP, Tableau de bord du dégroupage au 31 décembre 2006.)

Le dégroupage total permet aux opérateurs alternatifs et Fournisseurs d'accès Internet qui y recourent d'offrir une facture unique à leurs clients couvrant l'abonnement téléphonique, les communications téléphoniques, et les services haut débit (accès Internet, télévision sur ADSL, VoIP).

Le lancement par France Télécom d'une offre de vente en gros de l'abonnement au service téléphonique en avril 2006 et d'un offre de gros d'ADSL nu en juillet 2006 permettra à tous les acteurs qui le souhaitent de proposer des offres abonnement à la ligne inclus.

La VoIP a fortement progressé en 2006 , la part des communications en VoIP étant passée de 11 % au 4ème trimestre 2005 à 18,6 % au 3ème trimestre 2006 (Observatoire des marchés de l'ARCEP).

La plupart des acteurs ont une offre “triple play” (Internet, téléphonie, télévision) : Free, Neuf Cegetel, Telecom Italia (Alice), T-Online (Club internet), Noos-Numéricâble. Le distributeur Darty a lancé une offre ADSL, avec possibilité de“ triple play”, en utilisant le réseau de Completel.

Les offres de convergence fixe et mobile ont fait leur apparition en 2006 avec : “ Unik “, le téléphone convergent GSM/Wi-Fi de France Télécom, le modem Wi-Fi de Free adapté pour permettre la téléphonie sur Wi-Fi avec un téléphone hybride, “ Twin “, le téléphone hybride de Neuf Cegetel sur GSM et Wi-Fi.

Courant 2006, France Telecom, Iliad et Neuf Cegetel ont annoncé leur intention d’investir dans la fibre optique (FTTx), qui permettra d’offrir des débits supérieurs et de déployer de nouveaux services à valeur ajoutée.

Sur le marché de la voix traditionnelle, on observe un recul du nombre d’abonnements à la sélection du transporteur aussi bien en appel par appel qu’en présélection, lié au développement de la VoIP : -12 % entre septembre 2005 et septembre 2006, avec 5,5 millions de clients en présélection et 1,7 million de clients en sélection appel par appel au 30 septembre 2006 (Observatoire des marchés de l’ARCEP).

Part de marché des opérateurs :

Sur la voix RTC, les principaux concurrents de France Télécom sur le marché grand public sont Télé2 et Neuf Cégétel.

La part de marché de France Télécom, mesurée sur le trafic utilisant ses réseaux, se maintient aux environs de 68 %.

	Au 31 décembre		
Part de marché grand public de France Télécom	**2006**	**2005**	**2004**
toutes destinations , voix RTC	68,6 %	67,8 %	69,4 %

Source : France Télécom

Sur l’Internet haut débit, France Télécom confirme son leadership, grâce au succès de la Livebox et de ses offres multiservices.

Selon l’Idate, la part de marché des différents opérateurs sur le haut débit fin juin 2006 est la suivante :

France Télécom	Free	Neuf Cegetel	Telecom Italia France (Alice)	Numericâble	AOL	Club Internet	Télé2
47 %	17 %	13 %	6 %	5 %	5 %	4 %	3 %

La part de marché sur l’ ADSL de France Télécom est de 49,3 % au 31 décembre 2006 (source : France Télécom).

Portails

Orange Publicité, la régie publicitaire de Orange est leader sur le marché de la publicité en ligne en France, en termes d’audience, avec un reach de 69 % en décembre 2006 (66 % en décembre 2005 pour Wanadoo publicité, source Nielsen panel Home & work) et en termes de revenus publicitaires, avec 12,6 % de part de marché de la publicité en ligne sur la période janvier à décembre 2006 (source TNS Média Intelligence, qui a élargi le périmètre du marché mesuré à de nouveaux sites en 2006).

Le Groupe doit faire face à de nombreux fournisseurs de services de portails globaux ou locaux, appartenant à l’une des trois principales catégories suivantes :

- les portails des autres fournisseurs d’accès : soit, en France, notamment AOL France, Club Internet, Free,
- les portails de sites généralistes à forte audience et des moteurs de recherche : notamment Microsoft/MSN, Google, Yahoo!
- les sites médias : presse, télévision, radio.

6.8.2.2 Pologne

Au 31 décembre 2006, les parts de marché de TP Group en termes de trafic sur les segments grand public et entreprises étaient les suivantes, selon ses estimations :

- ligne téléphonique d’accès : 88,6 %;
- Communications locales : 80,6 %;
- Communications téléphoniques domestiques : 75,4 %;
- Communications téléphoniques internationales : 66,6 %;
- Fixes vers mobiles : 77,7 %.

Dans le segment de la téléphonie fixe, les concurrents principaux de TP Group sont les suivants :

- Netia, société détenue par des investisseurs insitutionnels ;
- Dialog (filiale de KGHM, société nationale producteur de cuivre, dont le capital est partiellement détenu par l'Etat polonais);
- Multimédia Polska (précédemment TeleNet), société détenue par des investisseurs institutionnels et cotée à la bourse de Varsovie.
- Tele 2, filiale de la société suédoise Tele 2 AB.

Les principaux concurrents de TP Group disposant d'infrastructures de télécommunication sont Netia et Dialog, avec des parts de marché de 3,5 % et 3,8 % respectivement (estimations de TP Group). Netia et Energis se concentraient traditionnellement sur les clients entreprise, mais ces deux entreprises ont annoncé la modification prochaine de leur stratégie pour s'orienter vers les marchés de masse, conséquence d'une pression concurrentielle accrue sur l'offre de gros de TP. Dans le domaine de la téléphonie fixe, TP est aussi en concurrence avec Tele2, opérateur de réseau virtuel qui se concentre sur les clients résidentiels.

Internet

TP Group estime qu'il est le plus important fournisseur de services Internet en Pologne pour les clients résidentiels et les clients entreprise. TP Group est un acteur de premier plan de l'Internet bas débit. Au 30 décembre 2006, la part de marché du Groupe TP en termes de trafic pour les particuliers était approximativement de 95 %, comparés à 94 % au 31 décembre 2005. TP a également conservé une part de marché significative des communications large bande avec 70,2 % à fin 2006 contre 71,1 % à fin décembre 2005. Cependant, le marché à large bande devient plus compétitif. En mai 2006, l'autorité de régulation polonaise (UKE) a décidé, pour l'offre de référence " Bitstream" de TP, de l'obliger à fournir l'accès aux transmissions de données aux autres opérateurs. En conséquence, des opérateurs tels que Netia et Dialog peuvent proposer des offres haut débit aux clients de TP avec une réduction de prix importante. Toutefois, les principaux concurrents sur le marché du haut débit restent les opérateurs de réseaux câblés de télévision (UPC Polska, Aster Group, Multimedia Polska) qui ont intensifié leurs promotions sur leurs offres "triple-play". Différents micro fournisseurs d'accès et des réseau locaux d'accès sont également très présents en Pologne avec une part de marché d'environ 32,5 % en décembre 2006.

6.8.2.3 Reste du monde

Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, mi 2006, 67 % des clients Internet sont en haut débit. Les clients DSL représentent 75 % du parc haut débit. Le dégroupage est en retard avec seulement 8 % des lignes DSL dégroupées ou propriété des opérateurs tiers contre 32 % en France (source Idate Digiworld édition 2006- Télécoms en Europe).

La concurrence s'est vivement intensifiée sur le haut débit en 2006. Le câble est fortement représenté par NTL suite à sa fusion avec Telewest. Carphone Warehouse a relancé la guerre des prix avec son offre " Free broadband " couplé avec la téléphonie au 2ème trimestre 2006. Sky est entré sur le marché de l'ADSL. Tiscali a fait l'acquisition de HomeChoice. Les principaux opérateurs téléphoniques et fournisseurs d'accés à Internet (FAI) ont annoncé des plans ambitieux de dégroupage. Les activités britanniques de AOL ont été vendues à Carphone Warehouse.

Les offres " dual play " sont devenues la norme, couplant Internet haut débit et voix RTC ou voix sur IP et parfois l'abonnement à la ligne téléphonique. Quelques acteurs proposent du " triple play " (Internet/Voix/TV) et certains annoncent du "quadruple play" (NTL).

Fin juin 2006, les parts de marché respectives des principaux acteurs du marché du haut débit au Royaume-Uni étaient les suivantes :

BT	NTL	AOL UK	Tiscali UK	Orange	Carphone	Autres
24 %	25 %	13 %	11 %	9 %	5 %	13 %

(source : Idate 2006)

Espagne

En Espagne, mi 2006, 87 % des clients Internet sont en haut débit, les accès DSL représentent 78 % des accès haut débit et seulement 15 % des lignes DSL sont dégroupées (source Idate mi 2006).

La concurrence s'intensifie sur le marché du haut débit, la plupart des opérateurs proposant désormais des offres " dual play " voix+ Internet, à l'instar de France Télécom initiateur de cette offre en 2004 et exerçant une forte pression sur les prix. Les offres " triple play " voix/Internet/TV se multiplient avec le lancement récent par Orange et Jazztel de leur offre IPTV leur permettant de faire face au service IPTV de Telefonica (Imagenio). T-Online a également annoncé le lancement de son offre IPTV, qui n'est toutefois pas encore commercialisée.

Mi 2006, , les parts de marché respectives des principaux acteurs du marché de l'Internet haut débit en Espagne étaient les suivantes :

Téléfonica	ONO	France Télécom España	Jazztel	T Online Ya Com	Autres
55 %	16 %	10 %	4 %	3 %	12 %

(source: Idate 2006)

Pays-Bas

Aux Pays-Bas, mi 2006, la pénétration Internet est très élevée et la part du haut débit dans le parc Internet s'élève à 87 %. Les accès DSL représentent 62 % du parc haut débit et le dégroupage se développe très rapidement avec 30 % des accès DSL dégroupés (source Idate mi 2006).

La concurrence est vive sur le haut débit avec une forte présence des câblo-opérateurs. Tous les grands FAI ont une stratégie de dégroupage : Orange, Telecom Italia/BBNED, Tele2/Versatel. En septembre 2006, KPN a annoncé le rachat de Tiscali.

Les offres " double play " (internet+voix) et " triple play " sont déjà présentes sur le marché néerlandais, mais l'IPTV n'est pas encore très présente aux Pays-Bas en 2006.

Mi 2006, les parts de marché respectives des principaux acteurs du marché de l'Internet haut débit aux Pays-Bas étaient les suivantes :

KPN	Essent	UPC	Orange	Tiscali	Télé2	Autres
40 %	14 %	12 %	11%	6 %	4 %	13 %

(source : Idate 2006)

6.8.3 Services de communication Entreprises

Le marché des communications d'entreprises où évolue France Télécom est en pleine transformation et passe progressivement de la fourniture de services de télécommunications traditionnels vers le " tout IP " et vers l'offre de services de convergence réseau et IT (Technologies de l'Information) : services d'intégration, services managés, services d'infrastructure IT, gestion de la relation client, communications machine à machine. Cette convergence vers l'IP tend à estomper les frontières entre le monde des télécommunication et celui des services liés au système d'information (SI), rendant l'univers concurrentiel de plus en plus complexe.

Dans sa démarche d'accompagnement des entreprises face à ces nouveaux enjeux de convergence, France Télécom est ainsi confrontée à une concurrence accrue provenant d'opérateurs de téléphonie mais aussi d'autres acteurs qui ne s'inscrivent pas dans le paysage concurrentiel classique des opérateurs de télécommunications. Les entreprises de SI s'efforcent ainsi d'étendre leurs compétences à l'exploitation de réseaux, alors que les opérateurs de réseaux étendent la gamme de leurs prestations à l'intégration de services. En outre, les fournisseurs d'équipement, tout en demeurant partenaires des opérateurs de réseaux, se diversifient dans d'autres domaines du secteur des télécommunications.

6.8.3.1 France

En France, les principaux concurrents de France Télécom sur le marché Entreprises sont :

- **Les opérateurs de télécommunications généralistes** tels que NeufCegetel qui offrent des services voix et données et visent également le marché grand public. Introduit en bourse au 3ème trimestre 2006, NeufCegetel a confirmé sa position de deuxième plus important acteur du fixe en France.

- **Les opérateurs nationaux alternatifs de la boucle locale**, tels que COLT Telecom et Completel, positionnés sur le marché des services voix et transmission de données en France destinés aux entreprises multinationales. Ces opérateurs développent désormais une activité commerciale plus forte vis-à-vis des PME.

  Ces opérateurs de réseaux (généralistes et nationaux alternatifs) peuvent fournir à leurs clients un service d'accès au réseau, soit à travers le dégroupage de la boucle locale, soit à travers des boucles locales alternatives.

- **Les opérateurs de services globaux de télécommunications** tels que BT Global Services, AT&T Business Services ou Verizon Business qui offrent aux entreprises multinationales clientes des services à forte composante réseaux et données. Ces opérateurs peuvent acheminer les communications voix locales, longue distance nationales ou internationales des clients, en utilisant les prestations d'interconnexion avec le réseau de France Télécom. Sur le marché en croissance de l'IP en France, ces entreprises poursuivent des offensives très ciblées. France Télécom estime que la couverture géographique, la capacité et la force technologique de son réseau lui assurent une bonne position par rapport à ces concurrents.

- **Les " coopétiteurs "**, intégrateurs de réseaux et fournisseurs de services managés, qui interviennent sur le marché Entreprises en France. Dans ces domaines où le marché est encore relativement fragmenté, France Télécom se trouve confrontée à la " coopétition " de sociétés telles que Telindus-Arche (Groupe Belgacom), NextiraOne, Spie Communication, Getronics et Dimension Data, qui opèrent avec une approche multifournisseurs. En 2006, France Télécom a renforcé sa position et ses compétences dans ces domaines d'activités par l'acquisition de trois acteurs IT positionnés sur des niches: Diwan, Neocles et Silicomp.

- **Les entreprises spécialisées dans le déploiement et dans la fourniture de services managés, les outsourcers et les intégrateurs de systèmes** tels qu'IBM Global Services, EDS, HP Services et Atos Origin. Les entreprises ont besoin de simplicité face à des technologies de plus en plus complexes. France Télécom se focalise sur l'accompagnement de ses clients dans la transformation de leurs systèmes de communications vers l'IP et la fourniture de services allant de la phase d'audit et de conseil à la conception, au déploiement et à la gestion de leurs applications télécoms.

  Les principales catégories de prestations de services sur lesquelles ces sociétés se positionnent incluent :

  - l'intégration de réseaux;
  - l'outsourcing/TMA (Tierce Maintenance Applicative) ;
  - le consulting et l'ingénierie ;
  - la gestion des infrastructures.

Par ailleurs, sur le marché de la mobilité, des associations entre opérateurs mobiles et intégrateurs voient le jour et proposent aux entreprises des solutions de mobilité en transmission de données.

6.8.3.2 International

Hors de France, France Télécom doit faire face à la concurrence des principaux types d'entreprises suivants :

- **Les opérateurs de services globaux de télécommunications :** Les concurrents établis de longue date sur le marché des services réseaux incluent notamment les groupes suivants : AT&T, Verizon Business, BT Global Services, T-Systems, COLT Telecom. Ces entreprises proposent une gamme complète de services de transmission de données, en complément de leurs services voix plus classiques. En outre, des opérateurs virtuels, comme Vanco, proposent d'assembler et piloter les prestations d'opérateurs tiers situés dans différents pays.

- **Les opérateurs nationaux de voix et de transmission de données :** Dans certains pays, France Télécom se trouve également en concurrence avec des opérateurs historiques. Certains d'entre eux ont encore un statut réglementaire particulier, et bénéficient encore de droits exclusifs pour la fourniture de certains services. La plupart d'entre eux ont historiquement dominé leur marché local des télécommunications.

- **Les intégrateurs de systèmes et les entreprises d'outsourcing :** Les clients demandent également des solutions intégrant la conception, la mise en place et le soutien des services de réseaux et de bureautique, ainsi que la fourniture et la distribution des équipements de réseaux et de bureautique. Dans ces domaines, le marché est fragmenté, à la fois sur le plan géographique et sur le plan des métiers des concurrents. Les principales catégories de concurrents pour la prestation de ces services comprennent :

- **Les sociétés de services informatiques et d'outsourcing de services** comme IBM Global Services, Accenture, EDS, Cap Gemini ou encore Wipro et TCS. Ces sociétés offrent une palette de prestations dont certaines seulement sont en concurrence avec le portefeuille de produits de France Télécom, ce qui peut conduire à des coopérations ponctuelles sur certaines affaires. France Télécom cherche à développer des partenariats avec certains de ces acteurs.

- **Les intégrateurs de réseaux et fournisseurs de services managés** : Dans ces domaines où le marché est très fragmenté, France Télécom doit faire face à la fois à de petits acteurs locaux et à des sociétés de taille plus importante ayant une activité internationale telles Dimension Data, Getronics, NextiraOne ou Telindus (Groupe Belgacom). La concurrence dépend principalement de la capacité à monter dans la chaîne de valeur en fournissant des prestations complémentaires, telles que la conception et la mise en place de réseaux, ainsi que les services support.

- **Les fournisseurs d'équipement informatique et bureautique** : Le marché est souvent fragmenté et local même si des acteurs comme Computacenter essayent de développer des offres multinationales. Dans les pays développés, la concurrence sur ce secteur est principalement tirée par les prix et plusieurs acteurs connaissent des difficultés.

6.9 REGLEMENTATION

L'environnement dans lequel le groupe France Télécom a une activité commerciale, en France et dans les autres pays de l'Union européenne, reste fortement marqué par la mise en œuvre d'une réglementation sectorielle qui devrait progressivement s'effacer pour laisser la place à l'application du seul droit commun de la concurrence.

Cette section rappelle les éléments essentiels du cadre réglementaire et juridique européen applicable aux activités du Groupe, et présente sa déclinaison dans les quatre pays où opère principalement le Groupe : la France, le Royaume-Uni, la Pologne et l'Espagne.

6.9.1 Réglementation et droit européens applicables

Le cadre réglementaire européen actuellement en vigueur dans le domaine des communications électroniques se compose d'une directive "Cadre" (2002/21/CE) et de quatre directives particulières : "Autorisations" (2002/20/CE), "Accès" (2002/19/CE), "Service universel" (2002/22/CE) et "Vie privée et communications électroniques" (2002/58/CE).

La directive "Cadre" définit les principes fondamentaux et règles à appliquer en vue de réaliser l'harmonisation du marché intérieur. Elle énonce des objectifs généraux et des principes réglementaires qui concernent la promotion de la concurrence, le développement du marché intérieur et la protection des intérêts des citoyens de l'Union européenne. Elle encadre les tâches des Autorités de régulation nationales (ARN), notamment leur rôle et compétences à l'occasion de la procédure de définition de marché, de l'analyse des marchés pertinents et de l'identification d'acteurs ayant une puissance significative de marché, préalables nécessaires à l'imposition d'obligations réglementaires.

La liste des marchés pertinents est définie dans une recommandation (2003/311/CE) prévue par la directive "Cadre". Pour être éligible dans la liste des marchés pertinents, un marché doit répondre cumulativement aux trois critères suivants :

- l'existence d'une barrière à l'entrée élevée et non provisoire, qu'elle soit de nature structurelle, légale ou réglementaire ;
- une structure du marché ne présageant pas d'évolution vers une situation de concurrence effective ;
- l'incapacité du droit de la concurrence de remédier à lui seul aux défaillances du marché.

La recommandation du 11 février 2003, actuellement en vigueur, comporte 18 marchés : 7 marchés de détail et 11 marchés de gros. La directive "Cadre" prévoit une mise à jour régulière de cette recommandation.

L'ARN, en cas de concurrence non effective sur un marché donné, doit identifier les acteurs ayant une puissance significative de marché.

Dès lors qu'un acteur a une puissance significative de marché, l'ARN peut lui imposer des obligations réglementaires sous réserve qu'elles soient justifiées et proportionnées au problème identifié. Pour un marché de détail, l'ARN utilise les obligations prévues par la directive "Service universel". Son contrôle vise à vérifier que les tarifs pratiqués ne restreignent pas la concurrence tout en protégeant les intérêts des utilisateurs finals. Pour un marché de gros, l'ARN choisit dans la directive "Accès" la (ou les) obligation(s) appropriée(s).

La Commission européenne, à laquelle les ARN doivent notifier leurs propositions de décision, peut utiliser son droit de veto, qui ne peut s'appliquer que sur la définition de marché ou sur la désignation d'une entreprise comme disposant d'une puissance significative de marché. Ce droit a été utilisé plusieurs fois par la Commission européenne.

La directive "Autorisation" a pour objet la création d'un cadre juridique garantissant la liberté de fournir des réseaux et services de communications électroniques. Le système d'autorisation générale remplace le système antérieur d'octroi d'autorisations individuelles. Cette autorisation générale donne aux entreprises qui offrent des réseaux et des services de communications électroniques au public le droit de négocier l'interconnexion.

Toutefois, cette directive autorise le maintien d'autorisations individuelles uniquement en ce qui concerne l'utilisation des radiofréquences et des numéros lorsque cela est jugé nécessaire.

La directive "Accès" a pour objectif d'établir, pour les relations entre fournisseurs de réseaux et de services, un cadre réglementaire qui favorise l'instauration d'une concurrence durable et garantit l'interopérabilité des services de communications électroniques tout en procurant des avantages aux consommateurs, et ce conformément aux principes du marché intérieur. Cette directive fournit aux ARN la possibilité d'imposer à une entreprise déclarée puissante sur un marché de gros pertinent une liste d'obligations réglementaires sous réserve qu'elles soient appropriées et proportionnées au problème identifié : obligations de transparence, de non-discrimination, de séparation comptable, d'accès à des ressources de réseau spécifiques et à leur utilisation, de contrôle des prix et de mise en œuvre d'un système de comptabilisation des coûts.

La directive "Service universel" vise à assurer la disponibilité dans toute l'Union européenne de services de bonne qualité accessibles au public grâce à une concurrence et un choix effectifs et à traiter les cas où les besoins des utilisateurs finals ne

sont pas correctement satisfaits par le marché. Outre des obligations spécifiques de service universel qui couvrent un ensemble minimal de services d'une qualité spécifiée accessible à tous les utilisateurs finals à un prix abordable, elle comprend des dispositions concernant :

- le contrôle réglementaire des entreprises puissantes sur les marchés pertinents de détail définis dans la recommandation sur les marchés pertinents ;

- et la protection des intérêts et des droits de l'utilisateur.

Les obligations de service universel concernent la fourniture d'un accès en position déterminée, la fourniture de services de renseignements téléphoniques et d'annuaires, la fourniture de postes téléphoniques publics payants ainsi que la mise à disposition de mesures particulières en faveur des utilisateurs handicapés.

Cette directive fixe également les obligations qu'une ARN peut imposer à une entreprise, parce qu'elle est puissante sur un marché pertinent de détail, en matière de contrôle sur les prix ainsi que l'obligation de sélection et de présélection des opérateurs. L'obligation de portabilité des numéros s'impose à toutes les entreprises, qu'elles soient puissantes ou non sur un marché.

La directive "Vie privée et communications électroniques" s'applique au traitement des données à caractère personnel. Elle fixe les conditions selon lesquelles les données relatives au trafic peuvent être stockées et traitées notamment pour établir les factures des abonnés et les paiements pour interconnexion. Elle définit les services qui doivent être rendus aux abonnés s'ils le souhaitent tels que la facturation détaillée, la présentation ou restriction de l'identification de la ligne appelante et de la ligne connectée, le renvoi automatique d'appel. Elle subordonne également l'inscription à un annuaire d'abonnés à l'information préalable et gratuite des abonnés. S'agissant de l'utilisation de systèmes automatisés d'appel sans intervention humaine, de télécopieurs ou de courriers électroniques à des fins de prospection directe, la directive consacre le principe de "l'opt in".

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité, la Commission a adopté en 2006 une directive 2006/24/CE modifiant la directive "Vie privée et communications électroniques", aux termes de laquelle les États membres veillent à ce que certains types de données de communications électroniques soient conservées pendant une durée décidée par chaque État membre et comprise entre six mois et deux ans. Chaque État membre peut en outre décider de l'existence et des modalités du remboursement des coûts encourus par les opérateurs.

Révision du cadre réglementaire

La recommandation relative à la liste des marchés pertinents sera révisée au printemps 2007, avec effet immédiat. La Commission européenne s'est prononcée en faveur d'un retrait de certains marchés de détail (marchés 3 à 6) de la liste des marchés pertinents en raison de la concurrence qui s'y est établie, mais ne semble pas envisager de réduire le nombre de marchés pertinents de gros. Elle est cependant favorable à un débat public sur les marchés 15 et 18.

En matière d'itinérance internationale sur les réseaux mobiles (marché 17), la Commission européenne a adopté, en juillet 2006, une proposition de règlement, qui recommande l'encadrement tarifaire des tarifs de détail et des tarifs de gros des opérateurs mobiles européens. L'inclusion dans le règlement d'un encadrement des tarifs de détail ne fait pas l'unanimité au sein des États membres. L'objectif de la Commission est maintenant de parvenir à un règlement adopté par le Parlement européen et le Conseil au cours de l'été 2007.

Enfin, le cadre réglementaire actuel doit également être révisé. A l'issue d'une consultation publique organisée en 2006, la Commission devrait proposer une révision des directives existantes au cours de l'année 2007.

6.9.2 Régime législatif et réglementaire français

Le régime législatif et réglementaire français définit le cadre légal dans lequel opère le Groupe en France, les autorités dont dépend principalement son activité aux plans juridique et réglementaire, le rôle de France Télécom vis-à-vis du Service universel, la réglementation des communications électroniques, notamment celle issue de la transposition des directives européennes, et la gestion des fréquences.

6.9.2.1 Cadre légal

Le secteur des communications électroniques est principalement régi par le code des postes et des communications électroniques (CPCE), ainsi que par les lois relatives au commerce électronique, à la protection des consommateurs et à la protection des données personnelles.

Le cadre légal relatif aux communications électroniques

La loi française résulte directement des règles européennes rappelées précédemment en ce qu'elle a transposé les directives européennes en matière de libéralisation des télécommunications.

CHAPITRE 6

Lors de la première phase de libéralisation du marché (1990-1998), le code des postes et télécommunications alors en vigueur avait été profondément réformé par la loi 96-659 du 26 juillet 1996 (loi de réglementation des télécommunications ou LRT), dont l'objectif général était de créer un cadre pour un marché de télécommunications pleinement concurrentiel, d'assurer la prestation d'un service universel et d'établir une autorité de régulation indépendante : l'Autorité de régulation des télécommunications (ART).

La loi 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle, qui transpose en droit français l'essentiel du " paquet télécom 2002 ", a conduit à une refonte globale et profonde de l'ensemble du cadre réglementaire des télécommunications, de l'Internet et de l'audiovisuel.

En mai 2005, l'ART est devenue l'ARCEP, Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, dans le cadre de la loi 2005-516 du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales qui confie, par ailleurs, à l'ARCEP la régulation de ces activités.

Les points majeurs du cadre légal actuel sont les suivants :

- Le régime applicable à l'établissement et l'exploitation des réseaux et à la fourniture des services de communications électroniques est désormais un régime de simple déclaration pour chacune des catégories d'opérateurs déclarés : établissement et exploitation des réseaux ouverts au public ; fourniture au public des services téléphoniques ; fourniture au public des services de communications électroniques.

- Dans le cadre de sa mission de régulation, l'ARCEP a notamment pour mission de procéder à une analyse des marchés pertinents, c'est-à-dire susceptibles de faire l'objet d'une régulation spécifique.

- Les collectivités locales et leurs groupements peuvent désormais établir et exploiter sur leur territoire des infrastructures et des réseaux de communications électroniques qu'elles peuvent mettre à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants.

Le cadre légal relatif à la "société de l'information"

La loi 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN) vise à renforcer la confiance dans l'utilisation des nouvelles technologies. Elle transpose la directive 2000/31/CE du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique, précise le régime de responsabilité des fournisseurs d'accès à Internet et des hébergeurs, et traite notamment du commerce électronique, de la cryptologie et de la cybercriminalité.

Elle prévoit un régime juridique autonome pour tous les services de l'Internet. La LCEN précise que les prestataires techniques de l'Internet n'ont pas d'obligation générale de surveillance du contenu des informations qu'ils transmettent ou qu'ils stockent, sous réserve de toute activité de surveillance ciblée et temporaire demandée par l'autorité judiciaire. En outre, les hébergeurs ne peuvent pas voir leur responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services s'ils n'avaient pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où ils en ont eu cette connaissance, ils ont agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible.

La loi DADVSI, adoptée en juin 2006, transpose en droit français la directive européenne 2001/29/CE sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information. Cette loi prévoit des amendes ainsi que des peines de prison pour toute personne éditant un logiciel manifestement destiné à la mise à disposition du public d'œuvres protégées, ou facilitant la diffusion d'un logiciel permettant de casser les mesures techniques de protection (DRM). Le droit à la copie privée est limité par les dispositifs DRM.

6.9.2.2 Autorités

La loi du 9 juillet 2004 renforce les pouvoirs de régulation du secteur des communications électroniques de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes). L'ARCEP est une autorité administrative indépendante, dotée de son propre personnel et de son propre budget, financée partiellement par des taxes et redevances payées directement par les opérateurs, et partiellement par des crédits inscrits au budget général de l'État. L'ARCEP est composée de sept membres qui composent le Collège de l'Autorité. Le Président et deux autres membres sont nommés par le Gouvernement et les quatre autres membres sont respectivement nommés par le Président de l'Assemblée Nationale et par le Président du Sénat. La durée des mandats est de six ans non renouvelables.

L'ARCEP contrôle le respect par les opérateurs des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables en vertu du CPCE et des autorisations qui leur sont délivrées. L'ARCEP peut sanctionner la méconnaissance de ces dispositions par des mesures de suspension, de réduction de la durée (jusqu'à une année) ou de retrait complet de l'autorisation ; elle peut également infliger des sanctions pécuniaires allant jusqu'à 3 % du chiffre d'affaires annuel de l'opérateur, et 5 % en cas de récidive. Elle peut ordonner des mesures conservatoires sans mise en demeure préalable en application des dispositions de l'article L. 36-11 du CPCE lorsqu'une atteinte grave et immédiate aux règles du secteur est constatée. De plus, lorsqu'un manquement est susceptible d'entraîner un préjudice grave pour un opérateur ou pour l'ensemble du marché, le Président de l'ARCEP peut demander au Président de la section du contentieux du Conseil d'État statuant en référé qu'il soit ordonné à la personne responsable de se conformer aux règles, le cas échéant sous peine d'astreinte.

CHAPITRE 6

L'ARCEP instruit les déclarations relatives à l'exploitation de réseaux ouverts au public, la fourniture du service téléphonique au public ou la fourniture de service de communications électroniques au public. Elle instruit aussi les demandes de licences nécessaires à la fourniture au public de services utilisant les fréquences hertziennes.

L'ARCEP établit la liste des marchés pertinents en tenant le plus grand compte des lignes directrices et des recommandations de la Commission européenne. Après avoir analysé l'état et l'évolution prévisible de la concurrence sur ces marchés, elle fixe, après avis du Conseil de la concurrence, la liste des opérateurs réputés exercer une influence significative sur chacun de ces marchés.

L'ARCEP a la faculté, à l'issue de cette analyse, dès lors que le remède est adéquat et proportionné aux objectifs de la régulation, de soumettre les opérateurs concernés à certaines obligations (régulation ex ante), notamment de les contraindre sur les marchés de gros à publier une offre technique et tarifaire détaillée d'interconnexion ou d'accès ; de leur imposer des modifications à une telle offre et de les obliger à faire droit aux demandes raisonnables d'accès à des éléments de réseau ou à des moyens qui y sont associés (article L. 38 CPCE).

Lorsque ces remèdes sont considérés comme insuffisants, l'ARCEP peut imposer également des mesures sur les marchés de détail aux opérateurs exerçant une influence significative, telles que ne pas pratiquer des couplages abusifs entre des prestations, ne pas pratiquer des tarifs excessifs ou des tarifs d'éviction.

En application de l'article L. 36-8 du CPCE, en cas de refus d'interconnexion ou d'accès, d'échec des négociations commerciales ou de désaccord sur la conclusion ou l'exécution d'une convention d'interconnexion ou d'accès à un réseau de communications électroniques, de désaccord sur les possibilités et les conditions d'utilisation partagée de droits de passage et de servitudes, l'ARCEP peut être saisie du différend par l'une ou l'autre des parties. L'ARCEP dispose également d'un pouvoir de fixer, dans le cadre de la procédure d'arbitrage, les conditions techniques et tarifaires d'exercice d'une activité d'opérateur de communications électroniques ou d'établissement, de mise à disposition ou de partage des réseaux et infrastructures de communications électroniques par les collectivités territoriales.

En application de l'article L. 34 du CPCE, elle peut être saisie spécifiquement de demandes de règlement de différends liés aux conditions techniques et financières de cession des listes d'abonnés en vue d'éditer un annuaire universel ou de fournir un service de renseignements universel.

L'ARCEP est chargée de mettre en place et de gérer le plan public de numérotation, d'attribuer les fréquences dans les bandes dont elle est affectataire, de participer à l'élaboration des normes techniques et de superviser les déclarations d'interface des réseaux. Elle attribue les ressources rares en fréquence et numérotation de manière non discriminatoire et transparente. L'usage des fréquences est soumis au paiement d'une redevance annuelle.

Le ministre chargé des communications électroniques ne conserve son rôle, conjointement avec le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, d'homologation des tarifs des services que pour les services n'ayant pas encore fait l'objet de l'analyse des marchés correspondante. S'agissant des services qui, suite à une analyse de marché, sont régulés, l'ARCEP dispose d'un droit de veto sur les tarifs de ces services au titre de l'article D. 315 du CPCE.

Par ailleurs, l'ARCEP détermine le montant des contributions nettes des opérateurs et le montant des sommes dues par le fonds aux opérateurs en charge des obligations de service universel.

Enfin, suivant l'article L.36-10 du CPCE, le Président de l'ARCEP doit saisir le Conseil de la concurrence des abus de position dominante et de toute pratique entravant le libre exercice de la concurrence dont il pourrait avoir connaissance dans le secteur des communications électroniques. Le Président peut également saisir le Conseil de la concurrence pour avis sur toute autre question relevant de sa compétence. Le Conseil de la concurrence doit recueillir l'avis de l'ARCEP sur toute pratique dont il est saisi dans le secteur des communications électroniques entrant dans le champ de compétence de celle-ci.

Depuis le 1er janvier 1997, l'Agence nationale des fréquences (ANFR) a pour mission d'assurer la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation des fréquences radioélectriques, et de coordonner l'implantation de certaines stations radioélectriques. Le spectre des fréquences est réparti entre onze affectataires : administrations, ARCEP et Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). L'ARCEP et le CSA sont chargés à leur tour d'assigner à des utilisateurs les fréquences dont elles sont affectataires.

6.9.2.3 Rôle de France Télécom vis-à-vis du service universel

En application de l'article L. 35-2 du CPCE, tout opérateur, acceptant la fourniture sur l'ensemble du territoire national et disposant de la capacité de l'assurer, peut être chargé de fournir l'une des composantes suivantes du service universel :

- un service téléphonique de qualité à un prix abordable ;
- un service de renseignements et d'annuaire d'abonnés sous formes imprimée et électronique ;
- un accès à des cabines téléphoniques publiques.

Les opérateurs en charge de ces différentes composantes sont désignés à l'issue d'un appel à candidatures.

A la suite d'un appel à candidatures, trois arrêtés du 3 mars 2005 ont désigné France Télécom comme l'opérateur chargé de fournir les trois composantes du service universel : le service téléphonique pour une durée de 4 ans ; la publiphonie pour une durée de 4 ans ; l'annuaire universel et le service de renseignements universel pour une durée de 2 ans.

Pour l'annuaire universel et les services universels de renseignements, le décret 2005-606 du 27 mai 2005 précise les modalités d'inscription des abonnés dans les annuaires universels. Le client doit manifester auprès de son opérateur son refus de figurer dans son annuaire ("opt-out"), tandis qu'en matière de téléphonie mobile, le client doit informer son opérateur s'il souhaite être inscrit dans son annuaire ("opt-in").

En application de l'article L. 35-3 du CPCE, le financement du service universel est assuré par le fonds de service universel. Un versement à l'opérateur soumis à des obligations de service universel est dû dès lors que ses coûts nets imputables aux obligations de service universel représentent une charge excessive. Chaque année une décision de l'ARCEP précise le coût net des obligations de service universel ainsi que la contribution de chaque opérateur au fonds de service universel. .

Le décret 2005-75 du 31 janvier 2005 modifiant le CPCE confie à l'ARCEP le contrôle des tarifs du service universel.

A ce titre, en février 2005, l'ARCEP a considéré conformes aux principes définis par le CPCE la baisse de l'abonnement social, la hausse pluriannuelle de l'abonnement principal, la hausse des frais de mise en service, et la modification des tarifs des communications téléphoniques nationales.

En juillet 2006, l'ARCEP a soumis France Télécom à un encadrement tarifaire des offres de communications téléphoniques du service universel sur la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2008. Cet encadrement tarifaire s'applique à un panier représentatif des consommations des communications téléphoniques constitué des appels vers les postes fixes et mobiles de métropole et d'outre-mer, et non plus à un contrôle individuel de chaque tarif. Le prix moyen annuel de chaque panier évoluera chaque année au plus au rythme de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) diminué de 3 % et diminué des baisses des charges de terminaison d'appel. Pour chaque année, France Télécom doit transmettre à l'ARCEP tous les éléments nécessaires au contrôle du respect de l'encadrement tarifaire du service universel au plus tard le 1er mars de l'année suivante. L'Autorité a constaté que compte tenu des baisses de tarifs effectuées en 2005 et en 2006, France Télécom avait d'ores et déjà respecté et même dépassé ses engagements au titre de ces deux années.

6.9.2.4 Réglementation des communications électroniques

La réglementation des communications électroniques est désormais largement issue des décisions prises par l'ARCEP suite aux analyses des marchés qu'elle a réalisées : il s'agit, pour les communications fixes, des marchés associés aux services fixes haut débit, aux services fixes bas débit et aux services de capacité (liaisons louées) ; pour les communications mobiles, des marchés de la terminaison d'appel voix et SMS. L'analyse du marché de l'accès et du départ d'appel mobile a été reportée. Enfin, certains aspects spécifiques de la réglementation ne sont pas issus de l'analyse des marchés au sens communautaire : la gestion de la numérotation, la portabilité des numéros, les services de renseignements téléphoniques et les services à valeur ajoutée.

Le cadre réglementaire ne prévoit pas de régulation spécifique pour les offres convergentes que France Télécom a lancées en 2006 en s'attachant à anticiper les exigences de reproductibilité exigées par le droit de la concurrence.

Communications fixes

Marchés associés aux offres haut débit

France Télécom n'est pas soumise à un contrôle a priori sur les offres de détail sur les marchés résidentiels et entreprises. Des obligations ont été fixées jusqu'en 2008 sur les marchés 11 et 12. Le marché 12 bis a fait l'objet d'une analyse complémentaire en 2006.

Marché 11

L'ARCEP a désigné France Télécom en tant qu'opérateur exerçant une influence significative sur le marché de gros des offres d'accès à la boucle locale cuivre et à la sous-boucle locale cuivre. Jusqu'en juin 2008, France Télécom a l'obligation de publier une offre de référence. Par ailleurs, France Télécom a proposé en 2006 aux opérateurs une offre de raccordement des répartiteurs en fibre optique conformément à la décision de l'ARCEP. Enfin, l'ARCEP a défini en décembre 2005 la méthode de valorisation de la paire de cuivre. Le tarif du dégroupage total a été fixé en application de cette décision à 9,29 euros/mois.

Marché 12

De même, l'ARCEP a désigné France Télécom en tant qu'opérateur exerçant une influence significative sur le marché des offres de gros large bande livrées au niveau régional. A ce titre, France Télécom doit notamment publier une offre de référence pour la livraison du trafic haut débit en mode ATM et IP tenant compte des spécificités propres aux marchés de détail résidentiels et professionnels. Elle comporte une composante accès (du client final jusqu'au DSLAM) et une composante collecte qui va du DSLAM jusqu'au point de livraison de l'opérateur. La décision de l'ARCEP prévoit que le tarif des prestations doit refléter les coûts tout en garantissant l'absence d'éviction.

Ces obligations ont conduit notamment à une baisse des tarifs de l'accès et de la collecte en 2006. Par ailleurs, France Télécom met en œuvre une offre de gros ADSL nu depuis juillet 2006. La dernière version de l'offre de référence date du 13 octobre 2006.

Marché 12 bis

En 2005, l'ARCEP a considéré comme pertinent le marché des offres de gros large bande livrées en un point national et a décidé que France Télécom exerce une influence significative sur ce marché. L'ARCEP a adopté le 30 janvier 2007 la décision n° 2007-0089 levant le dispositif de régulation de ce marché de gros, qui n'est plus considéré comme pertinent.

Marchés associés aux services fixes bas débit

En dehors de ses engagements en matière de service universel, les obligations de France Télécom sur le bas débit résultent des analyses de marché. Suite à l'analyse des marchés pertinents de la téléphonie fixe par l'ARCEP, France Télécom a été déclarée comme opérateur exerçant une influence significative sur l'ensemble des marchés de détail (marchés 1 à 6) et des marchés de gros (marchés 8, 9, 10).

Marchés 1 à 6

Les communications téléphoniques " Voix sur Large Bande " (VLB) utilisant la technologie Voix sur IP à partir d'un accès dont le débit est supérieur à 128 kbit/s sont considérées comme substituables aux communications téléphoniques sur RTC et incluses dans les marchés des communications téléphoniques (marchés 3, 4, 5 et 6).

Toutefois, les obligations imposées sur les marchés de détail de la téléphonie fixe ne portent pas sur les prestations de communications VLB car celles-ci, bien que relevant des marchés pertinents de communications, sont associées à un accès haut débit qui, n'étant pas destiné principalement à la téléphonie, ne relève pas des marchés pertinents de l'accès au service téléphonique. France Télécom n'a donc pas d'autre obligation sur la VLB que celles issues du droit de la concurrence.

Aux termes de la décision n° 05-0571 du 27 septembre 2005, France Télécom s'est vu imposer les obligations suivantes sur les marchés 1 à 6 :

- non discrimination ;
- proscription de couplage abusif entre les prestations d'accès et de communications ;
- interdiction de pratiquer des prix excessifs et des tarifs d'éviction ;
- communication à l'Arcep, préalablement à leur mise en œuvre, des tarifs des offres d'accès et de communications et comptabilisation des coûts de ces prestations.

Au vu de l'évolution de la situation concurrentielle sur les marchés de détail de la téléphonie fixe ainsi que sur les marchés de gros sous-jacents, l'Arcep a initié en 2006 un processus de dérégulation totale des marchés de détail de la téléphonie fixe, qui devrait s'achever au plus tard en septembre 2008. La décision n° 06-0840 du 28 septembre 2006 de l'Arcep a ainsi allégé les obligations sur les marchés résidentiels des communications téléphoniques : l'obligation de communication préalable des tarifs de communications résidentielles est désormais limitée aux seules offres résidentielles couplant des prestations d'accès et des prestations de communications.

Sur les marchés de l'accès téléphonique professionnel et des communications téléphoniques professionnelles, les obligations de communication préalable sont remplacées par une obligation de fourniture d'information a posteriori pour les offres dont le montant de chiffre d'affaires annuel est supérieur à 500.000 euros. Ces informations comprennent une liste trimestrielle des nouveaux contrats conclus et un rapport sur certaines conditions des contrats en vigueur au cours de l'année civile précédente (durée de validité du contrat, chiffre d'affaires, nombre de lignes et volume de communications).

Marchés 8 – 9 – 10

Sur les marchés de gros de la téléphonie fixe, France Télécom est déclaré opérateur exerçant une influence significative et se voit imposer les obligations suivantes :

- faire droit aux demandes raisonnables d'interconnexion et d'accès ;
- non discrimination (tarifaire ou technique, entre les opérateurs demandant l'interconnexion) ;
- transparence (se traduisant par la publication d'une offre de référence) ;
- séparation comptable (entre les différentes activités de France Télécom produisant pour les différents marchés) ;
- contrôle des tarifs et orientation vers les coûts sur la plupart des prestations.

A ce titre, les principales évolutions de l'offre de référence d'interconnexion de France Télécom, applicables depuis le 1er juillet 2006, se traduisent par une baisse moyenne de la terminaison d'appel de France Télécom de près de 3 % et par une baisse de 10 à 15 % des prix des prestations de liaison de raccordement et de transit national.

CHAPITRE 6

Offre de vente en gros de l'abonnement

Conformément à ses engagements ainsi qu'à l'analyse des marchés de la téléphonie fixe, à l'issue de laquelle l'ARCEP a imposé l'obligation de revente en gros de l'abonnement, France Télécom a publié une offre de référence et mis en œuvre en 2006 une offre de vente en gros de l'abonnement.

Marché des terminaisons d'appel géographiques sur les réseaux alternatifs fixes

L'Autorité a mené une analyse du marché des terminaisons d'appel géographiques sur les réseaux alternatifs fixes : elle considère que chaque opérateur dispose d'une influence significative sur le marché de la terminaison d'appel vers les numéros géographiques sur son propre réseau. L'ARCEP a imposé à chacun des opérateurs des obligations d'accès, de non-discrimination, de transparence et l'interdiction de pratiquer des tarifs excessifs. En mai 2006, l'ARCEP a imposé à Neuf d'abaisser le tarif de terminaison d'appel à 1,11 cents / mn jusqu'à la fin 2006, puis à 1,088 cents jusqu'en septembre 2008. Ce tarif de 1,088 cents / mn est désormais celui de la terminaison d'appel de la plupart des opérateurs de boucle locale.

Marchés des liaisons louées

Les marchés 7 (ensemble minimal de liaisons louées), 13 (fourniture en gros de segments terminaux de lignes louées) et 14 (fourniture en gros de segments de lignes louées sur le circuit interurbain) ont fait l'objet d'une décision de l'ARCEP en septembre 2006, qui définit le cadre réglementaire applicable aux services de capacité jusqu'au 1er septembre 2009.

Les tarifs des liaisons louées de détail de France Télécom ne sont plus soumis à l'obligation de communication préalable pour homologation (l'ensemble minimal de liaisons louées reste soumis aux obligations prévues aux articles D.369 à 377 du CPCE) ; les offres de détail doivent désormais être communiquées pour information afin de permettre à l'Autorité de vérifier leur reproductibilité par les offres de gros.

Sur les marchés de gros, France Télécom a notamment l'obligation de faire droit aux demandes raisonnables d'accès et d'interconnexion, de fournir les prestations de gros dans des conditions non discriminatoires et de ne pas pratiquer des tarifs d'éviction.

Obligations de comptabilisation des coûts et de séparation comptable de France Télécom sur l'activité fixe

La décision n° 06-1007 de l'ARCEP du 7 décembre 2006 décrit les obligations de comptabilisation des coûts et de séparation comptable imposées à France Télécom S.A. Dans le domaine de la séparation comptable, cette décision impose à France Télécom d'établir des comptes réglementaires séparés des activités de détail. Lorsque ces activités utilisent des ressources de réseau qui correspondent à des prestations de gros soumises à une obligation de séparation comptable, ces ressources sont valorisées dans les comptes séparés aux tarifs de gros et non au coût.

Communications mobiles

Marché de gros de la terminaison d'appel mobile (marché 16)

En décembre 2004, l'ARCEP a désigné en métropole Orange France, SFR et Bouygues Télécom comme puissants sur leur propre réseau mobile et leur a imposé notamment les obligations suivantes à compter du 1er janvier 2005 :

- sortir du système dit de "Bill and keep", qui consistait pour les opérateurs mobiles à ne pas se facturer entre eux leur terminaison d'appel ;

- publier une offre de référence d'interconnexion et d'accès relative à la terminaison d'appel vocal, non soumise à l'approbation de l'Autorité ;

- répondre à une obligation de séparation comptable et à une obligation de comptabilisation des coûts des prestations d'accès et d'interconnexion relatives à la terminaison d'appel vocal ;

- respecter un encadrement tarifaire de leur terminaison d'appel vocal de 2005 à 2007 : pour Orange France et SFR 12,5 cents en 2005 et 9,5 cents en 2006, pour Bouygues Télécom 14,79 cents en 2005, 11,24 cents en 2006, l'encadrement tarifaire pour 2007 devant être défini ultérieurement par l'ARCEP.

L'ARCEP a fixé en septembre 2006 les tarifs de terminaison d'appel vocal "directe" pour l'année 2007 à 7,5 cents pour Orange et SFR et 9,24 cents pour Bouygues Télécom.

Concernant les départements d'outre-mer, l'ARCEP a désigné comme puissants tous les opérateurs d'outre-mer et a imposé à Orange Caraïbe et SRR des baisses tarifaires de terminaison d'appel de 49 % sur les 3 années 2005 à 2007.

Marché de gros de la terminaison d'appel SMS

Sur un nouveau marché pertinent qui n'avait pas été identifié par la Commission : celui de la terminaison d'appel SMS, l'ARCEP a fixé en juillet 2006 le tarif de terminaison d'appel SMS à 3 cents par SMS efficace pour Orange France et SFR et 3,5 cents pour Bouygues Télécom, pour une période maximale de 2 ans. Cette décision doit être complétée par une méthodologie de comptabilisation des coûts de terminaison d'appel SMS, qui servira de base à l'établissement des coûts réglementaires.

CHAPITRE 6

Marché de l'accès et du départ par mobile (Marché 15)

L'ARCEP a publié en novembre 2006 un communiqué de presse annonçant la préparation du lancement d'un appel à candidatures pour l'attribution de la quatrième licence mobile 3G et a annoncé à cette occasion qu'elle différait l'engagement de l'analyse du marché 15 : "Ce report est nécessaire pour pouvoir, le moment venu, prendre en compte pleinement, en fonction du déroulement de l'appel à candidatures dans les prochains mois, l'existence ou non d'un quatrième opérateur de réseau mobile sur le marché français. Dans l'intervalle, la mise sous surveillance des marchés de gros et de détail de l'accès et du départ d'appel mobile est maintenue."

Marché de gros du roaming international (marché 17)

Le contexte réglementaire actuel sur ce marché est structuré par le projet de règlement européen proposé par la Commission en juillet 2006, qui recommande l'encadrement tarifaire des tarifs de détail et des tarifs de gros des opérateurs mobiles européens.

Autres aspects spécifiques de la réglementation

Numérotation

L'attribution de ressources en numérotation aux opérateurs fait l'objet d'une autorisation individuelle délivrée par l'ARCEP dans les formes prévues par les règles de gestion du plan national de numérotation (décision 98-75 du 3 février 1998).

Les opérateurs réputés exercer une influence significative sur le marché du raccordement aux réseaux téléphoniques fixes ouverts au public, ce qui est le cas de France Télécom, doivent permettre à leurs clients de choisir leur opérateur longue distance à chaque appel en utilisant le préfixe qui lui est attribué.

Depuis janvier 1998, sept opérateurs longue distance, dont France Télécom, ont obtenu un préfixe à un chiffre. Fin 2004, trois de ces préfixes ont été restitués à l'ARCEP. Les autres opérateurs se sont vus attribuer un préfixe à quatre chiffres.

Depuis janvier 2000, les abonnés peuvent opter pour la pré-sélection de leur opérateur longue distance, ce qui leur permet d'accéder au réseau de leur opérateur sans avoir à utiliser le préfixe à un chiffre ou à quatre chiffres. La présélection des opérateurs a été étendue aux appels vers les téléphones portables en novembre 2000 et aux appels locaux début 2002, au choix de l'opérateur transporteur.

Portabilité des numéros fixes et mobiles

L'article 59 de la loi 2005-882 du 2 août 2005 a fixé à 10 jours, sauf demande expresse de l'abonné, le délai maximal entre sa demande et le portage effectif du numéro, pour tout type de numéro. Le décret d'application prévoit un processus de guichet unique (le client ne s'adresse qu'à son nouvel opérateur qui se charge de la relation avec l'ancien opérateur pour porter son numéro et résilier son contrat) qui devra être appliqué en 2007.

L'ARCEP a adopté en avril 2006 une décision précisant les modalités d'application de la portabilité des numéros mobiles en métropole. Le ministre de l'Industrie a annoncé, le 21 février 2007, que la mise en œuvre du nouveau dispositif de portabilité des numéros mobiles en métropole serait effective le 21 mai 2007.

Ces nouvelles dispositions s'appliquent de façon symétrique à tous les opérateurs. Elles permettent aux clients de changer d'opérateur plus facilement, du fait de la mise en place d'un guichet unique et de la réduction des délais de portage et de résiliation.

Renseignements téléphoniques

Les nouveaux numéros de la tranche 118 XYZ ont fait l'objet d'une attribution en juin 2005 par tirage au sort. Les numéros attribués à France Télécom sont le 118 710 (reconnaissance vocale), le 118 711 (service universel de renseignement), le 118 712 (service à valeur ajoutée), le 118 810 (service aux entreprises). L'ouverture des services sous les nouveaux formats de numérotation 118 XYZ a été réalisée le 2 novembre 2005 et France Télécom, tout comme SFR et Bouygues Telecom, a fermé le 2 avril 2006 ses précédents services de renseignements fixes et mobiles : le 12 et le 712.

Services à valeur ajoutée

L'ARCEP a lancé en novembre 2006 une consultation publique sur un projet de régulation symétrique des services à valeur ajoutée (SVA). Il s'agit des services dits "spéciaux", sur les numéros commençant par 1, 3, 118 ou 08.

Le projet propose deux types d'obligations :

- une obligation d'accessibilité des numéros SVA imposée aux opérateurs départ (Fixes, FAI, Mobiles) et aux exploitants de numéros SVA, qui devront faire droit aux demandes raisonnables d'accessibilité, sans préjudice d'un droit de coupure ou de suspension en cas de fraude ou manquement aux règles déontologiques ;

- une obligation imposée aux opérateurs départ de faire droit aux demandes raisonnables de facturation des appels concernés, incluant le cas échéant le recouvrement des impayés.

6.9.2.5 Gestion des fréquences

La directive “Cadre” (2002/21/CE), la directive “Autorisation” (2002/20/CE) et la décision “Spectre” définissent les principaux axes de la coordination européenne en matière de gestion des fréquences utilisées pour les communications électroniques.

En France, le CPCE confie à l’ARCEP l’assignation de ces fréquences. Il établit les principes de sélection des candidats : “la sélection se fait par appel à candidatures sur des critères portant sur les conditions d’utilisation” ; “le ministre peut prévoir que l’un des critères de sélection est constitué par le montant de la redevance”. Enfin, l’article 42-3 du CPCE fixe les conditions de la cession des autorisations entre bénéficiaires.

Boucle locale radio

Des autorisations de fréquences ont été attribuées sur une base régionale en 2006 pour déployer des réseaux de boucle locale radio. Bien que les conditions d’attribution soient neutres sur le plan technologique, la totalité des acteurs envisageaient des réseaux basés sur la norme WiMAX. France Télécom, qui avait posé sa candidature dans l’ensemble des régions, a obtenu satisfaction à Mayotte, en Guyane et à St Pierre et Miquelon. Une consultation publique réalisée fin 2006 évalue les conditions dans lesquelles de nouveaux canaux pourraient être offerts dans la bande 3,6-3,8 GHz.

Fréquences pour les services mobiles

Licences GSM

Orange France est titulaire d’une licence GSM initialement délivrée pour une durée de 15 ans à compter du 25 mars 1991 et renouvelée pour une nouvelle période de 15 ans à compter du 25 mars 2006. Les principales conditions de renouvellement de cette licence qui s’appliquent également à SFR, sont les suivantes : obligation de couverture en propre portée à 98 % de la population et obligation de couverture totale de 99 % en intégrant la couverture des zones blanches ; indicateurs de qualité et de disponibilité du réseau enrichis notamment dans le domaine de la transmission des données. D’autre part, les redevances pour usage de fréquences sont désormais composées d’une partie fixe de 25 millions d’euros par an et d’une partie variable égale à 1 % du chiffre d’affaires réalisé avec ces fréquences. Par ailleurs, certaines obligations nouvelles s’appliqueront à l’ensemble des opérateurs mobiles : information du public et des maires sur les implantations de stations radioélectriques, offres pour les personnes handicapées, mesures contre le vol des terminaux et obligation de communiquer systématiquement et gratuitement à l’abonné la procédure de déverrouillage du terminal à l’issue d’une période au plus égale à la durée de l’engagement éventuel du client et ne pouvant excéder six mois.

Pour ce qui concerne la couverture des zones blanches, Orange France a signé la convention du 15 juillet 2003 qui définissait la première phase de l’opération : couverture d’environ 1 800 communes avec un financement partagé entre les opérateurs mobiles et les collectivités locales. Un avenant a été signé le 13 juillet 2004 relatif à la seconde phase de l’opération et qui concerne environ 1 200 communes avec un financement assuré par les seuls opérateurs.

Dans les départements d’Outre-mer, Orange Réunion exploite un réseau GSM à la Réunion et Orange Caraïbe à la Guadeloupe, en Martinique et en Guyane.

Licences UMTS

La procédure d’attribution de quatre licences UMTS en France s’est déroulée sur la base d’une sélection sur dossiers. Seuls deux opérateurs, Orange France et SFR, ont présenté leur candidature et ont obtenu du Gouvernement français une licence UMTS lors du premier appel d’offres. Après révision des termes de la licence, le prix de chaque licence est composé d’une redevance forfaitaire de 619 millions d’euros payée par Orange France en septembre 2001 et d’une redevance annuelle représentant 1 % des recettes d’exploitation du réseau UMTS. Après le lancement d’un second appel d’offres pour l’attribution de deux autres licences UMTS, pour lequel seul Bouygues Télécom a concouru, le nombre de licences UMTS attribuées en France s’élève au 31 décembre 2006 à trois, Bouygues Télécom ayant obtenu sa licence à des conditions semblables à celles d’Orange France et SFR. La licence UMTS, obtenue par Orange France en août 2001 pour une durée de 20 ans à compter de sa date d’attribution, prévoyait, entre autres, qu’Orange France devait déployer le réseau UMTS sur une période allant de mi-2003 (58 % de la population en voix et données à 144 Kbit/s, 7 % de la population à 384 Kbit/s) à mi-2009 (98 % et 17 % de la population respectivement). Le processus de révision par l’ART des calendriers de déploiement de l’UMTS d’Orange France et de SFR, notamment du fait des retards dus à la disponibilité des équipements de réseau et des terminaux, a débuté en août 2003. L’ART (devenue ARCEP) a publié ses conclusions, ainsi que les obligations révisées, applicables à Orange France et SFR, sur son site en mars 2004 :

- compte tenu des circonstances industrielles entourant le développement de l’UMTS, aucune procédure de sanction n’est retenue contre Orange France et SFR ;

- obligation de lancement commercial le 31 décembre 2004 au plus tard et objectif de déploiement à 58 % de la population fin 2005.

Les obligations de Bouygues Télécom ont également été révisées - cf communiqué de presse de l’ARCEP du 20 mai 2005 - et se traduisent désormais par une obligation de couverture de 20 % de la population à l’ouverture commerciale le 30 avril 2007.

Les obligations révisées sont appelées à figurer dans les autorisations individuelles qui seront délivrées par l'ARCEP après la transposition complète du nouveau cadre réglementaire.

Les autorisations individuelles incluant ces obligations révisées n'ont pas encore été délivrées au 31 décembre 2006 ; l'ARCEP a vérifié début 2006 que Orange France avait bien répondu à son obligation de couverture de 58 % de la population fin 2005, ce qu'elle a confirmé dans son communiqué de presse du 29 juin 2006. Par ailleurs Orange France s'est engagée à couvrir 70 % de la population en UMTS fin 2008.

Comme suite à la consultation publique qu'elle avait lancée le 5 octobre 2006, l'ARCEP a publié le 23 novembre un communiqué de presse indiquant que plusieurs acteurs avaient exprimé leur intérêt pour la quatrième licence 3G qui reste disponible. Suite à l'adoption par l'ARCEP le 20 février 2007 de la décision n° 2007-0177 proposant au ministre délégué à l'Industrie les modalités et les conditions d'attribution d'une quatrième licence 3G en France métropolitaine, l'appel à candidatures pour l'attribution de la quatrième licence 3G a été lancé le 8 mars 2007.

6.9.3 Régime législatif et réglementaire du Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, France Télécom est opérateur de communications mobiles et de services d'accès à Internet par l'intermédiaire d'Orange UK, ainsi que de services globaux aux entreprises à travers Equant.

6.9.3.1 Cadre légal

L'exploitation d'un réseau de télécommunications mobiles et la prestation de services de télécommunications mobiles et d'accès à Internet au Royaume-Uni sont régies par la loi sur les communications de 2003 (Communications Act) et les lois sur la télégraphie sans fil de 1949, 1998 et 2006 (Wireless Telegraphy Act).

Outre la législation britannique applicable et les conditions figurant dans les licences attribuées à France Télécom, le cadre légal en matière de télécommunications est également défini par les décisions de l'Ofcom.

Enfin, le secteur des télécommunications relève également du droit de la concurrence.

La loi sur la concurrence (Competition Act), entrée en vigueur en mars 2000, accorde des pouvoirs aux autorités de régulation pour leur propre secteur et au directeur général de la concurrence (Director General of Fair Trading) pour l'interdiction des ententes, des pratiques concertées et des abus de position dominante. Le Competition Act permet également aux tiers d'engager directement des actions en exécution devant les juridictions du Royaume-Uni à l'encontre des opérateurs de télécommunications qui ne respectent pas les règles de concurrence et de demander des dommages et intérêts.

L'Enterprise Act, promulgué en novembre 2002, modifie les règles de concurrence en ce qui concerne les concentrations. De plus, cette loi permet à des associations de consommateurs représentatives (National Consumer Council, Consumers' Association, National Association of Citizens Advice Bureaux) de déposer des "super plaintes" auprès de l'Office of Fair Trading (OFT). L'OFT peut également saisir la Competition Commission s'il possède des éléments de nature à suspecter l'existence d'une pratique anticoncurrentielle.

Autorités

Au Royaume-Uni, l'Ofcom est l'autorité de régulation responsable de la réglementation des services de télécommunications fixes et mobiles, de la télévision et des fréquences.

Le ministère du Commerce et de l'Industrie (Department of Trade and Industry) est responsable de la politique des télécommunications.

Au Royaume-Uni, les autorités chargées de la concurrence sont l'Office of Fair Trading (OFT) et la Competition Commission. L'Ofcom détient également les pouvoirs d'une autorité de concurrence dans le secteur des communications électroniques. En particulier, l'Ofcom fournit son assistance en matière de concentrations (section 369 du Communications Act de 2003).

Autorisations

L'exploitation d'un réseau de télécommunications mobiles nécessite une licence au titre du Wireless Telegraphy Act. Orange UK a obtenu les licences nécessaires à l'exploitation des réseaux GSM et UMTS. En application du nouveau cadre réglementaire, les licences individuelles ont été remplacées par des conditions générales d'autorisation ("General Conditions of Entitlement" ou GCOE) qui s'appliquent à tous les réseaux et services de communications.

Société de l'information

Au Royaume-Uni, les Electronic Commerce Regulations de 2002 transposent la directive 2000/31/CE et établissent les limites de responsabilité des fournisseurs de services de la société de l'information. Les fournisseurs de services ne sont pas responsables des informations transmises, à condition que les prestataires ne soient pas à l'origine de la transmission, ne sélectionnent pas le destinataire de la transmission, et ne sélectionnent ni ne modifient les informations faisant l'objet de la transmission. Aucune obligation générale de contrôler l'information enregistrée ou transmise n'a été édictée, excepté dans des cas spécifiques.

Le Data Protection Act de 1998 et les Privacy and Electronic Communications Regulations de 2003, qui transposent les directives relatives à la protection des données, prévoient des sanctions pour non respect des obligations (£5,000 maximum). La responsabilité personnelle d'un dirigeant de l'entreprise peut être encourue en cas d'infraction. Toute personne qui subit des dommages du fait du non-respect des obligations relatives à la protection des données peut bénéficier d'une indemnisation.

Les communications non sollicitées sont réglementées au Royaume-Uni par les Privacy and Electronic Communications Regulations de 2003, ainsi que par les Distance Selling Regulations Regulations de 2000, les Electronic Commerce Regulations de 2002 et le British Code of Advertising and Sales Promotion.

S'agissant de la conservation des données par les fournisseurs de communications, le Anti-terrorism, Crime and Security Act de 2001 prévoit une obligation de conservation des données pour les besoins de la sécurité nationale, la prévention ou la détection du crime organisé, ou la poursuite des délits liés à la sécurité nationale. Un code de pratique volontaire relatif à la conservation des données de communications est en place depuis janvier 2004.

Le Financial Services and Markets Act de 2000 (Regulated Activities) Amendment Order 2002, entré en vigueur en avril 2002, prévoit que la fourniture de services de monnaie électronique est une activité réglementée soumise à l'autorisation de la Financial Services Authority (FSA).

6.9.3.2 Réglementation des communications électroniques

Le nouveau cadre réglementaire des réseaux et services de communications électroniques est défini par le Communications Act du 17 juillet 2003. Conformément au nouveau cadre réglementaire, l'Ofcom a conduit les analyses correspondant aux marchés pertinents dans le domaine des communications mobiles et fixes.

Communications mobiles

Marché de l'accès et des appels mobiles (marché 15) – En octobre 2003, l'Ofcom a conclu qu'aucun opérateur mobile au Royaume-Uni ne détenait une influence significative sur le marché. En conséquence, l'Ofcom a supprimé les obligations ex ante applicables à Vodafone et O2, qui détenaient auparavant une position dominante sur le marché.

Marché de gros de la terminaison sur les réseaux mobiles (marché 16) – En septembre 2006, l'Ofcom a notifié à la Commission européenne un nouveau projet de décision, dans le cadre de sa deuxième analyse de marché concernant le marché 16. L'Ofcom propose de considérer que les cinq opérateurs de réseaux mobiles (H3G, O2, Orange, T-Mobile et Vodafone) exercent une influence significative sur le marché des appels se terminant sur leur réseau. En conséquence, l'Ofcom propose de leur imposer des obligations d'accès au réseau, de non discrimination et de transparence, ainsi qu'un contrôle des prix de type glide path. Ce contrôle des prix serait applicable à 02, Orange, T-Mobile et Vodafone sur quatre ans, d'avril 2007 à mars 2011,pour aboutir la dernière annéeà des tarifs de terminaison de 5,3 pence/mn (7,8 cents). En novembre 2006, la Commission européenne a fait des commentaires sur ce projet de décision et indiqué que l'Ofcom devrait utiliser la valeur 2006 actualisée du prix des licences 3G dans son modèle de coûts pour déterminer les tarifs de terminaison. L'Ofcom doit adopter sa décision finale sur le marché 16 en mars 2007.

Communications fixes

Il convient de noter que BT a pris en 2005 des engagements en matière d'équivalence d'accès à des offres de gros. Dans ce contexte, BT a mis en place en janvier 2006 la division Openreach chargée de la mise en oeuvre de ces engagements selon un calendrier spécifique. L'existence de cette séparation opérationnelle structure désormais le paysage réglementaire au Royaume-Uni.

Départ d'appel sur le réseau téléphonique public (marché 8) - En août 2005, l'Ofcom a adopté sa décision finale sur ce marché, en déclarant que BT exerçait une influence significative sur ce marché et devait respecter un ensemble d'obligations telles que la fourniture de l'accès au réseau, la non discrimination, l'orientation vers les coûts, la comptabilité des coûts et la séparation comptable, la publication d'une offre de référence, la pré-sélection et la sélection de l'opérateur, la notification préalable des offres.

Terminaison d'appel sur les réseaux téléphoniques publics (marché 9) - En août 2005, l'Ofcom a décidé que les opérateurs fixes de service de communications au public exerçaient une influence significative sur le marché pour la terminaison des appels sur leur réseau. BT et les autres opérateurs fixes doivent fournir des services de terminaison d'appel sur leur réseau aux autres opérateurs sur la base d'une demande raisonnable. Les obligations imposées à BT sont notamment : fourniture de terminaisons d'appel, contrôle des prix, orientation vers les coûts, séparation comptable et comptabilité des coûts, non discrimination, publication d'une offre de référence, notification préalable des tarifs.

Marché de gros du dégroupage (marché 11) - En décembre 2004, l'Ofcom a publié sa décision finale sur le marché 11 et imposé à BT les obligations suivantes : fourniture de l'accès au réseau, orientation vers les coûts basée sur des coûts incrémentaux de long terme, offre de référence, notification des tarifs et des spécifications techniques, transparence, séparation comptable et comptabilité des coûts. En juin 2006, BT a annoncé que les opérateurs qui souhaitaient migrer en masse les clients finals IPStream et Datastream vers son offre d'accès partagé bénéficieraient d'une réduction de 27 % à partir de juillet 2006.

Marché des offres de gros large bande (marché 12) - En novembre 2006, l'Ofcom a publié une consultation concernant la deuxième analyse du marché 12. L'Ofcom propose de définir des marchés géographiques au niveau infra-national. La réglementation ex ante serait supprimée sur les marchés pertinents n'ayant pas d'opérateur exerçant une influence significative. L'Ofcom envisage de publier la deuxième étape de cette révision en mai 2007.

En novembre 2006, l'Ofcom a accepté une série d'engagements de BT concernant les produits de gros haut débit. Les tarifs IPStream et Datastream baisseraient en deux temps, en mai 2007 lorsque 1,5 million de lignes seront dégroupées, puis en janvier 2008 (chiffres non communiqués). BT propose de baisser les frais d'accès au service des clients finals de £40 à £34,86 (soit d'environ 59 euros à environ 51 euros) et d'introduire des frais de résiliation de £33,75 (environ 50 euros). BT s'est également engagé à respecter des prix plafonds (mai 2007 – décembre 2010) et des prix planchers (mai 2007 – juillet 2009) pour IPStream.

Pour la vente en gros de l'abonnement, l'Ofcom a proposé en janvier 2006 des nouveaux tarifs pour le produit analogique applicable jusqu'en 2007, date à laquelle l'Ofcom pourrait réviser les tarifs plafonds. Le tarif mensuel applicable par ligne est de £8,39 (soit environ 12 euros).

S'agissant des services de VoIP, l'Ofcom a lancé une consultation en février 2006 en vue de réviser la réglementation applicable à la VoIP. La consultation introduit des évolutions en matière de sécurité et d'intégrité du réseau, de portabilité du numéro et d'informations à fournir aux clients sur les services offerts, en particulier pour les services d'urgence. Suite à une décision de l'Ofcom de décembre 2006, les fournisseurs de services haut débit devront fournir gratuitement aux clients qui le demandent le code d'autorisation de migration (MAC) qui leur permettra de changer facilement d'opérateur à partir de février 2007.

6.9.3.3 Fréquences

Comme les autres opérateurs de réseaux mobiles du Royaume-Uni, Orange UK a obtenu des licences au titre du Wireless Telegraphy Act, qui allouent des parties du spectre de fréquences radio à chaque opérateur de réseau mobile.

Le Wireless Telegraphy Act de 1998 permet de fixer des redevances de spectre à un prix supérieur aux coûts administratifs de gestion de ce spectre et d'autoriser des ventes aux enchères de spectre pour les futurs services, dont l'UMTS. Le Gouvernement du Royaume-Uni a confirmé que les quatre opérateurs GSM existants ne seront pas soumis à des ventes aux enchères pour pouvoir continuer à utiliser le spectre GSM qui leur est actuellement attribué.

Orange UK est l'un des cinq opérateurs de télécommunications mobiles autorisés à fournir des services de télécommunications mobiles de troisième génération au Royaume-Uni en utilisant le spectre UMTS. Les autres opérateurs autorisés sont Vodafone, O2 UK, T-Mobile et Hutchison 3G. Les licences ont été attribuées dans le cadre d'un appel d'offres en 2000. Orange UK, O2 UK et T-Mobile ont chacun reçu 2x10MHz et 1x5MHz du spectre UMTS. Vodafone a reçu 2x15MHz du spectre UMTS, et Hutchison 3G a reçu 2x15MHz et 1x5MHz du spectre UMTS.

Les licences attribuées à Orange UK au titre du Wireless Telegraphy Act énoncent les obligations qu'Orange UK doit respecter et les pouvoirs de l'Ofcom pour les faire respecter.

La licence UMTS d'Orange UK est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

D'une manière générale, l'OFCOM mène une politique de déréglementation de la gestion des fréquences dont les principes et le calendrier ont été exposés dans les documents relatifs à la "Spectrum Framework Review" : promotion de la neutralité technologique, voire neutralité de service quand cela est possible pour l'utilisation du spectre, et application de mécanismes de marché dans l'attribution et le transfert des bandes de fréquences.

Les attributions de fréquences réalisées en 2006 laissent une grande liberté au bénéficiaire dans le choix de leur utilisation. L'OFCOM a annoncé l'attribution de la bande 2,5-2,7 GHz identifiée par l'UIT et la CEPT comme bande d'extension IMT 2000 sur la base d'une neutralité technologique permettant par exemple l'utilisation de la technologie WiMAX. Cette attribution par enchères devrait avoir lieu avant la fin de l'année 2007 si les évolutions de la réglementation européenne le permettent. Les fréquences libérées par la transition de la télévision analogique vers la télévision numérique devraient également être attribuées courant 2007.

Par ailleurs, afin de permettre l'application de ces principes généraux d'utilisation du spectre, l'OFCOM a lancé en 2006 des travaux au niveau technique et juridique afin de redéfinir les droits d'utilisation du spectre.

Enfin, le remplacement de la directive GSM par une nouvelle décision émise par la Commission européenne devrait conduire à une redéfinition de l'utilisation des bandes utilisées par les réseaux de communications mobiles 2G.

6.9.4 Régime législatif et réglementaire polonais

6.9.4.1 Cadre légal

La loi du 16 juillet 2004 relative aux télécommunications, les actes secondaires pris en application de cette loi, ainsi que les actes pris en application de la précédente loi du 21 juillet 2000 relative aux télécommunications, constituent la réglementation de base applicable aux télécommunications en Pologne. Les activités du Groupe Telekomunikacja Polska (TP) sont également encadrées par les dispositions de la loi du 15 décembre 2000 relative à la concurrence et à la protection des consommateurs. En outre, depuis l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne en mai 2004, les activités du Groupe sont également régies par les textes européens qui s'imposent directement.

La loi du 16 juillet 2004 a pour objectif la poursuite de la libéralisation des télécommunications en Pologne et la transposition en droit national du paquet réglementaire des communications électroniques adopté au niveau européen en 2002. En application de la loi du 29 décembre 2005 relative aux autorités compétentes dans le domaine des communications et de la radiodiffusion, l'UKE ((Urzędu Komunikacji Elektronicznej, l'Office des communications électroniques) a pris la succession de l'URTiP (l'Autorité de Régulation des Télécommunications et de la Poste) en 2006. Enfin, un projet de loi visant à modifier la loi des télécommunications de 2004 est en cours de discussion en Pologne. Ce projet contient notamment des dispositions relatives à la séparation comptable et au calcul des coûts, aux marchés pertinents, aux fréquences et aux conditions d'accès au réseau.

Autorités

En Pologne, les autorités compétentes en matière de télécommunications sont les suivantes :

- le ministère des Transports, responsable des télécommunications, propose les lois ;

- l'Office des communications électroniques (UKE) est chargé depuis le 14 janvier 2006 de la mise en œuvre du cadre réglementaire dans les domaines de la Poste, des télécommunications, et de la gestion des fréquences, ainsi que de certaines fonctions du Conseil National de la Radiodiffusion (KRRiT) ;

- l'Autorité de la Concurrence et de la Protection des Consommateurs (UOKiK) est chargée de la répression des pratiques anti-concurrentielles, du contrôle des concentrations et de la protection des consommateurs.

Autorisations

Telekomunikacja Polska (TP) est enregistré depuis le 1er octobre 2004 sur le Registre des opérateurs de télécommunications pour les activités suivantes : réseaux publics de télécommunications, y compris réseau téléphonique fixe, réseau de transmission de données, transmission radio et signaux mobiles, réseaux Inmarsat et VSAT, réseaux numériques (ISDN, DSL) et réseaux mobiles (450MHz), ainsi que l'utilisation des capacités relatives à Intelsat, Eutelsat, Intersputnik, Inmarsat et systèmes satellites New Skies, exploitation du serveur mail POLKOM 400 (technologie X.400), services de télécommunications, liaisons louées, segments de capacité des systèmes satellites mentionnés, services de transmission de données, services d'accès à internet, services RNIS, services de réseaux VSAT.

PTK Centertel, la filiale mobile du Groupe, est enregistré depuis le 1er octobre 2004 sur le Registre des opérateurs de télécommunications pour l'exploitation des réseaux de télécommunications et autres infrastructures relevant des normes suivantes : NMT (450MHz), GSM (900MHz), DCS (1800MHz) et UMTS (2GHz), ainsi que pour la fourniture de services de télécommunications sur ces réseaux.

Lors de l'entrée en vigueur de la loi des télécommunications du 16 juillet 2004, les fréquences attribuées à PTK Centertel dans le cadre de la licence attribuée au titre de la précédente loi des télécommunications ont été confirmées dans le nouveau cadre réglementaire.

Service universel

Après une première décision en mai 2006, le président de l'UKE a confirmé dans une décision du 7 novembre 2006 la désignation de TP comme opérateur en charge du service universel jusqu'en mai 2011. A ce titre, TP doit proposer des offres de détail à des tarifs sociaux, fournir des accès au téléphone de base et déterminer avec le Président de l'UKE la fourniture des services additionnels. L'UKE a également fixé, dans une décision séparée, les obligations de service universel imposées à TP en matière de cabines téléphoniques publiques.

Société de l'Information

La loi du 18 juillet 2002 relative à la fourniture des services par des moyens électroniques a transposé la directive 2000/31/CE sur le commerce électronique. Cette loi définit les obligations des fournisseurs de services dans le domaine des services électroniques, précise les limites de responsabilité des fournisseurs de services ainsi que les règles relatives à la protection des données à caractère personnel. La loi précise que les fournisseurs des services de communications électroniques ne sont pas responsables des informations transmises, à condition qu'ils ne soient pas à l'origine de la transmission, ni de la sélection du destinataire de la transmission, et qu'ils ne sélectionnent ni ne modifient les informations faisant l'objet de la transmission.

Le cadre applicable en matière de protection des données personnelles relève de la loi du 29 août 1997 relative à la protection des données personnelles, modifiée en 2002. La loi sur les télécommunications de 2004 précise également certaines règles applicables en matière de protection des données et de conservation des données.

6.9.4.2 Réglementation des communications électroniques

Les décisions du régulateur prises en vertu de la loi du 21 juillet 2000 restent en vigueur jusqu'à la mise en place des décisions relatives aux marchés pertinents, en conformité avec la loi du 16 juillet 2004 sur les télécommunications. Au titre de la loi du 21 juillet 2000, TP occupait une position dominante sur les marchés des services téléphoniques fixes, des lignes louées et des services d'interconnexion, tandis que PTK Centertel était en position dominante sur le marché national des services de téléphonie mobile au public. En application de la loi de 2004 sur les télécommunications, le régulateur a entrepris l'analyse des marchés pertinents.

CHAPITRE 6

Communications fixes

Dans le domaine des communications fixes, l'UKE a déterminé que TP exerçe une influence significative sur le marché du départ d'appel sur le réseau téléphonique public (juillet 2006), ainsi que sur le marché de la terminaison d'appel sur les réseaux téléphoniques publics (septembre 2006).

Accès au réseau téléphonique public en position déterminée pour la clientèle résidentielle et non résidentielle (marchés 1 et 2) En octobre 2006, l'UKE a notifié un projet de décision à la Commission européenne comprenant des propositions de remèdes pesant sur TP en raison de son influence significative sur ces marchés. Ce projet de décision étant basé, selon la Commission, sur une définition de marché incompatible avec le droit de la concurrence (inclusion des accès DSL), une investigation est en cours.

Suite à la demande du régulateur, TP s'est engagé à permettre aux clients qui le souhaitent de souscrire à un abonnement haut débit sans être abonnés au service téléphonique de TP à partir du 15 février 2007. TP et le régulateur sont en désaccord sur les conditions d'application de cette mesure.

Services téléphoniques locaux et/ou nationaux et internationaux (marchés 3 à 6) - En novembre 2006, l'UKE a notifié à la Commission européenne un projet de décision qui prévoit de désigner TP en tant qu'opérateur exerçant une influence significative sur le marché et de lui imposer des obligations ex ante. La Commission a exprimé des doutes sérieux sur la définition des marchés pertinents.

Départ d'appel sur le réseau téléphonique public (marché 8) - En juillet 2006, l'UKE a adopté une décision finale sur ce marché et imposé à TP les remèdes suivants au titre de son influence significative sur ce marché : fourniture d'accès au réseau, vente en gros de l'abonnement, non discrimination et transparence, publication d'une offre de référence, séparation comptable, orientation vers les coûts en attendant la mise en oeuvre d'un contrôle des prix de type CMILT (coûts moyens incrémentaux de long terme).

Suite à la résolution du différend entre Tele2 et TP en juillet 2006, des tarifs ont été fixés pour la vente en gros de l'abonnement (retail minus de 46,99 % sur le prix de détail de référence de TP, soit 20,05 PLN pour une ligne analogique et 29,16 PLN pour une ligne numérique). TP a fait appel de cette décision.

Terminaison d'appel sur les réseaux téléphoniques publics (marché 9) - En septembre 2006, l'UKE a adopté une décision finale sur ce marché. Au titre de son influence significative sur le marché, TP doit fournir l'accès à des éléments spécifiques de son réseau, assurer la non discrimination et la transparence, y compris en publiant une offre de référence d'interconnexion, la séparation comptable et l'orientation vers les coûts en attendant la mise en oeuvre d'un contrôle des prix de type CMILT.

Sur ce marché, l'UKE a adopté en juillet 2006, suite à l'offre d'interconnexion proposée par TP en décembre 2005, une offre d'interconnexion modifiée qui introduit principalement une baisse des tarifs d'interconnexion de l'ordre de 41 % en termes réels. Cette nouvelle offre d'interconnexion impose également à TP l'obligation d'introduire un service d'interconnexion forfaitaire pour tout type de trafic. TP a fait appel de cette décision.

Fourniture en gros de l'accès dégroupé (marché 11) - Le projet de décision de l'UKE, notifié en juin 2006 à la Commission européenne, propose d'imposer à TP des obligations telles que l'accès au réseau, la non discrimination, la transparence, la séparation comptable et le contrôle des prix. La Commission européenne a fait ses commentaires en juillet 2006, notamment sur le contrôle des prix.

Par ailleurs, en octobre 2006, l'UKE est intervenu pour faire modifier l'offre de référence relative au dégroupage sur la base des évolutions observées dans les États membres et a imposé une baisse des tarifs de 38 % pour le dégroupage total (36 PLN) et de 55 % (13 PLN) pour l'accès partagé par rapport à 2005.

Fourniture en gros d'accès large bande (marché 12) - En août 2006, l'UKE a notifié à la Commission européenne un projet de décision proposant de déclarer TP comme opérateur exerçant une influence significative sur ce marché et proposant les remèdes suivants : obligation d'accès au réseau, non discrimination, transparence et offre de référence, séparation comptable, orientation vers les coûts. Dans ses commentaires, la Commission européenne a noté que l'UKE n'avait pas identifié clairement les remèdes.

TP a publié en mai 2006 son offre de référence relative aux offres de gros large bande. Un retail minus de 51 % sur les prix de détail a été imposé par l'UKE. TP a fait appel de cette décision.

Fourniture en gros de segments terminaux de lignes louées (marché 13) - En octobre 2006, l'UKE a notifié un projet de décision indiquant que TP exerce une influence significative sur ce marché et proposant des remèdes. Le marché 14 (fourniture en gros de segments de lignes louées sur le circuit interurbain) n'a pas encore été analysé.

Communications mobiles

Accès et départ d'appels sur les réseaux téléphoniques publics mobiles (marché 15) - Le projet de décision notifié à la Commission européenne en avril 2006, qui identifiait en particulier une dominance collective des trois opérateurs mobiles et prévoyait en conséquence une obligation de donner accès aux MVNOs, a été retiré en mai 2006.

Terminaison d'appel vocal sur les réseaux mobiles (marché 16) - L'UKE a adopté une position finale en juillet 2006 disposant que PTC, Polkomtel et Centertel exercent une influence significative de marché sur leur terminaison d'appel mobile et fixant des obligations ex ante relatives à l'accès au réseau, à la non discrimination, à la transparence et au contrôle des prix. Centertel a fait appel de cette décision.

Sur ce marché, l'UKE a annoncé son intention de réduire les terminaisons d'appel mobiles de 34,5 % en 2006 et son intention de les faire baisser aux niveaux des trois opérateurs pratiquant en Europe les tarifs les plus bas à l'horizon 2008. Suite à un accord entre les opérateurs mobiles, une baisse de 22 % est intervenue.

Marché national de la fourniture en gros d'itinérance internationale (marché 17) - L'UKE a notifié son projet de décision en octobre 2006 sans désigner d'opérateur ayant une influence significative de marché. La Commission européenne a clôturé son investigation sans commentaires.

Services de radiodiffusion (marché 18)

TP Emitel a été désigné le 9 novembre 2006 en tant qu'opérateur exerçant une influence significative sur ce marché et doit en conséquence respecter les obligations suivantes : accès aux ressources du réseau, transparence, non discrimination, séparation comptable, orientation vers les coûts. TP Emitel a fait appel de cette décision.

6.9.4.3 Numérotation et fréquences

Les ressources en numérotation et en fréquences ont été allouées à TP par des autorisations en décembre 2000 et février 2001. Les modifications et nouvelles attributions en numérotation et fréquences demandées par TP font l'objet d'une décision de l'URTiP. De son coté, PTK Centertel est titulaire de 4 licences relatives à un réseau NMT 450 pour une période s'étendant de 1991 à 2016, un réseau GSM dans les bandes 900 (1999-2014) et 1800 MHz (1997-2012) et un réseau UMTS (2004-2023). Une procédure d'attribution de fréquences supplémentaires dans les bandes 1800 MHz, à laquelle a participé PTK Centertel, a été lancée en février 2005, mais n'a pas encore abouti.

PTK Centertel assure également la fourniture de services de données dans 170 Hotspots par l'intermédiaire de réseaux WiFi dont l'utilisation ne requiert pas d'autorisation individuelle.

La cession de fréquences entre utilisateurs du spectre dans le cadre d'un marché secondaire n'est pas autorisée pour l'instant.

Un projet d'amendement à la loi du 16 juillet 2004 relative aux télécommunications inclut des propositions concernant la gestion des fréquences ainsi que les redevances d'usage du spectre.

L'UKE a procédé, le 15 mai 2006, à l'attribution de nouvelles fréquences pour communications mobiles 2G dans la bande 1800 MHz. Elle a désigné Telekomunikajca Kolejowa, qui s'est vu attribuer 2 lots de 33 canaux sur les 3 lots offerts. La candidature de PTK Centertel n'a pas été retenue. Cependant, le Conseil d'administration de Telekomunikajca Kolejowa n'a pas souhaité donner suite. Une nouvelle procédure d'attribution devrait être lancée prochainement.

Par ailleurs, l'administration polonaise a mis en place le dispositif de transition de la télévision analogique vers la télévision numérique. Les fréquences permettant la mise en place de deux multiplex ont été attribuées. La date de fin des émissions analogiques est fixée au 31 décembre 2014.

L'UKE a lancé, le 4 décembre 2006, une consultation publique concernant l'utilisation des bandes 2,2-2,4 GHz, 2,5-2,690 GHz et 3,6-3,8 GHz par les services de communications à large bande.

Enfin, le 11 décembre 2006, le régulateur polonais a publié un projet définissant la stratégie d'utilisation du spectre dans le cadre d'une consultation publique qui doit être close au premier trimestre 2007.

6.9.5 Régime législatif et réglementaire espagnol

6.9.5.1 Cadre légal

Le paquet réglementaire européen des communications électroniques a été transposé en Espagne par la loi générale des télécommunications (loi 32/2003 du 3 novembre 2003), ainsi que par le décret royal 2296/2004 du 10 décembre 2004 sur les marchés des communications électroniques, l'accès au réseau et la numérotation, et le décret royal 424/2005 du 15 avril 2005 sur la fourniture des services de communications électroniques, les obligations de service universel et les droits des utilisateurs.

Le secteur des télécommunications relève également de la loi 16/1989 du 17 juillet 1989 sur l'application du droit de la concurrence, modifiée par la loi 53/2002 du 30 décembre 2002.

Autorités

Le secrétariat d'État aux télécommunications et à la société de l'information (Secretaría de Estado de Telecomunicaciones y para la Sociedad de la Información, SETSI), qui dépend du ministère de l'Industrie, du Tourisme et du Commerce, est chargé de la promotion et de la programmation des activités relatives aux télécommunications, à la société de l'information et aux services audiovisuels. Le SETSI est également compétent pour la réglementation applicable à la protection des consommateurs.

La Commission du marché des télécommunications (Comision del Mercado de las Telecomunicaciones - CMT), créée par le décret-loi royal 6/1996 du 7 juin 1996, est chargée des secteurs des télécommunications et de l'audiovisuel (à l'exclusion du contenu). La CMT est notamment chargée :

- d'établir et de superviser les obligations spécifiques des opérateurs sur les marchés des communications électroniques ;
- de développer la concurrence sur les marchés des services audiovisuels ;
- et de résoudre les litiges entre les opérateurs.

Le système des autorités de la concurrence comporte deux niveaux : le Service de défense de la concurrence (Servicio de Defensa de la Competencia) analyse les plaintes, conduit les recherches nécessaires et détermine, dans un délai d'un an, si le litige porté à sa connaissance soulève des problèmes de concurrence. Une fois les faits établis et une première évaluation juridique réalisée par le Service, la plainte est soumise à l'Autorité chargée de la concurrence (Tribunal de Defensa de la Competencia) pour approfondissement de l'analyse juridique et décision. Le Tribunal est une instance administrative pourvue de fonctions quasi-judiciaires, rattachée au ministère de l'Economie. Les recours sont effectués devant l'Audiencia Nacional (Sala de lo Contencioso-administrativo de la Audiencia Nacional).

Autorisations

Les licences individuelles relatives à la fourniture des réseaux et services de télécommunications accordées au titre du précédent cadre réglementaire ont été adaptées au nouveau cadre réglementaire, qui prévoit désormais une simple notification à la CMT, ainsi qu'une inscription sur un registre spécifique. L'utilisation des ressources rares, telles que les fréquences, continue à justifier l'attribution de licences individuelles et des restrictions en termes de nombre de concurrents.

Société de l'information

En Espagne, la loi 34/2000 du 11 juillet 2002 relative à la société de l'information et au commerce électronique précise les obligations et limites de responsabilité applicables aux prestataires de services de la société de l'information pour ce qui concerne les informations transmises. En cas de contenu illicite, et de connaissance effective de son caractère illicite, les fournisseurs de services doivent intervenir promptement pour retirer ou rendre impossible l'accès à cette information. Aucune obligation générale de contrôle des informations transmises ou stockées n'est imposée, sauf dans des cas spécifiques. La loi prévoit des sanctions et amendes pour les infractions commises au titre des ces dispositions.

Le cadre réglementaire applicable à la protection des données en Espagne est fondé sur la loi 15/1999 relative à la protection des données personnelles et sur l'ordonnance 999/1999 relative aux mesures de sécurité. Des sanctions sont prévues en fonction du niveau de gravité de l'infraction. En outre, la loi générale des télécommunications précise que les opérateurs de services de communications électroniques garantissent le secret des communications. La loi 34/2000 prévoit une obligation de conservation des données de douze mois. Le gouvernement espagnol prépare actuellement la transposition de la nouvelle directive relative à la conservation des données. La durée de conservation de douze mois s'appliquerait également aux fournisseurs de services Internet.

Dans le domaine de la protection des droits de propriété intellectuelle, la loi 23/2006 du 7 juillet 2006 modifie la loi 1/1996 du 12 avril 1996 et transpose la directive 2001/29 relative à l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information.

6.9.5.2 Réglementation des communications électroniques

Le décret royal 2296/2004 relatif aux marchés pertinents, à l'accès aux réseaux et à la numérotation définit les procédures applicables à la conduite des analyses de marché, les obligations réglementaires ex ante qui peuvent être imposées aux opérateurs exerçant une influence significative sur les marchés de gros et de détail, ainsi que les conditions relatives à l'accès aux réseaux et à l'interconnexion. Durant l'année 2006, la CMT a pris des décisions relatives aux marchés pertinents qui contiennent des dispositions ayant un impact pour France Télécom España, qui opère sous la marque Orange.

Communications fixes

Accès au réseau téléphonique public (marchés 1 et 2) - Dans sa décision finale d'avril 2006, la CMT a considéré que Telefonica exerçait une influence significative sur ces marchés et a imposé des obligations ex ante : pré-sélection et sélection du transporteur, contrôle des prix, séparation comptable, non discrimination et transparence.

Services téléphoniques locaux et/ou nationaux / internationaux (marchés 3 à 6) - La CMT a déterminé en février 2006 que Telefonica exerçait une influence significative sur ces marchés et imposé des obligations ex ante telles que l'interdiction de faire des offres groupées abusives et de pratiquer des tarifs d'éviction, la notification préalable à la CMT des tarifs et conditions des offres de détail.

Départ d'appel sur le réseau téléphonique public (marché 8) - La CMT a adopté une décision finale en avril 2006 disposant que Telefonica exerçe une influence significative sur le marché et lui imposant des obligations ex ante telles que la fourniture de l'accès aux ressources du réseau, l'orientation vers les coûts et la comptabilité des coûts, les principes de non discrimination et de transparence, et la séparation comptable.

Terminaison d'appel sur les réseaux téléphoniques publics (marché 9) - La CMT a adopté en mars 2006 une décision finale disposant que Telefonica exerce une influence significative sur la terminaison d'appel de son réseau et doit respecter les obligations suivantes : fourniture d'accès au réseau, transparence et offre de référence, orientation vers les coûts et non discrimination. Les opérateurs alternatifs ont également une influence significative sur leur réseau, mais la CMT, en raison de leur absence de pouvoir de marché, leur a imposé l'obligation de fournir l'accès au réseau et de pratiquer des tarifs de terminaison raisonnables (l'écart avec les tarifs de terminaison régulés de Telefonica ne doit pas dépasser 30 %).

Marché de fourniture en gros d'accès dégroupé (marché 11) - En mai 2006, la CMT a décidé que Telefonica exerçait une influence significative sur ce marché et imposé les obligations ex ante suivantes : fourniture d'une offre de dégroupage total, accès partagé, de colocalisation et ressources associées, orientation vers les coûts, comptabilité des coûts, séparation comptable, non discrimination et transparence. En septembre 2006, suite à l'approbation de la nouvelle offre de référence, le tarif du dégroupage total est passé de 11,35 euros à 9,72 euros par mois. L'offre de référence impose également à Telefonica une obligation de communication mensuelle à la CMT de paramètres de qualité de service. Cette offre de référence permet également aux clients qui s'abonnent à une offre haut débit basée sur un accès partagé de résilier l'abonnement au service téléphonique de Telefonica. Dans ce cas, l'opérateur alternatif acquittera le tarif du dégroupage total, sans avoir à régler des frais de migration.

Marché de la fourniture en gros d'accès large bande (marché 12) - En juin 2006, la CMT a décidé que Telefonica, au titre de son influence significative sur ce marché, devait fournir l'accès à son réseau aux niveaux ATM et IP pour permettre aux opérateurs alternatifs de répliquer ses offres de détail haut débit, à des tarifs orientés vers les coûts (lorsque la méthodologie des coûts sera appliquée), respecter les principes de non discrimination et de transparence et notifier à la CMT les spécifications techniques des offres de détail de Telefonica impliquant des évolutions des offres de gros. Telefonica doit également notifier au régulateur ses offres de détail, y compris les offres groupées. Le régulateur peut interdire la commercialisation de ces offres si elles sont anti-concurrentielles (effet ciseau, couplage abusif, discrimination abusive).

Marchés de gros relatifs aux lignes louées (marchés 13 et 14) - En novembre 2006, la CMT a adopté une décision finale, considérant que Telefonica exerce une influence significative sur ces marchés de gros. Sur le marché de la fourniture en gros de segments terminaux de liaisons louées, Telefonica est soumis aux obligations suivantes : accès au réseau, contrôle des prix (orientation vers les coûts, à l'exception des lignes Ethernet et Fast Ethernet dont les prix sous soumis à un mécanisme de retail minus), séparation comptable, non discrimination et communication des indicateurs de qualité de service, et transparence (offre de référence). Sur le marché de la fourniture en gros de segments de lignes louées sur le circuit interurbain, Telefonica est soumis aux obligations d'accès au réseau, de non discrimination et de transparence.

Marché de détail des lignes louées (marché 7) - Telefonica, en tant qu'opérateur exerçant une influence significative sur ce marché, est soumis à une obligation d'accès au réseau et d'orientation vers les coûts sur un ensemble minimal de lignes louées.

Communications mobiles

Accès et départ d'appel mobile (marché 15) - la CMT a adopté une décision en février 2006, déterminant que Telefonica Moviles, Vodafone et Amena exerçaient une dominance conjointe sur ce marché. En conséquence, ces opérateurs mobiles doivent offrir un accès à leur réseau à des tarifs raisonnables.

Terminaison d'appel vocal sur les réseaux mobiles (marché 16) - En mars 2006, la CMT a adopté une décision précisant que Telefonica Moviles, Vodafone et Amena exercent une influence significative sur leur réseau et doivent respecter les obligations suivantes : accès au réseau et utilisation de ressources spécifiques du réseau, séparation comptable, contrôle des prix, orientation vers les coûts et non discrimination. En septembre 2006, la CMT a décidé de mettre en place un plan de baisse progressif des tarifs de terminaison mobile sur la période 2006 – 2009, établissant des baisses de tarifs semestrielles. Ces tarifs de terminaison moyens maximum ne doivent pas dépasser 7 cents/mn en 2009. En octobre 2006, la CMT a approuvé les tarifs de terminaison (heures de pointe / heures creuses) proposés par Amena, Telefonica Moviles et Vodafone, applicables jusqu'en mars 2007. La CMT a estimé que les tarifs proposés par les opérateurs mobiles étaient compatibles avec les tarifs de terminaison moyens maximum.

Marché national de la fourniture en gros d'itinérance internationale sur les réseaux publics de téléphonie mobile (marché 17) - En juillet 2006, la CMT a notifié à la Commission européenne un projet de décision dans lequel elle considère que le marché est concurrentiel et ne nécessite pas de réglementation ex ante.

6.9.5.3 Fréquences

La loi générale des télécommunications de 2003 définit le cadre réglementaire applicable aux attributions et allocations de fréquences. Elle prévoit également la création d'une Agence des fréquences (Agencia Estatal de Radiocomunicaciones), chargée de gérer l'utilisation des fréquences publiques. Le ministère de l'Industrie, du Tourisme et du Commerce (SETSI) contrôle l'Agence, qui n'a toutefois pas encore été mise en place. En conséquence, c'est le ministère qui gère actuellement les affaires liées au spectre radioélectrique. Le décret royal sur l'utilisation du spectre a été modifié en 2005, pour ce qui concerne principalement la protection des consommateurs et les conditions de fourniture des services.

Les redevances annuelles d'utilisation des fréquences sont établies sur la base de coefficients publiés dans la loi de finances en décembre de chaque année. La loi de finances pour 2005 (Loi 2/2004 du 27 décembre 2004) a ainsi fixé les coefficients applicables au calcul des redevances relatives aux services mobiles, fixes et audiovisuels pour l'utilisation des fréquences.

En juin 2005, le ministre de l'Industrie, du Tourisme et du Commerce a mis aux enchères 10 MHz dans les bandes d'extension 900 MHz GSM pour la fourniture de services 2G. Telefónica Móviles s'est vu attribuer un bloc 4 MHz, et Amena deux blocs de 3 MHz. Les droits d'utilisation ont été attribués pour une durée de 15 ans. Telefónica Móviles et Amena se sont engagés à investir 834 millions d'euros dans leur réseau dans les deux années à venir. Orange a lancé ses activités dans les fréquences acquises par Amena en janvier 2006.

Un nouveau plan des fréquences est entré en vigueur en juin 2005. Le nouveau plan réserve les bandes 2500-2690 MHz pour une utilisation de téléphonie mobile 3G (à partir de janvier 2008), selon les besoins du marché. Cette réglementation n'autorise pas la migration vers la technologie UMTS dans les bandes GSM.

Le quatrième opérateur UMTS Telia Sonera Xfera a lancé ses activités le 1er décembre 2006 sous la marque Yoigo.

Telefonica Moviles a acquis une licence d'opérateur LMDS dans la bande 3,4 GHz afin d'y déployer des réseaux WiMAX, en dépit des réticences des autorités chargées de la réglementation de la concurrence.

Enfin, l'Administration a identifié un plan de fréquences permettant le déploiement de la télévision mobile. La licence devrait être attribuée en 2007.

6.10 FOURNISSEURS

Les relations avec les fournisseurs sont confiées à la direction des Achats, qui couvre 16 milliards d'euros d'achats, hors achats de réseaux règlementés.

Les acheteurs sont répartis entre les équipes achats Groupe, spécialisées par catégorie d'achat et garantes de la consolidation des volumes au niveau Groupe, et des équipes locales, qui mettent en œuvre les contrats Groupe et assurent un service réactif au plus près du client.

Ils sont formés à une méthodologie d'achat unique, complète et constamment mise à jour accompagnée de modules experts (2 200 hommes-jours de formation délivrés dans quatorze pays en 2006).

Les acheteurs sont impliqués en amont des demandes dans la définition des besoins, et pilotent le processus de sélection des fournisseurs. Les performances des contrats Groupe sont en permanence évaluées, suivies et améliorées grâce à un processus qualité appelé QREDIC, qui couvre 94 % des contrats Groupe.

En 2006, l'activité des acheteurs a permis de générer des économies récurrentes estimées à plus de 480 millions d'euros par rapport à la base 2005, et d'apporter un soutien au programme Transformation NExT, en particulier dans les domaines suivants : offres de terminaux mobiles, projets d'investissements 3G+ , déploiement de la marque Orange, produits convergents autour de la Livebox.

Le nombre de fournisseurs a été réduit et concentré sur ceux apportant le plus de valeur ajoutée, ce qui permet de bénéficier d'un fort effet de volume : le premier fournisseur représente environ 8 % des achats, le quart des montants d'achat sont réalisés avec cinq fournisseurs, le tiers avec 10 fournisseurs, et la moitié des achats sont réalisés avec 25 fournisseurs.

La base de fournisseurs de France Télécom est mondiale, permettant une diversification des sources d'approvisionnement. L'année 2006 a été marquée par la sélection de nouveaux entrants chinois au travers de référencements gérés par le bureau achat France Télécom à Pékin sur des critères à la fois tarifaires et technologiques, en collaboration avec l'opérateur China Telecom.

Les relations avec les fournisseurs s'appuient sur une démarche de développement durable, qui se traduit par une évaluation de la maturité des fournisseurs sur les aspects sociétaux et environnementaux, et par des audits ponctuels, notamment en Asie. L'approche mise en place par France Télécom a été reconnue par l'organisme indépendant Vigéo, qui a classé le Groupe parmi les trois meilleurs opérateurs télécoms (sur un panel de vingt).

L'organisation de la fonction Achats a évolué en 2006 avec la création de deux nouveaux domaines d'achat : "opérateurs de télécommunication", pour mieux répondre à la problématique d'achats de capacités, et "marketing stratégique", pour mieux intégrer en amont les acheteurs au sein des équipes, lors du développement de nouveaux produits et services. Ce domaine d'achat a contribué par exemple au lancement de l'offre convergente Unik.

Enfin , l'intégration des fonctions achats des pays s'est fortement accélérée en 2006, en particulier en Espagne, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, et dans certains pays d'Afrique et du Moyen-Orient.

6.11 ASSURANCES

France Télécom dispose d'un plan d'assurances dédié à la couverture de ses principaux risques. Ce plan d'assurances a été souscrit auprès des grands leaders du marché de l'assurance et de la réassurance pour couvrir les risques de dommages aux biens et de pertes d'exploitation (y compris les risques de transport), les risques de responsabilité civile liés notamment à l'exploitation et ceux ressortissant à l'objet social susceptibles d'être causés à des tiers, y compris les clients, ainsi que les risques liés aux flottes de véhicules. Ce plan d'assurance est régulièrement renégocié dans le cadre d'appels d'offre qui permettent d'en réaliser l'optimisation en relation étroite avec des intermédiaires (courtiers) qualifiés.

Le coût des couvertures de France Télécom S.A. en 2006 s'élève à environ 19,0 millions d'euros, dont 17,8 millions de primes (à comparer à un coût d'environ 21,5 millions d'euros en 2005 et de 32,5 millions d'euros en 2004). Ce montant se répartit de la manière suivante par catégorie de risques, pour l'exercice 2006 :

- couverture des risques de responsabilité : environ 7,9 millions d'euros ;

- couverture des risques automobiles : environ millions 4,0 d'euros ;

- couverture des risques dommages et pertes d'exploitation : environ 7,1 millions d'euros.

A ces coûts supportés par France Télécom S.A. s'ajoutent ceux pris en charge par les filiales garanties par les programmes d'assurance du Groupe dont le montant global, qui s'élève à environ 14,0 millions en 2006 (11,8 millions d'euros en 2005, et 10,1 millions d'euros en 2004), reflète l'accroissement du périmètre couvert.

En effet, ces polices ont été progressivement étendues aux filiales françaises et étrangères du Groupe afin, d'une part, d'homogénéiser les garanties et d'en rationaliser la gestion et, d'autre part, de maîtriser les coûts d'assurance correspondants. De très nombreuses filiales ont bénéficié de l'extension des programmes Groupe en Pologne, au Royaume-Uni, et en Espagne ; pour les autres pays, le processus d'intégration se poursuit (Equant dispose encore d'un programme en propre dont certaines garanties d'excess sont couvertes par le programme "master" au niveau du Groupe).

Compte tenu des informations disponibles, les contrats d'assurance en vigueur reflètent la nature des risques encourus par France Télécom et sont en adéquation avec les capacités d'offre actuelle du marché des assurances pour des groupes de taille et d'activité similaires dans le monde, notamment en ce qui concerne les plafonds de garantie.

Depuis plusieurs exercices, du fait de l'état du marché de l'assurance et de la réassurance dans ce domaine, les risques de dommages aux poteaux et lignes aériennes du réseau téléphonique, consécutifs à des événements naturels, sont auto-assurés.

La part d'auto- assurance de France Télécom est liée à l'aléa de la survenance des sinistres. Sur les onze derniers exercices, le montant des sinistres ayant affecté le réseau des lignes aériennes de France Télécom S.A. n'a pas en moyenne dépassé 12,0 millions d'euros par exercice considéré, à l'exception de la survenance de sinistres ayant un caractère exceptionnel du point de vue de la fréquence et de l'intensité (dommages liés aux tempêtes de décembre 1999).

En 2005, France Télécom a pris l'initiative de faire réaliser des travaux de modélisation des risques d'atteinte au réseau des lignes aériennes par les tempêtes afin d'approfondir la connaissance de son exposition à ces aléas.

Les résultats de cette étude n'ont pas rendu pertinent l'intérêt d'une couverture de ce risque par le biais d'un instrument financier. France Télécom reste cependant attentive à ces risques et poursuit ses analyses et l'étude de leur éventuel transfert.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de gestion des risques, France Télécom organise régulièrement des visites sur sites réalisées en partenariat avec les services d'ingénierie internes et ceux de ses principaux assureurs. Ce programme de visites s'étend aux principales filiales du Groupe

Ces travaux entrepris depuis plusieurs exercices permettent de détecter des risques éventuels, d'en apprécier le niveau de prévention et de protection. Ces actions qui permettent à nos assureurs d'approfondir la connaissance des risques du Groupe constituent des éléments d'analyse essentiels au cadre de la négociation des couvertures d'assurance.

Chapitre 7 ORGANIGRAMME

Le schéma ci-dessous présente les principales filiales opérationnelles et participations de France Télécom S.A. au 31 décembre 2006. Les pourcentages de détention indiqués pour chaque entité sont les pourcentages de contrôle direct ou les pourcentages de contrôle de l'entité opérationnelle concernée ou, en cas de contrôle conjoint, le pourcentage retenu pour l'intégration proportionnelle dans le cadre de la consolidation :

ORGANIGRAMME OPERATIONNEL SIMPLIFIE DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2006

(% de contrôle)

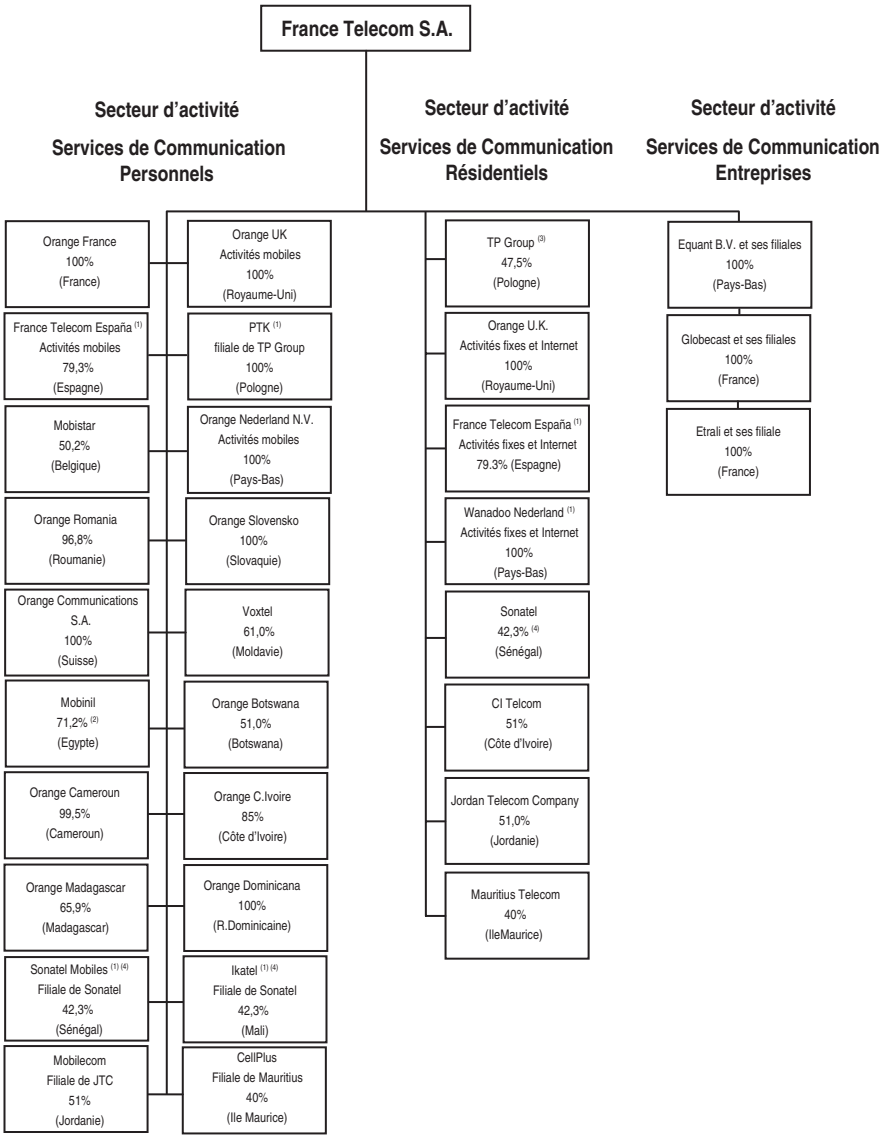

(1) Société opérant sous la marque Orange.
(2) Mobinil est une société détenue à 71,25 % par le Groupe France Télécom et à 28,75 % par Orascom Telecom. Toutes les décisions devant être approuvées conjointement par les deux partenaires au Conseil d'administration de Mobinil, la société Mobinil est consolidée par intégration proportionnelle. Mobinil détient 51 % du capital de la société opérationnelle ECMS.
(3) France Télécom a le pouvoir de nommer la majorité des membres du Conseil de Surveillance de TP S.A.
(4) Suite à l'amendement du pacte d'actionnaires avec le gouvernement du Sénégal, Sonatel et ses filiales (Sonatel Mobiles et Ikatel) sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter du 1er juillet 2005. Avant cette date, la participation de France Télécom dans Sonatel et ses filiales était consolidée selon la méthode proportionnelle.

Relations avec certaines filiales

France Télécom S.A. a conclu avec certaines de ses filiales, des accords-cadre, de nombreux accords d'assistance ou de licences de marques, ainsi que des contrats et conventions relatifs à des services et prestations. Par ailleurs, des conventions de trésorerie sont mises en place entre France Télécom et la plupart de ses filiales. France Télécom estime que ces contrats ont été conclus à des conditions normales de marché.

TP Group

En vue de bénéficier de la notoriété de France Télécom, TP S.A. a mis en place avec celle-ci un contrat de licence de marque permettant l'utilisation par TP SA de la marque figurative constituée de l'esperluette de France Télécom, en France et à l'étranger, à compter du 31 mai 2004. Cette licence a été accordée moyennant une redevance annuelle de 0,06 % du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par TP S.A. avec des tiers à France Télécom (chiffre d'affaires "externe").

En outre, PTK, la filiale mobile de TP Group, détenue à 100 % par TP SA depuis novembre 2005, et Orange Brand Services Ltd, détenue indirectement à 100 % par France Télécom S.A., ont conclu en avril 2005 un contrat de licence de marque, selon lequel PTK a acquis les droits d'opérer sous la marque Orange. PTK a lancé la marque globale Orange en septembre 2005. Conformément à ce contrat, PTK verse une redevance de 1,6 % de ses revenus d'exploitation au titre de l'utilisation complète de la marque Orange, ainsi que du bénéfice des accords d'itinérance et d'interconnexion, de la technologie, de la signature des terminaux, et des services de soutien d'Orange.

France Télécom estime que ces contrats sont établis et exécutés à des conditions normales de marché.

Chapitre 8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES

8.1.1 Réseaux

8.1.1.1 Réseaux de transmission de données

Réseaux de câbles à fibres optiques

Capables de fonctionner à des vitesses allant jusqu'à 10 Gbit/s, les câbles à fibres optiques dépassent largement la capacité des lignes traditionnelles en cuivre ou des liaisons radio. France Télécom a installé en 2006 environ 5 631 kilomètres de câbles à fibre optique dans son réseau régional en France (7 262 kilomètres de fibres en 2005, 3 500 kilomètres en 2004).

La nouvelle technologie de multiplexage en longueur d'ondes à forte densité (DWDM) est actuellement déployée sur les réseaux longue distance afin d'accroître encore les vitesses de transmission jusqu'à un potentiel de 80 longueurs d'ondes par fibre. Au 31 décembre 2006, 49 systèmes DWDM sont installés dans le réseau longue distance en France, contre 41 en décembre 2005 et 36 au 31 décembre 2004. En outre, France Télécom offre des connexions directes en fibres optiques aux entreprises clientes pour bénéficier de services à très haut débit. Au 31 décembre 2006, 17 977 répartiteurs clients étaient raccordés en optique au réseau de France Télécom (contre 14 729 répartiteurs clients optiques fin 2005 et 12 686 fin 2004).

Hiérarchie numérique synchrone (SDH)

Au 31 décembre 2006, France Télécom avait installé en France, sur son réseau longue distance, plus de 372 liens de 2,5 Gbit/s de systèmes de transmission à hiérarchie numérique synchrone (SDH) (346 au 31 décembre 2005 et 253 au 31 décembre 2004). En Europe, le nombre de liens de 2,5 Gbit/s de systèmes de transmission à hiérarchie numérique synchrone (SDH) est de 130 au 31 décembre 2006 (contre 120 au 31 décembre 2005 et 119 au 31 décembre 2004). La technologie SDH, relativement peu coûteuse, permet d'obtenir un réseau plus simple et plus facile à gérer assorti d'une fiabilité accrue. En France, grâce à l'utilisation d'un réseau en réserve et d'anneaux locaux auto-protégés, le réseau optique SDH est totalement protégé contre les pannes de câbles uniques. France Télécom continue de développer les réseaux SDH en installant d'autres anneaux SDH ainsi que des systèmes point à point bas coût dans la partie basse du réseau.

Mode de transfert asynchrone (ATM)

France Télécom est l'un des principaux acteurs du développement de la technologie de transmission à mode de transfert asynchrone (ATM) qui permet la transmission simultanée de signaux de données, de texte, de voix, d'images et de multimédia entre des points d'accès au réseau à des vitesses supérieures à 155Mbit/s.

France Télécom a déployé un réseau dorsal ATM capable d'acheminer des services à débit élevé. Au 31 décembre 2006, ce réseau est composé de 467 brasseurs contre 457 brasseurs fin 2005, et 448 brasseurs fin 2004. Il assure le transport de bout en bout des services InterLan et MultiLan et du service de transmission Videodyn, qui fournit des connexions de télévision temporaires. Il assure également la collecte des flux de données des accès ADSL et la livraison de certains de ces flux au réseau IP à travers une interface BAS.

Réseaux liés à Internet

Accès haut débit

Le déploiement du réseau ADSL est resté en 2006 une priorité importante pour France Télécom.

Le nombre de nœuds de raccordement d'abonnés (NRA) ouverts à l'ADSL est, au 31 décembre 2006, de 12 174, contre 9 731 au 31 décembre 2005 et 6 356 fin 2004.

Au 31 décembre 2006, 99,5 % de la population française est couverte contre 97 % fin 2005, et 90 % en 2004.

Le plan ZAE (Zones d'Activités Économiques) a pour objectif d'apporter le très haut débit aux entreprises avec une couverture à 100 % pour le 2 Mbits/s symétrique et des débits allant jusqu'à 100 Mbits/s pour les offres Gigabit Ethernet.

Architecture du réseau IP

Le réseau IP de France Télécom est construit pour satisfaire une demande croissante de débit et pour supporter les technologies haut débit dont principalement l'ADSL.

Les clients des sites ADSL sont raccordés via des DSLAM et des BAS (Broadband Access Server) offrant un débit descendant (Internet vers clients) allant de 128 Kbit/s au maximum du débit permis par la ligne selon la distance de celle-ci entre le domicile du client et le nœud de raccordement d'abonné (NRA). Pour ses clients professionnels, France Télécom offre également sur ses DSLAM des accès "Turbo ADSL" allant jusqu'à 2Mbit/s.

Les NAS et BAS sont reliés à la plateforme Internet du Groupe et au réseau Internet via le réseau de transport IP national ou réseau dorsal transportant fin 2006 un trafic en forte croissance à 299 Gbit/s contre 168 Gbit/s fin 2005 et 111 Gbit/s fin 2004. Le déploiement du réseau IP est mené par les équipes techniques de France Télécom qui assurent la supervision 24h/24 et 7j/7.

Réseau multi-accès, le réseau IP de France Télécom (Système Autonome 3215) est évolutif, capable d'absorber la croissance du trafic et de s'adapter aux évolutions technologiques grâce à l'expertise de la division R&D, qui évalue et expérimente, entre autres, les nouvelles technologies de transmission à très haut débit. Le réseau mondial Internet de France Télécom (Système autonome 5511) raccorde dans différentes localisations mondiales les principaux réseaux Internet mondiaux. Il est construit sur les dernières technologies de transmission et de commutation IP. En Europe, sa dimension a été réduite depuis fin 2003, ce qui entraîne une concentration des points d'évasion de trafic. Bâti sur des liens de transmission terrestres et sous-marins de très haut débit (plusieurs Gigabit/s), il permet aux clients du groupe France Télécom de bénéficier d'une excellente connectivité Internet et de se prémunir de risques majeurs sur d'autres grands réseaux de l'Internet.

8.1.1.2 Réseaux de télécommunications mobiles

Orange France dispose d'un réseau mobile de deuxième génération (2G) aux normes GSM,GPRS et Edge et d'un réseau mobile à la norme UMTS. Les bandes de fréquences associées sont de 2x12,5 MHz en GSM 900, 2x23,6 MHz en GSM 1800, et, pour l'UMTS, de 2x15 MHz (en mode FDD) et de 5 MHz non appariée (en mode TDD).

L'architecture des réseaux GSM, GPRS/Edge et 3G d'Orange France est conforme aux normes internationales de l'ETSI et du 3GPP. Les équipements spécifiques mobiles ainsi que le réseau de signalisation sont déployés en utilisant essentiellement les infrastructures de transmission du groupe France Télécom.

Ces deux réseaux permettent d'offrir des services voix, SMS, MMS, accès au portail Orange, offres de transfert de données, vidéostreaming, télévision, et visiophonie.

Le réseau Edge permet d'atteindre des débits de l'ordre d'une centaine de kbit (en fonction des conditions radio et du terminal) dans le sens descendant (du réseau vers le terminal).

Le réseau UMTS apporte en outre un service de visiophonie à un débit de 64 kbit/s, et des services de communication de données encore plus rapides pouvant atteindre 384 kbit/s dans le sens descendant et de 64 kbit/s à 128 kbit/s dans le sens montant selon les zones géographiques concernées.

Le déploiement de la technologie 3G+ (HSDPA), évolution du réseau UMTS, permet dans une première phase des débits pouvant atteindre 1,8 Mbit/s dans le sens descendant et 64 kbit/s à 128 kbit/s dans le sens montant selon les zones géographiques concernées.

Pour le haut débit mobile Entreprises les réseaux Edge et UMTS sont complétés par un réseau d'environ 30 000 hot-spot Wi-Fi.

Les réseaux Edge et UMTS permettent une couverture haut débit mobile de 96% de la population à la fin de 2006.

8.1.1.3 Réseau international

Câbles sous-marins

Afin de répondre à l'accroissement du trafic de télécommunications, France Télécom investit dans des systèmes de câbles sous-marins. Ces investissements peuvent être réalisés sous la forme, soit d'achat d'IRU (Indefeasable Right of Use), droits d'usage irrévocable acquis pour une durée souvent égale à la période d'exploitation du câble, soit de location de longueurs d'onde, en fonction de la rentabilité attendue.

En 2006, France Télécom a investi dans des capacités supplémentaires sur le câble Americas II (entre les Antilles et les Etats-Unis) afin d' accompagner l'essor du haut débit dans les départements d'Outre-mer. Le Groupe a également acheté des capacités en IRU dans les câbles transatlantiques pour transporter son trafic Internet et participé à la mise à niveau du câble Sea-Me-We4 reliant le sud de l'Europe à Singapour à travers le Moyen-Orient , afin de faire face à la demande croissante de ses clients sur cet axe. Enfin, France Télécom a reçu de la capacité supplémentaire sur le câble SAT3WS, afin d'accompagner l'essor du haut débit à La Réunion.

Par ailleurs, France Télécom rationalise son parc de câbles sous-marins en étudiant au sein des consortia concernés l'arrêt de câbles devenus obsolètes au vu de la demande de bande passante, ou trop coûteux en maintenance. Ainsi, le câble SMW2 a été désactivé en octobre 2006, et sera relevé courant 2007.

Satellites

France Télécom se recentre sur son cœur de métier d'opérateur de services de télécommunications et a cédé l'essentiel de ses participations dans les opérateurs satellitaires.

France Télécom continuera d'utiliser les infrastructures des opérateurs satellitaires pour ses besoins de liaisons internationales téléphoniques, de données et audiovisuelles. France Télécom exploite de plus son propre réseau de satellites de télécommunications, qui reste constitué des deux satellites Télécom C2 et Télécom D2.

La réduction des besoins en transmission satellitaire a conduit France Télécom à rationaliser ses téléports en Métropole et dans les DOM. En France métropolitaine, l'activité des centres de télécommunications spatiales a été regroupée au téléport de Bercenay en Othe. De même, dans les DOM, le raccordement des Antilles et de la Réunion au réseau de câbles sous-marins a conduit à fermer le site des Trois Ilets en Martinique (tout en gardant celui de Destrellan en Guadeloupe) et à fermer l'un des deux sites de La Réunion. Mayotte, qui n'est pas connectée par câble sous-marin, est reliée uniquement par satellite, tandis que la Guyane Française conserve ses sites de Cayenne et Kourou ainsi que les sites implantés dans l'arrière-pays.

Réseau dorsal européen (EBN)

Au 31 décembre 2006, le réseau dorsal européen de France Télécom relie directement 35 villes (33 en 2005), dont 6 villes en France, et est interconnecté avec les réseaux de filiales et partenaires de France Télécom.

L'EBN, réseau en fibre optique dont la capacité en longueurs d'onde est accrue en fonction de la demande, est conçu pour acheminer des débits unitaires de 2,5 à 10 Gbit/s sur chaque artère, avec une capacité pouvant être portée à 1,2 Tbit/s sans exiger de câbles supplémentaires. Le réseau garantit des connexions de 45 Mbit/s à 10 Gbit/s et offre de nombreux avantages, parmi lesquels une disponibilité à 99,95 %, une gestion centralisée du réseau et un service d'aide aux clients disponible 24h/24. Le contrôle de l'infrastructure de bout en bout contribue également à une plus grande facilité de gestion et simplicité en permettant l'accès à des services internationaux sans se connecter par le biais d'opérateurs multiples.

Réseau dorsal nord-américain

Au cours de l'année 2006, France Télécom a contractualisé de nouvelles locations de capacités avec différents opérateurs américains, afin de transporter son trafic Internet croissant et servir les demandes de ses clients opérateurs et entreprises.

Réseau voix international

France Télécom dispose de trois nœuds de commutation internationale en France pour gérer le trafic départ et arrivée France des marchés grand public fixe et mobile, entreprises et opérateurs. De plus, France Télécom a décidé de centraliser le transport du trafic international de ses filiales via ces trois commutateurs CTI4g en France afin d'optimiser les coûts de terminaison. Au total, ces commutateurs CTI4g sont reliés par plus de 160 000 circuits internationaux (64 kbit/s) à plus de 250 opérateurs en accès direct répartis dans 125 pays. Enfin, la signalisation SS7 du réseau international est supportée par deux points de transfert sémaphore (PTS). Ils supportent la signalisation associée au trafic voix et au roaming des opérateurs mobiles clients de France Télécom, et de la plupart de ses filiales mobiles, ce qui permet d'en optimiser les coûts de transport.

8.1.2 Immobilier

Au 31 décembre 2006, les actifs immobiliers, y compris les équipements considérés comme actifs immobiliers, de France Télécom sont inscrits à son bilan (valeur nette comptable) pour un montant de 3,19 milliards d'euros environ, en légère décroissance par rapport au 31 décembre 2005 (3,26 milliards d'euros) et contre 5,51 milliards d'euros au 31 décembre 2004. Ces immeubles sont utilisés pour abriter des installations de télécommunications, des centres de recherche, des centres de services client, et des locaux à usage commercial ou de bureaux.

En France, la direction de l'Immobilier et des Transports gère l'ensemble des baux immobiliers. Elle répartit les surfaces entre les divers départements. Ces propriétés sont facturées selon les conditions du marché et les propriétés inutilisées sont vendues ou à défaut louées à des tiers.

Lorsque France Télécom a été transformée en société anonyme le 31 décembre 1996, tous les actifs de l'ancien exploitant public France Télécom ont été déclassés du domaine public et transférés à la société anonyme France Télécom. Cette dernière a cédé, en 2002, 409 immeubles à un consortium d'investisseurs pour une valeur de 2,6 milliards d'euros. Elle a cédé, en 2003, 389 immeubles à un autre consortium pour une valeur de 419 millions d'euros. La majorité des immeubles cédés en bloc ont été repris en location simple par France Télécom. Après ces cessions, la grande majorité du patrimoine immobilier cessible de France Télécom a, en France, été cédée.

Les surfaces occupées en France au 31 décembre 2006 représentent environ 6,5 millions de mètres carrés dont 4 millions de mètres carrés en location et 2,5 millions de mètres carrés en propriété et correspondent à plus de 21 000 implantations dont environ 1 300 grands sites.

En ce qui concerne la Pologne, au 31 décembre 2006, TP S.A. possède environ 2 500 biens immobiliers. La surface totale approximative des propriétés construites est de 1,9 millions de mètres carrés et la surface des terrains bâtis et nus est de 13,6 millions de mètres carrés environ.

Au Royaume-Uni et en Espagne, les entités sont essentiellement en location : les surfaces représentent respectivement environ 200 000 et 150 000 mètres carrés.

8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

France Télécom estime que ses activités d'opérateur de télécommunication ne présentent pas de risques majeurs pour l'environnement. En effet, ces activités ne mettent en œuvre aucun processus de production portant gravement atteinte aux ressources rares ou non renouvelables, aux ressources naturelles (eau, air) ou à la biodiversité. Cependant, le groupe France Télécom utilise certaines installations, produits ou substances qui sont susceptibles de présenter des risques pour l'environnement (même mineurs), et dont certaines font l'objet de réglementations spécifiques. En outre, France Télécom doit respecter des réglementations qui encadrent le démantèlement de certains équipements ou installations. Ces risques et contraintes font continuellement l'objet d'analyses approfondies de la part du groupe France Télécom et ont conduit à l'adoption de programmes d'actions et de prévention.

Ainsi, la législation impose, en France, à l'exploitant d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), soit d'obtenir une autorisation d'exploitation de l'administration, soit de déposer une déclaration préalable. Le nombre de ces installations s'élève à 2100 ICPE soumises à déclaration et 20 ICPE soumises à autorisation préfectorale. L'ensemble des ICPE a fait l'objet d'un dépôt de dossiers en préfecture et un programme de maintenance a été lancé. Par ailleurs, les 80 tours aéro-réfrigérantes de France Télécom S.A. font l'objet d'une surveillance de la légionellose.

En outre, certaines installations utilisent des produits ou substances réglementés. Il en est ainsi des chlorofluorocarbones (ou CFC) ou d'autres fluides frigorigènes contenus dans les systèmes d'air conditionné. L'élimination du halon dans les systèmes d'aspersion anti-incendie a été réalisée en 2003, conformément à la réglementation en France. Certains transformateurs électriques comportent également des biphényles polychlorés (ou PCB) dont l'élimination progressive se poursuit et s'achèvera en 2010, conformément à la législation en vigueur en France.

En matière de démantèlement d'équipements ou d'installations, France Télécom, dans le cadre réglementaire applicable, conduit certains programmes spécifiques tels que l'enfouissement de lignes téléphoniques aériennes des sites classés et protégés en France ou l'équipement des poteaux métalliques creux en obturateurs destinés à éviter que des oiseaux ne s'y trouvent piégés. D'une manière générale, France Télécom constitue, à ce titre, une provision pour remise en état et démantèlement des sites, qui couvre principalement, par ordre d'importance décroissante, les coûts de :

- remise en état des sites des antennes de téléphonie mobile ;
- retraitement des poteaux téléphoniques ;
- démantèlement des publiphones ;
- gestion des déchets d'équipements ;
- retraitement des terminaux.

Pour plus d'information, voir la note 28.4 "Provisions pour remise en état et démantèlement des sites" de l'annexe aux comptes consolidés.

Les programmes et actions de réduction des risques et des impacts environnementaux sont mis en oeuvre, au niveau des pays où le Groupe opère, dans le cadre d'un système de management environnemental (SME), qui suit le référentiel international ISO14001, et s'appuie sur une méthodologie des processus et des outils d'analyse et de reporting définis au niveau du Groupe. En 2006, en application du cadre de référence, les principaux pays où le Groupe opère ont cartographié leurs risques et impacts environnementaux significatifs et les ont pris en compte dans leur programme de management environnemental. Certains pays ont obtenu la certification ISO14001 pour certaines de leurs activités ou certains de leurs sites, comme les activités mobiles en Espagne, dont l'ensemble des sites réseau (15 000) sont couverts par un certificat.

France Télécom publie chaque année un rapport Responsabilité d'entreprise et développement durable, disponible sur le site du Groupe (www.francetelecom.com), auquel on peut se reporter pour plus d'information sur les questions environnementales.

Chapitre 9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Voir le Rapport financier: I “ Rapport de gestion du Groupe “: sections 1, 2, 3 et 5.

Chapitre 10 TRESORERIE ET CAPITAUX

Voir le Rapport financier : I “ Rapport de gestion du Groupe “ : section 4 “ Trésorerie, capitaux propres et endettement financier “.

Chapitre 11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Depuis 2004, France Télécom consacre un effort croissant aux dépenses de R&D. En 2006, France Télécom a consacré aux dépenses de R&D 1,7 % de son chiffres d'affaires, soit 856 millions d'euros contre 716 en 2005 et 597 en 2004. Ces montants comprennent les coûts de personnel (environ la moitié du total) et les autres dépenses d'exploitation et d'investissement relatives à la recherche, au développement et à l'innovation dans les nouveaux produits et services. Ces actions sont menées par le réseau des laboratoires de R&D du Groupe, par le "Centre d'Exploration", qui expérimente avec les clients les innovations potentielles, et par le "Marketing Stratégique-Technocentre", qui est chargé d'industrialiser le lancement des nouveaux produits et services tout en renforçant la réactivité du Groupe sur ses marchés.

Effectifs

Au 31 décembre 2006, France Télécom emploie 3744 ingénieurs, scientifiques et chercheurs au sein de sa division de R&D (2005 : 3 896; 2004 : 3 625) pour un effectif total R&D (support inclus) de 4209 (2005 : 4 437; 2004 : 4 222).

Organisation

Le groupe France Télécom s'inscrit dans un contexte économique en forte évolution, où l'avantage concurrentiel se construit par une démarche d'innovation systématique autant tirée par le marché que poussée par les technologies. C'est la raison pour laquelle le Groupe a décidé d'unifier les fonctions de conception et de lancement des nouvelles offres autour d'un marketing stratégique unique (NSM : NExT Strategic Marketing) et d'organiser le pilotage de sa R&D, en distinguant deux types d'activité seulement (au lieu de l'ancien découpage en Recherche / Anticipation / Développement) :

- la New R, qui regroupe les activités de recherche et d'anticipation technologique situées en amont d'un engagement du Groupe sur des développements de produit ;

- la New D, qui regroupe l'ensemble des activités de développement décidés par le Groupe (inscription dans la "Group product roadmap") et qui sera pilotée en coopération étroite avec le marketing stratégique (NSM).

Les laboratoires de R&D, le "Centre d'Exploration" et le "Marketing Stratégique-Technocentre" sont fédérés au sein du réseau des "Orange Labs", lancé en janvier 2007.

Mise en œuvre de la stratégie " NExT"

La division R&D a accéléré sa transformation pour contribuer à l'atteinte des objectifs de "NExT" via un nombre volontairement limité de projets de croissance ou de transformation prioritaires dont l'avancement est suivi par le comité de direction de la division. Chaque plan d'action est lancé pour 6 mois, sous la responsabilité d'un chef de projet et avec l'appui d'un sponsor du comité de direction. A la fin des 6 mois, certains plans d'action sont poursuivis et des plans d'action pour lesquels la transformation a atteint son objectif sont arrêtés et repris par les acteurs de la division dans le cadre de leurs missions habituelles.

Cette réorganisation de la R&D a permis de contribuer au lancement par le Marketing Stratégique-Technocentre d'Unik (téléphone permettant de se connecter avec son mobile sur sa Livebox), de la Livebox 1.1 en France, d'Orange Messenger par Windows Live, de Next Portal convergent home page. L'offre Business Everywhere est maintenant disponible en France, en Pologne, en Espagne, en Slovaquie, en Suisse et au Royaume-Uni. La Livebox Business est disponible en France.

Les "Orange Labs" jouent un rôle moteur dans la stratégie d'opérateur intégré, en contribuant, par ses développements, à l'intégration des réseaux, à l'enrichissement des services de communication, d'informations et de loisirs, à l'offre de nouveaux services de vie pratique, à l'optimisation et la montée en valeur des services aux entreprises.

Dans le secteur des offres grand public, les "Orange Labs" développent des offres convergentes, des nouveaux services pour la Téléphonie 3G, des offres de contenus et de divertissement. Ils sont à l'origine du lancement des offres de VoIP (Telephony+) en France, en Espagne, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Italie.

En 2006, les "Orange Labs" ont contribué au lancement de la version 1 des LiveServices (services de vidéo, musique, radio, photo, visualisation à distance des images de son domicile grâce à la Live box et au haut débit), de la version 3 de Wanadoo Photo , de la SMS Gateway, de la Conférence Multimedia, du bracelet Columba (bracelet d'assistance et de localisation pour les malades d'Alzheimer), du téléphone Unik, de la télévision haute définition à partir de la ligne ADSL à l'occasion de la coupe mondiale de football et d'Orange Link (logiciel de partage d'albums photos, de jeux en ligne, etc).

Pour les entreprises, le Groupe développe des services liés à la migration vers l'IP pour la téléphonie et les services d'accueil tout en assurant l'interfonctionnement des offres: accès à l'intranet de l'entreprise depuis des PDA et des Smartphones (Business Everywhere sur PDA), service d'audioconférence ou de conférence téléphonique sans réservation ni abonnement (Réunion Flash), LiveBox Pro pour les TPE.

Les travaux de recherche dans le domaine des technologies parole, son, image, multimedia permettent d'enrichir le domaine de la communication IP (VoIP, IPTV). Les travaux dans le domaine du Search permettent l'amélioration des services de contenus et d'information : l'application "Orange Desktop Search" a été déployée sur les portails d'Orange Royaume-Uni et la mise en ligne d'Orange France WebVideoFinder assure l'indexation/recherche des vidéos d'actualité publiées par les chaînes TF1, France Télévisions, LCI. Enfin, la R&D renforce son expertise dans le domaine du "Search" en se concentrant sur les aspects différenciant pour un opérateur.

Dans le domaine des réseaux d'accès, les principaux travaux portent sur la gestion de la multiplicité et la complémentarité des réseaux d'accès (gestion de la mobilité dans le réseau, terminaux multi-accès) et sur la montée en débit sur tous ces accès.

Dans le domaine des réseaux cœur, les actions prioritaires concernent l'implantation de l'IMS, l'unification de la commande des réseaux, et la maîtrise de la qualité de service.

En 2006, la R&D de France Télécom a été citée comme référence dans "A French Revolution in Innovation is unfolding" de Forrester. Elle a obtenu en 2005 le prix Best Innovator, catégorie Innovation et Technologie, qui récompense les entreprises les plus innovantes.

Une R&D multi-pays

Outre ses implantations en France, France Télécom dispose, au 31 décembre 2006, de sept laboratoires de recherche dans six autres pays l'étranger. Certains sont situés à proximité d'entités opérationnelles du Groupe afin de mieux les servir. D'autres mettent à profit leur immersion dans un écosystème spécifique, afin de détecter au plus tôt des ruptures technologiques ou d'usage, de favoriser les partenariats et d'accélérer ainsi la capacité d'innovation du Groupe.

Le laboratoire de San Francisco (USA), situé dans une zone unique par sa concentration en compétences hightech, est focalisé sur des domaines clés tels que la dynamique du Web 2.0, des communautés associées et ses conséquences sur les offres de services entreprises et résidentielles, les technologies de routage et d'optimisation de ressources réseau, calcul et stockage, les services fixes ou mobiles de recherche et de contenus associés à des revenus publicitaires. Le Laboratoire de Boston (USA), situé de même à proximité du MIT et des laboratoires terminaux de Nokia et Motorola de la côte Est, travaille à la simplification de nos services résidentiels ou entreprises, exploitant les possibilités multimédia des nouveaux browsers et applicatifs terminaux. Le laboratoire de Londres (Royaume-Uni) développe son expertise sur la mobilité de réseau "sans couture" , les services IMS, les interfaces utilisateurs et les terminaux, et les analyses business associées. Les laboratoires de Tokyo (Japon) et Séoul (Corée) permettent de suivre les développements majeurs des usages et des technologies au Japon et en Corée, en particulier dans des domaines comme l'Internet large bande fixe et mobile et les services localisation. Le laboratoire de Pékin (Chine) s'appuie sur le dynamisme du marché chinois des télécommunications et sur le vivier des talents locaux pour répondre aux besoins des unités d'affaires dans des domaines tels que les terminaux, les services à valeur ajoutés, et les logiciels open source. Le centre de R&D de TP à Varsovie (Pologne) a une double mission : répondre globalement aux besoins de l'opérateur intégré TP, ainsi qu'aux besoins du Groupe dans les domaines du système d'information, de l'accès optique, et du traitement de l'information.

Partenariats, Relations avec les universités, Recherche collaborative

Le Groupe mène une politique active de partenariats avec des industriels de premier plan. Les coopérations du Marketing Stratégique ont déjà porté leurs fruits. Ainsi, Unik est le fruit d'un partenariat avec Ericsson, Business Together résulte d'un partenariat avec Nortel et Orange Messenger by Windows Live d'un partenariat avec Microsoft. De son côté, à titre d'exemple, la R&D noue des partenariats en Asie avec Fujitsu, Hitachi et Huawei.

Les partenariats avec les universités et les instituts académiques font l'objet d'accords-cadres (CNRS, INRIA, Supélec, Ecole Normale Supérieure, etc).

En 2006, la division R&D a employé près de 300 thésards et post-doctorants. A l'issue de leur doctorat, entre un quart et un tiers des docteurs sont habituellement recrutés en CDI au sein des équipes du Groupe, principalement dans la R&D. Par ailleurs, un effort particulier d'accompagnement des doctorants afin que ceux-ci s'insèrent plus facilement dans la vie professionnelle une fois leur doctorat obtenu a été engagé (dispositif du nouveau chapitre de la thèse en partenariat avec l'Association Bernard Grégory).

France Télécom est un acteur majeur dans les programmes de R&D en partenariat au niveau national (RNRT, RNTL, RNTS) et européen (Programme Cadre de la Commission européenne, EUREKA, EURESCOM). France Télécom est l'un des opérateurs les plus actifs dans le 6ème Programme Cadre avec 35 participations retenues, et participe également aux initiatives de l'AII (Agence pour l'Innovation Industrielle), notamment au projet de moteur de recherche européen Quaero et au projet Maxssim (mise au point de nouvelles cartes SIM).

Enfin, France Télécom participe, en France, aux pôles de compétitivité pour favoriser les synergies autour de projets innovants : le Groupe est acteur dans 7 pôles, dont 5 mondiaux ou à vocation mondiale.

Brevets et valorisation

France Télécom a poursuivi le renforcement de ses activités de propriété intellectuelle. France Télécom détient un portefeuille de 8 319 brevets en France et à l'étranger (titres délivrés ou déposés) et développe en permanence ce patrimoine par le dépôt de nouveaux brevets, dans le but de protéger ses innovations et sa liberté d'entreprendre. Afin de valoriser les résultats de la R&D, certains de ces brevets sont licenciés au travers de programmes tels que celui sur les Turbocodes, technologie qui s'applique notamment aux réseaux mobiles 3G, ou au travers de "patent pools" pour les brevets correspondant à des standards (MP3, MPEG, DAB, DVB, 723.1, G729, IEEE802.11x, etc). La valorisation concerne aussi des logiciels, comme le logiciel e-conf de visioconférence sur PC ou les outils d'ingénierie de réseau mobile.

En 2006, le nombre de dépôts de nouveaux brevets s'est élevé à 512 (530 en 2005, 454 en 2004). Ces brevets sont issus principalement de la division R&D de France Télécom SA (480 sur les 512 brevets déposés en 2006).

CHAPITRE 11

Gestion des participations technologiques

GPT (gestion des participations technologiques) regroupe, au sein de la division R&D, les sociétés de capital-risque (FTTI, Technocom et Innovacom3), les sociétés de gestion (Innovacom Gestion et GIE Innovacom), et la holding FTCD (France Télécom Capital Développement). Cette holding, filiale à 100 % de France Télécom, détient trois types de fonds :

- des fonds Corporate, comme FTTI, qui a pour mission de valoriser la propriété intellectuelle de France Télécom en échange de prises de participations dans des start-up technologiques ;

- des fonds sous gestion ouverts à des tiers (Technocom, Innovacom 3,4 et 5) ;

- des fonds externes (USA, Canada, Japon), gérés par des tiers, dans lesquels FTCD a pris des participations.

Chapitre 12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

France Télécom a pour objectif de maintenir en 2007 la génération de cash-flow organique à 6,8 milliards d'euros, niveau ajusté de la cession de PagesJaunes Groupe intervenue fin 2006. Dans un contexte global de légère croissance des principaux marchés du Groupe, cet objectif repose sur le maintien du ratio d'investissements corporels et incorporels hors licences rapportés au chiffre d'affaires au niveau de 2006 et sur une quasi-stabilisation du ratio de marge brute opérationnelle (MBO) rapportée au chiffre d'affaires grâce à l'accentuation du programme de réduction et d'optimisation des coûts en cours :

- charges de personnel : l'objectif d'une réduction nette des effectifs d'ici 2008 de 17 000 salariés, dont 16 000 nets en France, est confirmé. De nouvelles mesures sont notamment mises en place compte tenu de l'arrêt du plan de congés de fin de carrière à la fin de l'année 2006 ;

- charges relatives au réseau et aux systèmes d'information : le Groupe a pour objectif de réaliser des économies sur ces charges représentant un gain de 500 à 800 millions d'euros d'ici la fin 2008 ;

- charges commerciales : le Groupe a pour objectif de maîtriser ces coûts en 2007 grâce notamment aux économies générées par l'adoption d'une marque unique, Orange, et à l'accent mis sur l'optimisation des réseaux de distribution et à un équilibre optimisé entre dépenses de fidélisation et d'acquisition.

En outre, l'objectif de ratio de dette nette sur MBO inférieur à 2 est confirmé pour fin 2008.

Par nature, ces objectifs sont soumis à de nombreux risques et incertitudes susceptibles d'entraîner des différences entre les objectifs énoncés et les réalisations effectives. Les risques les plus importants sont exposés au chapitre 4 "Facteurs de risque".

Chapitre 13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Néant

Chapitre 14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE

14.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

14.1.1 Composition du Conseil d'administration

Depuis le transfert au secteur privé de la majorité du capital de France Télécom intervenu en septembre 2004, la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration sont soumis aux dispositions de droit commun.

En application de la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités de privatisation de France Télécom, le Conseil d'administration doit néanmoins comprendre au minimum deux membres représentant les salariés et un membre représentant les salariés actionnaires, s'il compte moins de 15 membres, ou trois membres représentant les salariés et un membre représentant les salariés actionnaires, s'il compte 15 membres ou plus.

En outre, en application du décret-loi du 30 octobre 1935, le Conseil d'administration comprend des représentants de l'Etat au prorata de la quotité des actions France Télécom détenues par ce dernier (voir la section 18.2 "Contrôle direct ou indirect de France Télécom"). Les administrateurs représentant de l'Etat sont nommés par décret.

A la date du présent document, le Conseil d'administration est composé de la façon suivante :

- Sept administrateurs désignés par l'Assemblée générale ;
- Quatre représentants de l'Etat ;
- Trois administrateurs représentant le personnel ;
- Un administrateur représentant les salariés actionnaires.

Au cours de l'année 2006, le Conseil d'administration a pris acte de la nomination par arrêté en date du 19 avril 2006 de Jean-Pierre Jouyet en qualité de représentant de l'Etat, en remplacement de Pierre-Mathieu Duhamel et de la démission, à compter du 1er septembre 2006, de Denis Samuel-Lajeunesse, ses fonctions en tant que Directeur Général de l'Agence des Participations de l'Etat ayant pris fin.

Par arrêté en date du 9 mars 2007, Bruno Bezard a été nommé administrateur en remplacement de Denis Samuel-Lajeunesse.

Depuis le 27 avril 2005, Jean-Paul Gristi participe aux séances du Conseil d'administration en qualité de représentant du Comité Central d'Entreprise.

Le tableau suivant présente la composition du Conseil d'administration à la date du présent document :

Administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires

Nom	Fonction exercée au sein de France Télécom	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Didier Lombard	Président-Directeur Général Président du Comité stratégique Président du Conseil d'administration d'Orange S.A.	27 février 2005 (1)	2011 (2)
Marcel Roulet	Président du Comité de rémunération, de sélection et de gouvernance	25 février 2003 (1)	2011 (2)
Bernard Dufau	Président du Comité d'audit	25 février 2003 (1)	2011 (2)
Arnaud Lagardère	Membre du Comité de rémunération, de sélection et de gouvernance	25 février 2003 (1)	2011 (2)
Henri Martre	Membre du Comité stratégique	25 février 2003 (1)	2011 (2)
Stéphane Richard	Membre du Comité d'audit	25 février 2003 (1)	2011 (2)
Jean Simonin	Membre du Comité de rémunération, de sélection et de gouvernance	26 mai 1998 (1)	2011 (2)

Administrateurs nommés par l'Etat

Nom	Fonction exercée au sein de France Télécom	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Bruno Bezard	Membre du Comité d'audit(4)	9 mars 2007	8 mars 2012
Jean-Pierre Jouyet	Membre du Comité stratégique	19 avril 2006	18 avril 2011
Jacques de Larosière	Membre du Comité d'audit	22 mai 1998 (3)	6 septembre 2009
Henri Serres	Membre du Comité de rémunération, de sélection et de gouvernance	1er octobre 2002 (3)	6 septembre 2009

Administrateurs élus par les salariés

Nom	Fonction exercée au sein de France Télécom	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Hélène Adam	Membre du Comité stratégique	2 septembre 2005	2 décembre 2009
René Bernardi	Membre du Comité d'audit	3 décembre 2004	2 décembre 2009
Jean-Michel Gaveau	Membre du Comité stratégique	3 décembre 2004	2 décembre 2009

Administrateur représentant les salariés actionnaires

Nom	Fonction exercée au sein de France Télécom	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Stéphane Tierce	Membre du Comité stratégique	22 avril 2005	2010 (5)

(1) mandat renouvelé par l'Assemblée générale du 22 avril 2005.
(2) Le mandat de ces administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.
(3) Suite au transfert de la majorité du capital de France Télécom au secteur privé, ces administrateurs ont été à nouveau désignés par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en date du 7 septembre 2004.
(4) Proposé à cette fonction par le Comité de rémunération, sélection et gouvernance du 22 mars 2007. Cette proposition sera soumise au Conseil d'administration du 4 avril 2007.
(5) Le mandat de cet administrateur prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

L'adresse professionnelle de tous les administrateurs, dans le cadre de leurs fonctions d'administrateurs de France Télécom est : 6, place d'Alleray – 75015 Paris.

14.1.2 Autres renseignements relatifs aux membres du Conseil d'administration

Didier Lombard (65 ans) a été nommé Président-Directeur Général de France Télécom le 27 février 2005. Il a rejoint France Télécom en 2003 en qualité de Directeur exécutif chargé de la Mission Technologies, Partenariats stratégiques et Nouveaux usages. Didier Lombard a débuté sa carrière dans la recherche et le développement chez France Télécom en 1967 où il a participé au développement de nombreux nouveaux produits pour France Télécom dans le domaine des satellites, des composants électroniques et des systèmes mobiles. De 1988 à 1990, il a été directeur scientifique et technique au ministère de la Recherche et de la Technologie puis, de 1991 à 1998, directeur général des stratégies industrielles au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Avant sa nomination à France Télécom, Didier Lombard a été Ambassadeur délégué aux investissements nationaux pendant plusieurs années et Président fondateur de l'Agence française pour les investissements internationaux. Didier Lombard est Président d'Orange S.A., administrateur de Thomson et de Thales et membre du Conseil de surveillance de STMicroelectronics et de Radiall. Didier Lombard est diplômé de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications. Il est Officier de la Légion d'Honneur et Commandeur dans l'Ordre National du Mérite.

Fonctions et mandats actuels :
Administrateur de :
- Thomson
- Thales

Membre du Conseil de surveillance de :
- STMicroelectronics N.V.
- Radiall
- Agence de l'Innovation Industrielle

Fonctions et mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années :
Néant

Marcel Roulet (74 ans) a assuré la Présidence de France Télécom de 1991 à 1995. Par la suite, il a exercé les fonctions de Président-Directeur Général de Thomson S.A. entre février 1996 et mars 1997 et de Thomson CSF (maintenant Thales) entre février 1996 et janvier 1998. Ingénieur Général des Télécommunications en retraite depuis le 1er janvier 1999, Marcel Roulet exerce des activités de consultant conseil en entreprise. Marcel Roulet est par ailleurs administrateur de Thomson et de Thales (en tant que représentant permanent de TSA), de HSBC France et Président du Conseil de surveillance de Gimar Finance S.C.A. Il est membre du Conseil de surveillance d'Eurazeo. Il est également censeur au Conseil d'administration de Cap Gemini. Il est Président d'Honneur de France Télécom. Marcel Roulet est diplômé de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications.

Fonctions et mandats actuels :	**Fonctions et mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années :**
Consultant conseil en entreprise	Administrateur d'ON-X
Président du Conseil de surveillance de GIMAR Finance SCA	Censeur au Conseil d'administration de Pages Jaunes Groupe
Membre du Conseil de surveillance d'Eurazeo	
Administrateur de : - Thomson - Thales (représentant de TSA) - HSBC France (anciennement CCF)	
Censeur de Cap Gemini	

Bernard Dufau (65 ans) a rejoint IBM France en tant qu'ingénieur en 1966, puis il a occupé jusqu'en 1981 différents postes dans le marketing et le management commercial en province et à Paris. Consultant à IBM Corporation aux Etats-Unis de 1981 à 1983, Directeur Commercial (1983-1988), Directeur Général des Opérations (1988-1993) d'IBM France, il devient en 1994 Directeur Général du secteur de la Distribution pour IBM Europe. Du 1er janvier 1995 au 1er avril 2001, Bernard Dufau est Président-Directeur Général d'IBM France. De juillet 2001 à décembre 2005, Bernard Dufau a exercé des activités de consultant en stratégie. Bernard Dufau est par ailleurs administrateur de Dassault Systèmes et de KESA Electricals. Bernard Dufau est diplômé de l'Ecole supérieure d'électricité et ancien Président de l'Amicale des ingénieurs SUPELEC.

Fonctions et mandats actuels :	**Fonctions et mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années :**
Administrateur de : - Dassault systèmes - KESA Electricals	Administrateur de Team Partners Group

Arnaud Lagardère (45 ans) est depuis le 17 mars 2003 gérant et associé commandité de Lagardère S.C.A. Il est par ailleurs, depuis 1999, Président-Directeur Général de Lagardère Media (pôle média de Lagardère S.C.A.). En 2003, il devient Président (chairman of the board) d'European Aeronautic Defence and Space company (EADS NV) et de la société EADS Participations BV. Diplômé de l'Université Paris-Dauphine, Arnaud Lagardère a commencé sa carrière en 1987 auprès de son père, Jean-Luc Lagardère. Il a été successivement, Vice-Président du Conseil de surveillance de la banque ARJIL, puis responsable des activités émergentes et des médias électroniques de Matra. En 1994, Arnaud Lagardère est devenu Président-Directeur Général de Grolier Inc. aux USA. De retour en France en 1998, il s'est concentré sur le pôle média du groupe qu'il a réorganisé et renforcé. Il a mené successivement le désengagement de Club Internet, l'acquisition de 34 % dans Canalsat et de 27,4 % dans Multithématiques, l'acquisition de Virgin Stores, le rachat de la branche édition de Vivendi Universal et plus récemment, le rachat des sociétés Sportive et Newsweb ainsi que la prise de participation dans Canal + France à hauteur de 20 %. Arnaud Lagardère est administrateur de Hachette livre (S.A.), de Hachette Distributions Services (S.A.) et de Lagardère Ressources (S.A.S.), Président du Conseil de surveillance de Lagardère Active (S.A.S), Président du Conseil de surveillance de Hachette Filipacchi Médias (S.A.S) et depuis 2003, Président de Lagardère Capital & Management et administrateur de Moët Hennessy Louis Vuitton (LVMH) (S.A.). Il est également Président d'Arjil Commanditée-arco. Arnaud Lagardère est par ailleurs, Président de la Fondation Jean-Luc Lagardère, Président de l'Amicale du Club Paris Jean-Bouin C.A.S.G., et administrateur du Club Paris Jean-Bouin C.A.S.G, de l'Association Nouvel Elan Croix Catelan et de l'Association Lagardère Paris Racing.

Fonctions et mandats actuels :

Gérant et Associé Commandité de Lagardère SCA

Président-Directeur Général de Hachette SA (Lagardère Media)

Administrateur de Hachette Livre (SA)

Administrateur de Hachette Distribution Services (SA)

Membre du Conseil de surveillance de Virgin Stores (SA)

Président du Conseil de surveillance de :
- Hachette Filipacchi Medias (SAS)
- Lagardère Active (SAS)

Représentant permanent de Lagardère Active Publicité au Conseil d'administration de Lagardère Active Radio International

Président de Lagardère Active Broadband (SAS)

Membre du Conseil de surveillance de Lagardère Sports (SAS)

Administrateur de Lagardère Management, INC

Chairman of the Board de :
- Lagardère Active North America, INC
- European Aeronautic Defence and Space Company – EADS NV
- EADS Participations B.V.

Administrateur de Lagardère Ressources (SAS)

Président de la Fondation Jean-Luc Lagardère

Président de Lagardère (SAS)

Président de Lagardère Capital & Management (SAS)

Président-Directeur Général d'Arjil Commanditée – Arco (SA)

Membre du Conseil de surveillance de :
- Daimlerchrysler AG
- la société Le Monde (SA)

Administrateur de LVMH-Moet Hennessy Louis Vuitton (SA)

Président de l'Association des Amis de Paris Jean-Bouin C.A.S.G. (Association loi 1901)

Président de l'Association Nouvel Elan Croix Catelan

Président de l'Association Lagardère Paris Racing

Fonctions et mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années :

Administrateur de LCM Expression (SA)

Administrateur de Multithematiques (SA)

Co-Gérant de I.S.-9

Gérant de Lagardère Active Publicité (SNC)

Administrateur de la Société d'Agences et de Diffusion (SA)

Gérant des Nouvelles Messagerie de la Presse Parisienne – N.M.P.P. (SARL)

Administrateur de Canalsatellite (SA)

Administrateur de Lagardère -Sociétés (SAS)

Administrateur des Editions P. Amaury (SA)

Président de Lagardère Images (SAS)

Président et Directeur Général de Lagardère Thématiques (SA)

Gérant de Lagardère ELEVAGE

Vice-Président du Conseil de surveillance d'Arjil & Compagnie (SCA)

Président du Club des Entreprises Paris 2012 (Association Loi 1901)

Administrateur de Fimalac (SA)

Président de Lagardère Active (SAS)

Administrateur de Hachette Filipacchi Medias (SA)

Représentant permanent de Hachette SA au Conseil de gérance de SEDI TV-TEVA (SNC)

Président Délégué de Lagardère Active Broadcast (SA Monégasque)

Henri Martre (79 ans) a été Président-Directeur Général (1983-1992) de la société Aérospatiale, Vice-Président du Conseil de surveillance d'Airbus Industrie (1986-1992), Président du Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales – Gifas – (1990-1993), Président de l'Association européenne des constructeurs de matériel aérospatial (AECMA) et Président de l'AFNOR (1993-2002). Ingénieur Général de l'Armement, Henri Martre est administrateur de Renault S.A., SOGEPA (holding d'Etat d'EADS) et d'On-X, membre du comité d'administration de SOFRADIR, Président du Conseil de surveillance d'ESL et Vice-Président du Conseil de surveillance de KLM. Il est membre de divers conseils de l'Etat (Conseil supérieur de l'Aviation marchande, Conseil du CEPII) et du Conseil consultatif de la Banque de France. Henri Martre est diplômé de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications, il a été Délégué Général pour l'Armement de 1977 à 1983.

Fonctions et mandats actuels :

Administrateur de :
- Renault S.A.
- SOGEPA
- ON-X

Président du Conseil de surveillance d'ESL

Vice-Président du Conseil de surveillance de KLM

Membre du Comité d'administration de SOFRADIR

Membre du :
- Conseil supérieur de l'Aviation marchande
- Conseil du CEPII
- Conseil consultatif de la Banque de France
- Conseil de l'Agence Française pour les Investissements Internationaux

Gérant de SOCOGIT (SARL)

Fonctions et mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années :

Président du Centre pour l'e.business de l'ONU (CEFACT)

Membre du Conseil consultatif Ernst & Young

Membre du Conseil consultatif Carlyle Europe

Stéphane Richard (45 ans) est, depuis mars 2003, Directeur Général Adjoint de Veolia Environnement et Directeur Général de Veolia Transport. De 1987 à 1991, il a été Inspecteur des Finances. De 1991 à 1992, il a exercé les fonctions de Conseiller Technique au cabinet du ministre délégué à l'Industrie et au Commerce Extérieur, Dominique Strauss-Kahn. De 1992 à 1994, Stéphane Richard a été chargé de mission à la direction financière de la Générale des Eaux. De 1994 à 1995, il a été Directeur Général de la Compagnie Immobilière Phénix. De 1995 à 1997, Stéphane Richard est Directeur Général, puis Vice-Président Directeur Général de la CGIS. De 1997 à 2003, il est Président-Directeur Général de la CGIS (Compagnie Générale d'Immobilier et de Services) devenue Nexity. Il est par ailleurs membre des Conseils d'administration de Nexity et d'UGC S.A. Stéphane Richard est diplômé de l'Ecole des hautes études commerciales et de l'Ecole nationale d'administration.

Fonctions et mandats actuels :

Directeur Général de VEOLIA Transport

Directeur Général Adjoint de Veolia Environnement

Membre du Conseil de surveillance de LBO France

Administrateur de :
- NEXITY
- UGC S.A.

Fonctions et mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années :

Président du Directoire de NEXITY

Membre du Directoire de Vivendi Environnement

Administrateur de APRR

Jean Simonin (61 ans), ancien Directeur de l'Agence Grand Public de France Télécom de Toulouse, a dirigé de 1993 à 1996 les activités commerciales de la DED Sud-Ouest de France Télécom. Auparavant, Jean Simonin a dirigé l'Agence commerciale de France Télécom à Avignon de 1989 à 1992 et à Nevers de 1986 à 1989. Avant 1986, il a occupé diverses fonctions au sein de France Télécom à Nevers, Cluses, Evry et Paris. Il a été administrateur de l'AFTAS. Il est maire de Saint-Emiland (71), et Vice-Président de la communauté de communes "Autour de Couchois". Jean Simonin est diplômé du Centre national des arts et métiers.

Fonctions et mandats actuels :

Maire de Saint Emiland (71)

Vice-Président de la communauté de communes "Autour du Couchois"

Fonctions et mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années :

Néant

Bruno Bezard (44 ans) est, depuis le 26 février 2007, Directeur Général de l'Agence des Participations de l'Etat au sein du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Il est également administrateur d'Areva, de France Télévision, d'EdF, de la SNCF et de La Poste. De septembre 1994 à mai 1998, Bruno Bezard a été chef de bureau à la Direction du Trésor, en charge du financement du logement, des circuits de collecte de l'épargne et de La Poste. De mai 1998 à janvier 2000, il est sous-directeur à la Direction du Trésor, en charge des assurances. De janvier à mars 2000, il est Directeur Adjoint du cabinet du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. En mai 2000, Bruno Bezard est nommé sous-directeur à la Direction du Trésor, en charge de l'aide au développement, des banques multilatérales et des pays émergents. Dans le même temps, il devient Vice-Président du Club de Paris. De juin 2001 à avril 2002, il est Conseiller économique et financier du Premier Ministre. Chef du Service des Participations jusqu'en septembre 2004, il est nommé, par la suite, Directeur Général Adjoint de l'Agence des Participations de l'Etat (APE) et a été nommé le 26 février 2007, Directeur Général de l'APE.

Fonctions et mandats actuels :

Directeur Général de l'Agence des Participations de l'Etat

Administrateur de :
- Areva
- France Télévision
- EdF
- la SNCF
- La Poste

Fonctions et mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années :

Administrateur de Renault

Jean-Pierre Jouyet (53 ans) est Chef du Service de l'Inspection générale des Finances depuis novembre 2005 après avoir servi comme Président non exécutif de Barclays Bank France (2005), Ambassadeur chargé des questions économiques internationales (2004-2005) et Directeur du Trésor (2000-2004). Il a également été Président du Club de Paris de 2000 à 2005. Inspecteur des Finances affecté à l'Inspection générale des Finances en 1980, Jean-Pierre Jouyet a été en 1983 le Rapporteur général de la Mission d'étude des mesures de simplification en matière fiscale du Conseil des impôts. Chef du bureau de synthèse au service de la législation fiscale (1984-1986), puis Chargé de la sous-direction D (Taxe sur le chiffre d'affaires et impôts indirects) au service de la législation fiscale (1988), Jean-Pierre Jouyet a été le Directeur de cabinet de Roger Fauroux, ministre de l'Industrie et de l'Aménagement du Territoire (1988-1991). De 1991 à 1994, Jean-Pierre Jouyet a été le Directeur de cabinet de Jacques Delors, Président de la Commission des Communautés européennes, puis il a été, de 1994 à 1995, Directeur du cabinet du Président de la Commission européenne. De 1995 à 1997, Jean-Pierre Jouyet a été associé au Cabinet d'avocats Jeantet et Associés, puis de 1997 à 2000, il a été Directeur adjoint au cabinet de Lionel Jospin, Premier Ministre. Jean-Pierre Jouyet est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, et titulaire d'un DEA de droit public. Il est ancien élève de l'Ecole nationale d'administration.

Fonctions et mandats actuels :

Vice-Président du Conseil d'administration de l'Institut Pasteur

Membre du Conseil d'administration de la Fondation Nationale des Sciences Politiques

Membre du Conseil d'administration de l'Association "Le Siècle"

Fonctions et mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années :

Administrateur de :
- Crédit Lyonnais
- France Télévisions
- Air France

Membre du Conseil de surveillance de la Caisse des Dépôts et Consignations

Membre du Conseil de la Politique Monétaire

Jacques de Larosière (77 ans) est (à titre bénévole) Président de l'Observatoire de l'épargne européenne et co-Président d'Eurofi. Il est Conseiller chez Paribas (devenue BNP Paribas) depuis 1998. Jacques de Larosière a été Président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) de 1993 à 1998. Il a également été Président du Comité des Gouverneurs du Groupe des Dix de 1990 à 1993. Il a été Gouverneur de la Banque de France de 1987 à 1993 et Directeur Général du Fonds Monétaire International (FMI) de 1978 à 1987. Avant 1978, Jacques de Larosière a exercé diverses fonctions – dont celle de Directeur du Trésor – au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Jacques de Larosière est diplômé de l'Université de Paris, de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Ecole nationale d'administration. Il est membre de l'Institut.

Fonctions et mandats actuels :

Membre du Conseil consultatif d'AIG

Président de :
- Conseil stratégique d'EMP
- Observatoire de l'épargne européenne (trustee) (à titre bénévole)

Co-Président d'Eurofi (à titre bénévole)

Fonctions et mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années :

Président (à titre bénévole) de :
- The Per Jacobsson Foundation
- Reuters Founders Share Company Limited
- BNP Paribas Hungaria

Administrateur de Power Corporation

Henri Serres (56 ans) est Directeur Général des Systèmes d'Information et de Communication du Ministère de la Défense depuis septembre 2006 et Vice-Président du Conseil Général des Technologies de l'Information au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie depuis juillet 2005. En décembre 2005, il a été désigné comme représentant de l'Etat au Conseil d'administration de la Poste. Chargé de mission au cabinet d'André Giraud, ministre de l'Industrie (1978-1980), Directeur Technique au Ministère de la Défense (1981-1986), Henri Serres a été Directeur de l'activité Radiotéléphonie publique de Matra Communication de 1986 à 1989. Directeur à la Direction Générale de l'Industrie, chargé du Service des Industries de Communication et de Service (1989-1996), Henri Serres a été Vice-Président de CSC Peat Marwick de 1996 à 2000, et Directeur Central de la Sécurité des Systèmes d'Information au Secrétariat Général de la Défense Nationale de 2000 à 2005. Henri Serres est diplômé de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications.

Fonctions et mandats actuels :

Vice-Président du Conseil Général des Technologies de l'Information, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Directeur Général des Systèmes d'Information et de Communication – Ministère de la Défense

Président du Conseil d'administration du Groupe des Ecoles des Télécommunications

Représentant de l'Etat au Conseil d'administration du Groupe La Poste

Fonctions et mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années :

Directeur central de la Sécurité des Systèmes d'Information, Secrétariat Général de la Défense Nationale

Représentant français au Conseil d'administration de l'Agence Européenne chargée de la Sécurité des Réseaux et de l'Information (ENISA)

Hélène Adam (54 ans) est, depuis septembre 2006, technicienne sur le réseau international dans le service de commutation de ROSI/IBNF (International Backbone Network Factory) de France Télécom. Auparavant elle a exercé des responsabilités au sein du Comité de Groupe européen, à la mise en place duquel elle a contribué. Antérieurement, elle a été successivement Conducteur de Travaux de Lignes aux Télécommunications, puis agent de maîtrise en ingénierie vidéocommunication au Centre de Construction des Lignes d'Arcueil Paris-Sud.

Fonctions et mandats :

Néant

René Bernardi (49 ans) est, depuis mai 2004, Président de l'Association @toukolo (gestion des vacances des enfants des salariés de France Télécom). Auparavant, René Bernardi a exercé diverses fonctions de responsabilité syndicale entre 1992 et 2004 dans la Drôme, la région Rhône Alpes et au sein d'une fédération syndicale des Postes et Télécommunications. Il a commencé sa carrière à France Télécom en 1977 au sein de la Division du Réseau National et, de 1988 à 1992, a assuré l'organisation de l'activité de relève des dérangements des abonnés au sein du Centre Principal d'Exploitation de Montélimar.

Fonctions et mandats :

Néant

Jean-Michel Gaveau (54 ans) est chargé d'affaires, concepteur réseau au sein de l'Unité d'Intervention de Rouen. Il est salarié de France Télécom depuis 1977.

Fonctions et mandats :

Néant

Stéphane Tierce (38 ans) est, depuis mai 2003, responsable des offres et services destinés au marché prépayé (offre mobicarte) au sein d'Orange France. Entre mai 2001 et mai 2003, il était responsable marketing des services bancaires et financiers au sein d'Orange France. De février 1999 à avril 2001, Il était responsable marketing Banque à distance au sein de la Branche Entreprise de France Télécom. Stéphane Tierce est Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers.

Fonctions et mandats actuels :

Administrateur de l'AFTAS

Fonctions et mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années :

Néant

A la connaissance de la Société et à la date du présent document de référence :

- il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs de la Société ;
- aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années ;
- aucun administrateur n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- aucun administrateur n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années ; et
- aucun administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

14.1.3 Administrateurs indépendants

Le Conseil d'administration a renouvelé au cours de sa séance du 31 janvier 2007 son estimation selon laquelle cinq administrateurs sont indépendants au sens des critères du rapport Medef/AFEP d'octobre 2003 sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées. Il s'agit de Messieurs Marcel Roulet, Stéphane Richard, Arnaud Lagardère, Henri Martre et Bernard Dufau, administrateurs élus par l'Assemblée générale du 25 février 2003 dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale du 22 avril 2005.

Les autres administrateurs sont soit des représentants de l'Etat, soit des salariés ou anciens salariés depuis moins de cinq ans de France Télécom et, à ce titre, ne peuvent être considérés comme des administrateurs indépendants au sens du rapport Medef/AFEP.

Les critères d'indépendance du Rapport Medef/AFEP sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur;
- ne pas être (ou être lié directement ou indirectement à) un client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

14.1.4 Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Société et à la date du présent document de référence, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres du Conseil d'administration à l'égard de France Télécom et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil d'administration a été nommé en cette qualité ou en tant que Directeur Général.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune restriction acceptée par un membre du Conseil d'administration concernant la cession dans un certain laps de temps, de sa participation dans le capital de la Société. Conformément aux dispositions légales applicables et aux statuts, chaque administrateur nommé par l'Assemblée générale (autre que l'administrateur représentant les salariés actionnaires) et chaque administrateur élu par le personnel, doit être propriétaire d'au moins une action de la Société. En outre, les administrateurs qui détiendraient des actions à travers les fonds communs de placement du Plan d'Epargne Entreprise du groupe France Télécom investis en actions de la Société, ou qui auraient acheté des actions à l'Etat dans le cadre des lois de privatisation, sont soumis aux règles de blocage ou d'incessibilité résultant des dispositions applicables à ces opérations.

14.2 DIRECTION GENERALE

Didier Lombard a été nommé Président-Directeur Général par le Conseil d'administration du 27 février 2005. Il assume en cette qualité la responsabilité de la direction générale de France Télécom.

Le Conseil d'administration n'a par ailleurs désigné aucun Directeur Général délégué.

Un Comité de Direction Générale composé de 9 membres s'assure notamment de la mise en œuvre de la stratégie et des programmes de transformation du Groupe et effectue le suivi de ses performances opérationnelles et financières.

Composition du Comité de Direction Générale

Didier Lombard. Voir la section 14.1 "Conseil d'administration"

Sanjiv Ahuja (50 ans), Directeur Général d'Orange, également en charge des activités au Royaume-Uni et à l'International. Sanjiv Ahuja a rejoint Orange en avril 2003 en tant que directeur des opérations puis, à partir de mars 2004, Directeur exécutif chargé de la Division Services de Communication Personnels de France Télécom et Directeur Général d'Orange S.A.. Avant de rejoindre Orange, Sanjiv Ahuja était Directeur Général de Comstellar Technologies, une société qui développe et commercialise des nouvelles technologies de communications. Auparavant, il était Président de Telcordia Technologies (anciennement Bellcore), le plus grand fournisseur mondial de systèmes de support, de logiciels de réseaux et de services de conseil et d'ingénierie s'adressant au secteur des télécommunications. Il a commencé sa carrière chez IBM en 1979

en tant qu'ingénieur informatique. De 1987 à 1990, il était en charge de la stratégie des processus transactionnels, et de 1990 à 1994, il était responsable de la Division des Réseaux de Distributions et des Systèmes, initiant la présence globale d'IBM sur le marché des logiciels de télécommunications. Sanjuv Ahuja possède un diplôme d'électrotechnique de l'Université de Delhi et un Master d'informatique de l'Université Columbia de New York.

Olivier Barberot (52 ans), en charge des Ressources Humaines et des activités en Pologne. Olivier Barberot a rejoint le Groupe France Télécom en mars 2003, en qualité de Directeur exécutif chargé du Développement et de l'Optimisation des Compétences Humaines. Depuis mars 2004, il était responsable de la fonction Animation des Réseaux de Management et Communication Interne. Après avoir occupé plusieurs postes d'ingénieur jusqu'en 1985, Olivier Barberot a été Secrétaire Général du Futuroscope de Poitiers de 1985 à 1991, puis Secrétaire Général de CGI jusqu'en 1993. De 1993 à 1997, il a été Secrétaire Général de l'Université Léonard de Vinci. Il a été Directeur des ressources humaines et membre du Comité exécutif du Groupe Thomson (ex Thomson multimedia) entre juillet 1997 et mars 2003. Olivier Barberot est diplômé de l'Ecole des Mines de Paris.

Barbara Dalibard (48 ans), en charge des services de communication pour les entreprises. Barbara Dalibard était en charge de la Division Solutions Grandes Entreprises depuis janvier 2003, puis de la Division Services de Communication Entreprises depuis avril 2004. Barbara Dalibard est également depuis août 2005 Président et CEO d'Equant. Elle a débuté sa carrière en 1982 à France Télécom où elle a occupé différentes fonctions de management dans le domaine commercial. En 1998, Barbara Dalibard a rejoint la société Alcanet International S.A.S., filiale du groupe Alcatel, en qualité de Président, puis a intégré Alcatel CIT comme directeur commercial nouveaux opérateurs puis directeur commercial France. Barbara Dalibard a réintégré France Télécom S.A. début 2001 pour occuper les fonctions de Directeur du marché entreprises Orange France et Vice-Président Orange Business. Barbara Dalibard est diplômée de l'Ecole normale supérieure, agrégée de mathématiques et diplômée de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications.

Jean-Yves Larrouturou (45 ans), Secrétaire général du Groupe. Dans cette fonction depuis mars 2004, Jean-Yves Larrouturou a rejoint France Télécom en mai 2003, après 15 années passées au sein du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Jean-Yves Larrouturou a débuté en 1988 au Club de Paris et a poursuivi sa carrière au sein de la Direction du Trésor, au bureau des marchés financiers en 1990 puis en 1993 comme attaché financier à Bruxelles. En 1995, il est chargé du bureau des opérations en capital, et en 1998, de la sous-direction Financement de l'Etat, Affaires bancaires et monétaires. En 2001, il est nommé Directeur de la communication du Ministère. Jean-Yves Larrouturou est diplômé de l'Ecole centrale de Paris, de l'Institut d'études politiques de Paris, de l'Ecole nationale d'administration et de l'Institute for fiscal and monetary policy de Tokyo.

Gervais Pellissier (47 ans), en charge des Finances et des activités en Espagne. En octobre 2005, Gervais Pellissier a rejoint France Télécom en qualité de chargé de mission pour l'intégration des entités de France Télécom en Espagne et la réflexion sur l'intégration géographique au sein du Groupe. Gervais Pellissier était précédemment Administrateur Délégué, Directeur Général Délégué du Groupe Bull, groupe dans lequel il a occupé diverses fonctions entre 1983 et 2005, notamment celles de Directeur Administratif et Financier (1998 à 2000) et de Directeur Général Adjoint (2000 à 2004). Gervais Pellissier est diplômé en Droit des Affaires (Université Paris XI) et d'HEC (Management International – programme conjoint avec les Universités de Berkeley et de Cologne).

Georges Penalver (50 ans), en charge du marketing stratégique et du technocentre du Groupe. Avant de rejoindre France Télécom en septembre 2005, Georges Penalver était Directeur Général délégué de SAGEM Communication (Groupe SAFRAN). De 2002 à 2005, il a développé à ce titre l'activité Communication Haut Débit de SAGEM, avec le lancement de nouvelles offres de produits fixes et mobiles (accès ADSL, modems, routeurs, gateways triple play, visiophonie, télévision numérique, etc), la maîtrise d'oeuvre de réseaux télécoms de pointe, le déploiement industriel en Tunisie, Asie et Europe de l'Est et l'extension des réseaux de vente en Europe, Chine, Asie du Sud Est, Australie, Moyen-Orient, Afrique et Amérique. Au cours de sa carrière au sein de SAGEM, Georges Penalver a occupé depuis 1980 les postes de chercheur au sein de l'équipe R&D Terminaux Télécoms, directeur du Département Fax et Téléphonie sans fil et directeur de la Division Réseaux et Internet, avant d'être nommé au Directoire de SAGEM en avril 2001. Au cours de cette période, il a notamment accompagné le décollage des services mobiles et Internet. Georges Penalver est diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers d'Aix en Provence (médaille d'or, 1974) et de l'Ecole nationale supérieure de télécommunications de Paris (1980). Il est Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Jean-Philippe Vanot (55 ans), en charge des Réseaux et des Systèmes d'Information. Jean-Philippe Vanot était Directeur exécutif de la division Réseaux, Opérateurs et Système d'information depuis mars 2004. Jean-Philippe Vanot a fait toute sa carrière à France Télécom depuis ses débuts en 1977 à la Direction du Réseau National et a eu un parcours diversifié à dominante technique et opérationnelle. Directeur régional à Créteil puis à Bagnolet, Jean Philippe Vanot a occupé plusieurs postes de Directeur à la Branche Réseaux depuis 1996 (Directeur des Réseaux Internationaux, Directeur des Réseaux Longue Distance et Directeur Régional de Paris). Jean-Philippe Vanot est diplômé de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications. Il est Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Louis-Pierre Wenes (58 ans), en charge du pilotage de la transformation du Groupe et de l'activité opérationnelle en France. Louis-Pierre Wenes a rejoint, en janvier 2003, le groupe France Télécom en qualité de Directeur exécutif chargé de la fonction Groupe Achats et Amélioration de la Performance, devenue Division Achats en mars 2004. Louis-Pierre Wenes a débuté sa carrière en 1972 chez Matra Automobile comme ingénieur de production puis directeur qualité. Directeur industriel chez Matra Electronique de 1977 à 1981, Louis-Pierre Wenes est Président-Directeur Général de Comelin (circuits imprimés) jusqu'en 1985. Directeur de la filiale allemande de Matra Datavision puis Vice-Président de cette société pour l'Europe et les pays de l'Est, Louis-Pierre Wenes rejoint en 1989 le cabinet Coopers & Lybrand comme associé responsable du secteur industrie et logistique. Vice-Président de Gemini Consulting de 1994 à 1996, Louis-Pierre Wenes était depuis lors Vice-Président de A.T. Kearney et responsable du bureau de Paris. Louis-Pierre Wenes est diplômé de l'Ecole centrale de Paris.

Chapitre 15 REMUNERATION ET AVANTAGES VERSES AUX DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

15.1 POLITIQUE DE REMUNERATION DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

La rémunération du Président-Directeur Général est fixée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de rémunération, de sélection et de gouvernance.

Rémunération fixe

Le Conseil d'administration du 27 février 2005 a fixé la rémunération fixe annuelle brute de Didier Lombard à 900 000 euros. Cette rémunération n'a pas évolué en 2006.

Part variable

Le Comité de rémunération, de sélection et de gouvernance examine et propose chaque semestre au Conseil d'administration les paramètres de calcul de la part variable de la rémunération du Président-Directeur Général pour le semestre à venir et propose le montant de la part variable du semestre échu qui découle directement des résultats financiers de France Télécom.

Le Président est éligible à une part variable dont le taux cible est de 50 % de sa rémunération de base. En cas de dépassement des objectifs, cette part variable peut atteindre un maximum plafonné à 66,6 % du salaire de base.

En 2006, la part variable semestrielle de Didier Lombard était assise sur un objectif financier global calculé sur le périmètre du groupe France Télécom et constitué de la moyenne pondérée du taux de croissance à base comparable du chiffre d'affaires et de l'indicateur Cash-Flow Organique (voir le glossaire des termes financiers).

Régime de retraite

Didier Lombard ne bénéficie pas d'un régime de retraite spécifique. Il est affilié au régime de prévoyance complémentaire du groupe France Télécom et continue de bénéficier pendant l'exercice de son mandat social du régime supplémentaire de retraite instauré au bénéfice des membres du personnel classifié "hors grille", étant considéré comme ayant été placé en position hors grille avant l'âge de 55 ans. Cette retraite lui sera versée au moment de la liquidation de ses autres régimes de retraite à condition qu'il soit alors toujours présent dans l'entreprise. Le salaire de fin de carrière servant au calcul de la retraite supplémentaire est égal à la meilleure moyenne annuelle des rémunérations brutes des 36 mois d'activité en tant que "hors grille" ou mandataire social.

Autres avantages

Didier Lombard dispose d'une voiture de fonction et de moyens téléphoniques; il bénéficie en outre des services de cabinets conseils apportant une assistance juridique personnelle liée à sa fonction, dans la limite de 100 heures annuelles de conseil.

Au cas où il serait mis un terme à son mandat social par décision du Conseil d'Administration et dans l'hypothèse où cette décision s'accompagnerait d'une rupture de son contrat de travail[1], Didier Lombard recevrait une indemnité équivalente à 21 mois de sa dernière rémunération annuelle brute totale (incluant l'indemnité conventionnelle de licenciement), après décision du Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2006, aucun prêt ou garantie n'a été accordé par une société du Groupe à Didier Lombard ou à aucun autre membre du Conseil d'administration ou du Comité de Direction Générale.

[1] Le contrat de travail de Didier Lombard a été suspendu lors de sa nomination en tant que mandataire social.

15.2 REMUNERATIONS VERSEES AUX DIRIGEANTS

Président-Directeur Général

Montants bruts hors charges patronales des rémunérations et avantages versés au titre des exercices 2006 et 2005

	Didier Lombard		Thierry Breton[1]
	2006	**2005[2]**	**2005[3]**
Fixe	900 000	757 112	140 025
Variable	464 738	313 854	71 493
Intéressement	0	0	0
Exceptionnelle	0	0	0
Avantages en nature	3 382	3 208	640
Jetons de Présence [4]	0	0	0
TOTAL	**1 368 120**	**1 074 174**	**212 158**

(1) Ancien Président-Directeur Général
(2) A compter de son entrée en fonction, soit pour la période du 27 février au 31 décembre 2005
(3) Pour la période du 1er janvier au 26 février 2005
(4) Didier Lombard et Thierry Breton ont renoncé à percevoir des jetons de présence.

Comité de Direction Générale

Le montant brut global, hors charges patronales, des rémunérations versées au titre de l'exercice 2006 par France Télécom et les sociétés qu'elle contrôle, aux membres du Comité de Direction Générale de France Télécom, y compris Didier Lombard, soit 9 personnes au total, s'élève à 7 397 165 euros.

Les membres du Comité de Direction Générale ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils détiennent dans les sociétés du groupe France Télécom.

15.3 JETONS DE PRESENCE

Jetons de présence attribués aux administrateurs

	au titre de l'exercice 2006 [1]	au titre de l'exercice 2005[2]
Didier Lombard	0	0
Bernard Dufau	56 500	58 000
Arnaud Lagardère	17 000	19 000
Henri Martre	32 000	35 900
Stéphane Richard	32 000	35 500
Marcel Roulet	46 500	48 900
Jean Simonin	38 500	36 800
Bruno Bezard	0	0
Jean-Pierre Jouyet [3]	16 500[4]	14 200
Jacques de Larosière [3]	44 500	35 500
Henri Serres [3]	37 000	36 800
Hélène Adam [5]	31 500	10 800
René Bernardi	43 500	32 900
Jean Michel Gaveau [5]	30 000	31 100
Stéphane Tierce	31 500	17 700
Anciens administrateurs		
Pierre-Mathieu Duhamel [3]	5 500	20 300
Denis Samuel-Lajeunesse [3]	27 000	45 400
Alain Baron [5]	0	20 300
TOTAL	**489 500**	**499 100**

(1) Versés en février 2007
(2) Versés en février 2006
(3) Les jetons de présence attribués aux représentants de l'Etat sont versés au Trésor Public
(4) A compter de son entrée en fonction, soit pour la période du 19 avril au 31 décembre 2006
(5) Ces administrateurs ont renoncé à titre personnel à recevoir leurs jetons de présence et ont demandé qu'ils soient versés à leurs organisations syndicales respectives.

L'assemblée générale du 22 avril 2005 a fixé à 500 000 euros par an le montant maximal des jetons de présence distribuables aux administrateurs. En vertu de cette décision, le Conseil d'administration du 31 janvier 2007, après consultation du Comité de rémunération, de sélection et d'organisation, a décidé d'allouer un montant de 489 500 euros à l'ensemble des membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2006. Ces jetons de présence ont été versés en février 2007.

Selon les règles de répartition des jetons de présence confirmées par le Conseil d'administration du 31 janvier 2007, les administrateurs reçoivent un montant fixe de 10 000 euros par an et un montant variable qui est lié à leur assiduité aux réunions du Conseil et de ses comités ainsi qu'aux fonctions qu'ils exercent au sein des comités.

Didier Lombard a renoncé à percevoir des jetons de présence.

A l'exception des administrateurs représentant les salariés et salariés actionnaires qui reçoivent une rémunération en tant que salariés de la Société[2] et du Président-Directeur Général, les administrateurs n'ont perçu en 2006 aucune rémunération autre que des jetons de présence et ne bénéficient d'aucun autre avantage de la part de France Télécom.

15.4 SOMMES PROVISIONNEES POUR PENSIONS, RETRAITES OU AUTRES AVANTAGES

Le montant global des engagements de retraite (indemnité conventionnelle de départ à la retraite et retraite complémentaire à prestations définies) provisionné dans les comptes au 31 décembre 2006 au bénéfice des membres du Comité de Direction Générale, y compris Didier Lombard, s'élève à 6 563 870 euros.

A l'exception du Président-Directeur Général et des administrateurs salariés, les administrateurs ne bénéficient d'aucun engagement de retraite de la part de France Télécom.

15.5 PARTICIPATION AU CAPITAL ET STOCK OPTIONS DES DIRIGEANTS

Conseil d'administration

Au 31 janvier 2007, le nombre d'actions France Télécom détenues par chacun des membres du Conseil d'administration était le suivant :

Actions de la Société détenues par les administrateurs	
Didier Lombard	6 262
Bernard Dufau	6 692
Arnaud Lagardère	29
Henri Martre	70
Stéphane Richard	9 681
Marcel Roulet	4 000
Jean Simonin	1 189
Bruno Bezard	0
Jean-Pierre Jouyet	0
Jacques de Larosière	0
Henri Serres	1 842
Hélène Adam	1
René Bernardi	52
Jean Michel Gaveau	1
Stéphane Tierce	17 576

Au 31 janvier 2007, Didier Lombard détenait 148 000 options de souscription d'actions représentant 0,006 % du capital qui lui ont été accordées par le Conseil d'administration du 26 octobre 2005 (voir la section 17.2.3 "Stock options"). La charge enregistrée au compte de résultat au 31 décembre 2006 au titre de ces options s'élève à 194 413 euros.

Aucun autre administrateur ne détient d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties par France Télécom à l'exception de Stéphane Tierce, administrateur salarié représentant les actionnaires salariés[3].

Comité de Direction Générale

Au 31 janvier 2007, les membres du Comité de Direction Générale de France Télécom, y compris Didier Lombard, détenaient globalement 40 958 actions France Télécom. Ils bénéficiaient par ailleurs de 703 000 options de souscription d'actions représentant 0,027 % du capital qui leur ont été accordées par les Conseils d'administration du 26 octobre 2005 et du 8 mars 2006. La charge enregistrée au compte de résultat au 31 décembre 2006 au titre de ces options s'élève à 903 932 euros.

[2] Ces rémunérations sont mentionnées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale. Conformément aux recommandations de l'AMF, elles ne sont pas individualisées dans le présent document.
[3] Conformément aux recommandations de l'AMF, cette rémunération n'est pas individualisée

Chapitre 16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

France Télécom est dirigée par un Conseil d'administration qui détermine les orientations de son activité et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de France Télécom et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il se prononce notamment sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la société.

Le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société, annexé au présent document de référence, décrit les missions et le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités et leur activité au cours de l'exercice 2006.

16.1 CONFORMITE AU REGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR EN FRANCE

France Télécom adhère aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le rapport Medef/AFEP d'octobre 2003 et s'est attachée à mettre en œuvre les recommandations de ce rapport, notamment à travers l'adoption par le Conseil d'administration d'un règlement intérieur qui fixe les principes directeurs de son fonctionnement et les modalités selon lesquelles il exerce sa mission (Voir la section 21.2.2 "Dispositions concernant les organes d'administration et de direction").

France Télécom ne se conforme pas entièrement aux recommandations du rapport Medef/AFEP en ce qui concerne le nombre d'administrateurs indépendants au sein du Comité d'audit et du Comité de rémunération, de sélection et de gouvernance. Cette situation tient aux règles légales particulières qui régissent la composition de son Conseil d'administration (voir la section 14.1 "Conseil d'administration") et qui se traduisent par le fait qu'à la date du présent document, plus de la moitié de ses membres (4 représentants de l'Etat et 4 représentants des salariés) ne peuvent, par définition, répondre aux critères d'indépendance retenus dans le rapport Medef/AFEP.

16.2 PRINCIPALES DIFFERENCES ENTRE LES REGLES DE GOUVERNANCE SUIVIES PAR FRANCE TELECOM ET LES REGLES DU NEW YORK STOCK EXCHANGE APPLICABLES AUX SOCIETES AMERICAINES

France Télécom s'est attachée à prendre en compte les règles du New York Stock Exchange en matière de *corporate governance*. Toutefois, en tant que société non-américaine, France Télécom n'est pas obligée de respecter la plupart de ces règles et peut choisir de suivre les règles applicables en France. A cet égard, France Télécom a choisi de suivre les recommandations du rapport Medef/AFEP d'octobre 2003 qui, sur certains points, diffèrent des règles de gouvernance du New York Stock Exchange applicables aux sociétés américaines.

En particulier, France Télécom a choisi de suivre les règles d'indépendance du rapport Medef/AFEP qui prévoient qu'un tiers des administrateurs doit être indépendant. Les règles du New York Stock Exchange prévoient au contraire que le Conseil d'administration doit être composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

En outre, France Télécom considère que cinq des 15 membres de son Conseil d'administration peuvent être considérés comme indépendants au regard des critères d'indépendance du rapport Medef/AFEP. France Télécom n'a pas évalué l'indépendance de ses administrateurs au regard des règles du New York Stock Exchange.

Par ailleurs, France Télécom a choisi de mettre en place un Comité de rémunération, de sélection et de gouvernance unique ; ce comité est composé de deux administrateurs indépendants, d'un administrateur représentant l'Etat et d'un administrateur élu par les salariés, et ne comporte aucun mandataire social dirigeant. Les règles du NYSE prévoient au contraire la mise en place de deux comités distincts (un comité des nominations et de *corporate governance* d'une part et un comité des rémunérations d'autre part) composés exclusivement d'administrateurs indépendants.

16.3 COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le cadre des préconisations du rapport Medef/AFEP, le Conseil d'administration a créé trois comités spécialisés :

	Année de création	Président	Membres
Comité d'audit	1997	Bernard Dufau(2)	René Bernardi Bruno Bezard(1) Jacques de Larosière Stéphane Richard(2)
Comité de rémunération, de sélection et de gouvernance	2003(3)	Marcel Roulet(2)	Arnaud Lagardère(2) Henri Serres Jean Simonin
Comité stratégique	2003	Didier Lombard	Hélène Adam Jean-Michel Gaveau Jean-Pierre Jouyet Henri Martre(2) Stéphane Tierce

(1) Proposé à cette fonction par le Comité de rémunération, de sélection et de gouvernance du 22 mars 2007. Cette proposition sera soumise au Conseil d'administration du 4 avril 2007.
(2) Administrateur indépendant au sens du rapport Medef/AFEP
(3) Le Comité de rémunération, de sélection et de gouvernance s'est substitué au Comité de rémunération créé en 1997.

Les missions respectives des Comités sont détaillées aux articles 6 à 8 du règlement intérieur du Conseil d'administration (voir la section 21.2.2 "Règlement intérieur").

Expertise financière au sein du Comité d'audit

Outre les compétences financières et comptables requises de tous ses membres, le Comité d'audit doit comprendre parmi ses membres au moins une personne ayant la qualité d'expert financier, au sens de la loi américaine Sarbanes - Oxley, c'est à dire ayant occupé des fonctions au moins équivalentes à celles de directeur financier, directeur comptable ou auditeur d'une société comparable à France Télécom.

Lors de sa séance du 3 décembre 2003, le Conseil d'administration a constaté que le Comité d'audit comporte au moins un expert financier en la personne de Stéphane Richard.

Chapitre 17 SALARIES

17.1 EVOLUTION DES EFFECTIFS

Evolution générale des effectifs

Au 31 décembre 2006, le groupe France Télécom emploie 191 036 salariés dans le monde (203 008 salariés au 31 décembre 2005).

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005, le nombre de salariés (effectifs actifs fin de période) par secteur d'activité répartis entre la France et l'international.

	Exercices clos le 31 décembre								
Nombre d'employés (effectifs actifs fin de période)	**2006**			**2005**			**2004**		
	France	**International**	**Total**	**France**	**International**	**Total**	**France**	**International**	**Total**
Services de Communication Personnels (SCP)	6 619	32 803	39 422	7 240	32 426	39 666	7 206	29 781	36 987
Services de Communication Résidentiels (SCR)	94 671	38 814	133 485	102 763	38 646	141 409	107 041	41 010	148 051
Services de Communication Entreprises (SCE)	7 598	10 531	18 129	7 012	10 098	17 110	7 129	9 965	17 094
Annuaires	0	0	0	3 959	864	4 823	3 604	749	4 353
Total Groupe	**108 888**	**82 148**	**191 036**	**120 974**	**82 034**	**203 008**	**124 980**	**81 505**	**206 485**
Dont Contrats à Durée Déterminée (CDD)	1 787	2 561	4 348	2 625	1 916	4 541	2 148	1 952	4 100

Entre 2005 et 2006, le nombre de salariés (effectifs actifs fin de période) a baissé de -11 972. Cette décroissance intègre des effets de périmètre tels que la cession de PagesJaunes Groupe, l'intégration de nouvelles entités et des changements de taux de consolidation pour les filiales à l'International. Cette baisse se décompose de la manière suivante :

- baisse de -12 086 salariés en France, notamment du fait des départs en congés de fin de carrière (2006 étant la dernière année du dispositif), des retraites, des démissions, des mobilités vers la fonction publique, et également de la sortie de PagesJaunes Groupe et ses filiales ;

- augmentation de +114 salariés dans les filiales internationales, du fait de l'évolution des effectifs des filiales existantes, ainsi que des changements de périmètre (sortie des filiales de PagesJaunes Groupe à l'International, intégration des filiales en Jordanie dans le périmètre de consolidation).

La répartition des effectifs salariés en France par métiers était la suivante au 31 décembre 2006 :

- commercial 48,3 %
- innovation & prospective 2,7 %
- management & support 13,5 %
- production multimédia 0,4 %
- systèmes d' information 8,0 %
- réseaux 24,7 %
- autres 2,4 %

France Télécom a poursuivi en 2006 sa stratégie d'opérateur intégré, et a ainsi mis en place une nouvelle organisation Pays déclinée dans l'ensemble du groupe France Télécom.

En France, cette stratégie a amené le Groupe à réaliser la cession de PagesJaunes Groupe en octobre 2006. De plus, le Groupe a internalisé certaines activités au sein de France Télécom SA (intégration de Transpac et d'Intelmatique) et a procédé à l'acquisition de nouvelles filiales liées notamment au secteur Services de communication entreprises (Groupe Diwan et Néoclès). A périmètre constant, la baisse des effectifs en France en 2006 est de -7 886 contrats à durée indéterminée (CDI), soit plus de 49 % de l'objectif d'évolution sur 3 ans (-16 000) du plan "NEXT".

En Pologne, les effectifs de TP Group ont diminué de 463 sur l'année 2006 (-1,4 % des effectifs). Parallèlement, un plan de mobilités internes a permis de redéployer plus de 2 000 salariés vers les métiers prioritaires. Au Royaume-Uni, Orange UK a réalisé le rachat et l'intégration des boutiques O2 (novembre 2006). Toutefois, les effectifs ont diminué de 1 511 salariés (-10,8 % des effectifs) en 2006 suite à la mise en œuvre d'un plan de départs négociés.

Equant a augmenté en 2006 ses effectifs de 445 personnes dans les différents pays où la société est implantée.

En Jordanie, l'acquisition de la majorité du capital de Jordan Telecom en juillet 2006 a permis de renforcer la présence du Groupe dans ce pays et de développer l'intégration des activités fixes, mobiles et Internet.

Politique de recrutement

Le groupe France Télécom a continué d'exercer un pilotage au plus près des recrutements externes en France en 2006. Le nombre de recrutements effectués en 2006 en France (hors Annuaires) s'élève à 2 439. Les recrutements se font majoritairement dans les domaines de la relation client, de l'innovation et du développement des systèmes d'information.

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2006 et 2005, le nombre de recrutements en contrat à durée indéterminée du groupe France Télécom :

Nombre de recrutements en contrat à durée indéterminée (CDI)	2006	2005
France Télécom S.A.	2 122	3 313
Filiales en France (1)	612	934
Total France (2)	**2 734**	**4 247**
Filiales à l'étranger	10 060	10 649
Total Groupe	**12 794**	**14 896**

(1) Y compris Annuaires. 317 hors Annuaires.
(2) 2 439 hors Annuaires.

Les recrutements externes dans les filiales internationales sont restés à un niveau important pour faire face à un niveau de turn-over élevé dans certains pays et aux besoins de développement des filiales de téléphonie mobile et Internet.

Entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2006, le nombre de salariés en contrat à durée déterminée (CDD) est passé de 4 541 à 4 348 (de 2 625 à 1 787 pour la France, et de 1 916 à 2 561 à l'International).

Référentiel des métiers du Groupe

Dans le cadre du plan "NExT", le Groupe a mis en œuvre un programme d'accompagnement des besoins opérationnels. Ce programme s'appuie sur une démarche de vision prospective des besoins de compétences pour l'ensemble des activités du Groupe. La mise en place du référentiel des métiers du Groupe constitue le socle de cette démarche. Il constitue un langage commun pour toutes les sociétés du groupe France Télécom.

Au 31 décembre 2006, 98 % des effectifs en France et 96 % des effectifs à l'international sont codifiés sur les emplois Groupe.

Des structures dédiées transverses à l'ensemble du Groupe, appelées "filières métiers" ont été initialisées fin 2004. Elles couvrent les différents domaines d'activités du Groupe (vente, relation client, technique informatique, technique réseaux, multimédia, marketing stratégique, recherche et développement, et support). Elles ont pour mission de donner une vision dynamique de l'évolution des compétences et des emplois nécessaires au Groupe et de promouvoir des solutions durables pour adapter les ressources aux besoins de France Télécom. Elles sont pilotées et animées par des "porteurs de filières" qui agissent de façon transverse pour l'ensemble du Groupe.

En 2006, les 23 "filières métiers" ont proposé une vision tri-annuelle renouvelée des besoins en emplois et compétences à la fois au niveau du Groupe et pour la France.

Cette approche a permis de réaliser :

- la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences dans les organisations ;
- une politique de recrutement sur des métiers nouveaux et des niveaux d'expertises ;
- la création de parcours professionnels repères ;
- une politique de mobilité vers les secteurs prioritaires ;
- la refonte de l'offre de formation avec des parcours de professionnalisation en lien direct avec les nouveaux besoins de compétences, notamment en France.

La vision sur les tendances d'évolution des métiers est désormais accessible pour l'ensemble des salariés sur le site intranet "métiers-opportunités", qui a été initialisé pour la France en février 2006, conformément au programme ACT. Par ailleurs, le déploiement du système d'information "Performance" en France dès janvier 2007 permettra d'évaluer les compétences de chacun des salariés. Son déploiement au niveau international sera étudié et adapté pays par pays.

Perspectives d'évolution de l'emploi

Les perspectives d'évolution de l'emploi sur la période 2006-2008 pour le groupe France Télécom comprennent une diminution de ses effectifs d'environ 17 000 personnes dans le monde. Cette diminution s'analyse de la manière suivante :

- une réduction d'effectifs d'environ 1 000 personnes hors de France avec des augmentations pour certaines filiales en fort développement et des réductions pour d'autres filiales.

- une réduction d'effectifs d'environ 16 000 personnes en France, avec environ 22 000 départs et 6 000 recrutements. Les recrutements externes se feront sur les secteurs prioritaires : services aux clients, réseaux, systèmes d'information, innovation. Le nombre des départs correspond au rythme observé sur la période 2002-2005. Ces départs sont constitués en majorité des départs en congés de fin de carrière (CFC) réalisés sur 2006, des départs en retraite en lien avec la structure des âges des collaborateurs en France, mais aussi des mobilités vers la fonction publique et des départs liés aux autres projets personnels, comme l'essaimage.

France Télécom prévoit aussi de faire évoluer les compétences de ses collaborateurs grâce à d'importants efforts de formation au cours de ces trois années et de reconvertir environ 10 000 personnes vers les métiers des secteurs prioritaires tels que la relation client, le "tout IP", les plateformes de services, l'innovation et les contenus.

Recrutements externes

France Télécom poursuivra la politique de recrutements externes sur les secteurs prioritaires en fonction des besoins et de la situation économique du Groupe. Afin de conserver un contact étroit avec le marché du travail, l'apprentissage et le recours aux contrats de professionnalisation et aux stages seront particulièrement encouragés et constitueront de ce fait un vivier privilégié pour les recrutements futurs. Cette politique d'insertion des jeunes sera complétée par une politique volontariste de développement du tutorat, notamment pour valoriser la transmission de l'expertise par des salariés expérimentés.

Mobilité

France Télécom favorise et accompagne la mobilité à l'initiative du collaborateur qu'il s'agisse de mobilité à l'intérieur du Groupe, d'une mobilité vers la fonction publique, d'un essaimage ou de la réalisation d'un projet personnel.

La mobilité pourra également s'effectuer à l'initiative de l'entreprise en donnant aux collaborateurs les meilleures chances de se repositionner à l'intérieur ou de développer un nouveau projet à l'extérieur du Groupe.

Dispositifs d'accompagnement du développement des compétences et de la mobilité

Tout en se donnant les moyens de poursuivre les efforts de productivité et en affirmant sa volonté de préserver les emplois grâce à une politique de mobilité encouragée vers les secteurs d'activités prioritaires, France Télécom met en place des dispositifs permettant à chaque collaborateur de développer ses compétences et aptitudes afin d'apporter une contribution performante tout au long de sa vie professionnelle.

Ainsi, les Espaces Développement ont pour mission de conseiller et orienter tout collaborateur qui le souhaite pour l'aider à construire et réaliser son projet professionnel. Ce projet peut être à l'initiative du salarié, projet de mobilité interne, de mobilité vers la fonction publique, d'essaimage, ou lié à l'évolution de l'entreprise et de ses activités.

En France, les Espaces Développement sont organisés par maille géographique correspondant au périmètre géographique des directions territoriales et s'adressent à tous les collaborateurs de ce territoire quelle que soit leur entité d'appartenance au sein du Groupe et quel que soit leur statut. En Pologne, cinq Espaces Développement ont été créés afin d'accompagner les salariés et organiser les mobilités internes vers le domaine de la relation-client.

Formation

Pour répondre aux enjeux du plan "NEXT", le Groupe augmente significativement son effort de formation sur la période 2006 – 2008. En 2006, plus de 2,6 millions d'heures de formation ont été dispensées, en France, soit 26,2 heures de formation par salarié (contre 19,9 heures en 2005). Un effort tout particulier est fait pour accompagner la mobilité professionnelle des salariés à travers la création de parcours de professionnalisation qui alternent des périodes de formation et des stages tutorés de façon à former et intégrer dans les meilleures conditions les salariés qui changent de métier.

Valorisation des acquis

Pour accompagner l'effort d'adaptation de ses collaborateurs, France Télécom soutient l'évolution des compétences et des qualifications. Chaque collaborateur pourra ainsi valoriser ses acquis professionnels et s'engager, en accord avec son manager, dans un parcours de professionnalisation en s'appuyant sur la convergence de ses intérêts et de ceux du Groupe. Une vigilance particulière sera accordée à la formation des plus de 45 ans afin de maintenir ou développer leur capacité à faire évoluer leurs compétences en cohérence avec les besoins du Groupe.

Mobilité vers la Fonction Publique

En 2006, la politique active de mobilité des fonctionnaires vers la Fonction Publique a été poursuivie. Ainsi, au 31 décembre 2006, environ 3 600 personnes (soit 5 % des effectifs fonctionnaires actifs de France Télécom S.A.) étaient inscrites dans les espaces "développement" de France Télécom pour un projet de mobilité vers la Fonction Publique. 750 mobilités ont été réalisées au titre de l'activité 2006, dont 33 % des mobilités effectuées par des cadres et 67 % par des salariés non-cadres. Les salariés de droit privé, qui bénéficient du même dispositif d'accompagnement que les personnels fonctionnaires, peuvent également effectuer une démarche de mobilité vers la Fonction Publique.

17.2 PARTICIPATION ET STOCK OPTIONS

17.2.1 Accords d'intéressement et de participation

Intéressement

Les accords d'intéressement sont signés au niveau de chaque société et il n'existe donc pas d'intéressement Groupe. Chez France Télécom S.A., six accords d'intéressement ont été signés depuis 1992. Ils concernent l'ensemble des salariés de la société.

Aux termes de l'accord signé pour les années 2006 à 2008, l'intéressement France Télécom S.A. repose sur l'atteinte d'un indicateur unique, l'Indicateur de Performance Opérationnelle (IPO), qui s'appuie sur le développement du chiffre d'affaires, la maîtrise des charges opérationnelles, l'optimisation des investissements et l'amélioration du besoin en fonds de roulement. L'intéressement s'appuie également sur l'Indicateur de Qualité de Service Clients (IQSC) qui peut donner lieu à un versement complémentaire s'il est atteint. En tant que mandataire social, le Président ne perçoit pas d'intéressement.

Le tableau ci-dessous présente le montant de l'intéressement au cours des cinq derniers exercices.

	Exercice				
(en millions d'euros)	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**
Intéressement France Télécom S.A.	157	151	149	149	113

Participation

L'accord de participation de Groupe signé en 1997 avec des organisations syndicales s'applique aux salariés de France Télécom S.A. et de ses filiales françaises détenues à plus de 50 %. En tant que mandataire social, le Président ne perçoit pas de participation.

La réserve spéciale de participation du Groupe est la somme des réserves spéciales de participation calculées au niveau de chaque filiale concernée suivant une formule dérogatoire (avenant dérogatoire signé le 29 juin 2001). Elle est fonction du résultat d'exploitation diminué des charges financières de chaque société du périmètre.

La réserve spéciale de participation est répartie entre tous les bénéficiaires pour 20 % en fonction de leur temps de présence et pour 80 % proportionnellement au salaire annuel brut perçu par chaque bénéficiaire. Les sommes attribuées individuellement sont affectées au Plan d'épargne du Groupe et sont indisponibles pendant cinq ans.

Le tableau ci-dessous présente le montant de la participation distribuée dans le cadre de l'accord de participation de Groupe au cours des cinq derniers exercices.

	Exercice				
(en millions d'euros)	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**
Réserve spéciale de participation distribuée dans le cadre de l'accord	325	360	264	115	100

17.2.2 Stock Options

Plans d'options consentis par France Télécom S.A.(1)

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 1er septembre 2004, le Conseil d'administration du 26 octobre 2005 a procédé à l'attribution de 14,5 millions d'options de souscription d'actions représentant 0,59 % du capital. Le prix d'exercice des options a été fixé sans décote à 23,46 euros. Le plan concerne les cadres supérieurs ayant un niveau de responsabilité ou d'expertise clé pour France Télécom. Les options ont été attribuées à 3 747 bénéficiaires.

(1) Voir également la section 15.5 "Participation au capital et stock options des dirigeants."

Le 8 mars 2006, le Conseil d'administration a procédé à une attribution complémentaire de 536 930 options de souscription d'actions représentant 0,02 % du capital, aux mêmes conditions que le plan d'octobre 2005, notamment concernant le prix d'exercice de 23,46 euros. Les options ont été attribuées à 165 bénéficiaires.

Plans d'options consentis par France Télécom	Plan octobre 2005	Plan mars 2006
Date de l'Assemblée générale ayant autorisé le plan	01/09/2004	01/09/2004
Date des Conseils d'administration ayant émis les options	26/10/2005	08/03/2006
Nombre total d'options consenties	14 516 445	536 930
dont options consenties aux mandataires sociaux	149 140	0
dont options consenties aux dix premiers attributaires salariés	645 000	121 350
Date de 1er exercice possible	26/10/2008(1)	08/03/2009(1)
Date d'échéance	26/10/2015	08/03/2016
Prix d'exercice des options	23,46 €	23,46€
Nombre total d'options exercées au 31/12/2006	0	0
Nombre total d'options annulées au 31/12/2006	485 250	16 220
Nombre d'options en circulation au 31/12/2006	14 031 195	520 710

(1) pour les bénéficiaires non résidents français

Conformément aux termes du plan d'options, aucune option n'a été levée au cours de l'exercice 2006.

Plans d'options consentis par certaines filiales

Certains salariés du groupe France Télécom ont participé à des plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions consentis par certaines filiales cotées de France Télécom, à savoir Orange S.A., Wanadoo S.A., Mobistar et ECMS (Mobinil). Les différents plans d'option de souscription ou d'achat d'actions consentis par les filiales de France Télécom sont décrits en note 27 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2006.

- **Options de souscription Wanadoo reprises par France Télécom**

Dans le cadre de l'offre publique mixte visant les actions Wanadoo, France Télécom S.A. s'était engagée à assurer la liquidité des actions résultant de l'exercice des options de souscription d'actions Wanadoo qui n'auraient pas été apportées à l'offre, en fonction d'un mécanisme valorisant l'action Wanadoo sur la base du ratio d'échange de l'offre, soit sept actions France Télécom pour 18 actions Wanadoo. Cet engagement a donné lieu, à l'occasion de la fusion de Wanadoo S.A. et France Télécom S.A. intervenue le 1er septembre 2004, à la reprise par France Télécom des engagements de Wanadoo à l'égard des titulaires d'options de souscription d'actions Wanadoo selon ce même rapport d'échange sous réserve des ajustements complémentaires pouvant intervenir à la suite d'opérations financières ultérieures.

Historique des plans d'options Wanadoo repris par France Télécom

Plans d'options consentis par Wanadoo	Plan 2000	Plan mars 2001 (UK)	Plan avril 2001	Plans novembre 2001	Plans juin 2002	Plans novembre 2002	Plan 2003	TOTAL
Date de l'assemblée générale ayant autorisé le plan	22/06/2000	22/06/2000	22/06/2000	22/06/2000	22/06/2000	22/06/2000	22/06/2000	
Date du conseil d'administration ayant émis les options	18/07/2000	21/03/2001	02/04/2001	26/11/2001	04/06/2002	26/11/2002	26/11/2003	
Nombre total d'options consenties (1)	1 660 966	2 178 705	4 329 916	691 883	3 817 710	435 618	2 107 115	15 221 913
Date de 1er exercice possible	18/07/2005	21/09/2001(2)	02/04/2004	26/06/2003(3)	04/06/2004(4)	26/11/2004(5)	26/11/2006	
Date d'échéance	18/07/2010	21/03/2011	02/04/2011	26/11/2011	04/06/2012	26/11/2012	26/11/2013	
Prix d'exercice des options (1)	48,70 €	15,69 €	15,38 €	15,38 €	13,84 €	13,84 €	16,60 €	
Nombre total d'options exercées au 31/12/2006 (1)	0	741 065	2 034 348	275 864	1 485 561	213 293	39 780	4 789 911
Nombre total d'options annulées au 31/12/2006 (1)	308 129	1 436 307	510 858	281 297	587 337	93 386	334 091	3 551 405
Nombre total d'options en circulation au 31/12/2006 (1)	1 352 837	1 333	1 784 710	134 722	1 744 812	128 939	1 733 244	6 880 597

(1) Après conversion en options France Télécom sur la base du rapport d'échange de 7/18ème et ajustement du nombre d'options et du prix d'exercice suite à l'augmentation du capital de France Télécom du 26 septembre 2005.
(2) 10 % des options peuvent être exercées depuis le 21 septembre 2001, 10 % depuis le 21 mars 2002, 40 % depuis le 21 mars 2003 et 40 % depuis le 21 mars 2004.
(3) 5 % des options sont devenues exerçables le 26 juin 2003, 23 % le 26 septembre 2003, 5 % le 26 juin 2004, 23 % le 26 septembre 2004 et 44 % le 26 novembre 2004.
(4) 8 % des options sont devenues exerçables le 4 juin 2004et les 92 % restants le 4 juin 2005.
(5) 13,5 % des options sont devenues exerçables le 26 novembre 2004 et les 86,5 % restants le 26 novembre 2005.

Attributions et levées au cours de l'exercice 2006

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie en 2006.

Au cours de l'exercice 2006, 1 333 712 options (après conversion sur la base du rapport d'échange) ont été exercées au titre des plans consentis par Wanadoo dont 137 512 par les dix premiers bénéficiaires de ces plans, salariés ou anciens salariés du groupe France Télécom.

Au 31 décembre 2006, 6 880 597 options étaient en circulation ayant un prix d'exercice unitaire moyen pondéré de 21,82 euros.

- **Options de souscription Orange assorties d'un contrat de liquidité**

A la suite de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions Orange S.A., France Télécom a proposé aux titulaires d'options de souscription d'actions Orange ainsi qu'aux détenteurs d'actions Orange obtenues par l'exercice d'options à l'issue de l'offre, de signer un contrat de liquidité (voir la note 27.1.3 de l'annexe aux comptes consolidés).

Historique des plans d'options Orange

Plans d'options consentis par Orange	Plans février 2001	Sharesave Plan Orange UK (5 ans)	Sharesave Plan Orange UK (3 ans)	Plan octobre 2001 (A)	Plan octobre 2001 (B)	Sharesave Plan Orange UK (3 ans)	Plan mai 2002	Sharesave Plan Orange UK (3 ans)
Date de l'assemblée générale ayant autorisé le plan	29/12/2000	29/12/2000	29/12/2000	29/12/2000	29/12/2000	29/12/2000	29/12/2000	29/12/2000
Date du conseil d'administration ayant émis les options	12/02/2001	21/03/2001	21/03/2001	24/10/2001	24/10/2001	04/12/2001	15/05/2002	15/05/2002
Nombre total d'options consenties	75 009 447(1)	4 037 379	2 356 097	1 305 334(2)	11 096 825(3)	563 503	24 496 332(4)	1 349 694
Date de 1er exercice possible	04/05/2001	01/06/2006	01/06/2004	12/02/2002	01/03/2002	01/01/2005	01/10/2002	01/07/2005
Date d'échéance	12/02/2011	30/11/2006	30/11/2004	24/10/2011	24/10/2011	30/06/2005	15/05/2012	31/12/2005
Prix d'exercice des options	10,00 €	4,43 £	4,98 £	10,00 €	8,91 €	5,16 £	6,35 €	3,17 £
Nombre total d'options exercées au 31/12/2006	12 747 412	1 238 180	830 592	78 920	4 453 422	192 831	12 082 076	771 857
Nombre total d'options annulées au 31/12/2006	30 748 526	2 792 425	1 525 505	161 065	2 947 816	370 672	3 296 866	577 837
Nombre total d'options en circulation au 31/12/2006	31 513 509	6774	0	1 065 349	3 695 587	0	9 117 390	0

Plans d'options consentis par Orange	Plan décembre 2002	Sharesave Plan Orange UK (3 ans)	Sharesave Plan Orange Nederland (5 ans)	Plan mai 2003 (A)	Plan mai 2003 (B)	Sharesave Plan Orange UK (3 ans)	TOTAL
Date de l'assemblée générale ayant autorisé le plan	29/12/2000	29/12/2000	29/12/2000	29/12/2000	29/12/2000	29/12/2000	
Date du conseil d'administration ayant émis les options	20/12/2002	20/12/2002	20/12/2002	13/05/2003	13/05/2003	13/05/2003	
Nombre total d'options consenties	2 968 240(5)	1 269 754	232 186	18 722 150(6)	1 700 000	300 459	145 407 400
Date de 1er exercice possible	01/05/2003	01/03/2005	01/03/2006	13/05/2004	01/03/2005	01/07/2006	
Date d'échéance	20/12/2012(7)	31/08/2005	31/08/2006	13/05/2013(8)	13/05/2013	31/12/2006	
Prix d'exercice des options	7,23 €	3,93 £	6,14 €	7,43 €	7,38 €	4,53 £	
Nombre total d'options exercées au 31/12/2006	1 305 752	754 251	127 532	5 581 165	1 700 000	132 373	41 996 363
Nombre total d'options annulées au 31/12/2006	479 476	513 099	104 654	1 804 754	0	147 826	45 470 521
Nombre total d'options en circulation au 31/12/2006	1 183 012	2 404	0	11 336 231	0	20 260	57 940 516

(1) dont 0,4 millions sont devenues exerçables en 2001, 7,2 millions en 2002, 7 millions en 2003 et 59,6 millions depuis le 12 février 2004.
(2) dont 1,2 millions ne sont devenues exerçables que le 24 octobre 2004.
(3) dont 1,5 millions sont devenues exerçables en 2002, 1,5 millions en 2003, et 8 millions depuis le 24 octobre 2004.
(4) dont 4,1 millions sont devenues exerçables le 15 mai 2003, 4,1 millions le 15 mai 2004 et 15,5 millions depuis le 15 mai 2005.
(5) dont 0,6 millions sont devenues exerçables le 20 décembre 2003, 0,6 millions le 20 décembre 2004 et 1,6 millions le 20 décembre 2005.
(6) dont 3,4 millions exerçables au 31 décembre 2004, 2,8 millions le 13 mai 2005 et 12,2 millions pourront être exercées à partir du 13 mai 2006.
(7) 67 200 options ont comme date d'échéance le 20 décembre 2014.
(8) 423 900 options ont comme date d'échéance le 13 décembre 2015.

Attributions et levées au cours de l'exercice 2006

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie en 2006 au titre de ces plans.

Au cours de l'exercice 2006, 5 114 738 options Orange ont été exercées dont 163 860 par les dix premiers bénéficiaires de ces plans, salariés ou anciens salariés du groupe France Télécom.

Au 31 décembre 2006, 57 940 516 options Orange étaient en circulation ayant un prix d'exercice unitaire moyen pondéré de 8,80 euros.

Chapitre 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 JANVIER 2007

Détenteur	Nombre d'actions et de droits de vote	en %
Etat	473 246 644	18,16 %
ERAP	371 515 064	14,25 %
Total Etat + ERAP	844 761 708	32,41 %
Public	1 677 777 241	64,36 %
Salariés (1)	84 134 181	3,23 %
Autocontrôle	—	—
Total	**2 606 673 130**	**100,00 %**

(1) Concerne uniquement les actions détenues par des salariés et anciens salariés directement au nominatif ou dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ainsi que les actions achetées dans le cadre d'offres par l'Etat réservées aux salariés et incessibles jusqu'au 7 novembre 2008 ou donnant droit à l'attribution d'actions gratuites en janvier 2008.

A la connaissance de France Télécom, aucun actionnaire autre que l'Etat et l'ERAP ne possédait au 31 décembre 2006, directement ou indirectement, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Les principaux actionnaires de France Télécom ne disposent pas de droits de vote différents des autres actionnaires.

Modifications dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

A la connaissance de France Télécom, les modifications substantielles de l'actionnariat intervenues au cours des trois dernières années résultent :

- des opérations sur le capital décrites à la section 21.1.7 et notamment de l'émission de 64,8 millions d'actions en avril 2004 afin de rémunérer l'acquisition d'actions Wanadoo dans le cadre de l'offre publique mixte initiée par France Télécom et de l'émission de 133,4 millions d'actions en septembre 2005 destinée à financer l'acquisition de près de 80 % de l'opérateur mobile espagnol Amena ;

- de la cession par l'Etat en septembre 2004 de 267,7 millions d'actions représentant 10,85 % du capital social, détenues directement ou indirectement au travers de l'ERAP, réalisée par voie de placement privé auprès d'investisseurs qualifiés en France et d'investisseurs institutionnels hors de France ;

- de la cession complémentaire par l'Etat en janvier 2005 de 28,7 millions d'actions dans le cadre d'une offre réservée aux salariés et anciens salariés de France Télécom ;

- de la cession par l'Etat en juin 2005 de 152,2 millions d'actions représentant 6,2 % du capital social, détenues directement ou indirectement au travers de l'ERAP, réalisée par voie de placement privé auprès d'investisseurs qualifiés en France et d'investisseurs institutionnels hors de France ; et

- de la cession complémentaire par l'Etat en novembre 2005 de 16,7 millions d'actions dans le cadre d'une offre réservée aux salariés et anciens salariés de France Télécom.

La répartition du capital et des droits de vote lors des Assemblées générales de France Télécom au cours des trois dernières années a évolué, en termes de pourcentage de participation, comme suit :

	Assemblée générale du 9/04/2004	Assemblée générale du 1/09/2004	Assemblée générale du 22/04/2005	Assemblée générale du 21/04/2006
Etat	27,9	27,9	22,0	18,2
ERAP	26,6	26,6	19,1	14,3
Total Etat + ERAP	54,5	54,5	41,1	32,5
Public	43,2	43,2	55,8	64,1
Salariés	2,3	2,3	3,1	3,4
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

18.2 CONTROLE DIRECT OU INDIRECT DE FRANCE TELECOM

En application de la loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 et du décret n° 2004-387 du 3 mai 2004, et depuis la cession par l'Etat de 10,85 % du capital de France Télécom intervenue le 7 septembre 2004, les procédures spécifiques de contrôle de France Télécom par l'Etat ne sont plus applicables. Néanmoins, en application du décret-loi du 30 octobre 1935, le Conseil d'administration doit encore comprendre des représentants de l'Etat au prorata de la quotité des actions France Télécom détenues par ce dernier. A la date du présent document, l'Etat dispose ainsi de 4 représentants sur un total de 15 membres au Conseil d'administration de France Télécom.

En outre, l'Etat, en tant qu'actionnaire principal a, dans la pratique, compte-tenu du faible taux de participation dans les assemblées et de l'absence d'autres blocs d'actionnaires significatifs, le pouvoir de déterminer l'issue du vote des actionnaires dans l'élection des administrateurs et plus généralement dans toute question soumise au vote de l'Assemblée générale. Toutefois, l'Etat ne bénéficie ni d'une action de préférence ("golden share"), qui n'existe pas dans le capital de France Télécom, ni d'aucun autre avantage particulier hormis le droit de disposer de représentants au Conseil d'administration comme décrit ci-dessus.

Hormis l'Etat français, aucune personne physique ou morale, directement ou indirectement, isolément, conjointement ou de concert, n'exerce ou ne peut exercer un contrôle sur France Télécom.

A la connaissance de France Télécom, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

Chapitre 19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Voir la note 34 de l'annexe aux comptes consolidés, et s'agissant des relations avec les filiales, le chapitre 7 "Organigramme" du présent document de référence.

Chapitre 20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS

Voir les Comptes consolidés inclus dans le Rapport financier.

20.1 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

France Télécom a distribué un dividende de 1 euro par action au titre de l'exercice 2005.

Au titre de l'exercice 2006, le Conseil d'administration du 5 mars 2007 a décidé de proposer à l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2007 la distribution d'un dividende de 1,20 euro par action (représentant 44 % du montant du cash-flow organique) et la mise en paiement du dividende le 7 juin 2007.

Pour l'exercice 2007, France Télécom a donné l'indication du maintien du dividende par action au niveau de celui versé au titre de l'exercice 2006. Les dividendes futurs dépendront toutefois de la capacité de France Télécom à générer un résultat bénéficiaire, de sa situation financière et de tout autre facteur que le Conseil d'administration jugera pertinent.

Dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices (hors avoir fiscal)

Dividende relatif à l'exercice	Nombre d'actions	Dividende par action (en euros)
2003	2 467 113 623	0,25
2004	2 467 276 676	0,48
2005	2 603 059 797	1,00

Le paiement du dividende est assuré par Euroclear France.

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'Etat français à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de leur mise en paiement.

20.2 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Dans le cours normal de ses activités, France Télécom est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

Les procédures susceptibles d'avoir des effets significatifs sur la situation financière de France Télécom sont décrites à la note 33 "Litiges" de l'annexe aux comptes consolidés.

En outre, le 25 janvier 2007, les sociétés Iliad et Free se sont désistées de leur saisine du Conseil de la concurrence relative aux offres de télévision sur ligne téléphonique lancées par France Télécom et TPS en 2003. Ces désistements font suite à ceux de LD Com et Neuf Telecom intervenus en 2005. Compte tenu de ces désistements, le Conseil pourrait classer l'affaire.

Le 8 mars 2007, le Tribunal de Première Instance de Luxembourg a rejeté le recours de France Télécom contre la décision de la Commission européenne autorisant une visite domiciliaire dans les locaux de France Télécom et Wanadoo dans le cadre de l'instruction d'une plainte relative au caractère prédateur des tarifs mis en œuvre par Wanadoo à partir de janvier 2004. France Télécom n'a pas l'intention de se pourvoir contre cette décision qui met ainsi un terme à cette affaire dont la procédure a par ailleurs été close au fond par la Commission.

Le 13 Mars 2007, les actionnaires minoritaires de FTML qui détiennent 33 % du capital ont assigné France Télécom devant le Tribunal de commerce de Paris en paiement d'une indemnité provisoirement évaluée à 97 millions de dollars US. Les actionnaires minoritaires reprochent à France Télécom d'avoir imposé à sa filiale libanaise la signature de l'accord transactionnel du 12 janvier 2006 avec le gouvernement libanais en les privant ainsi de toute chance de percevoir leur quote-part des sommes allouées par les sentences arbitrales de janvier et avril 2005.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont France Télécom a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

Voir la section 4.1 "Risques liés à France Télécom".

20.3 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Les événements significatifs intervenus entre la date de clôture et la date du présent document de référence sont décrits dans la note 35 "Evénements postérieurs à la clôture" de l'annexe aux comptes consolidés pour les événements intervenus au plus tard le 5 mars 2007, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, et, pour les événements postérieurs au 5 mars 2007, à la section 5.5 "Evénements postérieurs à la clôture" du rapport de gestion du Groupe inclus dans le Rapport financier.

Chapitre 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Montant du capital souscrit

Nombre d'actions émises

Au 31 décembre 2006, le capital social de France Télécom est fixé à la somme de 10 426 692 520 euros, divisé en 2 606 673 130 actions de quatre euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées(1).

Les actions de France Télécom S.A. ne font l'objet d'aucun nantissement.

Capital autorisé non émis

L'Assemblée générale de France Télécom a autorisé le Conseil d'administration à augmenter le capital de France Télécom, y compris en cas d'offre publique d'achat et d'échange, par l'émission d'actions ou autres valeurs mobilières, avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pour un montant nominal total maximum de 8 milliards d'euros. Ces actions et valeurs mobilières peuvent être émises, au choix du Conseil d'administration, avec ou sans droit préférentiel de souscription. Dans ce dernier cas, un délai de priorité pourrait être éventuellement conféré aux actionnaires.

L'Assemblée générale a également délégué compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents au plan d'épargne du groupe France Télécom.

Délégations accordées au Conseil d'administration	Date de l'Assemblée générale ayant accordé la délégation	Durée de validité de l'autorisation	Montant maximal de l'augmentation de capital autorisée
Délégations de compétence pour émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de France Télécom ou de l'une de ses filiales avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, y compris en cas d'offre publique d'échange initiée par France Télécom, et y compris en conséquence de l'émission par des filiales de France Télécom de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de France Télécom	22 avril 2005	26 mois soit jusqu'au 22 juin 2007	€ 4 000 000 000(2)
Autorisation pour, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, augmenter le nombre de titres à émettre	22 avril 2005	26 mois soit jusqu'au 22 juin 2007	15 % de l'émission initiale
Délégation de pouvoirs pour émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de France Télécom, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à France Télécom et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires	22 avril 2005	26 mois soit jusqu'au 22 juin 2007	€ 986 933 370 (10 % du capital au 22 avril 2005)
Délégation de compétence pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	22 avril 2005	26 mois soit jusqu'au 22 juin 2007	€ 2 000 000 000
Autorisation de consentir des options de souscription et/ou d'achat aux membres du personnel et mandataires sociaux	1er septembre 2004	38 mois soit jusqu'au 1er novembre 2007	€ 197 369 181 (2 % du capital au 1er septembre 2004)
Autorisation de constater les augmentations de capital réalisées du fait de l'exercice des options de souscription d'actions de la société Wanadoo suite à la reprise de ses engagements à l'égard des titulaires de ces options	1er septembre 2004	Durée des plans d'options Wanadoo	Montant des plans d'options dans la limite de € 48 000 000
Délégation de pouvoirs pour émettre des actions réservées aux personnes ayant signé un contrat de liquidité avec France Télécom en leur qualité de titulaires d'actions ou d'options de souscription d'actions d'Orange	21 avril 2006	18 mois soit jusqu'au 21 octobre 2007	€ 200 000 000

(1) Ce montant tient compte de l'émission constatée par le Conseil d'administration du 31 janvier 2007 de 3 616 333 actions nouvelles à la suite de l'exercice en 2006 d'options de souscription Wanadoo reprises par France Télécom et d'Instruments de Liquidité sur Options (détenus par des titulaires d'options de souscription d'actions Orange bénéficiaires de contrats de liquidité).
(2) Plafond par délégation dans la limite d'un montant global d'émissions de 8 milliards d'euros.

Délégations accordées au Conseil d'administration	Date de l'Assemblée générale ayant accordé la délégation	Durée de validité de l'autorisation	Montant maximal de l'augmentation de capital autorisée
Délégation de pouvoirs pour émettre à titre gratuit des instruments de liquidité sur options réservés aux titulaires d'options de souscription d'actions de la société Orange, signataires d'un contrat de liquidité avec France Télécom	21 avril 2006	18 mois soit jusqu'au 21 octobre 2007	€ 10 000 000
Délégation de compétence pour procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents du PEE du groupe France Télécom	21 avril 2006	26 mois soit jusqu'au 21 juin 2008	€ 1 000 000 000
Autorisation pour procéder à des attributions gratuites d'actions aux membres du personnel et mandataires sociaux	21 avril 2006	38 mois soit jusqu'au 21 juin 2009	€ 104 122 391 (1 % du capital au 21 avril 2006)

Rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice

Nombre d'actions à la date d'ouverture de l'exercice (1er janvier 2006)	**2 603 059 797**
Constatation par le Conseil d'administration du 31 janvier 2007 de l'exercice en 2006 d'options de souscriptions d'actions Wanadoo reprises par France Télécom et d'instruments de liquidité sur options	+ 3 616 333
Nombre d'actions à la date de clôture de l'exercice (31 décembre 2006)	**2 606 673 130**

21.1.2 Actions non représentatives du capital

Néant

21.1.3 Actions propres détenues par l'émetteur ou en son nom, ou par ses filiales - Programme de rachat d'actions propres

L'Assemblée générale mixte du 21 avril 2006 a autorisé pour une période de dix-huit mois s'achevant le 21 octobre 2007, un programme de rachat d'actions propres, dans la limite de 10 % du montant du capital social de la Société existant au jour de cette assemblée. Aux termes de ce programme, le prix maximum d'achat ne peut excéder 40 euros par action.

Le descriptif du programme a été publié le 19 mars 2007. Au 31 décembre 2006, France Télécom ne détenait pas d'actions propres.

21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Titres à durée indéterminée remboursables en actions nouvelles France Télécom

En application des accords signés dans le cadre du règlement des difficultés rencontrées avec la société MobilCom Holding GmbH ("MobilCom") dont elle détenait 28,3 % du capital, l'Assemblée générale mixte du 25 février 2003 a autorisé le Conseil d'administration à émettre des titres à durée indéterminée remboursables en actions France Télécom ("TDIRA") réservés à certains créanciers de MobilCom qui lui avaient consenti des prêts ou des facilités de crédit, à savoir (i) les membres du syndicat bancaire de la Senior Interim Facility, d'une part, (ii) Ericsson Credit AB et (iii) Nokia OYJ.

Le 3 mars 2003, France Télécom a procédé à l'émission au pair de 430 705 TDIRA d'une valeur nominale unitaire de 14 100 euros pour un montant global de 6,07 milliards d'euros dont 341 910 TDIRA réservés aux membres du syndicat bancaire de la Senior Interim Facility ("la Tranche Banques"), pour 4,82 milliards d'euros, et 88 795 TDIRA réservés à Ericsson Credit AB et Nokia OYJ ("la Tranche Equipementiers"), pour 1,25 milliard d'euros.

A l'exception des mécanismes d'ajustement du ratio de remboursement, les TDIRA de la Tranche Banques et ceux de la Tranche Equipementiers ont les mêmes caractéristiques. Toutefois, s'agissant de deux émissions non assimilables, ces titres sont admis aux négociations sur deux lignes de cotation distinctes sur le marché Eurolist (compartiment international) d'Euronext Paris. L'admission de ces titres a fait l'objet d'un prospectus qui a été visé par la Commission des opérations de bourse avec avertissements le 24 février 2003 sous le n° 03-092. Ce document est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et celui de la Société (www.francetelecom.com, rubrique Actionnaires / Documentation).

Les TDIRA sont remboursables en actions nouvelles de France Télécom à tout moment à l'initiative des porteurs, ou, à l'initiative de France Télécom, à partir du 3 mars 2010 si la moyenne des cours de clôture pendant 20 jours de bourse consécutifs, choisis parmi 40 jours de bourse pendant lesquels l'action est cotée, est supérieure à 125 % du prix de remboursement à raison de 384,1155 actions par TDIRA pour la Tranche Banques et 358,8350 actions par TDIRA pour la Tranche Equipementiers. Ce taux est ajusté pour préserver les droits des porteurs de titres, conformément à la loi. Ainsi, la parité initiale de 300 actions par TDIRA

a été ajustée en avril 2003, mai 2004, septembre 2005 et mai 2006 pour tenir compte des augmentations de capital et de la distribution de primes et dividendes de France Télécom. Par ailleurs, durant les sept premières années, le taux de remboursement des TDIRA attribués aux membres du syndicat bancaire sera ajusté pour neutraliser les distributions de dividendes, si ces distributions n'ont pas déjà été prises en compte dans le cadre d'un autre ajustement.

Les termes et conditions des TDIRA sont décrits en note 21.2 de l'annexe des comptes consolidés.

Compte tenu des rachats effectués par France Télécom S.A. depuis leur émission, 302 172 TDIRA restent en circulation au 31 décembre 2006 dont 215 150 TDIRA Tranche Banques remboursables (sous réserve des ajustements éventuels du ratio de remboursement) en 82 642 449 actions nouvelles France Télécom, et 87 022 TDIRA Tranche Equipementiers remboursables (sous réserve des ajustements éventuels du ratio de remboursement) en 31 226 539 actions nouvelles France Télécom.

Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes – septembre 2004

France Télécom a procédé en septembre 2004 à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes à échéance au 1er janvier 2009 d'un montant nominal total de 1,15 milliard d'euros, représenté par 445 564 Obligations d'une valeur nominale unitaire de 2 581 euros.

Chaque obligation porte intérêt au taux de 1,60 % l'an et donne au porteur le droit de demander à tout moment à compter du 20 octobre 2004 et jusqu'au septième jour ouvré qui précède la date de remboursement normal ou anticipé, l'attribution d'actions France Télécom à raison de 100,297 actions par obligation, la parité initiale de 100 actions France Télécom pour une obligation ayant été ajustée suite à l'augmentation de capital de septembre 2005.

France Télécom pourra à son gré remettre des actions nouvelles ou des actions existantes ou une combinaison des deux.

Les obligations sont admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris S.A. sous le code ISIN FR0010113357.

La totalité des obligations reste en circulation au 31 décembre 2006.

21.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Néant

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant

21.1.7 Historique du capital social

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du capital de France Télécom au cours des trois derniers exercices jusqu'au 31 décembre 2006 :

	Variation de capital			
Date / Opération	Valeur nominale	Prime	Montant du capital social	Nombre cumulé d'action en circulation
9 avril 2004 Conversion d'obligations[1]	€ 4 580	€ 70 621	€ 9 609 271 892	2 402 317 973
29 avril 2004 Offre publique d'échange d'actions Wanadoo[2]	€ 259 187 180	€ 1 073 196 515	€ 9 868 459 072	2 467 114 768
31 décembre 2004 Exercice d'options de souscriptions[3]	€ 874 632	€ 2 426 026	€ 9 869 333 704	2 467 433 426
30 juin 2005 Exercice d'options de souscriptions[4]	€ 3 307 816	€ 9 254 065	€ 9 872 641 520	2 468 160 380
26 septembre 2005				
Augmentation de capital par émission de bons de souscription d'actions nouvelles[5]	€ 533 757 816	€ 2 423 225 177	€ 10 406 399 336	2 601 599 834
31 décembre 2005 Exercice d'options de souscriptions[6]	€ 5 839 852	€ 21 673 123	€ 10 412 239 188	2 603 059 797
31 décembre 2006 Exercice d'options de souscriptions[7]	€ 14 453 332	€ 46 728 974	€ 10 426 692 520	2 606 673 130

(1) Constatation de l'émission de 1 145 actions nouvelles à la suite de la demande de conversion, au cours de l'exercice 2004, de 94 obligations convertibles émises dans le cadre de l'emprunt obligataire du 28 novembre 1998.
(2) Emission de 64 796 795 actions nouvelles afin de rémunérer l'acquisition d'actions Wanadoo dans le cadre d'une offre publique mixte d'achat et d'échange initiée le 25 février 2004 comportant une parité d'échange de sept actions France Télécom contre 18 actions Wanadoo. Sur la base du cours de l'action France Télécom le 28 avril 2004, date de la publication de l'avis de l'Autorité des Marchés Financiers constatant la clôture de l'offre, le montant brut de l'augmentation de capital s'est élevé à 1 344 533 496 euros. Compte tenu des frais d'émission et des commissions bancaires, le produit net de l'augmentation de capital a été de 1 332 383 695 euros.
(3) Constatation de l'émission de 218 658 actions nouvelles à la suite de l'exercice en 2004 d'options de souscription consenties par Wanadoo qui ont été reprises par France Télécom lors de la fusion absorption de Wanadoo intervenue le 1er septembre 2004.
(4) Constatation de l'émission de 826 954 actions nouvelles à la suite de l'exercice au cours du 1er semestre 2005 d'options de souscription consenties par Wanadoo qui ont été reprises par France Télécom lors de la fusion absorption de Wanadoo intervenue le 1er septembre 2004.
(5) Emission de 133 439 454 actions nouvelles destinée à financer partiellement l'acquisition de près de 80 % d'Amena et réalisée par l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) à raison d'un BSA par action détenue le 31 août 2005, la détention de 37 BSA donnant le droit de souscrire à 2 actions au prix unitaire de 22,63 euros. Le montant brut de l'augmentation de capital s'est élevé à 3 019 734 844 euros. Le règlement livraison est intervenu le 26 septembre 2005. Les frais d'émission d'un montant de 63 millions d'euros ont été imputés sur la prime d'émission.
(6) Constatation de l'émission de 1 459 963 actions nouvelles à la suite de l'exercice au cours du 2ème semestre 2005 d'options de souscription consenties par Wanadoo qui ont été reprises par France Télécom lors de la fusion absorption de Wanadoo intervenue le 1er septembre 2004 et d'instruments de liquidité sur options détenus par des titulaires d'options de souscription d'actions Orange bénéficiaires de contrats de liquidité.
(7) Constatation de l'émission de 3 616 333 actions nouvelles à la suite de l'exercice en 2006 d'options de souscription consenties par Wanadoo qui ont été reprises par France Télécom lors de la fusion absorption de Wanadoo intervenue le 1er septembre 2004 et d'instruments de liquidité sur options détenus par des titulaires d'options de souscription d'actions Orange bénéficiaires de contrats de liquidité.

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, en France et à l'étranger, conformément notamment au Code des postes et télécommunications :

- d'assurer tous services de communications électroniques dans les relations intérieures et internationales ;

- d'assurer les missions relevant du service public et, en particulier, de fournir, le cas échéant, le service universel des télécommunications et les services obligatoires ;

- d'établir, de développer et d'exploiter tous réseaux ouverts au public de communications électroniques nécessaires à la fourniture de ces services et d'assurer leur interconnexion avec d'autres réseaux ouverts aux publics français et étrangers ;

- de fournir tous autres services, installations, équipements terminaux, réseaux de communications électroniques, ainsi qu'établir et exploiter tous réseaux distribuant des services audiovisuels, et notamment des services de radiodiffusion sonore, de télévision ou multimédia ;

- de créer, d'acquérir, de louer, de prendre en location-gérance tous meubles, immeubles et fonds de commerce, de prendre à bail, d'installer, d'exploiter, tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'un des objets précités ;

- de prendre, d'acquérir, d'exploiter ou de céder tous procédés et brevets concernant les activités se rapportant à l'un des objets précités ;

- la participation directe ou indirecte à toutes opérations pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés ou d'entreprises nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de prises d'intérêt, de fusion, d'association ou de toute autre manière ;

- et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets précités, à tous objets similaires ou connexes et même à tous objets qui seraient de nature à favoriser ou à développer les affaires de la société.

21.2.2 Dispositions concernant les organes d'administration et de direction

Composition du Conseil d'administration

Voir la section 14.1.1 "Composition du Conseil d'administration". Les statuts de France Télécom (Article 13) précisent que le conseil d'administration est composé d'un minimum de douze et d'un maximum de vingt deux membres, dont trois administrateurs représentant le personnel et un administrateur représentant les membres du personnel qui sont actionnaires.

CHAPITRE 21

Président du Conseil d'administration (article 17 des statuts)

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de France Télécom et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Conformément aux articles 29-1 et 29-2 de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 modifiée, le Président du Conseil d'administration dispose des pouvoirs de nomination et de gestion à l'égard des fonctionnaires présents dans la société.

Direction Générale (article 18 des statuts)

La direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, alors qualifié de Président-Directeur Général, soit, le cas échéant, par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général. Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'administration.

Lors de sa séance du 7 septembre 2004, le Conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général, sans limitations de pouvoir autres que celles qui figurent à l'article 1 du règlement intérieur. Celui-ci prévoit que le Président doit obtenir l'autorisation du Conseil d'administration pour engager des opérations d'investissements ou de désinvestissements d'un montant supérieur à 200 millions d'euros par opération lorsqu'il s'agit d'une opération de croissance externe ou d'une cession. En outre, tout investissement qui ne s'inscrit pas dans l'orientation stratégique de la société et dont le montant par opération est supérieur à 20 millions d'euros doit recueillir au préalable l'agrément du Conseil d'administration.

Directeur Général Délégué (article 19 des statuts)

Sur proposition du Président-Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Président-Directeur Général avec le titre de Directeur Général délégué. Le nombre maximum des Directeurs Généraux délégués est fixé à cinq personnes. En accord avec le Président-Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués.

A ce jour, le Conseil d'administration de France Télécom n'a désigné aucun Directeur Général délégué.

Réglement intérieur

Le Conseil d'administration a adopté le 17 juillet 2003 un règlement intérieur dans le cadre des préconisations du rapport Bouton pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées. Le règlement intérieur en vigueur est annexé au présent document de référence. En outre, il est disponible sur le site Internet de France Télécom.

Charte de déontologie

Le Conseil d'administration a adopté le 3 décembre 2003 une Charte de déontologie (disponible sur le site Internet de France Télécom à www.francetelecom.com, rubrique Le Groupe/Responsabilité d'entreprise/Ethique) qui s'applique à chaque administrateur, dirigeant et employé de France Télécom.

La Charte énonce les valeurs du Groupe et expose ses principes d'action à l'égard de ses clients, actionnaires, collaborateurs, fournisseurs et concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des pays où le Groupe opère.

La Charte mentionne également un certain nombre de principes de comportement individuel que chaque collaborateur, administrateur et dirigeant de France Télécom doit respecter, qui favorisent un comportement honnête et éthique de leur part et une communication exacte, complète et opportune des informations publiées.

Dans la continuité des règles existantes depuis 1997, la Charte de déontologie rappelle les principes et règles en vigueur en matière de déontologie boursière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement. Elle impose certaines mesures préventives, et en particulier, l'existence de périodes d'interdiction d'opérer sur les titres de France Télécom et des autres sociétés cotées du Groupe pour les "initiés permanents", notamment les administrateurs et les dirigeants.

Détection et traitement des manquements à l'éthique

La Charte de déontologie précise que France Télécom s'assure de l'existence, dans chacune des composantes du Groupe, de dispositifs qui permettent le signalement par un collaborateur d'infractions ou de fraudes dont il aurait connaissance et le traitement approprié et diligent de ce signalement.

En application de ces principes, France Télécom a mis en œuvre un dispositif d'alerte directe en matière d'infractions ou de fraudes dans les domaines de la comptabilité, du contrôle interne et de l'audit, permettant à tout collaborateur de signaler une alerte concernant France Télécom ou ses filiales par courrier postal ou électronique. Ce dispositif est opérationnel depuis janvier 2005. Une procédure a été définie afin d'assurer un traitement de ces alertes d'une façon indépendante et garantissant la protection des collaborateurs.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (article 11 des statuts).

France Télécom n'a émis que des actions ordinaires. Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée générale.

Il n'existe pas de clause statutaire prévoyant un droit de vote double ou multiple en faveur des actionnaires de France Télécom.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Paiement des dividendes (article 26 des statuts)

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée générale sont fixées par elle, ou, à défaut, par le Conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation par autorisation de justice. L'Assemblée générale ordinaire a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions, dans les conditions légales.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux comptes fait apparaître que France Télécom, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'Etat français à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de leur mise en paiement.

Cession et transmission des actions (article 10 des statuts)

Les actions sont librement négociables, sous réserve des dispositions légales et réglementaires. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent par voie de virement de compte à compte.

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires peuvent être modifiés dans les conditions légales. L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectuées.

21.2.5 Règles d'admission et de convocation des Assemblées générales annuelles et des Assemblées générales extraordinaires des actionnaires (article 21 des statuts)

Accès, participation et vote aux Assemblées générales

Les Assemblées générales se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et ont été inscrits en compte avant la date de la réunion, dans les conditions ci-après :

- les propriétaires d'actions au porteur ou inscrites au nominatif sur un compte non tenu par France Télécom doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion de l'Assemblée générale, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale ;

- les propriétaires d'actions nominatives inscrites sur un compte tenu par France Télécom doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, avoir leurs actions inscrites à leur compte tenu par France Télécom au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer le délai de réception des certificats d'indisponibilité prévus ci-dessus.

L'accès à l'Assemblée générale est ouvert à ses membres ainsi qu'aux mandataires et intermédiaires inscrits sur simple justification de leur qualité et identité. Le Conseil d'administration peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

Pour le calcul du quorum et de la majorité de toute Assemblée générale, sont réputés présents les actionnaires participant à l'Assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Le Conseil d'administration organise, dans les conditions légales et réglementaires, la participation et le vote de ces actionnaires à l'Assemblée générale ; il s'assure notamment de l'efficacité des moyens permettant leur identification.

Tout actionnaire peut, dans les conditions légales et réglementaires, voter à distance ou donner pouvoir à son conjoint ou à un autre actionnaire en vue d'être représenté à une Assemblée générale. Les actionnaires peuvent, dans les conditions légales et réglementaires, adresser leur formule de vote à distance ou de procuration ainsi que le document attestant de leur qualité d'actionnaire, soit sous forme papier, soit par des moyens de télécommunication et ce jusqu'à 15 heures (heure de Paris), la veille de l'Assemblée générale. Les modalités d'envoi sont précisées par le Conseil d'administration dans l'avis de réunion et l'avis de convocation. Le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer le délai de réception des formules de vote à distance ou de procuration. Les actionnaires n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit qui intervient dans les conditions légales.

Convocation des Assemblées générales

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration ou, à défaut, par les Commissaires aux comptes, ou par toute personne habilitée à cet effet. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. La convocation est faite 15 jours au moins avant la date de l'Assemblée générale. Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance, dans les mêmes formes que la première.

Ordre du jour et tenue des Assemblées générales

L'ordre du jour de l'Assemblée générale figure sur l'avis de convocation ; il est arrêté par l'auteur de la convocation. L'Assemblée générale ne peut délibérer que sur les questions figurant à son ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la quotité du capital prévue par la loi, et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

Les Assemblées générales sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil d'administration. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son président. Les fonctions de scrutateur sont remplies par les deux membres de l'Assemblée, présents et acceptant ces fonctions, qui disposent eux-mêmes ou comme mandataires du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne le secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires. Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes annuels et les comptes consolidés de cet exercice, ou, en cas de prorogation, dans le délai fixé par décision de justice. Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou ayant voté à distance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. L'Assemblée statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectuées. Sous réserve des dispositions légales applicables aux augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation le quart, et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Sous la même réserve, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

21.2.6 Dispositions ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle

Néant

21.2.7 Déclarations de franchissement de seuils (article 9 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des Marchés Financiers du franchissement des seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33 1/3 %, 50 %, 66 2/3 %, 90 % et 95 % du capital ou des droits de vote, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir, directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions, de droits de vote ou de titres émis en représentation d'actions, correspondant à 0,5 % du capital ou des droits de vote de France Télécom est tenue, dans les cinq jours de bourse à compter de l'inscription des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à France Télécom par lettre recommandée avec avis de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès au capital qu'elle possède.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % est atteint ou franchi à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5 %.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote en font la demande à l'Assemblée générale, le ou les actionnaires concernés sont, dans les conditions et limites fixées par la loi, privés du droit de vote afférant aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration.

21.2.8 Modification du capital (article 7 des statuts)

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi.

Chapitre 22 CONTRATS IMPORTANTS

Le 20 juin 2005, France Télécom a mis en place une ligne de crédit syndiquée de 8 milliards d'euros en remplacement de la ligne de crédit syndiquée de 10 milliards d'euros signée le 22 juin 2004 (Voir la note 22.2 "Lignes de crédit" de l'annexe aux comptes consolidés).

En outre, France Télécom a procédé à des acquisitions et cessions significatives au cours des derniers exercices (voir la note 4 "Principales acquisitions, cessions et variations de périmètre" de l'annexe aux comptes consolidés).

En dehors des contrats visés ci-dessus, France Télécom n'a pas conclu de contrats significatifs autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires.

Chapitre 23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant

Chapitre 24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Tous les documents mis à la disposition des actionnaires dans les conditions légales peuvent être consultés au siège de France Télécom, 6, place d'Alleray, 75015 Paris.

En outre, les statuts de France Télécom sont disponibles sur le site Internet www.francetelecom.com, rubrique Espaces dédiés / Investisseurs / Gouvernement d'entreprise.

Les comptes consolidés de France Télécom relatifs aux trois derniers exercices sont disponibles sur le site Internet www.francetelecom.com, rubrique Espaces dédiés / Investisseurs / Données financières / Rapport de gestion et comptes consolidés.

En application de l'Article 222-7 du Règlement général de l'AMF, France Télécom a établi un document mentionnant la liste de toutes les informations rendues publiques par France Télécom S.A. depuis le 1er mars 2006 pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers. Ce document est annexé au présent document de référence.

Chapitre 25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

France Télécom ne détient pas de participation non consolidée susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats. Les participations significatives détenues par France Télécom dans des sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont décrites au chapitre 7 "Organigramme".

GLOSSAIRE TECHNIQUE

ADSL (Asymetrical Digital Suscriber Line) : Technologie de transmission de données à haut débit sur le réseau téléphonique traditionnel. Elle permet de fournir des services de transfert de données (en premier lieu l'accès à Internet) à haut débit sur un câble en cuivre en paire torsadée (le fil téléphonique qui arrive dans la plupart des bâtiments).

ARCEP: Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes

ART: Autorité de régulation des télécommunications.

Assistant personnel : Ordinateur de poche de la taille d'une calculatrice, doté d'une mémoire pouvant atteidre plusieurs méga-octets et d'un écran tactile souvent associé à un stylet pour la saisie des données. Le PDA est utilisé principalement pour ses fonctions d'agenda, de répertoire téléphonique et de bloc-note, mais les avancées technologiques ont permis de lui adjoindre des fonctionnalités évoluées , bureautiques ou multimédia (lecteur de mp3, d'images, de vidéos, et parfois le téléphone).

ATM (Asynchronous Transfer Mode) : voir "Mode de transfert asynchrone".

Autonomous System (AS) : Ensemble de routeurs IP gérés par une entité unique d'administration, utilisant un protocole de routage commun (Internet Gateway Protocol), et identifié par un nombre unique appelé Autonomous System Number (ASN).

Backbone : Réseau dorsal de transmission longue distance à fibre optique et à très grande capacités (voir DWDM et SDH).

Bluetooth : Technologie de transmission sans fil permettant la constitution de réseaux personnels à moyen débit (environ 700Kbit/s), mais surtout les échanges point à point entre périphériques fixes et mobiles (PC, PDA, téléphone, écouteurs sans fil, imprimante). Cette technologie permet de connecter des équipements sans fil au travers de liens radio dans la bande des 2,4 GHz dans un rayon maximal d'une dizaine de mètres.

BAS (Broadband Access Server) : voir "Serveur d'accès large bande".

Boucle locale : Partie du réseau téléphonique qui connecte le commutateur téléphonique local aux foyers individuels des abonnés.

Centrex : Service permettant à une ou plusieurs entreprises d'utiliser un autocommutateur public en disposant de tous les compléments de service disponibles sur les PABX (Autocommutateur privé d'entreprise).

CFC (Chlorofluorocarbones) : substances chimiques utilisées comme gaz réfrigérants dans les systèmes de climatisation des commutateurs.

Commutateurs : Systèmes de traitement des appels téléphoniques ayant trois fonctions : l'interconnexion (entre une jonction entrante et une jonction sortante), le traitement des appels (établissement et rupture des communications), et les commandes de gestion (taxation, exploitation et maintenance).

CRM (Customer Relationship Management) : Désigne les applicatifs dédiés qui permettent dans une entreprise de mieux connaitre chaque client, et donc de lui proposer des offres plus ciblées et un service qui lui donne meilleure satisfaction.

DECT (Digital European Cordless Telephone) : Norme européenne de téléphone sans fil, sur la bande 1880-1900 MHz. utilisant la compression numérique.

DCS 1800 (Digital Cellular System 1800) ou GSM 1800 : Système de téléphonie mobile reposant sur la norme GSM transposée dans la bande de fréquence 1800 Mhz, adaptée aux réseaux micro-cellulaires.

Dégroupage : Obligation faite à un opérateur propriétaire de la boucle locale, de fournir à un opérateur tiers des paires de cuivre nues. L'opérateur tiers rémunère l'opérateur propriétaire pour cet usage et il installe lui-même ses propres équipements de transmission à l'extrémité de la boucle locale afin de relier les abonnés à son propre réseau. Une offre de colocalisation des équipements est aussi proposée aux opérateurs tiers en complément du dégroupage. On distingue le dégroupage partiel et le dégroupage total. Le dégroupage partiel permet à l'opérateur tiers de proposer un service haut débit sur la bande de fréquences haute de la ligne, tandis que l' opérateur propriétaire continue à fournir l'abonnement et le service téléphonique sur la bande basse. Le dégroupage total permet à l'opérateur tiers de raccorder l'intégralité d'une ligne à ses propres équipements, et donc de fournir à la fois la téléphonie et le haut débit.

Dense Wavelength Division Multiplexing (DWDM) : Technologie de transmission numérique sur fibre optique par multiplexage de longueur d'ondes qui autorise l'acheminement de très haut débits d'information (jusqu'à 10 Gigabits par seconde) sur les réseaux longue distance.

DRM (Digital Rights Management) : Voir Gestion des Droits Numériques

DSL (Digital Subscriber Line - Ligne d'abonné numérique) : Technologies qui permettent d'utiliser les lignes de cuivre raccordant les clients du "Réseau Téléphonique Commuté" (RTC) pour opérer de la transmission à haut débit en mode paquet (numérique). Voir ADSL.

GLOSSAIRE TECHNIQUE

DSLAM (Digital Subscriber Line Access Multiplexer) : Équipements DSL qui assurent la démodulation des modems ADSL des clients et un premier niveau d'agrégation pour le transport des données sur le réseau IP. Ils servent également à filtrer la voix et les données. Installés à proximité des répartiteurs d'abonnés, ils desservent en général entre 100 et 2 000 abonnés.

DWDM : Voir Dense Wavelength Division Multiplexing

Edge (Enhanced data rates for GSM evolution) : Technologie radio qui constitue une étape intermédiaire entre le GPRS et l'UMTS et qui repose sur l'utilisation des fréquences radio GSM existantes pour offrir des services Internet et multimedia, avec un débit théorique allant jusqu'à 380 Kbit/s, et des débits réels jusqu'à quatre fois plus rapides que le GPRS.

Ethernet : Technologie de raccordement de réseau local, développée à l'origine par Xerox, dans laquelle les ordinateurs sont raccordés par une combinaison de cartes d'interface réseau installées sur chaque PC et des câbles coaxiaux qui relient les stations de travail à un débit de 10 Megabits par seconde. Dans un réseau Ethernet, chaque station peut, à tout moment, initialiser une transmission.

FDD (Frequency Division Duplexing) : Mode d'allocation des fréquences UMTS qui consiste à affecter une bande de fréquence pour chacune des voies montante (du terminal à la station de base), et descendante (de la station de base au terminal).

Fournisseur d'accès à Internet - FAI (Internet Service Provider – ISP) : Société procurant un accès à Internet aux utilisateurs particuliers, aux professionnels et aux entreprises.

Frame relay : Protocole de transmission de données qui utilise uniquement les deux premières couches du modèle de la norme internationale OSI ("Open System Interconnection") visant à normaliser et faciliter l'interconnexion des réseaux. Il permet d'établir simultanément, par un multiplexage statistique, plusieurs communications sur un même accès et autorise des débits élevés.

Gbit/s ou Gigabit par seconde : Milliard de bits (10^9) acheminés par seconde sur un réseau de transmission. Voir bit.

Gateway: voir Passerelle.

GPRS (General Packet Radio Service) : Système de communication mobile de 2ème génération permettant des débits théoriques de l'ordre de 170 Kbit/s, et des débits réels d'environ 50 Kbit/s.

GSM (Global System for Mobile Communications) : Norme européenne pour réseaux de téléphonie mobile de deuxième génération qui opère dans les bandes de fréquence 900-1800MHz.

Hiérarchie Digitale Synchrone (Synchronous Digital Hierarchy - SDH) : La Hiérarchie Digitale Synchrone correspond à un standard de transmission sur fibre optique à très haut débit qui permet d'assurer le transport de flux d'informations de débits différents de manière sécurisée, et d'en faciliter la gestion.

Hotspot : Point d'accèsWi-Fi situé dans un lieu public à forte affluence (café, hôtel, gare, aéroport) donnant aux utilisateurs de terminaux mobiles (PC portable, assistant personnel) accès à un réseau sans fil pour se connecter à Internet à un débit de 11 ou 54 Mbit/s selon la norme Wi-Fi utilisée (voir Wi-Fi).

Intranet : Réseau local utilisant les mêmes protocoles et technologies que le réseau Internet, mais qui à la différence d'Internet relie des ordinateurs de manière privée, c'est à dire sans être ouvert à la totalité des internautes. Exemples : Intranet d'entreprise, Intranet de communauté, etc.

IP (Internet Protocol) : voir Protocole IP.

Itinérance (Roaming) : Utilisation d'un service de téléphonie mobile sur le réseau d'un autre opérateur que celui auprès duquel est souscrit l'abonnement. L'exemple type est l'utilisation d'un mobile à l'étranger à partir du réseau d'un autre opérateur.

Kbit/s ou Kilobit par seconde : Millier de bits (10^3) acheminés par seconde sur un réseau de transmission. Voir bit.

LAN (Local Area Network) - Réseau Local d'Entreprise : Réseau Local d'Entreprise (ou d'établissement) qui permet de raccorder des postes de travail ou des micro-ordinateurs d'une même entreprise sur un même site, de s'interconnecter avec d'autres réseaux locaux sur d'autres sites et d'être relié au réseau public.

Large Bande : Technologie de transmission de données où la modulation est utilisée pour permettre le passage simultané de plusieurs canaux indépendants sur un même support physique. Expression utilisée pour désigner les réseaux à haut débit (débits de l'ordre de plusieurs Mbit/s minimum).On parle aussi pour l'ADSL d'accès large bande (connection individuelle à partir de 128 Kbit/s dans le sens descendant du commutateur à l'utilisateur).

Livebox : Terminal commercialisé par France Télécom qui offre des fonctions de modem haut-débit, de routeur et de point d'accès sans fil Wi-Fi et BlueTooth, et donne accès via l'ADSL à l'internet, à la télévision, et à la téléphonie sur IP.

GLOSSAIRE TECHNIQUE

MAN (Metropolitan Area Network) : Réseau de transmission à haut débit qui s'étend sur une zone géographique limitée, en général de la taille d'une ville ou d'une région.

Mbit/s ou Mégabit par seconde : Million de bits (10^6) acheminés par seconde sur un réseau de transmission. Voir bit.

MHz: Mesure de fréquence correspondant à un million de cycles par seconde d'un courant électrique (fréquence radio), ou de cycle d'horloge d'un micro-processeur (ordinateur).

MMS (Multimedia Messaging Service) : Messagerie Multimédia qui constitue une extension du SMS et permet d'acheminer des images et des sons sur les réseaux et terminaux de téléphonie mobile GPRS et UMTS.

Mode de Transfert Asynchrone (Asynchronous Transfer Mode - ATM) : Technique de transmission haut débit permettant de multiplexer des flux de données sous forme de paquets (nommés cellules ATM) en mode connecté avec une qualité de service garantie.

Multiplay : offre d'accès de services multiples (internet, télévision, voix sur IP) au travers d' un seul point d'accès haut-débit. La Livebox est le terminal "multiplay" commercialisé par France Télécom.

Multiplexage : Technique permettant d'acheminer simultanément plusieurs flux de communication sur un même canal de transmission.

Multi-Protocol Label Switching (MPLS) : Il s'agit d'un projet de norme de l'"Internet Engineering Task Force" (IETF) qui est une communauté internationale ouverte d'opérateurs et concepteurs de réseaux dont le but est de coordonner les évolutions et résoudre les questions d'architecture et de protocole sur Internet. Le MPLS améliore l'efficacité et la rapidité du réseau en permettant aux routeurs d'acheminer les informations selon des routes pré-définies en fonction du niveau de qualité requis.

MVNO (Mobile Virtual Network Operator) : Opérateur mobile qui utilise des infrastructures de réseaux tiers pour fournir ses propres services de téléphonie mobile. En français : Opérateur mobile virtuel.

NAS (Network Access Server) : voir "Serveur d'Accès au Réseau".

NGN (New generation network, ou Next generation network) : Concept générique désignant les réseaux voix et données basés sur protocole IP et permettant de passer d'une simple approche de connectivité à une nouvelle approche de développement de services apportés aux clients (voir « Protocole IP »).

NRA : Nœuds de raccordement d'abonnés ou commutateur vers lesquels aboutissent les lignes téléphoniques des abonnés.

Opérateur Mobile Virtuel : voir MVNO.

Outsourcing : Contrat de service passé par une entreprise avec un opérateur, et consistant à lui confier la gestion de l'ensemble de ses besoins en matière de télécommunication ou d'informatique.

PABX ou PBX (Private Automatic Branch eXchange) : Commutateur privé d'entreprise.

Passerelle (ou Gateway) : Equipement permettant à deux réseau différents de communiquer. Certaines passerelles sont bidirectionnelles, d'autres unidirectionnelles.

PCBs (Polychlorinated Biphenyls) : produits chimiques (Biphényles polychlorés ou BPC) utilisés dans certains dispositifs électriques, notamment les transformateurs et les condensateurs.

PDA (Portable Digital Assistant) : voir Assistant personnel.

Protocole IP (Internet Protocol - IP) : Un des deux principaux protocoles de communication entre les réseaux (l'autre étant l'ATM) utilisé notamment sur les réseaux Internet et Intranet. L'IP est un protocole de transfert spécifique à Internet basé sur le principe de la commutation de paquets.

Répartiteurs : Equipements du réseau téléphonique qui permettent de concentrer les lignes ou boucles locales dédiées à chaque abonné afin de les renvoyer au commutateur téléphonique local (ou CAA).

Réseaux de la Prochaine Génération (Next Generation Network - NGN) : Ces réseaux proposent la généralisation des technologies utilisées pour le trafic Data et l'Internet pour assurer l'ensemble des prestations offertes actuellement par le RTC.

Réseau Intelligent (Intelligent Network - IN) : Concept d'architecture de réseau qui a pour objet de faciliter l'introduction de nouveaux services à partir des services de base offerts par le Réseau Téléphonique Commuté.Son principe repose sur l'installation de la logique et des données du service sur un serveur informatique centralisé qui assure la commande des commutateurs.

GLOSSAIRE TECHNIQUE

Réseau Longue Distance : Réseau public ou privé couvrant une aire géographique très étendue (nationale ou internationale) et permettant de relier entre eux les réseaux d'accès ou d'interconnecter des réseaux privés à haut-débit (LAN, MAN). Voir Backbones.

Réseau Numérique à Intégration de Service (RNIS) ou Integrated Service Digital Network (ISDN) : Réseau numérique de transmission d'informations intégrées : données, voix, vidéo. Nom commercial de France Télécom : Numéris.

Réseau Privé Virtuel - RPV (Virtual Private Network—VPN) : Ensemble de ressources de communications du réseau public logiquement organisées et mises par un exploitant public à la disposition d'un client de façon à lui offrir de manière exclusive des services de téléphonie d'entreprise.

Réseau Téléphonique Commuté (RTC) : Réseau de transport de la voix constitué de terminaux, de lignes d'abonnés, de circuits, et de commutateurs. Il est également utilisé pour accéder à certains services de données.

Roaming : Voir Itinérance.

Routeur : passerelle d'interconnexion entre plusieurs serveurs installée dans un nœud de réseau, et qui a pour fonction d'optimiser la transmission des données et de donner aux utilisateurs l'accès à l'ensemble des ressources disponibles sur ce réseau.

SDH (Synchronous Digital Hierarchy) : Voir "Hiérarchie Digitale Synchrone".

Serveur d'Accès Large Bande (Broadband Access Server - BAS) : Le Serveur d'Accès Large Bande est un concentrateur d'accès à haut débit qui collecte le trafic émanant ou allant vers les DSLAM et qui assure l'interconnexion avec le réseau IP de l'opérateur. Le BAS est un des éléments essentiels du réseau ADSL de l'opérateur. Cet équipement de concentration se charge de la gestion des sessions utilisateurs (authentification, contrôle du trafic, etc.) et de la concentration du trafic Internet.

Serveur d'Accès au Réseau (Network Access Server - NAS) : Equipement de bordure d'un réseau IP chargé de concentrer les accès modems téléphoniques du RTC et de les connecter au réseau IP.

Signalisation Sémaphore code 7 : Echanges d'informations nécessaires pour la gestion d'une communication téléphonique (établissement et rupture, maintenance et supervision, facturation) et acheminés sous une forme numérique par un réseau distinct de celui utilisé pour la communication elle-même.

SMHD (Service Multisite Haut Débit) : Solution permettant à une entreprise d'interconnecter plusieurs sites d'une même agglomération ou d'une même région, dans le but de transmettre des informations de type voix, données, images, à des débits allant jusqu'à 2,5 Gbits. Elle s'appuit sur une boucle locale dédiée et doublée, afin de garantir une sécurisation maximale.

SMS (Short Message Service) : Service de communication de messages écrits courts sur les réseaux et terminaux de téléphonie mobile.

Spam: Encombrement des comptes e-mail de très nombreux utilisateurs auxquels sont envoyés à des fins publicitaires des courrier électronique non-sollicités.

SS7 : voir Signalisation Sémaphore code 7.

Téléphonie sur IP : voir Voix sur IP.

Tbit/s ou Terabit par seconde : Billion de bits (10^{12}) acheminés par seconde sur un réseau de transmission. Voir bit.

TDD (Time Division Duplexing): Mode d'allocation de fréquences UMTS qui consiste à séparer temporellement les deux voies montante (du terminal à la station de base) et descendante (de la station au terminal) sur une même bande de fréquence

Transpac : voir X25.

UMTS (Universal Mobile Telecommunications System) : Norme de téléphonie mobile de troisième génération (3G) permettant une communication haut débit (jusqu'à 2Mbit/s en débit symétrique théorique) sur la bande de fréquences 1,9 à 2,2 GHz.

Visiophonie: Technique consistant, par la transmission en temps réel du son et de l'image sur une ligne téléphonique à l'aide d'un visiophone, de telephoner en visualisant sur l'écran son correspondant, de montrer des photos, des vidéos et d'utiliser des services MMS. « Maligne visio » est l'offre de visiophonie de France Télécom.

VOD (Video on Demand) : Vidéo à la demande. Désigne la possibilité de sélectionner un contenu vidéo numérisé et de le télécharger sur un serveur central à partir d'un ordinateur ou d'un poste de télévision.

Voix sur IP (Voice over Internet Protocol - VoIP) : Transport de la voix sur IP.

GLOSSAIRE TECHNIQUE

VPN (Virtual Private Network) : voir RPV(Réseau Privé Virtuel).

WAN (Wide Area Network) : Réseau étendu à quelques bâtiments, à une ville. Voir MAN.

WAP (Wireless Application Protocol) : Protocole optimisant l'accès à l'Internet à partir de terminaux mobiles.

WDM (Wavelength Division Multiplexing) : Voir Dense Wavelength Division Multiplexing.

Wi-Fi (Wireless-Fidelity) : Technologie qui permet de connecter des équipements sans fil au travers de liens radio dans la bande des 2,4 GHz à un débit de 11 Mbit/s (norme 802.11b) ou 54 Mbit/s (norme 802.11g). Déclinaison d'Ethernet dans le monde radio, le Wi-Fi offre la possibilité aux entreprises et aux particuliers de relier sans fil plusieurs ordinateurs ou périphériques partagés en réseau sur des distances pouvant atteindre quelques dizaines de mètres.

WiMax : Standard de transmission sans fil à haut débit fonctionnant à 70 Mbit/s (norme 802.16) qui permet de connecter des points d'accès Wi-Fi à un réseau de fibres optiques et ainsi d'accroître la portée des réseaux Wi-Fi. Avec une portée théorique de 50 km, il devrait permettre, à terme, le développement de réseaux métropolitains (MAN) reposant sur un unique point d'accès.

xDSL: voir DSL

X 25 : Protocole de communication normalisée permettant d'établir une relation entre deux équipements au travers d'un réseau dit "à commutation de paquets". Le réseau Transpac a été le premier réseau public X.25 ouvert au monde suivant cette technologie

GLOSSAIRE FINANCIER

Achats externes : les achats externes (voir note 6 de l'annexe aux comptes consolidés) comprennent :

- les charges commerciales : achats externes comprenant les achats de terminaux et autres produits vendus, les commissions de distribution et les dépenses de publicité, promotion, sponsoring et de changement de marque ;

- les achats et reversements aux opérateurs ;

- et les autres achats externes : achats externes incluant les frais généraux, les charges immobilières, les charges de sous-traitance d'exploitation et de maintenance technique, les charges informatiques, les coûts de matériel et les charges de sous-traitance des centres d'appels, nets de la production immobilisée sur biens et services.

ARPU (secteur d'activité SCP) : le chiffre d'affaires annuel moyen par client (ARPU) est calculé en divisant le Chiffre d'affaires du réseau (voir Chiffre d'affaires du réseau) généré sur les douze derniers mois (à l'exclusion du chiffre d'affaires en provenance des opérateurs de réseaux mobiles virtuels - MVNO) par la moyenne pondérée du nombre de clients sur la même période. La moyenne pondérée du nombre de clients est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de clients en début et en fin de mois. L'ARPU est exprimé en chiffre d'affaires annuel par client.

ARPU des Services fixes Grand Public (secteur d'activité SCR) : le chiffre d'affaires mensuel moyen par ligne des Services fixes Grand Public (ARPU) est calculé en divisant le chiffre d'affaires mensuel moyen, sur la base des douze derniers mois, par la moyenne pondérée du nombre de lignes des Services fixes Grand Public sur la même période. La moyenne pondérée du nombre de lignes des Services fixes Grand Public est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de lignes des Services fixes Grand Public en début et en fin de mois. L'ARPU des Services fixes Grand Public est exprimé en chiffre d'affaires mensuel par ligne.

AUPU (secteur d'activité SCP) : la consommation mensuelle moyenne par client (AUPU) est calculée en divisant la consommation mensuelle moyenne en minutes sur les douze derniers mois (appels entrants, appels sortants et itinérance *(roaming)*, à l'exclusion du trafic des opérateurs de réseaux mobiles virtuels - MVNO) par la moyenne pondérée du nombre de clients sur la même période. L'AUPU est exprimé, en minutes, en consommation mensuelle par client.

Autres achats externes : voir Achats externes.

CAPEX : investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors investissements financés par location financement (voir note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

Cash-flow organique : flux net de trésorerie généré par l'activité diminué des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (nettes de la variation des fournisseurs d'immobilisations) et augmenté des produits de cession d'actifs corporels et incorporels.

Charges commerciales : voir Achats externes.

Charges de personnel (salaires et charges) : voir OPEX.

Charges opérationnelles comprises dans la détermination de la marge brute opérationnelle (MBO) : voir OPEX.

Charges opérationnelles hors charges de personnel (salaires et charges) : voir OPEX.

Chiffre d'affaires des équipements (secteur d'activité SCP) : le chiffre d'affaires des équipements comprend la vente de terminaux mobiles et d'accessoires.

Chiffre d'affaires des services "non-voix" (secteur d'activité SCP) : le chiffre d'affaires des services "non-voix" correspond au chiffre d'affaires du réseau hormis le chiffre d'affaires généré par la "voix" (à l'exclusion du chiffre d'affaires en provenance des opérateurs de réseaux mobiles virtuels - MVNO). Par exemple, il inclut le chiffre d'affaires généré par l'envoi de messages texte (SMS), de messages multimédia (MMS), de données (WAP, GPRS et 3G) ainsi qu'aux coûts facturés au client pour l'achat de contenus (téléchargement de sonneries, résultats sportifs, etc.).

Chiffre d'affaires du réseau (secteur d'activité SCP) : le chiffre d'affaires du réseau représente le chiffre d'affaires (voix, données et SMS) généré par l'utilisation du réseau mobile. Il comprend le chiffre d'affaires généré par les appels entrants et les appels sortants, les frais d'accès au réseau, le chiffre d'affaires de l'itinérance *(roaming)* des clients d'autres réseaux, le chiffre d'affaires des services à valeur ajoutée et le chiffre d'affaires en provenance des opérateurs de réseaux mobiles virtuels (MVNO). Il représente le chiffre d'affaires récurrent le plus pertinent de l'activité mobile et est directement corrélé aux indicateurs d'activité.

Coûts d'acquisition (secteur d'activité SCP) : les coûts d'acquisition par client correspondent à la somme des coûts d'acquisition des terminaux vendus et des commissions payées aux distributeurs de laquelle est déduit le chiffre d'affaires issu de la vente des terminaux, pour chaque nouveau client.

Coûts de fidélisation (secteur d'activité SCP) : les coûts de fidélisation par client correspondent à la somme des coûts d'acquisition des terminaux vendus et des commissions payées aux distributeurs de laquelle est déduit le chiffre d'affaires issu de la vente de terminaux, pour chaque client renouvelant son contrat.

GLOSSAIRE FINANCIER

Données à base comparable : des données à méthodes, périmètre et taux de change comparables sont présentées pour la période précédente. Le passage des données historiques aux données à base comparable consiste à conserver les résultats de la période écoulée et à retraiter les résultats de la période correspondante de l'exercice précédent, dans le but de présenter, sur des périodes comparables, des données financières à méthodes, périmètre et taux de change comparables. La méthode utilisée est d'appliquer aux données de la période correspondante de l'exercice précédent, les méthodes et le périmètre de la période écoulée ainsi que les taux de change moyens utilisés pour le compte de résultat de la période écoulée. Les données à base comparable n'ont pas pour objectif de se substituer aux données historiques de l'exercice écoulé ou des périodes précédentes.

Endettement financier net : l'endettement financier net correspond au total de l'endettement financier brut (converti au cours de clôture), diminué, i) des dérivés actifs de transaction, de couverture de flux de trésorerie et de couverture de juste valeur, ii) des dépôts de garantie versés afférents aux dérivés, iii) des disponibilités, quasi-disponibilités et des placements à la juste valeur, et iv) de certains dépôts de garantie mis en place dans le cadre d'opérations spécifiques (si la dette associée est incluse dans l'endettement financier brut) et corrigé de la part efficace des couvertures de flux de trésorerie (voir note 19 de l'annexe aux comptes consolidés).

Investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication : voir CAPEX.

Investissements financiers : acquisitions de titres de participation (nettes de la trésorerie acquise) et investissements dans les sociétés mises en équivalence.

Marge brute opérationnelle : voir MBO.

MBO - CAPEX : indicateur de la marge brute opérationnelle (MBO) diminuée des investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors investissements financés par location financement (CAPEX).

MBO : marge brute opérationnelle (voir note 2 de l'annexe aux comptes consolidés). Chiffre d'affaires diminué des achats externes, des autres charges opérationnelles (nettes des autres produits opérationnels) et des charges de personnel (salaires et charges). Les charges de personnel (salaires et charges) présentées dans la marge brute opérationnelle (MBO) ne tiennent pas compte de la participation des salariés ainsi que des charges de rémunération en actions.

Nombre d'employés (effectifs actifs fin de période) : nombre de personnes en activité le dernier jour de la période, incluant les contrats à durée indéterminée (CDI) et les contrats à durée déterminée (CDD).

Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein) : moyenne des effectifs en activité sur la période, au prorata de leur temps de travail, incluant les contrats à durée indéterminée (CDI) et les contrats à durée déterminée (CDD).

OPEX : charges opérationnelles (voir note 6 de l'annexe aux comptes consolidés) comprises dans la détermination de la marge brute opérationnelle (MBO), comprenant :

- les **charges de personnel (salaires et charges) :** les charges de personnel (salaires et charges) incluses dans la détermination de la marge brute opérationnelle (MBO) ne comprennent pas la participation des salariés ainsi que les charges de rémunération en actions. Ces dernières font partie des charges incluses entre la marge brute opérationnelle (MBO) et le résultat d'exploitation. Les charges de personnel (salaires et charges) sont nettes de la production immobilisée ;

- et les **OPEX hors charges de personnel (salaires et charges) :** charges opérationnelles hors charges de personnel (salaires et charges). Les charges opérationnelles, hors charges de personnel (salaires et charges), incluses dans la détermination de la marge brute opérationnelle (MBO), comprennent les achats externes (voir Achats externes) ainsi que les autres produits et charges opérationnels. Les charges opérationnelles hors charges de personnel (salaires et charges) sont nettes de la production immobilisée.

OPEX hors charges de personnel (salaires et charges) : voir OPEX.

Taux de résiliation (secteur d'activité SCP) : le taux de résiliation permet de mesurer le nombre de clients ayant quitté le réseau de SCP. Le taux de résiliation est calculé en divisant le nombre total de clients qui se déconnectent ou considérés comme ayant été déconnectés du réseau, volontairement ou involontairement (hors connections frauduleuses et remboursements) au cours des douze derniers mois, par la moyenne pondérée du nombre de clients actifs sur la même période.

Les clients migrant entre forfaits et offres prépayées sont pris en compte dans le calcul du taux de résiliation des offres prépayées et des forfaits mais ne sont pas pris en compte pour le calcul du taux de résiliation toutes offres confondues puisqu'ils restent sur le réseau de SCP. Les clients des offres prépayées sont considérés comme ayant résilié s'ils n'ont pas effectué une action sortante facturable et moins de quatre actions entrantes facturables sur les trois derniers mois.

Pour le sous-secteur SCP France, les clients des offres prépayées sont considérés comme ayant résilié après une période de six mois décomptée à partir de la date de fin de validité de leur recharge (période de validité allant de 7 jours à 5 mois) s'ils n'ont pas procédé au cours de ces six mois à un rechargement.

Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation : variation des stocks nets, plus variation des créances clients, plus variation des dettes fournisseurs (hors fournisseurs d'immobilisations).

Variation du besoin en fonds de roulement global : variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation, plus variation des autres créances, plus variation des autres dettes.

ANNEXES

I. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

EXERCICE 2006

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président de votre Conseil d'administration vous rend compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société.

Le Président a chargé la direction financière du groupe et la direction de l'audit interne et du contrôle des risques du présent rapport, des travaux préparatoires et des diligences nécessaires. Les commissaires aux comptes ont été informés de ces travaux et diligences. Ce rapport, soumis à la validation du Comité de l'information financière du Groupe, fait également l'objet d'une présentation au Comité d'audit.

Ce rapport présente les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration de France Télécom S.A au cours de l'exercice 2006.

Ce rapport présente également les procédures de contrôle interne au sein du groupe France Télécom.

En matière comptable et financière, le groupe France Télécom a mis en place une organisation de contrôle interne autour de ses grandes activités qui s'appuie sur une méthodologie reconnue internationalement, fondée sur le référentiel COSO (cf. introduction de la section 2 de ce rapport).

Afin de garantir la qualité et la fiabilité de l'information financière produite, une dynamique d'amélioration continue du contrôle interne est à l'œuvre au sein du groupe.

1. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

France Télécom adhère aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le rapport Medef/AFEP d'octobre 2003 et s'est attachée à mettre en œuvre les recommandations de ces rapports, notamment à travers l'adoption par le Conseil d'administration d'un règlement intérieur qui fixe les principes directeurs de son fonctionnement et les modalités selon lesquelles il exerce sa mission. Le règlement intérieur a été adopté le 17 juillet 2003 et modifié lors des réunions du 28 juin 2005 et du 6 juin 2006 ; il est joint en annexe au présent rapport.

1.1 Composition du Conseil d'administration

Depuis le transfert au secteur privé de la majorité du capital de France Télécom intervenu en septembre 2004, la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration sont soumis aux dispositions de droit commun.

En application de la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités de privatisation de France Télécom, le Conseil d'administration doit néanmoins comprendre au minimum deux membres représentant les salariés et un membre représentant les salariés actionnaires, s'il compte moins de 15 membres, ou trois membres représentant les salariés et un membre représentant les salariés actionnaires, s'il compte 15 membres ou plus.

En outre, en application du décret-loi du 30 octobre 1935, le Conseil d'administration comprend des représentants de l'Etat au prorata de la quotité des actions France Télécom détenues par ce dernier. Les administrateurs représentant de l'Etat sont nommés par décret.

Au 31 décembre 2006, le Conseil d'administration est composé de la façon suivante :

- Sept administrateurs désignés par l'Assemblée générale
- Trois représentants de l'Etat étant précisé que, compte tenu de la quotité des actions qu'il détient, l'Etat peut, en application du décret-loi de 1935, nommer un quatrième administrateur.
- Trois administrateurs représentant le personnel.
- Un administrateur représentant les salariés actionnaires.

Au cours de l'année 2006, le Conseil d'administration a pris acte de la nomination par arrêté en date du 19 avril 2006 de Jean-Pierre Jouyet en qualité de représentant de l'Etat, en remplacement de Pierre-Mathieu Duhamel et de la démission, à compter du 1er septembre 2006, de Denis Samuel-Lajeunesse, ses fonctions en tant que directeur général de l'Agence des Participations de l'Etat ayant pris fin.

Depuis le 27 avril 2005, M. Jean-Paul Gristi participe aux séances du Conseil d'administration en qualité de représentant du Comité central d'entreprise.

Le Conseil d'administration a renouvelé au cours de sa séance du 26 janvier 2006 son estimation selon laquelle cinq administrateurs peuvent être qualifiés d'indépendants au sens des critères du rapport Medef/AFEP d'octobre 2003 sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées. Il s'agit de Bernard Dufau, Arnaud Lagardère, Henri Martre, Stéphane Richard et Marcel Roulet, administrateurs élus par l'Assemblée générale du 25 février 2003, dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale du 22 avril 2005. Les autres administrateurs sont soit des représentants de l'Etat, soit des salariés ou anciens salariés depuis moins de cinq ans de France Télécom S.A. et, à ce titre, ne peuvent être considérés comme des administrateurs indépendants au sens du rapport Medef/AFEP.

Le détail de la composition du Conseil d'administration et la liste des mandats détenus par les administrateurs figurent en annexe.

France Télécom applique des critères de sélection de ses administrateurs, en particulier la disponibilité, l'expérience et la compétence dans les domaines liés aux métiers de l'opérateur et aux enjeux de son environnement.

France Télécom ne se conforme pas entièrement aux recommandations du rapport Medef/AFEP en ce qui concerne le nombre d'administrateurs indépendants au sein du Comité d'audit et du Comité de rémunération, de sélection et de gouvernance. Cette situation tient aux règles légales particulières rappelées ci-dessus qui régissent la composition de son Conseil d'administration et qui se traduisent par le fait qu'au 31 décembre 2006, la moitié de ses membres (3 représentants de l'Etat et 4 représentants des salariés) ne peuvent, par définition, répondre aux critères d'indépendance retenus dans le rapport Medef/AFEP.

1.2 Missions et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la société et veille à leur mise en œuvre par la direction générale.

Les articles 2 et 10 du règlement intérieur du Conseil d'administration figurant en annexe détaillent les règles relatives à l'information des administrateurs et aux réunions du Conseil.

Au cours de l'exercice 2006, le Conseil d'administration s'est réuni onze fois. En moyenne, treize administrateurs sur quinze ont participé à chaque séance du Conseil au cours de cet exercice. La durée moyenne d'une séance du Conseil d'administration est de trois heures. Chaque séance est généralement précédée par la réunion d'un ou plusieurs Comités du Conseil en vue de préparer ses délibérations (cf. infra).

Les principales activités du Conseil ont été les suivantes :

Examen des comptes et des résultats

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés, les rapports de gestion, et les conventions réglementées. Il a examiné le chiffre d'affaires et les principaux résultats trimestriels. Il a arrêté les rapports et résolutions soumis à l'Assemblée générale, ainsi que les réponses aux questions écrites des actionnaires. Il a enfin, examiné le budget 2006.

Examen et approbation des opérations stratégiques

Le Conseil d'administration a délibéré ou été informé sur les offres ou opérations d'acquisition ou de cession suivantes : décision de France Télécom de ne pas surenchérir sur l'offre de Belgacom concernant Telindus (le 26 janvier), cession de la participation de France Télécom dans Ypso, évolution de l'actionnariat d'Amena (cession par Endesa de sa participation minoritaire dans Amena à la filiale espagnole de Deutsche Bank) et projet de cession de 11 % de Jordan Telecom par le Gouvernement jordanien à France Télécom (le 13 février), projet de prise de participation de 35 % dans le capital de Tunisie Telecom (le 7 mars), changement d'intention de France Télécom concernant le maintien de sa participation majoritaire dans le capital de PagesJaunes Groupe ainsi que l'acquisition de 100 % de One GmbH (opérateur en Autriche) par le consortium France Télécom/ Carlyle (le 6 juin), approbation des opérations et des actes préparatoires à l'entrée en période d'exclusivité avec KKR en vue de conclure le désengagement total de PagesJaunes Groupe (le 26 juillet), décision d'investissements dans les droits cinématographiques français et européens et création d'une filiale « ad hoc » (le 25 octobre).

Questions stratégiques

Quatre Comités stratégiques ouverts à tous les administrateurs ont eu lieu au cours de l'année 2006 (cf. infra Comité stratégique).

Gouvernement d'entreprise

Au cours de la séance du 26 janvier 2006 (première réunion du Conseil se tenant à compter du 19 décembre 2005), les mandats des administrateurs nommés par l'Assemblée générale ont pris fin en début de séance et ont été immédiatement renouvelés conformément à la 7e résolution de l'Assemblée générale du 22 avril 2005; ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire d'approbation des comptes en 2011.

Le mandat du Président, dont la durée est calée sur celle du mandat d'administrateur, a également pris fin le 26 janvier 2006. Après délibération, le Conseil a décidé à l'unanimité de renouveler ce mandat.

Après délibération, le Conseil s'est également prononcé, conformément à l'article 18 des statuts, pour le maintien du cumul des fonctions du Président du Conseil d'administration et de directeur général à l'unanimité de ses membres.

La rémunération du Président, telle que fixée lors du Conseil du 7 mars 2005, a été approuvée et confirmée par la majorité des membres du Conseil. (voir la section 1. 3)

Enfin, après en avoir délibéré, le Conseil a autorisé à la majorité de ses membres, au titre de l'article L.225-38 du Code du Commerce, l'attribution à Didier Lombard d'une indemnité équivalente à 21 mois de sa rémunération annuelle brute totale, au cas où serait mis un terme à son mandat social, par décision du Conseil et si, de plus, il devait, en conséquence, quitter le Groupe et voir rompu son contrat de travail. Cette indemnité inclut l'indemnité conventionnelle de licenciement. (voir la section 1.3)

Au cours de la séance du 13 février 2006, le Conseil a arrêté à l'unanimité les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2005 et les rapports de gestion y afférents, ainsi que le rapport relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et aux procédures de contrôle interne. Par ailleurs, la majorité des administrateurs a approuvé la proposition de distribution d'un dividende de 1 euro par action au titre de l'exercice 2005 et a arrêté la politique d'utilisation du numéraire pour 2006. Enfin, au cours de cette réunion, le Président du Comité de rémunération, de sélection et de gouvernance (CRSG) a indiqué que le CRSG avait pris connaissance de l'évolution de l'organisation de l'équipe de direction du Groupe.

Lors de sa séance du 8 mars 2006, le Conseil d'administration a approuvé à la majorité des membres l'adoption d'un plan d'attribution complémentaire d'options de souscription d'actions. Il a arrêté le règlement général du plan et la liste des attributaires.

Par ailleurs, au cours de cette même séance, le Conseil a adopté un projet de résolution à soumettre à l'Assemblée générale mixte du 21 avril 2006 donnant délégation au Conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions ordinaires de la société.

Lors de sa séance du 6 juin 2006, le Conseil a approuvé à la majorité de ses membres la modification apportée à l'article 8 du règlement intérieur du Conseil qui prévoit que le Comité de rémunération, de sélection et de gouvernance donne un avis en cas de demande d'interprétation ou d'amendement sur les plans d'option d'actions en vigueur au sein du groupe France Télécom. Au cours de la même séance, le Conseil a approuvé, à l'unanimité de ses membres, les modifications apportées à l'article 10 du règlement intérieur (calcul du quorum et de la majorité, participation aux réunions du Conseil d'administration par visioconférence et par moyens de télécommunications). Au cours de cette même réunion, une nouvelle version du règlement intérieur du Conseil qui intègre la nouvelle architecture des Comités œuvrant auprès du Conseil (3 Comités au lieu de 4, le Comité d'orientation étant supprimé) a été diffusée aux administrateurs.

Le 13 septembre 2006, le Conseil d'administration a arrêté et approuvé, à l'unanimité, les comptes semestriels 2006. Ce même jour, il a pris acte de l'exposé de Louis-Pierre Wenes, directeur exécutif en charge de la transformation NExT et des activités en France relatif à l'impact du « rebranding » sur les ventes du Groupe.

Le Conseil, lors de sa séance du 25 octobre 2006 a pris note du rapport du Président du Comité de rémunération, de sélection et de gouvernance concernant l'activité du Comité de déontologie du Groupe sur l'année 2005 et le premier semestre 2006.

Le 13 décembre 2006, le Conseil a approuvé les modifications apportées aux règlements des plans de stock options qui prévoient que les personnes qui partent en projet personnel accompagné ou en essaimage conservent leur droit à exercer leurs options.

Il a également approuvé l'alignement des règlements des plans d'options de souscription d'actions Wanadoo sur le dispositif des plans d'options de souscription de titres France Télécom d'octobre 2005 et de mars 2006 et décidé la suppression de toute mention relative au particularisme du régime des fonctionnaires de l'Etat dans les règlements concernés.

Enfin, le Conseil d'administration a pris acte du lancement de la deuxième évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités à travers la remise d'un questionnaire et la possibilité de procéder, pour les membres du Conseil qui en exprimeront le désir, à un entretien individuel avec un membre de l'Inspection Générale du Groupe qui n'assiste pas aux réunions du Conseil. Ces travaux d'évaluation seront conduits sous l'égide du Comité de rémunération, de sélection et de gouvernance.

1.3 Rémunérations des mandataires sociaux

Les critères en application desquels les éléments de rémunération des administrateurs ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis sont les suivants :

Jetons de présence

L'Assemblée générale du 22 avril 2005 a fixé à 500 000 euros par an le montant maximal des jetons de présence distribuables aux administrateurs. En vertu de cette décision, le Conseil d'administration du 31 janvier 2007, après consultation du Comité de rémunération, de sélection et de gouvernance, a décidé d'allouer un montant de 489 500 euros à l'ensemble des membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2006. Ces jetons de présence ont été versés en février 2007.

Selon les règles de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'administration du 31 janvier 2007, les administrateurs reçoivent un montant fixe de 10 000 euros par an et un montant variable qui est lié à leur assiduité aux réunions du Conseil et de ses comités ainsi qu'aux fonctions qu'ils exercent au sein des comités.

Didier Lombard a renoncé à percevoir des jetons de présence.

A l'exception des administrateurs représentant les salariés et salariés actionnaires qui reçoivent une rémunération en tant que salariés de la société et du Président-Directeur Général, les administrateurs n'ont perçu en 2006 aucune rémunération autre que des jetons de présence et ne bénéficient d'aucun autre avantage de la part de France Télécom.

Intéressement

L'intéressement à France Télécom SA repose sur l'atteinte d'un indicateur unique, l'Indicateur de Performance Opérationnelle (IPO), qui s'appuie sur le développement du chiffre d'affaire, la maîtrise des charges opérationnelles, l'optimisation des investissements et l'amélioration du besoin en fonds de roulement. L'intéressement s'appuie également sur l'Indicateur de Qualité de Service Clients (IQSC) qui peut donner lieu à un versement complémentaire s'il est atteint. En tant que mandataire social, le Président ne perçoit pas d'intéressement.

Participation

L'accord de participation de Groupe signé en 1997 avec des organisations syndicales s'applique aux salariés de France Télécom S.A. et de ses filiales françaises détenues à plus de 50 %. En tant que mandataire social, le Président ne perçoit pas de participation.

La réserve spéciale de participation du Groupe est la somme des réserves spéciales de participation calculées au niveau de chaque filiale concernée suivant une formule dérogatoire (avenant dérogatoire signé le 29 juin 2001). Elle est fonction du résultat d'exploitation diminué des charges financières de chaque société du périmètre.

La réserve spéciale de participation est répartie entre tous les bénéficiaires pour 20 % en fonction de leur temps de présence et pour 80 % proportionnellement au salaire annuel brut perçu par chaque bénéficiaire. Les sommes attribuées individuellement sont affectées au Plan d'épargne du Groupe et sont indisponibles pendant cinq ans.

Rémunération du Président

La rémunération du Président-Directeur Général est fixée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de rémunération, de sélection et de gouvernance.

Rémunération variable

Le Comité de rémunération, de sélection et de gouvernance examine et propose chaque semestre au Conseil d'administration les paramètres de calcul de la part variable de la rémunération du Président-Directeur Général pour le semestre à venir et propose le montant de la part variable du semestre échu qui découle directement des résultats financiers de France Télécom.

Le Président est éligible à une part variable dont le taux cible est de 50 % de sa rémunération de base. En cas de dépassement des objectifs, cette part variable peut atteindre un maximum plafonné à 66,6 % du salaire de base. En 2006, la part variable semestrielle du Président était assise sur un objectif financier global calculé sur le périmètre du groupe France Télécom et constitué de la moyenne pondérée du taux de croissance à base comparable du chiffre d'affaires et de l'indicateur Cash-Flow Organique.

Régime de retraite

Didier Lombard ne bénéficie pas d'un régime de retraite spécifique. Il est affilié au régime de prévoyance complémentaire du groupe France Télécom et continue de bénéficier pendant l'exercice de son mandat social du régime supplémentaire de retraite instauré au bénéfice des membres du personnel classifié "hors grille", étant considéré comme ayant été placé en position hors grille avant l'âge de 55 ans.

1.4 Missions et fonctionnement des Comités du Conseil d'administration

Dans le cadre des préconisations du rapport Medef/AFEP, le Conseil d'administration a créé trois Comités spécialisés:

	Année de création	Président	Membres
Comité d'audit	1997	Bernard Dufau(1)	René Bernardi Jacques de Larosière Stéphane Richard(1)
Comité de rémunération, de sélection et de gouvernance	2003(2)	Marcel Roulet (1)	Arnaud Lagardère(1) Henri Serres Jean Simonin
Comité stratégique	2003	Didier Lombard	Hélène Adam Jean-Michel Gaveau Jean-Pierre Jouyet Henri Martre(1) Stéphane Tierce

(1) Administrateur indépendant au sens du rapport Medef/AFEP
(2) Le Comité de rémunérations, de sélection et de gouvernance s'est substitué au Comité de rémunération créé en 1997.

1.4.1 Comité d'audit

Les missions du Comité d'audit sont détaillées à l'article 7 du règlement intérieur du Conseil d'administration.

Lors de sa séance du 3 décembre 2003, le Conseil d'administration a constaté que le Comité d'audit comporte au moins un expert financier au sens de la loi américaine Sarbanes-Oxley en la personne de Stéphane Richard.

Le Comité s'est réuni treize fois en 2006. Il a auditionné régulièrement les dirigeants de la société et les principaux responsables de la fonction Finance, ainsi que le directeur de l'audit interne et du contrôle des risques et les commissaires aux comptes, pour examiner avec eux leurs plans d'intervention respectifs et les suites qui leur sont données.

Le Comité d'audit a notamment examiné les questions suivantes :

- Budget 2006 ;
- Comptes 2005 sociaux et consolidés et rapport de gestion ;
- Rapport sur les travaux du Conseil et le contrôle interne au titre de l'exercice 2005 ;
- Compte-rendu de la clôture des comptes effectué par les commissaires aux comptes ;
- Distribution d'un dividende aux actionnaires de 1 euro par action au titre de l'exercice 2005 ;
- Comptes semestriels 2006 sociaux et consolidés et rapport de gestion ;
- Chiffre d'affaires et principaux résultats du premier et du troisième trimestre 2006 ;
- Notes de réconciliation des comptes comparant les comptes en normes américaines avec les comptes en normes françaises, pour les comptes annuels (rapport 20-F) et semestriels ;
- Politique d'allocation du numéraire ;
- Revue des engagements hors-bilan et des litiges ;
- Point sur les procédures et enquêtes de la Commission européenne ;
- Bilan 2005 de l'audit interne et cartographie des risques ;
- Programme 2006 de l'audit interne ;
- Avancement des travaux mis en œuvre pour l'application de la loi américaine Sarbanes-Oxley ;
- Projet de prise de participation de 35 % dans Tunisie Telecom ;
- Point d'information sur la cotation aux Etats-Unis ;
- Traitement de la fraude dans le groupe France Télécom ;
- Allocation des CAPEX ;

- Honoraires des commissaires aux comptes :
- Cession de PagesJaunes Groupe;
- Calendrier de la communication financière 2007 ;
- Refonte de la charte du Disclosure Committee et des procédures de l'information financière ;
- Projet d'acquisition de Groupe Silicomp ;
- Eléments d'information présentés à l'Investor Day du 15 décembre 2006.

1.4.2 Comité de rémunération, de sélection et de gouvernance

L'article 8 du règlement intérieur détaille les missions du Comité.

Le Comité s'est réuni sept fois en 2006.

Le Comité de rémunération, de sélection et de gouvernance a examiné la définition des objectifs et les modalités de calcul de la part variable de la rémunération du Président pour chaque semestre, ainsi que les modalités de sa retraite.

Il a examiné le rapport du Comité de déontologie du Groupe. Il a examiné les conditions dans lesquelles cinq administrateurs pouvaient être déclarés indépendants au sens des critères du rapport Medef/AFEP.

Il a pris connaissance de l'évolution de l'organisation de l'équipe de direction du Groupe qui s'articule autour de deux axes majeurs : accélérer la transformation du Groupe, d'une part, et la mise en place d'un opérateur intégré global avec un reporting des activités sur une base géographique, d'autre part.

Il a examiné une proposition d'autorisation d'attribution d'actions gratuites à l'ensemble des salariés du Groupe et un plan complémentaire d'options pour les salariés d'Amena.

Il a passé en revue le règlement intérieur du Conseil et a émis un avis sur la modification de ses articles 8 et 10 qui ont été soumis au Conseil d'administration du 6 juin 2006.

Il a examiné des propositions de modification du règlement des plans de stock-options pour les personnels en essaimage ou en projet personnel accompagné ainsi que le cas des fonctionnaires bénéficiaires de plans Orange ou Wanadoo.

Enfin, le Comité de rémunération, de sélection et de gouvernance a lancé fin 2006 une nouvelle procédure d'évaluation du fonctionnement du Conseil et de ses Comités aprés celle qui avait été menée en 2005..

1.4.3 Comité stratégique

L'article 6 du règlement intérieur détaille les missions du Comité. Le Président du Comité d'audit, conformément à l'article 6 du règlement intérieur du Conseil d'administration, assiste aux réunions du Comité stratégique.

Le Comité s'est réuni cinq fois en 2006. Sur cinq séances, quatre ont été ouvertes à tous les administrateurs. Le Comité a notamment examiné le projet de prise de participation de 35% dans Tunisie Telecom, la stratégie du segment Mobiles en Europe, le "NExT branding" (évolution de la marque), l'évolution de la participation de France Télécom dans le capital de PagesJaunes Groupe, la stratégie du segment Entreprises et les éléments d'information qui ont été présentés à l'Investor Day du 15 décembre 2006.

1.5 Limitations des pouvoirs du Directeur Général

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, les statuts de France Télécom prévoient qu'à compter du transfert au secteur privé de la majorité du capital de la société, la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, alors qualifié de Président-Directeur Général, soit, le cas échéant, par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'administration. Lors de sa séance du 27 février 2005, celui-ci a opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général, assurées par Didier Lombard, sans limitations de pouvoir autres que celles prévues par la loi et celles qui figurent à l'article 1 du règlement intérieur.

Celui-ci prévoit que le Président doit obtenir l'autorisation du Conseil pour engager des opérations d'investissement ou de désinvestissement d'un montant supérieur à 200 millions d'euros par opération lorsqu'il s'agit d'une opération de croissance externe ou d'une cession. En outre, tout investissement d'un montant supérieur à 20 millions d'euros qui ne s'inscrit pas dans l'orientation stratégique de la société doit recueillir au préalable l'agrément du Conseil d'administration.

Le Président-Directeur Général a mis en place en juillet 2006 un nouvel ensemble de délégations de pouvoirs et de signature vers chacun des membres du Comité de direction générale et vers les membres de l'équipe dirigeante qui sont sous sa supervision directe. Chacun d'entre eux décline les dites délégations dans son domaine de compétence.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE AU SEIN DU GROUPE FRANCE TÉLÉCOM

La méthodologie adoptée par France Télécom s'appuie sur le référentiel COSO (*Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*).

Selon le référentiel COSO, le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, la direction et le personnel de l'entreprise, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- réalisation et optimisation des opérations;
- fiabilité des informations financières;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Couvrant l'ensemble des activités du Groupe, le dispositif de contrôle interne de France Télécom vise à donner une assurance raisonnable que les risques seront maîtrisés et que les objectifs fixés seront atteints. Ce dispositif est décrit dans une charte de contrôle interne.

Dès 2005, une structure pérenne, la direction du contrôle interne, rattachée à la direction financière, a été mise en place. La mission principale de cette direction est d'assurer le pilotage global du dispositif de contrôle interne financier, permettant de mesurer la qualité du système de contrôle interne. A ce titre, la direction du contrôle interne est en charge de conduire le programme d'amélioration continue des processus de contrôle interne financier.

2.1 L'environnement de contrôle

Au sein du groupe France Télécom, un ensemble de règles d'organisation, de politiques, de procédures et de dispositifs ou d'organes d'évaluation et de contrôle, contribue à l'efficacité du contrôle interne.

2.1.1 Valeurs, gouvernance, mobilisation des compétences

2.1.1.1 Les valeurs et principes d'action et de comportement du Groupe

Le Conseil d'administration de France Télécom, dans sa séance du 3 décembre 2003, a adopté une charte de déontologie du Groupe (disponible sur le site www.francetelecom.com). Cette charte énonce les valeurs du Groupe et expose ses principes d'action à l'égard de ses clients, de ses actionnaires, de ses collaborateurs, de ses fournisseurs et de ses concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des pays où le Groupe opère : elle mentionne également un certain nombre de principes de comportement individuel que chaque collaborateur, administrateur et dirigeant se doit de respecter.

La charte adoptée en séance du 3 décembre 2003 par le Conseil d'administration, a fait l'objet en 2005 d'une édition papier avec un message du Président.

Une sensibilisation aux principes d'action et aux principes de comportement individuel a été accompagnée par l'ensemble de la ligne managériale auprès des équipes, afin de renforcer l'appropriation desdits principes.

Les principes et règles de déontologie boursière font l'objet d'un document spécifique qui fait partie intégrante de la charte. Ce document est destiné à appeler l'attention des collaborateurs et des administrateurs des sociétés du Groupe, sur les principes et règles en vigueur en la matière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement, ainsi que sur certaines mesures préventives (en particulier, l'existence de période d'interdiction d'opérer sur les titres du Groupe pour les "initiés permanents").

En 2006, le Comité de déontologie s'est réuni trois fois pour s'assurer notamment :

- de l'achèvement au premier semestre 2006 des actions de déploiement de la démarche éthique lancées à l'automne 2005;
- de la consolidation du réseau de correspondants éthiques , suite à la nouvelle organisation du Groupe mise en place en 2006;
- de la mise en place au sein des entités relevant de ces dispositions de la démarche visant à s'assurer de la bonne application des principes éthiques retenus par le Groupe;
- du déploiement du module e-learning de sensibilisation à l'éthique fin 2006 dans les neuf langues retenues.

Toutes ces actions réalisées au sein des divisions, entités et pays témoignent de la prise en compte de la démarche éthique et des principes d'action et de comportement contenus dans la charte de déontologie.

2.1.1.2 La gouvernance du Groupe

Placé sous l'autorité du Président de France Télécom SA, le Comité de direction générale , composé des directeurs exécutifs en charge des divisions et des fonctions du Groupe définit, pour le Groupe, les orientations stratégiques contribuant au développement des activités opérationnelles et commerciales. Le Comité de direction générale décide et coordonne la mise en œuvre des orientations stratégiques. Il contrôle la réalisation des objectifs traduisant ses décisions en matière opérationnelle et d'affectation de ressources financières. Le Comité de direction générale se réunit chaque semaine.

Un certain nombre de Comités spécialisés rapportent au Comité de direction générale .

Les principaux Comités sur lesquels la gouvernance du Groupe s'est appuyée en 2006 sont les suivants : le Comité des investissements, le Comité trésorerie financement, le Comité de l'Information financière (cf. infra 2.2.1.1), le Comité fiscal, et le Comité des engagements. Ces Comités fonctionnent de manière indépendante et ont pour mission le contrôle et l'application des directives du Groupe destinées principalement à la réalisation des objectifs économiques globaux. Ils ont également pour objectif de veiller à la maîtrise des risques en matière d'engagements financiers limitant ainsi l'exposition globale du Groupe.

Le Comité des investissements du Groupe est un Comité d'étude et de recommandation. Il agit sous l'autorité du Président de France Télécom. Présidé par délégation par le directeur exécutif en charge des Finances et des opérations en Espagne, il est également composé du directeur exécutif en charge du Secrétariat Général, du directeur financier délégué, du directeur en charge des questions réglementaires, et de l'inspecteur général du Groupe. Son rôle consiste à donner un avis au Comité de direction générale ou aux filiales. Ce Comité statue sur les décisions d'acquisition et de cession de valeurs mobilières, sur les principaux contrats d'outsourcing et commerciaux et sur l'engagement des programmes d'investissements supérieurs à 15 millions d'euros non inclus dans le budget. Ce Comité se réunit, par la saisine de l'un des membres du Comité de direction générale, aussi souvent qu'il l'estime utile, et en règle générale une fois par semaine.

Le Comité trésorerie financement, est présidé par le directeur financier délégué du Groupe. Il se réunit trimestriellement et fixe le cadre de gestion de la dette du Groupe, notamment sous ses aspects de risques de liquidité, de taux d'intérêt et de taux de change pour les mois qui suivent et examine la gestion passée (opérations réalisées, résultats financiers). Le Comité trésorerie financement s'est réuni cinq fois en 2006.

Le Comité fiscal, présidé par le directeur financier délégué du Groupe, a pour mission d'examiner les principaux dossiers fiscaux, aux fins d'apprécier la qualité du contrôle interne assurant le caractère raisonnable et défendable des options fiscales proposées (ou prises) et d'en déterminer le cas échéant les conséquences comptables. Le seuil de matérialité des dossiers requérant l'information du Comité fiscal est fixé à 10 millions d'euros en droits.

Ce Comité se réunit semestriellement. Toutefois, des réunions spécifiques du Comité peuvent avoir lieu afin d'apprécier et de valider les options fiscales à prendre sur des sujets d'importance particulière pour le groupe France Télécom. Le Comité fiscal s'est réuni cinq fois au titre de l'exercice 2006.

Le Comité des engagements, présidé par le directeur exécutif chargé du Secrétariat Général, a pour mission d'assurer la bonne comptabilisation des risques juridiques sous la forme de provisions ou d'engagements hors bilan dans les comptes du Groupe. A cette fin, le Comité examine les litiges et engagements hors bilan les plus significatifs. Le Comité, créé en juin 2004, s'est réuni quatre fois en 2006 dans le cadre du processus de clôture des comptes annuels et semestriels. Son fonctionnement a fait l'objet d'un audit interne. Le Comité a adopté le 8 décembre 2006 un règlement intérieur précisant sa composition, ses missions et ses règles de fonctionnement.

2.1.1.3 La mobilisation des compétences :

Dans le cadre du programme NExT de transformation du Groupe sur trois ans (2006 – 2008), France Télécom met en œuvre un programme de mobilisation des compétences, le programme ACT : Anticipation et Compétences pour la Transformation.

Il comprend de multiples programmes de formation, de développement des compétences et de la mobilité, et s'appuie sur la mise en place de nouvelles organisations, plus intégrées, l'affirmation des valeurs du Groupe, ainsi que la signature d'un accord mondial sur les droits fondamentaux.

Ces programmes sont suivis, d'une part, par le comité de pilotage ACT et, d'autre part, par le Comité de déploiement, qui sont présidés par le directeur exécutif Ressources Humaines. Ils visent notamment à poursuivre la maîtrise des recrutements externes, tout en accroissant le déploiement interne et les mobilités, de manière à disposer des compétences nécessaires en anticipant les évolutions à venir.

A partir d'une vision prospective des besoins et d'une méthodologie commune d'analyse, le groupe France Télécom a mis en œuvre une politique visant à favoriser la mobilité et améliorer le pilotage des métiers et des compétences à l'échelle mondiale.

Outil pivot de cette démarche, le référentiel des métiers a été étendu à toutes les sociétés du Groupe et est désormais exploité comme un langage commun pour décrire les emplois génériques faisant appel aux mêmes compétences, partout dans le monde.

Tout en se donnant les moyens de poursuivre les efforts de productivité et en affirmant sa volonté de préserver les emplois grâce à une politique de mobilité encouragée vers les secteurs d'activités prioritaires, le groupe France Télécom a mis en place des dispositifs permettant à chaque collaborateur de développer ses compétences et aptitudes, pour apporter une contribution performante tout au long de sa vie professionnelle.

2.1.2 La fonction audit interne

L'audit interne du Groupe, créé en 1996, compte environ 150 auditeurs qualifiés qui travaillent en service partagé pour l'ensemble des entités du Groupe et sont principalement localisés en France, au Royaume-Uni, en Pologne, aux Etats-Unis d'Amérique et en Afrique. Le directeur de l'audit interne est rattaché hiérarchiquement au directeur financier délégué du Groupe.

Les auditeurs internes du Groupe mettent en œuvre les normes de l'Institute of Internal Auditors (IIA) ; ils sont soumis à son code de déontologie et à sa certification métier.

L'audit interne de France Télécom a fait l'objet :

- d'une certification ISO 9001 V.2000 par l'AFAQ depuis octobre 2004 pour une durée de trois ans, et

- d'une certification selon le référentiel professionnel de l'audit interne (RPAI) depuis juin 2005 par IFACI Certification, à l'exclusion des éléments suivants : audit Amérique du Nord/Asie, audit Espagne et audit Afrique ; fonctions contrôle général, risk management (sauf processus d'élaboration de la cartographie) et développement du contrôle interne. Le certificat IFACI Certification a été étendu en 2006 aux équipes d'audit de Bristol (Royaume-Uni) et de Pologne.

Au-delà du contrôle effectué par les organes sociaux de la société (Conseil d'administration, Comités du Conseil, Comité de direction générale et Comités spécialisés), il revient à l'audit interne d'assurer le contrôle et de faire remonter les points sensibles au Comité de direction générale.

L'audit interne aide le Groupe à maintenir un dispositif de contrôle approprié en évaluant son efficacité et son efficience et en encourageant son amélioration continue. Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, l'audit interne apprécie la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne en mesurant notamment la qualité de l'environnement de contrôle au sein du Groupe, la qualité du fonctionnement des organes de gouvernance interne, la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles, l'efficacité et l'efficience des opérations, la protection du patrimoine et le respect des lois, règlements et contrats. De manière récurrente, les auditeurs internes passent en revue les opérations et les projets afin de déterminer si les résultats correspondent aux buts et objectifs établis, si ces opérations et projets sont mis en œuvre ou réalisés comme prévu, et s'ils sont cohérents avec les valeurs du Groupe.

Une coordination des travaux est assurée avec les commissaires aux comptes. L'audit interne a été chargé début 2004 de suivre l'ensemble des recommandations faites par l'audit externe qui s'ajoutent aux propres recommandations de l'audit interne.

Les missions d'audit interne (146 missions exécutées en 2006) font l'objet d'un suivi systématique des recommandations et en particulier des plans d'action élaborés et mis en place par les divisions et filiales du Groupe. A ces missions s'ajoutent :

- les tests d'efficacité opérationnelle du contrôle interne définis par le programme d'amélioration continue des processus de contrôle interne financier, portant sur les secteurs les plus significatifs du Groupe,

- les tests d'efficacité de l'environnement de contrôle interne, qui ont porté sur 11 chantiers Groupe et les 38 entités les plus significatives du Groupe,

- les audits cycliques du contrôle interne conduits en entités opérationnelles en France (agences, unités d'intervention, unités réseaux) : 17 audits en 2006,

- les audits cycliques du contrôle interne conduits en filiales moins significatives : 15 audits en 2006.

Chaque filiale cotée organise ses modalités locales de suivi des recommandations, en cohérence avec le suivi de l'audit interne et en liaison avec son Comité exécutif.

2.1.3 Autres composantes du contrôle interne

2.1.3.1 Le management des risques

Le management des risques a été mis en place au sein du groupe France Télécom et des filiales cotées de premier rang. Il consiste à identifier et analyser les facteurs d'impact et de probabilité des événements susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe. Les facteurs de risques font l'objet d'un chapitre spécifique (chapitre 4) dans le document de référence 2006.

L'identification des risques et leur hiérarchisation, validée par le Comité de direction générale, est un processus récurrent tenant compte des nouveaux risques et des paramètres liés à l'environnement du Groupe. Ce processus est fondé sur une approche par divisions et par grandes catégories de métiers. Il débouche sur l'identification de propriétaires de risques et la mise en œuvre

du traitement des risques par ces derniers. Toutes les grandes divisions du groupe France Télécom ont nommé un “risk manager” de division, qui s’est approprié la démarche de cartographie des risques et de désignation de propriétaires de risques, et qui soumet cette cartographie pour validation à son Comité de direction.

Pour faire face aux crises et incidents pouvant intervenir dans ses activités d’opérateur (Réseau, Système d’Information), France Télécom a intégré à ses processus des procédures de gestion de crise et de maîtrise de la communication en cas de crise grave. Elles ont notamment permis de traiter efficacement les principaux incidents Réseau de 2006, en termes de délai de rétablissement du service et de communication externe. France Télécom actualise ces procédures de gestion de crise en fonction des nouvelles techniques employées ainsi que de l’évolution du périmètre du Groupe.

Par ailleurs, France Télécom s’est dotée d’un plan d’assurances destiné à couvrir les principaux risques auprès des grands acteurs du marché de l’assurance et de la réassurance. Ce plan d’assurance, qui garantit la maison mère et est mis en œuvre au niveau du Groupe, concerne les domaines de risques suivants :

- risques de dommages et pertes d’exploitation;
- risques de responsabilité civile;
- risques automobiles.

Les programmes d’assurance prennent en compte les évolutions de l’entreprise et sont régulièrement renouvelés auprès du marché afin de maintenir un niveau d’optimisation permanent entre la qualité des garanties et leur coût.

2.1.3.2 Le développement de l’auto-évaluation du contrôle interne

L’auto-évaluation est une démarche initiée par la direction générale, supportée par les divisions et mise en oeuvre et utilisée par les opérationnels pour évaluer la qualité de contrôle interne de leurs activités ; les principaux objectifs de l’auto-évaluation du contrôle interne sont d’assurer la mise en place d’un processus formalisé et normé permettant au management d’identifier sous sa responsabilité les améliorations à apporter en matière de contrôle interne et d’effectuer les actions correctrices.

Environnement de contrôle interne

Les principales composantes de l’environnement de contrôle interne ont fait l’objet de chantiers sous la responsabilité des divisions concernées, qui se sont assurées de la bonne appropriation de leurs référentiels au moyen de questionnaires d’auto-évaluation. Ce reporting permet à chaque division d’évaluer l’efficacité de son environnement de contrôle interne au moyen d’un rapport semestriel. Ce processus est déployé dans les divisions et grandes filiales du Groupe depuis 2006. Un questionnaire simplifié portant sur les risques en matière de comptabilité, fraude et systèmes d’information a été déployé de la même façon dans 34 filiales présentant des enjeux moins importants.

Processus en entités opérationnelles

Faisant partie des outils mis en place par l’audit interne pour guider le management et favoriser le déploiement du contrôle interne en entités opérationnelles, l’auto-évaluation de l’efficacité des procédures de contrôle interne est un processus, établi de façon homogène et progressivement mis en place au sein du Groupe : depuis 2000 dans les entités opérationnelles de France Télécom S.A. et depuis 2004 dans celles de TP Group. Le déploiement de ce processus, comme le prévoit la charte de contrôle interne, se poursuit en priorité dans les filiales opérationnelles les plus importantes.

Les outils (guide et questionnaire) sont co-développés par les divisions (directions métier) et l’audit interne, et mis à la disposition des opérationnels. Ils ont pour périmètre les trois catégories d’objectifs et les cinq composantes du référentiel de contrôle interne retenu par le Groupe: le COSO. La démarche consiste à déployer les outils une fois par an dans l’ensemble des entités. Les audits cycliques d’entités permettent de s’assurer de la réalité de la mise en œuvre de la démarche et des suites données (plans d’action).

2.1.3.3 Les revues de contrôle interne

Le processus d’information des divisions sur les axes de progrès du contrôle interne et de coordination sur le renforcement du contrôle interne repose sur les réunions de revue du contrôle interne (*Business Control Group*) comprenant le directeur exécutif de chaque division, l’audit interne, le risk management et le directeur du contrôle interne.

Leur rôle est d’assurer une revue régulière par le directeur exécutif des aspects suivants du contrôle interne au sein de sa division :

- l’avancement du programme d’audit interne de l’année en cours ;
- les constats soulevés par l’audit interne pour la période revue ;
- les constats soulevés par les commissaires aux comptes touchant au contrôle interne ;

- le suivi des principales recommandations d'audit interne et externe;
- la définition et l'évaluation des risques de la division.

En 2006, onze revues de contrôle interne ont été réalisées pour les principaux métiers et fonctions du Groupe.

2.1.3.4 La prévention, la détection et le traitement de la fraude

La prévention de la fraude est mise en œuvre par un programme de travail, établi au niveau du Groupe par une équipe dédiée, et décliné au sein des entités. Ce programme de travail doit permettre aux entités d'identifier, dans l'exercice des métiers, les zones de risques susceptibles de favoriser l'occurrence de fraudes pouvant avoir un impact significatif sur les comptes.

La détection des cas de fraude est de la responsabilité du management aidé par des outils de détection d'anomalies pour les risques les plus élevés. Les critères qui qualifient ces risques sont fondés sur la méthodologie de cartographie des risques du Groupe (notamment financiers, juridiques, médiatiques).

Un dispositif d'alerte éthique, prévu au titre du Sarbanes Oxley Act, a été ouvert en janvier 2005. Son déploiement en 2006 tient compte des recommandations émises par la CNIL en limitant son périmètre aux domaines de la comptabilité, du contrôle interne et de l'audit. Ce dispositif permet à tout collaborateur de signaler via une adresse de messagerie dédiée, des faits pouvant constituer des infractions ou fraudes dans les domaines de la comptabilité, du contrôle interne et de l'audit. La procédure définie permet d'assurer un traitement confidentiel de ces alertes, de façon indépendante et garantissant la protection des salariés.

Lorsque les soupçons de fraude sont suffisamment élevés, les enquêtes sont en général confiées à des services spécialisés. Le contrôle général réalise les investigations sur les cas pouvant avoir un impact au niveau du Groupe à la demande de membres du Comité de direction générale ou de leur comité de direction. Il réalise environ 30 missions par an. Les investigations de moindre impact sont réalisées au niveau des pays par des enquêteurs le plus souvent dédiés à cette fonction. Le réseau d'enquêteurs a été organisé durant l'année 2006 en France avec la création de 4 pôles territoriaux permettant de couvrir l'ensemble du territoire. Des structures d'enquêtes existent également dans les principaux pays : Pologne, Royaume-Uni, Espagne.

Les résultats des enquêtes ont permis de déterminer trois domaines prioritaires en vue de la mise en œuvre d'actions de prévention de la fraude : les contrats, les flux financiers et les possibles défaillances du management.

D'une manière générale, les services d'enquêtes sont chargés d'établir des faits. Pour les affaires internes à l'entreprise, la détermination des sanctions est du ressort du management dans le cadre d'une politique de sanctions.

Pour tous les cas détectés, les suites juridiques, civiles ou pénales, sont envisagées après avis du service juridique de l'entreprise.

2.2 Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est confortée (1) par un ensemble d'organes, de règles, de procédures et de contrôles, (2) par une politique de gestion des compétences et (3) par une dynamique d'amélioration continue des procédures.

2.2.1 Le contrôle interne de l'information comptable et financière

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments suivants :

- le Comité de l'information financière ;
- l'organisation comptable et de gestion du Groupe ;
- le reporting comptable et de gestion unifié ;
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe ;
- la planification des procédures d'arrêté.

2.2.1.1 Le Comité de l'information financière

L'information financière et son contrôle sont organisés de manière cohérente avec l'organisation managériale et de gestion du groupe France Télécom. Le dispositif de pilotage et de contrôle de l'information financière repose principalement sur

l'intervention du Comité de l'information financière ("Disclosure Committee"). Ce Comité a pour mission d'assurer l'intégrité, l'exactitude, la conformité aux lois et règlements applicables et aux pratiques reconnues, la cohérence et la qualité de l'information financière au sein et pour l'ensemble du groupe France Télécom. Il examine l'information financière diffusée au niveau du Groupe. Cet examen porte notamment sur les communiqués de presse comportant des éléments financiers, les comptes consolidés, le rapport de gestion et le document de référence. Le Comité est présidé par le directeur financier du Groupe et comprend notamment le directeur exécutif chargé de la communication externe et les directeurs compétents dans les domaines comptable, juridique, de l'audit interne, du contrôle de gestion et des relations avec les investisseurs. Créé en février 2003, ce Comité s'est réuni 21 fois en 2006.

Le Comité intervient dans le cadre des procédures d'élaboration et de validation de l'information financière, définies pour l'ensemble du Groupe. Ces procédures prévoient que la direction financière du Groupe est informée de l'information financière diffusée, conformément à leurs obligations, par les principales filiales cotées.

2.2.1.2 La fonction comptable et de gestion

2.2.1.2.1 Missions

Sous l'autorité du directeur exécutif en charge des Finances et des opérations en Espagne, la direction du contrôle de gestion et de la comptabilité assume les missions essentielles suivantes :

- assurer la production des comptes consolidés du Groupe et des comptes sociaux de France Télécom S.A et de certaines filiales françaises dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales en garantissant que les comptes donnent une image fidèle de l'entreprise conformément aux principes comptables adoptés par le Groupe (IFRS et U.S. GAAP) ;

- piloter et garantir la cohérence et la production de l'ensemble des composantes du cycle de gestion, composé de la planification à court et long terme (plan stratégique à trois ans, budget, actualisation des prévisions) ;

- piloter le cycle de reporting : hebdomadaire, mensuel, et trimestriel permettant ainsi au management de mesurer sur une base régulière la performance du Groupe ;

- produire la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour le Comité de direction générale ;

- concevoir et mettre en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe ;

- identifier et réaliser les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion du Groupe.

2.2.1.2.2 Organisation

Les contraintes légales et la cotation de certaines filiales ont conduit France Télécom à organiser son processus de consolidation comptable selon un schéma fondé sur les paliers de consolidation. Le palier de consolidation est une cellule de consolidation qui effectue des travaux de consolidation courants ; il fait bénéficier le Groupe de sa proximité avec les sources d'information opérationnelles et assume selon l'organisation des filiales les fonctions de supervision ; les autres filiales sont consolidées directement.

Ces paliers de consolidation sont les suivants :

- Consolidation des unités d'affaires regroupant des activités homogènes au sein de France Télécom S.A.

- TP Group ; les équipes de ce sous-ensemble préparent autant de liasses de consolidation que de sociétés.

- Equant en charge de sa propre consolidation.

La fonction comptable des principales filiales cotées reflète leur structure organisationnelle. Elle est répartie généralement sur plusieurs centres comptables opérant en liaison étroite avec un service comptable central chargé (avec les unités opérationnelles) de la production des synthèses et de veiller à l'application des principes comptables par les centres. Ces sociétés filiales adoptent des principes comptables et de gestion similaires à ceux de France Télécom SA.

La fonction comptable Groupe de France Télécom S.A regroupe :

- la direction de la comptabilité de France Telecom S.A et les unités comptables du centre de support partagé comptable (en tout, environ 1000 personnes) qui assure la production des comptes, le reporting et les déclarations fiscales et douanières de la société-mère et de certaines filiales françaises.

- la direction de la production des comptes consolidés qui assume, en relais avec les directions du contrôle de gestion des pays, la direction comptable Groupe et les autres services centraux du controlling Groupe, le pilotage de la remontée des

liasses et le respect du calendrier Groupe. Elle établit les plannings d'arrêtés des comptes consolidés du Groupe, les procédures et instructions de consolidation pour garantir l'unification des reportings, et la production, l'analyse et la restitution des comptes consolidés du Groupe, selon différents référentiels comptables et pour toutes les phases du cycle de gestion (plan, budget, reporting mensuel, comptes semestriels et annuels).

La fonction comptable Groupe assure aussi l'évolution et la maintenance du système d'information comptable et du référentiel comptable de France Télécom S.A. Les unités comptables de France Télécom S.A, pour leur part, ont en charge la comptabilité opérationnelle des unités d'affaires et la tenue de la comptabilité d'un nombre limité de filiales de France Télécom S.A.

La fonction contrôle de gestion a pour mission de garantir la cohérence et la production de l'ensemble des composantes du cycle de gestion et de mettre en œuvre les éléments d'appréciation de la performance économique et de son pilotage. Elle participe aux opérations de clôture (closing process) et aux opérations visant à fiabiliser des données consolidées.

Elle est représentée et organisée à chaque niveau de l'organisation managériale du Groupe par pays (unité opérationnelle, pays/division) et ligne de business (Contenu, Home, Personal, Health). Ces services de contrôle de gestion sont pilotés conjointement par les divisions et par le group controller, concourant ainsi aux objectifs de performance économique du Groupe.

2.2.1.3 Le reporting comptable et de gestion unifié

Toutes les entités du Groupe s'inscrivent dans le cycle de gestion et de pilotage du Groupe, qui comporte quatre composantes fondamentales :

- le processus d'élaboration du plan stratégique à 3 ans du Groupe (NExT Strategic Financial Plan) ;
- le processus budgétaire et les re-prévisions semestrielles et annuelles ;
- le processus de la production des informations financières et de gestion, de la planification et de la gestion des arrêtés comptables, et de la production des comptes des sociétés et des comptes consolidés du Groupe ;
- le processus de reporting et de gestion de la mesure de la performance : la production du reporting (hebdomadaire, mensuel et trimestriel), et des analyses et revues de pilotage, qui conduisent à l'élaboration de plans d'actions.

2.2.1.3.1 Le Plan (NExT Strategic Financial Plan à 3 ans)

Chaque année, un plan est établi pour le Groupe. En 2006, le plan est établi à l'horizon des trois années suivantes. Il donne une vision globale de l'évolution du "business model" du Groupe et est élaboré sur la base des choix stratégiques du Groupe fixé par le Comité de direction générale. Il prend en compte les évolutions des marchés. Il assure la cohérence entre ces objectifs stratégiques, les plans d'actions et les ressources "affectables" aux divisions sur la durée du plan. Il permet de réaliser une analyse des forces/faiblesses et opportunités /menaces eu égard à l'évolution des technologies, de la concurrence et des marchés.

C'est un processus partagé qui engage les directeurs des divisions/pays et des fonctions transverses. Il conduit à estimer le cash-flow organique généré et à justifier les tests de dépréciation d'actifs et les tests d'impôts différés actifs.

2.2.1.3.2 Le processus budgétaire et les re-prévisions périodiques

Le processus de reporting du Groupe insiste sur la nécessité d'une re-prévision régulière et l'engagement du management. Le processus budgétaire s'appuie sur un processus "bottom-up" : il est décliné pour l'ensemble des pays et divisions, unités d'affaires et des filiales du Groupe.

Le budget doit refléter à chaque niveau de l'organisation l'ambition du Groupe et se compose :

- d'une ambition annuelle s'appuyant sur la première année du plan stratégique dans laquelle sont identifiés les risques et les opportunités des pays et divisions, qui se décompose en objectifs semestriels. A l'issue du processus budgétaire, chaque entité s'engage sur ses objectifs du premier semestre suivant, tels qu'ils ont été validés;
- de re-prévisions :
  - une prévision de fin d'Année (PFA) établie en mai;
  - une re-prévision de fin d'année (PFA) incluant l'ambition actualisée du second semestre. Cette PFA se substitue à l'ambition annuelle budgétée en décembre et devient le nouvel objectif de fin d'année;
  - une actualisation de la prévision de fin de deuxième semestre, établie fin octobre, qui doit permettre de préciser le point d'atterrissage de l'année en cours.

Le dossier budgétaire est composé :

- des liasses alimentées des données financières (y compris les tableaux de flux de trésorerie), accompagnées des commentaires de synthèse adéquats notamment sur les actions majeures ;
- des investissements (capex) détaillés par projets ;
- d'une analyse des risques et des opportunités.

Dans le cadre du processus budgétaire, des indicateurs de mesure de la performance sont établis par les divisions et font l'objet d'une analyse. Le budget et les re-prévisions sont "mensualisés" pour servir de référence au reporting mensuel du Groupe.

2.2.1.3.3 Le processus de production des comptes des sociétés et des comptes consolidés du Groupe

Le groupe France Télécom a engagé un programme pour mieux formaliser et planifier les procédures d'arrêté. Ce programme s'appuie sur :

- la réalisation de pré-clôtures comptables en mai et en novembre ;
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et des estimations ;
- la formalisation accrue des processus de clôture.

A ce titre, la direction financière a décrit en 2006 les processus conduisant à la production des informations financières depuis la saisie des liasses de consolidation dans l'outil Magnitude. Cette documentation est partagée et est un référent commun à l'ensemble des contributeurs, conduisant ainsi à renforcer le contrôle interne de la fonction controlling.

Des notes d'instruction de la direction du contrôle de gestion et de la comptabilité précisant le processus et le calendrier d'arrêté pour chaque clôture sont diffusées au sein du Groupe. France Télécom S.A et les filiales déclinent ces processus et ces calendriers au niveau de leur organisation.

Les liasses de consolidation sont établies mensuellement par les entités du Groupe selon les principes comptables IFRS et renseignées dans l'outil de consolidation et de reporting Groupe Magnitude.

En cas d'application de principes non homogènes avec ceux du Groupe dans les comptes sociaux et ayant un impact significatif sur l'appréciation des résultats et du patrimoine, des retraitements d'homogénéisation sont pratiqués par l'entité.

Les principes du Groupe, lorsqu'ils sont compatibles avec les règles locales applicables aux comptes sociaux, doivent être privilégiés afin de limiter les retraitements ultérieurs.

L'identification, la mesure périodique et le rapprochement entre comptes sociaux et comptes aux normes Groupe des différences de méthodes comptables sont sous la responsabilité de l'entité consolidée.

Lors de l'élaboration des comptes semestriels et annuels, un ensemble d'informations additionnelles est demandé. Il s'agit notamment (liste non exhaustive) du reporting sur les engagements hors bilan (Phase "Off Balance Sheet"), de la remontée des informations sur les titres et participations détenus et composition du capital (Phase Titres), d'informations complémentaires sur l'endettement, de la remontée des informations sur les évènements post-clôture, l'impôt (annuel) et des informations sur la rémunération des dirigeants (annuel).

En complément et en raison de la cotation de ses actions sur le New York Stock Exchange, France Télécom prépare les retraitements permettant de réconcilier ses comptes IFRS avec les U.S. GAAP. Depuis la clôture de juin 2005, ces ajustements sont saisis directement dans les liasses de consolidation par les entités, dans un journal spécifique aux U.S. GAAP. Dans ce cadre, France Télécom prépare une note de réconciliation (comprenant des tableaux de passage du résultat net part du groupe et des capitaux propres), entre les comptes établis selon les normes IFRS et ceux établis selon les principes généralement admis aux Etats-Unis d'Amérique (U.S. GAAP).

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes interviennent à l'issue du premier semestre, sous la forme d'un examen limité au niveau du Groupe et pour la clôture annuelle, par une revue de la pré-clôture suivie d'un audit des comptes sociaux et consolidés. Ils apportent ainsi une référence d'évaluation externe qui vient en complément du processus d'évaluation interne. Le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations est assuré par l'audit interne.

2.2.1.3.4 Le processus de reporting de gestion, et des analyses et revues de pilotage

Le processus de reporting est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la direction générale du Groupe.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à l'analyse mensuelle à chaque niveau de l'organisation du Groupe, contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites.

Ce principe de fonctionnement, établi entre les fonctions contrôle de gestion et comptabilité, se décline à l'ensemble des entités du Groupe et à chaque niveau de l'organisation (unité d'affaires, division et Groupe).

La définition des contenus et supports du reporting Groupe standard, qui permettent de suivre la réalisation des objectifs du Groupe, est établie sur une base régulière et homogène. Les données financières du reporting sont principalement issues de l'outil de consolidation et de reporting Groupe Magnitude et les formats du reporting sont standardisés. Les reportings sont validés par les directeurs du contrôle de gestion des pays.

Ce reporting permettant le suivi des indicateurs de gestion et de performance du Groupe, s'articule autour :

- du CEO "Weekly Operational Dashboard" (WDB) mis en place depuis janvier 2006. Il a pour vocation de fournir au Président et au Comité de direction générale : les indicateurs opérationnels-clés (KPIs) pour le Groupe et les faits majeurs de la semaine;

- des reportings mensuels :

  – "FT Group Flash Highlights" : constitué des chiffres-clés (principaux agrégats du compte de résultat opérationnel) établis au niveau du Groupe, des Segments de publication et des Pays, ainsi que des principaux KPIs du business ;

  – "FT Group Operational Report", qui communique la MBO (marge brute opérationnelle). Il est transmis au Comité de direction générale ;

  – "FT Group Organic Cash-Flow Report" : mis en place en 2006, le cash-flow organique est l'un des principaux indicateurs de performance du Groupe communiqué aux marchés financiers. Les informations qui permettent de construire cet indicateur sont directement issues du tableau des flux de trésorerie, et rapprochées avec les données de la direction du financement et de la trésorerie.

Des "GMC (General Management Committee) Business Reviews" sont organisées par la direction financière par pays ou division. Elles ont pour objectif le pilotage de l'activité, le suivi de l'avancement des programmes NExT, et la revue de la re-prévision de fin d'année**.** Elles réunissent chaque mois la direction financière, le directeur de la division/pays ou son représentant, le directeur du contrôle de gestion du pays ou de la division, le correspondant NExT, et le directeur financier. Le Président participe aux revues trimestrielles. Ces revues s'appuient sur un reporting formalisé.

La collecte des informations pour ces reportings est organisée par chaque pays selon les instructions de reporting du Groupe.

A l'issue de ces réunions, est produit un relevé de décisions établi par le directeur du contrôle de gestion du pays ou de la division.

2.2.1.4 Le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le Groupe a retenu le principe d'unification, ce qui induit :

- l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables et des règles de consolidation,

- la normalisation des formats de restitution,

- l'utilisation d'un outil informatique de consolidation et de reporting commun au groupe (Magnitude).

Le Groupe dispose d'un référentiel unique qui normalise l'ensemble des rubriques des reportings consolidés, Magnitude, y compris pour les engagements hors bilan. Ce référentiel est placé sous la responsabilité de la direction comptable et du contrôle de gestion Groupe, qui en assure l'évolution et la maintenance. Toutes les entités consolidées du Groupe ont adopté ce référentiel.

Au sein de la direction du contrôle de gestion et de la comptabilité du Groupe, la fonction normative a pour mission de définir et de diffuser les politiques comptables du Groupe sous les référentiels IFRS et U.S. GAAP afin de permettre la production des comptes consolidés du Groupe conformément aux normes IFRS et la note de réconciliation entre les normes IFRS et U.S. GAAP. Les objectifs poursuivis conduisent à :

- sécuriser l'information comptable du Groupe publiée en normes IFRS et U.S. GAAP par la mise en place d'un processus de veille normative et de principes d'analyse des problématiques relatives aux transactions opérationnelles dites "business" et aux opérations "corporate" (acquisitions, cessions, restructuration interne, financements structurés);

- veiller à l'homogénéité comptable du Groupe par la mise en place d'une fonction normative Groupe composée d'une équipe centrale, qui s'appuie sur la direction comptable Groupe et des correspondants normatifs dans les pays et/ou divisions;

- formaliser les principes comptables Groupe IFRS et U.S. GAAP de manière systématique et structurée au travers du manuel comptable Groupe, des instructions de clôture et de réunions d'information.

Par ailleurs, le processus d'appropriation des politiques comptables du Groupe par les comptables et les contrôleurs de gestion des divisions et/ou des entités est porté par la fonction comptable et contrôle de gestion des pays et divisions. Les divisions finances et ressources humaines portent conjointement le processus de revue des compétences (normes locales, IFRS et U.S. GAAP) des comptables et des contrôleurs de gestion, et la définition d'un plan de formation formalisé destiné aux populations pré-citées et à certains opérationnels.

2.2.2 Le développement de compétences communes

L'organisation du Groupe en matière de contrôle interne de l'information comptable et financière s'accompagne :

- d'un programme de développement et de gestion des compétences basé sur la formation des personnels comptables, de contrôle de gestion, et de "corporate finance" du Groupe ;

- de la mise en place d'une filière professionnelle commune au Groupe ;

- de la mise en place d'un référentiel des processus centraux.

Les principales actions conduites sont les suivantes :

- l'organisation en filière et par métier ou par spécialité permettant une gestion des ressources de manière cohérente et homogène : pour les postes-clés nécessitant soit une expertise financière particulière, soit des responsabilités de direction, le choix du recrutement et le positionnement des principaux cadres financiers relèvent désormais de la décision du directeur exécutif de la fonction Groupe Finance ou de son adjoint ;

- la mise en place de programmes de formation par la fonction Groupe Finance, en liaison avec les ressources humaines, et le développement d'outils et moyens de formation (plan de formation spécifique et dispositif ARGOS) ;

- au sein de France Télécom S.A, le développement de la mutualisation des moyens et des personnels, au travers des unités comptables réparties sur le territoire national. Ces unités ont pour vocation d'accueillir, de manière progressive, la comptabilité des filiales relevant des principes français et IFRS. Un centre de services partagés comptables élargi en France a été mis en place au 1er janvier 2006.

2.2.3 Une dynamique d'amélioration continue

2.2.3.1 La certification qualité ISO 9001 de la fonction comptable

Dans le domaine du management de la Qualité, depuis 2001, France Télécom S.A a obtenu la certification qualité ISO 9001 V2000 délivrée par l'AFAQ pour l'ensemble des services de la direction de la comptabilité.

En 2004, la certification AFAQ a été renouvelée non plus pôle par pôle mais dans le cadre d'un certificat unique élargi aux comptabilités des filiales tenues par le service de production comptable.

L'approche repose dorénavant sur les processus et permet, pour chacun d'entre eux, de rechercher amélioration, simplification et d'adopter les meilleures pratiques, afin de produire les comptes dans les délais et avec un niveau de qualité satisfaisant aux exigences de l'entreprise.

Le management des processus comptables a pour objectif de décliner la politique qualité de la direction comptable, dont les axes majeurs sont :

- améliorer la performance et les qualités des prestations fournies ;

- consolider la confiance de ses partenaires ;

- accroître le professionnalisme des acteurs.

2.2.3.2 La convergence des systèmes d'information comptable et de gestion

Dans la continuité des actions menées par France Télécom pour se doter de systèmes d'information financiers performants capables de répondre aux nouveaux enjeux du Groupe, le programme "New Convergence", lancé en mars 2004, vise à définir un système d'information comptable et de gestion homogène et cohérent pour le groupe France Télécom, en amont de l'outil de consolidation Magnitude.

Ce programme, dans le cadre d'une démarche participative et de partage d'expérience avec les entités du Groupe, poursuit les objectifs suivants :

- décliner dans le système comptable et de gestion les axes d'analyse et de pilotage de gestion définis dans le nouveau reporting Groupe, grâce à une "clé comptable Groupe" ;

- construire et définir au niveau du Groupe le référentiel de collecte permettant de satisfaire les besoins de reporting et de pilotage du Groupe et de ses différentes entités ;

- construire et partager les processus opérationnels communs et leur traduction comptable dans le système de gestion du Groupe. Ces processus communs sont revus afin de s'assurer qu'ils répondent aux exigences de la loi américaine Sarbanes-Oxley en terme de contrôle interne ;

- définir les règles de gestion permettant de garantir la cohérence, l'exhaustivité et la qualité des données comptables et de gestion ;

- définir et construire l'architecture fonctionnelle de cette solution ;

- mettre en place des applications standardisées permettant la gestion de ces processus : Oracle application, Hyperion, Business Objects.

Le programme "New Convergence" a consisté, dans une première phase, à construire une "core solution" qui a été déployée dans l'entité pilote, TPSA, au cours de l'année 2006. Le système Groupe sera ensuite déployé dans d'autres entités afin d'accompagner la mise en place des centres comptables partagés au sein du Groupe.

Plusieurs comités ont été mis en place afin de contrôler le bon déroulement du programme :

- un comité stratégique, présidé par le directeur financier du Groupe, valide les orientations stratégiques et décide des arbitrages proposés par le comité de pilotage ;

- un comité de pilotage mensuel, présidé par le directeur du contrôle de gestion du Groupe, rend les arbitrages assignés au projet et au besoin saisit le comité stratégique, s'assure du respect du planning et du budget ;

- un comité de projet hebdomadaire est chargé de prendre les décisions opérationnelles afin d'assurer la bonne marche du projet.

3. SYNTHESE DES TRAVAUX SUR LE CONTROLE INTERNE MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA SECTION 404 DU SARBANES-OXLEY ACT

France Télécom est assujettie en raison de sa cotation sur le New York Stock Exchange, aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley. Conformément aux dispositions de l'article 404 de la loi, le Président-Directeur Général et le directeur financier devront établir un rapport, dans lequel ils se prononceront sur l'efficacité du contrôle interne lié à la production des états financiers du Groupe, établis en normes IFRS et rapprochés des normes U.S. GAAP, présentés dans le rapport annuel (Form 20-F), qui sera déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) aux Etats-Unis. Les commissaires aux comptes devront valider l'opinion du management et procéder à leur propre évaluation. L'opinion du management et des commissaires aux comptes figurera dans le Form 20-F.

Pour mieux répondre principalement à l'article 404 de la loi, un programme de renforcement en profondeur de la culture de contrôle interne a été engagé dès 2003 dans l'ensemble du Groupe, sous la conduite de la direction du contrôle interne, pour préparer l'évaluation du dispositif de contrôle interne réalisée par le Groupe sur ses états financiers à fin 2006.

Ce programme couvre les deux domaines suivants :

- les politiques et procédures du Groupe, environnement de contrôle dans une acception élargie, couvrant dans la pratique quatre strates du référentiel COSO : l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques, le pilotage et l'information/ communication;

- le Contrôle Opérationnel, cinquième strate du COSO (activités de contrôle), déclinaison de cet environnement de contrôle.

Pour les entités les plus significatives du Groupe, tant l'environnement de contrôle que le contrôle opérationnel ont été évalués dans le cadre de ces travaux. Pour des entités de seconde importance, ont été évalués l'environnement de contrôle et les opérations de centralisation des données financières et de production des comptes. Pour les entités de plus faible importance, une revue d'auto-évaluation de risques financiers a été conduite, pour celles qui paraissent les plus significatives en terme de risques ; des revues limitées sont d'autre part effectuées à intervalles réguliers, tant par le management que par l'audit interne, sur ce dernier groupe d'entités.

Dans le cadre de l'environnement de contrôle, la gouvernance du Groupe a fait l'objet d'une évaluation qui a porté sur les principaux Comités de management, notamment :

- Comité de direction générale ;
- Comité des investissements du Groupe ;
- Comité de trésorerie et de financement ;
- Comité fiscal ;
- Comité des engagements.

Les domaines suivants ont également fait l'objet d'une évaluation :

- Controlling ;
- Prévention et gestion de la fraude ;
- Délégations de pouvoirs et de signatures ;
- Ethique et Déontologie ;
- Ressources Humaines ;
- Réseaux ;
- Sécurité de l'information ;
- Système d'information.

Chacun de ces domaines est piloté par une entité fonctionnelle, responsable des politiques Groupe du domaine, et est décliné au sein des entités du Groupe.

Dans le cadre du contrôle opérationnel, ont été adressés les flux significatifs couvrant les principales données financières du Groupe. Les informations les concernant ont été documentées dans un outil central Groupe.

Des équipes de contrôle interne, au sein des principales entités du Groupe, assurent la maîtrise d'ensemble du programme défini par la direction du contrôle interne du Groupe et animent la fonction auprès des responsables managériaux.

La structure de pilotage de ce programme s'est articulée sur un Comité de pilotage bimensuel animé par le directeur financier délégué, et des réunions mensuelles d'avancement avec chaque entité significative, avec la participation du directeur financier délégué et du directeur exécutif concerné. Des points d'information réguliers ont aussi été effectués au niveau du Comité de direction générale.

Un reporting bimensuel a également été diffusé pour permettre à chaque entité de mesurer sa progression et se comparer aux autres entités. Une lettre hebdomadaire a permis de communiquer les éléments nécessaires ou utiles à la progression des travaux en même temps que des informations d'actualité, complétées par une revue de presse également hebdomadaire. Les principales informations sur le projet (lettre d'informations, reporting, procédures) sont mises sur un portail dédié sur l'intranet de France Télécom.

L'ensemble de ces actions ont été menées tout au long du projet.

Les travaux de l'année 2006

Dans la poursuite des actions menées en 2005, et antérieurement, les travaux de documentation et d'amélioration du dispositif de contrôle interne ont été poursuivis. L'évaluation en cours du dispositif de contrôle interne a ensuite été conduite en s'appuyant sur l'audit interne, qui a assuré la supervision pour l'ensemble des éléments couverts par le programme.

Ces travaux d'évaluation se concluront lors de la production des états financiers du Groupe, réconciliés en normes américaines, qui seront insérés dans le rapport annuel 20-F.

Les travaux de l'année 2007

France Télécom, sur l'exercice 2007, va s'attacher à assurer la pérennité d'un dispositif qui repose sur l'intégration de la démarche dans les responsabilités de l'ensemble des acteurs de l'entreprise.

Dans ce cadre, et avec l'aide des fonctions de contrôle interne en entité, le Groupe poursuivra l'amélioration du processus d'évaluation de son contrôle interne, en s'appuyant notamment sur les nouveaux principes diffusés par la SEC comme sur les recommandations de l'AMF.

ANNEXES DU RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITES

Le Conseil d'administration de France Télécom a décidé de fixer dans un règlement intérieur les principes directeurs de son fonctionnement.

Article 1. Orientations stratégiques

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale.

Les orientations à moyen terme des activités du Groupe sont définies par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le Président et adopté par le Conseil d'administration. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du groupe. Le Président du Conseil d'administration présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Ce projet est au préalable soumis par le Président pour étude et avis au Comité Stratégique du Conseil et au Comité d'Orientation.

Le Président est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

Le Président doit obtenir l'autorisation du Conseil d'administration pour engager la Société dans le cadre d'investissements ou de désinvestissements d'un montant supérieur à 200 millions d'euros par opération lorsqu'il s'agit d'une opération de croissance externe ou d'une cession. En revanche tout investissement qui ne s'inscrit pas dans l'orientation stratégique de la société et dont le montant par opération est supérieur à 20 millions d'euros doit recueillir au préalable l'agrément du Conseil d'administration.

Le Président porte à la connaissance du Conseil tout problème ou, plus généralement, tout fait remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

Article 2. Information des administrateurs

Chaque administrateur dispose, outre l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil des documents lui permettant de prendre position en toute connaissance de cause et de manière éclairée sur les points qui y sont inscrits.

Lors de chaque Conseil d'administration, le Président porte à la connaissance de ses membres les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie du groupe et intervenus depuis la date du précédent Conseil.

L'administrateur souhaitant, afin de disposer des informations nécessaires à l'exercice de son mandat, effectuer une visite au sein d'un établissement de France Télécom, en fait la demande écrite au Président par le biais du secrétariat du Conseil d'administration en précisant l'objectif de cette visite. Le Secrétariat Général de France Télécom définit les conditions d'accès et organise les modalités de cette visite, en veillant à ce qu'elle ne perturbe pas le bon fonctionnement de l'établissement.

Article 3. Contrôle par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration peut être saisi d'une proposition de contrôle ou de vérification par le Président ou par le Président du Comité d'Audit. Il en délibère en tout état de cause dans les meilleurs délais.

Lorsque le Conseil d'administration décide qu'il y a lieu de l'effectuer, il en définit précisément l'objet et les modalités dans une délibération et y procède lui-même ou en confie l'exécution à l'un de ses comités, à l'un de ses membres ou à un tiers.

Lorsque le Conseil d'administration décide que le contrôle ou la vérification sera effectué par l'un de ses membres ou par un tiers, la mission est définie dans les conditions fixées par l'article 4.

Le Président fixe les conditions d'exécution du contrôle ou de la vérification. En particulier les dispositions sont prises pour que le déroulement de l'opération trouble le moins possible la bonne marche des affaires du Groupe. L'audition de personnels du Groupe lorsqu'elle est nécessaire est organisée.

Le Président veille à ce que les informations utiles au contrôle ou à la vérification soient fournies à celui qui le réalise.

Quel que soit celui qui effectue le contrôle ou la vérification, il n'est pas autorisé à s'immiscer dans la gestion des affaires.

Il est fait rapport au Conseil d'administration à l'issue du contrôle ou de la vérification. Celui-ci arrête les suites à donner à ses conclusions.

Article 4. Possibilité de conférer une mission à un administrateur

Lorsque le Conseil d'administration décide qu'il y a lieu de confier à l'un (ou plusieurs) de ses membres ou à un (ou des) tiers une mission, il en arrête les principales caractéristiques. Lorsque le ou les titulaires de la mission sont membres du Conseil d'administration, ils ne prennent pas part au vote.

Sur la base de cette délibération, il est établi à l'initiative du Président un projet de lettre de mission, qui :

- définit l'objet précis de la mission ;
- fixe la forme, que devra prendre le rapport de mission ;
- arrête la durée de la mission ;
- détermine, le cas échéant, la rémunération due au titulaire de la mission ainsi que les modalités du paiement des sommes dues à l'intéressé ;
- prévoit, le cas échéant, un plafond de remboursement des frais de voyage et de déplacement ainsi que des dépenses engagées par l'intéressé et liées à la réalisation de la mission.

Le Président soumet, s'il y a lieu, le projet de lettre de mission, pour avis, au Comité de Rémunération, de Sélection et de Gouvernance ainsi qu'aux Comités du Conseil intéressés et communique aux Présidents de ces Comités la lettre de mission signée.

Le rapport de mission est communiqué par le Président aux administrateurs de la Société.

Article 5. Comités du Conseil d'administration

Afin de préparer ses travaux, le Conseil d'administration crée des comités.

Le Conseil d'administration fixe par le présent Règlement le domaine de compétence de chaque comité. Dans son domaine de compétence, chaque comité formule des propositions, des recommandations ou des avis selon le cas. A ces fins, il peut décider de faire procéder à toute étude susceptible d'éclairer les délibérations du Conseil.

Le Conseil d'administration désigne les membres et le Président de chaque comité. Les membres des comités participent personnellement à leurs réunions, le cas échéant par des moyens d'audio-communication ou de visio-communication.

Connaissance prise du calendrier arrêté par le Conseil d'administration, chaque comité arrête le calendrier annuel prévisionnel de ses propres réunions. Celles-ci se tiennent au siège social ou en tout autre lieu fixé par son Président.

Le Président de chaque comité établit l'ordre du jour de ses réunions et le communique au Président.

Le Président de chaque comité peut décider d'inviter à certaines de ses réunions tout ou partie des membres du Conseil d'administration et, en tant que de besoin, toute personne de son choix à ses réunions. Il fait connaître au Président du Conseil d'administration les membres de la direction qu'il souhaite voir participer à une séance.

Les conditions de saisine de chaque comité sont les suivantes :

- il se saisit de toute question entrant dans le domaine de compétence qui lui est imparti par le présent règlement et fixe son programme annuel ;
- il peut être saisi par le Président du Conseil d'administration de toute question figurant ou devant figurer à l'ordre du jour du Conseil d'Administration.
- le Conseil d'administration et son Président peuvent également le saisir à tout moment d'autres questions relevant de sa compétence.

Le secrétariat de chaque comité est assuré par le secrétariat du Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration veille à ce que les informations nécessaires à l'exercice de leur mission soient mises à la disposition des comités. Il veille aussi à ce que chaque comité soit tenu régulièrement informé des évolutions législatives et réglementaires constatées et relatives à son domaine de compétence.

Les propositions, recommandations et avis émis par les comités font l'objet de rapports communiqués par le Président desdits comités au Président du Conseil d'administration pour communication à ses membres.

Article 6. Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est saisi chaque année par le Président du Conseil d'administration du projet d'actualisation du plan stratégique mentionné à l'article 1 du présent Règlement.

A tout moment, il est saisi, sauf urgence, des problèmes et faits mentionnés à l'article 1 du présent Règlement.

Le Comité Stratégique est consulté sur les projets liés au développement du groupe, le suivi de l'évolution des partenariats industriels et les projets d'accords stratégiques. Il fait rapport et formule ensuite sur chacun des projets des recommandations au Conseil d'administration.

Le Comité est notamment saisi des projets :

- de plan stratégique ;
- de budget annuel ;
- d'accords stratégiques, d'alliances et de coopération technologique et industrielle ;
- d'acquisitions et de cessions significatives d'actifs.

Les dossiers soumis au Comité contiennent en particulier les éléments d'appréciation des risques que comportent les opérations précitées.

Compte tenu de l'impact potentiel de ces risques sur les comptes de la société, le Président du Comité d'Audit assiste au Comité Stratégique.

Article 7. Comité d'Audit

Le Comité d'Audit, pour le compte du Conseil d'administration :

- S'assure du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- Vérifie que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées ;
- Veille à la qualité et à la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires.

Le Comité d'Audit, pour le compte du Conseil d'administration :

- Examine les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, qui lui sont présentés par le Président du Conseil d'administration ou le Directeur Financier avant leur présentation au Conseil d'administration ; à cette occasion, le Comité peut interroger les commissaires aux comptes hors la présence de l'entreprise ;
- Examine avant leur publication les projets de rapports semestriels de gestion et de tableaux d'activité et de résultat, ainsi que tous comptes établis pour les besoins d'opérations spécifiques (apports, fusion, mise en paiement d'acomptes sur dividendes,..);
- Etudie les modifications des normes comptables appliquées dans l'établissement des comptes, ainsi que tout manquement éventuel à ces normes ;
- Veille à la qualité des procédures permettant le respect des réglementations financières et boursières applicables.

Le Comité d'Audit, pour le compte du Conseil d'administration :

- Organise la procédure de sélection des commissaires aux comptes de la société, dont le mandat est remis en concurrence à chaque échéance. Il formule une recommandation au Conseil d'administration sur leur choix et leurs conditions de rémunération;
- Etudie chaque année avec les commissaires aux comptes et le Directeur de l'Audit et du Contrôle des Risques leurs plans d'intervention respectifs, les conclusions de ceux-ci, les recommandations et les suites qui leur sont données ; il examine en particulier le rapport d'audit interne de l'année écoulée et le programme des missions d'audit interne de l'année en cours ;
- Examine chaque année le rapport de la Direction Générale sur l'exposition du Groupe aux risques, notamment financiers et contentieux, et les engagements hors bilan significatifs ;

- Apprécie les méthodes et les résultats des évaluations de contrôle interne et vérifie que les procédures utilisées concourent à ce que les comptes sociaux et consolidés reflètent avec exactitude et sincérité la réalité de l'entreprise et de son Groupe et soient conformes aux règles comptables ;

- S'assure de la fiabilité des systèmes et procédures qui concourent à l'établissement des comptes, ainsi que la validité des positions prises pour traiter les opérations significatives ;

- Voit portées à sa connaissance les irrégularités notamment en matière comptable ou d'audit ;

- S'assure de la mise en place de procédures permettant la détection et le traitement des signalements d'infractions ou de fraudes et garantissant la protection des collaborateurs ;

- Etudie la politique de communication financière de l'entreprise et approuve, avant leur publication, les principaux éléments de cette communication ;

- Examine les éventuels désaccords entre la Direction Générale et les commissaires aux comptes sur toute question relative à leur mission et émet des propositions de règlements qu'il présente au Conseil d'administration.

Le Comité d'Audit est saisi par le Président du Conseil d'administration ou par les commissaires aux comptes de tout événement exposant le groupe à un risque significatif.

Le Comité d'Audit peut auditionner, hors la présence de la Direction Générale, le Directeur Equilibres Financiers et Création de Valeur, le Directeur Financier, le Directeur de la Comptabilité et du Contrôle de Gestion, le Directeur de la Trésorerie ainsi que le Directeur de l'Audit Interne et du Contrôle des Risques.

Le Comité d'Audit peut demander la réalisation de tout audit ou étude interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission ; le Président du comité en informe le Conseil d'administration.

La Société assure le financement des missions du Comité d'Audit et en particulier celui des études et audits réalisés.

Les membres du Comité d'Audit doivent posséder les compétences financières et/ou comptables nécessaires.

Le Président du Conseil d'administration ne peut être membre du comité d'audit.

Article 8. Comité de Rémunération, de Sélection et de Gouvernance

Le Comité de Rémunération, de Sélection et de Gouvernance fait des propositions au Conseil d'administration en vue de la nomination :

- des membres du Conseil d'administration ;

- du Président du Conseil d'administration ;

- des membres des Comités du Conseil d'administration.

Il est tenu informé par le Président du Conseil d'administration des nominations au Comité Exécutifde Direction Générale du Groupe.

Le Comité propose au Conseil d'administration la rémunération des mandataires sociaux.

Le Comité peut sur demande du Président du Conseil d'administration donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération (part fixe et part variable, mode de calcul et indexation, plan de stock-options) des dirigeants du Groupe.

Il donne également un avis en cas de demande d'interprétation ou d'amendement sur les plans d'options d'actions en vigueur au sein du Groupe France Télécom.

Le Comité s'assure de l'existence d'un plan de succession pour les membres de l'équipe de direction. Il prépare, en étroite collaboration avec le Président, les décisions du Conseil d'administration relatives à la nomination des mandataires sociaux.

Le Comité formule des propositions pour favoriser le bon fonctionnement du Conseil d'administration et la mise à jour régulière de son règlement intérieur. A ce titre, il organise la procédure d'évaluation du fonctionnement du Conseil et de ses Comités.

Article 9. Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration arrête chaque année pour l'année à venir sur proposition de son Président un calendrier de ses réunions.

Ce calendrier fixe les dates des réunions régulières du Conseil (C.A. de Q1 et Q3 ; résultats du 1er semestre ; réunion précédant l'Assemblée Générale annuelle...) et, à titre prévisionnel et révisable, les dates que les administrateurs doivent réserver en vue d'éventuelles réunions supplémentaires du Conseil.

Le Président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil d'administration et le communique en temps utile et par tous moyens appropriés à ses membres.

Les documents permettant aux administrateurs de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour par le Président sont communiqués par le Président aux administrateurs quarante huit heures au moins avant la réunion du Conseil, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

En tout état de cause, le Conseil d'administration peut au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du Président, délibérer de questions non inscrites à l'ordre du jour qui lui a été communiqué.

Le Conseil d'administration procède régulièrement à l'évaluation globale de son fonctionnement et de celui de ses comités, en particulier le Comité d'Audit. Il examine les propositions faites sur ce sujet par le Comité de Rémunération, de Sélection et de Gouvernance.

Article 10. Participation aux réunions du Conseil d'administration par visioconférence et par des moyens de télécommunications

Le Président veille à ce que des moyens de visioconférence ou de télécommunication retransmettant les délibérations de façon continue soient mis à la disposition des administrateurs résidant en province ou à l'étranger ainsi que de ceux qui s'y trouvent pour un motif légitime, afin de leur permettre de participer aux réunions du Conseil d'administration.

Lorsque le lieu de convocation du Conseil d'administration n'est pas celui du siège de la Société, le Président prend les dispositions voulues pour que les administrateurs qui ont décidése trouvent dans l'impossibilité de s'y réunir puissent y participer physiquement puissent le faire grâce aux moyens décrits ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs participant à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunications.

Les caractéristiques des moyens de visioconférence ou de télécommunications utilisés doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective de chacun à la réunion du conseil dont les Conseil. Les délibérations doivent être retransmises de façon continue mais permettre également leur identification dans le cadre des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.. Les dispositions nécessaires doivent être prises pour permettre l'identification de chaque intervenant et la vérification du quorum. A défaut, les administrateurs concernés ne pourront être réputés présents et, en l'absence de quorum, la réunion du conseil devra êtreConseil sera ajournée.

Le registre de présence aux séances du Conseil d'administration doit mentionner, le cas échéant, la participation par visioconférence ou par des moyens de télécommunications des administrateurs concernés.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration doit indiquer le nom des administrateurs participant à la réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications. Il doit également faire état de la survenance éventuelle d'un incident technique relatif à une visioconférence ou par des moyens de télécommunications lorsque cet incident a perturbé le déroulement de la séance.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables pour l'adoption des décisions prévues aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce, respectivement relatifs à l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion et à l'établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe.

Article 11. Devoir de confidentialité des administrateurs

Les membres du Conseil d'administration sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibérations du Conseil et de ses Comités ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.

De façon générale, les membres du Conseil d'administration sont tenus de ne pas communiquer à l'extérieur, es qualité, notamment à l'égard de la presse.

Le Président porte à la connaissance des administrateurs les informations devant être données aux marchés, ainsi que le texte des communiqués diffusés à cet effet au nom du Groupe.

En cas de manquement avéré au devoir de confidentialité par l'un des administrateurs, le Président du Conseil d'administration, après avis de la conférence des Présidents des Comités réunie à cet effet, fait rapport au Conseil d'administration sur les suites, éventuellement judiciaires, qu'il entend donner à ce manquement.

Article 12. Devoir d'indépendance des administrateurs

Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque administrateur doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque administrateur est tenu d'informer le Président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la Société ou une des sociétés du Groupe ; ce dernier recueille, s'il y a lieu, l'avis du Comité de Rémunération de Sélection et de Gouvernance.

Il appartiendra à l'administrateur intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence, dans le cadre de la législation applicable.

Les membres du Conseil d'administration mettent au nominatif les actions de la Société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leur fonction ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.

Les membres du Conseil d'administration communiquent au Président et à l'AMF les informations sur les opérations qu'ils ont effectuées sur les titres de la Société.

Les membres du Conseil d'administration s'interdisent :

- d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés cotées du Groupe, tant qu'ils détiennent des informations privilégiées ;
- de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des résultats semestriels du Groupe et d'informations trimestrielles.

Elle s'applique aussi pendant des périodes spéciales de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle interdiction.

Le Président fixe ou confirme les dates de début et de fin des périodes mentionnées et les communique en temps utile aux administrateurs.

Le Code de déontologie, qui précise notamment les règles relatives aux informations privilégiées, est applicable aux membres du Conseil d'administration et des Comités.

Le Président rend compte au Conseil d'administration des dispositions prises pour que les personnels du Groupe détenant par fonction des informations et/ou participant par fonction aux opérations visées respectent ces règles.

Article 13. Devoir de diligence des administrateurs

En acceptant le mandat qui lui a été confié, chaque administrateur s'engage à l'assumer pleinement, à savoir notamment :

- à consacrer à l'étude des questions traitées par le Conseil et, le cas échéant, le Comité dont il est membre tout le temps nécessaire ;
- à demander toutes informations complémentaires qu'il considère comme utiles ;
- à veiller à ce que le présent Règlement soit appliqué ;
- à forger librement sa conviction avant toute décision en n'ayant en vue que l'intérêt social ;
- à participer activement à toutes les réunions du Conseil, sauf empêchement ;
- à formuler toutes propositions tendant à l'amélioration des conditions de travail du Conseil et de ses Comités.

Le Conseil d'administration veille à l'amélioration constante de l'information communiquée aux actionnaires. Chaque administrateur, notamment par sa contribution aux travaux des Comités du Conseil, doit concourir à ce que cet objectif soit atteint.

Chaque administrateur s'engage à remettre son mandat à la disposition du Conseil lorsqu'il estime de bonne foi ne plus être en mesure de l'assumer pleinement.

MANDATS ET FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS DE FRANCE TELECOM S.A.

Voir la section 14.1 " Conseil d'administration" du document de référence.

II. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE FRANCE TELECOM, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société France Télécom et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;

- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 06 mars 2007

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES		**ERNST & YOUNG AUDIT**
Jean-Paul Picard	Etienne Jacquemin	Christian Chiarasini

III. DOCUMENT ANNUEL ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 222-7 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

En application de l'Article 222-7 du Règlement général de l'AMF, le tableau suivant présente la liste de toutes les informations rendues publiques par la société France Télécom depuis le 1er mars 2006 pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers. Ces informations sont disponibles sur le site Internet du Groupe www.francetelecom.com.

Date	Information
Communiqués de presse	
07/03/2006	Placement d'un emprunt obligataire de 400 millions de francs suisses
26/04/2006	Pages Jaunes Groupe : maintien d'une croissance soutenue au premier trimestre 2006
27/04/2006	Croissance du chiffre d'affaires de 10,3 % en données historiques au premier trimestre 2006 (+2,2 % en données à base comparable) à 12,8 milliards d'euros
17/05/2006	France Télécom : placement d'un emprunt obligataire de 250 millions de livres sterling
31/05/2006	France Télécom lance le nouvel Orange : une marque unique pour l'Internet, la télévision et le mobile
07/06/2006	Pages Jaunes : Décision du Conseil d'administration de France Télécom
15/06/2006	France Télécom : placement d'un emprunt obligataire de 450 millions de dollars canadiens
30/06/2006	France Télécom acquiert la majorité du capital de Jordan Telecom
21/07/2006	Pages Jaunes Groupe : croissance de 6,4 % du chiffre d'affaires et de 9,5 % du résultat net au premier semestre 2006
24/07/2006	France Télécom cède sa participation de 100 % dans France Telecom Mobile Satellite Communications pour un montant de 60 millions d'euros
24/07/2006	Cession de Pages Jaunes Groupe
27/07/2006	Cession de Pages Jaunes Groupe : Confirmation de l'exclusivité donnée à l'offre de KKR
27/07/2006	Résultats semestriels 2006 : solide génération de cash-flow organique de 3,3 milliards d'euros confortant l'objectif de 7 milliards d'euros en fin d'année
28/07/2006	France Télécom acquiert auprès des actionnaires majoritaires 72 % du capital du Groupe Diwan pour 28,2 millions d'euros et complète ainsi son offre pour les entreprises dans les services d'intégration
01/09/2006	Enregistrement additionnel de 30 millions d'ADR (communiqué en anglais)
21/09/2006	Projet de garantie de cours visant les actions Groupe Diwan
11/10/2006	France Télécom annonce la cession de sa participation dans Pages Jaunes Groupe S.A. au fonds d'investissement KKR
19/10/2006	France Télécom acquiert la majorité du capital de la société Neocles Corporate pour un montant de 5,5 millions d'euros
26/10/2006	Eléments financiers 3ème trimestre 2006
07/11/2006	France Télécom crée une filiale d'investissement dans les droits cinématographiques
13/11/2006	Lancement d'une garantie de cours sur les actions Groupe Diwan
05/12/2006	France Télécom acquiert 54 % du capital de Groupe Silicomp auprès des actionnaires de référence
08/12/2006	Lancement d'une offre de rachat sur les actions Groupe Diwan non encore détenues par France Télécom
15/12/2006	2007-2008 : Pré-déploiement du Très Haut Débit Orange
15/12/2006	Journée investisseurs France Télécom : confirmation des objectifs 2006 et maintien du niveau de génération de cash-flow organique pour 2007
19/01/2007	Communiqué relatif au dépôt d'un projet de garantie de cours visant les actions et les bons de souscription de la société Groupe Silicomp
01/02/2007	Résultats annuels 2006 préliminaires non audités : France Télécom enregistre des résultats et une génération de cash-flow légèrement supérieurs aux objectifs
06/02/2007	Communiqués relatifs au dépôt par France Télécom d'une garantie de cours visant les actions et les bons de souscription ("BSA") de la société Groupe Silicomp au prix de 20 euros par action et 1,40 euro par BSA
06/02/2007	France Télécom : Placement d'un emprunt obligataire de 2,5 milliards d'euros
06/03/2007	Résultats annuels 2006
15/03/2007	Orange étend sa présence en Afrique de l'Ouest : acquisition de licences mobiles en Guinée Bissau et en Guinée
19/03/2007	Descriptif du programme de rachat par France Télécom de ses propres actions
29/03/2007	Déclaration des transactions sur actions propres

Date	Information
Autres documents déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers	
10/03/2006	Document de référence 2005
30/10/2006	Actualisation N° 1 du document de référence 2005
02/02/2007	Actualisation N° 2 du document de référence 2005
08/11/2006	Note d'information relative à la garantie de cours sur les titres Groupe Diwan
19/01/2007	Projet de garantie de cours – Groupe Silicomp
05/02/2007	Note d'information relative à la garantie de cours sur les titres Groupe Silicomp
08/06/2006	Déclaration d'opération sur titres
29/12/2006	Déclaration d'opération sur titres
14/03/2007	Déclaration d'opération sur titres
Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO)	
17/03/2006	Avis de réunion de l'Assemblée générale mixte du 21 avril 2006
03/04/2006	Avis de convocation à l'Assemblée générale mixte du 21 avril 2006
03/04/2006	Comptes sociaux et comptes consolidés au 31 décembre 2005
12/04/2006	Comptes sociaux et comptes consolidés au 31 décembre 2005 – additif
05/05/2006	Indication du nombre total de droits de vote à l'Assemblée générale mixte du 21 avril 2006
12/05/2006	Chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2006
12/05/2006	Confirmation de l'approbation sans modifications par l'Assemblée générale mixte du 21 avril 2006 des comptes sociaux, des comptes consolidés (de l'exercice clos le 31 décembre 2005) et du projet d'affectation de résultat
11/08/2006	Chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2006
27/10/2006	Comptes consolidés du premier semestre 2006
10/11/2006	Chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2006
22/12/2006	Rachat par France Télécom de titres à durée indéterminée remboursables en actions (TDIRA – Tranches "Banques")
12/02/2007	Chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2006
28/03/2007	Rachat par France Télécom de titres à durée indéterminée remboursables en actions (TDIRA – Tranches "Banques")
Documents déposés auprès de la Securities and Exchange Commission [1]	
22/05/2006	Rapport annuel 2005 "Form 20-F" comprenant les informations complémentaires liées à la cotation de France Télécom sur le New York Stock Exchange
02/11/2006	Informations complémentaires sur le premier semestre 2006 liées à la cotation de France Télécom sur le New York Stock Exchange
Informations déposées auprès de la Bourse de Luxembourg [2]	
08/03/2006	Programme Euro Medium Term Note (EMTN) 30 milliards d'euros : 2ème supplément au Prospectus de base du 19/09/2005
05/12/2006	Programme EMTN 30 milliards d'euros : Prospectus de base
19/03/2007	Programme EMTN 30 milliards d'euros : 1er supplément au Prospectus de base du 05/12/2006
Informations déposées auprès des autorités boursières japonaises [3]	
30/06/2006	Rapport annuel 2005
28/09/2006	Rapport semestriel 2006

1 Seules sont mentionnées les informations déposées uniquement auprès de la SEC. Toutes les informations déposées auprès de la SEC sont disponibles sur www.sec.gov.
2 Informations disponibles sur www.bourse.lu.
3 Information disponible en anglais sur le site Internet du Groupe et en japonais sur le site Internet "EDINET" qui regroupe les rapports financiers des émetteurs au Japon.

France Télécom – SA au capital de 10 412 239 188 € – RCS Paris 380 129 866 – Conception et réalisation : RR Donnelley – Couverture : EURO RSCG C&O / Crédit photo : Masterfile.

Groupe France Télécom
6, place d'Alleray
75505 Paris Cedex 15
Tél. : 33 (0) 1 44 44 22 22

www.orange.com
www.francetelecom.com

rapport financier 2006

orange™

& france telecom

Le présent rapport financier constitue le deuxième tome
du document de référence 2006 de France Télécom.
Il constitue les chapitres 5.2 “Investissements”,
9 “Examen de la situation financière et du résultat”,
10 “Trésorerie et Capitaux”
et 20 “Informations financières concernant le patrimoine,
la situation financière et les résultats”.

SOMMAIRE

NOTA i

I – RAPPORT DE GESTION DU GROUPE 1

1. Vue d'ensemble . . . 1

1.1 Généralités . . . 1
1.1.1 Evolution du Groupe . . . 1
1.1.2 Secteurs d'activité . . . 1
1.1.3 Synthèse des résultats de l'exercice 2006 . . . 2

1.2 Activité et rentabilité du Groupe . . . 3
1.2.1 Principales données opérationnelles . . . 3
1.2.2 Principales données du résultat net . . . 6
1.2.3 Cash-flow organique et endettement financier net . . . 7

1.3 Perspectives d'avenir . . . 7
1.3.1 Le plan "NExT" (Nouvelle Expérience des Télécommunications) . . . 7
1.3.2 Tendances pour l'année 2007 . . . 8

2. Présentation des exercices 2006 et 2005 . . . 9

2.1 Analyse du compte de résultat et des dépenses d'investissement du Groupe . . . 9
2.1.1 Du chiffre d'affaires à la marge brute opérationnelle du Groupe . . . 9
2.1.2 De la marge brute opérationnelle au résultat d'exploitation du Groupe . . . 13
2.1.3 Du résultat d'exploitation au résultat net du Groupe . . . 16
2.1.4 Dépenses d'investissement du Groupe . . . 19

2.2 Analyse par secteur d'activité . . . 21
2.2.1 Services de Communication Personnels (SCP) . . . 23
2.2.2 Services de Communication Résidentiels (SCR) . . . 30
2.2.3 Services de Communication Entreprises (SCE) . . . 38

3. Présentation des exercices 2005 et 2004 . . . 41

3.1 Analyse du compte de résultat et des dépenses d'investissement du Groupe . . . 41
3.1.1 Du chiffre d'affaires à la marge brute opérationnelle du Groupe . . . 41
3.1.2 De la marge brute opérationnelle au résultat d'exploitation du Groupe . . . 45
3.1.3 Du résultat d'exploitation au résultat net du Groupe . . . 48
3.1.4 Dépenses d'investissement du Groupe . . . 51

3.2 Analyse par secteur d'activité . . . 52
3.2.1 Services de Communication Personnels (SCP) . . . 54
3.2.2 Services de Communication Résidentiels (SCR) . . . 62
3.2.3 Services de Communication Entreprises (SCE) . . . 70

4. Trésorerie, capitaux propres et endettement financier . . . 73

4.1 Situation et flux de trésorerie . . . 73
4.1.1 Cash-flow organique . . . 73
4.1.2 Flux net de trésorerie généré par l'activité . . . 73
4.1.3 Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement . . . 74
4.1.4 Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement . . . 76
4.1.5 Disponibilités et quasi-disponibilités . . . 78

4.2 Capitaux propres . . . 78

4.3 Endettement financier et ressources de financement . . . 79
4.3.1 Endettement financier net . . . 79
4.3.2 Ressources de financement . . . 80
4.3.3 Exposition aux risques de marché et instruments financiers . . . 80
4.3.4 Evolution de la notation de France Télécom . . . 80

5. Informations complémentaires . . . 81

5.1 Passage des données historiques aux données à base comparable . . . 81
5.1.1 Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2005 . . . 81
5.1.2 Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2004 . . . 83

5.2 Inflation 86
5.3 Informations sociales et environnementales 86
5.4 Obligations contractuelles et engagements hors bilan 86
5.5 Evénements postérieurs à la clôture 86
5.6 Glossaire financier 87

II - DOCUMENTS CONSOLIDES **89**

1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés **89**

2. Comptes consolidés **90**
2.1 Compte de résultat consolidé **90**
2.2 Bilan consolidé **91**
2.3 Tableau des variations des capitaux propres consolidés **92**
2.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés **94**
2.5 Annexe des comptes consolidés **96**
Note 1 - Description de l'activité et base de préparation des comptes 96
Note 2 - Principes comptables et changements d'estimation 97
Note 3 - Informations sectorielles retraitées 114
Note 4 - Principales acquisitions, cessions et variations de périmètre 122
Note 5 - Chiffre d'affaires 129
Note 6 - Charges et produits d'exploitation 130
Note 7 - Pertes de valeur 131
Note 8 - Résultat de cession d'actifs 134
Note 9 - Coût des restructurations 134
Note 10 - Résultat financier 135
Note 11 - Impôt sur les sociétés 135
Note 12 - Ecarts d'acquisition 138
Note 13 - Autres immobilisations incorporelles nettes 139
Note 14 - Immobilisations corporelles nettes 140
Note 15 - Titres mis en équivalence 141
Note 16 - Actifs disponibles à la vente 142
Note 17 - Autres actifs financiers et dérivés 143
Note 18 - Créances clients nettes, charges constatées d'avance et autres actifs courants 144
Note 19 - Endettement financier net 145
Note 20 - Disponibilités, quasi-disponibilités et placements à la juste valeur 148
Note 21 - Emprunts obligataires 148
Note 22 - Emprunts bancaires 151
Note 23 - Instruments dérivés 153
Note 24 - Exposition aux risques de marché et instruments financiers 154
Note 25 - Juste valeur des actifs et passifs financiers 157
Note 26 - Avantages du personnel 158
Note 27 - Rémunérations en actions et assimilées 162
Note 28 - Provisions 166
Note 29 - Autres passifs et produits constatés d'avance 169
Note 30 - Capitaux propres 169
Note 31 - Informations complémentaires sur les flux de trésorerie 174
Note 32 - Engagements hors bilan et obligations contractuelles 174
Note 33 - Litiges 180
Note 34 - Transactions avec les parties liées 185
Note 35 - Evénements postérieurs à la clôture 186
Note 36 - Périmètre de consolidation 187

III – INFORMATIONS COMPTABLES COMPLEMENTAIRES LIEES A LA COTATION DE FRANCE TÉLÉCOM AU NEW-YORK STOCK EXCHANGE . . . **198**

IV – HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES **198**

NOTA

Le présent document de référence incorpore les documents de référence de France Télécom afférents aux exercices 2005 et 2004, déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers respectivement le 10 mars 2006 et le 2 mars 2005.

- **Informations prospectives**

Le présent document de référence contient des indications sur les objectifs de France Télécom, notamment à la section 6.1 "Stratégie", au chapitre 12 "Information sur les tendances" et à la section 1.3 "Perspectives d'avenir" du rapport financier (I "Rapport de gestion du Groupe"). Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que "penser", "s'attendre à", "devrait", "estimer", "croire" ou "pourrait". Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs sont soumis à de nombreux risques et incertitudes susceptibles d'entraîner des différences entre les objectifs énoncés et les réalisations effectives. Les risques les plus importants sont exposés au chapitre 4 "Facteurs de risque".

- **Définition**

Dans le cadre du présent document de référence, sauf indication contraire, les termes la "Société" et "France Télécom S.A." se réfèrent à France Télécom S.A. et les termes "France Télécom", le "Groupe" et le "groupe France Télécom" à France Télécom S.A. et à ses filiales consolidées.

- **Glossaire**

Le glossaire des principaux termes techniques figure à la fin du premier tome du document de référence, avant les annexes.

Le glossaire des termes financiers constitue la section 5.6 du rapport de gestion du Groupe.

Les commentaires suivants sont établis sur la base des comptes consolidés en normes IFRS *(International Financial Reporting Standards*, voir notes 1 et 2 de l'annexe aux comptes consolidés). Les données relatives aux secteurs d'activité et sous-secteurs d'activité qui sont présentées dans les sections suivantes s'entendent, sauf mention contraire, avant élimination des opérations inter-secteurs d'activité et inter-sous-secteurs d'activité. Par ailleurs, les variations ci-après, sont calculées sur la base des données en milliers d'euros, bien qu'affichées en millions d'euros.

Le passage des données historiques aux données à base comparable (voir section 5.6 "Glossaire financier") des exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004 est décrit à la section 5.1 "Passage des données historiques aux données à base comparable".

I. RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

1. VUE D'ENSEMBLE

1.1 Généralités

1.1.1 Evolution du Groupe

Le groupe France Télécom offre à ses clients particuliers, entreprises et aux autres opérateurs de télécommunication, une gamme étendue de services couvrant les communications fixes et mobiles, la transmission de données, l'Internet et le multimédia, ainsi que d'autres services à valeur ajoutée. France Télécom sert aujourd'hui près de 159 millions de clients dans le monde.

Dans un environnement technologique et concurrentiel en rapide mutation, le groupe France Télécom a choisi de se consacrer pleinement au développement de sa stratégie d'opérateur global intégré en anticipant les changements de l'industrie des télécommunications.

Le marché des télécommunications est en effet en plein renouvellement. Les clients disposent désormais d'une grande variété d'outils de communication, qui ont considérablement développé les usages, mais l'offre qui leur est proposée reste fragmentée. En effet, le monde des télécommunications reste organisé en réseaux et services séparés (fixe, mobile, Internet). La mission d'un opérateur global comme France Télécom est de mettre les préoccupations du client au centre de ses services, pour lui offrir un univers de communication intégré, indépendant du terminal ou du réseau qu'il emprunte. La vision de France Télécom, opérateur intégré, est fondée sur la convergence des réseaux fixes, mobiles et Internet.

Cette stratégie d'opérateur intégré s'est notamment concrétisée depuis la fin de l'année 2003 par :

- l'acquisition des participations des actionnaires minoritaires d'Orange S.A., de Wanadoo S.A., d'Equant, et l'intégration de Wanadoo S.A. au sein de France Télécom S.A. ;

- le lancement du plan "NExT" (Nouvelle Expérience des Télécommunications), le programme 2006 - 2008 du Groupe, présenté en juin 2005. Le plan "NExT" est un programme de transformation sur trois ans qui permettra aux clients du Groupe d'accéder à un univers de services enrichis et simplifiés et au Groupe de poursuivre sa transformation d'opérateur intégré. Le plan "NExT" vise à faire de France Télécom l'opérateur de référence des nouveaux services de télécommunication en Europe (voir section 1.3.1 "Le plan NExT (Nouvelle Expérience des Télécommunications)") ;

- l'adaptation de l'organisation du Groupe en cohérence avec la stratégie d'opérateur intégré ;

- l'acquisition de 80 % de l'opérateur mobile espagnol Amena, société fusionnée avec FT España (activités fixes et Internet) en juillet 2006. Après la fusion, le pourcentage d'intérêt de France Télécom dans FT España s'élève à 79,3 %. En octobre 2006, l'ensemble de ces activités a adopté la marque Orange. Ces opérations permettent au groupe France Télécom de renforcer sa stratégie d'opérateur intégré en Europe, et d'être désormais en position de lancer des offres convergentes s'appuyant sur le haut débit fixe et mobile dans un marché européen clé (voir section 4.1.3 "Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés) ;

- et le lancement de nouvelles offres à un rythme soutenu.

France Télécom possède un portefeuille complet d'activités (fixe, mobile, Internet), tournées vers tous les segments de clientèle (grand public, petites et moyennes entreprises, multinationales) et d'usages (personnels et professionnels) dans la plupart des contextes (domicile, bureau, déplacement, mobilité). Ces actifs lui donnent les meilleurs atouts pour répondre aux attentes des clients et développer une offre intégrée de services de communication.

1.1.2 Secteurs d'activité

- **Présentation des secteurs d'activité**

Conséquence des nouvelles orientations stratégiques du Groupe, l'organisation managériale opérationnelle de France Telecom s'articule aujourd'hui autour, i) de lignes de métier (résidentiel, personnel, entreprise), et ii) d'équipes de direction intégrées au

niveau des pays. Dans ce contexte et conformément aux dispositions de la norme IAS 14 “Information sectorielle”, le Groupe a retenu comme premier niveau de l’information sectorielle les trois secteurs d’activité suivants :

- le secteur d’activité “**Services de Communication Personnels**” (désigné ci-après “SCP”) regroupe les activités de services mobiles de télécommunication en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Pologne et dans le Reste du monde. Il comprend l’intégralité des filiales d’Orange, ainsi que les activités de téléphonie mobile de FT España en Espagne, de TP Group en Pologne (avec sa filiale PTK Centertel) et des autres sociétés du Groupe à l’international ;

- le secteur d’activité “**Services de Communication Résidentiels**” (désigné ci-après “SCR”) rassemble les activités de services fixes de télécommunication (téléphonie fixe, services Internet, services aux opérateurs) en France, en Pologne et dans le Reste du monde, ainsi que les activités de la distribution et des fonctions supports fournis aux autres secteurs d’activité du groupe France Télécom ;

- le secteur d’activité “**Services de Communication Entreprises**” (désigné ci-après “SCE”) regroupe les solutions et services de communication dédiés aux entreprises en France et dans le monde.

Les secteurs d’activité retenus par le Groupe s’appuient sur leurs ressources propres et peuvent partager certaines ressources, notamment en matière de réseaux et de systèmes d’information, de recherche et développement, de réseaux de distribution et d’autres expertises communes. L’utilisation de ces ressources partagées est prise en compte dans les résultats des secteurs d’activité sur la base, soit de relations contractuelles existantes entre entités juridiques, soit de références externes, soit d’une réallocation des coûts. La fourniture des ressources partagées est présentée en chiffre d’affaires interne du secteur d’activité prestataire et l’utilisation de ces ressources est présentée parmi les charges incluses dans la marge brute opérationnelle (désignée ci-après “MBO”, voir section 5.6 “Glossaire financier”) du secteur d’activité utilisateur. Le coût des ressources partagées peut être affecté par les évolutions réglementaires et se répercuter sur les résultats sectoriels présentés sur les différents exercices.

Le résultat du secteur d’activité correspond au résultat d’exploitation, à l’exception du résultat de cession d’actifs non directement rattachés aux secteurs d’activité.

- **Cession de PagesJaunes Groupe**

Du fait de la cession par France Télécom de PagesJaunes Groupe en date du 11 octobre 2006, PagesJaunes Groupe est considéré comme une activité cédée en application de la norme IFRS 5. En conséquence, les charges et les produits nets de l’activité PagesJaunes Groupe sont présentés dans le résultat net des activités cédées (voir sections 2.1.3.4 et 3.1.3.4 “Résultat net des activités cédées”) et les données publiées sur les exercices 2004 et 2005 ont été retraitées.

Les principaux agrégats composant le résultat net des activités cédées ainsi que les flux nets de trésorerie relatifs à PagesJaunes Groupe sont décrits dans la note 4 de l’annexe aux comptes consolidés.

Les activités de PagesJaunes Groupe sont relatives à l’édition et à la distribution des annuaires imprimés, à la vente d’espaces publicitaires sur les annuaires imprimés en ligne, aux services de renseignements par téléphone, à la commercialisation de bases de données marketing, ainsi qu’à la création et à l’hébergement de sites Internet pour les annonceurs.

1.1.3 Synthèse des résultats de l’exercice 2006

- **Chiffre d’affaires de 51,7 milliards d’euros en 2006, en hausse de 7,5 % en données historiques et de 1,2 % en données à base comparable par rapport à 2005**

Le chiffre d’affaires des services mobiles est en hausse de 5,2 % en données à base comparable entre 2005 et 2006, tiré par la croissance très soutenue du nombre de clients : hausse de 15 % en données à base comparable du nombre de clients mobiles avec 97,6 millions de clients au 31 décembre 2006 et forte accélération des usages haut débit mobile avec 5,8 millions de clients au 31 décembre 2006 contre 1,6 million un an plus tôt.

Le développement rapide du haut débit ADSL et des offres multiservices associées limite la diminution du chiffre d’affaires des services résidentiels à -1,9 % en données à base comparable entre 2005 et 2006 : progression annuelle de 30 % des accès haut débit ADSL avec 9,7 millions de clients en Europe au 31 décembre 2006, et développement rapide des offres multiservices ADSL avec 4,1 millions de Livebox commercialisées en Europe, 2,5 millions de clients à la “Voix sur IP” et 590 000 clients à la télévision numérique sur ADSL au 31 décembre 2006.

- **Marge brute opérationnelle de 18,5 milliards d’euros en 2006, soit 35,9 % du chiffre d’affaires, en ligne avec l’objectif annoncé**

La marge brute opérationnelle (désignée ci-après “MBO”, voir section 5.6 “Glossaire financier”) s’établit à 18 539 millions d’euros en 2006, soit un ratio de MBO rapportée au chiffre d’affaires de 35,9 %, en diminution de -1,4 point par rapport à 2005 (en données historiques et en données à base comparable), en ligne avec l’objectif annoncé (baisse de -1 à -2 points).

- **Investissements corporels et incorporels hors licences de 6,7 milliards d’euros en 2006, soit 13,0 % du chiffre d’affaires, en ligne avec l’objectif annoncé**

Les investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors investissements financés par location financement (désignés ci-après “investissements corporels et incorporels hors licences” ou “CAPEX”, voir section 5.6 “Glossaire

financier") s'élèvent à 6 732 millions d'euros en 2006, soit une hausse de 11,6 % en données historiques et de 3,5 % en données à base comparable par rapport à 2005. Le ratio d'investissements corporels et incorporels hors licences rapportés au chiffre d'affaires s'établit à 13,0 % en 2006, en ligne avec l'objectif annoncé, contre 12,5 % en données historiques (12,7 % à base comparable) en 2005.

- **Cash-flow organique de 7,15 milliards d'euros en 2006, supérieur à l'objectif annoncé de 6,95 milliards (objectif ajusté, incluant PagesJaunes Groupe jusqu'à sa date de cession le 11 octobre 2006)**

Le cash-flow organique (voir section 5.6 "Glossaire financier") bénéficie de l'amélioration de 3,3 % de la MBO et de la baisse des intérêts et de l'impôt décaissés. Par ailleurs, l'impact de la variation du besoin en fonds de roulement global (voir section 5.6 "Glossaire financier") est neutre sur l'exercice 2006.

France Télécom utilise le cash-flow organique comme indicateur de performance opérationnelle pour mesurer le cash-flow généré par l'exploitation, hors investissements financiers (voir section 5.6 "Glossaire financier") et hors produits de cession de titres de participation (nets de la trésorerie cédée).

- **Forte réduction du ratio d'endettement financier net rapporté à la MBO à 2,27 au 31 décembre 2006, en ligne avec l'objectif d'un ratio inférieur à 2 à fin 2008**

L'endettement financier net s'élève à 42,0 milliards d'euros au 31 décembre 2006, en baisse de 5,8 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2005.

Le ratio d'endettement financier net (voir section 5.6 "Glossaire financier") rapporté à la MBO s'établit à 2,27 au 31 décembre 2006. Avec la MBO de PagesJaunes Groupe, activité cédée en 2006 (voir section 1.1.2 "Secteurs d'activité"), ce ratio était historiquement de 2,48 au 31 décembre 2005 (sur la base d'une MBO retraitée intégrant la MBO de l'opérateur mobile espagnol Amena sur douze mois en 2005).

1.2 Activité et rentabilité du Groupe

1.2.1 Principales données opérationnelles

Le chiffre d'affaires, la marge brute opérationnelle (désignée ci-après "MBO", voir section 5.6 "Glossaire financier"), le résultat d'exploitation, les investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors investissements financés par location financement (désignés ci-après "investissements corporels et incorporels hors licences" ou "CAPEX", voir section 5.6 "Glossaire financier") et l'indicateur de la marge brute opérationnelle moins les investissements corporels et incorporels hors licences (désigné ci-après "indicateur de MBO - CAPEX", voir section 5.6 "Glossaire financier") du Groupe sont présentés dans le tableau ci-après pour les exercices clos les 31 décembre 2006, 2005 et 2004 (voir note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le chiffre d'affaires, la MBO, l'indicateur de MBO - CAPEX, la variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (voir section 5.6 "Glossaire financier") et le cash-flow organique (voir section 5.6 "Glossaire financier" et section 1.2.3 "Cash-flow organique et endettement financier net") constituent les indicateurs de gestion du Groupe qui permettent de suivre sa performance opérationnelle et celle de ses divisions et sur lesquels est basée l'évaluation des directeurs exécutifs du Groupe et des cadres dirigeants de ces divisions. L'indicateur de MBO - CAPEX est calculé, afin de mieux appréhender les efforts des divisions opérationnelles, sur la base d'investissements corporels et incorporels courants, hors licences de télécommunication et hors investissements financés par location financement.

(en millions d'euros)						**Exercices clos le 31 décembre**
	2006	**2005** base comparable[1] (non audité)	**2005** historique	**2004** historique	**2006 / 2005** base comparable[1] (non audité)	**2006 / 2005** historique
Chiffre d'affaires	51 702	51 105	48 082	45 285	1,2 %	7,5 %
MBO [2]	18 539	19 039	17 953	17 516	(2,6) %	3,3 %
MBO / Chiffre d'affaires	*35,9 %*	*37,3 %*	*37,3 %*	*38,7 %*		
Résultat d'exploitation	6 988	-	10 498	8 770	-	(33,4)%
Résultat d'exploitation / Chiffre d'affaires	*13,5 %*	-	*21,8 %*	*19,4 %*		
CAPEX [2]	6 732	6 503	6 033	5 126	3,5 %	11,6 %
CAPEX / Chiffre d'affaires	*13,0 %*	*12,7 %*	*12,5 %*	*11,3 %*		
Licences de télécommunication	283	97	97	7	192,3 %	192,3 %
MBO - CAPEX [2]	11 807	12 536	11 920	12 390	(5,8) %	(1,0)%
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein) [2]	189 028	195 248	191 775	199 547	(3,2) %	(1,4)%

(1) Voir section 5.1.1 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2005". Pour le compte de résultat, les données à base comparable sont établies jusqu'à la MBO. Pour les postes compris entre la MBO et le résultat d'exploitation, les données à base comparable ne sont établies que pour la dotation aux amortissements.

(2) Voir section 5.6 "Glossaire financier".

1.2.1.1 Effet des évolutions tarifaires liées à la réglementation

L'environnement dans lequel le groupe France Télécom poursuit son activité commerciale, qu'il s'agisse du territoire national ou des autres pays de l'Union européenne, fait l'objet d'une réglementation sectorielle contraignante.

L'impact des baisses de prix des terminaisons d'appel intervenues dans plusieurs pays en 2006, notamment en France, en Espagne, en Roumanie, en Suisse et en Pologne, est ainsi particulièrement important dans le secteur de la téléphonie mobile. En 2006, le chiffre d'affaires du secteur d'activité Services de Communication Personnels est affecté par ces baisses, à hauteur de près de -600 millions d'euros, et la MBO, à hauteur d'environ -250 millions d'euros. La réglementation applicable aux activités du Groupe est décrite dans la section 6.9 "Réglementation" du document de référence.

1.2.1.2 Données historiques

▪ Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe France Télécom s'établit à 51 702 millions d'euros en 2006, en augmentation de 7,5 % en données historiques, soit 3 620 millions d'euros, par rapport à 2005. La croissance du chiffre d'affaires du Groupe entre 2005 et 2006 bénéficie principalement de l'effet favorable des variations de périmètre qui s'élève à 2 908 millions d'euros, compte tenu essentiellement, i) de l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena le 8 novembre 2005 pour 2 669 millions d'euros, ii) de l'intégration en consolidation globale de la société Sonatel et de ses filiales le 1er juillet 2005 pour 125 millions d'euros, et iii) de l'intégration en consolidation globale de la société Jordan Telecommunications Company (JTC) et de ses filiales le 5 juillet 2006 pour 125 millions d'euros également. De même, les variations de change ont un effet positif de 115 millions d'euros sur le chiffre d'affaires du Groupe, essentiellement lié à l'évolution du zloty polonais qui représente un impact de 148 millions d'euros entre les deux périodes.

Hors variations de périmètre et de change, la croissance du chiffre d'affaires du groupe France Télécom s'élève à 1,2 % entre 2005 et 2006, soit une progression de 597 millions d'euros (voir section 1.2.1.3 "Données à base comparable").

▪ Marge brute opérationnelle

La MBO du groupe France Télécom s'élève à 18 539 millions d'euros en 2006, en progression de 3,3 % en données historiques, soit 586 millions d'euros, par rapport à 2005. Entre 2005 et 2006, la progression de la MBO du Groupe bénéficie, i) de l'effet favorable des variations de périmètre qui représente 1 024 millions d'euros et résulte principalement de l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena le 8 novembre 2005, soit un impact de 894 millions d'euros, et ii) de l'impact positif des variations de change qui s'élève à 62 millions d'euros, compte tenu principalement de l'évolution du zloty polonais.

Hors variations de périmètre et de change, la MBO du groupe France Télécom diminue de -2,6 % entre 2005 et 2006, soit une baisse de -500 millions d'euros (voir section 1.2.1.3 "Données à base comparable").

Dans un contexte de ralentissement de la croissance et de durcissement du contexte concurrentiel, le ratio de MBO rapportée au chiffre d'affaires passe de 37,3 % en 2005 en données historiques à 35,9 % en 2006, soit une baisse de -1,4 point, en ligne avec l'objectif annoncé d'une évolution de -1 à -2 points par rapport à 2005.

▪ Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du groupe France Télécom s'établit à 6 988 millions d'euros en 2006. Malgré la progression de 3,3 % de la MBO en données historiques, soit une hausse de 586 millions d'euros, le résultat d'exploitation du Groupe enregistre une baisse de -33,4 % entre 2005 et 2006, soit un impact de -3 510 millions d'euros, du fait principalement :

- de l'importance de la perte de valeur des écarts d'acquisition en 2006, qui représente -2 800 millions d'euros (contre -11 millions d'euros en 2005), compte tenu principalement des dépréciations enregistrées au Royaume-Uni (secteur d'activité Services de Communication Personnels) pour -2 350 millions d'euros et en Pologne (sous-secteurs d'activité SCP Pologne et SCR Pologne) pour -275 millions d'euros (voir section 2.1.2 "De la marge brute opérationnelle au résultat d'exploitation du Groupe" et note 7 de l'annexe aux comptes consolidés) ;

- de la forte diminution du résultat de cession d'actifs entre les deux périodes, soit 97 millions d'euros en 2006 contre 1 089 millions d'euros en 2005 (voir notes 4 et 8 de l'annexe aux comptes consolidés), étant précisé que le résultat de la cession de la participation de 54 % de PagesJaunes Groupe en octobre 2006, soit 2 983 millions d'euros, est comptabilisé dans le résultat net des activités cédées (voir section 1.1.2 "Secteurs d'activité", section 2.1.3.4 "Résultat net des activités cédées" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés) ;

- de l'augmentation significative de la dotation aux amortissements entre 2005 et 2006, soit un impact défavorable de -800 millions d'euros en données historiques, compte tenu principalement de l'intégration de l'opérateur mobile espagnol Amena pour -682 millions d'euros ;

- et, dans une moindre mesure, de l'augmentation du coût des restructurations, qui passe de -454 millions d'euros en 2005 à -567 millions d'euros en 2006 (voir note 9 de l'annexe aux comptes consolidés).

Ces éléments sont en partie compensés par les impacts favorables, liés notamment :

- à la baisse de la perte de valeur des immobilisations, qui s'élève à -105 millions d'euros en 2006 contre -568 millions d'euros en 2005 (voir note 7 de l'annexe aux comptes consolidés) ;

- et, dans une moindre mesure, à la baisse de la charge de rémunération en actions, qui s'élève à -30 millions d'euros en 2006 contre -158 millions d'euros en 2005 (voir note 27 de l'annexe aux comptes consolidés).

▪ Investissements corporels et incorporels hors licences

Les investissements corporels et incorporels hors licences du groupe France Télécom s'élèvent à 6 732 millions d'euros en 2006, en augmentation de 11,6 % en données historiques, par rapport à 2005. Cette hausse résulte principalement de l'effet des variations de périmètre, qui s'établit à 450 millions d'euros entre les deux périodes et comprend essentiellement l'impact de l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena le 8 novembre 2005 pour 416 millions d'euros, et intègre l'effet des variations de change, qui s'élève à 20 millions d'euros entre les deux périodes.

Hors variations de périmètre et de change, les investissements corporels et incorporels hors licences du groupe France Télécom augmentent de 3,5 % entre 2005 et 2006, soit une progression de 229 millions d'euros (voir section 1.2.1.3 "Données à base comparable").

▪ Indicateur de MBO - CAPEX

La croissance de la MBO (soit une augmentation de 586 millions d'euros) étant inférieure à la progression des investissements corporels et incorporels hors licences (soit une augmentation de 699 millions d'euros), l'indicateur de MBO - CAPEX baisse de -1,0 % en données historiques entre 2005 et 2006, pour s'établir à 11 807 millions d'euros en 2006.

1.2.1.3 Données à base comparable

Le passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2005 est décrit à la section 5.1.1 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2005".

▪ Chiffre d'affaires

En données à base comparable, la croissance du chiffre d'affaires du groupe France Télécom s'établit à 1,2 % (soit 597 millions d'euros) entre 2005 et 2006 et s'explique par la croissance des Services de Communication Personnels, dont le chiffre d'affaires progresse dans tous les sous-secteurs d'activité. La progression du chiffre d'affaires des activités de la téléphonie mobile est particulièrement forte dans le Reste du monde et en Pologne. En sens inverse, l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe entre 2005 et 2006 est affecté, i) par la baisse du chiffre d'affaires des Services de Communication Résidentiels, le repli tendanciel des services téléphoniques classiques (abonnements et communications téléphoniques traditionnelles) en France, en Pologne et en Espagne, étant toutefois compensé en partie par la forte progression des services haut débit ADSL, notamment en France, et ii) par la baisse du chiffre d'affaires des Services de Communication Entreprises, marquée par l'effet de la migration de grands réseaux d'entreprises vers des technologies plus récentes (comme les accès IP sur xDSL), et par le recul tendanciel du chiffre d'affaires de la téléphonie fixe classique.

▪ Marge brute opérationnelle

En données à base comparable, la MBO du groupe France Télécom enregistre une diminution de -2,6 % (soit -500 millions d'euros) entre 2005 et 2006, liée au recul de la MBO des Services de Communication Résidentiels et des Services de Communication Entreprises. La diminution de la MBO des Services de Communication Résidentiels s'explique principalement par la baisse du chiffre d'affaires des services téléphoniques classiques (abonnements et communications téléphoniques traditionnelles) en France, en Pologne et en Espagne. La baisse de la MBO des Services de Communication Entreprises entre 2005 et 2006 résulte quant à elle essentiellement de la diminution du chiffre d'affaires de la téléphonie fixe et des services de données classiques aux entreprises, en partie compensée par les économies réalisées sur les charges opérationnelles incluses dans la MBO. La diminution de la MBO de ces deux secteurs d'activité est toutefois en partie compensée par la progression de la MBO des Services de Communication Personnels, en particulier dans le Reste du monde.

En données à base comparable, le ratio de MBO rapportée au chiffre d'affaires s'établit à 35,9 % en 2006, contre 37,3 % en 2005, soit une baisse de -1,4 point, en ligne avec l'objectif annoncé d'une évolution de -1 à -2 points par rapport à 2005. La diminution de ce ratio reflète principalement l'investissement commercial important réalisé pour la conquête et la fidélisation des clients dans un contexte de forte concurrence, l'augmentation des charges opérationnelles liée à la transformation accélérée du Groupe et l'effet des baisses de prix des terminaisons d'appel intervenues dans plusieurs pays en 2006.

▪ Investissements corporels et incorporels hors licences

En données à base comparable, les investissements corporels et incorporels hors licences augmentent de 3,5 % entre 2005 et 2006, soit une hausse de 229 millions d'euros. Cette hausse s'explique principalement par la progression des dépenses

d'investissement, i) du sous-secteur d'activité SCP Reste du monde, relatifs notamment à l'extension de la couverture du réseau et au déploiement de la technologie GPRS dans les filiales mobiles internationales en forte croissance, et ii) du sous-secteur d'activité SCR France, en raison principalement du succès de la Livebox, et dans une moindre mesure, du développement de l'offre de télévision numérique sur ADSL.

- **Indicateur de MBO - CAPEX**

En données à base comparable, la progression de 3,5 % des investissements corporels et incorporels hors licences (soit une augmentation de 229 millions d'euros) combinée à la baisse de -2,6 % de la MBO (soit une diminution de -500 millions d'euros) conduit à une baisse de l'indicateur de MBO - CAPEX de -5,8 % entre 2005 et 2006, pour s'établir à 11 807 millions d'euros en 2006.

1.2.2 Principales données du résultat net

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2006	**2005** historique	**2004** historique
Résultat d'exploitation	**6 988**	**10 498**	**8 770**
Résultat financier	(3 251)	(3 367)	(3 645)
Impôt sur les sociétés	(2 180)	(1 419)	(2 329)
Résultat net des activités poursuivies	**1 557**	**5 712**	**2 796**
Résultat net des activités cédées	3 211	648	414
Résultat net de l'ensemble consolidé	**4 768**	**6 360**	**3 210**
Résultat net attribuable aux actionnaires de France Télécom S.A.	4 139	5 709	3 017
Intérêts minoritaires	629	651	193

Le **résultat financier** s'élève à -3 251 millions d'euros en 2006, en amélioration de 116 millions d'euros par rapport à 2005 (-3 367 millions d'euros). Cette amélioration résulte de celle du résultat de change, qui s'élève à 173 millions d'euros entre les deux périodes, et de la baisse de l'effet d'actualisation, qui contribue pour 40 millions d'euros à l'amélioration du résultat financier, en partie compensées par l'augmentation des charges financières nettes, en hausse de -97 millions d'euros entre 2005 et 2006 (voir note 10 de l'annexe aux comptes consolidés).

L'**impôt sur les sociétés** représente une charge de -2 180 millions d'euros en 2006, contre une charge de -1 419 millions d'euros en 2005, soit une hausse de -761 millions d'euros entre les deux périodes, due essentiellement à une augmentation de -709 millions d'euros de la charge d'impôt différé (voir note 11 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le **résultat net des activités poursuivies** s'élève à 1 557 millions d'euros en 2006, contre 5 712 millions d'euros en 2005. Cette baisse de -4 155 millions d'euros entre les deux périodes reflète la diminution du résultat d'exploitation, et dans une moindre mesure, l'augmentation de la charge d'impôt sur les sociétés, en partie compensées par l'amélioration du résultat financier.

Le **résultat net des activités cédées** passe de 648 millions d'euros en 2005 à 3 211 millions d'euros en 2006, soit une augmentation de 2 563 millions d'euros entre les deux périodes, compte tenu essentiellement de la comptabilisation en 2006 du résultat de cession de l'intégralité de la participation détenue par France Télécom dans PagesJaunes Groupe, soit 54 %, pour 2 983 millions d'euros (voir section 1.1.2 "Secteurs d'activité" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le **résultat net de l'ensemble consolidé** du groupe France Télécom s'établit à 4 768 millions d'euros en 2006, contre 6 360 millions d'euros en 2005, soit une diminution de -1 592 millions d'euros. La baisse du résultat net des activités poursuivies entre les deux périodes explique cette diminution, en partie compensée par l'augmentation du résultat net des activités cédées, suite à la comptabilisation en 2006 du résultat de cession de PagesJaunes Groupe.

Les **intérêts minoritaires** s'élèvent à 629 millions d'euros en 2006 contre 651 millions d'euros en 2005, soit une baisse de -22 millions d'euros entre les deux périodes (voir note 30 de l'annexe aux comptes consolidés).

Après prise en compte des intérêts minoritaires, le **résultat net attribuable aux actionnaires de France Télécom S.A.** passe de 5 709 millions d'euros en 2005 à 4 139 millions d'euros en 2006, soit une baisse de -1 570 millions d'euros.

En termes comparables, le résultat net attribuable aux actionnaires de France Télécom S.A., après neutralisation des principaux éléments non récurrents, est de 4,2 milliards d'euros en 2006, soit un montant stable par rapport à 2005 (4,0 milliards d'euros). Les principaux éléments non récurrents neutralisés concernent :

- le résultat de cession d'actifs pour -0,1 milliard d'euros en 2006 et -1,1 milliard d'euros en 2005,

- le résultat net des activités cédées pour -3,2 milliards d'euros en 2006 et -0,6 milliard d'euros en 2005,

- la perte de valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations pour 2,8 milliards d'euros en 2006 et 0,5 milliard d'euros en 2005 ;

- et certaines charges d'impôt différé et certaines charges financières non récurrentes pour 0,5 milliard d'euros en 2006 et -0,5 milliard d'euros en 2005.

1.2.3 Cash-flow organique et endettement financier net

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2006	**2005** historique	**2004** historique
Cash-flow organique (1)	7 157	7 481	7 688
Endettement financier net (1)	42 017	47 846	49 822

(1) Voir section 5.6 "Glossaire financier".

▪ Cash-flow organique

Le cash-flow organique du groupe France Télécom s'élève à 7 157 millions d'euros en 2006, soit un montant supérieur à l'objectif de 7 milliards d'euros (6,95 milliards d'euros, objectif ajusté incluant PagesJaunes Groupe jusqu'à sa cession le 11 octobre 2006). France Télécom utilise le cash-flow organique comme indicateur de performance opérationnelle pour mesurer le cash-flow généré par l'exploitation, hors investissements financiers (voir section 5.6 "Glossaire financier") et hors produits de cession de titres de participation (nets de la trésorerie cédée).

La baisse de -324 millions d'euros du cash-flow organique entre 2005 (7 481 millions d'euros) et 2006 (7 157 millions d'euros) résulte avant tout de l'augmentation des dépenses d'investissements corporels et incorporels du Groupe dans les secteurs d'activité moteurs de la croissance (voir section 4.1.1 "Cash-flow organique").

▪ Endettement financier net

L'endettement financier net du groupe France Télécom (voir section 5.6 "Glossaire financier") s'élève à 42 017 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 47 846 millions d'euros au 31 décembre 2005 (voir section 4.3.1 "Endettement financier net" et note 19 de l'annexe aux comptes consolidés).

Par rapport au 31 décembre 2005, le désendettement financier net s'élève ainsi à 5,8 milliards d'euros au 31 décembre 2006, sous l'effet, i) du cash-flow organique généré en 2006, à hauteur de 7,2 milliards d'euros, ii) du produit de cession de PagesJaunes Groupe (net de la trésorerie cédée) pour 2,7 milliards d'euros, iii) des autres produits de cession de titres de participation (nets de la trésorerie cédée) pour 0,1 milliard d'euros, et en sens inverse, i) du règlement des dividendes versés, d'une part, par France Télécom S.A., et d'autre part, par les filiales aux actionnaires minoritaires, pour 3,2 milliards d'euros, ii) des acquisitions de titres de participation (nettes de la trésorerie acquise) pour 0,3 milliard d'euros, iii) de la variation de la juste valeur de la garantie de prix donnée aux actionnaires minoritaires de FT España pour 0,3 milliard d'euros, iv) du rachat de Titres à Durée Indéterminée Remboursables en Actions (TDIRA) pour 0,1 milliard d'euros, et v) d'autres éléments divers pour 0,3 milliard d'euros.

Le ratio d'endettement financier net sur capitaux propres s'élève à 1,33 au 31 décembre 2006, contre 1,68 au 31 décembre 2005 et 2,82 au 31 décembre 2004.

Le ratio d'endettement financier net rapporté à la MBO s'établit à 2,27 au 31 décembre 2006. Avec la MBO de PagesJaunes Groupe, activité cédée en 2006 (voir section 1.1.2 "Secteurs d'activité"), ce ratio était historiquement de 2,48 au 31 décembre 2005 (sur la base d'une MBO retraitée intégrant la MBO de l'opérateur mobile espagnol Amena sur douze mois en 2005) et de 2,78 au 31 décembre 2004.

1.3 PERSPECTIVES D'AVENIR

1.3.1 Le plan "NExT" (Nouvelle Expérience des Télécommunications)

▪ Présentation du plan "NExT"

Le plan "NExT" (Nouvelle Expérience des Télécommunications) du groupe France Télécom pour les années 2006 – 2008 a été présenté en juin 2005. Ce programme de transformation sur trois ans vise à permettre aux clients du Groupe d'accéder à un univers de services enrichis et simplifiés et au Groupe de poursuivre sa transformation d'opérateur intégré en devenant l'opérateur de référence des nouveaux services de télécommunication en Europe.

▪ Objectifs du plan "NExT"

Le plan "NExT" se décline en vingt objectifs majeurs répartis en six domaines distincts : Chiffre d'affaires et finance, Produits et services, Base de clients, Relation clients, Efficacité et rendement, et Ressources humaines. Les principaux objectifs du plan "NExT" pour 2008 sont les suivants :

- maintenir la génération de cash-flow organique sur 2006 - 2008 ;

- réaliser dès 2007 plus de 400 millions d'euros de chiffre d'affaires de vente directe de contenus ;

- réaliser de 5 à 10 % du chiffre d'affaires grâce aux offres convergentes ;

- et mettre en œuvre la mobilisation des compétences du Groupe dans le cadre du programme "ACT" (Anticipation et Compétences pour la Transformation).

En outre, l'objectif de désendettement financier est confirmé avec un ratio d'endettement financier net rapporté à la MBO inférieur à 2 à fin 2008.

▪ Réalisations du plan "NExT"

Parmi les innovations de l'année 2006 figurent notamment :

- une architecture de marque adaptée et simplifiée. Le 1er juin 2006, France Télécom a lancé le nouvel "Orange", une marque unique pour l'Internet, la télévision et le mobile, une marque leader pour l'ouverture des services numériques. Ainsi, les marques Orange, Wanadoo et MaLigne TV sont regroupées sous la marque Orange en France et au Royaume-Uni. En octobre 2006, l'ensemble des activités mobiles, fixes et Internet en Espagne a de même adopté la marque Orange. Parallèlement, Orange Business Services devient la marque du Groupe dédiée aux entreprises, représentant les services internationaux de communication IP et d'intégration d'Equant, les services de communication aux entreprises de France Télécom et le leadership déjà établi d'Orange dans les services mobiles aux entreprises ;

- et une nouvelle génération de produits et services tels que "Unik", marquant ainsi la concrétisation de la mutation du Groupe en tant que premier opérateur intégré. Disponible en France depuis le 5 octobre 2006, Unik est un téléphone qui permet, en plus des communications mobiles classiques, d'appeler en illimité vers les fixes et vers les mobiles Orange lorsque l'on se trouve à proximité d'une Livebox, chez soi ou en entreprise. Avec Unik, Orange est le premier opérateur à offrir la vraie convergence à ses clients.

1.3.2 Tendances pour l'année 2007

France Télécom a pour objectif de maintenir en 2007 la génération de cash-flow organique à 6,8 milliards d'euros, niveau ajusté de la cession de PagesJaunes Groupe intervenue fin 2006. Dans un contexte global de légère croissance des principaux marchés du Groupe, cet objectif repose sur le maintien du ratio d'investissements corporels et incorporels hors licences rapportés au chiffre d'affaires au niveau de 2006 et sur une quasi-stabilisation du ratio de MBO rapportée au chiffre d'affaires grâce à l'accentuation du programme de réduction et d'optimisation des coûts en cours :

- charges de personnel : l'objectif d'une réduction nette des effectifs d'ici 2008 de 17 000 salariés, dont 16 000 nets en France, est confirmé. De nouvelles mesures sont notamment mises en place compte tenu de l'arrêt du plan de congés de fin de carrière à la fin de l'année 2006 ;

- charges relatives au réseau et aux systèmes d'information : le Groupe a pour objectif de réaliser des économies sur ces charges représentant un gain de 500 millions d'euros à 800 millions d'euros d'ici à la fin 2008 ;

- charges commerciales : le Groupe a pour objectif de maîtriser ces coûts en 2007 grâce notamment aux économies générées par l'adoption d'une marque unique, Orange, à l'accent mis sur l'optimisation des réseaux de distribution, et à un équilibre optimisé entre dépenses de fidélisation et d'acquisition.

Par nature, ces objectifs sont soumis à de nombreux risques et incertitudes susceptibles d'entraîner des différences entre les objectifs énoncés et les réalisations effectives. Les risques les plus importants sont exposés au chapitre 4 "Facteurs de risque" du document de référence.

2. PRÉSENTATION DES EXERCICES 2006 ET 2005

2.1 ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU GROUPE

Du fait de la cession par France Télécom de PagesJaunes Groupe en date du 11 octobre 2006, PagesJaunes Groupe est considéré comme une activité cédée en application de la norme IFRS 5. En conséquence, les charges et les produits nets de l'activité PagesJaunes Groupe sont présentés dans le résultat net des activités cédées (voir section 2.1.3.4 "Résultat net des activités cédées") et les données publiées pour l'exercice 2005 ont été retraitées (voir section 1.1.2 "Secteurs d'activité" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés).

2.1.1 Du chiffre d'affaires à la marge brute opérationnelle du Groupe

Les charges opérationnelles comprises dans la détermination de la MBO, désignées ci-après "OPEX" (voir section 5.6 "Glossaire financier" et note 6 de l'annexe aux comptes consolidés), comprennent, i) les charges opérationnelles hors charges de personnel (salaires et charges), désignées ci-après "OPEX hors charges de personnel (salaires et charges)", comprenant les achats externes et les autres produits et charges opérationnels, et ii) les charges de personnel (salaires et charges).

(en millions d'euros)				Exercices clos le 31 décembre	
	2006	2005 base comparable [1] (non audité)	2005 historique	Var. (%) base comparable [1] (non audité)	Var. (%) historique
Chiffre d'affaires	**51 702**	**51 105**	**48 082**	**1,2 %**	**7,5 %**
OPEX [2]	**(33 163)**	**(32 066)**	**(30 129)**	**3,4 %**	**10,1 %**
OPEX hors charges de personnel (salaires et charges) [2]	(24 571)	(23 470)	(21 665)	4,7 %	13,4 %
Achats externes [2]	(22 809)	(21 712)	(19 923)	5,1 %	14,5 %
Autres produits et charges opérationnels	(1 762)	(1 758)	(1 742)	0,3 %	1,2 %
Charges de personnel (salaires et charges) [2]	(8 592)	(8 596)	(8 464)	(0,0) %	1,5 %
MBO	**18 539**	**19 039**	**17 953**	**(2,6) %**	**3,3 %**

(1) Voir section 5.1.1 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2005".
(2) Voir section 5.6 "Glossaire financier" et note 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

2.1.1.1 Chiffre d'affaires

Les données relatives aux secteurs d'activité et sous-secteurs d'activité qui sont présentées dans les sections suivantes s'entendent, sauf mention contraire, avant élimination des opérations inter-secteurs d'activité et inter-sous-secteurs d'activité (voir note 5 de l'annexe aux comptes consolidés). Par ailleurs, les variations ci-après, sont calculées sur la base des données en milliers d'euros, bien qu'affichées en millions d'euros.

(en millions d'euros)				Exercices clos le 31 décembre	
Chiffre d'affaires	2006	2005 base comparable [1] (non audité)	2005 historique	Var. (%) base comparable [1] (non audité)	Var. (%) historique
Services de Communication Personnels (SCP)	**27 745**	**26 381**	**23 535**	**5,2 %**	**17,9 %**
SCP France	9 882	9 780	9 773	1,0 %	1,1 %
SCP Royaume-Uni	5 874	5 850	5 832	0,4 %	0,7 %
SCP Espagne	3 353	3 222	536	4,1 %	ns
SCP Pologne	1 934	1 650	1 598	17,2 %	21,1 %
SCP Reste du monde	6 920	6 086	5 991	13,7 %	15,5 %
Eliminations	(218)	(207)	(195)	5,9 %	12,4 %
Services de Communication Résidentiels (SCR)	**22 487**	**22 931**	**22 534**	**(1,9)%**	**(0,2)%**
SCR France	17 657	17 835	17 718	(1,0)%	(0,3)%
SCR Pologne	3 048	3 246	3 141	(6,1)%	(3,0)%
SCR Reste du monde	2 005	2 019	1 837	(0,7)%	9,2 %
Eliminations	(223)	(169)	(162)	31,6%	37,8 %
Services de Communication Entreprises (SCE)	**7 652**	**8 046**	**7 785**	**(4,9)%**	**(1,7)%**
Eliminations	(6 182)	(6 253)	(5 772)	(1,1)%	7,1 %
Total Groupe	**51 702**	**51 105**	**48 082**	**1,2 %**	**7,5 %**

(1) Voir section 5.1.1 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2005".

Le chiffre d'affaires du groupe France Télécom s'établit à 51 702 millions d'euros en 2006, en hausse de 7,5 % en données historiques et de 1,2 % en données à base comparable par rapport à 2005.

En **données historiques**, la progression de 7,5 % du chiffre d'affaires du Groupe, soit une hausse de 3 620 millions d'euros entre 2005 et 2006, intègre :

- l'effet favorable des variations de périmètre, qui s'établit à 2 908 millions d'euros entre les deux périodes, et comprend principalement, i) l'impact de l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena le 8 novembre 2005 pour 2 669 millions d'euros, ii) l'impact de l'intégration en consolidation globale de la société Sonatel et de ses filiales le 1er juillet 2005 pour 125 millions d'euros, ainsi que iii) l'impact de l'intégration en consolidation globale de la société Jordan Telecommunications Company (JTC) et de ses filiales le 5 juillet 2006 pour 125 millions d'euros également ;

- et l'effet positif des variations de change, qui s'élève à 115 millions d'euros entre les deux périodes, essentiellement lié à l'évolution du zloty polonais pour 148 millions d'euros.

En **données à base comparable**, le chiffre d'affaires du groupe France Télécom progresse de 1,2 % entre 2005 et 2006, soit une augmentation de 597 millions d'euros. Cette augmentation reflète la forte croissance des activités de téléphonie mobile, soutenue par une progression dynamique du nombre de clients. Le chiffre d'affaires du secteur d'activité SCP progresse dans tous les sous-secteurs d'activité et s'établit à 27 745 millions d'euros en 2006, en hausse de 5,2 % par rapport à 2005. En sens inverse, l'évolution du chiffre d'affaires du groupe France Télécom entre 2005 et 2006, en données à base comparable, est partiellement affectée :

- d'une part, par la baisse de -1,9 % du chiffre d'affaires du secteur d'activité SCR, qui s'établit à 22 487 millions d'euros en 2006. La forte progression des services haut débit ADSL, notamment en France, compense pour une très large part le repli tendanciel des services téléphoniques classiques (abonnements et communications téléphoniques traditionnelles) en France, en Pologne et en Espagne. A l'effet de la progression soutenue du nombre d'accès ADSL, vient par ailleurs s'ajouter la croissance du chiffre d'affaires générée par le développement rapide des offres multiservices ADSL complémentaires (Livebox, "Voix sur IP" et télévision numérique sur ADSL) ;

- et d'autre part, par la baisse de -4,9 % du chiffre d'affaires du secteur d'activité SCE, qui s'élève à 7 652 millions d'euros en 2006. L'évolution du chiffre d'affaires de ce secteur d'activité reste marquée par l'effet de la migration de grands réseaux d'entreprises vers des technologies plus récentes (comme les accès IP sur xDSL), et par le recul tendanciel du chiffre d'affaires de la téléphonie fixe classique.

En **données historiques**, le nombre de clients du groupe France Télécom à travers les sociétés contrôlées s'établit à 158,6 millions au 31 décembre 2006, en progression de 9,6 % par rapport au 31 décembre 2005. Le nombre de clients supplémentaires entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006 s'élève ainsi à 14,0 millions pour le Groupe. Avec 97,6 millions de clients au 31 décembre 2006, le nombre de clients de la téléphonie mobile augmente de 15,8 % par rapport au 31 décembre 2005, soit 13,3 millions de clients supplémentaires. Le nombre de clients ayant souscrit aux offres haut débit mobile (technologies EDGE et UMTS) a été multiplié par plus de trois, avec 5,8 millions de clients au 31 décembre 2006, contre 1,6 million au 31 décembre 2005. De même, le nombre de clients haut débit ADSL Grand Public est en progression rapide, s'établissant à 9,7 millions au 31 décembre 2006, contre 7,4 millions au 31 décembre 2005, soit une hausse de 30,5 %. Au total, le nombre de clients Internet (haut débit et bas débit) s'élève à 12,3 millions au 31 décembre 2006, en progression de 5,2 % par rapport au 31 décembre 2005 (soit 0,6 million de clients supplémentaires). Le nombre de clients de la téléphonie fixe classique est pour sa part stable, avec 48,7 millions au 31 décembre 2006.

En **données à base comparable**, le nombre de clients du groupe France Télécom à travers les sociétés contrôlées progresse de 9,0 % entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006. Par rapport au 31 décembre 2005, le nombre de clients de la téléphonie mobile et d'Internet progresse respectivement de 15,1 % et 5,3 %, tandis que le recul du nombre de clients de la téléphonie fixe classique est limité à -0,7 % au 31 décembre 2006.

2.1.1.2 Charges opérationnelles

2.1.1.2.1 Charges opérationnelles hors charges de personnel (salaires et charges)

(en millions d'euros)					Exercices clos le 31 décembre
	2006	2005 base comparable (1) (non audité)	2005 historique	Var. (%) base comparable (1) (non audité)	Var. (%) historique
Achats externes (2)	**(22 809)**	**(21 712)**	**(19 923)**	**5,1 %**	**14,5 %**
Charges commerciales (2)	(7 780)	(7 258)	(6 442)	7,2 %	20,8 %
Achats et reversements aux opérateurs	(8 053)	(8 016)	(7 440)	0,5 %	8,2 %
Autres achats externes (2)	(6 976)	(6 438)	(6 041)	8,3 %	15,4 %
Autres produits et charges opérationnels	**(1 762)**	**(1 758)**	**(1 742)**	**0,3 %**	**1,2 %**
OPEX hors charges de personnel (salaires et charges) (2)	**(24 571)**	**(23 470)**	**(21 665)**	**4,7 %**	**13,4 %**

(1) Voir section 5.1.1 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2005".
(2) Voir section 5.6 "Glossaire financier" et note 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les charges opérationnelles hors charges de personnel (salaires et charges) incluses dans la MBO s'élèvent à -24 571 millions d'euros en 2006, contre -21 665 millions d'euros en 2005 en données historiques et -23 470 millions d'euros en données à base comparable.

En **données historiques**, les charges opérationnelles hors charges de personnel (salaires et charges) enregistrent une augmentation de 13,4 %, soit un impact de -2 906 millions d'euros, entre les deux périodes. Cette hausse intègre, d'une part, l'impact des variations de périmètre (-1 763 millions d'euros), résultant en grande partie de l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena le 8 novembre 2005, et d'autre part, l'effet des variations de change (-42 millions d'euros).

En **données à base comparable**, les charges opérationnelles hors charges de personnel (salaires et charges) sont en hausse de 4,7 % entre 2005 et 2006, soit un impact de -1 101 millions d'euros, et reflètent l'augmentation de 5,1 % des achats externes (voir section 5.6 "Glossaire financier" et note 6 de l'annexe aux comptes consolidés), la progression des autres charges opérationnelles (nettes des autres produits opérationnels) étant limitée à 0,3 % entre les deux périodes.

▪ Achats externes

En 2006, les achats externes s'élèvent à -22 809 millions d'euros, contre, en 2005, -19 923 millions d'euros en données historiques et -21 712 millions d'euros en données à base comparable.

En **données historiques**, la hausse de 14,5 % des achats externes entre les deux périodes, soit -2 886 millions d'euros, s'explique principalement par l'impact des variations de périmètre et des variations de change, qui s'élève globalement à -1 789 millions d'euros, et comprend essentiellement l'effet de l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena le 8 novembre 2005.

En **données à base comparable**, les achats externes augmentent de 5,1 % entre 2005 et 2006. Cette croissance s'explique principalement par :

- l'augmentation de 7,2 % des charges commerciales (voir section 5.6 "Glossaire financier" et note 6 de l'annexe aux comptes consolidés), qui reflète les efforts du Groupe, dans un contexte concurrentiel renforcé, pour la fidélisation des clients existants et la conquête de nouveaux clients. Cette hausse porte principalement sur les commissions de distribution et sur les achats de terminaux ;

- et l'augmentation de 8,3 % des autres achats externes (voir section 5.6 "Glossaire financier" et note 6 de l'annexe aux comptes consolidés), résultant essentiellement, i) de la hausse des charges de sous-traitance d'exploitation et de maintenance technique, liée en partie au développement rapide des offres multiservices haut débit ADSL et à l'augmentation du nombre de lignes téléphoniques dégroupées, ii) de l'accroissement des charges de sous-traitance des centres d'appel, et iii) de la progression des charges informatiques, relatives principalement aux plateformes de service client.

▪ Autres produits et charges opérationnels

En 2006, les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à -1 762 millions d'euros, contre -1 742 millions d'euros en données historiques et -1 758 millions d'euros en données à base comparable en 2005, soit une augmentation de 1,2 % en données historiques et de 0,3 % en données à base comparable (voir note 6 de l'annexe aux comptes consolidés).

En **données historiques** comme en **données à base comparable**, cette évolution reflète principalement les effets :

- de la comptabilisation en 2005 d'éléments non récurrents en 2006, dont, i) l'amende de -256 millions d'euros du Conseil de la Concurrence à l'encontre d'Orange France, et ii) la reprise de provision de 199 millions d'euros relative aux activités du Groupe au Liban (voir notes 3, 6 et 33 de l'annexe aux comptes consolidés) ;

- de la comptabilisation en 2006, i) d'une reprise de provision de 129 millions d'euros au titre des avantages sociaux aux retraités du groupe France Télécom suite au transfert des activités sociales du Groupe au Comité d'entreprise (voir notes 3, 6 et 26 de l'annexe aux comptes consolidés), et ii) d'un produit de 74 millions d'euros correspondant à une indemnité transactionnelle relative aux activités du Groupe au Liban ;

- et de l'augmentation des impôts, taxes et versements assimilés de -269 millions d'euros en données historiques et de -187 millions d'euros en données à base comparable entre les deux périodes (voir note 6 de l'annexe aux comptes consolidés).

2.1.1.2.2 Charges de personnel (salaires et charges)

Les charges de personnel (salaires et charges) incluses dans la MBO (voir section 5.6 "Glossaire financier" et note 6 de l'annexe aux comptes consolidés) n'incluent pas la participation des salariés et la rémunération en actions (voir section 2.1.2 "De la marge brute opérationnelle au résultat d'exploitation du Groupe").

▪ Nombre d'employés (effectifs actifs fin de période)

				Exercices clos le 31 décembre	
	2006	**2005**	**2005**	**Var. (%)**	**Var. (%)**
Nombre d'employés (effectifs actifs fin de période) (1)		base comparable (non audité)	historique	base comparable (non audité)	historique
France Télécom S.A.	99 902	107 875	104 661	(7,4) %	(4,5) %
Filiales en France	8 986	9 580	12 354	(6,2) %	(27,3) %
Total France	**108 888**	**117 455**	**117 015**	**(7,3) %**	**(6,9) %**
Filiales internationales	82 148	82 942	81 170	(1,0) %	1,2 %
Total Groupe	**191 036**	**200 397**	**198 185**	**(4,7) %**	**(3,6) %**

(1) Voir section 5.6 "Glossaire financier".

En **données historiques**, le nombre d'employés (effectifs actifs fin de période) du Groupe (voir section 5.6 "Glossaire financier") diminue de -7 149 personnes entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006. Cette baisse porte sur la France avec -8 127 personnes, partiellement compensée par une augmentation de 978 personnes à l'international.

En **données à base comparable**, le nombre d'employés (effectifs actifs fin de période) du Groupe diminue de -9 361 personnes entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006. Cette baisse provient principalement de la France avec -8 567 personnes, et dans une moindre mesure, des filiales internationales, avec -794 personnes. En France, cette diminution porte principalement sur le nombre d'employés en contrat à durée indéterminée, en baisse de -7 886 personnes, et s'explique essentiellement par l'effet des départs induits par le dispositif du plan de congés de fin de carrière. En termes de contrat à durée indéterminée, -5 402 départs en congés de fin de carrière et -4 685 départs définitifs ont été comptabilisés en France entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006. Par ailleurs, -540 mobilités nettes vers la fonction publique ont été enregistrées au cours de l'année 2006 (voir note 32 de l'annexe aux comptes consolidés). En sens inverse, 2 439 recrutements externes en contrat à durée indéterminée ont été effectués en 2006.

▪ Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)

				Exercices clos le 31 décembre	
	2006	**2005** base comparable (non audité)	**2005** historique	**Var. (%)** base comparable (non audité)	**Var. (%)** historique
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein) (1)					
France Télécom S.A.	100 601	105 476	102 234	(4,6) %	(1,6) %
Filiales en France	8 867	9 111	12 352	(2,7) %	(28,2) %
Total France	**109 468**	**114 587**	**114 586**	**(4,5) %**	**(4,5) %**
Filiales internationales	79 560	80 661	77 189	(1,4) %	3,1 %
Total Groupe	**189 028**	**195 248**	**191 775**	**(3,2) %**	**(1,4) %**

(1) Voir section 5.6 "Glossaire financier".

En **données historiques**, le nombre moyen d'employés (équivalent temps plein) du Groupe (voir section 5.6 "Glossaire financier") diminue de -2 747 personnes entre 2005 et 2006, soit une baisse de -1,4 %.

Les variations de périmètre représentent une augmentation de 3 473 employés équivalent temps plein, principalement du fait, i) de l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena le 8 novembre 2005 (1 753 employés équivalent temps plein), ii) de l'intégration en consolidation globale de la société Jordan Telecommunications Company (JTC) et de ses filiales le 5 juillet 2006 (1 033 employés équivalent temps plein), et iii) de l'intégration en consolidation globale de la société Sonatel et de ses filiales le 1er juillet 2005 (119 employés équivalent temps plein). Ces augmentations sont partiellement compensées, notamment, par la cession le 31 mars 2005 de France Télécom Câble (FTC) en France (-152 employés équivalent temps plein).

En **données à base comparable**, le nombre moyen d'employés (équivalent temps plein) du Groupe diminue de -6 220 personnes entre 2005 et 2006, soit une baisse de -3,2 %. Cette baisse provient essentiellement de la France avec -5 119 personnes, et dans une moindre mesure, des filiales internationales, avec -1 101 personnes.

▪ Charges de personnel (salaires et charges)

(en millions d'euros)				Exercices clos le 31 décembre	
	2006	**2005** base comparable (non audité)	**2005** historique	**Var. (%)** base comparable (non audité)	**Var. (%)** historique
Charges de personnel (salaires et charges) (1)					
France Télécom S.A.	(5 379)	(5 398)	(5 168)	(0,3) %	4,1 %
Filiales en France	(514)	(500)	(729)	2,8 %	(29,4) %
Total France	**(5 893)**	**(5 898)**	**(5 897)**	**(0,1) %**	**(0,1) %**
Filiales internationales	(2 699)	(2 698)	(2 567)	0,0 %	5,1 %
Total Groupe	**(8 592)**	**(8 596)**	**(8 464)**	**(0,0) %**	**1,5 %**

(1) Voir section 5.6 "Glossaire financier" et note 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

En **données historiques**, les charges de personnel (salaires et charges) du Groupe augmentent de 1,5 % entre 2005 et 2006, s'établissant à -8 592 millions d'euros en 2006, en raison, d'une part, de l'impact négatif des variations de périmètre (-121 millions d'euros), résultant principalement de l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena le 8 novembre 2005, et d'autre part, de l'effet défavorable des variations de change (-11 millions d'euros). Rapportées au chiffre d'affaires, les charges de personnel (salaires et charges) sont en baisse de 1 point, passant de 17,6 % du chiffre d'affaires en 2005 à 16,6 % du chiffre d'affaires en 2006.

En données historiques, l'évolution entre 2005 et 2006 des charges de personnel (salaires et charges) de France Télécom S.A. (en augmentation de -211 millions d'euros) et des filiales en France (en baisse de 215 millions d'euros) s'expliquent principalement par la fusion de France Télécom S.A. avec sa filiale Transpac (auparavant dans le périmètre Filiales en France) le 1er janvier 2006.

En **données à base comparable**, les charges de personnel (salaires et charges) du Groupe sont stables entre 2005 et 2006. Cette stabilité des charges de personnel (salaires et charges) est la résultante :

- d'une baisse de -3,2 % au titre de l'effet volume, lié à la baisse de l'effectif moyen du Groupe ;
- d'une hausse de 0,3 % au titre de l'effet de structure, traduisant l'écart entre le coût moyen et le coût réel constaté sur les flux d'entrées et de sorties du Groupe ;
- et d'une augmentation de 2,9 % au titre de l'évolution du coût unitaire moyen.

En données à base comparable, les charges de personnel (salaires et charges) de France Télécom S.A. sont stables entre 2005 et 2006. Cette stabilité reflète principalement la diminution des effectifs, compensée notamment par, i) les augmentations de traitement dues aux mesures générales de la fonction publique et des salaires de base des salariés sous convention collective, ii) les contributions au financement du Comité d'entreprise suite au transfert des activités sociales du Groupe au Comité d'entreprise, et iii) l'augmentation des éléments de rémunération variable de la force de vente.

2.1.1.3 Marge brute opérationnelle

En **données historiques**, la MBO du groupe France Télécom s'élève à 18 539 millions d'euros en 2006, en progression de 3,3 % par rapport à 2005. Entre 2005 et 2006, la progression de la MBO du Groupe bénéficie à la fois :

- de l'impact favorable des variations de périmètre, qui s'établit à 1 024 millions d'euros entre les deux périodes, et intègre essentiellement, i) l'impact de l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena le 8 novembre 2005 pour 894 millions d'euros, ii) l'impact de l'intégration en consolidation globale de la société Sonatel et de ses filiales le 1er juillet 2005 pour 84 millions d'euros, ainsi que iii) l'impact de l'intégration en consolidation globale de la société Jordan Telecommunications Company (JTC) et de ses filiales le 5 juillet 2006 pour 58 millions d'euros ;
- et de l'effet positif des variations de change, qui s'élève à 62 millions d'euros entre les deux périodes, essentiellement lié à l'évolution du zloty polonais pour 66 millions d'euros.

Voir section 5.1.1 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2005".

En **données à base comparable**, la MBO du groupe France Télécom baisse de -2,6 %, passant de 19 039 millions d'euros en 2005 à 18 539 millions d'euros en 2006. Cette baisse s'explique principalement :

- par la diminution de -5,7 % de la MBO du secteur d'activité SCR, liée à la baisse du chiffre d'affaires, marqué par le repli tendanciel des services téléphoniques classiques (abonnements et communications téléphoniques traditionnelles) en France, en Pologne et en Espagne ;
- et par la baisse de -16,1 % de la MBO du secteur d'activité SCE, résultant principalement de la diminution du chiffre d'affaires de la téléphonie fixe et des services de données classiques aux entreprises, et partiellement compensée par les économies réalisées sur les charges opérationnelles incluses dans la MBO.

Ces évolutions sont toutefois en partie compensées par la progression, en données à base comparable, de 2,6 % de la MBO du secteur d'activité SCP, tirée par la progression de 13,2 % de la MBO du sous-secteur d'activité SCP Reste du monde.

In fine, le ratio de MBO rapportée au chiffre d'affaires s'établit à 35,9 % en 2006, contre 37,3 % en 2005 en données historiques comme en données à base comparable, soit une baisse de -1,4 point, en ligne avec l'objectif annoncé d'une évolution de -1 à -2 points par rapport à 2005. La diminution de ce ratio reflète principalement l'investissement commercial important réalisé pour la conquête et la fidélisation des clients dans un contexte de forte concurrence, l'augmentation des charges opérationnelles liée à la transformation accélérée du Groupe et l'effet des baisses de prix des terminaisons d'appel intervenues dans plusieurs pays en 2006.

2.1.2 De la marge brute opérationnelle au résultat d'exploitation du Groupe

(en millions d'euros)					Exercices clos le 31 décembre
	2006	**2005** base comparable (1) (non audité)	**2005** historique	**Var. (%)** base comparable (1) (non audité)	**Var. (%)** historique
MBO	**18 539**	**-**	**17 953**	**-**	**3,3%**
Participation des salariés	(346)	-	(349)	-	(1,0)%
Rémunération en actions	(30)	-	(158)	-	(81,2)%
Dotation aux amortissements	(7 824)	(7 821)	(7 024)	0,0%	11,4 %
Perte de valeur des écarts d'acquisition	(2 800)	-	(11)	-	ns
Perte de valeur des immobilisations	(105)	-	(568)	-	(81,5)%
Résultat de cession d'actifs	97	-	1 089	-	(91,1)%
Coût des restructurations	(567)	-	(454)	-	25,0 %
Résultat des entités mises en équivalence	24	-	20	-	23,5 %
Résultat d'exploitation	**6 988**	**-**	**10 498**	**-**	**(33,4)%**

(1) Pour le compte de résultat, les données à base comparable sont établies jusqu'à la MBO. Pour les postes compris entre la MBO et le résultat d'exploitation, les données à base comparable ne sont établies que pour la dotation aux amortissements.

▪ Participation des salariés

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
Participation des salariés	**2006**	**2005** historique
France Télécom S.A.	(264)	(249)
Orange France S.A.	(50)	(55)
Autres filiales	(32)	(45)
Total Groupe	**(346)**	**(349)**

En application de la loi du 26 juillet 1996 et de la réglementation française du travail, France Télécom est assujettie, depuis le 1er janvier 1997, au régime de la participation des salariés aux fruits de l'expansion. L'accord de participation, signé avec les partenaires sociaux, s'applique aux filiales françaises dont le capital est détenu directement ou indirectement à plus de 50 %.

▪ Rémunération en actions

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
Rémunéraction en actions (1)	**2006**	**2005** historique
Plans d'options sur titres	(30)	(52)
Offres réservées aux salariés (2)	-	(106)
Total Groupe	**(30)**	**(158)**

(1) Voir notes 2, 6 et 27 de l'annexe aux comptes consolidés.
(2) En 2005 : offre de l'Etat réservée aux salariés et anciens salariés du groupe France Télécom suite à la cession par l'Etat de 6,2 % du capital social de France Télécom S.A. le 9 juin 2005.

La charge de rémunération en actions comprend les offres réservées aux salariés, la charge relative à la valorisation d'options d'achat et de souscription d'actions, et la charge relative à la valorisation d'attributions d'actions gratuites portant sur des actions France Télécom ou des filiales accordées aux salariés du Groupe.

▪ Dotation aux amortissements

(en millions d'euros)				Exercices clos le 31 décembre	
Dotation aux amortissements	**2006**	**2005** base comparable (1) (non audité)	**2005** historique	**Var. (%)** base comparable (1) (non audité)	**Var. (%)** historique
Services de Communication Personnels (SCP)	(4 183)	(4 166)	(3 436)	0,4 %	21,7 %
Services de Communication Résidentiels (SCR)	(3 241)	(3 209)	(3 116)	1,0 %	4,0 %
Services de Communication Entreprises (SCE)	(402)	(451)	(477)	(10,8)%	(15,7)%
Eliminations	2	5	5	ns	ns
Total Groupe	**(7 824)**	**(7 821)**	**(7 024)**	**0,0%**	**11,4%**

(1) Voir section 5.1.1 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2005".

En **données historiques**, l'augmentation de la dotation aux amortissements de 11,4 % entre 2005 et 2006, soit une charge supplémentaire de -800 millions d'euros, intègre notamment :

- l'effet négatif de l'amortissement des bases de clients, i) d'Amena (suite à l'acquisition de cette société) depuis le 8 novembre 2005, ii) de la société Sonatel et de ses filiales (suite à l'intégration en consolidation globale de la société Sonatel) depuis le 1er juillet 2005, et iii) de la société Jordan Telecommunications Company (JTC) et de ses filiales (suite à l'intégration en consolidation globale de la société JTC) depuis le 1er décembre 2006, pour -413 millions d'euros ;

- l'effet défavorable des variations de périmètre, qui s'établit à -354 millions d'euros entre les deux périodes, et comprend essentiellement, i) l'impact de l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena le 8 novembre 2005 pour -318 millions d'euros, ii) l'impact de l'intégration en consolidation globale de la société Jordan Telecommunications Company (JTC) et de ses filiales le 5 juillet 2006 pour -25 millions d'euros, ainsi que iii) l'impact de l'intégration en consolidation globale de la société Sonatel et de ses filiales le 1er juillet 2005 pour -18 millions d'euros ;

- et l'impact négatif des variations de change, qui s'élève à -30 millions d'euros entre les deux périodes.

En **données à base comparable**, la dotation aux amortissements est stable entre 2005 et 2006, et s'établit à -7 824 millions d'euros en 2006. La hausse de la dotation aux amortissements des filiales internationales mobiles et fixes (sous-secteurs d'activité SCP Reste du monde et SCR Reste du monde) ainsi que du secteur d'activité SCP Espagne résulte notamment de l'augmentation depuis 2004 des investissements corporels et incorporels dans ces filiales en forte croissance. Cette hausse est en partie compensée par la fin de l'amortissement de plusieurs bases de clients du Groupe (Orange au Royaume-Uni, Equant et TP S.A. en Pologne notamment) entre 2005 et 2006.

▪ Perte de valeur des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
Perte de valeur des écarts d'acquisition [1]	**2006**	**2005** historique
SCP au Royaume-Uni	(2 350)	-
TP Group [2]	(275)	(11)
SCP au Pays-Bas	(175)	-
Total Groupe	**(2 800)**	**(11)**

(1) Voir note 7 de l'annexe aux comptes consolidés.
(2) TP Group est testé au niveau du regroupement de l'unité génératrice de trésorerie "Pologne" (sous-secteurs d'activité SCP Pologne et SCR Pologne).

La dépréciation enregistrée sur l'unité génératrice de trésorerie des Services de Communication Personnels au Royaume-Uni pour -2 350 millions d'euros résulte principalement de la modification du niveau d'appréciation du retour sur investissement des écarts d'acquisition. L'allocation des écarts d'acquisition de l'ancien sous-groupe Orange a significativement augmenté la valeur nette comptable des actifs de cette unité génératrice de trésorerie. La dépréciation constatée sur les Services de Communications Personnels aux Pays-Bas est de même origine. Pour la Pologne, cette dépréciation est fondée sur le business plan préparé par le management de la société et résulte d'un relèvement du taux d'actualisation porté à 11,3 % (contre 9,5 % pour le fixe et 10,5 % pour le mobile précédemment), pour tenir compte de l'incertitude générée par l'environnement réglementaire local. Les taux de croissance à long terme restent inchangés (0 % pour les activités fixes et 3 % pour les activités mobiles, voir note 7 de l'annexe aux comptes consolidés).

▪ Perte de valeur des immobilisations

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
Perte de valeur des immobilisations [1]	**2006**	**2005** historique
TP Group	(21)	6
FT España / Amena	(14)	(345)
Equant	-	(191)
Autres	(70)	(38)
Total Groupe	**(105)**	**(568)**

(1) Voir note 7 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre du plan "NExT" (voir section 1.3.1 "Le plan NExT (Nouvelle Expérience des Télécommunications)"), un certain nombre de marques acquises lors de regroupements d'entreprises ont été abandonnées. Ces marques ont fait l'objet d'une dépréciation spécifique ou d'un amortissement accéléré sur leur durée de vie résiduelle. Il s'agit de la marque Amena pour -345 millions d'euros en 2005 et pour -14 millions d'euros en 2006, et de la marque Equant pour -191 millions d'euros en 2005.

▪ Résultat de cession d'actifs

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
Résultat de cession d'actifs [1]	**2006**	**2005** historique
Cession des activités de réseaux câblés [2]	84	18
Echange de titres Sonaecom [3]	25	113
Cession de 100,0 % de France Telecom Mobile Satellite Communications (FTMSC)	10	-
Cession de 36,2 % de Tower Participations (société détenant TDF)	-	377
Cession de 27,3 % de MobilCom	-	265
Livraison de titres STMicroelectronics en remboursement d'obligations à option d'échange remboursables en actions STMicroelectronics	-	162
Eutelsat (plus-value différée en 2003)	-	74
Cession de 5,4 % d'Intelsat	-	51
Autres cessions de titres	-	30
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(24)	43
Résultats de dilution	-	4
Autres [4]	2	(48)
Total Groupe	**97**	**1 089**

(1) Voir notes 4 et 8 de l'annexe aux comptes consolidés.
(2) Cession en janvier 2006 de l'ensemble des actions correspondant à la participation de 20 % détenue dans Ypso Holding. Cette participation minoritaire avait été acquise lors de la cession par le groupe France Télécom des activités de réseaux câblés à Ypso Holding en mars 2005 (voir section 3.1.2 "De la marge brute opérationnelle au résultat d'exploitation du Groupe").
(3) Cession en novembre 2005 des participations minoritaires détenues à 20,18 % dans Optimus (3ème opérateur mobile au Portugal) et à 43,33 % dans Novis (téléphonie fixe) et Clix (Internet), à leur société mère Sonaecom, en échange de 23,7 % du capital de Sonaecom. Au 31 décembre 2006, cette participation est passée à 19,2 %.
(4) Ce poste comprend principalement les dépréciations sur titres et créances de participation non consolidées.

Le 11 octobre 2006, France Télécom a cédé l'intégralité de sa participation de 54 % dans PagesJaunes Groupe à Médiannuaire, filiale de Kohlberg Kraus Roberts & Co Ltd (KKR), pour 3 287 millions d'euros nets de frais de cession. En 2006, le résultat de cession de cette opération, qui s'élève à 2 983 millions d'euros, est comptabilisé dans le résultat net des activités cédées (voir section 1.1.2 "Secteurs d'activité", section 2.1.3.4 "Résultat net des activités cédées" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés).

▪ Coût des restructurations

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
Coût des restructurations (1)	**2006**	**2005** historique
Congés de fin de carrière (2)	(280)	(182)
Cotisations au Comité d'entreprise au titre des congés de fin de carrière (2)	(13)	(83)
Plans de restructuration (3)	(227)	(137)
Coûts de mobilité vers la sphère publique (4)	(47)	(52)
Total Groupe	**(567)**	**(454)**

(1) Voir notes 9 et 28 de l'annexe aux comptes consolidés.
(2) Voir notes 2, 28 et 32 de l'annexe aux comptes consolidés.
(3) Principalement, i) en 2006, TP S.A. en Pologne pour -74 millions d'euros et Orange au Royaume-Uni pour -39 millions d'euros, et ii) en 2005, Equant pour -60 millions d'euros.
(4) Voir note 32 de l'annexe aux comptes consolidés.

▪ Résultat des entités mises en équivalence

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
Résultat des entités mises en équivalence (1)	**2006**	**2005** historique
BlueBirds Participations France	24	44
Autres	-	(24)
Total Groupe	**24**	**20**

(1) Voir note 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

▪ Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du groupe France Télécom s'élève à 6 988 millions d'euros en 2006, contre 10 498 millions d'euros en 2005, soit une diminution de -33,4 %. Cette baisse de -3 510 millions d'euros reflète principalement l'importance de la perte de valeur des écarts d'acquisition en 2006 (-2 800 millions d'euros) par rapport à 2005 (-11 millions d'euros), la forte diminution du résultat de cession d'actifs (-992 millions d'euros), l'augmentation de la dotation aux amortissements (-800 millions d'euros), ainsi que, dans une moindre mesure, l'augmentation du coût des restructurations (-113 millions d'euros), en partie compensés par la progression de la MBO (586 millions d'euros), la diminution de la perte de valeur des immobilisations (463 millions d'euros) et la baisse de la charge de rémunération en actions (128 millions d'euros) entre les deux périodes.

2.1.3 Du résultat d'exploitation au résultat net du Groupe

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
	2006	**2005** historique
Résultat d'exploitation	**6 988**	**10 498**
Charges financières nettes	(3 155)	(3 058)
Gain (perte) de change	26	(147)
Effet d'actualisation	(122)	(162)
Résultat financier	**(3 251)**	**(3 367)**
Impôt sur les sociétés	(2 180)	(1 419)
Résultat net des activités poursuivies	**1 557**	**5 712**
Résultat net des activités cédées	3 211	648
Résultat net de l'ensemble consolidé	**4 768**	**6 360**
Résultat net attribuable aux actionnaires de France Télécom S.A.	4 139	5 709
Intérêts minoritaires	629	651

2.1.3.1 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à -3 251 millions d'euros en 2006, en amélioration de 116 millions d'euros par rapport à 2005 (-3 367 millions d'euros). Cette amélioration résulte de celle du résultat de change, qui s'élève à 173 millions d'euros entre les deux

périodes, et de la baisse de l'effet d'actualisation, qui contribue pour 40 millions d'euros à l'amélioration du résultat financier, en partie compensées par l'augmentation des charges financières nettes, en hausse de -97 millions d'euros entre 2005 et 2006 (voir section 4.3.1 "Endettement financier net" et note 10 de l'annexe aux comptes consolidés).

La politique de France Télécom n'est pas d'utiliser les instruments financiers dérivés à des fins spéculatives (voir section 4.3.3 "Exposition aux risques de marché et instruments financiers" et note 24 de l'annexe aux comptes consolidés).

▪ Charges financières nettes

□ *Evolution des charges financières nettes*

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre
Charges financières nettes au 31 décembre 2005 (historique)	**(3 058)**
Facteurs de diminution :	
Diminution du coût moyen pondéré de l'endettement financier net	244
Charge financière liée à la restructuration du contrat de cession de la créance d'impôt relative à l'exercice 2001 (élément spécifique à l'exercice 2005 et non récurrent en 2006) (1)	147
Facteurs d'augmentation :	
Augmentation de la variation de la juste valeur de la garantie de prix donnée aux actionnaires minoritaires de FT España (-516 millions d'euros en 2006 contre -258 millions d'euros en 2005) (2)	(258)
Ajustement de la juste valeur d'un emprunt obligataire (élément spécifique à l'exercice 2006)	(189)
Variation du rachat de Titres à Durée Indéterminée Remboursables en Actions (TDIRA) (-103 millions d'euros en 2006 contre -50 millions d'euros en 2005) (3)	(53)
Autres éléments	**12**
Charges financières nettes au 31 décembre 2006	**(3 155)**

(1) Voir notes 10, 17 et 31 de l'annexe aux comptes consolidés.
(2) Voir notes 4, 10, 19 et 32 de l'annexe aux comptes consolidés.
(3) Voir notes 10 et 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

□ *Indicateurs relatifs aux charges financières nettes*

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2006	**2005** historique	**Ecart** historique
Charges financières nettes	**(3 155)**	**(3 058)**	**(97)**
Endettement financier net en fin de période (1)	42 017	47 846	(5 829)
Encours moyen de l'endettement financier net sur la période	44 402	44 244	158
Coût moyen pondéré de l'endettement financier net	5,91 %	6,46 %	-

(1) Voir section 5.6 "Glossaire financier" et note 19 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le coût moyen pondéré de l'endettement financier net est calculé en rapportant les charges financières nettes, diminuées des éléments exceptionnels et non récurrents, à l'encours moyen calculé à partir de l'endettement financier net retraité des montants ne donnant pas lieu à intérêts tels que les intérêts courus non échus et les dettes liées aux engagements d'achat d'intérêts minoritaires.

▪ Gain (perte) de change

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
Gain (perte) de change (1)	**2006**	**2005** historique
France Télécom S.A. (2)	34	(119)
Orange Romania	19	(27)
Equant	(26)	1
Autres	(1)	(2)
Total Groupe	**26**	**(147)**

(1) Le gain (ou la perte) de change provient de la réévaluation des positions ouvertes emprunteuses en devises.
(2) Principalement lié en 2006 à la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro. En 2005, la perte de change résulte principalement, i) de l'appréciation du dollar américain par rapport à l'euro, ii) de la décision prise par le Groupe en cours d'année de couvrir économiquement les activités au Royaume-Uni, et iii) de l'appréciation du zloty polonais par rapport à l'euro.

▪ Effet d'actualisation

L'effet d'actualisation porte principalement sur les engagements relatifs aux congés de fin de carrière, et s'élève à -122 millions d'euros en 2006, contre -162 millions d'euros en 2005 (voir notes 28 et 32 de l'annexe aux comptes consolidés).

2.1.3.2 Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés représente une charge de -2 180 millions d'euros en 2006, contre une charge de -1 419 millions d'euros en 2005, soit une augmentation de -761 millions d'euros entre les deux périodes (voir note 11 de l'annexe aux comptes consolidés).

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
Impôt sur les sociétés (1)	**2006**	**2005** historique
Groupe fiscal France	(1 280)	(1 245)
Impôts courants	(22)	-
Impôts différés	(1 258)	(1 245)
Groupe fiscal Royaume-Uni	74	33
Impôts courants	37	(2)
Impôts différés	37	35
Groupe fiscal Espagne	(327)	131
Impôts courants	(3)	-
Impôts différés	(324)	131
TP Group (2)	(102)	(94)
Impôts courants	(156)	(163)
Impôts différés	54	69
Autres filiales	(545)	(244)
Impôts courants	(447)	(374)
Impôts différés	(98)	130
Total Groupe	**(2 180)**	**(1 419)**
Impôts courants	**(591)**	**(539)**
Impôts différés	**(1 589)**	**(880)**

(1) Voir note 11 de l'annexe aux comptes consolidés.
(2) TP Group ne bénéficie pas d'un régime d'intégration fiscale.

En **2006**, la charge d'impôt différé du groupe d'intégration fiscale France se compose principalement, i) de la consommation des reports déficitaires pour -1 465 millions d'euros, et ii) de la reconnaissance d'impôt différé actif sur la période à hauteur de 416 millions d'euros, à raison d'une réappréciation de leur recouvrabilité. En 2006, la charge d'impôt différé du groupe d'intégration fiscale Espagne comprend notamment l'effet de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés en Espagne pour -271 millions d'euros.

En **2005**, la charge d'impôt différé du groupe d'intégration fiscale France tient compte également de la consommation des reports déficitaires, et, dans une moindre mesure, de l'horizon de recouvrabilité. En 2005, le produit d'impôt différé du groupe d'intégration fiscale Espagne provient essentiellement de l'effet fiscal de l'abandon de la marque Amena pour 121 millions d'euros.

France Télécom S.A. et ses principales filiales directes ou indirectes font l'objet depuis janvier 2006 d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2000 à 2004 inclus. A ce jour, ce contrôle n'est pas achevé.

2.1.3.3 Résultat net des activités poursuivies

Le résultat net des activités poursuivies s'élève à 1 557 millions d'euros en 2006, contre 5 712 millions d'euros en 2005. Cette baisse de -4 155 millions d'euros entre les deux périodes reflète la diminution du résultat d'exploitation, et dans une moindre mesure, l'augmentation de la charge d'impôt sur les sociétés, en partie compensées par l'amélioration du résultat financier.

2.1.3.4 Résultat net des activités cédées

Le résultat net des activités cédées s'établit à 3 211 millions d'euros en 2006 contre 648 millions d'euros en 2005, soit une augmentation de 2 563 millions d'euros entre les deux périodes.

En 2005 et en 2006, le résultat net des activités cédées comprend le résultat net généré par PagesJaunes Groupe ainsi que le résultat de cession de PagesJaunes Groupe (cession de 8,0 % du capital en 2005 et de 54,0 % du capital en 2006, voir section 1.1.2 "Secteurs d'activité" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés).

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
	2006	**2005** historique
Résultat net généré par PagesJaunes Groupe	228	262
Résultat de cession de PagesJaunes Groupe	2 983	386
Résultat de cession de 54,0 % de PagesJaunes Groupe	2 983	-
Résultat de cession de 8,0 % de PagesJaunes Groupe	-	386
Résultat net des activités cédées	**3 211**	**648**

2.1.3.5 Résultat net de l'ensemble consolidé

Le résultat net de l'ensemble consolidé du groupe France Télécom s'établit à 4 768 millions d'euros en 2006, contre 6 360 millions d'euros en 2005, soit une diminution de -1 592 millions d'euros. La baisse du résultat net des activités poursuivies entre les deux périodes explique cette diminution, en partie compensée par l'augmentation du résultat net des activités cédées, suite à la comptabilisation en 2006 du résultat de cession de 54 % de PagesJaunes Groupe.

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 629 millions d'euros en 2006 contre 651 millions d'euros en 2005, soit une baisse de -22 millions d'euros entre les deux périodes (voir note 30 de l'annexe aux comptes consolidés).

Après prise en compte des intérêts minoritaires, le résultat net attribuable aux actionnaires de France Télécom S.A. passe de 5 709 millions d'euros en 2005 à 4 139 millions d'euros en 2006, soit une baisse de -1 570 millions d'euros.

En termes comparables, le résultat net attribuable aux actionnaires de France Télécom S.A., après neutralisation des principaux éléments non récurrents, est de 4,2 milliards d'euros en 2006, soit un montant stable par rapport à 2005 (4,0 milliards d'euros). Les principaux éléments non récurrents neutralisés concernent :

- le résultat de cession d'actifs pour -0,1 milliard d'euros en 2006 et -1,1 milliard d'euros en 2005,
- le résultat net des activités cédées pour -3,2 milliards d'euros en 2006 et -0,6 milliard d'euros en 2005,
- la perte de valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations pour 2,8 milliards d'euros en 2006 et 0,5 milliard d'euros en 2005 ;
- et certaines charges d'impôt différé et certaines charges financières non récurrentes pour 0,5 milliard d'euros en 2006 et -0,5 milliard d'euros en 2005.

2.1.4 Dépenses d'investissement du Groupe

2.1.4.1 Dépenses d'investissement

(en millions d'euros)				Exercices clos le 31 décembre	
	2006	**2005** base comparable (non audité)	**2005** historique	**Var. (%)** base comparable (non audité)	**Var. (%)** historique
CAPEX [1]	6 732	6 503	6 033	3,5 %	11,6 %
CAPEX / Chiffre d'affaires	13,0 %	12,7 %	12,5 %		
Licences de télécommunication [1]	283	97	97	192,3 %	192,3 %
Investissements financiers [2]	-	-	7 603	-	ns

(1) Voir section 5.6 "Glossaire financier" et note 3 de l'annexe aux comptes consolidés.
(2) Voir section 5.6 "Glossaire financier".

2.1.4.1.1 Investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication

- **Investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication par secteur d'activité**

(en millions d'euros)				Exercices clos le 31 décembre	
CAPEX	**2006**	**2005** base comparable [1] (non audité)	**2005** historique	**Var. (%)** base comparable[1] (non audité)	**Var. (%)** historique
Services de Communication Personnels (SCP)	3 581	3 553	3 130	0,8 %	14,4 %
Services de Communication Résidentiels (SCR)	2 721	2 592	2 537	5,0 %	7,3 %
Services de Communication Entreprises (SCE)	430	362	370	19,0 %	16,0 %
Eliminations	-	(4)	(4)	ns	ns
Total Groupe	**6 732**	**6 503**	**6 033**	**3,5 %**	**11,6 %**

(1) Voir section 5.1.1 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2005".

En **données historiques**, les investissements corporels et incorporels hors licences augmentent de 11,6 %, soit 699 millions d'euros, entre 2005 et 2006. Cette hausse résulte principalement :

- de l'effet des variations de périmètre, qui s'établit à 450 millions d'euros entre les deux périodes, et comprend essentiellement, i) l'impact de l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena le 8 novembre 2005 pour 416 millions d'euros, ii) l'impact de l'intégration en consolidation globale de la société Sonatel et de ses filiales le 1er juillet 2005 pour

26 millions d'euros, ainsi que iii) l'impact de l'intégration en consolidation globale de la société Jordan Telecommunications Company (JTC) et de ses filiales le 5 juillet 2006 pour 13 millions d'euros ;

- et de l'effet des variations de change, qui s'élève à 20 millions d'euros entre les deux périodes, essentiellement lié à l'évolution du zloty polonais.

En **données à base comparable**, la croissance des investissements corporels et incorporels hors licences s'élève à 3,5 % entre 2005 et 2006, soit une augmentation de 229 millions d'euros. Cette hausse s'explique principalement par la progression des dépenses d'investissement des sous-secteurs d'activité SCP Reste du monde et SCR France.

▪ **Investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication par nature**

(en millions d'euros)					Exercices clos le 31 décembre
CAPEX	**2006**	**2005** base comparable (1) (non audité)	**2005** historique	**Var. (%)** base comparable (1) (non audité)	**Var. (%)** historique
Réseaux mobiles (hors licences)	2 553	2 577	2 206	(0,9)%	15,7 %
Réseaux fixes	1 412	1 461	1 438	(3,3)%	(1,8)%
Informatique et Plateformes de service client	1 636	1 567	1 497	4,4 %	9,3 %
Autres	1 131	898	892	25,8 %	26,7 %
dont Terminaux loués et Livebox	302	216	216	40,0 %	40,1 %
Total Groupe	**6 732**	**6 503**	**6 033**	**3,5%**	**11,6%**

(1) Voir section 5.1.1 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2005".

En 2006, les investissements dans les réseaux mobiles (hors licences) sont en baisse de -0,9 % en données à base comparable par rapport à 2005, sous l'effet principalement de la diminution, dans les principaux pays européens, des dépenses d'investissement relatives aux équipements et évolutions des réseaux mobiles de 2ème génération ainsi qu'aux infrastructures communes 2G / 3G. Cette baisse résulte du fait que ces investissements ont été particulièrement importants en 2005. Cette diminution est en grande partie compensée par l'augmentation des investissements dans les réseaux mobiles (hors licences) des filiales en forte croissance dans le Reste du monde, et liés notamment à l'extension de la couverture du réseau et au déploiement de la technologie GPRS.

Les investissements dans les réseaux fixes diminuent pour leur part de -3,3 % entre 2005 et 2006 en données à base comparable. Le ralentissement général des investissements concerne tous les sous-secteurs d'activité du secteur d'activité SCR et reflète l'effort de maîtrise des dépenses d'investissement du Groupe en 2006.

En sens inverse, la progression de 4,4 % des investissements liés à l'informatique et aux plateformes de service client entre 2005 et 2006 reflète notamment le développement rapide de la technologie de la "Voix sur IP" au sein des activités fixes ainsi que le développement des services à valeur ajoutée au sein des activités mobiles.

La progression des autres investissements corporels et incorporels hors licences entre 2005 et 2006 en données à base comparable s'explique principalement par la hausse des investissements du secteur d'activité SCR, en particulier en France, et relatifs essentiellement aux terminaux loués et Livebox. Cette augmentation reflète le succès de la Livebox, et dans une moindre mesure, le développement de l'offre de télévision numérique sur ADSL.

2.1.4.1.2 Licences de télécommunication

(en millions d'euros)					Exercices clos le 31 décembre
Licences de télécommunication	**2006**	**2005** base comparable (non audité)	**2005** historique	**Var. (%)** base comparable (non audité)	**Var. (%)** historique
Orange France (1)	281	-	-	-	-
Orange Romania (2)	2	28	28	(92,8)%	(92,8)%
ECMS (3)	-	64	64	-	-
Autres	-	5	5	-	-
Total Groupe	**283**	**97**	**97**	**192,3%**	**192,3%**

(1) Montant actualisé de la part fixe du renouvellement de la licence GSM d'Orange France pour 15 ans.
(2) Acquisition d'une licence UMTS en Roumanie en 2005.
(3) Acquisition de fréquences GSM supplémentaires en Egypte en 2005.

2.1.4.1.3 Investissements financiers

Les investissements financiers (voir section 5.6 "Glossaire financier") sont décrits à la section 4.1.3 "Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement" (voir également note 4 de l'annexe aux comptes consolidés).

2.1.4.2 Engagements d'investissement

Les engagements d'investissement sont décrits dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés.

2.1.4.3 Projets d'investissement

France Télécom a annoncé, le 15 décembre 2006, le lancement de la phase de pré-déploiement de son réseau Très Haut Débit en France à partir de 2007. La décision d'un déploiement à large échelle du Très Haut Débit à partir de 2009 devrait intervenir courant 2008 en fonction des conditions réglementaires et de marché.

Le bilan de la phase pilote du plan FTTH *(Fiber To The Home)* menée en 2006, a permis au Groupe de mieux cerner les modalités pratiques d'un déploiement optimal de la fibre optique, en lui permettant d'éprouver ses choix technologiques et de qualifier les besoins de ses clients. Par la suite, la phase de pré-déploiement s'étendra de 2007 à 2008. France Télécom vise à raccorder à la fibre optique entre 150 000 et 200 000 clients sur une base de plus d'un million de clients raccordables fin 2008. Les investissements cumulés pour la période 2007 - 2008 sont évalués à 270 millions d'euros, et s'inscrivent dans les orientations du plan "NExT" (voir section 1.3.1 "Le plan NExT (Nouvelle Expérience des Télécommunications)").

La phase de déploiement de ce projet est prévue à partir de 2009. Le développement d'un marché de masse du Très Haut Débit va en effet nécessiter une adaptation du secteur de l'équipement, des opérateurs et fournisseurs de services et de contenu. Le Groupe estime donc qu'il faudra au moins deux ans pour que ce mouvement aboutisse et permette au Très Haut Débit de devenir un marché grand public de masse. Dans un environnement réglementaire en bonne voie de clarification, Orange pourrait ainsi proposer à ses clients des services Très Haut Débit créateurs de valeur pour le Groupe.

2.2 ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Les secteurs d'activité sont décrits à la section 1.1.2 "Secteurs d'activité".

- **Agrégats opérationnels par secteur d'activité au 31 décembre 2006**

(en millions d'euros)					Exercice clos le 31 décembre 2006
	SCP	**SCR**	**SCE**	**Eliminations et non alloués**	**Total Groupe**
Chiffre d'affaires	**27 745**	**22 487**	**7 652**	**(6 182)**	**51 702**
externe	26 770	17 701	7 231	-	51 702
inter-secteurs d'activité	975	4 786	421	(6 182)	-
MBO	**9 686**	**7 265**	**1 590**	**(2)**	**18 539**
Participation des salariés	(71)	(252)	(23)	-	(346)
Rémunération en actions	(13)	(14)	(3)	-	(30)
Dotation aux amortissements	(4 183)	(3 241)	(402)	2	(7 824)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	(2 525)	(275)	-	-	(2 800)
Perte de valeur des immobilisations	(31)	(72)	(2)	-	(105)
Résultat de cession d'actifs	-	-	-	97	97
Coût des restructurations	(68)	(474)	(25)	-	(567)
Résultat des entités mises en équivalence	-	24	-	-	24
Résultat d'exploitation					**6 988**
alloué par secteur d'activité	2 795	2 961	1 135	-	6 891
non allouable	-	-	-	97	97
CAPEX	3 581	2 721	430	-	6 732
Licences de télécommunication	283	-	-	-	283
MBO - CAPEX	**6 105**	**4 544**	**1 160**	**(2)**	**11 807**
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	37 214	134 447	17 367	-	189 028

▪ Agrégats opérationnels par secteur d'activité au 31 décembre 2005 (données à base comparable)

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2005 (base comparable (1) non audité)				
	SCP	SCR	SCE	Eliminations et non alloués	Total Groupe
Chiffre d'affaires	**26 381**	**22 931**	**8 046**	**(6 253)**	**51 105**
externe	25 390	18 101	7 614	-	**51 105**
inter-secteurs d'activité	991	4 830	432	(6 253)	**-**
MBO	**9 441**	**7 706**	**1 897**	**(5)**	**19 039**
Participation des salariés	-	-	-	-	**-**
Rémunération en actions	-	-	-	-	**-**
Dotation aux amortissements	(4 166)	(3 209)	(451)	5	**(7 821)**
Perte de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	**-**
Perte de valeur des immobilisations	-	-	-	-	**-**
Résultat de cession d'actifs	-	-	-	-	**-**
Coût des restructurations	-	-	-	-	**-**
Résultat des entités mises en équivalence	-	-	-	-	**-**
Résultat d'exploitation					**-**
alloué par secteur d'activité	-	-	-	-	**-**
non allouable	-	-	-	-	**-**
CAPEX	3 553	2 592	362	(4)	**6 503**
Licences de télécommunication	97	-	-	-	**97**
MBO - CAPEX	**5 888**	**5 114**	**1 535**	**(1)**	**12 536**
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	36 911	141 417	16 920	-	**195 248**

(1) Voir section 5.1.1 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2005". Pour le compte de résultat, les données à base comparable sont établies jusqu'à la MBO. Pour les postes compris entre la MBO et le résultat d'exploitation, les données à base comparable ne sont établies que pour la dotation aux amortissements.

▪ Agrégats opérationnels par secteur d'activité au 31 décembre 2005 (données historiques)

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2005 (historique)				
	SCP	SCR	SCE	Eliminations et non alloués	Total Groupe
Chiffre d'affaires	**23 535**	**22 534**	**7 785**	**(5 772)**	**48 082**
externe	22 576	18 075	7 431	-	**48 082**
inter-secteurs d'activité	959	4 459	354	(5 772)	**-**
MBO	**8 471**	**7 538**	**1 949**	**(5)**	**17 953**
Participation des salariés	(75)	(253)	(21)	-	**(349)**
Rémunération en actions	(45)	(92)	(21)	-	**(158)**
Dotation aux amortissements	(3 436)	(3 116)	(477)	5	**(7 024)**
Perte de valeur des écarts d'acquisition	-	(11)	-	-	**(11)**
Perte de valeur des immobilisations	(363)	(14)	(191)	-	**(568)**
Résultat de cession d'actifs	-	-	-	1 089	**1 089**
Coût des restructurations	(1)	(380)	(73)	-	**(454)**
Résultat des entités mises en équivalence	(15)	35	-	-	**20**
Résultat d'exploitation					**10 498**
alloué par secteur d'activité	4 536	3 707	1 166	-	**9 409**
non allouable	-	-	-	1 089	**1 089**
CAPEX	3 130	2 537	370	(4)	**6 033**
Licences de télécommunication	97	-	-	-	97
MBO - CAPEX	**5 341**	**5 001**	**1 579**	**(1)**	**11 920**
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	35 080	139 886	16 809	-	**191 775**

2.2.1 Services de Communication Personnels (SCP)

(en millions d'euros)				Exercices clos le 31 décembre	
SCP	**2006**	**2005** base comparable (1) (non audité)	**2005** historique	**Var. (%)** base comparable (1) (non audité)	**Var. (%)** historique
Chiffre d'affaires	27 745	26 381	23 535	5,2 %	17,9 %
MBO	9 686	9 441	8 471	2,6 %	14,3 %
MBO / Chiffre d'affaires	*34,9 %*	*35,8 %*	*36,0 %*		
CAPEX	3 581	3 553	3 130	0,8 %	14,4 %
CAPEX / Chiffre d'affaires	*12,9 %*	*13,5 %*	*13,3 %*		
Licences de télécommunication	283	97	97	192,3 %	192,3 %
MBO - CAPEX	6 105	5 888	5 341	3,7 %	14,3 %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	37 214	36 911	35 080	0,8 %	6,1 %

(1) Voir section 5.1.1 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2005".

Le secteur d'activité SCP regroupe les activités de services mobiles de télécommunication en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Pologne et dans le Reste du monde. Il comporte cinq sous-secteurs d'activité : i) le sous-secteur d'activité SCP France, qui comprend les filiales Orange en France métropolitaine, Orange Caraïbes et Orange Réunion, ii) le sous-secteur d'activité SCP Royaume-Uni, avec la filiale Orange au Royaume-Uni, iii) le sous-secteur d'activité SCP Espagne, constitué des activités mobiles de FT España, iv) le sous-secteur d'activité SCP Pologne, avec la filiale PTK Centertel, et v) le sous-secteur d'activité SCP Reste du monde, qui comprend les filiales internationales hors France, Royaume-Uni, Espagne et Pologne, à savoir principalement en Belgique, en Moldavie, aux Pays-Bas, en Roumanie, en Slovaquie, en Suisse, en Egypte, en Jordanie, au Botswana, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Guinée Equatoriale, à l'Ile Maurice, à Madagascar, au Mali, au Sénégal et en République Dominicaine.

2.2.1.1 Services de Communication Personnels France (SCP France)

▪ Données financières et effectifs - SCP France

(en millions d'euros)				Exercices clos le 31 décembre	
SCP France	**2006**	**2005** base comparable (1) (non audité)	**2005** historique	**Var. (%)** base comparable (1) (non audité)	**Var. (%)** historique
Chiffre d'affaires	9 882	9 780	9 773	1,0 %	1,1 %
MBO	3 831	3 635	3 636	5,4 %	5,4 %
MBO / Chiffre d'affaires	*38,8 %*	*37,2 %*	*37,2 %*		
CAPEX	1 011	946	968	6,9 %	4,5 %
CAPEX / Chiffre d'affaires	*10,2 %*	*9,7 %*	*9,9 %*		
Licences de télécommunication	281	-	-	-	-
MBO - CAPEX	2 820	2 689	2 669	4,9 %	5,7 %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	7 006	7 100	7 308	(1,3) %	(4,1) %

(1) Voir section 5.1.1 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2005".

▪ Indicateurs opérationnels - SCP France

				Exercices clos le 31 décembre	
SCP France	**2006**	**2005** base comparable (non audité)	**2005** historique	**Var. (%)** base comparable (non audité)	**Var. (%)** historique
Nombre total de clients (1)	23 268	22 447	22 430	3,7 %	3,7 %
Nombre de forfaits (1)	14 714	13 856	13 855	6,2 %	6,2 %
Nombre d'offres prépayées (1)	8 554	8 591	8 575	(0,4) %	(0,2) %
ARPU (2) (en euros)	410	424	424	(3,3) %	(3,3) %
AUPU (2) (en minutes)	189	175	175	8,0 %	8,0 %

(1) En milliers. En fin de période.
(2) Voir section 5.6 "Glossaire financier".

▪ Chiffre d'affaires - SCP France

En données historiques, le chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCP France croît de 1,1 % en 2006 par rapport à 2005.

En données à base comparable, la croissance du chiffre d'affaires de 1,0 % entre 2005 et 2006 est liée à la progression de 1,9 % du chiffre d'affaires du réseau (voir section 5.6 "Glossaire financier"). Hors impact de la baisse du prix des terminaisons d'appel, le chiffre d'affaires progresse sur la même période de 5,4 %. Cette progression est liée pour une large part à la hausse sensible du nombre total de clients, en progression de 3,7 % à fin décembre 2006 pour atteindre près de 23,3 millions de clients, et à la progression de la part des forfaits dans le nombre total de clients qui s'établit à 63,2 % au 31 décembre 2006 contre 61,7 % un an auparavant en données à base comparable. Le développement du chiffre d'affaires réalisé avec les MVNO (opérateurs de réseaux mobiles virtuels) contribue également de manière significative à la croissance du chiffre d'affaires réseau.

La consommation moyenne par client, l'AUPU (voir section 5.6 "Glossaire financier"), est en augmentation de 8 % au 31 décembre 2006, tandis que le chiffre d'affaires des services "non-voix" (voir section 5.6 "Glossaire financier") progresse de 11 %. La part du chiffre d'affaires des services "non-voix" dans le chiffre d'affaires du réseau (hors chiffre d'affaires réalisé avec les MVNO) s'élève à 15,3 % en 2006 contre 14,0 % en 2005.

Le chiffre d'affaire annuel moyen par client, l'ARPU (voir section 5.6 "Glossaire financier") diminue de -3,3 % au 31 décembre 2006, cette baisse correspondant essentiellement à l'impact défavorable de la baisse du prix des terminaisons d'appel de la "voix" et des messages texte (SMS).

Le taux de pénétration de la téléphonie mobile en France passe de 79,7 % au 31 décembre 2005 à 85,7 % au 31 décembre 2006 (source : Autorité de Régulation des Postes et Communications Électroniques, ARCEP, calculé sur la base du recensement de 1999). La part de marché d'Orange en France (hors MVNO) passe de 46,7 % au 31 décembre 2005 à 45,0 % au 31 décembre 2006.

▪ Marge brute opérationnelle - SCP France

En données historiques, les charges opérationnelles incluses dans la MBO s'élèvent à -6 050 millions en 2006 contre –6 136 millions d'euros en 2005, soit une baisse de –1,4 %. Retraité de l'amende de -256 millions d'euros du Conseil de la Concurrence en 2005 (voir notes 3, 6 et 33 de l'annexe aux comptes consolidés), les charges opérationnelles incluses dans la MBO affichent une hausse de 2,9 %.

En données à base comparable et hors impact de l'amende de -256 millions d'euros, les charges opérationnelles incluses dans la MBO passent de –5 889 millions d'euros en 2005 à –6 050 millions d'euros en 2006, soit une hausse de 2,7 %. Cette hausse contenue traduit, d'une part, la bonne maîtrise des coûts de gestion, et d'autre part, l'effet favorable de la baisse du prix des terminaisons d'appel sur les terminaisons nationales, qui vient compenser la progression des charges commerciales dans un contexte de forte concurrence ainsi que la hausse des coûts liés au développement du réseau haut débit.

Hors impact de l'amende du Conseil de la Concurrence, le ratio de MBO hors charges commerciales rapportée au chiffre d'affaires affiche une hausse de 0,2 point en données historiques comme en données à base comparable pour s'établir à 58,5 % en 2006.

Les charges commerciales du sous-secteur d'activité SCP France augmentent de 7,7 % en 2006 par rapport à 2005, en données historiques comme en données à base comparable. En pourcentage du chiffre d'affaires, les charges commerciales passent de 18,5 % en 2005 en données à base comparable (18,5 % également en données historiques) à 19,7 % en 2006. Cette progression reflète les efforts réalisés pour la promotion et le développement des offres haut débit mobile dans un contexte fortement concurrentiel, efforts récompensés par un nombre de clients aux services haut débit mobile en très forte progression, s'établissant à près de 3,6 millions de clients à fin décembre 2006 et par un nombre total de clients toutes offres confondues en hausse de 3,7 % en 2006 (dont une progression de 6,2 % pour les forfaits).

La MBO du sous-secteur d'activité SCP France progresse de 5,4 %, en données historiques (hausse de 5,4 % également en données à base comparable), pour passer de 3 636 millions d'euros en 2005 (3 635 millions d'euros en données à base comparable) à 3 831 millions d'euros en 2006, soit un ratio de MBO rapportée au chiffre d'affaires de 38,8 % en 2006 contre 37,2 % en 2005 (37,2 % en données à base comparable). Hors impact de l'amende du Conseil de la Concurrence, le ratio de MBO rapportée au chiffre d'affaires est en recul de –1,0 point en 2006 par rapport à 2005, en données historiques comme en données à base comparable.

▪ Investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication - SCP France

En données historiques, les investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication du sous-secteur d'activité SCP France enregistrent une progression de 4,5 % pour atteindre 1 011 millions d'euros en 2006, contre 968 millions d'euros en 2005.

En données à base comparable, la hausse de 6,9 % des investissements (1 011 millions d'euros en 2006 contre 946 millions en 2005) s'explique principalement par le déploiement du réseau HSDPA *(High Speed Downlink Packet Access)* dans neuf villes françaises, les investissements pour la couverture des zones blanches et le développement capacitaire sur le cœur du réseau.

▪ Licences de télécommunication - SCP France

Les licences de télécommunication atteignent 281 millions d'euros en 2006. Ce montant correspond au montant actualisé de la part fixe pour les quinze prochaines années, à compter du mois de mars 2006, du renouvellement de la licence GSM d'Orange France.

2.2.1.2 Services de Communication Personnels Royaume-Uni (SCP Royaume-Uni)

▪ Données financières et effectifs - SCP Royaume-Uni

(en millions d'euros)				Exercices clos le 31 décembre	
SCP Royaume-Uni	2006	2005 base comparable (1) (non audité)	2005 historique	Var. (%) base comparable (1) (non audité)	Var. (%) historique
Chiffre d'affaires	5 874	5 850	5 832	0,4 %	0,7 %
MBO	1 374	1 657	1 651	(17,1)%	(16,8) %
MBO / Chiffre d'affaires	*23,4 %*	*28,3 %*	*28,3 %*		
CAPEX	481	584	582	(17,5)%	(17,3)%
CAPEX / Chiffre d'affaires	*8,2 %*	*10,0 %*	*10,0 %*		
Licences de télécommunication	-	-	-	-	-
MBO - CAPEX	893	1 073	1 069	(16,8)%	(16,5)%
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	11 583	12 090	12 090	(4,2)%	(4,2)%

(1) Voir section 5.1.1 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2005".

▪ Indicateurs opérationnels - SCP Royaume-Uni

				Exercices clos le 31 décembre	
SCP Royaume-Uni	2006	2005 base comparable (non audité)	2005 historique	Var. (%) base comparable (non audité)	Var. (%) historique
Nombre total de clients (1)	15 333	14 858	14 858	3,2 %	3,2 %
Nombre de forfaits (1)	4 968	4 978	4 978	(0,2)%	(0,2)%
Nombre d'offres prépayées (1)	10 365	9 880	9 880	4,9 %	4,9 %
ARPU (2) (en livres sterling)	257	263	263	(2,3)%	(2,3)%
AUPU (2) (en minutes)	147	144	144	2,1 %	2,1 %

(1) En milliers. En fin de période.
(2) Voir section 5.6 "Glossaire financier".

▪ Chiffre d'affaires - SCP Royaume-Uni

En données historiques, le chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCP Royaume-Uni progresse de 0,7 % par rapport à 2005, pour s'établir à 5 874 millions d'euros en 2006. Cette évolution comprend en particulier l'impact positif relatif à l'évolution du taux de change moyen de la livre sterling entre 2005 et 2006 pour 18 millions d'euros.

En données à base comparable, la progression du chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCP Royaume-Uni est de 0,4 % dans la comparaison des deux périodes. Le chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires des équipements (voir section 5.6 "Glossaire financier") augmente de 1,4 %, intégrant :

- l'augmentation de 3,2 % du nombre total de clients entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006 (soit plus de 0,47 million de clients supplémentaires entre les deux dates) avec 15,33 millions de clients au 31 décembre 2006, contre 14,86 millions un an plus tôt, tirée par l'augmentation de 4,9 % du nombre d'offres prépayées (0,485 million de clients supplémentaires en un an) ;

- la progression de 5,8 % du chiffre d'affaires des services "non-voix", liée à l'augmentation de la consommation de messages multimédia (MMS) et des services de données. La part du chiffre d'affaires des services "non-voix" dans le chiffre d'affaires du réseau s'élève à 20,2 % en 2006 contre 19,4 % en 2005 ;

- et la croissance du trafic "voix", l'AUPU étant en augmentation de 2,1 % en 2006 par rapport à 2005.

Ces effets favorables sont partiellement compensés par le renforcement de l'environnement concurrentiel, que traduit la baisse de -2,3 % de l'ARPU entre 2005 et 2006.

Le taux de pénétration de la téléphonie mobile au Royaume-Uni passe de 110,6 % au 31 décembre 2005 à 116,0 % au 31 décembre 2006 (source : Informa Telecoms & Media). La part de marché d'Orange au Royaume-Uni est stable et s'établit à 21,8 % au 31 décembre 2006 (source : Informa Telecoms & Media) contre 22,1 % au 31 décembre 2005.

▪ Marge brute opérationnelle - SCP Royaume-Uni

Les charges opérationnelles incluses dans la MBO du sous-secteur d'activité SCP Royaume-Uni s'élèvent à -4 500 millions d'euros en 2006, contre -4 192 millions d'euros en 2005 en données à base comparable (-4 180 millions d'euros en données

historiques), soit une augmentation de 7,3 % entre les deux périodes (hausse de 7,6 % en données historiques). Cette hausse traduit l'augmentation, i) des achats et reversements aux opérateurs, liée aux offres packagées enrichies qui génèrent une hausse du trafic inter-opérateurs et la croissance de l'utilisation des messages texte (SMS), et ii) dans une moindre mesure, celle des charges commerciales, reflétant l'intensité de l'environnement concurrentiel.

En données à base comparable, la MBO du sous-secteur d'activité SCP Royaume-Uni diminue de -17,1 % entre 2005 et 2006, pour s'établir à 1 374 millions d'euros en 2006 contre 1 657 millions d'euros en 2005 (1 651 millions d'euros en données historiques). Hors charges commerciales, la MBO enregistre entre 2005 et 2006 une baisse de -7,0 % en données à base comparable (-6,7 % en données historiques). Le ratio de MBO rapportée au chiffre d'affaires s'établit à 23,4 % en 2006 contre 28,3 % en 2005, en données historiques comme en données à base comparable.

- **Investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication - SCP Royaume-Uni**

Entre 2005 et 2006, les investissements corporels et incorporels hors licences baissent de -17,3 % en données historiques et de -17,5 % en données à base comparable pour s'établir à 481 millions d'euros en 2006, la majorité des investissements relatifs au programme de déploiement du réseau de 3ème génération ayant été réalisée entre 2003 et 2005.

2.2.1.3 Services de Communication Personnels Espagne (SCP Espagne)

Le sous-secteur d'activité SCP Espagne correspond aux activités mobiles de FT España, suite à l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena le 8 novembre 2005. Conformément aux engagements pris lors de l'acquisition d'Amena, les sociétés FT España, France Telecom Operadores de Telecomunicaciones S.A. (FTOT, ex-Auna) et Amena, ont fusionné le 31 juillet 2006 sous FT España.

Pour les données figurant dans les tableaux ci-dessous, les données historiques de l'exercice 2005 portent sur les deux derniers mois de l'année 2005, Amena ayant été consolidée à partir du 8 novembre 2005.

- **Données financières et effectifs - SCP Espagne**

(en millions d'euros)					Exercices clos le 31 décembre
SCP Espagne	**2006**	**2005** base comparable (1) (non audité)	**2005** historique	**Var. (%)** base comparable (1) (non audité)	**Var. (%)** historique
Chiffre d'affaires	3 353	3 222	536	4,1%	ns
MBO	932	1 002	109	(7,0)%	ns
MBO / Chiffre d'affaires	*27,8%*	*31,1%*	*20,2%*		
CAPEX	554	549	133	0,9%	ns
CAPEX / Chiffre d'affaires	*16,5%*	*17,0%*	*24,8%*		
Licences de télécommunication	-	-	-	-	-
MBO - CAPEX	378	454	(24)	(16,6)%	ns
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	2 080	2 121	368	(1,9)%	ns

(1) Voir section 5.1.1 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2005".

- **Indicateurs opérationnels - SCP Espagne**

					Exercices clos le 31 décembre
SCP Espagne	**2006**	**2005** base comparable (non audité)	**2005** historique	**Var. (%)** base comparable (non audité)	**Var. (%)** historique
Nombre total de clients (1)	11 114	10 301	10 301	7,9 %	7,9%
Nombre de forfaits (1)	5 420	4 997	4 997	8,5 %	8,5%
Nombre d'offres prépayées (1)	5 695	5 304	5 304	7,4 %	7,4%
ARPU (2) (en euros)	301	314	301	(4,1)%	-
AUPU (2) (en minutes)	128	120	120	6,7%	6,7%

(1) En milliers. En fin de période.
(2) Voir section 5.6 "Glossaire financier".

- **Chiffre d'affaires - SCP Espagne**

En données à base comparable, la croissance de 4,1 % du chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCP Espagne entre 2005 et 2006 résulte essentiellement de la progression de 7,9 % du nombre total de clients, qui atteint plus de 11,1 millions au 31 décembre 2006. Cette progression résulte à la fois des forfaits qui affichent une croissance de 8,5 % et des offres prépayées qui connaissent une augmentation de 7,4 % entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006.

La moindre croissance du chiffre d'affaires par rapport à celle du nombre de clients au cours de l'année 2006 s'explique principalement par l'impact négatif de la baisse du prix des terminaisons d'appel vers le réseau mobile et la diminution de l'ARPU en données à base comparable. Hors impact de la baisse du prix des terminaisons d'appel, le chiffre d'affaires progresse en 2006 de 7,1 % par rapport à 2005.

La consommation moyenne par client, l'AUPU, est en augmentation de 6,7 % en 2006, que favorise la baisse du prix moyen des appels sortants.

Le taux de pénétration de la téléphonie mobile en Espagne passe de 96,8 % au 31 décembre 2005 à 103,8 % au 31 décembre 2006 (source : Comisión del Mercado de las Telecomunicaciones, CMT). La part de marché d'Orange en Espagne est stable et s'établit à 23,9 % au 31 décembre 2006 contre 24,1 % également au 31 décembre 2005.

▪ Marge brute opérationnelle - SCP Espagne

En données à base comparable, les charges opérationnelles incluses dans la MBO augmentent de 9,1 % entre 2005 et 2006, sous l'effet principalement de l'augmentation des achats et reversements aux opérateurs, générée par la croissance du trafic, et de la hausse des charges commerciales. Les charges commerciales affichent une augmentation de 6,2 % entre les deux périodes pour atteindre -1 023 millions d'euros en 2006, compte tenu essentiellement, i) de l'augmentation du nombre de nouveaux clients au cours de la période (plus de 0,8 million de nouveaux clients), et ii) de la hausse des dépenses de publicité, liée principalement au changement de marque avec l'adoption de la marque Orange en 2006. Les charges opérationnelles incluses dans la MBO enregistrent également l'effet du lancement d'un programme de fidélité.

En données à base comparable, la MBO du sous-secteur d'activité SCP Espagne baisse de -7,0 %, s'établissant à 932 millions d'euros en 2006, contre 1 002 millions d'euros en 2005. Cette évolution intègre notamment, i) l'impact négatif relatif à la baisse du prix des terminaisons d'appel vers le réseau mobile, et ii) l'augmentation des charges opérationnelles incluses dans la MBO, du fait notamment de la hausse des achats et reversements aux opérateurs et des charges commerciales. La MBO hors charges commerciales reste globalement stable, affichant une légère baisse de -0,5 % entre 2005 et 2006.

▪ Investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication - SCP Espagne

En données à base comparable, les investissements corporels et incorporels hors licences augmentent de 0,9 % et s'élèvent à 554 millions d'euros en 2006. Cette évolution reflète principalement la hausse des investissements liés au déploiement des réseaux de 2ème et 3ème générations, aux plateformes de service client et à l'adoption de la marque Orange, compensée en partie par la baisse des investissements relatifs à l'informatique.

2.2.1.4 Services de Communication Personnels Pologne (SCP Pologne)

▪ Données financières et effectifs - SCP Pologne

(en millions d'euros) — **Exercices clos le 31 décembre**

SCP Pologne	2006	2005 base comparable (1) (non audité)	2005 historique	Var. (%) base comparable (1) (non audité)	Var. (%) historique
Chiffre d'affaires	1 934	1 650	1 598	17,2 %	21,1 %
MBO	691	624	604	10,8 %	14,4 %
MBO / Chiffre d'affaires	*35,7 %*	*37,8 %*	*37,8 %*		
CAPEX	281	319	309	(12,0) %	(9,2) %
CAPEX / Chiffre d'affaires	*14,5 %*	*19,4 %*	*19,4 %*		
Licences de télécommunication	-	-	-	-	-
MBO-CAPEX	410	305	295	34,7 %	39,0 %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	3 161	3 121	3 121	1,3 %	1,3 %

(1) Voir section 5.1.1 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2005".

▪ Indicateurs opérationnels - SCP Pologne

Exercices clos le 31 décembre

SCP Pologne	2006	2005 base comparable (non audité)	2005 historique	Var. (%) base comparable (non audité)	Var. (%) historique
Nombre total de clients (1)	12 521	9 919	9 919	26,2 %	26,2 %
Nombre de forfaits (1)	4 803	4 035	4 035	19,0 %	19,0 %
Nombre d'offres prépayées (1)	7 719	5 884	5 884	31,2 %	31,2 %
ARPU (2) (en zlotys)	657	721	721	(8,9) %	(8,9) %
AUPU (2) (en minutes)	95	81	81	17,3 %	17,3 %

(1) En milliers. En fin de période.
(2) Voir section 5.6 "Glossaire financier".

▪ Chiffre d'affaires - SCP Pologne

En données historiques, le chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCP Pologne enregistre une progression de 21,1 % entre 2005 et 2006 pour atteindre 1 934 millions d'euros en 2006. Cette progression intègre notamment l'impact positif relatif à l'évolution du taux de change moyen du zloty polonais entre 2005 et 2006 pour 52 millions d'euros.

En données à base comparable, la croissance soutenue de 17,2 % du chiffre d'affaires est générée par la forte progression du nombre de clients de PTK Centertel (soit une augmentation de 26,2 % par rapport à 2005) et par la hausse de 17,3 % de l'AUPU, tirée par les nouvelles offres d'abondance. En sens inverse, la baisse de -8,9 % de l'ARPU entre 2005 et 2006 résulte principalement de la baisse du tarif des prix des appels sortants, liée aux nouvelles offres d'abondance et de la baisse du prix des terminaisons d'appel.

Par ailleurs, PTK Centertel, qui bénéficie du changement de marque en Orange mis en place en septembre 2005, renforce sa position concurrentielle avec un nombre total de clients s'établissant à plus de 12,5 millions en 2006, soit 2,6 millions de clients supplémentaires au cours de l'année.

La croissance du marché mobile en Pologne (36,7 millions de clients mobiles au 31 décembre 2006 contre 29,2 millions un an auparavant, source : Bureau Central Polonais des Statistiques) est tirée principalement par l'accroissement du nombre d'offres prépayées. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile en Pologne passe de 76,6 % au 31 décembre 2005 à 96,5 % au 31 décembre 2006 (source : Bureau Central Polonais des Statistiques). La part de marché de PTK Centertel s'établit à 34,1 % au 31 décembre 2006 contre 34,0 % au 31 décembre 2005 (estimation), soit un gain de 0,1 point en un an.

▪ Marge brute opérationnelle - SCP Pologne

La MBO du sous-secteur d'activité SCP Pologne passe de 604 millions d'euros en 2005 en données historiques (624 millions d'euros en données à base comparable), à 691 millions d'euros en 2006, soit une croissance de 14,4 % en données historiques (hausse de 10,8 % en données à base comparable).

En données à base comparable, la hausse de la MBO s'explique principalement par la croissance de 17,2 % du chiffre d'affaires, compensée partiellement par l'augmentation de 25,9 % des achats et reversements aux opérateurs et la hausse de 12,7 % des charges commerciales (liée essentiellement à la hausse des achats de terminaux et autres produits vendus), reflétant la croissance soutenue du nombre de clients et la progression du trafic.

Ainsi, le ratio de MBO rapportée au chiffre d'affaires s'établit à 35,7 % en 2006 contre 37,8 % en 2005, en données historiques comme en données à base comparable.

▪ Investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication - SCP Pologne

En données historiques, les investissements corporels et incorporels hors licences enregistrent une baisse de -9,2 % entre 2005 et 2006 pour s'établir à 281 millions d'euros sur 2006.

En données à base comparable, la baisse des dépenses d'investissement ressort à -12,0 %, reflétant principalement le déploiement à un rythme moins soutenu en 2006 du réseau de 3ème génération en technologie EDGE (la majorité des investissements ayant été réalisée en 2005), que compensent en partie les investissements relatifs au déploiement du réseau HSDPA *(High Speed Downlink Packet Access)* en 2006.

2.2.1.5 Services de Communication Personnels Reste du monde (SCP Reste du monde)

▪ Données financières et effectifs - SCP Reste du monde

(en millions d'euros) — **Exercices clos le 31 décembre**

SCP Reste du monde	2006	2005 base comparable (1) (non audité)	2005 historique	Var. (%) base comparable (1) (non audité)	Var. (%) historique
Chiffre d'affaires	6 920	6 086	5 991	13,7 %	15,5 %
MBO	2 857	2 523	2 471	13,2 %	15,7 %
MBO / Chiffre d'affaires	*41,3%*	*41,5%*	*41,2%*		
CAPEX	1 254	1 156	1 138	8,5 %	10,2 %
CAPEX / Chiffre d'affaires	*18,1%*	*19,0%*	*19,0%*		
Licences de télécommunication	2	97	97	(97,7)%	(97,7)%
MBO - CAPEX	1 603	1 367	1 333	17,2 %	20,3 %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	13 384	12 479	12 193	7,3%	9,8 %

(1) Voir section 5.1.1 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2005".

▪ Indicateurs opérationnels - SCP Reste du monde

SCP Reste du monde	2006	2005 base comparable (non audité)	2005 historique	Var. (%) base comparable (non audité)	Var. (%) historique
				Exercices clos le 31 décembre	
Belgique					
Chiffre d'affaires (1)	1 549	1 453	1 453	6,6%	6,6%
Nombre total de clients (2)	3 139	2 913	2 913	7,8%	7,8%
ARPU (3) (en euros)	464	-	456	-	1,8%
Roumanie					
Chiffre d'affaires (1)	1 082	862	870	25,6%	24,4%
Nombre total de clients (2)	8 043	6 823	6 823	17,9%	17,9%
ARPU (3) (en euros)	138	-	144	-	(4,2)%
Suisse					
Chiffre d'affaires (1)	867	863	876	0,6%	(1,0)%
Nombre total de clients (2)	1 395	1 249	1 249	11,7%	11,7%
ARPU (3) (en euros)	606	-	696	-	(12,9)%
Slovaquie					
Chiffre d'affaires (1)	643	576	556	11,6%	15,8%
Nombre total de clients (2)	2 691	2 519	2 519	6,8%	6,8%
ARPU (3) (en euros)	234	-	218	-	7,3%
Egypte					
Chiffre d'affaires (1)	630	538	539	17,0%	16,9%
Nombre total de clients (à 71,25 %) (2)	6 603	4 771	4 771	38,4%	38,4%
ARPU (3) (en euros)	112	-	137	-	(18,2)%
Pays-Bas					
Chiffre d'affaires (1)	621	635	635	(2,3)%	(2,3)%
Nombre total de clients (2)	2 047	1 914	1 914	7,0%	7,0%
ARPU (3) (en euros)	247	-	295	-	(16,3)%
Autres filiales (4)					
Nombre total de clients (2)	11 479	7 109	6 618	61,5%	73,5%
Total					
Nombre total de clients (2)	35 397	27 298	26 807	29,7%	32,0%

(1) En millions d'euros.
(2) En milliers. En fin de période.
(3) Voir section 5.6 "Glossaire financier".
(4) Les autres filiales incluent notamment les filiales du Botswana, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée Equatoriale, de l'Ile Maurice, de la Jordanie, de Madagascar, du Mali, de la Moldavie, de la République Dominicaine et du Sénégal.

▪ Chiffre d'affaires - SCP Reste du monde

En données historiques, la croissance de 15,5 % du chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCP Reste du monde entre 2005 et 2006 intègre notamment :

- l'effet favorable des variations de périmètre relatives à l'intégration en consolidation globale, i) des sociétés Sonatel Mobiles et Ikatel le 1er juillet 2005, prenant effet le 1er janvier 2005 dans les données à base comparable, et ii) de la société Mobilecom en Jordanie le 5 juillet 2006, prenant effet le 1er juillet 2005 dans les données à base comparable ;

- compensé en partie par l'impact négatif des variations de change, essentiellement liées au franc suisse et au dollar américain.

En données à base comparable, la progression de 13,7 % du chiffre d'affaires entre 2005 et 2006 résulte principalement de l'augmentation globale du nombre total de clients et de la forte croissance de l'activité, notamment en Roumanie, au Sénégal et au Mali, en République Dominicaine, en Belgique (succès des nouvelles offres lancées début 2006) et en Egypte. Cette évolution est partiellement compensée par la baisse du prix des terminaisons d'appel, qui a pesé sur la croissance du chiffre d'affaires et l'ARPU principalement aux Pays-Bas et en Suisse, et la baisse des tarifs de *roaming* international (itinérance) en Europe.

▪ Marge brute opérationnelle - SCP Reste du monde

En données historiques, les charges opérationnelles incluses dans la MBO du sous-secteur d'activité SCP Reste du monde augmentent de 15,4 % en 2006 par rapport à 2005.

En données à base comparable, les charges opérationnelles incluses dans la MBO augmentent de 14,0 % entre 2005 et 2006, du fait de la hausse des charges opérationnelles hors charges de personnel (salaires et charges), résultant principalement :

- de la hausse de 16,6 % des charges commerciales, liée i) au fort développement de la base de clients, ii) à la croissance du nombre de clients aux services haut débit mobile générée par le lancement des services de 3ème génération en 2006 en

Slovaquie et en Roumanie (technologie UMTS) ainsi qu'en République Dominicaine et en Moldavie (technologie EDGE), et iii) au passage des filiales mobiles du Sénégal, du Mali et de la Guinée Equatoriale sous la marque Orange en novembre 2006 ;

- et de l'augmentation de 14,4 % des achats et reversements aux opérateurs, du fait de la croissance du trafic mobile.

En données historiques, la MBO affiche une hausse de 15,7 % entre 2005 et 2006, pour atteindre 2 857 millions d'euros en 2006, contre 2 471 millions d'euros en 2005. En données à comparable, celle-ci progresse de 13,2 %, compte tenu essentiellement de la croissance du chiffre d'affaires et de l'augmentation du nombre de clients, notamment en Egypte, en Roumanie, en République Dominicaine et en Belgique. Ainsi, le ratio de MBO rapportée au chiffre d'affaires demeure globalement stable, s'établissant à 41,3 % en 2006, contre 41,2 % en 2005 en données historiques et 41,5 % en données à base comparable.

- **Investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication - SCP Reste du monde**

Les investissements corporels et incorporels hors licences s'élèvent à 1 254 millions d'euros en 2006, contre 1 138 millions d'euros en 2005, soit une augmentation de 10,2 % entre les deux périodes en données historiques (augmentation de 8,5 % en données à base comparable). Cette augmentation s'explique essentiellement par la progression des dépenses d'investissement relatives, d'une part, à l'extension de la couverture du réseau et au déploiement de la technologie GPRS dans les pays à forte croissance et, d'autre part, dans une moindre mesure, aux réseaux de 3ème génération principalement en Slovaquie et en Roumanie.

2.2.2 Services de Communication Résidentiels (SCR)

(en millions d'euros) — **Exercices clos le 31 décembre**

SCR	2006	2005 base comparable (1) (non audité)	2005 historique	Var. (%) base comparable (1) (non audité)	Var. (%) historique
Chiffre d'affaires	22 487	22 931	22 534	(1,9)%	(0,2)%
MBO	7 265	7 706	7 538	(5,7)%	(3,6)%
MBO / Chiffre d'affaires	*32,3%*	*33,6%*	*33,5%*		
CAPEX	2 721	2 592	2 537	5,0%	7,3 %
CAPEX / Chiffre d'affaires	*12,1%*	*11,3%*	*11,3%*		
MBO - CAPEX	4 544	5 114	5 001	(11,1)%	(9,1)%
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	134 447	141 417	139 886	(4,9)%	(3,9)%

(1) Voir section 5.1.1 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2005".

Le secteur d'activité SCR rassemble les activités de services fixes de télécommunication (téléphonie fixe, services Internet, services aux opérateurs) en France, en Pologne et dans le Reste du monde ainsi que les activités de la distribution et des fonctions supports fournis aux autres secteurs d'activité du groupe France Télécom. Il comporte trois sous-secteurs d'activité : i) le sous-secteur d'activité SCR France, ii) le sous-secteur d'activité SCR Pologne, qui comprend TP S.A. et ses filiales (hors filiales mobiles), et iii) le sous-secteur d'activité SCR Reste du monde, comprenant pour les activités fixes et Internet les filiales internationales hors France et Pologne, à savoir principalement, en Espagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni ainsi qu'en Côte d'Ivoire, à l'Ile Maurice, en Jordanie et au Sénégal.

2.2.2.1 Services de Communication Résidentiels France (SCR France)

(en millions d'euros) — **Exercices clos le 31 décembre**

SCR France	2006	2005 base comparable (1) (non audité)	2005 historique	Var. (%) base comparable (1) (non audité)	Var. (%) historique
Chiffre d'affaires	17 657	17 835	17 718	(1,0)%	(0,3)%
MBO	5 650	5 970	5 920	(5,4)%	(4,6)%
MBO / Chiffre d'affaires	*32,0%*	*33,5%*	*33,4%*		
CAPEX	1 928	1 829	1 805	5,4 %	6,8 %
CAPEX / Chiffre d'affaires	*10,9%*	*10,3%*	*10,2%*		
MBO - CAPEX	3 722	4 140	4 114	(10,1)%	(9,5)%
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	96 560	101 637	101 593	(5,0)%	(5,0)%

(1) Voir section 5.1.1 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2005".

En données historiques, le chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCR France est en recul de -0,3 % en 2006 par rapport à 2005. Cette évolution intègre notamment l'impact du transfert des contrats de sous-traitance des centres d'appel du secteur d'activité SCP vers le secteur d'activité SCR, ainsi que l'impact d'autres réorganisations internes entre secteurs d'activité sans incidence au niveau du Groupe.

2.2.2.1.1 Chiffre d'affaires - SCR France

(en millions d'euros)					Exercices clos le 31 décembre
SCR France	**2006**	**2005** base comparable (non audité)	**2005** historique	**Var. (%)** base comparable (non audité)	**Var. (%)** historique
Services Grand Public	9 552	9 631	9 677	(0,8)%	(1,3)%
Réseaux et Opérateurs	5 776	5 812	5 504	(0,6)%	4,9 %
Autres SCR en France	2 329	2 392	2 537	(2,6)%	(8,2)%
Chiffre d'affaires SCR France	**17 657**	**17 835**	**17 718**	**(1,0)%**	**(0,3)%**

2.2.2.1.1.1 Chiffre d'affaires - SCR France - Services Grand Public

- **Détail du chiffre d'affaires**

(en millions d'euros)					Exercices clos le 31 décembre
SCR France Services Grand Public	**2006**	**2005** base comparable (non audité)	**2005** historique	**Var. (%)** base comparable (non audité)	**Var. (%)** historique
Abonnements	4 186	4 173	4 173	0,3 %	0,3 %
Communications téléphoniques	2 676	3 106	3 106	(13,9)%	(13,9)%
Services en ligne et accès Internet	1 962	1 534	1 534	27,9 %	28,0 %
Sous-total Services fixes Grand Public	**8 824**	**8 813**	**8 813**	**0,1 %**	**0,1 %**
Autres services Grand Public	728	817	864	(11,0)%	(15,8)%
Chiffre d'affaires Services Grand Public	**9 552**	**9 631**	**9 677**	**(0,8)%**	**(1,3)%**

- **Indicateurs opérationnels**

					Exercices clos le 31 décembre
SCR France Services Grand Public	**2006**	**2005** base comparable (non audité)	**2005** historique	**Var. (%)** base comparable (non audité)	**Var. (%)** historique
Nombre de lignes téléphoniques Grand Public (1) (en millions)	25,5	-	26,9	-	(5,4)%
Trafic téléphonique "voix" des clients Grand Public (2) (en milliards de minutes)	40,4	-	47,1	-	(14,1)%
Nombre de clients Grand Public aux usages haut débit ADSL (3)	5 920	-	4 457	-	32,8 %
Nombre d'abonnés aux offres multiservices :					
Nombre de Livebox louées (3)	3 437	-	1 559	-	120,5 %
Nombre d'abonnés aux services de "Voix sur IP" (3)	2 081	-	830	-	150,7 %
Nombre d'abonnés aux offres de TV sur ADSL (3)	577	-	200	-	188,5 %

(1) En fin de période. Ce chiffre comprend, i) les lignes analogiques standards (hors lignes en dégroupage total) et les canaux Numéris (RNIS), chaque canal Numéris étant comptabilisé comme une ligne, et ii) depuis octobre 2006, les lignes sans abonnement téléphonique bas débit (ADSL nu) vendues directement par France Télécom à ses clients Grand Public.
(2) Hors trafic téléphonique "Voix sur IP".
(3) En milliers. En fin de période.

- **Evolution du chiffre d'affaires**

En données historiques, le chiffre d'affaires des Services Grand Public est en recul de -1,3 % en 2006 par rapport à 2005, et intègre notamment l'impact de la cession de France Télécom Câble (FTC) le 31 mars 2005. En données à base comparable, la diminution de -0,8 % du chiffre d'affaires des Services Grand Public entre 2005 et 2006, s'explique en grande partie par le repli du chiffre d'affaires des Communications téléphoniques Grand Public (trafic "voix" du réseau téléphonique traditionnel), que compensent partiellement la hausse de l'abonnement intervenue le 4 juillet 2006, ainsi que le développement rapide des services haut débit ADSL, notamment les services de "Voix sur IP". L'ARPU des Services fixes Grand Public (voir section 5.6 "Glossaire financier") augmente sensiblement en raison du développement rapide des services haut débit ADSL, passant de 27,0 euros au 31 décembre 2005 à 28,0 euros au 31 décembre 2006.

□ *Chiffre d'affaires des Abonnements Grand Public*

La croissance de 0,3 % du chiffre d'affaires des Abonnements Grand Public (en données historiques comme en données à base comparable) est la conséquence de deux phénomènes agissant en sens inverse :

- la hausse de l'abonnement principal de 7,1 % intervenue le 4 juillet 2006, suite à la précédente hausse de 1 euro intervenue le 3 mars 2005 ;

- a contrario, le développement du dégroupage total et, depuis octobre 2006, de l'ADSL nu vendu aux fournisseurs d'accès Internet tiers (dont les chiffres d'affaires sont inclus dans le "Chiffre d'affaires Réseaux et Opérateurs" décrit ci-après). Ainsi, le nombre de lignes facturées directement aux clients à travers l'abonnement téléphonique résidentiel ou les contrats Pros baisse de -5,4 % entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006.

□ *Chiffre d'affaires des Communications téléphoniques Grand Public*

Le chiffre d'affaires des Communications téléphoniques Grand Public enregistre en 2006 une diminution de -13,9 % par rapport à 2005 (en données historiques comme en données à base comparable). Celle-ci est due essentiellement :

- à l'impact des baisses de prix des communications vers les mobiles (intervenues le 2 janvier 2006 vers l'ensemble des opérateurs mobiles) ;

- et à la baisse du marché global du trafic téléphonique commuté (mesuré à l'interconnexion), qui s'est fortement accélérée depuis septembre 2005 sous l'effet du développement des services de "Voix sur IP". Le trafic téléphonique "voix" traditionnel des clients Grand Public a ainsi baissé de –14,1 % en 2006 par rapport à 2005.

Parallèlement, la part de marché sur le marché des communications téléphoniques du réseau téléphonique traditionnel s'est stabilisée grâce aux succès, i) de la gamme "Atout", lancée en août 2005, qui inclut des offres de forfait illimitées, et ii) de la gamme "Les Optimales", lancée en juin 2006, qui combinent dans une même offre l'accès bas débit et un forfait de trafic.

□ *Chiffre d'affaires des Services en ligne et accès Internet Grand Public*

En données à base comparable, la progression de 27,9 % (28,0 % en données historiques) du chiffre d'affaires des Services en ligne et accès Internet Grand Public entre 2005 et 2006 est liée au développement rapide des services haut débit ADSL, partiellement compensé par l'impact des baisses tarifaires. Le nombre de clients Grand Public aux usages haut débit ADSL s'établit à 5,920 millions de clients au 31 décembre 2006 contre 4,457 millions de clients un an plus tôt, soit une augmentation de 32,8 % entre les deux dates.

A la croissance du nombre d'accès haut débit ADSL, s'ajoutent :

- le nombre de passerelles Livebox louées, qui s'élève à 3,437 millions au 31 décembre 2006 contre 1,559 million un an plus tôt ;

- l'offre de "Voix sur IP", vendue initialement sous la forme d'une option, complémentaire de l'abonnement au service Internet haut débit, et intégrée, depuis juin 2006, dans l'offre haut débit multimédia "Internet, télévision, téléphone". Le nombre de clients aux services de "Voix sur IP" s'établit à 2,081 millions de clients au 31 décembre 2006 contre 0,830 million au 31 décembre 2005 ;

- la Télévision sur ADSL, qui est également en forte progression, avec près de 577 milliers de clients au 31 décembre 2006 contre 200 milliers un an plus tôt ;

- et les services applicatifs complétant les services de base, en particulier des gammes sécurité anti-virus et anti-spam, qui sont également en progression rapide.

L'impact du développement des usages haut débit ADSL est partiellement compensé par :

- la poursuite de la baisse du nombre de clients Internet bas débit, sous l'effet des migrations vers les offres haut débit ADSL. Le nombre de clients Internet bas débit s'établit à 1,001 million au 31 décembre 2006 contre 1,509 million un an plus tôt ;

- et le repli tendanciel du chiffre d'affaires du kiosque télématique Télétel.

□ *Chiffre d'affaires des Autres services Grand Public*

En données à base comparable, la baisse de -11,0 % (-15,8 % en données historiques) du chiffre d'affaires des Autres services Grand Public en 2006 par rapport à 2005 est liée à la diminution de -24 % du trafic de la publiphonie et des services de cartes et à la baisse tendancielle de l'activité de location de terminaux téléphoniques, le nombre de terminaux loués (hors passerelles Livebox) ayant diminué de -18 % en un an. Ces impacts défavorables sont partiellement compensés par la progression

significative du chiffre d'affaires des portails et des services de contenu (publicité en ligne des portails Orange Internet). Le chiffre d'affaires des ventes de terminaux reste stable : la nette progression des ventes de terminaux DECT, que favorise le développement rapide des services de "Voix sur IP", est contrebalancée par l'impact de l'érosion tendancielle des prix de vente.

2.2.2.1.1.2 Chiffre d'affaires - SCR France - Réseaux et Opérateurs

▪ Détail du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)					Exercices clos le 31 décembre
SCR France Réseaux et Opérateurs	**2006**	**2005** base comparable (non audité)	**2005** historique	**Var. (%)** base comparable (non audité)	**Var. (%)** historique
Services aux Opérateurs nationaux	2 819	2 651	2 675	6,3 %	5,4 %
Autres services Réseaux et Opérateurs	2 957	3 161	2 829	(6,5)%	4,5 %
Chiffre d'affaires Réseaux et Opérateurs	**5 776**	**5 812**	**5 504**	**(0,6)%**	**4,9 %**

▪ Indicateurs opérationnels

					Exercices clos le 31 décembre
SCR France Réseaux et Opérateurs	**2006**	**2005** base comparable (non audité)	**2005** historique	**Var. (%)** base comparable (non audité)	**Var. (%)** historique
Trafic (en milliards de minutes) :					
Trafic "voix" de l'interconnexion nationale	56,0	-	53,7	-	4,4 %
Trafic d'interconnexion Internet	10,4	-	17,6	-	(41,0)%
Trafic international entrant	4,4	-	4,1	-	8,5 %
Ventes en gros d'accès ADSL aux FAI tiers (1) (2)	2 079	-	1 614	-	28,8 %
Nombre de lignes téléphoniques dégroupées (1)	3 919	-	2 827	-	38,6 %
Nombre de lignes en dégroupage partiel (1)	1 810	-	2 229	-	(18,8)%
Nombre de lignes en dégroupage total (1)	2 109	-	598	-	ns

(1) En milliers. En fin de période.
(2) Comprend depuis octobre 2006 les lignes sans abonnement téléphonique bas débit (ADSL nu).

▪ Evolution du chiffre d'affaires

□ *Chiffre d'affaires des Services aux Opérateurs nationaux*

La progression de 6,3 % du chiffre d'affaires des Services aux Opérateurs nationaux en données à base comparable (5,4 % en données historiques) est liée pour l'essentiel au développement rapide du marché du haut débit ADSL et, en particulier, le dégroupage des lignes téléphoniques avec 3,919 millions de lignes dégroupées au 31 décembre 2006 (dont 2,109 millions de lignes en dégroupage total) contre 2,827 millions au 31 décembre 2005 (dont 598 milliers de lignes en dégroupage total). Parallèlement, le chiffre d'affaires de la vente en gros d'accès ADSL aux fournisseurs d'accès Internet tiers enregistre une croissance de 10,2 % liée à la progression du nombre d'accès ADSL vendus en gros aux fournisseurs d'accès Internet tiers : celui-ci s'établit à 2,079 millions d'accès au 31 décembre 2006 contre 1,614 million au 31 décembre 2005.

Le chiffre d'affaires de l'interconnexion nationale affiche une baisse de -1,7 % en données à base comparable (-3,6 % en données historiques) : l'effet du développement du trafic "voix" de l'interconnexion nationale est compensé par l'impact de la baisse significative du trafic de l'interconnexion "Internet bas débit". Enfin, le chiffre d'affaires des services de données aux opérateurs (liaisons louées et services Turbo DSL) enregistre une baisse de –3,0 % liée aux baisses de tarifs sur le Turbo DSL intervenues fin 2005.

□ *Chiffre d'affaires des Autres services Réseaux et Opérateurs*

La baisse de –6,5 % en données à base comparable du chiffre d'affaires des Autres services Réseaux et Opérateurs (hausse de 4,5 % en données historiques) correspond, pour la plus large part, à la diminution du chiffre d'affaires des prestations fournies aux autres secteurs d'activité (baisse du trafic téléphonique en volume et baisses de prix liées en particulier aux terminaisons d'appels vers les mobiles).

L'effet de ces baisses est partiellement compensé par la progression de 3,0 % en données à base comparable (2,8 % en données historiques) du chiffre d'affaires des services aux opérateurs internationaux.

Enfin, le chiffre d'affaires relatif aux prestations de pose et d'entretien de câbles sous-marins demeure quasi-stable en 2006 comparé à l'année précédente.

2.2.2.1.1.3 Chiffre d'affaires - Autres Services de Communication Résidentiels en France

(en millions d'euros)					Exercices clos le 31 décembre
SCR France Autres SCR en France	**2006**	**2005** base comparable (non audité)	**2005** historique	**Var. (%)** base comparable (non audité)	**Var. (%)** historique
Chiffre d'affaires Autres SCR en France	**2 329**	**2 392**	**2 537**	**(2,6) %**	**(8,2) %**

En données historiques, le chiffre d'affaires des Autres Services de Communication Résidentiels en France s'élève à 2 329 millions d'euros en 2006 contre 2 537 millions d'euros en 2005, soit un repli de -8,2 % au cours de la période. Cette diminution reflète principalement le transfert des services d'assistance technique des "Autres Services de Communication Résidentiels en France" du sous-secteur d'activité SCR France vers les "Réseaux et Opérateurs" du sous-secteur d'activité SCR France.

En données à base comparable, le chiffre d'affaires des Autres Services de Communication Résidentiels en France affiche une baisse de -2,6 % en 2006 par rapport à 2005, résultant principalement :

- de la légère baisse des prestations fournies aux autres secteurs d'activité (distribution des produits et services, administration commerciale, service après vente, raccordement, maintenance et facturation), qui constitue plus de 80 % du chiffre d'affaires des Autres Services de Communication Résidentiels en France ;

- de la baisse du chiffre d'affaires généré par les services de Renseignements par opérateur, suite à l'ouverture totale du marché à la concurrence en novembre 2005 et à l'arrêt du "12" le 3 avril 2006

- et de celle du chiffre d'affaires lié aux ventes et location d'équipements. Cette rubrique regroupe les ventes d'accessoires fixes et mobiles en boutiques et les ventes d'équipements de la filiale EGT dont l'activité est recentrée sur la visiophonie, suite à la cession de son activité fax au 31 mai 2005.

Ces baisses sont partiellement compensées par la progression des prestations d'assistance client à domicile et le développement de l'activité de commerce en ligne (e-commerce) avec l'acquisition de la société TopAchat Clust en avril 2006.

2.2.2.1.2 Marge brute opérationnelle - SCR France

Les charges opérationnelles incluses dans la MBO du sous-secteur d'activité SCR France augmentent de 1,8 % en données historiques et de 1,2 % en données à base comparable entre 2005 et 2006. Les charges opérationnelles incluses dans la MBO comprennent notamment la comptabilisation en 2005 d'une reprise de provision de 199 millions d'euros relative aux activités du Groupe au Liban (voir notes 3, 6 et 33 de l'annexe aux comptes consolidés), ainsi que la comptabilisation en 2006, i) d'une reprise de provision de 129 millions d'euros au titre des avantages sociaux aux retraités du groupe France Télécom suite au transfert des activités sociales du Groupe au Comité d'entreprise (voir notes 3, 6 et 26 de l'annexe aux comptes consolidés), et ii) d'un produit de 74 millions d'euros correspondant à une indemnité transactionnelle relative aux activités du Groupe au Liban.

En données à base comparable, la hausse de -141 millions d'euros des charges opérationnelles incluses dans la MBO intègre essentiellement :

- l'augmentation des charges de sous-traitance d'exploitation et de maintenance technique, résultant notamment de la hausse des charges de sous-traitance d'intervention. Cette hausse est essentiellement générée par le développement rapide des offres multiservices haut débit ADSL et du dégroupage des lignes téléphoniques ;

- la forte progression des charges de sous-traitance des centres d'appel ;

- et l'augmentation des charges commerciales, qui s'explique principalement par la hausse des achats de terminaux et autres produits vendus (notamment les Livebox).

Ces hausses sont partiellement compensées par la réduction des achats et reversements aux opérateurs, suite à la baisse du prix des terminaisons d'appels fixe vers mobile, et la diminution des charges de personnel (salaires et charges), liée essentiellement à la baisse des effectifs du sous-secteur d'activité SCR France.

La MBO du sous-secteur d'activité SCR France décroît de -4,6 % en données historiques et de -5,4 % en données à base comparable pour atteindre 5 650 millions d'euros en 2006. Cette baisse s'explique par l'effet conjugué de la diminution du chiffre d'affaires et de la hausse des charges opérationnelles incluses dans la MBO.

2.2.2.1.3 Investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication - SCR France

En données historiques, les investissements corporels et incorporels hors licences augmentent de 6,8 % pour atteindre 1 928 millions d'euros en 2006.

En données à base comparable, l'augmentation de 5,4 % des investissements corporels et incorporels hors licences du sous-secteur d'activité SCR France en 2006 concerne principalement :

- les terminaux loués et Livebox, en augmentation de 79 millions d'euros, résultant du succès de la Livebox (3,437 millions de passerelles Livebox louées au 31 décembre 2006 contre 1,559 million un an plus tôt), et dans une moindre mesure du développement de l'offre de télévision numérique sur ADSL avec près de 577 milliers de clients au 31 décembre 2006 ;

- et les plateformes pour le service client, en hausse de 55 millions d'euros, suite notamment au développement des plateformes de services et des achats de licence concernant la "Voix sur IP".

En sens inverse, les investissements liés à l'informatique et aux infrastructures et équipements relatifs au réseau baissent en 2006 par rapport à 2005, dans le cadre de l'effort d'optimisation des applications et équipements informatiques et du taux d'occupation du réseau.

2.2.2.2 Services de Communication Résidentiels Pologne (SCR Pologne)

▪ Données financières et effectifs - SCR Pologne

(en millions d'euros)					Exercices clos le 31 décembre
SCR Pologne	**2006**	**2005** base comparable [1] (non audité)	**2005** historique	**Var. (%)** base comparable [1] (non audité)	**Var. (%)** historique
Chiffre d'affaires	3 048	3 246	3 141	(6,1) %	(3,0) %
MBO	1 430	1 453	1 406	(1,6) %	1,8 %
MBO / Chiffre d'affaires	*46,9 %*	*44,8 %*	*44,7 %*		
CAPEX	489	463	448	5,8 %	9,2 %
CAPEX / Chiffre d'affaires	*16,1 %*	*14,3 %*	*14,3 %*		
MBO-CAPEX	941	991	958	(5,0) %	(1,7) %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	29 748	31 244	31 097	(4,8) %	(4,3) %

(1) Voir section 5.1.1 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2005".

▪ Indicateurs opérationnels - SCR Pologne

(en milliers - en fin de période)					Exercices clos le 31 décembre
SCR Pologne	**2006**	**2005** base comparable (non audité)	**2005** historique	**Var. (%)** base comparable (non audité)	**Var. (%)** historique
Nombre de clients de la téléphonie fixe [1]	10 128	10 607	10 607	(4,5) %	(4,5) %
Nombre de clients Internet haut débit (ADSL+SDI [2])	1 712	1 166	1 166	46,8 %	46,8 %

(1) Le nombre de clients de la téléphonie fixe au 31 décembre 2005 a été corrigé.
(2) SDI : technologie d'accès rapide à l'Internet.

▪ Chiffre d'affaires - SCR Pologne

En données historiques, le chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCR Pologne, qui s'établit à 3 048 millions d'euros en 2006 enregistre une baisse limitée à -3,0 % par rapport à 2005, en raison de l'effet positif de la variation de change entre le zloty polonais et l'euro entre 2005 et 2006.

En données à base comparable, le chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCR Pologne affiche une diminution de -6,1 %. Celui-ci est en recul en raison notamment de la baisse du chiffre d'affaires de la "voix", partiellement compensée par la hausse du chiffre d'affaires en provenance des services en croissance comme l'accès à Internet haut débit et les activités de vente en gros.

Le recul du chiffre d'affaires des communications téléphoniques résulte notamment, i) de l'effet croissant de la substitution du fixe par le mobile, ii) du recul du marché global du trafic téléphonique commuté, et iii) de l'environnement concurrentiel difficile.

TP S.A. poursuit la migration de ses clients des offres initiales classiques vers les Nouveaux Plans Tarifaires (lancés en 2004), dont le tarif de l'abonnement est supérieur. Ainsi, au 31 décembre 2006, on compte plus de 3,92 millions de clients ayant opté pour les Nouveaux Plans Tarifaires. Ces Nouveaux Plans Tarifaires permettent de ralentir la baisse du trafic téléphonique et d'accroître le chiffre d'affaires relatif à l'abonnement, qui passe de 49 % du chiffre d'affaires "voix" en 2005 à 57 % en 2006. Par ailleurs, le succès de ces nouvelles offres permet à TP S.A. de défendre sa part de marché dans les services "voix".

Le chiffre d'affaires de l'accès à l'Internet haut débit du sous-secteur d'activité SCR Pologne enregistre, en données à base comparable, une progression de 20,3 % en 2006, tirée par l'augmentation de 46,8% du nombre de clients haut débit avec près

de 544 milliers de nouveaux clients (soit 1,710 million de clients haut débit au 31 décembre 2006 contre 1,166 million un an plus tôt). Par ailleurs, TP S.A. enrichit son offre haut débit avec le lancement de la Livebox en 2006 : le nombre de Livebox loués s'établit à près de 150 milliers au 31 décembre 2006. Cette évolution favorable permet à TP S.A. de maintenir une position de tout premier plan sur le marché du haut débit en Pologne, et fait plus que compenser la baisse du chiffre d'affaires de l'Internet bas débit, qui représente 10 % du chiffre d'affaires total des services d'accès à l'Internet en 2006.

Les services de transmission de données (incluant l'Internet bas et haut débit, la transmission de données et les liaisons louées) en progression de 6,5 % en 2006, représentent 19 % du chiffre d'affaires total du sous-secteur d'activité SCR Pologne en 2006 contre 17 % en 2005.

▪ Marge brute opérationnelle - SCR Pologne

En données historiques, la hausse de 1,8 % de la MBO du sous-secteur d'activité SCR Pologne, qui passe de 1 406 million d'euros en 2005 à 1 430 million d'euros en 2006, résulte à la fois de l'effet de la variation de change entre le zloty polonais et l'euro, qui évolue favorablement entre 2005 et 2006 et de la diminution des charges opérationnelles incluses dans la MBO.

En données à base comparable, la diminution de -1,6 % de la MBO (1 430 million d'euros en 2006 contre 1 453 million d'euros en 2005) s'explique essentiellement par la baisse du chiffre d'affaires, partiellement compensée par les économies significatives sur les coûts réalisées grâce à un contrôle strict des charges opérationnelles incluses dans la MBO. Ces économies concernent principalement :

- les achats et reversements aux opérateurs, qui affichent une baisse de -8,4 %, résultant principalement de la baisse du trafic vers les opérateurs locaux ;

- les charges de sous-traitance d'exploitation et de maintenance technique et les charges informatiques grâce aux économies réalisées sur les installations téléphoniques fixes et la maintenance, suite à la renégociation des contrats de sous-traitance ;

- les charges de personnel (salaires et charges), dont la baisse de -2,7 % s'explique essentiellement par une diminution du nombre d'employés (effectifs actifs fin de période) suite au plan de restructuration, qui a entraîné une baisse de -4,8 % du nombre moyen d'employés (équivalent temps plein) entre 2005 et 2006 ;

- et les frais généraux, qui diminuent de 5,4 % en raison de la maîtrise des coûts.

En pourcentage du chiffre d'affaires, la MBO passe de 44,7 % en 2005 en données historiques (44,8 % en données à base comparable) à 46,9 % en 2006.

▪ Investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication - SCR Pologne

En données historiques, les investissements corporels et incorporels hors licences augmentent de 9,2 % pour atteindre 489 millions d'euros en 2006.

En données à base comparable, les investissements corporels et incorporels hors licences sont en croissance de 5,8 % entre 2005 et 2006. Cette évolution est liée essentiellement au lancement de nouveaux produits et d'offres convergentes et concerne principalement les activités à forte croissance (services de données). Les investissements relatifs aux terminaux loués et Livebox progressent fortement, du fait du lancement de la Livebox en 2006 avec près de 150 milliers de Livebox louées au 31 décembre 2006. Ainsi, le ratio des investissements corporels et incorporels hors licences rapportés au chiffre d'affaires augmente de 1,8 point en données historiques comme en données à base comparable pour atteindre 16,1 % en 2006.

2.2.2.3 Services de Communication Résidentiels Reste du monde (SCR Reste du monde)

▪ Données financières et effectifs - SCR Reste du monde

(en millions d'euros)					Exercices clos le 31 décembre
	2006	**2005**	**2005**	**Var. (%)**	**Var. (%)**
SCR Reste du monde		base comparable [1] (non audité)	historique	base comparable [1] (non audité)	historique
Chiffre d'affaires	2 005	2 019	1 837	(0,7)%	9,2 %
MBO	185	283	213	(34,7)%	(13,1)%
MBO / Chiffre d'affaires	*9,2 %*	*14,0 %*	*11,6 %*		
CAPEX	304	301	284	1,2 %	7,3 %
CAPEX / Chiffre d'affaires	*15,2 %*	*14,9 %*	*15,4 %*		
MBO - CAPEX	(119)	(17)	(71)	ns	68,3 %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	8 138	8 537	7 196	(4,7)%	13,1 %

(1) Voir section 5.1.1 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2005".

Indicateurs opérationnels - SCR Reste du monde

SCR Reste du monde	2006	2005 base comparable (non audité)	2005 historique	Var. (%) base comparable (non audité)	Var. (%) historique
				Exercices clos le 31 décembre	
Espagne					
Chiffre d'affaires (1)	558	658	646	(15,2)%	(13,7)%
Nombre de clients Internet haut débit (ADSL) (2)	640	563	563	13,7 %	13,7 %
Royaume-Uni					
Chiffre d'affaires (1)	426	426	425	0,1 %	0,4 %
Nombre de clients Internet haut débit (ADSL) (2)	1 063	906	906	17,3 %	17,3 %
Pays-Bas					
Chiffre d'affaires (1)	100	81	81	24,5 %	24,5 %
Nombre de clients Internet haut débit (ADSL + Câble) (2)	488	506	506	(3,6)%	(3,6)%
Sénégal (3)					
Chiffre d'affaires (1)	378	321	233	17,8 %	62,4 %
Nombre de clients de la téléphonie fixe (2)	283	267	267	6,0 %	6,0 %
Jordanie (4)					
Chiffre d'affaires (1)	203	207	118	(1,9)%	71,1 %
Nombre de clients de la téléphonie fixe (2)	614	628	251	(2,2)%	144,6 %
Côte d'Ivoire					
Chiffre d'affaires (1)	169	161	161	4,8 %	4,8 %
Nombre de clients de la téléphonie fixe (2)	271	244	244	11,1 %	11,1 %

(1) En millions d'euros.
(2) En milliers. En fin de période.
(3) Intégration en consolidation globale de la société Sonatel le 1er juillet 2005, précédemment en intégration proportionnelle à 42,33 % (voir note 4 de l'annexe aux comptes consolidés).
(4) Intégration en consolidation globale de la société Jordan Telecommunications Company (JTC) et de ses filiales le 5 juillet 2006, précédemment en intégration proportionnelle à 40,0 % (voir note 4 de l'annexe aux comptes consolidés).

Chiffre d'affaires - SCR Reste du monde

En données historiques, le chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCR Reste du monde progresse de 9,2 % pour atteindre 2 005 millions d'euros en 2006, en raison principalement de l'impact favorable des variations de périmètre et autres variations (190 millions d'euros), en partie compensé par l'effet négatif des variations de change (-8 millions d'euros).

Les variations de périmètre intègrent notamment l'intégration en consolidation globale, i) de la société Sonatel le 1er juillet 2005, prenant effet le 1er janvier 2005 dans les données à base comparable, et ii) de la société Jordan Telecommunications Company et de ses filiales le 5 juillet 2006, prenant effet le 1er juillet 2005 dans les données à base comparable.

En données à base comparable, la baisse de -0,7 % du chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCR Reste du monde reflète essentiellement la baisse du chiffre d'affaires en Espagne, partiellement compensée par la croissance du chiffre d'affaires au Sénégal et aux Pays-Bas.

Marge brute opérationnelle - SCR Reste du monde

En données historiques, les charges opérationnelles incluses dans la MBO du sous-secteur d'activité SCR Reste du monde sont en hausse de 12,1 % entre 2005 et 2006. En données à base comparable, les charges opérationnelles incluses dans la MBO augmentent de 4,9 % au cours de la même période.

La MBO affiche une diminution de -13,1 % entre 2005 et 2006 en données historiques. En données à base comparable, la baisse de -34,7 % de la MBO dans la comparaison des deux périodes s'explique essentiellement par la baisse de la MBO de l'Espagne du fait du recul du chiffre d'affaires, que compense en partie la hausse de la MBO du Sénégal et des Pays-Bas, tirée par la progression du chiffre d'affaires.

Investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication - SCR Reste du monde

En données historiques, les investissements corporels et incorporels hors licences du sous-secteur d'activité SCR Reste du monde s'élèvent à 304 millions d'euros en 2006, contre 284 millions d'euros en 2005.

En données à base comparable, les investissements corporels et incorporels hors licences augmentent de 1,2 %. Cette hausse reflète principalement la croissance des investissements au Royaume-Uni (augmentation de 27 millions d'euros), résultant du succès de la Livebox et du développement du dégroupage, compensée en partie par la diminution des investissements en Espagne.

Ainsi, le ratio des investissements corporels et incorporels hors licences rapportés au chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCR Reste du monde passe de 14,9 % en données à base comparable (15,4 % en données historiques) en 2005 à 15,2 % en 2006.

2.2.3 Services de Communication Entreprises (SCE)

Le secteur d'activité SCE regroupe les solutions et services de communication dédiés aux entreprises en France et dans le monde.

▪ Données financières et effectifs - Services de Communication Entreprises (SCE)

(en millions d'euros)				Exercices clos le 31 décembre	
SCE	**2006**	**2005** base comparable (1) (non audité)	**2005** historique	**Var. (%)** base comparable (1) (non audité)	**Var. (%)** historique
Chiffre d'affaires	7 652	8 046	7 785	(4,9)%	(1,7)%
MBO	1 590	1 897	1 949	(16,1)%	(18,4)%
MBO / Chiffre d'affaires	*20,8 %*	*23,6 %*	*25,0 %*		
CAPEX	430	362	370	19,0 %	16,0 %
CAPEX / Chiffre d'affaires	*5,6%*	*4,5%*	*4,8%*		
MBO - CAPEX	1 160	1 535	1 579	(24,4)%	(26,5)%
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	17 367	16 920	16 809	2,6 %	3,3 %

(1) Voir section 5.1.1 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2005".

▪ Indicateurs opérationnels - Services de Communication Entreprises (SCE)

(en fin de période)				Exercices clos le 31 décembre	
SCE	**2006**	**2005** base comparable (non audité)	**2005** historique	**Var. (%)** base comparable (non audité)	**Var. (%)** historique
Nombre de lignes téléphoniques Entreprises (1) (en millions) en France	5,8	-	5,9	-	(1,9)%
Nombre total des accès permanents aux réseaux de données en France (2)	300,3	-	285,6	-	5,2 %
dont Nombre des accès IP-VPN en France (2)	209,2	-	145,3	-	44,0 %
Nombre des accès IP-VPN dans le monde (3)	256,1	-	184,1	-	39,1 %
Nombre d'utilisateurs des services de nomadisme Business Everywhere en France (3)	485,8	-	407,8	-	19,1 %

(1) Ce chiffre comprend les lignes analogiques standards (hors lignes en dégroupage total) et les canaux Numéris (RNIS), chaque canal Numéris étant comptabilisé comme une ligne.
(2) En milliers. Accès des clients externes au groupe France Télécom, hors marché opérateurs.
(3) En milliers.

▪ Chiffre d'affaires - Services de Communication Entreprises (SCE)

(en millions d'euros)				Exercices clos le 31 décembre	
SCE	**2006**	**2005** base comparable (non audité)	**2005** historique	**Var. (%)** base comparable (non audité)	**Var. (%)** historique
Téléphonie fixe et services de données classiques	4 063	4 727	4 726	(14,0)%	(14,0)%
Services de réseaux avancés	1 879	1 694	1 702	10,9 %	10,4 %
Intégration et infogérance d'applications critiques de communication	836	752	747	11,1 %	11,9 %
Autres services Entreprises	874	872	611	0,3 %	43,2 %
Chiffre d'affaires Services de Communication Entreprises	**7 652**	**8 046**	**7 785**	**(4,9)%**	**(1,7)%**

En données historiques, le chiffre d'affaires du secteur d'activité SCE affiche une baisse de -1,7 % entre 2005 et 2006. Cette évolution intègre notamment, i) l'impact du transfert de l'activité PABX (*Private Automatic Branch eXchange*, autocommutateur privé d'entreprise) du secteur d'activité SCR vers le secteur d'activité SCE, et ii) l'effet positif des variations de périmètre suite à l'acquisition de Groupe Diwan et de Neocles Corporate au second semestre 2006.

- Chiffre d'affaires de la Téléphonie fixe et services de données classiques

En données historiques comme en données à base comparable, le recul du chiffre d'affaires de la Téléphonie fixe et des services de données classiques est essentiellement lié au recul du chiffre d'affaires des services de données classiques et à la baisse du chiffre d'affaires de la téléphonie fixe.

En données à base comparable, le chiffre d'affaires des services de données classiques, qui comprend principalement les liaisons louées et les technologies historiques de services réseaux telles que l'X.25, l'ATM et le Frame Relay, s'inscrit en recul de -27,6 % en 2006 par rapport à 2005. Le recul du chiffre d'affaires des services d'infrastructures classiques, réalisé principalement en France, reflète la poursuite tout au long de l'année 2006 de la migration des réseaux des entreprises clientes vers des technologies plus récentes, notamment le remplacement d'une partie des liaisons analogiques et numériques à bas et moyen débits par des accès IP sur xDSL. La baisse du chiffre d'affaires des services de données managées classiques reflète les déconnexions liées à l'évolution du marché des solutions Entreprises, caractérisé par des clients optant pour des solutions IP.

En données à base comparable, la baisse de -5,4 % du chiffre d'affaires de la Téléphonie fixe classique (soit 67 % du chiffre d'affaires de la Téléphonie fixe et des services de données classiques) entre 2005 et 2006 est liée :

- à l'impact des baisses de prix, principalement liées aux baisses tarifaires intervenues en début d'année sur les communications fixes vers mobiles et aux remises accordées aux entreprises sur les communications ;

- à la diminution de -9 % du volume des communications téléphoniques Entreprises (baisse du marché mesuré à l'interconnexion et baisse des parts de marché de France Télécom).

Le nombre de lignes téléphoniques Entreprises en France n'affiche qu'une légère décroissance, la baisse des canaux Numéris (RNIS), qui sont remplacés progressivement par des accès IP sur xDSL, étant compensée en partie par, i) l'augmentation du nombre de lignes analogiques, supports de la migration vers les solutions IP, et ii) le maintien par les entreprises de leurs accès téléphoniques dans cette phase de transition, avant de basculer complètement en "tout IP".

- Chiffre d'affaires des Services de réseaux avancés

La progression significative du chiffre d'affaires des Services de réseaux avancés (en augmentation de 10,4 % en données historiques et de 10,9 % en données à base comparable entre 2005 et 2006) reflète principalement la croissance du chiffre d'affaires des services de réseaux IP.

Le chiffre d'affaires des services réseaux IP comprend les réseaux privés virtuels IP, les accès Internet et la "Voix sur IP". En données à base comparable, le chiffre d'affaires des services réseaux IP (soit 92 % du chiffre d'affaires des Services de réseaux avancés Entreprises en 2006) affiche une croissance de 11,5 % en 2006 par rapport à 2005, reflétant la part croissante des solutions IP-VPN. Au 31 décembre 2006, la part des accès permanents aux réseaux de données en France utilisant les technologies DSL s'établit à 84 % contre 67 % un an plus tôt. La croissance du nombre d'accès IP-VPN en France est restée soutenue tout au long de l'année 2006 (en augmentation de 44 % au 31 décembre 2006 par rapport à l'année précédente).

Le chiffre d'affaires des services d'infrastructures avancés est réalisé en totalité en France et comprend principalement les supports xDSL. En données à base comparable, le chiffre d'affaires des services d'infrastructures avancés est en progression de 10,9 % en 2006 par rapport à 2005, reflétant les migrations vers les technologies xDSL et les services à très haut débit comprenant notamment MAN Ethernet et Ethernet LINK.

- Chiffre d'affaires des Services d'intégration et d'infogérance d'applications critiques de communication

Le chiffre d'affaires des Services d'intégration et d'infogérance d'applications critiques de communication enregistre une progression de 11,9 % en données historiques et de 11,1 % en données à base comparable. Cette croissance provient d'abord de l'augmentation du chiffre d'affaires des services d'infogérance d'applications critiques, comprenant les services de messagerie, d'hébergement et de sécurité, les solutions de machine à machine et les plateformes de gestion de la relation client, et qui affiche une croissance soutenue de 19,1 % en données à base comparable entre 2005 et 2006, en particulier en France. Le chiffre d'affaires des services d'intégration, qui comprend le chiffre d'affaires lié aux services d'intégration sur site et à la maintenance, s'inscrit par ailleurs en progression de 12,4 % en 2006 comparé à 2005 en données à base comparable. Enfin, le chiffre d'affaires des services de conseil et de gestion de projet est en croissance de 2,7 % en 2006 par rapport à 2005 en données à base comparable.

- Chiffre d'affaires des Autres Services Entreprises

Le chiffre d'affaires des Autres Services Entreprises comprend le chiffre d'affaires lié à la télédiffusion, marché sur lequel France Télécom est présent à travers sa filiale GlobeCast, et le chiffre d'affaires de la vente et de la location d'équipements de réseaux (PBXs, IPBXs, routeurs). La progression de 43,2 % du chiffre d'affaires des Autres Services Entreprises entre 2005 et 2006 en données historiques est principalement liée au transfert de l'activité PABX (*Private Automatic Branch eXchange*, autocommutateur privé d'entreprise) du secteur d'activité SCR vers le secteur d'activité SCE.

▪ Marge brute opérationnelle - Services de Communication Entreprises (SCE)

En 2006, la MBO du secteur d'activité SCE s'établit à 1 590 millions d'euros, en baisse de -18,4 % par rapport à 2005 en données historiques.

En données à base comparable, celle-ci s'inscrit en recul de -16,1 %. Ainsi, le ratio de MBO rapportée au chiffre d'affaires est en recul de -2,8 points en données à base comparable, s'établissant à 20,8 % en 2006. La baisse de la MBO reflète le recul du chiffre d'affaires de la Téléphonie fixe et des services de données classiques, partiellement compensé par les économies réalisées sur les achats et reversements (opérateurs et autres services), liées à la baisse des volumes de trafic et des prix de terminaisons d'appel fixe vers mobile. La transformation vers des solutions IP et vers les activités de services se poursuit et son impact commence à se refléter dans la MBO du secteur d'activité SCE.

▪ Investissements corporels et incorporels - Services de Communication Entreprises (SCE)

Les investissements corporels et incorporels s'élèvent à 430 millions d'euros en 2006, en progression de 16,0 % en données historiques et de 19,0 % en données à base comparable par rapport à 2005. Cette augmentation est principalement due aux investissements réalisés dans des pays en fort développement et à la conclusion de contrats relatifs à l'activité de services.

3. PRÉSENTATION DES EXERCICES 2005 ET 2004

3.1 ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU GROUPE

Du fait de la cession par France Télécom de PagesJaunes Groupe en date du 11 octobre 2006, PagesJaunes Groupe est considéré comme une activité cédée en application de la norme IFRS 5. En conséquence, les charges et les produits nets de l'activité PagesJaunes Groupe sont présentés dans le résultat net des activités cédées (voir section 3.1.3.4 "Résultat net des activités cédées") et les données publiées sur les exercices 2004 et 2005 ont été retraitées (voir section 1.1.2 "Secteurs d'activité" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés).

3.1.1 Du chiffre d'affaires à la marge brute opérationnelle du Groupe

Les charges opérationnelles comprises dans la détermination de la MBO, désignées ci-après "OPEX", comprennent, i) les charges opérationnelles hors charges de personnel (salaires et charges), désignées ci-après "OPEX hors charges de personnel (salaires et charges)", comprenant les achats externes et les autres produits et charges opérationnels, et ii) les charges de personnel (salaires et charges).

(en millions d'euros)					Exercices clos le 31 décembre
	2005 historique	**2004** base comparable (1) (non audité)	**2004** historique	**Var. (%)** base comparable (1) (non audité)	**Var. (%)** historique
Chiffre d'affaires	**48 082**	**46 945**	**45 285**	**2,4 %**	**6,2 %**
OPEX (2)	**(30 129)**	**(29 094)**	**(27 769)**	**3,6 %**	**8,5 %**
OPEX hors charges de personnel (salaires et charges) (2)	(21 665)	(20 471)	(19 195)	5,8 %	12,9 %
Achats externes (2)	(19 923)	(18 940)	(17 650)	5,2 %	12,9 %
Autres produits et charges opérationnels	(1 742)	(1 531)	(1 545)	13,8 %	12,7 %
Charges de personnel (salaires et charges) (2)	(8 464)	(8 623)	(8 574)	(1,9)%	(1,3)%
MBO	**17 953**	**17 851**	**17 516**	**0,6 %**	**2,5 %**

(1) Voir section 5.1.2 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2004".
(2) Voir section 5.6 "Glossaire financier" et note 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

3.1.1.1 Chiffre d'affaires

Les données relatives aux secteurs d'activité et sous-secteurs d'activité qui sont présentées dans les sections suivantes s'entendent, sauf mention contraire, avant élimination des opérations inter-secteurs d'activité et inter-sous-secteurs d'activité (voir note 5 de l'annexe aux comptes consolidés). Par ailleurs, les variations ci-après, sont calculées sur la base des données en milliers d'euros, bien qu'affichées en millions d'euros.

(en millions d'euros)					Exercices clos le 31 décembre
Chiffre d'affaires	**2005** historique	**2004** base comparable (1) (non audité)	**2004** historique	**Var. (%)** base comparable (1) (non audité)	**Var. (%)** historique
Services de Communication Personnels (SCP)	**23 535**	**21 913**	**20 564**	**7,4 %**	**14,4 %**
SCP France	9 773	9 217	8 365	6,0 %	16,8 %
SCP Royaume-Uni	5 832	5 786	5 833	0,8 %	(0,0)%
SCP Espagne	536	496	-	8,0 %	-
SCP Pologne	1 598	1 402	1 247	13,9 %	28,1 %
SCP Reste du monde	5 991	5 170	5 290	15,9 %	13,3 %
Eliminations	(195)	(158)	(171)	22,2 %	13,9 %
Services de Communication Résidentiels (SCR)	**22 534**	**22 800**	**22 440**	**(1,2)%**	**0,4 %**
SCR France	17 718	17 914	18 002	(1,1)%	(1,6)%
SCR Pologne	3 141	3 380	3 011	(7,0)%	4,3 %
SCR Reste du monde	1 837	1 671	1 584	9,9 %	16,0 %
Eliminations	(162)	(165)	(157)	(1,2)%	3,0 %
Services de Communication Entreprises (SCE)	**7 785**	**8 227**	**8 235**	**(5,4)%**	**(5,5)%**
Eliminations	(5 772)	(5 995)	(5 954)	(3,7)%	(3,0)%
Total Groupe	**48 082**	**46 945**	**45 285**	**2,4 %**	**6,2 %**

(1) Voir section 5.1.2 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2004".

Le chiffre d'affaires du groupe France Télécom s'établit à 48 082 millions d'euros en 2005, en hausse de 6,2 % en données historiques et de 2,4 % en données à base comparable par rapport à 2004.

En **données historiques**, le chiffre d'affaires de France Télécom s'établit à 48 082 millions d'euros en 2005, en croissance de 6,2 % par rapport à l'exercice précédent. L'évolution du chiffre d'affaires entre 2004 et 2005 en données historiques est marquée par l'impact favorable des variations de périmètre et autres variations qui s'établit à 1 184 millions d'euros et concerne principalement :

- l'impact positif de la sortie du dispositif *"Bill & Keep"* le 1er janvier 2005, prenant effet le 1er janvier 2004 dans les données à base comparable, représentant un impact positif de 846 millions d'euros ;

- l'effet positif des entrées de périmètre pour 665 millions d'euros, constitué principalement de l'impact de l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena pour 496 millions d'euros, de l'effet de l'intégration en consolidation globale de la société Sonatel et de ses filiales pour 115 millions d'euros, et de l'impact de l'intégration de plusieurs filiales au sein des sous-secteurs d'activité SCP Reste du monde et SCR Reste du monde pour 31 millions d'euros ;

- compensé, en partie, par l'effet négatif des sorties de périmètre pour -312 millions d'euros, avec essentiellement la cession d'Orange Danemark pour -194 millions d'euros et la cession de France Télécom Câble (FTC) pour -101 millions d'euros.

Par ailleurs, l'effet positif des variations de change représente un impact de 476 millions d'euros en 2004, l'impact positif de 508 millions d'euros lié au zloty polonais et de 31 millions d'euros relatif à la livre égyptienne compensant largement l'effet défavorable de la variation de la livre sterling (-50 millions d'euros).

En **données à base comparable**, le chiffre d'affaires progresse de 2,4 % entre 2004 et 2005. L'augmentation du chiffre d'affaires du Groupe est tirée par la croissance du secteur d'activité SCP (en progression de 7,4 %), dont le chiffre d'affaires progresse dans tous les sous-secteurs d'activité, et qui reste soutenue par la progression dynamique du nombre de clients. Cette croissance dans les activités mobiles vient plus que compenser la baisse limitée du chiffre d'affaires du secteur d'activité SCR (-1,2 %), le repli des services fixes classiques pour le grand public étant limité par la croissance des usages Internet haut débit. L'évolution du chiffre d'affaires du secteur d'activité SCE, en recul de -5,4 %, reflète la baisse tendancielle des services aux entreprises en France.

En **données historiques**, le nombre de clients de France Télécom à travers les sociétés contrôlées s'établit à 144,6 millions au 31 décembre 2005 (dont 10,3 millions de clients pour l'opérateur mobile espagnol Amena), soit une progression de 16,5 %. Le nombre de clients supplémentaires entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2004 s'élève à 20,5 millions en données historiques et concerne pour l'essentiel, les services mobiles qui totalisent 21,6 millions de clients actifs supplémentaires. L'Internet affiche une légère progression de 0,6 million de clients actifs. La téléphonie fixe enregistre, pour sa part, un léger recul du nombre de clients (diminution de -0,9 million de clients). Par ailleurs, on note une baisse de -0,9 million de clients au câble du fait de la cession de France Télécom Câble (FTC) au premier trimestre 2005.

En **données à base comparable**, l'augmentation du nombre de clients du Groupe est de 8,9 % entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005.

3.1.1.2 Charges opérationnelles

3.1.1.2.1 Charges opérationnelles hors charges de personnel (salaires et charges)

(en millions d'euros)				Exercices clos le 31 décembre	
	2005 historique	**2004** base comparable (1) (non audité)	**2004** historique	**Var. (%)** base comparable (1) (non audité)	**Var. (%)** historique
Achats externes (2)	**(19 923)**	**(18 940)**	**(17 650)**	**5,2 %**	**12,9 %**
Charges commerciales (2)	(6 442)	(5 845)	(5 660)	10,2 %	13,8 %
Achats et reversements aux opérateurs	(7 440)	(7 122)	(6 222)	4,5 %	19,6 %
Autres achats externes (2)	(6 041)	(5 973)	(5 768)	1,2 %	4,7 %
Autres produits et charges opérationnels	**(1 742)**	**(1 531)**	**(1 545)**	**13,8 %**	**12,7 %**
OPEX hors charges de personnel (salaires et charges) (2)	**(21 665)**	**(20 471)**	**(19 195)**	**5,8 %**	**12,9 %**

(1) Voir section 5.1.2 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2004".
(2) Voir section 5.6 "Glossaire financier" et note 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les charges opérationnelles hors charges de personnel (salaires et charges) incluses dans la MBO s'élèvent à -21 665 millions d'euros en 2005, contre -19 195 millions d'euros en 2004 en données historiques et -20 471 millions d'euros en données à base comparable.

En **données historiques**, l'augmentation de 12,9 % des charges opérationnelles hors charges de personnel (salaires et charges) entre 2004 et 2005 intègre principalement, i) l'effet de la sortie du dispositif *"Bill & Keep"* au 1er janvier 2005, qui se traduit en 2005 par une augmentation des achats et reversements aux opérateurs de -889 millions d'euros, ii) l'impact négatif des variations de change, liées principalement à l'évolution du zloty polonais, qui s'élève à -179 millions d'euros, et iii) l'impact négatif des variations de périmètre, qui représente -216 millions d'euros, résultant essentiellement de l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena le 8 novembre 2005.

En **données à base comparable**, les charges opérationnelles hors charges de personnel (salaires et charges) sont en hausse de 5,8 % entre 2004 et 2005, et reflètent, d'une part, l'augmentation de 5,2 % des achats externes, principalement des charges commerciales, et d'autre part, la hausse des autres charges opérationnelles (nettes des autres produits opérationnels) qui progressent de 13,8 %.

▪ Achats externes

Les achats externes s'élèvent à -19 923 millions d'euros en 2005, contre, en 2004, -17 650 millions d'euros en données historiques et -18 940 millions d'euros en données à base comparable.

En **données historiques**, la hausse de 12,9 % des achats externes entre les deux périodes, soit -2 273 millions d'euros, s'explique principalement par l'impact des variations de périmètre, des variations de change et autres variations, qui s'élève globalement à -1 290 millions d'euros, et comprend essentiellement, i) l'effet de la sortie du dispositif *"Bill & Keep"* au 1er janvier 2005, qui se traduit en 2005 par une augmentation des achats et reversements aux opérateurs de -889 millions d'euros, ainsi que ii) l'effet de l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena le 8 novembre 2005.

En **données à base comparable**, les achats externes augmentent de 5,2 % entre 2004 et 2005. Cette croissance s'explique principalement par, i) l'augmentation de 10,2 % des charges commerciales, qui reflète les efforts du Groupe, dans un contexte concurrentiel renforcé, pour la fidélisation des clients existants, la conquête de nouveaux clients et l'investissement dans la croissance, et ii) la progression de 4,5 % des achats et reversements aux opérateurs. En données à base comparable, les autres achats externes connaissent une progression limitée à 1,2 % entre 2004 et 2005, l'augmentation des charges informatiques et des charges immobilières étant en grande partie compensée par la baisse des frais généraux.

▪ Autres produits et charges opérationnels

En 2005, les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à -1 742 millions d'euros, contre, en 2004, -1 545 millions d'euros en données historiques et -1 531 millions d'euros en données à base comparable, soit une hausse de 12,7 % en données historiques et de 13,8 % en données à base comparable.

En **données historiques** comme en **données à base comparable**, cette évolution reflète principalement les effets, i) de l'amende du Conseil de la Concurrence aux trois opérateurs mobiles en France, dont -256 millions d'euros pour Orange France (voir notes 3, 6 et 33 de l'annexe aux comptes consolidés), ii) de l'amende du Conseil de la Concurrence dans le domaine du haut débit par ADSL pour -80 millions d'euros (voir note 33 de l'annexe aux comptes consolidés), et iii) de la reprise de provision de 199 millions d'euros relative aux activités du Groupe au Liban (voir notes 3, 6 et 33 de l'annexe aux comptes consolidés).

3.1.1.2.2 Charges de personnel (salaires et charges)

Les charges de personnel (salaires et charges) incluses dans la MBO n'incluent pas la participation des salariés et la rémunération en actions (voir section 3.1.2 "De la marge brute opérationnelle au résultat d'exploitation du Groupe").

▪ Nombre d'employés (effectifs actifs fin de période)

				Exercices clos le 31 décembre	
Nombre d'employés (effectifs actifs fin de période) (1)	**2005** historique	**2004** base comparable (non audité)	**2004** historique	**Var. (%)** base comparable (non audité)	**Var. (%)** historique
France Télécom S.A.	104 661	107 847	107 836	(3,0)%	(2,9)%
Filiales en France	12 354	12 807	13 540	(3,5)%	(8,8)%
Total France	**117 015**	**120 654**	**121 376**	**(3,0)%**	**(3,6)%**
Filiales internationales	81 170	83 953	80 756	(3,3)%	0,5%
Total Groupe	**198 185**	**204 607**	**202 132**	**(3,1)%**	**(2,0)%**

(1) Voir section 5.6 "Glossaire financier".

En **données historiques**, le nombre d'employés (effectifs actifs fin de période) du Groupe diminue de -3 947 personnes entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005. Cette baisse porte sur la France avec -4 361 personnes, partiellement compensée par une augmentation de 414 personnes à l'international.

En **données à base comparable**, le nombre d'employés (effectifs actifs fin de période) du Groupe diminue de -6 422 personnes entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005. Cette baisse provient à la fois de la France, avec -3 639 personnes, et des filiales internationales, avec -2 783 personnes. En France, cette diminution porte principalement sur le nombre d'employés en contrat à durée indéterminée, en baisse de -4 201 personnes, et s'explique essentiellement par l'effet des départs induits par le dispositif du plan de congés de fin de carrière. En termes de contrat à durée indéterminée, -4 392 départs en congés de fin de carrière et -3 152 départs définitifs ont été comptabilisés en France entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005. Par ailleurs, -739 mobilités nettes vers la fonction publique ont été enregistrées au cours de l'année 2005 (voir note 32 de l'annexe aux comptes consolidés). En sens inverse, 3 869 recrutements externes en contrat à durée indéterminée ont été effectués en 2005.

▪ Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)

Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein) (1)	2005 historique	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	Var. (%) base comparable (non audité)	Var. (%) historique
				Exercices clos le 31 décembre	
France Télécom S.A.	102 234	106 745	106 875	(4,2)%	(4,3)%
Filiales en France	12 352	12 916	13 393	(4,4)%	(7,8)%
Total France	**114 586**	**119 661**	**120 268**	**(4,2)%**	**(4,7)%**
Filiales internationales	77 189	80 066	79 279	(3,6)%	(2,6)%
Total Groupe	**191 775**	**199 727**	**199 547**	**(4,0)%**	**(3,9)%**

(1) Voir section 5.6 "Glossaire financier".

En **données historiques**, le nombre moyen d'employés (équivalent temps plein) du Groupe diminue de -7 772 personnes entre 2004 et 2005, soit une baisse de -3,9 %.

Les variations de périmètre représentent une augmentation de 180 employés équivalent temps plein, principalement du fait, i) de l'impact de l'intégration en consolidation globale de la société Sonatel et de ses filiales (448 employés équivalent temps plein), ii) de l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena (368 employés équivalent temps plein), et iii) de l'intégration de Wirtualna Polska en Pologne (200 employés équivalent temps plein) et de plusieurs entités dans le domaine de la Recherche & Développement (186 employés équivalent temps plein). Ces augmentations sont partiellement compensées notamment par la cession d'Orange Danemark à l'international (-543 employés équivalent temps plein), et de France Télécom Câble (FTC) en France (-493 employés équivalent temps plein).

En **données à base comparable**, le nombre moyen d'employés (équivalent temps plein) du Groupe diminue de -7 952 personnes entre 2005 et 2006, soit une baisse de -4,0 %. Cette baisse provient essentiellement de la France avec -5 075 personnes, et dans une moindre mesure, des filiales internationales, avec -2 877 personnes. En France, le nombre moyen d'employés (équivalent temps plein) de France Télécom S.A. baisse entre 2004 et 2005 de -4,2 % en données à base comparable, soit -4 511 employés équivalent temps plein).

▪ Charges de personnel (salaires et charges)

(en millions d'euros) Charges de personnel (salaires et charges) (1)	2005 historique	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	Var. (%) base comparable (non audité)	Var. (%) historique
				Exercices clos le 31 décembre	
France Télécom S.A.	(5 168)	(5 243)	(5 212)	(1,4)%	(0,8)%
Filiales en France	(729)	(771)	(832)	(5,6)%	(12,4)%
Total France	**(5 897)**	**(6 014)**	**(6 044)**	**(2,0)%**	**(2,4)%**
Filiales internationales	(2 567)	(2 609)	(2 530)	(1,6)%	1,4%
Total Groupe	**(8 464)**	**(8 623)**	**(8 574)**	**(1,9)%**	**(1,3)%**

(1) Voir section 5.6 "Glossaire financier" et note 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

En **données historiques**, les charges de personnel (salaires et charges) du Groupe sont en diminution de -1,3 % entre 2004 et 2005, passant de -8 574 millions d'euros et 18,9 % du chiffre d'affaires en 2004, à -8 464 millions d'euros et 17,6 % du chiffre d'affaires en 2005. Cette évolution intègre notamment l'effet défavorable des variations de change pour -68 millions d'euros, en partie compensé par l'effet positif des variations de périmètre qui représente 19 millions d'euros entre les deux périodes.

En **données à base comparable**, les charges de personnel (salaires et charges) du Groupe sont en diminution de -1,9 % entre 2004 et 2005, passant de -8 623 millions d'euros et 18,4 % du chiffre d'affaires en 2004, à -8 464 millions d'euros et 17,6 % du chiffre d'affaires en 2005. Cette diminution de -1,9 % des charges de personnel (salaires et charges) est la résultante :

- d'une baisse de -4,0 % au titre de l'effet volume, lié à la baisse de l'effectif moyen du Groupe ;
- d'une hausse de 0,9 % au titre de l'effet de structure, traduisant l'écart entre le coût moyen et le coût réel constaté sur les flux d'entrées et de sorties du Groupe ;
- et d'une augmentation de 1,2 % au titre de l'évolution du coût unitaire moyen.

En données à base comparable, les charges de personnel (salaires et charges) de France Télécom S.A. sont en recul de -1,4 % entre 2004 et 2005. Cette baisse reflète principalement la diminution des effectifs, partiellement compensée par, i) les augmentations de traitement dues aux mesures générales de la fonction publique et des salaires de base des salariés sous convention collective, ii) les effets induits par la mise en place d'un régime d'assurance chômage de droit commun pour les personnels non fonctionnaires et la mise en place en 2005 d'une contribution au financement des Comités d'Entreprise, ainsi que iii) l'impact d'une modification des règles de calcul de la taxe d'apprentissage.

3.1.1.3 Marge brute opérationnelle

En **données historiques**, la MBO s'élève à 17 953 millions d'euros en 2005, en progression de 2,5 % par rapport à 2004. Entre 2004 et 2005, l'augmentation de la MBO du Groupe bénéficie à la fois, i) de l'impact positif des variations de change, qui s'élève à 229 millions d'euros, compte tenu principalement de l'évolution favorable du zloty polonais, et ii) de l'effet positif des variations de périmètre et autres variations, soit un impact global de 106 millions d'euros entre les deux périodes.

Voir section 5.1.2 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2004".

En **données à base comparable**, la croissance de la MBO est de 0,6 % entre 2004 et 2005, soulignant le maintien de la rentabilité opérationnelle du Groupe en 2005. Cette croissance est le fait de la progression de la MBO des activités mobiles dans le Reste du monde et en Pologne, l'évolution de la MBO des services mobiles en France entre les deux périodes étant affectée par une amende du Conseil de la Concurrence à l'encontre des trois opérateurs mobiles en France, dont -256 millions d'euros pour Orange France (voir notes 3, 6 et 33 de l'annexe aux comptes consolidés). La croissance de la MBO du Groupe reflète également la progression de la MBO des services fixes en France. La MBO du secteur d'activité SCR intègre notamment l'impact positif d'une reprise de provision de 199 millions d'euros relative aux activités du Groupe au Liban (voir notes 3, 6 et 33 de l'annexe aux comptes consolidés), et enregistre le fruit de la politique de maîtrise des charges opérationnelles du Groupe. La croissance de ces activités est toutefois en partie compensée par la diminution de la MBO, d'une part, du sous-secteur d'activité SCR Pologne, liée au repli des services fixes classiques et à l'effet de substitution de la téléphonie fixe par la téléphonie mobile, et d'autre part, du secteur d'activité SCE en France, résultant principalement de la baisse des ventes de ce secteur d'activité entre 2004 et 2005.

En phase de transition, marquée par le renforcement de la transformation du Groupe, un ralentissement temporaire de la croissance et le durcissement du contexte concurrentiel, le ratio de MBO rapportée au chiffre d'affaires passe de 38,7 % en données historiques et 38,0 % en données à base comparable en 2004, à 37,3 % en 2005.

3.1.2 De la marge brute opérationnelle au résultat d'exploitation du Groupe

(en millions d'euros)					Exercices clos le 31 décembre
	2005 historique	**2004** base comparable (1) (non audité)	**2004** historique	**Var. (%)** base comparable (1) (non audité)	**Var. (%)** historique
MBO	**17 953**	**17 851**	**17 516**	**0,6%**	**2,5%**
Participation des salariés	(349)	-	(250)	-	39,6 %
Rémunération en actions	(158)	-	(374)	-	(57,8)%
Dotation aux amortissements	(7 024)	(7 839)	(7 980)	(10,4)%	(12,0)%
Perte de valeur des écarts d'acquisition	(11)	-	(534)	-	(97,9)%
Perte de valeur des immobilisations	(568)	-	(179)	-	ns
Résultat de cession d'actifs	1 089	-	723	-	50,6 %
Coût des restructurations	(454)	-	(181)	-	150,8 %
Résultat des entités mises en équivalence	20	-	29	-	(31,0) %
Résultat d'exploitation	**10 498**	**-**	**8 770**	**-**	**19,7 %**

(1) Pour le compte de résultat, les données à base comparable sont établies jusqu'à la MBO. Pour les postes compris entre la MBO et le résultat d'exploitation, les données à base comparable ne sont établies que pour la dotation aux amortissements.

▪ Participation des salariés

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
Participation des salariés	**2005** historique	**2004** historique
France Télécom S.A.	(249)	(154)
Orange France S.A.	(55)	(57)
Autres filiales	(45)	(39)
Total Groupe	**(349)**	**(250)**

En application de la loi du 26 juillet 1996 et de la réglementation française du travail, France Télécom est assujettie, depuis le 1er janvier 1997, au régime de la participation des salariés aux fruits de l'expansion. L'accord de participation, signé avec les partenaires sociaux, s'applique aux filiales françaises dont le capital est détenu directement ou indirectement à plus de 50 %.

▪ Rémunération en actions

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
Rémunéraction en actions [1]	**2005** historique	**2004** historique
Offres réservées aux salariés	(106)	(248)
Offre de l'Etat (actions France Télécom) [2]	(106)	(235)
Offre PagesJaunes [3]	-	(13)
Plans d'options sur titres	(52)	(126)
Total Groupe	**(158)**	**(374)**

(1) Voir notes 2, 6 et 27 de l'annexe aux comptes consolidés.
(2) Offre de l'Etat réservée aux salariés et anciens salariés du groupe France Télécom suite, i) en 2005, à la cession par l'Etat de 6,2 % du capital social de France Télécom S.A. le 9 juin 2005, et ii) en 2004, à la cession par l'Etat de 10,9 % du capital social de France Télécom S.A. le 7 septembre 2004.
(3) Offre de PagesJaunes Groupe réservée aux salariés du groupe France Télécom suite à l'ouverture du capital de PagesJaunes Groupe en juillet 2004.

La charge de rémunération en actions comprend les offres réservées aux salariés, la charge relative à la valorisation d'options d'achat et de souscription d'actions, et la charge relative à la valorisation d'attributions d'actions gratuites portant sur des actions France Télécom ou des filiales accordées aux salariés du Groupe.

▪ Dotation aux amortissements

(en millions d'euros)				Exercices clos le 31 décembre	
Dotation aux amortissements	**2005** historique	**2004** base comparable [1] (non audité)	**2004** historique	**Var. (%)** base comparable [1] (non audité)	**Var. (%)** historique
Services de Communication Personnels (SCP)	(3 436)	(3 394)	(3 388)	1,2 %	1,4 %
Services de Communication Résidentiels (SCR)	(3 116)	(3 789)	(3 935)	(17,8)%	(20,8)%
Services de Communication Entreprises (SCE)	(477)	(656)	(657)	(27,3)%	(27,4)%
Eliminations	5	-	-	-	-
Total Groupe	**(7 024)**	**(7 839)**	**(7 980)**	**(10,4)%**	**(12,0)%**

(1) Voir section 5.1.2 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2004".

La dotation aux amortissements s'établit en 2005 à -7 024 millions d'euros, contre en 2004, -7 980 millions d'euros en données historiques et -7 839 millions d'euros en données à base comparable. Elle diminue ainsi de -12,0 % en données historiques et de -10,4 % en données à base comparable dans la comparaison des deux périodes.

En **données historiques**, la diminution de la dotation aux amortissements de 956 millions d'euros entre 2004 et 2005, intègre notamment :

- l'impact favorable de la revue des durées de vie des immobilisations. Dans le cadre de la clôture des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2005 suivant les normes IFRS, une revue des durées de vie des immobilisations a été menée pour l'ensemble du Groupe. Les principaux impacts, en 2005, de cette revue menée dans les sociétés du Groupe sont un allongement des durées de vie de certaines catégories d'actifs immobilisés et une réduction de la dotation aux amortissements. L'impact induit par le passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2004 est positif de 290 millions d'euros ;

- et l'impact négatif, d'une part, des variations de change, relatives essentiellement à l'évolution du zloty polonais, qui s'élève à -135 millions d'euros, et d'autre part, des variations de périmètre, soit -14 millions d'euros.

En **données à base comparable**, la dotation aux amortissements diminue de 815 millions d'euros entre 2004 et 2005, reflétant :

- la fin de l'amortissement d'un nombre conséquent d'immobilisations corporelles du sous-secteur d'activité SCR France ;

- la diminution significative des investissements corporels et incorporels hors licences enregistrée avant 2004 pour l'ensemble du Groupe ;

- la fin de l'amortissement de plusieurs bases d'abonnés du Groupe (Orange Royaume-Uni, TP S.A., Equant, OCH) ;

- et l'impact de la perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles d'Equant comptabilisée en 2004 (voir paragraphe ci-dessous "Perte de valeur des immobilisations" et notes 7, 13 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés).

▪ Perte de valeur des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
Perte de valeur des écarts d'acquisition [1]	**2005** historique	**2004** historique
Equant [2]	-	(534)
Autres	(11)	-
Total Groupe	**(11)**	**(534)**

(1) Voir note 7 de l'annexe aux comptes consolidés.
(2) La diminution du chiffre d'affaires réalisé ainsi que les aléas liés à la persistance d'un environnement économique et concurrentiel difficile, tel que mis en évidence sur le premier semestre 2004, avaient conduit France Télécom à revoir les perspectives de la société.

▪ Perte de valeur des immobilisations

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
Perte de valeur des immobilisations [1]	**2005** historique	**2004** historique
Amena	(345)	-
Equant [2]	(191)	(184)
Autres	(32)	5
Total Groupe	**(568)**	**(179)**

(1) Voir note 7 de l'annexe aux comptes consolidés.
(2) Dépréciation en 2004 des immobilisations corporelles et incorporelles d'Equant suite à la dégradation, au second semestre 2004, des perspectives à court et moyen terme d'Equant par rapport au premier semestre 2004 (voir notes 13 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés).

Dans le cadre du plan "NExT" (voir section 1.3.1 "Le programme NExT (Nouvelle Expérience des Télécommunications)"), un certain nombre de marques acquises lors de regroupements d'entreprises ont été abandonnées. Ces marques ont fait l'objet d'une dépréciation spécifique ou d'un amortissement accéléré sur leur durée de vie résiduelle. En 2005, il s'agit de la marque Amena pour -345 millions d'euros et de la marque Equant pour -191 millions.

▪ Résultat de cession d'actifs

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
Résultat de cession d'actifs [1]	**2005** historique	**2004** historique
Cession de 36,2 % de Tower Participations (société détenant TDF)	377	-
Cession de 27,3 % de MobilCom	265	-
Livraison de titres STMicroelectronics en remboursement d'obligations à option d'échange remboursables en actions STMicroelectronics	162	-
Echange de titres Sonaecom [2]	113	-
Eutelsat (plus-value différée en 2003)	74	-
Cession de 5,4 % d'Intelsat	51	-
Cession des activités de réseaux câblés [3]	18	-
Cession de 3,3 % de STMicroelectronics	-	249
Cession de 49,0 % de Radianz	-	73
Cession de 55,0 % de Pramindo Ikat	-	57
Cession de 100,0 % d'Orange Danemark	-	38
Cession de 27,0 % de Suez-Lyonnaise Télécom (société détenant Noos)	-	ns
Cession de 39,0 % de BITCO	-	ns
Autres cessions de titres	30	51
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	43	46
Résultats de dilution	4	51
Autres [4]	(48)	158
Total Groupe	**1 089**	**723**

(1) Voir notes 4 et 8 de l'annexe aux comptes consolidés.
(2) Cession des participations minoritaires détenues à 20,18 % dans Optimus (3ème opérateur mobile au Portugal) et à 43,33 % dans Novis (téléphonie fixe) et Clix (Internet), à leur société mère Sonaecom, en échange de 23,7 % du capital de Sonaecom.
(3) Cession de France Télécom Câble (FTC) ainsi que des réseaux câblés que le groupe France Télécom possédait et qui étaient exploités par France Télécom Câble (FTC) ou par NC Numéricâble (filiale du Groupe Canal+) à la société Ypso Holding. Au 31 décembre 2005, France Télécom détient 20 % du capital de la société Ypso Holding.
(4) Ce poste comprend principalement les dépréciations sur titres et créances de participation non consolidées. En 2004, le montant est essentiellement lié à la liquidation de sociétés, dont 61 millions d'euros de reprise de provision au titre de Telinvest.

▪ Coût des restructurations

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
Coût des restructurations [1]	**2005**	**2004**
	historique	historique
Congés de fin de carrière [2]	(182)	-
Cotisations au Comité d'entreprise au titre des congés de fin de carrière [2]	(83)	
Plans de restructuration [3]	(137)	(156)
Coûts de mobilité vers la sphère publique [4]	(52)	(25)
Total Groupe	**(454)**	**(181)**

(1) Voir notes 9 et 28 de l'annexe aux comptes consolidés.
(2) Voir notes 2, 28 et 32 de l'annexe aux comptes consolidés.
(3) Principalement, i) en 2005, Equant pour -60 millions d'euros, et ii) en 2004, TP Group pour -34 millions d'euros et Equant pour -28 millions d'euros.
(4) Voir note 32 de l'annexe aux comptes consolidés.

▪ Résultat des entités mises en équivalence

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
Résultat des entités mises en équivalence [1]	**2005**	**2004**
	historique	historique
BlueBirds Participations France	44	-
STMicroelectronics	-	26
Autres	(24)	3
Total Groupe	**20**	**29**

(1) Voir note 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

▪ Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du groupe France Télécom s'élève à 10 498 millions d'euros en 2005, contre 8 770 millions d'euros en 2004, soit une croissance de 19,7 %. Cette hausse de 1 728 millions d'euros reflète l'amélioration de la MBO (437 millions d'euros) conjuguée, principalement, à l'effet combiné de la baisse de la dotation aux amortissements (956 millions d'euros), de la diminution de la perte de valeur des écarts d'acquisition (523 millions d'euros), de la hausse du résultat de cession d'actifs (366 millions d'euros) et de la baisse de la charge de rémunération en actions (216 millions d'euros) entre les deux périodes, en partie compensés par l'augmentation de la perte de valeur des immobilisations (-389 millions d'euros) et du coût des restructurations (-273 millions d'euros).

3.1.3 Du résultat d'exploitation au résultat net du Groupe

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
	2005	**2004**
	historique	historique
Résultat d'exploitation	**10 498**	**8 770**
Charges financières nettes	(3 058)	(3 641)
Gain (perte) de change	(147)	144
Effet d'actualisation	(162)	(148)
Résultat financier	**(3 367)**	**(3 645)**
Impôt sur les sociétés	(1 419)	(2 329)
Résultat net des activités poursuivies	**5 712**	**2 796**
Résultat net des activités cédées	648	414
Résultat net de l'ensemble consolidé	**6 360**	**3 210**
Résultat net attribuable aux actionnaires de France Télécom S.A.	5 709	3 017
Intérêts minoritaires	651	193

3.1.3.1 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à -3 367 millions d'euros en 2005, en amélioration de 278 millions d'euros par rapport à 2004 (-3 645 millions d'euros). Cette amélioration est le fait de la diminution des charges financières nettes, soit un gain de 583 millions d'euros entre 2004 et 2005 (voir section 4.3.1 "Endettement financier net"), en partie compensée par la dégradation du résultat de change (-291 millions d'euros) et par l'augmentation de l'effet d'actualisation (-14 millions d'euros) entre les deux périodes (voir note 10 de l'annexe aux comptes consolidés).

La politique de France Télécom n'est pas d'utiliser les instruments financiers dérivés à des fins spéculatives (voir section 4.3.3 "Exposition aux risques de marché et instruments financiers" et note 24 de l'annexe aux comptes consolidés).

▪ Charges financières nettes

□ *Evolution des charges financières nettes*

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre
Charges financières nettes au 31 décembre 2004 (historique)	**(3 641)**
Facteurs de diminution :	
Diminution du coût moyen pondéré de l'endettement financier net	554
Diminution de l'encours moyen de l'endettement financier net	146
Diminution de la variation de la juste valeur des engagements d'achat d'intérêts minoritaires (-19 millions d'euros en 2005 contre -69 millions d'euros en 2004)	50
Facteurs d'augmentation :	
Charge financière liée à la restructuration du contrat de cession de la créance d'impôt relative à l'exercice 2001 (élément spécifique à l'exercice 2005) (1)	(147)
Rachat de Titres à Durée Indéterminée Remboursables en Actions (TDIRA) (élément spécifique à l'exercice 2005)	(50)
Autres éléments	**30**
Charges financières nettes au 31 décembre 2005 (historique)	**(3 058)**

(1) Voir notes 10, 17 et 31 de l'annexe aux comptes consolidés.

□ *Indicateurs relatifs aux charges financières nettes*

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2005 historique	**2004** historique	**Ecart** historique
Charges financières nettes	**(3 058)**	**(3 641)**	**583**
Endettement financier net en fin de période (1)	47 846	49 822	(1 976)
Encours moyen de l'endettement financier net sur la période	44 244	52 402	(8 158)
Coût moyen pondéré de l'endettement financier net	6,46%	6,79%	-

(1) Voir section 5.6 "Glossaire financier" et note 19 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le coût moyen pondéré de l'endettement financier net est calculé en rapportant les charges financières nettes, diminuées des éléments exceptionnels et non récurrents, à l'encours moyen calculé à partir de l'endettement financier net retraité des montants ne donnant pas lieu à intérêts tels que les intérêts courus non échus et les dettes liées aux engagements d'achat d'intérêts minoritaires.

▪ Gain (perte) de change

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
Gain (perte) de change (1)	**2005** historique	**2004** historique
France Télécom S.A. (2)	(119)	5
Orange Romania	(27)	17
TP Group (3)	(7)	96
Orange Dominicana (4)	1	56
Autres	5	(30)
Total Groupe	**(147)**	**144**

(1) Le gain (ou la perte) de change provient de la réévaluation des positions ouvertes emprunteuses en devises.
(2) Principalement lié en 2005, i) à l'appréciation du dollar américain par rapport à l'euro, ii) à la décision prise par le Groupe en cours d'année de couvrir économiquement les activités au Royaume-Uni, et iii) à l'appréciation du zloty polonais par rapport à l'euro. En 2004, les gains de change réalisés sur le dollar américain et sur la livre sterling ont compensés la perte de change comptabilisée sur le zloty polonais.
(3) Principalement lié en 2004 à l'appréciation du zloty polonais par rapport à l'euro.
(4) Principalement lié en 2004 à la mise en œuvre sur le second semestre du traitement hyperinflationniste.

▪ Effet d'actualisation

L'effet d'actualisation porte principalement sur les engagements relatifs aux congés de fin de carrière, et s'élève à -162 millions d'euros en 2005, contre -148 millions d'euros en 2004 (voir notes 28 et 32 de l'annexe aux comptes consolidés).

3.1.3.2 Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés représente une charge de -1 419 millions d'euros en 2005, contre une charge de -2 329 millions d'euros en 2004, soit une baisse de 910 millions d'euros entre les deux périodes (voir note 11 de l'annexe aux comptes consolidés).

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
Impôt sur les sociétés (1)	**2005** historique	**2004** historique
Groupe fiscal France	(1 245)	(1 808)
Impôts courants	-	(70)
Impôts différés	(1 245)	(1 738)
Groupe fiscal Royaume-Uni	33	(102)
Impôts courants	(2)	(189)
Impôts différés	35	87
Groupe fiscal Espagne	131	-
Impôts courants	-	-
Impôts différés	131	-
TP Group (2)	(94)	(114)
Impôts courants	(163)	(71)
Impôts différés	69	(43)
Autres filiales	(244)	(305)
Impôts courants	(374)	(375)
Impôts différés	130	70
Total Groupe	**(1 419)**	**(2 329)**
Impôts courants	**(539)**	**(705)**
Impôts différés	**(880)**	**(1 624)**

(1) Voir note 11 de l'annexe aux comptes consolidés.
(2) TP Group ne bénéficie pas d'un régime d'intégration fiscale.

En **2005** ainsi qu'en **2004**, la charge d'impôt différé du groupe d'intégration fiscale France tient compte de la consommation des reports déficitaires, et, dans une moindre mesure, de l'horizon de recouvrabilité. Concernant l'exercice 2004 plus particulièrement, la charge d'impôt différé inclut la perte des reports déficitaires de Wanadoo S.A. et de Wanadoo France et les effets du changement du taux d'impôt sur les sociétés en France.

En **2005**, le produit d'impôt différé du groupe d'intégration fiscale Espagne provient essentiellement de l'effet fiscal de l'abandon de la marque Amena pour 121 millions d'euros.

France Télécom S.A. et ses principales filiales directes ou indirectes font l'objet depuis janvier 2006 d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2000 à 2004 inclus. A ce jour, ce contrôle n'est pas achevé.

3.1.3.3 Résultat net des activités poursuivies

Le résultat net des activités poursuivies s'élève à 5 712 millions d'euros en 2005, contre 2 796 millions d'euros en 2004. Cette hausse de 2 916 millions d'euros entre les deux périodes résulte de l'augmentation significative du résultat d'exploitation, de la baisse de la charge d'impôt sur les sociétés, et, dans une moindre mesure, de l'amélioration du résultat financier.

3.1.3.4 Résultat net des activités cédées

Le résultat net des activités cédées s'établit à 648 millions d'euros en 2005 contre 414 millions d'euros en 2004, soit une augmentation de 234 millions d'euros entre les deux périodes.

En 2004 et en 2005, le résultat net des activités cédées comprend le résultat net généré par PagesJaunes Groupe ainsi que le résultat de cession de PagesJaunes Groupe (cession de 36,9 % du capital en 2004 et de 8,0 % du capital en 2005, voir section 1.1.2 "Secteurs d'activité" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés).

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
	2005 historique	**2004** historique
Résultat net généré par PagesJaunes Groupe	262	215
Résultat de cession de PagesJaunes Groupe	386	199
Résultat de cession de 8,0 % de PagesJaunes Groupe	386	-
Résultat de cession de 36,9 % de PagesJaunes Groupe (1)	-	199
Résultat net des activités cédées	**648**	**414**

(1) Introduction en bourse de 36,9 % du capital de PagesJaunes Groupe en juillet 2004. Le résultat de cession reconnu a été limité au différentiel entre le pourcentage des titres PagesJaunes mis en bourse et le pourcentage des titres PagesJaunes acquis via l'acquisition des intérêts minoritaires de Wanadoo (29,1 % hors dilution).

3.1.3.5 Résultat net de l'ensemble consolidé

Le résultat net de l'ensemble consolidé du groupe France Télécom s'établit à 6 360 millions d'euros en 2005, contre 3 210 millions d'euros en 2004, soit une augmentation de 3 150 millions d'euros, et reflète la forte progression du résultat net des activités poursuivies, et dans une moindre mesure, l'augmentation du résultat net des activités cédées.

L'augmentation des intérêts minoritaires entre 2004 (193 millions d'euros) et 2005 (651 millions d'euros), soit une hausse de 458 millions d'euros, reflète notamment l'acquisition des intérêts minoritaires d'Equant, la cession de 44,9 % du capital de PagesJaunes Groupe en 2004 et en 2005 ainsi que l'amélioration des résultats de certaines sociétés du groupe France Télécom et l'optimisation de son portefeuille d'actifs (voir note 30 de l'annexe aux comptes consolidés).

Après prise en compte des intérêts minoritaires, le résultat net attribuable aux actionnaires de France Télécom S.A. passe de 3 017 millions d'euros en 2004 à 5 709 millions d'euros en 2005, soit une progression de 2 692 millions d'euros.

3.1.4 Dépenses d'investissement du Groupe

(en millions d'euros)					Exercices clos le 31 décembre
	2005 historique	**2004** base comparable (non audité)	**2004** historique	**Var. (%)** base comparable (non audité)	**Var. (%)** historique
CAPEX [1]	6 033	5 378	5 126	12,2 %	17,7 %
CAPEX / Chiffre d'affaires	*12,5 %*	*11,5 %*	*11,3 %*		
Licences de télécommunication [1]	97	7	7	ns	ns
Investissements financiers [2]	7 603	-	4 937	-	54,0 %

(1) Voir section 5.6 "Glossaire financier" et note 3 de l'annexe aux comptes consolidés.
(2) Voir section 5.6 "Glossaire financier".

3.1.4.1 Investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication

- **Investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication par secteur d'activité**

(en millions d'euros)					Exercices clos le 31 décembre
CAPEX	**2005** historique	**2004** base comparable [1] (non audité)	**2004** historique	**Var. (%)** base comparable [1] (non audité)	**Var. (%)** historique
Services de Communication Personnels (SCP)	3 130	2 889	2 695	8,3%	16,2%
Services de Communication Résidentiels (SCR)	2 537	2 103	2 051	20,6%	23,7%
Services de Communication Entreprises (SCE)	370	386	388	(3,9)%	(4,2)%
Eliminations	(4)	-	(8)	-	ns
Total Groupe	**6 033**	**5 378**	**5 126**	**12,2%**	**17,7%**

(1) Voir section 5.1.2 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2004".

En **données historiques**, les investissements corporels et incorporels hors licences s'élèvent à 6 033 millions d'euros en 2005, contre 5 126 millions d'euros en 2004, soit une progression de 17,7 %. Cette hausse intègre notamment l'effet des variations de change (soit une hausse de 89 millions d'euros) ainsi que l'impact des variations de périmètre et autres variations (soit une augmentation de 163 millions d'euros).

En **données à base comparable**, la croissance des investissements corporels et incorporels hors licences est de 12,2 % entre les deux périodes.

- **Investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication par nature**

(en millions d'euros)					Exercices clos le 31 décembre
CAPEX	**2005** historique	**2004** base comparable [1] (non audité)	**2004** historique	**Var. (%)** base comparable [1] (non audité)	**Var. (%)** historique
Réseaux mobiles (hors licences)	2 206	2 099	1 490	5,1%	48,1%
Réseaux fixes	1 438	1 286	1 282	11,8%	12,2%
Informatique et Plateformes de service client	1 497	1 359	1 487	10,2%	0,7%
Autres	892	634	867	40,7%	2,8%
dont Terminaux loués et Livebox	216	77	-	181,3%	-
Total Groupe	**6 033**	**5 378**	**5 126**	**12,2%**	**17,7%**

(1) Voir section 5.1.2 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2004".

En 2005, les investissements dans les réseaux mobiles (hors licences) et fixes sont en hausse respectivement de 5,1 % et 11,8 % par rapport à 2004, en données à base comparable, sous l'effet principalement :

- de l'augmentation des dépenses liées aux réseaux mobiles de 2ème et de 3ème générations reflétant notamment l'extension du réseau de 2ème génération et les investissements en technologie EGDE au sein des filiales mobiles en forte croissance dans le Reste du monde (notamment en Suisse, en Belgique, en Roumanie et en Slovaquie) ainsi que de la poursuite du déploiement rapide du haut débit mobile grâce à la technologie UMTS au sein du sous-secteur d'activité SCP Royaume-Uni ;

- et du développement des réseaux large bande, du fait de l'augmentation des usages haut débit et de la croissance du nombre de clients haut débit en France, ainsi qu'en Espagne et au Royaume-Uni, notamment avec la progression des investissements relatifs à l'ADSL.

La forte progression des investissements liés à l'informatique et aux plateformes de service client reflète le développement de la technologie de la "Voix sur IP" et des services à valeur ajoutée (offres de contenu telles que la musique et la télévision) au sein des activités fixes et mobiles, en France et hors de France.

Au-delà de l'augmentation des dépenses d'investissement relatives aux terminaux loués et Livebox, qui reflète essentiellement le succès de la Livebox et de l'offre de télévision numérique sur ADSL, la progression des autres investissements corporels et incorporels hors licences entre 2004 et 2005, en données à base comparable, s'explique principalement par l'augmentation des investissements relatifs au programme de relocalisation et de réaménagement des agences France Télécom.

3.1.4.2 Licences de télécommunication

(en millions d'euros)					Exercices clos le 31 décembre
	2005	**2004**	**2004**	**Var. (%)**	**Var. (%)**
Licences de télécommunication	historique	base comparable (non audité)	historique	base comparable (non audité)	historique
ECMS (1)	64	-	-	-	-
Orange Romania (2)	28	-	-	-	-
Orange Dominicana (3)	4	7	7	-	-
Autres	1	-	-	-	-
Total Groupe	**97**	**7**	**7**	**ns**	**ns**

(1) Acquisition de fréquences GSM supplémentaires en Egypte en 2005.
(2) Acquisition d'une licence UMTS en Roumanie en 2005.
(3) Extension de la licence GSM en République Dominicaine en 2004 et 2005.

3.1.4.3 Investissements financiers

Les investissements financiers (voir section 5.6 "Glossaire financier") sont décrits à la section 4.1.3 "Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement" (voir également note 4 de l'annexe aux comptes consolidés).

3.2 ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Les secteurs d'activité sont décrits à la section 1.1.2 "Secteurs d'activité".

▪ Agrégats opérationnels par secteur d'activité au 31 décembre 2005 (données historiques)

(en millions d'euros)				Exercice clos le 31 décembre 2005 (historique)	
	SCP	**SCR**	**SCE**	**Eliminations et non alloués**	**Total Groupe**
Chiffre d'affaires	**23 535**	**22 534**	**7 785**	**(5 772)**	**48 082**
externe	22 576	18 075	7 431	-	**48 082**
inter-secteurs d'activité	959	4 459	354	(5 772)	**-**
MBO	**8 471**	**7 538**	**1 949**	**(5)**	**17 953**
Participation des salariés	(75)	(253)	(21)	-	**(349)**
Rémunération en actions	(45)	(92)	(21)	-	**(158)**
Dotation aux amortissements	(3 436)	(3 116)	(477)	5	**(7 024)**
Perte de valeur des écarts d'acquisition	-	(11)	-	-	**(11)**
Perte de valeur des immobilisations	(363)	(14)	(191)	-	**(568)**
Résultat de cession d'actifs	-	-	-	1 089	**1 089**
Coût des restructurations	(1)	(380)	(73)	-	**(454)**
Résultat des entités mises en équivalence	(15)	35	-	-	**20**
Résultat d'exploitation					**10 498**
alloué par secteur d'activité	4 536	3 707	1 166	-	**9 409**
non allouable	-	-	-	1 089	**1 089**
CAPEX	3 130	2 537	370	(4)	**6 033**
Licences de télécommunication	97	-	-	-	**97**
MBO - CAPEX	**5 341**	**5 001**	**1 579**	**(1)**	**11 920**
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	35 080	139 886	16 809	-	**191 775**

▪ Agrégats opérationnels par secteur d'activité au 31 décembre 2004 (données à base comparable)

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2004 (base comparable [1] non audité)				
	SCP	SCR	SCE	Eliminations et non alloués	Total Groupe
Chiffre d'affaires	**21 913**	**22 800**	**8 227**	**(5 995)**	**46 945**
externe	20 840	18 250	7 855	-	**46 945**
inter-secteurs d'activité	1 073	4 550	372	(5 995)	**-**
MBO	**8 225**	**7 602**	**2 024**	**-**	**17 851**
Participation des salariés	-	-	-	-	**-**
Rémunération en actions	-	-	-	-	**-**
Dotation aux amortissements	(3 394)	(3 789)	(656)	-	**(7 839)**
Perte de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	**-**
Perte de valeur des immobilisations	-	-	-	-	**-**
Résultat de cession d'actifs	-	-	-	-	**-**
Coût des restructurations	-	-	-	-	**-**
Résultat des entités mises en équivalence	-	-	-	-	**-**
Résultat d'exploitation					
alloué par secteur d'activité	-	-	-	-	**-**
non allouable	-	-	-	-	**-**
CAPEX	2 889	2 103	386	-	**5 378**
Licences de télécommunication	7	-	-	-	**7**
MBO - CAPEX	**5 336**	**5 499**	**1 638**	**-**	**12 473**
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	34 137	148 566	17 024	-	**199 727**

(1) Pour le compte de résultat, les données à base comparable sont établies jusqu'à la MBO. Pour les postes compris entre la MBO et le résultat d'exploitation, les données à base comparable ne sont établies que pour la dotation aux amortissements.

▪ Agrégats opérationnels par secteur d'activité au 31 décembre 2004 (données historiques)

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2004 (historique)				
	SCP	SCR	SCE	Eliminations et non alloués	Total Groupe
Chiffre d'affaires	**20 564**	**22 440**	**8 235**	**(5 954)**	**45 285**
externe	19 521	17 902	7 862	-	**45 285**
inter-secteurs d'activité	1 043	4 538	373	(5 954)	**-**
MBO	**8 076**	**7 401**	**2 039**	**-**	**17 516**
Participation des salariés	(72)	(156)	(22)	-	**(250)**
Rémunération en actions	(124)	(212)	(38)	-	**(374)**
Dotation aux amortissements	(3 388)	(3 935)	(657)	-	**(7 980)**
Perte de valeur des écarts d'acquisition	-	-	(534)	-	**(534)**
Perte de valeur des immobilisations	(5)	10	(184)	-	**(179)**
Résultat de cession d'actifs	-	-	-	723	**723**
Coût des restructurations	(15)	(134)	(32)	-	**(181)**
Résultat des entités mises en équivalence	-	17	12	-	**29**
Résultat d'exploitation					**8 770**
alloué par secteur d'activité	4 472	2 991	584	-	**8 047**
non allouable	-	-	-	723	**723**
CAPEX	2 695	2 051	388	(8)	**5 126**
Licences de télécommunication	7	-	-	-	**7**
MBO - CAPEX	**5 381**	**5 350**	**1 651**	**8**	**12 390**
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	34 197	148 336	17 014	-	**199 547**

3.2.1 Services de Communication Personnels (SCP)

(en millions d'euros)					Exercices clos le 31 décembre
SCP	**2005** historique	**2004** base comparable [1] (non audité)	**2004** historique	**Var. (%)** base comparable [1] (non audité)	**Var. (%)** historique
Chiffre d'affaires	23 535	21 913	20 564	7,4 %	14,4 %
MBO	8 471	8 225	8 076	3,0 %	4,9 %
MBO / Chiffre d'affaires	*36,0 %*	*37,5 %*	*39,3 %*		
CAPEX	3 130	2 889	2 695	8,3 %	16,2 %
CAPEX / Chiffre d'affaires	*13,3 %*	*13,2 %*	*13,1 %*		
Licences de télécommunication	97	7	7	ns	ns
MBO - CAPEX	5 341	5 336	5 381	0,1 %	(0,7) %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	35 080	34 137	34 197	2,8 %	2,6 %

(1) Voir section 5.1.2 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2004".

Le secteur d'activité SCP regroupe les activités de services mobiles de télécommunication en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Pologne et dans le Reste du monde. Il comporte cinq sous-secteurs d'activité : i) le sous-secteur d'activité SCP France, qui comprend les filiales Orange en France métropolitaine, Orange Caraïbes et Orange Réunion, ii) le sous-secteur d'activité SCP Royaume-Uni, avec la filiale Orange au Royaume-Uni, iii) le sous-secteur d'activité SCP Espagne, avec la filiale Amena, iv) le sous-secteur d'activité SCP Pologne, avec la filiale PTK Centertel, et v) le sous-secteur d'activité SCP Reste du monde, qui comprend les filiales internationales hors France, Royaume-Uni, Espagne et Pologne, à savoir principalement en Belgique, en Moldavie, aux Pays-Bas, en Roumanie, en Slovaquie, en Suisse, en Egypte, en Jordanie, au Botswana, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Guinée Equatoriale, à l'Ile Maurice, à Madagascar, au Mali, au Sénégal et en République Dominicaine.

3.2.1.1 Services de Communication Personnels France (SCP France)

- **Données financières et effectifs - SCP France**

(en millions d'euros)					Exercices clos le 31 décembre
SCP France	**2005** historique	**2004** base comparable [1] (non audité)	**2004** historique	**Var. (%)** base comparable [1] (non audité)	**Var. (%)** historique
Chiffre d'affaires	9 773	9 217	8 365	6,0 %	16,8 %
MBO	3 636	3 702	3 682	(1,8) %	(1,2) %
MBO / Chiffre d'affaires	*37,2 %*	*40,2 %*	*44,0 %*		
CAPEX	968	1 093	1 048	(11,4) %	(7,7) %
CAPEX / Chiffre d'affaires	*9,9 %*	*11,9 %*	*12,5 %*		
Licences de télécommunication	-	-	-	-	-
MBO - CAPEX	2 669	2 610	2 633	2,3 %	1,3 %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	7 308	7 321	7 038	(0,2) %	3,8 %

(1) Voir section 5.1.2 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2004".

- **Indicateurs opérationnels - SCP France**

					Exercices clos le 31 décembre
SCP France	**2005** historique	**2004** base comparable (non audité)	**2004** historique	**Var. (%)** base comparable (non audité)	**Var. (%)** historique
Nombre total de clients [1]	22 430	21 241	21 241	5,6 %	5,6 %
Nombre de forfaits [1]	13 855	12 876	12 876	7,6 %	7,6 %
Nombre d'offres prépayées [1]	8 575	8 365	8 365	2,5 %	2,5 %
ARPU [2] (en euros)	424	428	387	(0,9)%	9,7 %
AUPU [2] (en minutes)	175	168	168	4,2 %	4,2 %

(1) En milliers. En fin de période.
(2) Voir section 5.6 "Glossaire financier".

▪ Chiffre d'affaires - SCP France

En données historiques, le chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCP France croît de 16,8 % en 2005. Cette croissance reflète notamment l'effet positif induit par la sortie du dispositif *"Bill & Keep"* au 1er janvier 2005. En effet, jusqu'au 31 décembre 2004, la facturation entre opérateurs mobiles s'effectuait selon le dispositif *"Bill & Keep"*.

Le dispositif *"Bill & Keep"* (littéralement "facturé et gardé") correspondait à l'acte par lequel l'opérateur mobile facturait l'appelant de l'intégralité de l'appel sortant en direction d'un autre abonné mobile (l'appelé), sans reverser de quote-part au titre de la rémunération de l'accès à la partie terminale du réseau mobile de l'opérateur tiers. La sortie du dispositif *"Bill & Keep"* au 1er janvier 2005, s'est traduite par une augmentation du chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCP France et par la constatation de charges de reversements d'un montant légèrement supérieur à celui du chiffre d'affaires. Ainsi, pour être comparable avec les données de l'exercice 2005, les données à base comparable de l'exercice 2004 prennent en compte l'effet de la sortie du dispositif *"Bill & Keep"* (voir section 5.1.2 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2004").

En données à base comparable, le chiffre d'affaires augmente de 6,0 % au cours de l'année 2005. Cette croissance est liée, pour l'essentiel, à la progression de 4,0 % du chiffre d'affaires du réseau (voir section 5.6 "Glossaire financier"), générée par la hausse sensible du nombre de clients (soit 5,6 %, pour atteindre plus de 22,4 millions de clients au 31 décembre 2005), dont plus d'un million de clients haut débit recrutés au cours de la première année de commercialisation, et par la croissance du chiffre d'affaires des équipements (voir section 5.6 "Glossaire financier"). Cette amélioration est liée notamment aux facteurs suivants :

- la progression du chiffre d'affaires des équipements, représentant un impact positif de 80 millions d'euros ;

- l'effet de la part croissante des forfaits (0,98 million de clients acquis entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005) dont l'ARPU (voir section 5.6 "Glossaire financier") est plus de 3 fois supérieur à celui des offres en prépayé. Les forfaits représentent 61,8 % du nombre total de clients au 31 décembre 2005 contre 60,6 % un an auparavant ;

- et l'évolution favorable de la consommation moyenne par client, l'AUPU (voir section 5.6 "Glossaire financier"), qui progresse de 4,2 %, ainsi que de la part du chiffre d'affaires des services "non-voix" (voir section 5.6 "Glossaire financier"), qui représentent désormais 14,0 % du chiffre d'affaires du réseau contre 12,7 % au 31 décembre 2004 en données à base comparable.

Par ailleurs, la baisse de -16,3 % du prix des appels fixes vers mobiles survenue au 1er janvier 2005, en France, a eu un effet défavorable sur l'évolution de l'ARPU toutes offres confondues.

▪ Marge brute opérationnelle - SCP France

En données historiques, les charges opérationnelles incluses dans la MBO passent de -4 684 millions d'euros en 2004, à -6 136 millions d'euros en 2005, soit une progression de 31,0 %. Cette hausse s'explique principalement par l'effet de la sortie du dispositif *"Bill & Keep"* au 1er janvier 2005, se traduisant par des charges de reversement aux opérateurs plus élevées en 2005 qu'en 2004.

En données à base comparable, les charges opérationnelles incluses dans la MBO s'élèvent à -5 515 millions d'euros en 2004 contre -6 136 millions d'euros en 2005, soit une hausse de 11,3 %. Cette évolution s'explique principalement par, i) la hausse des charges informatiques, ii) l'amende du Conseil de la Concurrence aux trois opérateurs mobiles en France, dont -256 millions d'euros pour Orange France (voir notes 3, 6 et 33 de l'annexe aux comptes consolidés), ainsi que iii) l'augmentation des coûts liés à la croissance de l'activité (principalement les achats et reversements aux opérateurs et les charges de sous-traitance d'exploitation et de maintenance technique) qui compense les économies réalisées sur les frais généraux.

Les coûts d'acquisition (voir section 5.6 "Glossaire financier") du sous-secteur d'activité SCP France augmentent de 5,8 % entre 2004 et 2005 en données historiques et de 6,6 % en données à base comparable. Entre 2004 et 2005, les coûts de fidélisation (voir section 5.6 "Glossaire financier") diminuent de -23,1 % en données historiques et de -19,9 % en données à base comparable.

En pourcentage du chiffre d'affaires, les coûts d'acquisition et de fidélisation passent de 11,6 % en 2004 en données historiques (10,3 % en données à base comparable) à 9,3 % en 2005.

La MBO du sous-secteur d'activité SCP France décroît de -1,2 % en données historiques, pour passer de 3 682 millions d'euros en 2004 à 3 636 millions d'euros en 2005. En données à base comparable, cette diminution est de -1,8 %. Le ratio de MBO rapportée au chiffre d'affaires s'établit ainsi à 37,2 % en 2005, contre 44,0 % en données historiques et 40,2 % en données à base comparable en 2004.

▪ Investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication - SCP France

En données historiques, les investissements corporels et incorporels hors licences du sous-secteur d'activité SCP France enregistrent une diminution de -7,7 % pour atteindre 968 millions d'euros en 2005, contre 1 048 millions d'euros en 2004. En

données à base comparable, cette baisse atteint -11,4 % entre les deux périodes et reflète principalement la baisse des dépenses d'investissement relatives au déploiement du réseau en technologie UMTS (la majorité des investissements ayant été réalisée en 2004). Cette baisse compense la hausse des investissements relatifs à l'intensification du réseau de deuxième génération existant dans les zones jusque là peu ou pas couvertes par Orange en France et en technologie EDGE.

3.2.1.2 Services de Communication Personnels Royaume-Uni (SCP Royaume-Uni)

▪ Données financières et effectifs - SCP Royaume-Uni

(en millions d'euros) — **Exercices clos le 31 décembre**

SCP Royaume-Uni	2005 historique	2004 base comparable (1) (non audité)	2004 historique	Var. (%) base comparable (1) (non audité)	Var. (%) historique
Chiffre d'affaires	5 832	5 786	5 833	0,8%	(0,0)%
MBO	1 651	1 859	1 843	(11,2)%	(10,4)%
MBO / Chiffre d'affaires	*28,3%*	*32,1%*	*31,6%*		
CAPEX	582	579	573	0,5 %	1,5 %
CAPEX / Chiffre d'affaires	*10,0%*	*10,0%*	*9,8%*		
Licences de télécommunication	-	-	-	-	-
MBO - CAPEX	1 069	1 280	1 270	(16,5)%	(15,8)%
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	12 090	12 142	11 941	(0,4)%	1,2 %

(1) Voir section 5.1.2 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2004".

▪ Indicateurs opérationnels - SCP Royaume-Uni

Exercices clos le 31 décembre

SCP Royaume-Uni	2005 historique	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	Var. (%) base comparable (non audité)	Var. (%) historique
Nombre total de clients (1)	14 858	14 221	14 221	4,5%	4,5%
Nombre de forfaits (1)	4 978	4 707	4 707	5,8%	5,8%
Nombre d'offres prépayées (1)	9 880	9 514	9 514	3,8%	3,8%
ARPU (2) (en livres sterling)	263	274	274	(4,0)%	(4,0)%
AUPU (2) (en minutes)	144	144	144	-	-

(1) En milliers. En fin de période.
(2) Voir section 5.6 "Glossaire financier".

▪ Chiffre d'affaires - SCP Royaume-Uni

En données historiques, le chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCP Royaume-Uni est quasiment stable, s'élevant à 5 832 millions d'euros en 2005. Cette évolution est imputable à l'impact négatif lié aux variations de change de la livre sterling qui compense la croissance intrinsèque de l'activité de SCP Royaume-Uni.

En données à base comparable, la progression du chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCP Royaume-Uni est de 0,8 %. Le chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires des équipements s'est accru de 0,4 % tandis que le chiffre d'affaires des équipements a progressé de 9,8 %.

Le sous-secteur d'activité SCP Royaume-Uni enregistre une croissance de 4,5 % du nombre total de clients entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2004 (soit plus de 0,6 million de clients supplémentaires au cours de la période), pour atteindre plus de 14,8 millions de clients actifs au 31 décembre 2005, contre 14,2 millions au 31 décembre 2004, bénéficiant de l'augmentation du nombre de clients sous contrat (soit 0,271 million de clients supplémentaires entre les deux dates).

Le nombre total de clients a progressé entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005. Toutefois l'évolution de 0,4 % du chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires des équipements s'explique par :

- l'impact de la réduction du tarif de la terminaison d'appel mobile effectuée le 1er septembre 2004. Le 1er juin 2004, l'*Office of Communications* (OFCOM), l'autorité de réglementation des télécommunications au Royaume-Uni, a publié sa décision qui consiste à demander à Orange Royaume-Uni, T-Mobile, O2 et à Vodafone de baisser leurs tarifs de terminaison d'appel mobile. Ces opérateurs mobiles doivent s'assurer que leur tarifs de terminaison d'appel ne dépassent pas le tarif moyen de 6,31 pence par minute (pour Orange et T-Mobile) et 5,63 pence par minute (pour O2 et Vodafone), et ce, pour la période allant du 1er septembre 2004 au 31 mars 2006. Hors effet de cette baisse tarifaire, la croissance du chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires des équipements aurait été de 4,9 % au lieu de 0,4 % ;

- et le renforcement de l'environnement concurrentiel pesant notamment sur l'évolution de l'ARPU (principalement du fait de la diminution de l'ARPU "voix") des offres prépayées, qui s'établit à 109 livres sterling au 31 décembre 2005, contre 123 livres sterling au 31 décembre 2004.

Ces baisses ne sont que partiellement compensées par la progression de 11,6 % du chiffre d'affaires des services "non-voix", tirée par l'augmentation de la consommation de messages multimédia (MMS) et des services de données, principalement par les clients sous contrat.

Par ailleurs, l'augmentation du chiffre d'affaires des équipements est liée à la croissance de 11,0 % du nombre de migrations des offres prépayées vers des forfaits ou des offres supérieures et à la progression de 14,6 % du nombre de nouveaux clients, qui compense largement la diminution de -3,3 % du prix de vente moyen d'un terminal mobile. L'effet de cette baisse se reflète dans la hausse des coûts d'acquisition et de fidélisation (voir paragraphe ci-dessous).

▪ Marge brute opérationnelle - SCP Royaume-Uni

Entre 2004 et 2005, la progression des coûts d'acquisition du sous-secteur d'activité SCP Royaume-Uni est de 27,9 % en données historiques et de 29,0 % en données à base comparable du fait de la hausse des commissions moyennes à la distribution et du nombre d'actes commerciaux. Le coût d'acquisition moyen par nouveau client augmente, passant de 95,3 livres sterling en 2004 à 107,2 livres sterling en 2005, du fait de l'augmentation de 17,3 % du coût d'acquisition moyen des forfaits qui compense la diminution de ce coût pour les offres prépayées (soit -6,8 %).

Les coûts de fidélisation, relatifs aux dépenses faites pour maintenir le nombre de clients dans un marché concurrentiel, enregistrent une augmentation de 9,7 % en données historiques et de 10,5 % en données à base comparable. Cette évolution est due essentiellement à l'augmentation du nombre de migrations des offres prépayées vers des forfaits ou des offres supérieures. Le coût moyen de fidélisation par client migré a diminué de -0,4 %, s'élevant à 154,4 livres sterling en 2005, et reflète la baisse du coût moyen de fidélisation des offres prépayées partiellement compensée par la hausse de ce coût pour les clients sous contrat.

Ainsi, en pourcentage du chiffre d'affaires, les coûts d'acquisition et de fidélisation sont en progression, passant de 18,1 % en 2004, en données historiques comme en données à base comparable, à 21,9 % en 2005.

Le taux de résiliation (voir section 5.6 "Glossaire financier") augmente de 1,5 point (25,4 % au 31 décembre 2004 contre 26,9 % au 31 décembre 2005), reflétant la hausse de 1,7 point du taux de résiliation des offres prépayées (30,5 % au 31 décembre 2004 contre 32,2 % au 31 décembre 2005) et la quasi-stabilité du taux de résiliation des forfaits (23,9 % au 31 décembre 2004 contre 23,8 % au 31 décembre 2005).

Les charges opérationnelles incluses dans la MBO du sous-secteur d'activité SCP Royaume-Uni s'élèvent globalement à -4 180 millions d'euros en 2005, contre -3 989 millions d'euros en 2004, soit une progression de 4,8 % en données historiques (6,5 % en données à base comparable).

En données historiques, la MBO du sous-secteur d'activité SCP Royaume-Uni diminue de -10,4 %. En données à base comparable, celle-ci diminue de -11,2 %, pour atteindre 1 651 millions d'euros en 2005, contre 1 859 millions d'euros en 2004. Le ratio de MBO rapportée au chiffre d'affaires s'établit à 28,3 % en 2005, contre 32,1 % en 2004 en données à base comparable.

▪ Investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication - SCP Royaume-Uni

En données historiques, les investissements corporels et incorporels hors licences augmentent de 1,5 % pour atteindre 582 millions d'euros en 2005.

En données à base comparable, les investissements corporels et incorporels hors licences augmentent de 0,5 %, reflétant la hausse des dépenses d'investissement liées aux équipements et infrastructures mobiles de 3ème génération (UMTS) qui compense la diminution des investissements hors réseaux mobiles, notamment les dépenses relatives aux achats et équipements informatiques.

3.2.1.3 Services de Communication Personnels Espagne (SCP Espagne)

Suite à l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena le 8 novembre 2005 (voir section 4.1.3 "Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés), cette société qui constitue le sous-secteur d'activité SCP Espagne est consolidée par intégration globale sur les deux derniers mois de l'année 2005. Par conséquent, pour les données figurant dans les tableaux ci-dessous, les données à base comparable de l'exercice 2004 portent également sur les deux derniers mois de l'année 2004.

A titre indicatif, pour les douze mois de l'année 2005, le chiffre d'affaires de SCP Espagne s'élève à 3 212 millions d'euros, la MBO est de 1 005 millions d'euros et les investissements corporels et incorporels hors licences représentent 552 millions d'euros.

▪ Données financières et effectifs - SCP Espagne

(en millions d'euros)					Exercices clos le 31 décembre
SCP Espagne	2005 historique	2004 base comparable (1) (non audité)	2004 historique	Var. (%) base comparable (1) (non audité)	Var. (%) historique
Chiffre d'affaires	536	496	-	8,0 %	-
MBO	109	116	-	(6,2)%	-
MBO / Chiffre d'affaires	*20,2 %*	*23,3 %*			
CAPEX	133	119	-	11,3%	-
CAPEX / Chiffre d'affaires	*24,8 %*	*24,1 %*			
Licences de télécommunication	-	-	-	-	-
MBO - CAPEX	(24)	(4)	-	ns	-
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	368	368	-	-	-

(1) Voir section 5.1.2 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2004".

▪ Indicateurs opérationnels - SCP Espagne

					Exercices clos le 31 décembre
SCP Espagne	2005 historique	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	Var. (%) base comparable (non audité)	Var. (%) historique
Nombre total de clients (1)	10 301	9 275	-	11,1 %	-
Nombre de forfaits (1)	4 997	4 271	-	17,0 %	-
Nombre d'offres prépayées (1)	5 304	5 004	-	6,0 %	-
ARPU (2) (en euros)	301	-	-	-	-
AUPU (2) (en minutes)	120	106	-	13,2 %	-

(1) En milliers. En fin de période.
(2) Voir section 5.6 "Glossaire financier".

▪ Chiffre d'affaires - SCP Espagne

En données à base comparable, le chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCP Espagne est en progression de 8,0 % au cours des deux derniers mois de l'année 2005 pour atteindre 536 millions d'euros.

Cette croissance est liée essentiellement à la progression de 11,1 % du nombre de clients (soit un nombre total de clients de 10,3 millions au 31 décembre 2005) qui compense largement l'impact défavorable de -14 millions d'euros relatif à la baisse du prix de la terminaison d'appel sur réseaux mobiles.

Cette évolution favorable du chiffre d'affaires s'explique par :

- l'effet de la part croissante du nombre de forfaits (205 milliers de clients acquis au cours des deux derniers mois en 2005), dont l'ARPU est 3 fois supérieur à celui des clients prépayés (481 euros pour les forfaits contre 131 euros pour les offres prépayées). Par ailleurs, les clients sous contrat représentent 48,5 % du nombre total de clients au 31 décembre 2005, contre 46,0 % un an auparavant ;

- et l'évolution favorable de l'AUPU, qui progresse de 13,2 % (120 minutes en 2005 contre 106 minutes en 2004, en données à base comparable).

▪ Marge brute opérationnelle - SCP Espagne

Les coûts d'acquisition et de fidélisation du sous-secteur d'activité SCP Espagne se sont accrus de 29,7 %, en données à base comparable, au cours des deux derniers mois de l'année 2005. Cette évolution reflète principalement l'augmentation des nouveaux clients au cours de la période.

En pourcentage du chiffre d'affaires, les coûts d'acquisition et de fidélisation sont passés de 20,7 % du chiffre d'affaires pour les deux derniers mois de l'année 2004, à 24,9 % pour les deux derniers mois de l'année 2005. Le taux de résiliation des clients sous contrat a diminué, s'établissant à 21,5 % pour l'année 2005, comparé à 24,0 % pour l'année 2004. Le taux de résiliation global est en recul également dans la comparaison des deux périodes (23,8 % pour l'année 2005 comparé à 25,8 % pour l'année 2004).

En données à base comparable, les charges opérationnelles incluses dans la MBO augmentent globalement de 12,3 %, pour passer de -381 millions d'euros en 2004 (deux derniers mois de l'année) à -428 millions d'euros en 2005 (deux derniers mois de l'année).

En données à base comparable, la MBO du sous-secteur d'activité SCP Espagne baisse de -6,2 %, s'établissant à 109 millions d'euros en 2005, contre 116 millions d'euros en 2004. Cette évolution intègre notamment l'impact négatif de -10 millions d'euros relatif à la baisse du prix de la terminaison d'appel sur réseaux mobiles.

▪ Investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication - SCP Espagne

En données à base comparable, les investissements corporels et incorporels hors licences augmentent de 11,3 % pour atteindre 133 millions d'euros au cours des deux derniers mois en 2005. Cette évolution reflète notamment la poursuite du déploiement du réseau de 3ème génération (UMTS) et l'intensification du réseau existant dans les zones jusque là peu ou pas couvertes par Amena en Espagne.

3.2.1.4 Services de Communication Personnels Pologne (SCP Pologne)

▪ Données financières et effectifs - SCP Pologne

(en millions d'euros) — **Exercices clos le 31 décembre**

SCP Pologne	2005 historique	2004 base comparable (1) (non audité)	2004 historique	Var. (%) base comparable (1) (non audité)	Var. (%) historique
Chiffre d'affaires	1 598	1 402	1 247	13,9 %	28,1 %
MBO	604	522	464	15,8 %	30,2 %
MBO / Chiffre d'affaires	*37,8 %*	*37,2 %*	*37,2 %*		
CAPEX	309	249	222	24,1 %	39,5 %
CAPEX / Chiffre d'affaires	*19,4 %*	*17,8 %*	*17,8 %*		
Licences de télécommunication	-	-	-	-	-
MBO - CAPEX	295	273	242	8,2 %	21,7 %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	3 121	2 743	2 743	13,8 %	13,8 %

(1) Voir section 5.1.2 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2004".

▪ Indicateurs opérationnels - SCP Pologne

Exercices clos le 31 décembre

SCP Pologne	2005 historique	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	Var. (%) base comparable (non audité)	Var. (%) historique
Nombre total de clients (1)	9 919	7 440	7 440	33,3 %	33,3 %
Nombre de forfaits (1)	4 035	3 234	3 234	24,8 %	24,8 %
Nombre d'offres prépayées (1)	5 884	4 207	4 207	39,9 %	39,9 %
ARPU (2) (en zlotys)	721	861	861	(16,3)%	(16,3)%
AUPU (2) (en minutes)	81	71	71	14,1 %	14,1 %

(1) En milliers. En fin de période.
(2) Voir section 5.6 "Glossaire financier".

▪ Chiffre d'affaires - SCP Pologne

En données historiques, le chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCP Pologne enregistre une progression de 28,1 % pour atteindre 1 598 millions d'euros au cours de l'année 2005. Cette progression intègre notamment l'impact de 155 millions d'euros lié à l'évolution favorable du taux de change moyen du zloty polonais entre 2004 et 2005.

En données à base comparable, la croissance de 13,9 % est générée principalement par la progression rapide du nombre de clients de PTK Centertel : au 31 décembre 2005, le nombre de clients s'établit à plus de 9,9 millions, soit une augmentation de plus de 33 % par rapport au 31 décembre 2004.

La croissance du marché mobile en Pologne (29,2 millions de clients mobiles au 31 décembre 2005 contre 23,1 millions un an auparavant) est tirée principalement par l'accroissement du nombre d'offres prépayées (au 31 décembre 2005, celles-ci représentent 59,3 % du nombre total de nouveaux clients mobiles contre 56,5 % un an auparavant). Le taux de pénétration du marché est ainsi passé de 60,3 % au 31 décembre 2004 à 76,6 % au 31 décembre 2005.

Par ailleurs, PTK Centertel continue d'occuper une position de tout premier plan en termes d'acquisition de nouveaux clients (soit 40,3 % au 31 décembre 2005) et d'améliorer sa part de marché toutes offres confondues ainsi que pour chaque type. Ainsi, la part de marché globale s'établit à 34,0 % au 31 décembre 2005, soit un gain de 1,8 point en un an. La part de marché des forfaits atteint 35,6 % au 31 décembre 2005, contre 33,7 % au 31 décembre 2004, et la part de marché des offres prépayées passe de 31,2 % au 31 décembre 2004 à 32,9 % au 31 décembre 2005.

L'effet cumulé du passage sous la marque Orange des offres de PTK Centertel, le 15 septembre 2005, et de l'introduction de nouvelles offres et de services mobiles innovants, a permis PTK Centertel de maintenir une position de tout premier plan relative aux clients ayant souscrit un forfait. Ainsi, la part de marché de PTK Centertel sur le nombre de forfaits supplémentaires acquis au cours de la période est de 45,8 % au 31 décembre 2005.

▪ Marge brute opérationnelle - SCP Pologne

La MBO du sous-secteur d'activité SCP Pologne enregistre une forte croissance en passant de 464 millions d'euros en 2004 en données historiques et 522 millions d'euros en données à base comparable, à 604 millions d'euros en 2005, soit une croissance de 30,2 % en données historiques et 15,8 % en données à base comparable.

En données à base comparable, cette progression s'explique par l'effet cumulé de la croissance du chiffre d'affaires qui compense largement l'augmentation de 12,9 % des charges opérationnelles incluses dans la MBO. Cette évolution concerne essentiellement la hausse de 41,6 % des achats et reversements aux opérateurs qu'expliquent, i) la croissance du trafic d'interconnexion, ii) la progression des charges liées à l'itinérance *(roaming)*, ainsi que iii) l'augmentation du nombre de SMS.

Ainsi, en pourcentage du chiffre d'affaires, la MBO passe de 37,2 % en 2004, en données historiques comme en données à base comparable, à 37,8 % en 2005.

▪ Investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication - SCP Pologne

En données historiques, les dépenses d'investissements corporels et incorporels hors licences enregistrent une croissance de 39,5 % pour atteindre 309 millions d'euros en 2005.

En données à base comparable, les dépenses d'investissement augmentent de 24,1 %, reflétant principalement l'accroissement des dépenses relatives au déploiement des réseaux en technologies EDGE et UMTS ainsi que l'extension de la couverture du réseau de 2ème génération. Ainsi, le ratio des investissements corporels et incorporels hors licences rapportés au chiffre d'affaires progresse, s'établissant à 19,4 % en 2005 contre 17,8 % en 2004 (en données historiques comme en données à base comparable).

3.2.1.5 Services de Communication Personnels Reste du monde (SCP Reste du monde)

▪ Données financières et effectifs - SCP Reste du monde

(en millions d'euros)					Exercices clos le 31 décembre
SCP Reste du monde	**2005** historique	**2004** base comparable (1) (non audité)	**2004** historique	**Var. (%)** base comparable (1) (non audité)	**Var. (%)** historique
Chiffre d'affaires	5 991	5 170	5 290	15,9 %	13,3 %
MBO	2 471	2 026	1 980	22,0 %	24,8 %
MBO / Chiffre d'affaires	*41,2 %*	*39,2 %*	*37,4 %*		
CAPEX	1 138	848	815	34,1 %	39,6 %
CAPEX / Chiffre d'affaires	*19,0 %*	*16,4 %*	*15,4 %*		
Licences de télécommunication	97	7	7	ns	ns
MBO - CAPEX	1 333	1 177	1 165	13,2%	14,4 %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	12 193	11 563	11 804	5,5 %	3,3 %

(1) Voir section 5.1.2 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2004".

▪ Indicateurs opérationnels - SCP Reste du monde

SCP Reste du monde	2005 historique	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	Var. (%) base comparable (non audité)	Var. (%) historique
					Exercices clos le 31 décembre
Belgique					
Chiffre d'affaires (1)	1 453	1 345	1 345	8,0 %	8,0 %
Nombre total de clients (2)	2 913	2 846	2 846	2,4 %	2,4 %
ARPU (3) (en euros)	456	-	440	-	3,6 %
Suisse					
Chiffre d'affaires (1)	876	828	834	5,8 %	5,0 %
Nombre total de clients (2)	1 249	1 137	1 137	9,8 %	9,8 %
ARPU (3) (en euros)	696	-	683	-	1,9 %
Roumanie					
Chiffre d'affaires (1)	870	625	625	39,2 %	39,1 %
Nombre total de clients (2)	6 823	4 938	4 938	38,2 %	38,2 %
ARPU (3) (en euros)	144	-	148	-	(2,7)%
Pays-Bas					
Chiffre d'affaires (1)	635	587	587	8,3 %	8,3 %
Nombre total de clients (2)	1 914	1 701	1 701	12,5 %	12,5 %
ARPU (3) (en euros)	295	-	348	-	(15,2)%
Slovaquie					
Chiffre d'affaires (1)	556	498	480	11,5 %	15,7 %
Nombre total de clients (2)	2 519	2 361	2 361	6,7 %	6,7 %
ARPU (3) (en euros)	218	-	209	-	4,3 %
Egypte					
Chiffre d'affaires (1)	539	461	430	16,9 %	25,3 %
Nombre total de clients (à 71,25 %) (2)	4 771	2 861	2 861	66,7 %	66,7 %
ARPU (3) (en euros)	137	-	167	-	(18,0)%
Autres filiales (4)					
Nombre total de clients (2)	6 618	4 569	3 924	44,9 %	68,6 %
Total					
Nombre total de clients (2)	**26 807**	**20 413**	**19 768**	**31,3 %**	**35,6 %**

(1) En millions d'euros.
(2) En milliers. En fin de période.
(3) Voir section 5.6 "Glossaire financier".
(4) Les autres filiales incluent notamment les filiales du Botswana, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée Equatoriale, de l'Ile Maurice, de la Jordanie, de Madagascar, du Mali, de la Moldavie, de la République Dominicaine et du Sénégal.

▪ Chiffre d'affaires - SCP Reste du monde

En données historiques, le chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCP Reste du monde croît de 13,3 %, pour atteindre 5 991 millions d'euros en 2005. Cette évolution intègre notamment l'impact négatif de -132 millions d'euros relatif aux variations de périmètre et autres variations partiellement compensé par l'évolution favorable liée aux variations de change, principalement sur la livre égyptienne (soit une augmentation de 21 millions d'euros). Les variations de périmètre concernent, i) la cession d'Orange Danemark le 11 octobre 2004, prenant effet le 1er janvier 2004 dans les données à base comparable, ii) l'intégration en consolidation globale des sociétés Sonatel Mobiles et Ikatel le 1er juillet 2005, prenant effet le 1er juillet 2004 dans les données à base comparable, et iii) l'intégration dans le périmètre de consolidation des entités contrôlées ou sous influence notable de la filiale Getesa le 1er janvier 2005, prenant effet le 1er janvier 2004 dans les données à base comparable.

En données à base comparable, le chiffre d'affaires enregistre une progression de 15,9 % qui s'explique, d'une part, par l'augmentation globale de 31,3 % du nombre de clients actifs, et d'autre part, par le dynamisme de la croissance de l'activité dans les filiales, notamment en Roumanie, en Belgique, en Egypte, en Slovaquie, en Suisse et aux Pays-Bas.

▪ Marge brute opérationnelle - SCP Reste du monde

En données historiques, les charges opérationnelles incluses dans la MBO du sous-secteur d'activité SCP Reste du monde augmentent de 6,7 % en données historiques entre 2004 et 2005, pour atteindre -3 521 millions d'euros en 2005.

En données à base comparable, les charges opérationnelles incluses dans la MBO augmentent de 12,0 % entre les deux périodes du fait de la hausse des charges opérationnelles hors charges de personnel (salaires et charges), principalement en Belgique, en Roumanie et en Suisse, ainsi que dans les filiales en croissance, notamment en République Dominicaine et en Egypte. Les augmentations portent principalement sur les postes suivants :

- les achats et reversements aux opérateurs, en hausse de 14,1 % du fait de la croissance du trafic mobile ;

- les charges commerciales en hausse de 12,1 %, liées à la progression du nombre de clients, principalement en Suisse, en République Dominicaine, en Roumanie et dans les filiales africaines ;

- et les charges immobilières.

En données historiques, la MBO du sous-secteur d'activité SCP Reste du monde croît de 24,8 %, pour atteindre 2 471 millions d'euros en 2005, contre 1 980 millions d'euros en 2004. En données à base comparable, celle-ci progresse de 22,0 %. Ainsi, le taux de marge de la MBO sur chiffre d'affaires s'élève à 41,2 % en 2005, contre 37,4 % en 2004 en données historiques et 39,2 % en données à base comparable.

▪ Investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication - SCP Reste du monde

Les investissements corporels et incorporels hors licences s'élèvent à 1 138 millions d'euros en 2005, contre 815 millions d'euros en 2004, soit une augmentation de 39,6 % entre les deux périodes en données historiques (34,1 % en données à base comparable). Les dépenses d'investissements corporels et incorporels concernent le déploiement des réseaux en technologies EDGE et UMTS (notamment en Suisse, en Belgique, en Roumanie et en Slovaquie) et l'extension du réseau de 2ème génération.

▪ Licences de télécommunication

En **2005**, les dépenses liées à l'acquisition de licences de télécommunication représentent 97 millions d'euros, et concernent essentiellement l'acquisition de fréquences GSM supplémentaires, par ECMS en Egypte, pour 64 millions d'euros, et l'acquisition d'une licence de 3ème génération (technologie UMTS), par Orange Roumanie, pour 28 millions.

En **2004**, l'obtention d'une extension de la licence GSM par la filiale d'Orange en République Dominicaine, pour 7 millions d'euros en données historiques, constitue l'unique acquisition de licence mobile de l'exercice.

3.2.2 Services de Communication Résidentiels (SCR)

(en millions d'euros) — **Exercices clos le 31 décembre**

SCR	2005 historique	2004 base comparable (1) (non audité)	2004 historique	Var. (%) base comparable (1) (non audité)	Var. (%) historique
Chiffre d'affaires	22 534	22 800	22 440	(1,2)%	0,4 %
MBO	7 538	7 602	7 401	(0,8)%	1,9 %
MBO / Chiffre d'affaires	*33,5%*	*33,3%*	*33,0%*		
CAPEX	2 537	2 103	2 051	20,6%	23,7 %
CAPEX / Chiffre d'affaires	*11,3%*	*9,2%*	*9,1%*		
MBO—CAPEX	5 001	5 499	5 350	(9,1)%	(6,6)%
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	139 886	148 566	148 336	(5,8)%	(5,7)%

(1) Voir section 5.1.2 " Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2004".

Le secteur d'activité SCR rassemble les activités de services fixes de télécommunication (téléphonie fixe, services Internet, services aux opérateurs) en France, en Pologne et dans le Reste du monde ainsi que les activités de la distribution et des fonctions supports fournis aux autres secteurs d'activité du groupe France Télécom. Il comporte trois sous-secteurs d'activité : i) le sous-secteur d'activité SCR France, ii) le sous-secteur d'activité SCR Pologne, qui comprend TP S.A. et ses filiales (hors filiales mobiles), et iii) le sous-secteur d'activité SCR Reste du monde, comprenant pour les activités fixes et Internet les filiales internationales hors France et Pologne, à savoir principalement, en Espagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni ainsi qu'en Côte d'Ivoire, à l'Ile Maurice, en Jordanie et au Sénégal.

3.2.2.1 Services de Communication Résidentiels France (SCR France)

(en millions d'euros) — **Exercices clos le 31 décembre**

SCR France	2005 historique	2004 base comparable (1) (non audité)	2004 historique	Var. (%) base comparable (1) (non audité)	Var. (%) historique
Chiffre d'affaires	17 718	17 914	18 002	(1,1)%	(1,6)%
MBO	5 920	5 748	5 763	3,0 %	2,7 %
MBO / Chiffre d'affaires	*33,4 %*	*32,1 %*	*32,0 %*		
CAPEX	1 805	1 383	1 403	30,5 %	28,7 %
CAPEX / Chiffre d'affaires	*10,2 %*	*7,7 %*	*7,8 %*		
MBO - CAPEX	4 114	4 365	4 360	(5,7)%	(5,6)%
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	101 593	106 677	107 077	(4,8)%	(5,1)%

(1) Voir section 5.1.2 " Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2004".

3.2.2.1.1 Chiffre d'affaires - SCR France

(en millions d'euros)					Exercices clos le 31 décembre
SCR France	**2005** historique	**2004** base comparable (non audité)	**2004** historique	**Var. (%)** base comparable (non audité)	**Var. (%)** historique
Services Grand Public	9 677	9 776	9 886	(1,0)%	(2,1)%
Réseaux et Opérateurs	5 504	5 591	5 577	(1,6)%	(1,3)%
Autres SCR en France	2 537	2 547	2 539	(0,4)%	(0,1)%
Chiffre d'affaires SCR France	**17 718**	**17 914**	**18 002**	**(1,1)%**	**(1,6)%**

3.2.2.1.1.1 Chiffre d'affaires - SCR France - Services Grand Public

- **Détail du chiffre d'affaires**

(en millions d'euros)					Exercices clos le 31 décembre
SCR France Services Grand Public	**2005** historique	**2004** base comparable (non audité)	**2004** historique	**Var. (%)** base comparable (non audité)	**Var. (%)** historique
Abonnements	4 173	4 007	4 007	4,2%	4,2%
Communications téléphoniques	3 106	3 580	3 580	(13,2)%	(13,2)%
Services en ligne et accès Internet	1 534	1 293	1 293	18,6%	18,6%
Sous-total Services fixes Grand Public	**8 813**	**8 880**	**8 880**	**(0,8)%**	**(0,8)%**
Autres services Grand Public	864	896	1 006	(3,5)%	(14,1)%
Chiffre d'affaires Services Grand Public	**9 677**	**9 776**	**9 886**	**(1,0)%**	**(2,1)%**

- **Indicateurs opérationnels**

					Exercices clos le 31 décembre
SCR France Services Grand Public	**2005** historique	**2004** base comparable (non audité)	**2004** historique	**Var. (%)** base comparable (non audité)	**Var. (%)** historique
Nombre de lignes téléphoniques Grand Public (1) (en millions)	26,9	-	27,5	-	(2,0)%
Trafic téléphonique "voix" des clients Grand Public (2) (en milliards de minutes)	47,1	-	51,9	-	(9,3)%
Nombre de clients Grand Public aux usages haut débit ADSL (3)	4 457	-	2 927	-	52,3%
Nombre d'abonnés aux offres multiservices :					
Nombre de Livebox louées (3)	1 559	-	234	-	ns
Nombre d'abonnés aux services de "Voix sur IP" (3)	830	-	150	-	ns
Nombre d'abonnés aux offres de TV sur ADSL (3)	200	-	69	-	189,8%

(1) En fin de période. Ce chiffre comprend les lignes analogiques standards (hors lignes en dégroupage total) et les canaux Numéris (RNIS), chaque canal Numéris étant comptabilisé comme une ligne.
(2) Hors trafic téléphonique "Voix sur IP".
(3) En milliers. En fin de période.

- **Evolution du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires des Services fixes Grand Public enregistre en 2005 une diminution de -0,8 % en données historiques comme en données à base comparable par rapport à 2004. L'ARPU des Services fixes Grand Public (voir section 5.6 "Glossaire financier") demeure stable, s'établissant à 27,0 euros en 2005 contre 26,9 euros en 2004. L'effet du développement rapide des services haut débit ADSL et l'impact de la hausse du tarif de l'abonnement téléphonique de base, intervenue le 3 mars 2005, font plus que compenser le repli du chiffre d'affaires des Communications téléphoniques Grand Public.

- *Chiffre d'affaires des Abonnements Grand Public*

La hausse de 4,2 % du chiffre d'affaires des Abonnements Grand Public (en données historiques comme en données à base comparable) est due, pour l'essentiel, à l'impact de la hausse de 7,6 % de l'abonnement téléphonique résidentiel intervenue le 3 mars 2005. S'y ajoute la progression régulière du chiffre d'affaires des options tarifaires et des services complémentaires à l'abonnement de base. Ces effets favorables sont partiellement compensés par l'impact de la diminution de -2,0 % du nombre de lignes téléphoniques liée au développement du dégroupage total et dont le chiffre d'affaires est comptabilisé avec les services Réseaux et Opérateurs.

□ *Chiffre d'affaires des Communications téléphoniques Grand Public*

Le chiffre d'affaires des Communications téléphoniques Grand Public enregistre en 2005 une diminution de -13,2 % (en données historiques et en données à base comparable). Celle-ci est due :

- à l'impact des baisses du prix des communications vers les mobiles (intervenues en mars 2004 pour Bouygues Télécom et en janvier 2005 pour les communications vers l'ensemble des mobiles Orange, SFR et Bouygues Télécom), ainsi qu'aux baisses tarifaires appliquées sur le tarif général concomitantes à la hausse du tarif de l'abonnement intervenue le 3 mars 2005 ;

- à la baisse du marché global du trafic téléphonique commuté (mesuré à l'interconnexion) qui s'est accentuée au quatrième trimestre 2005 sous l'effet du développement des services de "Voix sur IP" ;

- et aux pertes de parts de marché sur le marché des communications téléphoniques du réseau commuté (RTC). Celles-ci demeurent toutefois inférieures à celles enregistrées l'année précédente, grâce notamment au succès de la nouvelle gamme d'offres tarifaires (la gamme "Atout") lancée le 24 août 2005, qui inclut des offres de forfaits illimités.

□ *Chiffre d'affaires des Services en ligne et accès Internet Grand Public*

La progression de 18,6 % du chiffre d'affaires des Services en ligne et accès Internet Grand Public (en données historiques et en données à base comparable) est liée au développement rapide des services haut débit ADSL que compensent partiellement les baisses tarifaires. Le nombre de clients Grand Public aux usages haut débit ADSL s'établit à 4,457 millions de clients au 31 décembre 2005 contre 2,927 millions de clients un an plus tôt, soit une augmentation de 52,3 % en un an.

A la croissance du nombre d'accès haut débit ADSL, s'ajoutent :

- le nombre de passerelles Livebox louées, qui s'élève à 1,559 million au 31 décembre 2005 contre 0,234 million un an plus tôt ;

- l'offre de "Voix sur IP", vendue sous la forme d'une option, complémentaire de l'abonnement au service Internet haut débit, et qui compte 830 000 clients au 31 décembre 2005 contre 150 000 au 31 décembre 2004 ;

- la Télévision sur ADSL, qui est également en forte progression, avec 199 591 clients au 31 décembre 2005 contre 68 880 un an plus tôt ;

- et les services applicatifs complétant les services de base, en particulier des gammes sécurité anti-virus et anti-spam, qui sont également en progression rapide.

L'impact du développement des usages haut débit ADSL est partiellement compensé par :

- la poursuite de la baisse du nombre de clients Internet bas débit, sous l'effet des migrations vers les offres haut débit ADSL. Le nombre de clients Internet bas débit s'établit à 1,510 million au 31 décembre 2005 contre 2,069 millions un an plus tôt ;

- et le repli tendanciel du chiffre d'affaires du kiosque télématique Télétel.

□ *Chiffre d'affaires des Autres services Grand Public*

En données historiques, la baisse de -14,1 % du chiffre d'affaires des Autres services Grand Public entre 2004 et 2005 correspond pour une large part à l'impact de la cession de France Télécom Câble (FTC) au 31 mars 2005.

En données à base comparable, la baisse du chiffre d'affaires des Autres services Grand Public s'établit à -3,5 % entre les deux périodes. Elle est liée à la diminution de -24,8 % du trafic de la publiphonie et des services de cartes, et à la baisse tendancielle de l'activité de location de terminaux téléphoniques, le nombre de terminaux loués (hors passerelles Livebox) ayant diminué de -19,1 % en un an. Ces impacts défavorables sont partiellement compensés par la progression significative du chiffre d'affaires des portails et des services de contenu (publicité en ligne des portails Wanadoo). Le chiffre d'affaires des ventes de terminaux demeure globalement stable : la progression des ventes de terminaux DECT, que favorise le développement rapide des services de "Voix sur IP", compense l'impact de l'érosion tendancielle des prix de vente.

3.2.2.1.1.2 Chiffre d'affaires - SCR France - Réseaux et Opérateurs

▪ Détail du chiffre d'affaires

(en millions d'euros) — **Exercices clos le 31 décembre**

SCR France Réseaux et Opérateurs	2005 historique	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	Var. (%) base comparable (non audité)	Var. (%) historique
Services aux Opérateurs nationaux	2 675	2 516	2 516	6,3 %	6,3 %
Autres services Réseaux et Opérateurs	2 829	3 075	3 061	(8,0)%	(7,6)%
Chiffre d'affaires Réseaux et Opérateurs	**5 504**	**5 591**	**5 577**	**(1,6)%**	**(1,3)%**

Le chiffre d'affaires des services Réseaux et Opérateurs est en baisse de -1,3 % en données historiques et de -1,6 % en données à base comparable : la progression de 6,3 % des Services aux Opérateurs nationaux (en données historiques et en données à base comparable) est compensée par le repli des Autres services Réseaux et Opérateurs (baisse de -7,6 % en données historiques et de -8,0 % en données à base comparable).

▪ Indicateurs opérationnels

					Exercices clos le 31 décembre
SCR France Réseaux et Opérateurs	**2005** historique	**2004** base comparable (non audité)	**2004** historique	**Var. (%)** base comparable (non audité)	**Var. (%)** historique
Trafic (en milliards de minutes) :					
Trafic "voix" de l'interconnexion nationale	53,7	-	47,6	-	12,7 %
Trafic d'interconnexion Internet	17,6	-	27,9	-	(37,0) %
Trafic international entrant	4,1	-	3,9	-	3,2 %
Ventes en gros d'accès ADSL aux FAI tiers (1)	1 614	-	1 490	-	8,3 %
Nombre de lignes téléphoniques dégroupées (1)	2 827	-	1 591	-	77,7 %
Nombre de lignes en dégroupage partiel (1)	2 229	-	1 496	-	49,0 %
Nombre de lignes en dégroupage total (1)	598	-	95	-	ns

(1) En milliers. En fin de période.

▪ Evolution du chiffre d'affaires

□ *Chiffre d'affaires des Services aux Opérateurs nationaux*

Entre 2004 et 2005, la progression de 6,3 % du chiffre d'affaires des Services aux Opérateurs nationaux (en données historiques et en données à base comparable) est liée pour l'essentiel au développement rapide du marché du haut débit ADSL avec, en particulier, le dégroupage des lignes téléphoniques dont le nombre a presque doublé en un an avec 2,827 millions (dont 597 900 lignes en dégroupage total) contre 1,591 million au 31 décembre 2004 (dont 95 000 lignes en dégroupage total). Parallèlement, le chiffre d'affaires de la vente en gros d'accès ADSL aux fournisseurs d'accès Internet tiers enregistre une croissance de 3,8 % liée à la progression du nombre d'accès ADSL vendus en gros aux fournisseurs d'accès Internet tiers : celui-ci s'établit à 1,614 million d'accès au 31 décembre 2005, contre 1,490 million au 31 décembre 2004.

Le chiffre d'affaires de l'interconnexion nationale demeure stable en 2005 comparé à l'année précédente (-0,3 %) : l'effet du développement du trafic "voix" de l'interconnexion nationale est compensé par l'impact de la baisse significative du trafic de l'interconnexion "Internet bas débit". Enfin, le chiffre d'affaires des services de données aux opérateurs (liaisons louées et services Turbo DSL) enregistre une progression de 5,7 % liée aux ventes intra-groupe et qu'explique notamment le développement des services large bande d'Orange en France (technologies EDGE et UMTS).

□ *Chiffre d'affaires des Autres services Réseaux et Opérateurs*

La baisse de -7,6 % en données historiques et de -8,0 % en données à base comparable du chiffre d'affaires des Autres services Réseaux et Opérateurs entre 2004 et 2005 correspond, pour la plus large part, à la diminution du chiffre d'affaires des prestations fournies aux autres secteurs d'activité (baisse du trafic téléphonique en volume et baisses de prix liées en particulier aux terminaisons d'appels vers les mobiles). Les prestations fournies aux autres secteurs d'activité représentent 69 % du chiffre d'affaires des Autres Services Réseaux et Opérateurs en 2005. Le chiffre d'affaires des contrats de services aux opérateurs de satellites enregistre également un repli lié au désengagement progressif de France Télécom de ses activités spatiales.

Entre 2004 et 2005, l'effet de ces baisses est partiellement compensé par la progression, de 11,2 % en données historiques et de 6,4 % en données à base comparable, du chiffre d'affaires des services aux opérateurs internationaux liée à la forte progression des services de transit (location de circuits et réacheminements d'appels) enregistrée au cours du second semestre 2005, tandis que le chiffre d'affaires des appels internationaux entrants reste marqué par la baisse du prix moyen des redevances.

Enfin, le chiffre d'affaires relatif aux prestations de pose et d'entretien de câbles sous-marins demeure stable en 2005 comparé à l'année précédente.

3.2.2.1.1.3 Chiffre d'affaires - Autres Services de Communication Résidentiels en France

(en millions d'euros)					Exercices clos le 31 décembre
SCR France Autres SCR en France	**2005** historique	**2004** base comparable (non audité)	**2004** historique	**Var. (%)** base comparable (non audité)	**Var. (%)** historique
Chiffre d'affaires Autres SCR en France	**2 537**	**2 547**	**2 539**	**(0,4)%**	**(0,1)%**

Le chiffre d'affaires des Autres Services de Communication Résidentiels en France s'élève à 2 537 millions d'euros en 2005 contre, en 2004, 2 539 millions d'euros en données historiques et 2 547 millions d'euros en données à base comparable, soit un repli de -0,1 % en données historiques et de -0,4 % en données à base comparable.

Pour près des trois-quarts (73,4 % en 2005), le chiffre d'affaires des Autres Services de Communication Résidentiels en France regroupe les produits générés par les prestations fournies aux autres secteurs d'activité, notamment les commissions de distribution, les prestations informatiques dans le cadre de la mutualisation des systèmes d'information du Groupe, et la location de locaux.

Le chiffre d'affaires externe concerne :

- l'activité de commerce en ligne, les ventes et location d'équipements (hors chiffre d'affaires des équipements portés par le secteur d'activité SCP et la rubrique Services fixes Grand Public), les services au client tels que les Renseignements par opérateur et l'Assistance client à domicile ;

- le chiffre d'affaires lié à la valorisation des activités de Recherche & Développement (chiffre d'affaires des licences et des logiciels) ;

- et les prestations de conseil et d'ingénierie des systèmes d'information destinés aux opérateurs de télécommunication.

3.2.2.1.2 Marge brute opérationnelle - SCR France

Les charges opérationnelles incluses dans la MBO du sous-secteur d'activité SCR France s'élèvent à -11 798 millions d'euros en 2005, contre -12 239 millions d'euros en 2004 en données historiques, et -12 165 millions d'euros en données à base comparable. Les charges opérationnelles incluses dans la MBO diminuent ainsi de -3,6 % en données historiques et de -3,0 % en données à base comparable entre les deux périodes.

En données à base comparable, cette baisse de -367 millions d'euros entre 2004 et 2005, s'explique principalement par :

- la baisse des achats externes, du fait principalement de la diminution des achats et reversements aux opérateurs, reflétant la diminution du volume des achats et du tarif de la terminaison d'appel mobile, en partie compensée par, i) l'augmentation des dépenses liées aux achats de contenu (football, musique et services payants), et ii) la hausse des charges informatiques et des charges de sous-traitance d'exploitation et de maintenance technique, qui s'explique notamment par la mutualisation d'une partie des services informatiques du Groupe et par la hausse de la sous-traitance technique relative au programme de renforcement de la qualité de service mis en place au second semestre 2004 ;

- la diminution des autres produits et charges opérationnels, liée essentiellement à un produit non récurrent (reprise de provision de 199 millions d'euros liée à l'activité du Groupe au Liban, voir notes 3, 6 et 33 de l'annexe aux comptes consolidés) ;

- et la diminution des charges de personnel (salaires et charges), liée essentiellement à la baisse des effectifs du sous-secteur d'activité SCR France.

La MBO du sous-secteur d'activité SCR France progresse de 2,7 % en données historiques et de 3,0 % en données à base comparable pour atteindre 5 920 millions d'euros en 2005. Le ratio de MBO rapportée au chiffre d'affaires progresse, passant de 32,0 % en 2004 en données historiques et 32,1 % en données à base comparable, à 33,4 % en 2005.

3.2.2.1.3 Investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication - SCR France

Les investissements corporels et incorporels hors licences du sous-secteur d'activité SCR France enregistrent une hausse de 28,7 % en données historiques et de 30,5 % en données à base comparable, pour atteindre 1 805 millions d'euros en 2005.

En données à base comparable, cette augmentation de 422 millions d'euros concerne principalement les dépenses d'investissement liées à l'informatique, à l'extension et à la restructuration du réseau ainsi qu'aux plateformes de service client. En données à base comparable, les principaux postes d'investissement en progression entre 2004 et 2005 sont :

- les applications et équipements informatiques, en hausse de 141 millions d'euros, soit 49,2 %, du fait de la mutualisation d'une partie de la gestion et des achats informatiques du Groupe ;

- les infrastructures et équipements relatifs au réseau (notamment avec la progression des investissements relatifs à l'ADSL), en hausse de 71 millions d'euros, soit 8,9 %. Cette évolution est liée essentiellement au déploiement des réseaux de large bande, du fait de la croissance des usages haut débit (télévision numérique sur ADSL et ADSL 2+ notamment), qui nécessitent l'extension ou parfois la restructuration du réseau existant ;

- et les plateformes pour le service client (après-vente, qualité), en hausse de 73 millions d'euros.

3.2.2.2 Services de Communication Résidentiels Pologne (SCR Pologne)

▪ Données financières et effectifs - SCR Pologne

(en millions d'euros)					Exercices clos le 31 décembre
SCR Pologne	2005 historique	2004 base comparable [1] (non audité)	2004 historique	Var. (%) base comparable [1] (non audité)	Var. (%) historique
Chiffre d'affaires	3 141	3 380	3 011	(7,0)%	4,3%
MBO	1 406	1 581	1 404	(11,1)%	0,1%
MBO / Chiffre d'affaires	*44,7%*	*46,8%*	*46,6%*		
CAPEX	448	537	478	(16,5)%	(6,2)%
CAPEX / Chiffre d'affaires	*14,3%*	*15,9%*	*15,9%*		
MBO - CAPEX	958	1 045	926	(8,3)%	3,4%
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	31 097	34 237	33 966	(9,2)%	(8,4)%

(1) Voir section 5.1.2 " Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2004".

▪ Indicateurs opérationnels - SCR Pologne

(en milliers - en fin de période)					Exercices clos le 31 décembre
SCR Pologne	2005 historique	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	Var. (%) base comparable (non audité)	Var. (%) historique
Nombre de clients de la téléphonie fixe [1]	10 607	10 815	11 362	(1,9)%	(6,6)%
Nombre de clients Internet haut débit (ADSL+SDI [2])	1 166	684	684	70,3%	70,3%

(1) Les nombres de clients de la téléphonie fixe au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004 en données à base comparable ont été corrigés.
(2) SDI : technologie d'accès rapide à l'Internet.

▪ Chiffre d'affaires - SCR Pologne

En données historiques, les variations de change entre le zloty polonais et l'euro évoluent favorablement entre 2004 et 2005. Ainsi, en raison de l'appréciation du zloty polonais, le chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCR Pologne enregistre une hausse de 4,3 % entre les deux périodes, pour s'établir à 3 141 millions d'euros en 2005.

En données à base comparable, le chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCR Pologne affiche une diminution de -7,0 % entre 2004 et 2005. Celui-ci est en recul en raison notamment de la baisse du chiffre d'affaires de la "voix", principalement sur le trafic, qui n'est que partiellement compensée par, i) la hausse du chiffre d'affaires en provenance des services en croissance comme l'accès à Internet haut débit et les transmissions de données, et ii) l'augmentation, dans une moindre mesure, des activités de vente en gros.

Le recul du chiffre d'affaires du trafic téléphonique résulte notamment, i) de l'effet croissant de la substitution du fixe par le mobile, ii) du recul de la part de marché de l'opérateur historique polonais sur le trafic, suivant la libéralisation des appels (toutes destinations confondues), et iii) de l'environnement concurrentiel difficile.

Le sous secteur d'activité SCR Pologne poursuit la migration de ses clients depuis des offres initiales classiques vers les Nouveaux Plans Tarifaires (lancés en 2004), dont le tarif de l'abonnement est supérieur. Ainsi, au 31 décembre 2005, on compte plus de 3,5 millions de clients ayant opté pour les Nouveaux Plans Tarifaires. Ceci a eu pour effet d'augmenter la part des clients ayant souscrit à l'une de ces nouvelles offres sur le nombre total de clients résidentiels. Outre le ralentissement de la baisse du trafic (voix commutée) et la croissance de la part du chiffre d'affaires liée à l'abonnement (soit 49 % du chiffre d'affaires "voix" en 2005 contre 41 % en 2004), le succès de ces nouvelles offres a permis de plus en plus à TP S.A. de défendre sa part de marché dans les services vocaux.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires de l'accès à l'Internet haut débit du sous-secteur d'activité SCR Pologne enregistre, en données à base comparable, une progression de 71 % en 2005, tiré par la progression de 482 milliers du nombre de clients haut débit au cours de l'année 2005 (soit 1,17 million de clients haut débit au 31 décembre 2005 contre 0,684 million un an plus tôt). Cette évolution favorable a permis à TP S.A., i) de maintenir une position de tout premier plan sur le marché du haut débit en Pologne, avec une part de marché de 71 % au 31 décembre 2005, et ii) de compenser largement la baisse du chiffre d'affaires bas débit, faisant ainsi progresser le chiffre d'affaires total des services d'accès à l'Internet de 24 % en 2005.

Enfin, les services de transmission de données (incluant l'Internet bas et haut débit, la transmission de données et les liaisons louées) en progression de 15 % au cours de l'année 2005, représentent 17 % du chiffre d'affaires total du sous-secteur d'activité SCR Pologne en 2005, contre 13 % en 2004.

▪ Marge brute opérationnelle - SCR Pologne

En données historiques, la MBO du sous-secteur d'activité SCR Pologne enregistre une croissance de 0,1 %, passant de 1 404 millions d'euros en 2004 à 1 406 millions d'euros en 2005. Cette évolution intègre notamment l'effet favorable des variations de change liées aux variations du zloty polonais entre 2004 et 2005.

En données à base comparable, la MBO diminue de -11,1 % pour atteindre 1 406 millions d'euros en 2005. Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse du chiffre d'affaires qui n'a été que partiellement compensée par les économies significatives sur les coûts réalisées grâce à la poursuite du programme de réduction des charges opérationnelles. En données à base comparable, ces gains concernent principalement :

- les charges de personnel (salaires et charges), dont la baisse de -10,1 % s'explique essentiellement par une diminution du nombre d'employés (effectifs actifs fin de période) suite au plan de restructuration, qui a entraîné une baisse de -9,2 % du nombre moyen d'employés (équivalent temps plein) entre 2004 et 2005 ;

- les coûts liés à la sous-traitance et les honoraires ainsi que d'autres frais généraux ;

- et les charges d'interconnexion résultant de la baisse du trafic des appels fixes vers mobiles et de vente en gros ainsi que du prix de l'interconnexion.

En pourcentage du chiffre d'affaires, la MBO passe de 46,6 % en 2004 en données historiques (46,8 % en données à base comparable) à 44,7 % en 2005.

▪ Investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication - SCR Pologne

En données historiques, les dépenses d'investissements corporels et incorporels hors licences reculent de -6,2 % pour atteindre 448 millions d'euros en 2005.

En données à base comparable, les investissements corporels et incorporels hors licences sont en décroissance de -16,5 %. Cette évolution reflète, i) l'effort d'optimisation sur les investissements relatifs aux réseaux et aux achats informatiques (logiciels et licences), ainsi que ii) des dépenses d'investissement moins élevées en 2005, suite à la réalisation en 2004 de la majeure partie des investissements liés aux outils de gestion de la relation client.

Ainsi, le ratio des investissements corporels et incorporels hors licences rapportés au chiffre d'affaires diminue de -1,6 point (en données historiques comme en données à base comparable) pour atteindre 14,3 % en 2005.

3.2.2.3 Services de Communication Résidentiels Reste du monde (SCR Reste du monde)

▪ Données financières et effectifs - SCR Reste du monde

(en millions d'euros) — **Exercices clos le 31 décembre**

SCR Reste du monde	2005 historique	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	Var. (%) base comparable (non audité)	Var. (%) historique
Chiffre d'affaires	1 837	1 671	1 584	9,9%	16,0 %
MBO	213	273	233	(22,0)%	(8,8)%
MBO / Chiffre d'affaires	*11,6 %*	*16,3 %*	*14,7 %*		
CAPEX	284	183	168	54,8%	69,0 %
CAPEX / Chiffre d'affaires	*15,4 %*	*11,0 %*	*10,6 %*		
MBO - CAPEX	(71)	90	65	ns	ns
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	7 196	7 652	7 293	(6,0)%	(1,3)%

(1) Voir section 5.1.2 " Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2004".

▪ Indicateurs opérationnels - SCR Reste du monde

SCR Reste du monde	2005 historique	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	Var. (%) base comparable (non audité)	Var. (%) historique
				Exercices clos le 31 décembre	
Espagne					
Chiffre d'affaires (1)	646	560	560	15,3%	15,3%
Nombre de clients Internet haut débit (ADSL) (2)	563	379	379	48,6%	48,6%
Royaume-Uni					
Chiffre d'affaires (1)	425	374	377	13,6%	12,7%
Nombre de clients Internet haut débit (ADSL) (2)	906	569	569	59,3%	59,3%
Pays-Bas					
Chiffre d'affaires (1)	81	66	66	21,9%	21,9%
Nombre de clients Internet haut débit (ADSL + Câble) (2)	506	454	454	11,4%	11,4%
Sénégal (3)					
Chiffre d'affaires (1)	233	204	118	14,4%	96,9%
Nombre de clients de la téléphonie fixe (2)	267	245	104	8,8%	157,1%
Côte d'Ivoire					
Chiffre d'affaires (1)	161	182	178	(11,7)%	(9,7)%
Nombre de clients de la téléphonie fixe (2)	244	225	225	8,6%	8,6%
Jordanie					
Chiffre d'affaires (1)	118	120	117	(1,0)%	0,9%
Nombre de clients de la téléphonie fixe (à 40 %) (2)	251	255	255	(1,5)%	(1,5)%

(1) En millions d'euros.
(2) En milliers. En fin de période.
(3) Intégration en consolidation globale de la société Sonatel le 1er juillet 2005, précédemment en intégration proportionnelle à 42,33 % (voir note 4 de l'annexe aux comptes consolidés).

▪ Chiffre d'affaires - SCR Reste du monde

En données historiques, le chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCR Reste du monde progresse de 16,0 % pour atteindre 1 837 millions d'euros en 2005, en raison, principalement, des variations de périmètre (impact favorable de 93 millions d'euros), qui compensent largement l'effet négatif des variations de change (-6 millions d'euros), parmi lesquelles :

- l'intégration en consolidation globale de la société Sonatel le 1er juillet 2005 (précédemment détenue à 42,33 %), prenant effet le 1er juillet 2004 dans les données à base comparable ;

- la cession de France Télécom Câble (FTC) le 31 mars 2005, prenant effet le 1er avril 2004 dans les données à base comparable ;

- et l'intégration dans le périmètre de consolidation des entités contrôlées ou sous influence notable des filiales internationales Wanadoo Jordan, Vanuatu Telecom Ltd le 1er janvier 2005, prenant effet le 1er janvier 2004 dans les données à base comparable, et des filiales internationales Côte d'Ivoire Multimédia, Sonatel Multimédia et Teleservices Ltd le 1er novembre 2005, prenant effet le 1er novembre 2004 dans les données à base comparable. Les entrées dans le périmètre de consolidation des entités contrôlées ou sous influence notable résultent de l'application des normes IFRS.

En données à base comparable, le chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCR Reste du monde augmente de 9,9 %, passant de 1 671 millions d'euros en 2004 à 1 837 millions d'euros en 2005. Cette évolution reflète, essentiellement, la croissance des filiales européennes, notamment en Espagne et au Royaume-Uni, liée au développement rapide de l'Internet haut débit. Dans une moindre mesure, cette évolution favorable est imputable à la progression du chiffre d'affaires de Sonatel au Sénégal.

▪ Marge brute opérationnelle - SCR Reste du monde

En données historiques, la MBO du sous-secteur d'activité SCR Reste du monde passe de 233 millions d'euros en 2004 à 213 millions d'euros en 2005, soit une diminution de -8,8 %.

En données à base comparable, la baisse de -22,0 % de la MBO dans la comparaison des deux périodes s'explique par :

- la dégradation de la MBO de Wanadoo UK du fait de la croissance du nombre de clients haut débit, qui s'accompagne de coûts de conquêtes élevés et de charges commerciales relatives aux offres haut débit ;

- la baisse de la MBO de Côte d'Ivoire Télécom, qui reflète essentiellement le ralentissement sensible de l'activité lié à la situation politique instable du pays depuis novembre 2004 ;

- et la diminution de la MBO de Sonatel au Sénégal liée à une augmentation des charges opérationnelles incluses dans la MBO (essentiellement les achats et reversements aux opérateurs) supérieure à la croissance du chiffre d'affaires.

Ces baisses sont partiellement compensées par l'amélioration de la rentabilité opérationnelle de FT España en Espagne liée à la croissance de l'activité sur l'Internet haut débit et aux plans d'économies et de restructuration qui portent leurs fruits sur le second semestre 2004 et en 2005.

▪ Investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication - SCR Reste du monde

En données historiques, les investissements corporels et incorporels hors licences du sous-secteur d'activité SCR Reste du monde s'élèvent à 284 millions d'euros en 2005, contre 168 millions d'euros en 2004.

En données à base comparable, les investissements corporels et incorporels hors licences augmentent de 54,8 % entre 2004 et 2005. Cette hausse de 100 millions d'euros entre les deux périodes reflète principalement la croissance des investissements de FT España en Espagne (hausse de 37 millions d'euros), de Wanadoo au Royaume-Uni (augmentation de 36 millions d'euros) et de Wanadoo aux Pays-Bas (augmentation de 10 millions d'euros).

Dans ces trois pays, la croissance de près de 41 % du nombre de clients haut débit (soit un total de près de 1,975 million d'accès ADSL au 31 décembre 2005) explique l'essentiel de la progression des dépenses d'investissement, lesquels portent sur :

- les modems haut débit immobilisés ;
- la poursuite du dégroupage de la boucle locale en Espagne ;
- et le déploiement des infrastructures réseaux liées à la "Voix sur IP" aux Pays-Bas, dont le lancement commercial en avril 2005 explique la croissance significative des immobilisations corporelles en 2005.

Ainsi, globalement, le ratio des investissements corporels et incorporels hors licences rapportés au chiffre d'affaires du sous-secteur d'activité SCR Reste du monde progresse, passant de 10,6 % en 2004 en données historiques (11,0 % en données à base comparable) à 15,4 % en 2005.

3.2.3 Services de Communication Entreprises (SCE)

Le secteur d'activité SCE regroupe les solutions et services de communication dédiés aux entreprises en France et dans le monde.

▪ Données financières et effectifs - Services de Communication Entreprises (SCE)

(en millions d'euros) — **Exercices clos le 31 décembre**

SCE	2005 historique	2004 base comparable [1] (non audité)	2004 historique	Var. (%) base comparable [1] (non audité)	Var. (%) historique
Chiffre d'affaires	7 785	8 227	8 235	(5,4)%	(5,5)%
MBO	1 949	2 024	2 039	(3,7)%	(4,4)%
MBO / Chiffre d'affaires	*25,0%*	*24,6%*	*24,8 %*		
CAPEX	370	386	388	(3,9)%	(4,2)%
CAPEX / Chiffre d'affaires	*4,8%*	*4,7%*	*4,7 %*		
MBO - CAPEX	1 579	1 638	1 651	(3,6)%	(4,5)%
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	16 809	17 024	17 014	(1,3)%	(1,2)%

(1) Voir section 5.1.2 "Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2004".

▪ Indicateurs opérationnels - Services de Communication Entreprises (SCE)

(en fin de période) — **Exercices clos le 31 décembre**

SCE	2005 historique	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	Var. (%) base comparable (non audité)	Var. (%) historique
Nombre de lignes téléphoniques Entreprises [1] en France (en millions)	5,9	-	5,9	-	(0,3)%
Nombre total des accès permanents aux réseaux de données en France [2]	285,6	-	243,9	-	17,1 %
dont Nombre des accès IP-VPN en France [2]	145,3	-	82,4	-	76,4 %
Nombre des accès IP-VPN dans le Monde [3]	184,1	-	116,7	-	57,7 %
Nombre d'utilisateurs des services de nomadisme Business Everywhere en France [3]	407,8	-	321,7	-	26,8 %

(1) Ce chiffre comprend les lignes analogiques standards (hors lignes en dégroupage total) et les canaux Numéris (RNIS), chaque canal Numéris étant comptabilisé comme une ligne.
(2) En milliers. Accès des clients externes au groupe France Télécom, hors marché opérateurs.
(3) En milliers.

▪ Chiffre d'affaires - Services de Communication Entreprises (SCE)

(en millions d'euros)				Exercices clos le 31 décembre	
SCE	2005 historique	2004 base comparable (non audité)	2004 historique	Var. (%) base comparable (non audité)	Var. (%) historique
Téléphonie fixe et services de données classiques	4 726	5 536	5 542	(14,6)%	(14,7)%
Services de réseaux avancés	1 702	1 442	1 442	18,0 %	18,0 %
Intégration et infogérance d'applications critiques de communication	747	645	640	15,8 %	16,8 %
Autres services Entreprises	611	604	611	1,1 %	(0,2)%
Chiffre d'affaires Services de Communication Entreprises	**7 785**	**8 227**	**8 235**	**(5,4)%**	**(5,5)%**

Le chiffre d'affaires du secteur d'activité SCE est en baisse de -5,5 % en données historiques et de -5,4 % en données à base comparable, pour atteindre 7 785 millions d'euros en 2005.

□ *Chiffre d'affaires de la Téléphonie fixe et services de données classiques*

En données historiques comme en données à base comparable, le recul du chiffre d'affaires de la Téléphonie fixe et des services de données classiques est lié, d'une part, au recul du chiffre d'affaires des services de données classiques et, d'autre part, à la baisse du chiffre d'affaires de la téléphonie fixe.

Le chiffre d'affaires des services de données classiques, qui comprend principalement les liaisons louées et les technologies historiques de services réseaux telles que l'X.25, l'ATM et le Frame Relay, s'inscrit en recul de -21,4 % en 2005 par rapport à 2004 en données à base comparable. Le recul du chiffre d'affaires des services d'infrastructures classiques, réalisé principalement en France, reflète la migration des réseaux des entreprises clientes vers des technologies plus récentes, notamment le remplacement d'une partie des liaisons analogiques et numériques à bas et moyen débits par des accès IP sur DSL. La baisse du nombre global des liaisons louées s'établit ainsi à -25,3 % au 31 décembre 2005 par rapport au 31 décembre 2004.

En données à base comparable, la baisse de -9,6 % du chiffre d'affaires de la Téléphonie fixe classique (soit 61 % du chiffre d'affaires de la Téléphonie fixe et des services de données classiques en 2005) est essentiellement liée :

- à la diminution de -12,4 % du volume des communications téléphoniques Entreprises (à la fois baisse du marché mesuré à l'interconnexion et baisse des parts de marché de France Télécom, principalement sur les communications locales et les appels fixes vers mobiles, avec un ralentissement observé au second semestre 2005) ;

- et à l'impact des baisses de prix, principalement liées aux remises accordées aux entreprises sur les communications et aux baisses tarifaires intervenues en début d'année sur les communications fixes vers mobiles.

□ *Chiffre d'affaires des Services de réseaux avancés*

En données historiques comme en données à base comparable, la progression soutenue du chiffre d'affaires des Services de réseaux avancés, en augmentation de 18,0 % entre 2004 et 2005, reflète principalement la croissance du chiffre d'affaires des services de réseaux IP.

Le chiffre d'affaires des services de réseaux IP comprend les réseaux privés virtuels IP, les accès Internet et la "Voix sur IP". Le chiffre d'affaires des services de réseaux IP (soit 91 % du chiffre d'affaires des Services de réseaux avancés en 2005) affiche une croissance de 19,5 % en 2005 en données à base comparable, reflétant la part croissante des solutions IP-VPN. Au 31 décembre 2005, la part des accès permanents aux réseaux de données en France utilisant les technologies DSL s'établit à 67 % contre 51 % un an plus tôt, et le nombre d'accès IP-VPN représente 51 % du nombre total des accès permanents comparé à 34 % un an plus tôt.

Hors de France, le chiffre d'affaires relatif aux services IP est, pour la première fois en 2005, supérieur au chiffre d'affaires généré par les services de données classiques.

Le chiffre d'affaires des services d'infrastructures avancés est réalisé en totalité en France et comprend principalement les supports xDSL. Ce chiffre d'affaires est en plein essor en 2005 comparé à 2004, reflétant les migrations vers les technologies xDSL et la mise en œuvre des premiers services à très haut débit (solutions Ethernet).

□ *Chiffre d'affaires des Services d'intégration et d'infogérance d'applications critiques de communication*

En données à base comparable, la progression significative du chiffre d'affaires des Services d'intégration et d'infogérance d'applications critiques de communication, en croissance de 15,8 % entre 2004 et 2005, reflète la stratégie de développement en France et de renforcement à l'international dans les services à valeur ajoutée permettant de fournir des solutions de

communication globales, intégrées et personnalisées. Cette croissance provient principalement de l'augmentation du chiffre d'affaires des services professionnels, qui comprend les services de gestion de projet et certains services de conseil, et de l'augmentation du chiffre d'affaires des services d'infogérance d'applications critiques, comprenant les services de messagerie, d'hébergement et de sécurité, les solutions de machine à machine et les plateformes de gestion de la relation client.

- *Chiffre d'affaires des Autres Services Entreprises*

Le chiffre d'affaires des Autres Services Entreprises comprend le chiffre d'affaires lié aux activités audiovisuelles, marché sur lequel France Télécom est présent à travers sa filiale GlobeCast, et le chiffre d'affaires issu de la vente et de la location d'équipements de réseaux (PBX, IPBX, routeurs). Le chiffre d'affaires des activités audiovisuelles reste stable en 2005 par rapport à 2004 tandis que le chiffre d'affaires des équipements est en croissance de 3,6 % entre 2004 et 2005 en données à base comparable, cette croissance étant portée par l'activité d'équipement de salles de marché.

Marge brute opérationnelle - Services de Communication Entreprises (SCE)

En 2005, la MBO s'établit à 1 949 millions d'euros, en baisse de -4,4 % en données historiques. En données à base comparable, la MBO s'inscrit en recul de -3,7 %. Le ratio de MBO rapportée au chiffre d'affaires est en recul de -0,4 point en données à base comparable, s'établissant à 25,0 % en 2005. La baisse de la MBO reflète le recul du chiffre d'affaires de la Téléphonie fixe et des services de données classiques, partiellement compensée par les économies réalisées sur les achats et reversements (opérateurs et autres services) liées, i) à l'effet conjuguée de la baisse des volumes de trafic et de la baisse des prix des terminaisons d'appel fixe vers mobile, et ii) à la diminution des coûts d'accès et des coûts de réseaux hors de France dans le cadre d'un programme d'optimisation des charges opérationnelles.

Investissements corporels et incorporels - Services de Communication Entreprises (SCE)

Les investissements corporels et incorporels s'élèvent à 370 millions d'euros en 2005, en recul par rapport à 2004 de -4,2 % en données historiques et de -3,9 % en données à base comparable.

4. TRÉSORERIE, CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT FINANCIER

4.1 SITUATION ET FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2006	**2005** historique	**2004** historique
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**13 863**	**13 374**	**12 697**
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	**(4 691)**	**(11 677)**	**(5 591)**
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**(9 271)**	**(860)**	**(7 346)**
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités	**(99)**	**837**	**(240)**
Incidence des variations de taux de change sur les disponibilités et quasi-disponibilités	(28)	107	23
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture	4 097	3 153	3 370
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	**3 970**	**4 097**	**3 153**

Le flux net de trésorerie généré par l'activité s'élève à 13 863 millions d'euros en 2006, en progression de 489 millions d'euros par rapport à 2005 (13 374 millions d'euros). Le flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement atteint -4 691 millions d'euros en 2006 (du fait notamment de la cession de l'intégralité de la participation détenue par France Télécom dans PagesJaunes Groupe, soit 54 %), contre -11 677 millions d'euros en 2005 (compte tenu en particulier de l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena). Enfin, le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement s'élève à -9 271 millions d'euros en 2006, contre -860 millions d'euros en 2005.

Pour plus de détails, voir le "Tableau des flux de trésorerie consolidés des comptes consolidés et la note 31 de l'annexe aux comptes consolidés. Par ailleurs, les flux nets de trésorerie relatifs à PagesJaunes Groupe sont présentés dans la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.1.1 Cash-flow organique

France Télécom utilise le cash-flow organique (voir section 5.6 "Glossaire financier") comme indicateur de performance opérationnelle pour mesurer le cash-flow généré par l'exploitation, hors investissements financiers (voir section 5.6 "Glossaire financier") et hors produits de cession de titres de participation (nets de la trésorerie cédée).

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2006	**2005** historique	**2004** historique
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**13 863**	**13 374**	**12 697**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (nettes de la variation des fournisseurs d'immobilisations)	(6 811)	(6 108)	(5 208)
CAPEX des activités poursuivies (1)	(6 732)	(6 033)	(5 126)
CAPEX des activités cédées (2)	(24)	(12)	(8)
Licences de télécommunication (1)	(283)	(97)	(7)
Augmentation (diminution) des fournisseurs d'immobilisations	228	34	(67)
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	105	215	199
Cash-flow organique	**7 157**	**7 481**	**7 688**

(1) Voir sections 2.1.4 et 3.1.4 "Dépenses d'investissement du Groupe" et note 3 de l'annexe aux comptes consolidés.
(2) Investissements corporels et incorporels de PagesJaunes Groupe (voir section 1.1.2 "Secteurs d'activité" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le cash-flow organique s'élève à 7 157 millions d'euros en 2006, soit un montant supérieur à l'objectif de 7 milliards d'euros (6,95 milliards d'euros, objectif ajusté incluant PagesJaunes Groupe jusqu'à sa cession le 11 octobre 2006). La baisse de -324 millions d'euros du cash-flow organique entre 2005 (7 481 millions d'euros) et 2006 (7 157 millions d'euros) résulte avant tout de l'augmentation des dépenses d'investissements corporels et incorporels du Groupe dans les secteurs d'activité moteurs de la croissance (voir section 2.1.4 "Dépenses d'investissement du Groupe").

4.1.2 Flux net de trésorerie généré par l'activité

Le flux net de trésorerie généré par l'activité s'établit à 13 863 millions d'euros en 2006, en augmentation de 489 millions d'euros par rapport à 2005 (13 374 millions d'euros).

▪ Evolution du flux net de trésorerie généré par l'activité entre 2005 et 2006

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre
Flux net de trésorerie généré par l'activité au 31 décembre 2005 (historique)	**13 374**
Facteurs d'augmentation :	
Augmentation de la MBO des activités poursuivies	586
Diminution des intérêts décaissés et effet taux des dérivés net	390
Diminution de l'impôt sur les sociétés décaissé	205
Facteurs de diminution :	
Diminution de la variation du besoin en fonds de roulement global (1)	(982)
Diminution de la MBO des activités cédées (2)	(102)
Autres éléments (3)	392
Flux net de trésorerie généré par l'activité au 31 décembre 2006	**13 863**

(1) Voir section 5.6 "Glossaire financier".
(2) MBO de PagesJaunes Groupe (voir section 1.1.2 "Secteurs d'activité" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés).
(3) Comprend principalement la variation de la neutralisation des éléments non monétaires inclus dans la MBO.

▪ Evolution du flux net de trésorerie généré par l'activité entre 2004 et 2005

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre
Flux net de trésorerie généré par l'activité au 31 décembre 2004 (historique)	**12 697**
Facteurs d'augmentation :	
Augmentation de la MBO des activités poursuivies	437
Augmentation de la variation du besoin en fonds de roulement global (1)	428
Augmentation de la MBO des activités cédées (2)	56
Facteurs de diminution :	
Augmentation des règlements effectués au titre du plan de congés de fin de carrière	(127)
Augmentation de l'impôt sur les sociétés décaissé	(49)
Autres éléments	(68)
Flux net de trésorerie généré par l'activité au 31 décembre 2005 (historique)	**13 374**

(1) Voir section 5.6 "Glossaire financier".
(2) MBO de PagesJaunes Groupe (voir section 1.1.2 "Secteurs d'activité" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés).

4.1.3 Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement

Le flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement comprend, i) les acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (nettes de la variation des fournisseurs d'immobilisations), ii) les acquisitions et cessions de titres de participation (nettes de la trésorerie acquise ou cédée) et les investissements dans les sociétés mises en équivalence, ainsi que iii) la variation des valeurs mobilières et autres actifs.

Le flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement s'établit à -4 691 millions d'euros en 2006, contre -11 677 millions d'euros en 2005.

▪ Acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
Acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (nettes de la variation des fournisseurs d'immobilisations)	**2006**	**2005** historique	**2004** historique
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(7 039)	(6 142)	(5 141)
CAPEX des activités poursuivies (1)	(6 732)	(6 033)	(5 126)
CAPEX des activités cédées (2)	(24)	(12)	(8)
Licences de télécommunication (1)	(283)	(97)	(7)
Augmentation (diminution) des fournisseurs d'immobilisations	228	34	(67)
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	105	215	199
Total Groupe	**(6 706)**	**(5 893)**	**(5 009)**

(1) Voir sections 2.1.4 et 3.1.4 "Dépenses d'investissement du Groupe" et note 3 de l'annexe aux comptes consolidés.
(2) Investissements corporels et incorporels de PagesJaunes Groupe (voir section 1.1.2 "Secteurs d'activité" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés).

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles enregistrent une augmentation significative et s'établissent à -7 039 millions d'euros en 2006, contre -6 142 millions d'euros en 2005 (voir section 2.1.4. "Dépenses d'investissement du Groupe").

▪ Acquisitions et cessions de titres de participation et investissements dans les sociétés mises en équivalence

□ *Investissements financiers*

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
Investissements financiers (1)	**2006**	**2005** historique	**2004** historique
Acquisition de 1,7 % d'Amena	(113)	-	-
Acquisition de 15,8 % de Jordan Telecommunications Company (JTC)	(68)	-	-
Acquisition de 99,5 % de Groupe Diwan	(39)	-	-
Acquisition de 77,7 % d'Amena	-	(6 038)	-
Acquisition de 54,1 % d'Equant	-	(590)	-
Acquisition de 23,5 % d'Orange Romania	-	(404)	-
Acquisition de 36,1 % d'Orange Slovensko	-	(502)	-
Acquisition de 29,1 % de Wanadoo S.A.	-	-	(2 373)
Règlement des certificats de valeur garantie (CVG) Equant	-	-	(2 015)
Acquisition de 1,0 % d'Orange S.A.	-	-	(469)
Autres acquisitions	(35)	(69)	(66)
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	-	-	(14)
Total Groupe	**(255)**	**(7 603)**	**(4 937)**

(1) Voir section 5.6 "Glossaire financier" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les investissements financiers (voir section 5.6 "Glossaire financier" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés) comprennent les acquisitions de titres de participation, nettes de la trésorerie acquise, et les investissements dans les sociétés mises en équivalence.

En **2006**, les investissements financiers s'établissent à -255 millions d'euros et concernent principalement :

- l'acquisition complémentaire de 1,7 % de l'opérateur mobile espagnol Amena pour -113 millions d'euros. En mars 2006, conformément aux engagements pris en novembre 2005 lors de l'acquisition de 79,4 % des actions Auna, France Télécom a acquis une participation supplémentaire de 0,6 % dans Auna, devenue France Telecom Operadores de Telecomunicaciones S.A. (FTOT), portant ainsi sa participation à 80,0 %. En outre, FTOT a acquis 1,4 % des actions de Retevision Movil S.A. (Amena), portant ainsi sa participation à 99,3 %. Le 31 juillet 2006, conformément aux engagements pris en novembre 2005, les sociétés FT España, FTOT et Amena ont fusionné sous FT España. Après la fusion, le pourcentage d'intérêt de France Télécom dans FT España s'élève à 79,3 % ;

- l'acquisition de 15,8 % de Jordan Telecommunications Company (JTC), opérateur téléphonique historique en Jordanie, pour -68 millions d'euros nets de la trésorerie acquise. Le 4 avril 2006, France Télécom a acquis une participation supplémentaire de 12,0 % dans Jitco, entité holding de Jordan Telecommunications Company (JTC), auprès d'Arab Bank. A l'issue de cette transaction, France Télécom détient 100,0 % de Jitco. Par la suite, le 5 juillet et le 30 novembre 2006, France Télécom a acquis successivement 10,0 % et 1,0 % moins une action de JTC auprès du gouvernement jordanien. A l'issue de ces transactions, France Télécom détient directement et indirectement 51,0 % moins une action de JTC. En vertu des amendements apportés au pacte d'actionnaires avec le gouvernement jordanien, France Télécom contrôle et consolide cette entité en intégration globale depuis le 5 juillet 2006. Avant cette date, la participation de France Télécom dans la société Jordan Telecommunications Company (JTC) était consolidée selon la méthode proportionnelle ;

- et l'acquisition de 99,5 % de Groupe Diwan, société de suivi et d'intégration spécialisée en management et en sécurisation des infrastructures systèmes, réseaux et télécoms, pour -39 millions d'euros.

En **2005**, les investissements financiers représentaient -7 603 millions d'euros et concernaient principalement :

- l'acquisition de 77,7 % de l'opérateur mobile espagnol Amena pour -6 038 millions d'euros nets de la trésorerie acquise. Aux termes d'un accord signé le 29 juillet 2005 avec les actionnaires d'Auna, France Télécom a acquis le 8 novembre 2005, pour -6 429 millions d'euros en numéraire, 79,4 % des actions Auna, société détenant 97,9 % de Retevision Movil S.A., opérateur mobile dont la dénomination commerciale est "Amena". Cette opération permet au groupe France Télécom de renforcer sa stratégie d'opérateur intégré en Europe, et d'être désormais en position de lancer des offres convergentes s'appuyant sur le haut débit fixe et mobile dans un marché européen clé ;

- l'acquisition de la totalité des intérêts minoritaires d'Equant pour -590 millions d'euros. France Télécom a annoncé le 10 février 2005 avoir signé un accord définitif avec Equant N.V. visant l'acquisition de l'ensemble des actifs et des passifs d'Equant, sa filiale détenue à 54,1 % spécialisée dans les services mondiaux de communication pour les entreprises multinationales, pour -590 millions d'euros (dont 12 millions de coûts d'acquisition) pour la part non encore détenue. La cession des actifs a été réalisée le 25 mai 2005 pour -578 millions d'euros et la liquidation d'Equant N.V. est intervenue le 31 décembre 2005. Cette opération donne à France Télécom la possibilité d'accélérer la mise en œuvre de sa stratégie d'opérateur intégré sur le marché des services aux entreprises ;

- l'acquisition de la totalité des intérêts minoritaires d'Orange Slovaquie pour -502 millions d'euros. Le 9 novembre 2005, France Télécom a acquis 36,1 % d'Orange Slovaquie pour -502 millions d'euros en numéraire, portant sa participation de 63,9 % à 100,0 % ;

- et l'acquisition partielle des intérêts minoritaires d'Orange Roumanie pour -404 millions d'euros. Le 13 avril 2005, France Télécom a acquis 23,5 % d'Orange Roumanie pour -404 millions d'euros en numéraire, portant sa participation de 73,3 % à 96,8 %.

□ *Produits de cession de titres de participation*

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
Produits de cession de titres de participation (nets de la trésorerie cédée) [1]	**2006**	**2005** historique	**2004** historique
Produit de cession de 54,0 % de PagesJaunes Groupe	2 697	-	-
Produit de cession de 100,0 % de France Telecom Mobile Satellite Communications (FTMSC)	46	-	-
Produit de cession de 20,0 % d'Ypso Holding (activités de réseaux câblés) [2]	44	311	-
Produit de cession de 8,0 % de PagesJaunes Groupe	-	440	-
Produit de cession de 36,2 % de Tower Participations (société détenant TDF)	-	400	-
Produit de cession de 27,3 % de MobilCom	-	265	-
Produit de cession de 5,4 % d'Intelsat	-	115	-
Produit de cession de 36,9 % de PagesJaunes Groupe [3]	-	-	1 443
Produit de cession de 100,0 % d'Orange Denmark	-	-	610
Produit de cession de 3,3 % de STMicroelectronics	-	-	472
Produit de cession de 49,0 % de Radianz	-	-	89
Produit de cession de 2,3 % d'Eutelsat	-	-	51
Autres produits de cession	22	64	50
Total Groupe	**2 809**	**1 595**	**2 715**

(1) Voir section 5.6 "Glossaire financier" et notes 4 et 8 de l'annexe aux comptes consolidés.
(2) Cette participation minoritaire avait été acquise par le groupe France Télécom lors de la cession à Ypso Holding de ses activités de réseaux câblés en mars 2005 (voir section 3.1.2 "De la marge brute opérationnelle au résultat d'exploitation du Groupe").
(3) Introduction en bourse de 36,9 % du capital de PagesJaunes Groupe en juillet 2004.

Les produits de cession de titres de participation, nets de la trésorerie cédée, s'élèvent à 2 809 millions d'euros en 2006, contre 1 595 millions d'euros en 2005 (voir notes 4 et 8 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le 11 octobre 2006, France Télécom a cédé l'intégralité de sa participation de 54 % dans PagesJaunes Groupe à Médiannuaire, filiale de Kohlberg Kraus Roberts & Co Ltd (KKR), pour 3 287 millions d'euros nets de frais de cession. En 2006, le résultat de cession de cette opération, qui s'élève à 2 983 millions d'euros, est comptabilisé dans le résultat net des activités cédées (voir section 1.1.2 "Secteurs d'activité", section 2.1.3.4 "Résultat net des activités cédées" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés). Après prise en compte des remboursements de comptes courants et de la trésorerie cédée, l'impact net sur la trésorerie relatif à cette cession s'élève à 2 697 millions d'euros.

▪ Variation des valeurs mobilières et autres actifs

En 2006, les valeurs mobilières et autres actifs augmentent de -539 millions d'euros, après une diminution de 224 millions d'euros en 2005.

4.1.4 Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement comprend les émissions et remboursements d'emprunts et autres remboursements et d'autres opérations de financement. Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement représente globalement un besoin de -9 271 millions d'euros en 2006, contre un besoin de -860 millions d'euros en 2005.

La gestion des *covenants* est décrite dans la note 24 de l'annexe aux comptes consolidés.

▪ Emissions d'emprunts

Les émissions d'emprunts réalisées en 2006 s'élèvent à 1 513 millions d'euros, dont 928 millions d'euros pour les emprunts obligataires et 585 millions d'euros pour les autres emprunts, contre 4 132 millions d'euros en 2005, dont 2 485 millions d'euros pour les emprunts obligataires et 1 647 millions d'euros pour les autres emprunts (voir notes 21 et 22 de l'annexe aux comptes consolidés).

En **2006**, les émissions d'emprunts, soit un montant total de 1 513 millions d'euros, concernent essentiellement :

- l'émission par France Télécom S.A. en avril 2006 d'un emprunt obligataire de 400 millions de francs suisses (soit 254 millions d'euros à l'émission) à échéance 2012 ;

- l'émission par France Télécom S.A. en mai 2006 d'un emprunt obligataire de 250 millions de livres sterling (soit 366 millions d'euros à l'émission) à échéance 2012 ;

- l'émission par France Télécom S.A. en juin 2006 de deux emprunts obligataires, l'un de 250 millions de dollars canadiens (soit 178 millions d'euros à l'émission) à échéance 2011, et l'autre de 200 millions de dollars canadiens (soit 142 millions d'euros à l'émission) à échéance 2016 ;

- et des émissions d'EMTN *(Euro Medium Term Notes)* d'échéances 2010 et 2011 par France Télécom S.A., pour 456 millions d'euros à l'émission.

En **2005**, les émissions d'emprunts, soit un montant total de 4 132 millions d'euros, comprenaient principalement :

- des émissions obligataires, effectuées en octobre 2005 par France Télécom S.A., dans le cadre du financement d'une partie de l'acquisition de 77,7 % de l'opérateur mobile espagnol Amena, comprenant un emprunt obligataire de 1 milliard d'euros à échéance 2010 et un emprunt obligataire de 1 milliard d'euros à échéance 2015 ;

- l'émission par France Télécom S.A. en novembre 2005 d'un emprunt obligataire de 350 millions de livres sterling (soit 517 millions d'euros à l'émission) à échéance 2025 ;

- et des émissions EMTN *(Euro Medium Term Notes)* par France Télécom S.A. d'échéances 2007 et 2008, pour 1 500 millions d'euros.

▪ Remboursements d'emprunts et autres remboursements

Les remboursements d'emprunts réalisés en 2006 représentent -5 892 millions d'euros, dont -3 895 millions d'euros au titre des emprunts obligataires et -1 997 millions d'euros pour les autres emprunts, contre -7 017 millions d'euros en 2005, dont -4 736 millions d'euros au titre des emprunts obligataires et -2 281 millions d'euros pour les autres emprunts (voir notes 21 et 22 de l'annexe aux comptes consolidés).

En **2006**, les remboursements d'emprunts, soit un montant total de -5 892 millions d'euros concernent essentiellement :

- des remboursements d'emprunts obligataires par France Télécom S.A. pour -2 787 millions d'euros ;

- des remboursements d'EMTN *(Euro Medium Term Notes)* par France Télécom S.A. pour -1 200 millions d'euros ;

- le rachat de Titres à Durée Indéterminée Remboursables en Actions (TDIRA) pour -645 millions d'euros, au titre duquel -42 millions d'euros sont présentés dans le poste "Partie capitaux propres des dettes hybrides" (voir note 21 de l'annexe aux comptes consolidés) ;

- et le remboursement d'un emprunt obligataire par TP Group pour -500 millions d'euros.

En **2005**, les remboursements d'emprunts, soit un montant total de -7 017 millions d'euros, comprenaient principalement :

- des remboursements d'emprunts obligataires au pair par France Télécom S.A. pour -4 403 millions d'euros ;

- des remboursements d'EMTN *(Euro Medium Term Notes)* par France Télécom S.A. pour -1 714 millions d'euros ;

- et le rachat de Titres à Durée Indéterminée Remboursables en Actions (TDIRA) pour -243 millions d'euros, au titre duquel -21 millions d'euros sont présentés dans le poste "Partie capitaux propres des dettes hybrides".

Par ailleurs, les dépôts réalisés dans le cadre de l'opération de désendettement de fait *(in substance defeasance)* d'Orange au Royaume-Uni ont été remboursés en 2005 pour 574 millions d'euros à la suite de la mise en place d'une garantie à première demande (voir notes 17, 19 et 32 de l'annexe aux comptes consolidés).

Enfin, le 17 janvier 2005, France Télécom a acquis 3,57 % du capital de TP S.A. détenus jusqu'alors par Tele Invest II. Le prix versé par France Télécom à Tele Invest II s'est élevé à -351 millions d'euros et a permis à cette dernière de rembourser intégralement sa dette (voir notes 4 et 22 de l'annexe aux comptes consolidés).

▪ Autres opérations de financement

Les découverts bancaires et emprunts à court terme diminuent de -1 117 millions d'euros en 2006, après avoir diminué de -134 millions d'euros en 2005. Par ailleurs, les dépôts et autres actifs financiers liées à la dette diminuent de 192 millions d'euros en 2006, après avoir diminué de 493 millions d'euros en 2005.

L'effet change des dérivés net est un impact négatif de -724 millions d'euros en 2006, contre un impact positif de 77 millions d'euros en 2005.

En 2005, les autres opérations de financement comprenaient également une augmentation de capital d'un montant global de 2 997 millions d'euros, dont 2 957 millions d'euros, nets de frais d'émission, dans le cadre du financement d'une partie de l'acquisition de 77,7 % de l'opérateur mobile espagnol Amena (voir note 30 de l'annexe aux comptes consolidés).

Enfin, les dividendes versés représentent -3 195 millions d'euros en 2006, dont -2 602 versés par France Télécom S.A. et -593 millions d'euros versés par les filiales aux actionnaires minoritaires, contre -1 626 millions d'euros en 2005, dont -1 184 versés par France Télécom S.A. et -442 millions d'euros versés par les filiales aux actionnaires minoritaires. Les contributions des actionnaires minoritaires s'élèvent à -50 millions d'euros en 2006, contre 16 millions d'euros en 2005.

4.1.5 Disponibilités et quasi-disponibilités

Les disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture diminuent de -127 millions d'euros entre 2005 et 2006, passant de 4 097 millions d'euros au 31 décembre 2005 à 3 970 millions d'euros au 31 décembre 2006. Cette évolution résulte de la variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités pour -99 millions d'euros et de l'incidence des variations de taux de change sur les disponibilités et quasi-disponibilités pour -28 millions d'euros.

4.2 CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2006, l'Etat détient, directement et indirectement, au travers de l'ERAP, établissement public industriel et commercial de l'Etat, 32,4 % du capital de France Télécom S.A., contre 32,5 % au 31 décembre 2005 et 42,2 % au 31 décembre 2004 (voir note 30 de l'annexe aux comptes consolidés).

▪ Evolution des capitaux propres entre 2005 et 2006

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre
Capitaux propres au 31 décembre 2005 (historique)	**28 438**
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de France Télécom S.A	24 860
Intérêts minoritaires	3 578
Variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de France Télécom S.A	**1 934**
Résultat net de l'exercice 2006	4 139
Gains et pertes de change non réalisés	292
Distribution de dividendes par France Télécom S.A.	(2 602)
Autres mouvements	105
Variation des intérêts minoritaires	**1 266**
Capitaux propres au 31 décembre 2006	**31 638**
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de France Télécom S.A	26 794
Intérêts minoritaires	4 844

Pour plus de détails, voir le "Tableau des variations des capitaux propres consolidés" des comptes consolidés et la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés.

▪ Evolution des capitaux propres entre 2004 et 2005

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre
Capitaux propres au 31 décembre 2004 (historique)	**17 683**
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de France Télécom S.A	14 451
Intérêts minoritaires	3 232
Variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de France Télécom S.A	**10 409**
Résultat net de l'exercice 2005	5 709
Augmentation de capital (acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena) (1)	2 957
Gains et pertes de change non réalisés	1 380
Cession de titres PTK Centertel à TP S.A. (2)	634
Distribution de dividendes par France Télécom S.A.	(1 184)
Autres mouvements	913
Variation des intérêts minoritaires	**346**
Capitaux propres au 31 décembre 2005 (historique)	**28 438**
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de France Télécom S.A	24 860
Intérêts minoritaires	3 578

(1) Augmentation de capital nets de frais d'émission, réalisée en septembre 2005 dans le cadre du financement d'une partie de l'acquisition de 77,7 % de l'opérateur mobile espagnol Amena (voir section 4.1.3 "Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement" et note 30 de l'annexe aux comptes consolidés).

(2) Voir note 4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Pour plus de détails, voir le "Tableau des variations des capitaux propres consolidés" des comptes consolidés et la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.3 ENDETTEMENT FINANCIER ET RESSOURCES DE FINANCEMENT

4.3.1 Endettement financier net

L'endettement financier net de France Télécom (voir section 5.6 "Glossaire financier" et note 19 de l'annexe aux comptes consolidés) s'élève à 42 017 millions d'euros au 31 décembre 2006, contre 47 846 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 49 822 au 31 décembre 2004. Par rapport au 31 décembre 2005, le désendettement financier net s'élève ainsi à 5 829 millions d'euros au 31 décembre 2006.

▪ Indicateurs relatifs à l'endettement financier net

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2006	**2005** historique	**2004** historique
Endettement financier net	**42 017**	**47 846**	**49 822**
Coût moyen pondéré de l'endettement financier net	5,91 %	6,46 %	6,79 %
Maturité moyenne de l'endettement financier net (1)	6,7 ans	6,4 ans	5,6 ans
Ratio d'endettement financier net / Capitaux propres	1,33	1,68	2,82
Ratio d'endettement financier net / MBO	2,27	2,48(2) (3)	2,78(3)

(1) Hors prise en compte des Titres à Durée Indéterminée Remboursables en Actions (TDIRA).
(2) MBO retraitée intégrant la MBO de l'opérateur mobile espagnol Amena sur douze mois au 31 décembre 2005.
(3) Y compris MBO de PagesJaunes Groupe, activité cédée en 2006 (voir section 1.1.2 "Secteurs d'activité" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le coût moyen pondéré de l'endettement financier net est calculé en rapportant les charges financières nettes, diminuées des éléments exceptionnels et non récurrents, à l'encours moyen calculé à partir de l'endettement financier net retraité des montants ne donnant pas lieu à intérêts tels que les intérêts courus non échus et les dettes liées aux engagements d'achat d'intérêts minoritaires.

▪ Evolution de l'endettement financier net entre 2005 et 2006

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre
Endettement financier net au 31 décembre 2005 (historique)	**47 846**
Facteurs de diminution :	
Cash-flow organique (1)	(7 157)
Produit de cession de PagesJaunes Groupe (net de la trésorerie cédée)	(2 697)
Autres produits de cession de titres de participation (nets de la trésorerie cédée) (2)	(112)
Facteurs d'augmentation :	
Dividendes versés par France Télécom S.A. (1 € / action)	2 602
Dividendes versés par les filiales aux actionnaires minoritaires et contributions des actionnaires minoritaires	643
Variation de la juste valeur de la garantie de prix donnée aux actionnaires minoritaires de FT España (2)	258
Investissements financiers (3)	255
Rachat de Titres à Durée Indéterminée Remboursables en Actions (TDIRA) (4)	132
Autres éléments	247
Endettement financier net au 31 décembre 2006	**42 017**

(1) Voir section 4.1.1 "Cash-flow organique".
(2) Voir notes 4, 10, 19 et 32 de l'annexe aux comptes consolidés.
(3) Voir section 4.1.3 "Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement".
(4) Voir notes 10 et 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

- **Evolution de l'endettement financier net entre 2004 et 2005**

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre
Endettement financier net au 31 décembre 2004 (historique)	**49 822**
Facteurs de diminution :	
Cash-flow organique [1]	(7 481)
Produits de cession titres de participation (nets de la trésorerie cédée) [2]	(1 595)
Déconsolidation de la créance d'impôt relative à l'exercice 2001 [3]	(1 324)
Facteurs d'augmentation :	
Part de l'acquisition de 77,7 % d'Amena financée par endettement [4]	3 081
Consolidation de l'endettement financier net d'Amena	2 834
Investissements financiers hors acquisition d'Amena [2]	1 565
Dividendes versés par France Télécom S.A. (0,48 € / action)	1 184
Dividendes versés par les filiales aux actionnaires minoritaires et contributions des actionnaires minoritaires	426
Autres éléments	(666)
Endettement financier net au 31 décembre 2005 (historique)	**47 846**

(1) Voir section 4.1.1 "Cash-flow organique".
(2) Voir section 4.1.3 "Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement".
(3) Suite à la restructuration du contrat de cession de cette créance d'impôt (voir notes 10, 17 et 31 de l'annexe aux comptes consolidés).
(4) L'autre part, soit 2 957 millions d'euros, ayant été financée par augmentation de capital (voir section 4.1.4 "Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement").

4.3.2 Ressources de financement

Les disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement, les emprunts obligataires, les emprunts bancaires et les instruments dérivés sont décrits respectivement dans les notes 20, 21, 22 et 23 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.3.3 Exposition aux risques de marché et instruments financiers

Dans le cadre de son activité industrielle et commerciale, France Télécom est exposée aux risques de marché liés à la gestion du coût de sa dette et à la valeur de certains éléments d'actifs libellés en devises (titres de participation de sociétés étrangères). Sur la base d'une analyse de son exposition générale aux risques, essentiellement liés aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change, France Télécom utilise divers instruments financiers dans des limites fixées par la Direction en termes d'effets potentiels sur le résultat, avec pour objectif d'optimiser le coût de son financement.

La gestion du risque de taux, du risque devises, du risque de liquidité, des *covenants*, du risque de contrepartie ainsi que la gestion du risque du marché des actions sont décrits dans la note 24 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.3.4 Evolution de la notation de France Télécom

Au 31 décembre 2006, la notation de France Télécom est la suivante :

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch IBCA
Sur la dette à long terme	A-	A3	A-
Perspective	Stable	Stable	Stable
Sur la dette à court terme	A2	P2	F1

Une partie de la dette (8,7 milliards d'euros d'encours au 31 décembre 2006) est soumise à des clauses de *step up*. Ces clauses sont activées en cas de changement de la notation de la dette de France Telecom, par les agences de notation Standard & Poor's et Moody's. La notation de France Telecom étant restée inchangée en 2006, aucune de ces clauses n'a été activée. Ce montant n'inclut pas les Titres à Durée Indéterminée Remboursables en Actions (TDIRA) dont les clauses de *step up* sont décrites dans la note 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1 PASSAGE DES DONNÉES HISTORIQUES AUX DONNÉES À BASE COMPARABLE

Pour permettre aux investisseurs de suivre l'évolution annuelle des activités du Groupe, des données à base comparable sont présentées. Le passage des données historiques aux données à base comparable consiste à conserver les résultats de l'exercice écoulé et à retraiter l'exercice précédent dans le but de présenter, sur des périodes comparables, des données financières à méthodes, périmètre et taux de change comparables. France Télécom fournit le détail des impacts, sur ses indicateurs clés opérationnels, des variations de méthode, de périmètre et de change, permettant ainsi d'isoler l'effet activité intrinsèque. La méthode utilisée est d'appliquer aux données de la période correspondante de l'exercice précédent, les méthodes et le périmètre de la période écoulée ainsi que les taux de change moyens utilisés pour le compte de résultat de la période écoulée. Les données à base comparable n'ont pas pour objectif de se substituer aux données historiques de l'exercice écoulé ou des périodes précédentes.

5.1.1 Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2005

La méthode utilisée est d'appliquer aux données de l'exercice 2005, les méthodes et le périmètre de l'exercice 2006 ainsi que les taux de change moyens utilisés pour le compte de résultat de l'exercice 2006.

- **Groupe France Télécom - Exercice 2005**

□ *Principaux indicateurs opérationnels - Exercice 2005*

(en millions d'euros)	Variations (non auditées) en données contributives					
	Chiffre d'affaires	MBO	Dotation aux amortissements	CAPEX	MBO - CAPEX	Nbre moyen d'employés
Données historiques au 31 décembre 2005	**48 082**	**17 953**	**(7 024)**	**6 033**	**11 920**	**191 775**
Variations de périmètre	**2 908**	**1 024**	**(354)**	**450**	**574**	**3 473**
Entrées de périmètre	**2 978**	**1 032**	**(362)**	**456**	**576**	**3 823**
Acquisition d'Amena	2 669	894	(318)	416	478	1 753
Intégration globale de Sonatel et de ses filiales (Sénégal et Mali)	125	84	(18)	26	58	119
Intégration globale de Jordan Telecommunications Company (JTC) et de ses filiales (Jordanie)	125	58	(25)	13	45	1 033
Autres	59	(4)	(1)	1	(5)	918
Sorties de périmètre	**(70)**	**(8)**	**8**	**(6)**	**(2)**	**(350)**
Cession de France Télécom Câble (FTC)	(36)	(5)	6	(3)	(2)	(152)
Cession de France Télécom Mobile Satellite Communications (FTMSC)	(24)	-	2	(2)	2	(40)
Autres	(10)	(3)	-	(1)	(2)	(158)
Autres variations	**-**	**-**	**(413)**	**-**	**-**	**-**
Amortissement des bases de clients d'Amena, Sonatel, JTC et de leurs filiales	-	-	(413)	-	-	-
Variations de change (1)	**115**	**62**	**(30)**	**20**	**42**	**-**
Zloty polonais	148	66	(35)	25	41	-
Dollar américain	(27)	(2)	4	(4)	2	-
Autres devises	(6)	(2)	1	(1)	(1)	-
Données à base comparable au 31 décembre 2005	**51 105**	**19 039**	**(7 821)**	**6 503**	**12 536**	**195 248**

(1) Impact des variations de change entre les taux de change moyens de l'exercice 2005 et les taux de change moyens de l'exercice 2006.

□ *Charges opérationnelles incluses dans la MBO - Exercice 2005*

(en millions d'euros)	Variations (non auditées) en données contributives			
	Chiffre d'affaires	OPEX hors charges de personnel (salaires et charges)	Charges de personnel (salaires et charges)	MBO
Données historiques au 31 décembre 2005	**48 082**	**(21 665)**	**(8 464)**	**17 953**
Variations de périmètre	2 908	(1 763)	(121)	1 024
Variations de change (1)	115	(42)	(11)	62
Données à base comparable au 31 décembre 2005	**51 105**	**(23 470)**	**(8 596)**	**19 039**

(1) Impact des variations de change entre les taux de change moyens de l'exercice 2005 et les taux de change moyens de l'exercice 2006.

□ *Détail du passage des données historiques aux données à base comparable - Exercice 2005*

Les variations incluses dans le passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2005 intègrent :

- des **variations de périmètre**, avec principalement les impacts :

  - de l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena (sous-secteur d'activité SCP Espagne) le 8 novembre 2005 (voir section 4.1.3 "Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés), prenant effet le 1er janvier 2005 dans les données à base comparable ;

  - de l'intégration en consolidation globale de la société Sonatel (sous-secteur d'activité SCR Reste du monde) et de ses filiales Sonatel Mobiles et Ikatel (sous-secteur d'activité SCP Reste du monde) le 1er juillet 2005, prenant effet le 1er janvier 2005 dans les données à base comparable. Suite à l'amendement du pacte d'actionnaires avec le gouvernement du Sénégal, Sonatel est consolidée selon la méthode de l'intégration globale depuis le 1er juillet 2005. Avant cette date, la participation de France Télécom dans la société Sonatel était consolidée selon la méthode proportionnelle (voir note 4 de l'annexe aux comptes consolidés) ;

  - de l'intégration en consolidation globale de la société Jordan Telecommunications Company (JTC, sous-secteur d'activité SCR Reste du monde) et de ses filiales Wanadoo Jordan, E-Dimension (sous-secteur d'activité SCR Reste du monde) et Mobilecom (sous-secteur d'activité SCP Reste du monde) le 5 juillet 2006, prenant effet le 1er juillet 2005 dans les données à base comparable. A l'issue de l'augmentation de la participation, directe et indirecte, dans la société Jordan Telecommunications Company (JTC) le 4 avril, puis le 5 juillet et le 30 novembre 2006, et en vertu des amendements apportés au pacte d'actionnaires avec le gouvernement jordanien, Jordan Telecommunications Company (JTC) est consolidée selon la méthode de l'intégration globale depuis le 5 juillet 2006. Avant cette date, la participation de France Télécom dans la société Jordan Telecommunications Company (JTC) était consolidée selon la méthode proportionnelle (voir section 4.1.3 "Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés) ;

  - de la cession de France Télécom Câble (FTC, sous-secteur d'activité SCR France) le 31 mars 2005 (voir note 4 de l'annexe aux comptes consolidés), prenant effet le 1er janvier 2005 dans les données à base comparable ;

  - et de la cession de France Télécom Mobile Satellite Communications (FTMSC, sous-secteur d'activité SCR France) le 31 octobre 2006 (voir note 4 de l'annexe aux comptes consolidés), prenant effet le 1er novembre 2005 dans les données à base comparable ;

- d'**autres variations**, avec, au niveau du Groupe, l'impact de l'amortissement des bases de clients, i) d'Amena (suite à l'acquisition de cette société) le 8 novembre 2005, prenant effet le 1er janvier 2005 dans les données à base comparable, ii) de la société Sonatel et de ses filiales (suite à l'intégration en consolidation globale de la société Sonatel) le 1er juillet 2005, prenant effet le 1er janvier 2005 dans les données à base comparable, et iii) de la société Jordan Telecommunications Company (JTC) et de ses filiales (suite à l'intégration en consolidation globale de la société JTC) le 1er décembre 2006, prenant effet le 1er décembre 2005 dans les données à base comparable ;

- et les **variations de change** entre les taux de change moyens de l'exercice 2005 et les taux de change moyens de l'exercice 2006.

▪ Services de Communication Personnels (SCP) - Exercice 2005

(en millions d'euros)					Variations (non auditées) en données contributives	
SCP	Chiffre d'affaires	MBO	Dotation aux amortissements	CAPEX	MBO - CAPEX	Nbre moyen d'employés
Données historiques au 31 décembre 2005	**23 535**	**8 471**	**(3 436)**	**3 130**	**5 341**	**35 080**
Variations de périmètre	**2 794**	**955**	**(332)**	**438**	**517**	**1 899**
Acquisition d'Amena	2 674	894	(318)	416	478	1 753
Intégration globale des filiales de Sonatel (Sénégal et Mali)	78	48	(6)	14	34	10
Intégration globale des filiales de Jordan Telecommunications Company (JTC) (Jordanie)	42	13	(8)	8	5	136
Autres variations	**8**	**(2)**	**(391)**	**(23)**	**21**	**(68)**
Amortissement des bases de clients d'Amena et des filiales de Sonatel et JTC	-	-	(393)	-	-	-
Autres	8	(2)	2	(23)	21	(68)
Variations de change (1)	**44**	**17**	**(7)**	**8**	**9**	**-**
Données à base comparable au 31 décembre 2005	**26 381**	**9 441**	**(4 166)**	**3 553**	**5 888**	**36 911**

(1) Impact des variations de change entre les taux de change moyens de l'exercice 2005 et les taux de change moyens de l'exercice 2006.

▪ Services de Communication Résidentiels (SCR) - Exercice 2005

(en millions d'euros)			Variations (non auditées) en données contributives			
SCR	Chiffre d'affaires	MBO	Dotation aux amortissements	CAPEX	MBO - CAPEX	Nbre moyen d'employés
Données historiques au 31 décembre 2005	**22 534**	**7 538**	**(3 116)**	**2 537**	**5 001**	**139 886**
Variations de périmètre	**142**	**66**	**(23)**	**13**	**53**	**813**
Intégration globale de Jordan Telecommunications Company (JTC) et de ses filiales (Jordanie)	91	44	(17)	5	39	896
Intégration globale de Sonatel (Sénégal)	81	35	(12)	13	22	109
Cession de France Télécom Câble (FTC)	(36)	(5)	6	(3)	(2)	(152)
Autres	6	(8)	-	(2)	(6)	(40)
Autres variations	**161**	**58**	**(45)**	**28**	**30**	**718**
Transfert de la sous-traitance des centres d'appel (1)	92	-	-	-	-	-
Amortissement des bases de clients de Sonatel, JTC et de leurs filiales	-	-	(20)	-	-	-
Autres (2)	69	58	(25)	28	30	718
Variations de change (3)	**94**	**44**	**(25)**	**14**	**30**	**-**
Données à base comparable au 31 décembre 2005	**22 931**	**7 706**	**(3 209)**	**2 592**	**5 114**	**141 417**

(1) Transfert des contrats de sous-traitance des centres d'appel du secteur d'activité Services de Communication Personnels (SCP) vers le secteur d'activité Services de Communication Résidentiels (SCR).
(2) Impact principalement des autres réorganisations internes entre secteurs d'activité sans incidence au niveau du Groupe.
(3) Impact des variations de change entre les taux de change moyens de l'exercice 2005 et les taux de change moyens de l'exercice 2006.

▪ Services de Communication Entreprises (SCE) - Exercice 2005

(en millions d'euros)			Variations (non auditées) en données contributives			
SCE	Chiffre d'affaires	MBO	Dotation aux amortissements	CAPEX	MBO - CAPEX	Nbre moyen d'employés
Données historiques au 31 décembre 2005	**7 785**	**1 949**	**(477)**	**370**	**1 579**	**16 809**
Variations de périmètre	**18**	**-**	**-**	**-**	**-**	**95**
Autres variations	**263**	**(53)**	**23**	**(6)**	**(47)**	**16**
Transfert de l'activité PABX (1)	234	2	(4)	4	(2)	149
Autres (2)	29	(55)	27	(10)	(45)	(133)
Variations de change (3)	**(20)**	**1**	**3**	**(2)**	**3**	**-**
Données à base comparable au 31 décembre 2005	**8 046**	**1 897**	**(451)**	**362**	**1 535**	**16 920**

(1) Transfert de l'activité PABX (*Private Automatic Branch eXchange*, autocommutateur privé d'entreprise) du secteur d'activité Services de Communication Résidentiels (SCR) vers le secteur d'activité Services de Communication Entreprises (SCE).
(2) Impact principalement des autres réorganisations internes entre secteurs d'activité sans incidence au niveau du Groupe.
(3) Impact des variations de change entre les taux de change moyens de l'exercice 2005 et les taux de change moyens de l'exercice 2006.

5.1.2 Passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2004

La méthode utilisée est d'appliquer aux données de l'exercice 2004, les méthodes et le périmètre de l'exercice 2005 ainsi que les taux de change moyens utilisés pour le compte de résultat de l'exercice 2005.

▪ Groupe France Télécom - Exercice 2004

□ *Principaux indicateurs opérationnels - Exercice 2004*

(en millions d'euros)	Variations (non auditées) en données contributives					
	Chiffre d'affaires	MBO	Dotation aux amortissements	CAPEX	MBO - CAPEX	Nbre moyen d'employés
Données historiques au 31 décembre 2004	**45 285**	**17 516**	**(7 980)**	**5 126**	**12 390**	**199 547**
Variations de périmètre	**353**	**156**	**(14)**	**157**	**(1)**	**180**
Entrées de périmètre	**665**	**209**	**(90)**	**191**	**18**	**1 485**
Acquisition d'Amena	496	116	(65)	119	(3)	368
Intégration globale de Sonatel et de ses filiales (Sénégal et Mali)	115	72	(18)	36	36	448
Filiales internationales de SCP Reste du monde et SCR Reste du monde	31	14	(3)	4	10	168
Autres	23	7	(4)	32	(25)	501
Sorties de périmètre	**(312)**	**(53)**	**76**	**(34)**	**(19)**	**(1 305)**
Cession d'Orange Danemark	(194)	(28)	57	(12)	(16)	(543)
Cession de France Télécom Câble (FTC)	(101)	(26)	18	(18)	(8)	(493)
Autres	(17)	1	1	(4)	5	(269)
Autres variations	**831**	**(50)**	**290**	**6**	**(56)**	**-**
Sortie du dispositif "*Bill & Keep*"	846	(43)	-	-	(43)	-
Allongement des durées de vie de certaines immobilisations	-	-	290	-	-	-
Autres	(15)	(7)	-	6	(13)	-
Variations de change (1)	**476**	**229**	**(135)**	**89**	**140**	**-**
Zloty polonais	508	234	(140)	87	147	-
Livre sterling	(50)	(14)	12	(5)	(9)	-
Livre égyptienne	31	15	(4)	4	11	-
Autres devises	(13)	(6)	(3)	3	(9)	-
Données à base comparable au 31 décembre 2004	**46 945**	**17 851**	**(7 839)**	**5 378**	**12 473**	**199 727**

(1) Impact des variations de change entre les taux de change moyens de l'exercice 2004 et les taux de change moyens de l'exercice 2005.

□ *Charges opérationnelles incluses dans la MBO - Exercice 2004*

(en millions d'euros)	Variations (non auditées) en données contributives			
	Chiffre d'affaires	OPEX hors charges de personnel (salaires et charges)	Charges de personnel (salaires et charges)	MBO
Données historiques au 31 décembre 2004	**45 285**	**(19 195)**	**(8 574)**	**17 516**
Variations de périmètre	353	(216)	19	156
Autres variations (1)	831	(881)	-	(50)
Variations de change (2)	476	(179)	(68)	229
Données à base comparable au 31 décembre 2004	**46 945**	**(20 471)**	**(8 623)**	**17 851**

(1) Impact principalement de la sortie du dispositif *"Bill & Keep"* le 1er janvier 2005, prenant effet le 1er janvier 2004 dans les données à base comparable.
(2) Impact des variations de change entre les taux de change moyens de l'exercice 2004 et les taux de change moyens de l'exercice 2005.

□ *Détail du passage des données historiques aux données à base comparable - Exercice 2004*

Les variations incluses dans le passage des données historiques aux données à base comparable de l'exercice 2004 intègrent :

- des **variations de périmètre**, avec principalement les impacts :

  - de l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena (sous-secteur d'activité SCP Espagne) le 8 novembre 2005 (voir section 4.1.3 "Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement" et note 4 de l'annexe aux comptes consolidés), prenant effet le 1er novembre 2004 dans les données à base comparable ;

  - de l'intégration en consolidation globale de la société Sonatel (sous-secteur d'activité SCR Reste du monde) et de ses filiales Sonatel Mobiles et Ikatel (sous-secteur d'activité SCP Reste du monde) le 1er juillet 2005, prenant effet le 1er juillet 2004 dans les données à base comparable. Suite à l'amendement du pacte d'actionnaires avec le gouvernement du Sénégal, Sonatel est consolidée selon la méthode de l'intégration globale depuis le 1er juillet 2005. Avant cette date, la participation de France Télécom dans la société Sonatel était consolidée selon la méthode proportionnelle (voir note 4 de l'annexe aux comptes consolidés) ;

- de l'intégration dans le périmètre de consolidation des entités contrôlées ou sous influence notable des filiales internationales Wanadoo Jordan, Vanuatu Telecom Ltd (sous-secteur d'activité SCR Reste du monde) et Getesa (sous-secteur d'activité SCP Reste du monde) le 1er janvier 2005, prenant effet le 1er janvier 2004 dans les données à base comparable, et des filiales internationales Côte d'Ivoire Multimédia, Sonatel Multimédia et Teleservices Ltd (sous-secteur d'activité SCR Reste du monde) le 1er novembre 2005, prenant effet le 1er novembre 2004 dans les données à base comparable. Les entrées dans le périmètre de consolidation des entités contrôlées ou sous influence notable résultent de l'application des normes IFRS ;

- de la cession d'Orange Danemark (sous-secteur d'activité SCP Reste du monde) le 11 octobre 2004 (voir note 4 de l'annexe aux comptes consolidés), prenant effet le 1er janvier 2004 dans les données à base comparable ;

- et de la cession de France Télécom Câble (FTC, sous-secteur d'activité SCR France) le 31 mars 2005 (voir note 4 de l'annexe aux comptes consolidés), prenant effet le 1er avril 2004 dans les données à base comparable ;

- d'**autres variations**, avec principalement les impacts :

  - de la sortie du dispositif *"Bill & Keep"* le 1er janvier 2005, prenant effet le 1er janvier 2004 dans les données à base comparable. En 2004, comme les années précédentes, la facturation entre opérateurs mobiles en France s'effectuait selon le dispositif *"Bill & Keep"*. Le dispositif *"Bill & Keep"* (littéralement "facturé et gardé") correspondait à l'acte par lequel l'opérateur mobile facturait l'appelant de l'intégralité de l'appel sortant en direction d'un autre abonné mobile (l'appelé), sans reverser de quote-part au titre de la rémunération de l'accès à la partie terminale du réseau mobile de l'opérateur tiers. La sortie du dispositif *"Bill & Keep"* a eu lieu le 1er janvier 2005. Cette sortie du dispositif *"Bill & Keep"* se traduit en 2005 par une augmentation du chiffre d'affaires et par la constatation d'achats et de reversements aux opérateurs d'un montant légèrement supérieur à celui du chiffre d'affaires ;

  - et de la revue des durées de vie des immobilisations. Dans le cadre de la clôture des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 suivant les normes IFRS, une revue des durées de vie des immobilisations a été menée pour l'ensemble du Groupe. Les principaux impacts, en 2005, de cette revue menée dans les sociétés du Groupe sont un allongement des durées de vie de certaines catégories d'actifs immobilisés et une diminution de la dotation aux amortissements ;

- et les **variations de change** entre les taux de change moyens de l'exercice 2004 et les taux de change moyens de l'exercice 2005.

▪ Services de Communication Personnels (SCP) - Exercice 2004

(en millions d'euros)					Variations (non auditées) en données contributives	
SCP	Chiffre d'affaires	MBO	Dotation aux amortissements	CAPEX	MBO -CAPEX	Nbre moyen d'employés
Données historiques au 31 décembre 2004	**20 564**	**8 076**	**(3 388)**	**2 695**	**5 381**	**34 197**
Variations de périmètre	**387**	**137**	**(17)**	**159**	**(22)**	**(60)**
Acquisition d'Amena	496	116	(65)	119	(3)	368
Intégration globale des filiales de Sonatel (Sénégal et Mali)	64	36	(5)	22	14	41
Cession d'Orange Danemark	(197)	(26)	57	(12)	(14)	(543)
Autres	24	11	(4)	30	(19)	74
Autres variations	**832**	**(40)**	**31**	**-**	**(40)**	**-**
Sortie du dispositif "*Bill & Keep*"	846	(43)	-	-	(43)	-
Allongement des durées de vie de certaines immobilisations	-	-	31	-	-	-
Autres	(14)	3	-	-	3	-
Variations de change (1)	**130**	**52**	**(20)**	**35**	**17**	**-**
Données à base comparable au 31 décembre 2004	**21 913**	**8 225**	**(3 394)**	**2 889**	**5 336**	**34 137**

(1) Impact des variations de change entre les taux de change moyens de l'exercice 2004 et les taux de change moyens de l'exercice 2005.

- **Services de Communication Résidentiels (SCR) - Exercice 2004**

(en millions d'euros)			Variations (non auditées) en données contributives			
SCR	Chiffre d'affaires	MBO	Dotation aux amortissements	CAPEX	MBO - CAPEX	Nbre moyen d'employés
Données historiques au 31 décembre 2004	**22 440**	**7 401**	**(3 935)**	**2 051**	**5 350**	**148 336**
Variations de périmètre	**(4)**	**21**	**4**	**(2)**	**23**	**313**
Cession de France Télécom Câble (FTC)	(102)	(26)	18	(18)	(8)	(493)
Intégration globale de Sonatel (Sénégal)	78	37	(12)	14	23	407
Autres	20	10	(2)	2	8	399
Autres variations	**(2)**	**5**	**259**	**(2)**	**7**	**(83)**
Allongement des durées de vie de certaines immobilisations	-	-	259	-	-	-
Autres	(2)	5	-	(2)	7	(83)
Variations de change (1)	**366**	**175**	**(117)**	**56**	**119**	**-**
Données à base comparable au 31 décembre 2004	**22 800**	**7 602**	**(3 789)**	**2 103**	**5 499**	**148 566**

(1) Impact des variations de change entre les taux de change moyens de l'exercice 2004 et les taux de change moyens de l'exercice 2005.

- **Services de Communication Entreprises (SCE) - Exercice 2004**

(en millions d'euros)			Variations (non auditées) en données contributives			
SCE	Chiffre d'affaires	MBO	Dotation aux amortissements	CAPEX	MBO - CAPEX	Nbre moyen d'employés
Données historiques au 31 décembre 2004	**8 235**	**2 039**	**(657)**	**388**	**1 651**	**17 014**
Variations de périmètre	(7)	1	1	(1)	2	(124)
Autres variations	-	(16)	-	-	(16)	134
Variations de change (1)	(1)	-	-	(1)	1	-
Données à base comparable au 31 décembre 2004	**8 227**	**2 024**	**(656)**	**386**	**1 638**	**17 024**

(1) Impact des variations de change entre les taux de change moyens de l'exercice 2004 et les taux de change moyens de l'exercice 2005.

5.2 INFLATION

Le chiffre d'affaires des activités de France Télécom, n'a pas été significativement impacté, ces dernières années, par les phénomènes d'inflation.

5.3 INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce issues de la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques (dite Loi NRE), France Télécom fournit des informations sur la manière dont sont prises en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Les données relatives à ces obligations sont présentées à la section 4 "Informations sociales et environnementales" du document "Informations sur l'exercice 2006" de France Télécom S.A.

Au-delà de ces obligations légales, France Télécom établit un Rapport Responsabilité d'Entreprise et Développement Durable, qui traite de l'ensemble des activités du Groupe, de leurs conséquences sociales et environnementales et qui présente les performances et les objectifs du Groupe dans ces domaines.

5.4 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les obligations contractuelles et les engagements hors bilan sont décrits dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés.

5.5 EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les principaux événements intervenus entre la date de la clôture et le 5 mars 2007, date d'arrêté des comptes de l'exercice 2006 par le Conseil d'administration, sont décrits dans la note 35 de l'annexe aux comptes consolidés.

Par ailleurs, France Télécom a annoncé le 15 mars 2007 l'extension de sa présence en Afrique par l'intermédiaire de deux opérations effectuées par Sonatel : l'obtention d'une troisième licence de téléphonie mobile en Guinée Bissau et le rachat de la licence mobile anciennement détenue par l'opérateur Spacetel en Guinée, pour une durée de 15 ans renouvelable. Les opérations commerciales des nouvelles filiales, Orange Bissau et Orange Guinée, devraient démarrer respectivement avant la fin du premier semestre 2007 et avant la fin de l'exercice 2007.

Les évolutions significatives intervenues dans les litiges depuis le 5 mars 2007 sont décrites dans la section 20.2 “Procédures judiciaires et d’arbitrage” du document de référence.

5.6 GLOSSAIRE FINANCIER

Achats externes : les achats externes (voir note 6 de l’annexe aux comptes consolidés) comprennent :

- les **Charges commerciales :** achats externes comprenant les achats de terminaux et autres produits vendus, les commissions de distribution et les dépenses de publicité, promotion, sponsoring et de changement de marque ;
- les **Achats et reversements aux opérateurs** ;
- et les **Autres achats externes :** achats externes incluant les frais généraux, les charges immobilières, les charges de sous-traitance d’exploitation et de maintenance technique, les charges informatiques, les coûts de matériel et les charges de sous-traitance des centres d’appels, nets de la production immobilisée sur biens et services.

ARPU (secteur d’activité SCP) : le chiffre d’affaires annuel moyen par client (ARPU) est calculé en divisant le Chiffre d’affaires du réseau (voir Chiffre d’affaires du réseau) généré sur les douze derniers mois (à l’exclusion du chiffre d’affaires en provenance des opérateurs de réseaux mobiles virtuels - MVNO) par la moyenne pondérée du nombre de clients sur la même période. La moyenne pondérée du nombre de clients est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de clients en début et en fin de mois. L’ARPU est exprimé en chiffre d’affaires annuel par client.

ARPU des Services fixes Grand Public (secteur d’activité SCR) : le chiffre d’affaires mensuel moyen par ligne des Services fixes Grand Public (ARPU) est calculé en divisant le chiffre d’affaires mensuel moyen, sur la base des douze derniers mois, par la moyenne pondérée du nombre de lignes des Services fixes Grand Public sur la même période. La moyenne pondérée du nombre de lignes des Services fixes Grand Public est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de lignes des Services fixes Grand Public en début et en fin de mois. L’ARPU des Services fixes Grand Public est exprimé en chiffre d’affaires mensuel par ligne.

AUPU (secteur d’activité SCP) : la consommation mensuelle moyenne par client (AUPU) est calculée en divisant la consommation mensuelle moyenne en minutes sur les douze derniers mois (appels entrants, appels sortants et itinérance *(roaming)*, à l’exclusion du trafic des opérateurs de réseaux mobiles virtuels - MVNO) par la moyenne pondérée du nombre de clients sur la même période. L’AUPU est exprimé, en minutes, en consommation mensuelle par client.

Autres achats externes : voir Achats externes.

CAPEX : investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors investissements financés par location financement (voir note 3 de l’annexe aux comptes consolidés).

Cash-flow organique : flux net de trésorerie généré par l’activité diminué des acquisitions d’immobilisations corporelles et incorporelles (nettes de la variation des fournisseurs d’immobilisations) et augmenté des produits de cession d’actifs corporels et incorporels.

Charges commerciales : voir Achats externes.

Charges de personnel (salaires et charges) : voir OPEX.

Charges opérationnelles comprises dans la détermination de la marge brute opérationnelle (MBO) : voir OPEX.

Charges opérationnelles hors charges de personnel (salaires et charges) : voir OPEX.

Chiffre d’affaires des équipements (secteur d’activité SCP) : le chiffre d’affaires des équipements comprend la vente de terminaux mobiles et d’accessoires.

Chiffre d’affaires des services “non-voix” (secteur d’activité SCP) : le chiffre d’affaires des services “non-voix” correspond au chiffre d’affaires du réseau hormis le chiffre d’affaires généré par la “voix” (à l’exclusion du chiffre d’affaires en provenance des opérateurs de réseaux mobiles virtuels - MVNO). Par exemple, il inclut le chiffre d’affaires généré par l’envoi de messages texte (SMS), de messages multimédia (MMS), de données (WAP, GPRS et 3G) ainsi qu’aux coûts facturés au client pour l’achat de contenus (téléchargement de sonneries, résultats sportifs, etc.).

Chiffre d’affaires du réseau (secteur d’activité SCP) : le chiffre d’affaires du réseau représente le chiffre d’affaires (voix, données et SMS) généré par l’utilisation du réseau mobile. Il comprend le chiffre d’affaires généré par les appels entrants et les appels sortants, les frais d’accès au réseau, le chiffre d’affaires de l’itinérance *(roaming)* des clients d’autres réseaux, le chiffre d’affaires des services à valeur ajoutée et le chiffre d’affaires en provenance des opérateurs de réseaux mobiles virtuels (MVNO). Il représente le chiffre d’affaires récurrent le plus pertinent de l’activité mobile et est directement corrélé aux indicateurs d’activité.

Coûts d’acquisition (secteur d’activité SCP) : les coûts d’acquisition par client correspondent à la somme des coûts d’acquisition des terminaux vendus et des commissions payées aux distributeurs de laquelle est déduit le chiffre d’affaires issu de la vente des terminaux, pour chaque nouveau client.

Coûts de fidélisation (secteur d’activité SCP) : les coûts de fidélisation par client correspondent à la somme des coûts d’acquisition des terminaux vendus et des commissions payées aux distributeurs de laquelle est déduit le chiffre d’affaires issu de la vente de terminaux, pour chaque client renouvelant son contrat.

Données à base comparable : des données à méthodes, périmètre et taux de change comparables sont présentées pour la période précédente. Le passage des données historiques aux données à base comparable consiste à conserver les résultats de la période écoulée et à retraiter les résultats de la période correspondante de l'exercice précédent, dans le but de présenter, sur des périodes comparables, des données financières à méthodes, périmètre et taux de change comparables. La méthode utilisée est d'appliquer aux données de la période correspondante de l'exercice précédent, les méthodes et le périmètre de la période écoulée ainsi que les taux de change moyens utilisés pour le compte de résultat de la période écoulée. Les données à base comparable n'ont pas pour objectif de se substituer aux données historiques de l'exercice écoulé ou des périodes précédentes.

Endettement financier net : l'endettement financier net correspond au total de l'endettement financier brut (converti au cours de clôture), diminué, i) des dérivés actifs de transaction, de couverture de flux de trésorerie et de couverture de juste valeur, ii) des dépôts de garantie versés afférents aux dérivés, iii) des disponibilités, quasi-disponibilités et des placements à la juste valeur, et iv) de certains dépôts de garantie mis en place dans le cadre d'opérations spécifiques (si la dette associée est incluse dans l'endettement financier brut) et corrigé de la part efficace des couvertures de flux de trésorerie (voir note 19 de l'annexe aux comptes consolidés).

Investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication : voir CAPEX.

Investissements financiers : acquisitions de titres de participation (nettes de la trésorerie acquise) et investissements dans les sociétés mises en équivalence.

Marge brute opérationnelle : voir MBO.

MBO - CAPEX : indicateur de la marge brute opérationnelle (MBO) diminuée des investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors investissements financés par location financement (CAPEX).

MBO : marge brute opérationnelle (voir note 2 de l'annexe aux comptes consolidés). Chiffre d'affaires diminué des achats externes, des autres charges opérationnelles (nettes des autres produits opérationnels) et des charges de personnel (salaires et charges). Les charges de personnel (salaires et charges) présentées dans la marge brute opérationnelle (MBO) ne tiennent pas compte de la participation des salariés ainsi que des charges de rémunération en actions.

Nombre d'employés (effectifs actifs fin de période) : nombre de personnes en activité le dernier jour de la période, incluant les contrats à durée indéterminée (CDI) et les contrats à durée déterminée (CDD).

Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein) : moyenne des effectifs en activité sur la période, au prorata de leur temps de travail, incluant les contrats à durée indéterminée (CDI) et les contrats à durée déterminée (CDD).

OPEX : charges opérationnelles (voir note 6 de l'annexe aux comptes consolidés) comprises dans la détermination de la marge brute opérationnelle (MBO), comprenant :

- les **Charges de personnel (salaires et charges) :** les charges de personnel (salaires et charges) incluses dans la détermination de la marge brute opérationnelle (MBO) ne comprennent pas la participation des salariés ainsi que les charges de rémunération en actions. Ces dernières font partie des charges incluses entre la marge brute opérationnelle (MBO) et le résultat d'exploitation. Les charges de personnel (salaires et charges) sont nettes de la production immobilisée ;

- et les **OPEX hors charges de personnel (salaires et charges) :** charges opérationnelles hors charges de personnel (salaires et charges). Les charges opérationnelles, hors charges de personnel (salaires et charges), incluses dans la détermination de la marge brute opérationnelle (MBO), comprennent les achats externes (voir Achats externes) ainsi que les autres produits et charges opérationnels. Les charges opérationnelles hors charges de personnel (salaires et charges) sont nettes de la production immobilisée.

OPEX hors charges de personnel (salaires et charges) : voir OPEX.

Taux de résiliation (secteur d'activité SCP) : le taux de résiliation permet de mesurer le nombre de clients ayant quitté le réseau de SCP. Le taux de résiliation est calculé en divisant le nombre total de clients qui se déconnectent ou considérés comme ayant été déconnectés du réseau, volontairement ou involontairement (hors connections frauduleuses et remboursements) au cours des douze derniers mois, par la moyenne pondérée du nombre de clients actifs sur la même période.

Les clients migrant entre forfaits et offres prépayées sont pris en compte dans le calcul du taux de résiliation des offres prépayées et des forfaits mais ne sont pas pris en compte pour le calcul du taux de résiliation toutes offres confondues puisqu'ils restent sur le réseau de SCP. Les clients des offres prépayées sont considérés comme ayant résilié s'ils n'ont pas effectué une action sortante facturable et moins de quatre actions entrantes facturables sur les trois derniers mois.

Pour le sous-secteur SCP France, les clients des offres prépayées sont considérés comme ayant résilié après une période de six mois décomptée à partir de la date de fin de validité de leur recharge (période de validité allant de 7 jours à 5 mois) s'ils n'ont pas procédé au cours de ces six mois à un rechargement.

Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation : variation des stocks nets, plus variation des créances clients, plus variation des dettes fournisseurs (hors fournisseurs d'immobilisations).

Variation du besoin en fonds de roulement global : variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation, plus variation des autres créances, plus variation des autres dettes.

II – DOCUMENTS CONSOLIDES

1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par arrêté ministériel, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société France Télécom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 33 qui expose la décision de la Commission Européenne au titre du régime de taxe professionnelle laquelle précise que la demande formulée par la Commission entre dans la catégorie des passifs éventuels au sens de la norme IAS 37 "Provisions, actifs éventuels, passifs éventuels".

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction de France Télécom est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Cette note précise également que les résultats réalisés peuvent "in fine" diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous avons estimé que parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations figurent les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles, les impôts différés actifs et les provisions pour risques.

Conformément à la norme professionnelle applicable aux estimations comptables, nous avons notamment :

- pour ce qui concerne les actifs mentionnés ci-dessus, apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent leurs estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, revu les calculs effectués par la société et les sensibilités des principales valeurs d'utilité et évalué les principes et méthodes de détermination des justes valeurs, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction,

- s'agissant des provisions pour risques, apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, revu les informations relatives aux risques contenues dans l'annexe aux comptes consolidés et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, Paris-La Défense, le 6 mars 2007

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES		ERNST & YOUNG Audit
Etienne Jacquemin	Jean-Paul Picard	Christian Chiarasini

2. COMPTES CONSOLIDES

2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(Montants en millions d'euros, exceptées les données relatives aux actions)

	Note	*Au 31 décembre 2006*	*Au 31 décembre 2005*	*Au 31 décembre 2004*
Chiffre d'affaires	**3-5**	51 702	48 082	45 285
Achats externes	**3-6**	(22 809)	(19 923)	(17 650)
Autres produits opérationnels	**3-6**	473	410	562
Autres charges opérationnelles	**3-6**	(2 235)	(2 152)	(2 107)
Charges de personnel : - Salaires et charges	**3-6**	(8 592)	(8 464)	(8 574)
Marge Brute Opérationnelle		**18 539**	**17 953**	**17 516**
- Participation des salariés	**3-6**	(346)	(349)	(250)
- Rémunération en actions	**3-6**	(30)	(158)	(374)
Dotation aux amortissements	**13-14**	(7 824)	(7 024)	(7 980)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	**7**	(2 800)	(11)	(534)
Perte de valeur des immobilisations	**7**	(105)	(568)	(179)
Résultat de cession d'actifs	**8**	97	1 089	723
Coût des restructurations	**9**	(567)	(454)	(181)
Résultat des entités mises en équivalence	**15**	24	20	29
Résultat d'exploitation		**6 988**	**10 498**	**8 770**
Charges financières nettes	**10**	(3 155)	(3 058)	(3 641)
Gain (perte) de change	**10**	26	(147)	144
Effet d'actualisation	**10**	(122)	(162)	(148)
Résultat financier		**(3 251)**	**(3 367)**	**(3 645)**
Impôt sur les sociétés	11	(2 180)	(1 419)	(2 329)
Résultat net des activités poursuivies		**1 557**	**5 712**	**2 796**
Résultat net des activités cédées	**4**	**3 211**	**648**	**414**
Résultat net de l'ensemble consolidé		**4 768**	**6 360**	**3 210**
Résultat net attribuable aux actionnaires de France Télécom S.A.		4 139	5 709	3 017
Intérêts minoritaires	**30**	629	651	193
Résultat par action (en euros)				
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de France Télécom S.A.				
- de base		0,40	2,07	1,09
- dilué		0,39	2,00	1,08
Résultat net des activités cédées attribuable aux actionnaires de France Télécom S.A.				
- de base		1,19	0,21	0,15
- dilué		1,17	0,20	0,14
Résultat net attribuable aux actionnaires de France Télécom S.A.				
- de base		1,59	2,28	1,23
- dilué		1,57	2,20	1,22

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

2.2 BILAN CONSOLIDE

(Montants en millions d'euros)

	Note	*Au 31 décembre 2006*	*Au 31 décembre 2005*	*Au 31 décembre 2004*
ACTIF				
Ecarts d'acquisition nets	**12**	31 517	33 726	27 589
Autres immobilisations incorporelles nettes	**13**	18 713	18 865	15 632
Immobilisations corporelles nettes	**14**	28 222	28 570	26 502
Titres mis en équivalence	**15**	360	321	370
Actifs disponibles à la vente	**16**	338	263	615
Autres actifs financiers et dérivés non courants	**17**	987	1 506	4 285
Impôts différés actifs nets	**11**	8 250	11 020	9 469
Total de l'actif non courant		**88 387**	**94 271**	**84 462**
Stocks nets		844	854	644
Créances clients nettes	**18**	6 756	7 121	6 589
Autres actifs courants	**18**	1 788	1 917	2 785
Impôt courant	**11**	247	313	88
Charges constatées d'avance	**18**	580	572	660
Autres actifs financiers et dérivés courants	**17**	599	205	312
Disponibilités et quasi-disponibilités	**19**	3 970	4 097	3 153
Total de l'actif courant		**14 784**	**15 079**	**14 231**
TOTAL DE L'ACTIF		**103 171**	**109 350**	**98 693**
PASSIF				
Capital social		10 427	10 412	9 869
Prime d'émission		15 179	15 131	12 675
Réserves		(5 171)	(8 325)	(11 673)
Résultat net		4 139	5 709	3 017
Réserves de conversion		2 220	1 933	563
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de France Télécom S.A.		**26 794**	**24 860**	**14 451**
Intérêts minoritaires		4 844	3 578	3 232
Total capitaux propres	**30**	**31 638**	**28 438**	**17 683**
Emprunts obligataires ou échangeables non courants	**19**	30 829	34 218	34 222
Autres dettes financières et dérivés non courants	**19**	7 234	8 418	8 571
Avantages du personnel non courants	**26**	534	679	628
Provisions non courantes	**28**	2 206	2 645	3 249
Autres passifs non courants	**29**	1 494	1 231	1 339
Impôts différés passifs	**11**	1 749	3 720	1 978
Total des passifs non courants		**44 046**	**50 911**	**49 987**
Emprunts obligataires ou échangeables, autres dettes financières et dérivés courants	**19**	8 057	9 193	11 480
Intérêts courus non échus	**19**	1 240	1 396	1 172
Avantages du personnel courants	**26**	1 606	1 763	1 982
Provisions courantes	**28**	1 816	1 847	1 943
Dettes fournisseurs		9 015	9 518	7 757
Autres passifs courants	**29**	2 110	2 192	2 688
Dettes d'impôt sur les sociétés	**11**	466	337	431
Produits constatés d'avance	**29**	3 177	3 755	3 570
Total des passifs courants		**27 487**	**30 001**	**31 023**
TOTAL DU PASSIF		**103 171**	**109 350**	**98 693**

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

2.3 TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(Montants en millions d'euros)

			Attribuables aux actionnaires de France Télécom S.A.										
			Capital social	Prime d'émission	Réserves				Résultat net	Réserves de conversion	Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
	Note	*Nombre d'actions émises*			Gains et pertes enregistrés directement dans les capitaux propres			Autres Réserves					
					Actifs disponibles à la vente	Instruments financiers de couverture	Impôts différés						
Solde au 1er janvier 2006		**2 603 059 797**	**10 412**	**15 131**	**123**	**(200)**	**68**	**(8 316)**	**5 709**	**1 933**	**24 860**	**3 578**	**28 438**
Gains et pertes de changes non réalisés										*292*	*292*	*(18)*	*274*
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente					*(5)*						*(5)*		*(5)*
Gains et pertes sur instruments financiers de couverture						*102*					*102*	*2*	*104*
Impôts différés sur élements ci-dessus							*(36)*				*(36)*		*(36)*
Total des produits et pertes directement enregistrés dans les capitaux propres (A)					*(5)*	*102*	*(36)*			*292*	*353*	*(16)*	*337*
Résultat net de l'exercice 2006 (B)									*4 139*		*4 139*	*629*	*4 768*
Total des produits et charges reconnus pour la période (A+B)					(5)	102	(36)		4 139	292	4 492	613	5 105
Affectation du résultat net 2005								5 709	(5 709)				
Augmentation de capital (exercice des stock-options)	**27/30**	3 613 333	15	48							63		63
Rémunération en actions : stock-options	**27**							31			31	3	34
Cession de PagesJaunes Groupe	**4**										0	(159)	(159)
Acquisition d'intérêts minoritaires et effet des fusions des entités espagnoles	**4**							31			31	1 136	1 167
Acquisition d'intérêts minoritaires et passage de l'intégration proportionnelle à l'intégration globale pour les entités jordaniennes	**4**							59			59	221	280
Distribution de dividendes	**30**							(2 602)			(2 602)	(590)	(3 192)
Autres mouvements								(135)		(5)	(140)	42	(98)
Solde au 31 décembre 2006		**2 606 673 130**	**10 427**	**15 179**	**118**	**(98)**	**32**	**(5 223)**	**4 139**	**2 220**	**26 794**	**4 844**	**31 638**

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

2.3 TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(Montants en millions d'euros)

			Attribuables aux actionnaires de France Télécom S.A.									Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
			Capital social	Prime d'émission	Réserves				Résultat net	Réserves de conversion			
	Note	*Nombre d'actions émises*			Gains et pertes enregistrés directement dans les capitaux propres			Autres Réserves			Total		
					Actifs disponibles à la vente	Instruments financiers de couverture	Impôts différés						
Solde au 1er janvier 2004		**2 402 316 828**	**9 609**	**15 333**	**150**	**(148)**	**6**	**(15 311)**	**0**	**0**	**9 639**	**4 356**	**13 995**
Gains et pertes de changes non réalisés										*548*	*548*	*254*	*802*
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente					*(26)*						*(26)*	*(2)*	*(28)*
Gains et pertes sur instruments financiers de couverture						*(13)*					*(13)*	*8*	*(5)*
Impôts différés sur élements ci-dessus							*15*				*15*	*(1)*	*14*
Total des produits et pertes directement enregistrés dans les capitaux propres (A)					*(26)*	*(13)*	*15*			*548*	*524*	*259*	*783*
Résultat net de l'exercice 2004 (B)									*3 017*		*3 017*	*193*	*3 210*
Total des produits et charges reconnus pour la période (A+B)					(26)	(13)	15	0	3 017	548	3 541	452	3 993
Affectation du résultat social France Télécom SA				(3 116)				3 116			0		0
Effet de l'OPM Wanadoo (augmentation de capital pour la part Groupe)	**4**	64 796 795	259	1 085							1 344	(1 220)	124
Engagements d'achat d'intérêts minoritaires								308			308	197	505
Distribution de dividendes	**30**			(617)							(617)	(107)	(724)
Rémunération en actions	**27**							40			40	19	59
Autres mouvements		219 803	1	(10)				190		15	196	(465)	(269)
Solde au 31 décembre 2004		**2 467 333 426**	**9 869**	**12 675**	**124**	**(161)**	**21**	**(11 657)**	**3 017**	**563**	**14 451**	**3 232**	**17 683**
Gains et pertes de changes non réalisés										*1 380*	*1 380*	*193*	*1 573*
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente					*(1)*						*(1)*	*(1)*	*(2)*
Gains et pertes sur instruments financiers de couverture						*(39)*					*(39)*	*(2)*	*(41)*
Impôts différés sur élements ci-dessus							*47*				*47*	*1*	*48*
Total des produits et pertes directement enregistrés dans les capitaux propres (A)					*(1)*	*(39)*	*47*			*1 380*	*1 387*	*191*	*1 578*
Résultat net de l'exercice 2005 (B)									*5 709*		*5 709*	*651*	*6 360*
Total des produits et charges reconnus pour la période (A+B)					(1)	(39)	47	0	5 709	1 380	7 096	842	7 938
Affectation du résultat net 2004								3 017	(3 017)				
Augmentation de capital (acquisition d'Amena)	**30**	133 439 454	534	2 423							2 957		2 957
Effet de l'acquisition d'Amena	**4**											641	641
Augmentation de capital (exercice des stock-options)	**27/30**	2 286 917	9	31							40		40
Rémunération en actions : stock-options	**27**							46			46	3	49
Rémunération en actions : offre réservée au personnel dans le cadre de la cession des parts de l'Etat	**27**							84			84	6	90
Rémunération en actions : contrat de liquidité Orange : effet du passage à un paiement par actions	**27**							284			284	1	285
Distribution de dividendes	**30**							(1 184)			(1 184)	(409)	(1 593)
Acquisition d'intérêts minoritaires Orange Slovensko	**4**							394			394	(19)	375
Acquisition d'intérêts minoritaires Orange Romania	**4**							(11)			(11)	(120)	(131)
Effet de l'acquisition de la totalité des actifs et passifs d'Equant	**4**							7			7	(376)	(369)
Passage de l'intégration proportionnelle à l'intégration globale pour les entités sénégalaises	**4**							83			83	386	469
Cession de titres PTK-Centertel à TP S.A.	**4**							634			634	(634)	0
Autres mouvements				2				(13)		(10)	(21)	25	4
Solde au 31 décembre 2005		**2 603 059 797**	**10 412**	**15 131**	**123**	**(200)**	**68**	**(8 316)**	**5 709**	**1 933**	**24 860**	**3 578**	**28 438**

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

2.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(montants en millions d'euros)

	Note	*Au 31 décembre 2006*	*Au 31 décembre 2005*	*Au 31 décembre 2004*
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE				
Résultat net attribuable aux actionnaires de France Télécom S.A.		4 139	5 709	3 017
Eléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie				
Dotations aux amortissements	**13-14**	7 833	7 034	7 990
Pertes de valeur sur immobilisations	**7-13-14**	105	568	179
Perte de valeurs sur écarts d'acquisition	**7-12**	2 800	11	534
Plus-values sur cessions d'actifs	**8**	(3 079)	(1 475)	(922)
Dotations / (reprises) des autres provisions		(847)	(1 265)	(1 296)
Résultats des sociétés mises en équivalence	**15**	(24)	(20)	(30)
Impôts sur les sociétés	**11**	2 302	1 568	2 477
Produits et charges d'intérêts		3 004	3 080	3 730
Intérêts minoritaires	**30**	629	651	193
Ecart de change net		(796)	1 059	(575)
Instruments dérivés		1 038	(797)	329
Rémunération en actions		34	139	342
Variation des stocks nets, des créances clients et des dettes fournisseurs				
Diminution (augmentation) des stocks nets		1	(143)	15
Diminution (augmentation) des créances clients		82	212	544
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		(318)	714	237
Autres variations du besoin en fonds de roulement				
Diminution (augmentation) des autres créances		15	676	(579)
Augmentation (diminution) des autres dettes		235	(462)	352
Dividendes et produits d'intérêts encaissés		164	284	184
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés net		(2 848)	(3 358)	(3 262)
Impôts sur les sociétés décaissés		(606)	(811)	(762)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		**13 863**	**13 374**	**12 697**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions / cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	**13-14**	(7 039)	(6 142)	(5 141)
Augmentation/(diminution) des fournisseurs d'immobilisations		228	34	(67)
Produits de cessions des actifs corporels et incorporels	**13-14**	105	215	199
Acquisitions de titres de participation nettes de la trésorerie acquise				
Wanadoo (partie cash de l'OPM et OPRRO)	**4**	-	-	(2 373)
CVG Equant		-	-	(2 015)
Orange (OPRRO)	**4**	-	-	(469)
Equant	**4**	-	(590)	-
Orange Romania	**4**	-	(404)	-
Amena	**4**	(113)	(6 038)	-
Orange Slovensko	**4**	-	(502)	-
Autres acquisitions		(142)	(69)	(66)
Produits de cession de titres de participation nets de la trésorerie cédée				
PagesJaunes	**4**	2 697	440	1 443
Orange Danemark	**4**	-	-	610
STM	**4**	-	-	472
Tower Participations	**4**	-	400	-
Activités du câble	**4**	-	311	-
Mobilcom	**4**	-	265	-
Autres produits de cessions		112	179	190
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	**15**	-	-	(14)
Autres diminutions (augmentations) des valeurs mobilières et autres actifs		(539)	224	1 640
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement		**(4 691)**	**(11 677)**	**(5 591)**

2.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(montants en millions d'euros)

		Au 31 décembre 2006	*Au 31 décembre 2005*	*Au 31 décembre 2004*
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT				
Emission				
Emprunts obligataires	**19**	928	2 485	3 922
Autres emprunts	**19**	585	1 647	4 061
Remboursement				
Emprunts obligataires	**19**	(3 895)	(4 736)	(8 384)
Autres emprunts	**19**	(1 997)	(2 281)	(4 692)
Partie capitaux propres des dettes hybrides	**19-30**	(42)	(21)	(31)
Dépôt d'in substance defeasance	**17-19**	-	574	-
Emprunt Tele Invest I		-	-	(1 902)
Emprunt Tele Invest II	**4-22**	-	(351)	-
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	**19**	(1 117)	(134)	607
Diminution/(augmentation) des dépôts et autres actifs financiers liés à la dette (dont *cash collateral)*	**17**	192	493	(219)
Effet change des dérivés net	**19**	(724)	77	-
Rachat d'actions propres des filiales	**30**	(10)	-	-
Augmentation de capital	**30**	54	2 997	-
Contributions des actionnaires minoritaires	**30**	(50)	16	107
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	**30**	(593)	(442)	(105)
Dividendes versés par la société-mère	**30**	(2 602)	(1 184)	(710)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**(9 271)**	**(860)**	**(7 346)**
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités		(99)	837	(240)
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités et quasi-disponibilités		(28)	107	23
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture		4 097	3 153	3 370
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture		**3 970**	**4 097**	**3 153**

Informations complémentaires : voir note 31.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

2.5 ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 - DESCRIPTION DE L'ACTIVITE ET BASE DE PREPARATION DES COMPTES

1.1 Description de l'activité

Le groupe France Télécom offre à ses clients particuliers, entreprises et autres opérateurs de télécommunications, une gamme étendue de services couvrant les communications fixes et mobiles, la transmission de données, l'Internet et le multimédia, ainsi que d'autres services à valeur ajoutée.

1.2 Base de préparation des informations financières 2006

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés au titre de l'exercice 2006 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne et présentés avec, en comparatif, les exercices 2004 et 2005 établis selon le même référentiel.

Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières 2006 sont décrits en note 2. Ils résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2006 ;
- des normes et interprétations IFRS adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire postérieurement à 2006 pour lesquelles le Groupe a décidé d'une application anticipée ;
- de positions comptables retenues par le Groupe en vertu des paragraphes 10 à 12 d'IAS8, c'est-à-dire en l'absence d'une norme ou d'une interprétation spécifiquement applicable à une transaction ou un événement ;
- des options retenues et des exemptions utilisées.

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe,
- traduisent la réalité économique des transactions,
- soient neutres,
- soient prudents,
- et soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

La devise de présentation des comptes consolidés et des annexes aux comptes est l'euro. Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration du 5 mars 2007.

1.3 Recours à des estimations

Pour établir les comptes du Groupe, la direction de France Télécom doit procéder à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. La Direction est amenée à réviser ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 31 décembre 2006 pourraient être sensiblement modifiées. Les principales estimations sont explicitées dans les notes suivantes :

Note		Nature de l'information communiquée
Note 4	Principales acquisitions, cessions et variations de périmètre	Le cas échéant présentation des principales méthodes et hypothèses de valorisation retenues dans le cadre de l'identification des actifs incorporels lors des regroupements d'entreprises.
Note 7	Pertes de valeur	Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs recouvrables : modèles, taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini (§7.2).
Note 11	Impôt sur les sociétés	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs.
Note 26	Avantages du personnel	Taux d'actualisation, d'inflation, de rendement des actifs du régime, taux de progression des salaires (§26.2).
Note 27	Rémunération en actions et assimilées	Modèle, hypothèses sous-jacentes à la détermination des justes valeur :cours du sous-jacent en date d'attribution, prix d'exercice, volatilité…(§27.1.4).
Note 28	Provisions	Provisions pour indemnités de fin de contrat et restructurations : taux d'actualisation, taux de succès des plans. Les hypothèses sous-jacentes à la valorisation des provisions pour litiges sont communiquées en note 33.

DOCUMENTS CONSOLIDES

NOTE 2 - PRINCIPES COMPTABLES ET CHANGEMENTS D'ESTIMATION

Cette note décrit les principes comptables appliqués pour l'arrêté du 31 décembre 2006 conformément aux dispositions des normes comptables internationales telles qu'adoptées par la Commission européenne au 31 décembre 2006.

2.1 Applications de nouvelles normes comptables et options d'application

2.1.1 Impacts liés à la publication de nouvelles normes et interprétations

- *Application de normes, d'amendements de normes et d'interprétations d'application obligatoire depuis le 1er janvier 2006*

  Le Groupe a appliqué par anticipation dès le 1er janvier 2004 les deux textes suivants d'application obligatoire au 1er janvier 2006 :

  – IAS 39 "Option Juste Valeur" : cet amendement, relatif au choix de la comptabilisation à l'origine d'un actif et d'un passif financier à la juste valeur par compte de résultat, permet la suppression de l'une des deux exclusions décidées par la Commission européenne lors de l'adoption d'IAS 39 ; l'option pour la désignation de passif financier en tant qu'instrument financier à la juste valeur a été utilisée dès 2005, pour la comptabilisation des lignes de crédit d'Amena suite à l'achat de 80% d'Auna Operadores de Telecomunicaciones S.A. (voir note 4 "Principales acquisitions, cessions et variations de périmètre" et note 22 "Emprunts bancaires") ;

  – IFRIC 4 "Déterminer si un accord contient un contrat de location", d'application obligatoire à compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2006. Ce texte est utilisé dans le Groupe pour la caractérisation d'éléments de contrats attachés à des transactions complexes tels que les conventions de dégroupages, l'acquisition de droits d'usage de capacité de transmission sur des câbles de télécommunication ou l'achat de capacités satellitaires. Les principes retenus sont décrits au paragraphe 2.3.3 (§ "Chiffre d'affaires") et 2.3.9 (§ "Droits d'utilisation des câbles").

  De nouveaux textes ou amendements tels qu'adoptés par l'Union européenne sont entrés en vigueur au 1er janvier 2006 :

  – Amendements à IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" et IFRS 4 "Contrats d'assurance – contrats de garantie financière" ; l'adoption de ce texte n'a pas conduit à la reconnaissance de passifs financiers complémentaires ;

  – Amendement à IAS 19 "Ecarts actuariels, régimes multi-employeurs et informations à fournir", d'application rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006. Les effets de l'application de ce texte sont présentés au paragraphe 2.1.3 pour l'option offerte quant aux écarts actuariels reconnus par capitaux propres et à la note 26 Avantages du personnel pour les nouvelles informations requises par ce texte.

  – Amendement à IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères" relatifs aux investissements nets dans les filiales. L'amendement à IAS 21 a été publié afin de clarifier certaines dispositions d'IAS 21. Ces précisions n'ont pas entraîné de conséquence sur la politique de couverture d'investissement net du Groupe qui ne l'applique que par exception.

  – Amendements à IAS 39 "Couverture des flux de trésorerie d'une transaction intragroupe", d'application obligatoire au 1er janvier 2006; l'application prospective de ce texte n'a pas donné lieu à la désignation de relations de couverture ;

  – IFRIC 6 "Passifs découlant de la participation à un marché déterminé - Déchets d'équipements électriques et électroniques". Une description de l'application au groupe France Télécom est fournie au paragraphe 2.1.2. L'adoption de ce texte n'a pas donné lieu à la comptabilisation de provisions matérielles dans les comptes du Groupe.

  Le Groupe n'est pas concerné par l'application des publications suivantes :

  – la norme IFRS 6 "Exploration et évaluation des ressources minérales" ;

  – les amendements d'IFRS 1 "Première application" et d'IFRS 6 "Exploration et évaluation des ressources minérales" relatifs à la présentation des informations comparatives ;

  – ni par l'interprétation IFRIC 5 "Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement".

- *Normes, amendements de normes et interprétations d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2006 et non appliqués par anticipation :*

  France Télécom n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations ci-après (adoptés ou en cours d'adoption par l'Union européenne) :

  – IFRS 7 "Instruments financiers : information à fournir" : ce texte a pour date de première application le 1er janvier 2007. Ce texte remplace les normes IAS 30 et IAS 32, tout en imposant de nouvelles exigences en matière d'informations à communiquer dans les notes annexes aux comptes consolidés, notamment celles relatives aux dispositions du Groupe face aux risques financiers (risque de marché, de crédit, de liquidité) et à leur gestion. Les effets de l'application de ce nouveau texte sont en cours d'analyse.

  – IFRS 8 "Operating Segments" : ce texte a pour date de première application le 1er janvier 2009, ce texte n'a pas encore reçu l'agrément de la Commission européenne. Les principes énoncés par ce texte peuvent affecter la structure de l'information sectorielle, ainsi que le niveau des regroupements d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) retenu pour tester les valeurs des écarts d'acquisition.

  – Amendements à IAS 1 "Présentation des états financiers", annexes sur le capital, d'application obligatoire au 1er janvier 2007;

  – IFRIC 7 "Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 Information financière dans les économies hyper inflationnistes", applicable pour les exercices ouverts postérieurement au 1er mars 2006, soit pour France Télécom au 1er janvier 2007. Il n'existe pas, à la date de clôture, de société appartenant au périmètre de consolidation du Groupe dont la devise fonctionnelle serait celle d'une économie hyper inflationniste. L'application de ce texte en date du 31 décembre 2006 n'aurait donc pas d'impact sur les comptes du Groupe ;

  – IFRIC 8 "Champ d'application d'IFRS 2 Paiements fondés sur des actions", d'application obligatoire pour les exercices ouverts après le 1er mai 2006, soit pour France Télécom au 1er janvier 2007. Les effets de l'application de nouveau texte sont en cours d'analyse.

  – IFRIC 9 "Réévaluation des dérivés incorporés", applicable pour les exercices ouverts postérieurement au 1er juin 2006, soit pour France Télécom au 1er janvier 2007. Les effets de l'application de ce nouveau texte sont en cours d'analyse.

  – IFRIC 10 "Interim Financial Reporting and Impairment", applicable pour les exercices ouverts postérieurement au 1er novembre 2006. Ce texte n'a pas encore reçu l'agrément de la Commission européenne. Les principales dispositions de ce texte relatives au caractère définitif d'une dépréciation constatée sur un écart d'acquisition, ou sur un actif financier classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente lors des clôtures intermédiaires sont de facto appliquées dans le Groupe ;

  – IFRIC 11 "IFRS 2 – Group and Treasury Share Transactions", applicable pour les exercices ouverts postérieurement au 1er mars 2007. Ce texte n'a pas encore reçu l'agrément de la Commission européenne. Les effets de l'application de ce nouveau texte sont en cours d'analyse.

  – IFRIC 12 "Service Concession Arrangement", applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008. Ce texte précise la mise en œuvre du modèle de l'actif financier et du modèle de l'actif incorporel pour le traitement comptable des contrats de concessions de services. Il n'existe pas à ce jour de contrats significatifs susceptibles de rentrer dans le champ d'application de cette norme au sein du Groupe. Ce texte n'a pas encore reçu l'agrément de la Commission européenne.

2.1.2 Positions comptables retenues par le groupe France Télécom, en vertu des paragraphes 10 à 12 d'IAS 8 ("Méthodes comptables, changement d'estimations comptables et erreurs")

Les positions comptables présentées ci-dessous ne font pas (ou partiellement) l'objet de dispositions particulières dans les normes comptables internationales (ou leurs interprétations) telles qu'adoptées par la Commission européenne. Le groupe France Télécom a développé au meilleur de sa connaissance, une politique comptable reflétant la nature des transactions concernées.

- Traitement comptable des coûts de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques

  La directive européenne 2002/96/CE modifiée par la directive européenne 2003/108/CE distingue les biens électriques et électroniques, d'une part, en fonction de leur usage (ménager ou professionnel) et, d'autre part, en fonction de la responsabilité définie des acteurs avant et après la date du 13 août 2005. En fonction de ces directives, le groupe France Télécom a retenu les principes suivants :

  (a) La charge de collecte, de retraitement et de recyclage des déchets électriques et électroniques provenant d'un usage professionnel et produits antérieurement à la date du 13 août 2005 incombe à l'utilisateur. L'obligation correspondante est comptabilisée en accord avec IAS 37 et IFRIC 1. Celle-ci est valorisée sur la base du tonnage estimé à traiter et d'un coût moyen à la tonne. La provision correspondante est actualisée compte tenu de l'échéance future du règlement de l'obligation et comptabilisée avec pour contrepartie un actif corporel.

(b) Concernant les déchets électriques et électroniques provenant d'un usage ménager, le producteur est systématiquement responsable de la collecte, du retraitement et du recyclage. L'interprétation IFRIC 6 "Passifs découlant de la participation à un marché déterminé - Déchets d'équipements électriques et électroniques", applicable pour les déchets produits antérieurement au 13 août 2005, précise que l'obligation naît de la participation du Groupe au marché sur la période de référence. Les parts de marchés et périodes de référence sont fixées par des décrets nationaux.

(c) Pour les déchets électriques et électroniques provenant d'un usage ménager et professionnel, produits postérieurement au 13 août 2005, et à moins que les dispositions nationales prises en application des directives européennes ne s'y opposent, le Groupe retiendra le même traitement que celui proposé par l'interprétation IFRIC 6.

Sur la base des analyses réalisées dans l'ensemble des entités européennes concernées par une transposition de la Directive européenne dans leur législation nationale, le Groupe a conclu que ses obligations concernaient principalement les équipements utilisés pour ses besoins propres (équipements de réseau, matériels informatiques,…) acquis antérieurement au 13 août 2005. Ces obligations ont été provisionnées à hauteur de 59 millions d'euros au 31 décembre 2006 conformément aux principes comptables détaillés en a).

Les obligations relatives aux autres déchets électriques et électroniques visés aux paragraphes b) et c) ont été jugées comme non matérielles par le Groupe et n'ont pas fait l'objet d'une provision à la clôture 2006.

- Acquisition d'intérêts minoritaires :

Les normes IFRS n'apportant pas de précision sur le traitement comptable lors de l'acquisition d'intérêts minoritaires, le Groupe a maintenu la règle prévue par les normes comptables françaises, à savoir l'enregistrement en écart d'acquisition de la différence entre le prix d'acquisition des intérêts minoritaires et la quote-part de situation nette acquise, sans procéder à la réévaluation des actifs et passifs acquis. Le résultat des travaux de l'IASB ("Business Combinations" Phase II project) est susceptible de conduire à un traitement comptable différent de celui exposé ci-dessus.

Les principaux écarts d'acquisition dégagés lors du rachat d'intérêts minoritaires sur l'exercice 2006 concernent Amena et France Telecom Operadores de Telecomunicaciones S.A. (FTOT, précédemment Auna) pour un montant de 1 218 millions d'euros et JITCO pour un montant de 20 millions d'euros.

- Transferts internes de titres consolidés avec variation de pourcentage d'intérêts

En l'absence de dispositions spécifiques dans le référentiel international, le Groupe a appliqué le traitement comptable suivant pour les opérations de transfert interne de titres consolidés entraînant une variation de pourcentage d'intérêts. Les titres transférés sont maintenus à leur valeur historique et le résultat de cession est éliminé en totalité chez l'entité acquérant les titres. Les intérêts minoritaires sont ajustés pour refléter la variation de leur part dans les capitaux propres en contrepartie des réserves consolidées sans que le résultat ni les capitaux propres ne soient affectés.

- Acquisition d'intérêts minoritaires en échange de titres d'une entité consolidée

Les normes IFRS n'apportant pas de précisions sur le traitement comptable lors de l'apport par des actionnaires minoritaires de leurs intérêts dans une entité consolidée du Groupe en échange de titres d'une autre entité consolidée du Groupe, ni sur le traitement comptable de la diminution de pourcentage d'intérêt qui en résulte, le Groupe a développé le traitement comptable suivant : l'apport par les actionnaires minoritaires est assimilé à une acquisition d'intérêts minoritaires ; la diminution de pourcentage d'intérêt est assimilée à une cession dont le résultat est enregistré en compte de résultat lorsqu'il est réalisé.

- Engagements d'achats d'intérêts minoritaires :

Les normes IAS 27 "États financiers consolidés et individuels" et IAS 32 "Instruments financiers : informations à fournir et présentation" conduisent le Groupe, en l'état actuel des textes, à enregistrer les engagements d'achat des intérêts minoritaires fermes ou conditionnels en dette financière avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le solde est comptabilisé en réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires de France Télécom S.A. A chaque clôture, la juste valeur des engagements d'achats des intérêts minoritaires est revue. La dette financière correspondante est ajustée avec pour contrepartie une charge ou un produit financier. Ce traitement comptable ne permettant pas de refléter de manière économique les transactions concernées et compte tenu du manque de clarté des textes concernant le champ des engagements couverts en particulier sur les engagements conditionnels, le Groupe a saisi l'IFRIC, organisme d'interprétation des normes IFRS, afin de préciser le traitement comptable et le champ d'application des textes; l'IFRIC a confirmé la reconnaissance d'une dette financière sans apporter de précision sur la contrepartie. Le traitement comptable proposé par le Groupe a donc été conservé.

Les engagements d'achats conditionnels s'élèvent à 30 millions d'euros en dette au 31 décembre 2006 (73 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 547 millions d'euros au 31 décembre 2004). Par ailleurs, l'impact global directement imputable sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires de France Télécom S.A. est de 21 millions d'euros au 31 décembre 2006 (45 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 422 millions d'euros au 31 décembre 2004).

- Programme de fidélisation

  Les programmes de fidélisation correspondent à l'octroi aux clients de droits à avantages (communications gratuites, réduction sur le prix des équipements…) utilisables dans le futur et acquis par l'utilisation présente et passée du service. Dans l'attente de la publication de l'interprétation IFRIC "Customer Loyalty Programs", le Groupe a maintenu en IFRS le traitement retenu en normes françaises de ses programmes de fidélisation conformément à l'avis du Comité d'urgence N° 2004–E du 13 octobre 2004.

  Les points attribués aux clients sont considérés comme un élément séparable restant à livrer dans la transaction ayant généré l'acquisition de ces points. Une partie du revenu des prestations facturées est allouée à ces points sur la base de leur juste valeur, compte tenu d'un taux estimé d'utilisation, et différée jusqu'à la date de transformation effective des points en avantages. Ce principe est appliqué pour les deux types de programmes existant au sein du Groupe, ceux sous condition de souscription d'un nouvel engagement contractuel et ceux sans condition d'engagement. Le passif comptabilisé au titre des programmes de fidélisation soumis à obligation de renouvellement s'élève à 400 millions d'euros au 31 décembre 2006 (360 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 383 millions d'euros au 31 décembre 2004).

- Offre réservée aux salariés

  Le Groupe a retenu comme date d'octroi pour les offres réservées aux salariés la date d'annonce à ces derniers des principales conditions de l'offre, se conformant ainsi au communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 21 décembre 2004 relatif aux Plans d'épargne entreprises (PEE), communiqué qui interprète cette date d'annonce comme la date d'octroi définie dans IFRS 2 "Paiement en actions et assimilés". La charge comptabilisée à ce titre s'élève respectivement à 106 millions d'euros et à 248 millions d'euros pour les exercices 2005 et 2004. Si la date d'octroi se trouvait avoir été la date de clôture de l'offre, une charge complémentaire aurait été comptabilisée pour respectivement 2 millions d'euros en 2005 et 177 millions d'euros en 2004, principalement en raison de l'évolution du cours de l'action entre la date d'annonce et la date de clôture de l'offre.

- Droit Individuel à la Formation (DIF)

  Le Groupe a maintenu en IFRS le traitement retenu en normes françaises du droit individuel à la formation, conformément à l'Avis n°2004-F du 13 octobre 2004 du Comité d'urgence du CNC relatif à la "comptabilisation du droit individuel à la formation – DIF". Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement. Mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes de la part des salariés.

  Dans quelques cas limités (demande de congés individuel de Formation ("CIF") ou en cas de licenciement ou démission) où ces dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme en résultant est provisionné dans les comptes de l'exercice, dès que l'obligation à l'égard du salarié devient probable ou certaine.

2.1.3 Options ouvertes par le référentiel comptable et retenues par le groupe France Télécom

Certaines normes du référentiel comptable de l'IASB prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs. Ces options sont récapitulées dans les tableaux suivants :

Normes et Amendements		Option retenue
IAS 2	Stocks	Comptabilisation des stocks à leur coût initial déterminé selon le coût unitaire moyen pondéré.
IAS 16	Immobilisations Corporelles	Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique amorti et ne sont donc pas réévaluées à chaque date de clôture.
IAS 19	Avantages au Personnel	Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont constatés depuis le 1er janvier 2004 selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement des écarts excédant 10% du plus haut entre la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime sur la durée d'activité résiduelle des personnels.
Amendement à IAS 19	Modification d'IAS 19 Avantages au personnel	Applicable au 1er janvier 2006, cet amendement permet la reconnaissance immédiate dans les capitaux propres des gains et des pertes actuariels reconnus sur l'exercice. Le Groupe a maintenu à ce stade la reconnaissance des pertes et gains actuariels suivant la méthode du corridor.
IAS 23	Coûts d'emprunts	Les intérêts financiers encourus pendant la période de construction et d'acquisition des actifs corporels et incorporels ne sont pas capitalisés.
IAS 31	Participations dans des co-entreprises	Le groupe France Télécom comptabilise ses intérêts dans les entreprises contrôlées conjointement selon la méthode de l'intégration proportionnelle.
IAS 38	Immobilisations Incorporelles	Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût historique amorti et ne sont donc pas réévaluées à chaque date de clôture.

Par ailleurs, la norme IFRS 1 relative à la première application du référentiel comptable international prévoit un certain nombre d'exemptions possibles au principe d'application rétrospective des IFRS à la date de transition (1er janvier 2004 pour le groupe France Télécom). Les exemptions retenues par le Groupe pour la construction du bilan d'ouverture sont présentées dans le tableau suivant :

Normes et amendements en référence		Option de première application
IFRS 2	Paiements fondés sur des actions	Les dispositions de la norme IFRS 2 "Paiements fondés sur des actions" ont été appliquées de manière rétrospective pour les plans dénoués en actions et en trésorerie; y compris ceux émis avant le 7 novembre 2002. Les plans émis antérieurement au 31 décembre 2003 ont été valorisés conformément aux évaluations réalisées selon les dispositions de la norme américaine FAS 123 en utilisant le modèle Black-Scholes. A partir du 1er janvier 2004, tous les nouveaux plans émis sont valorisés conformément à la norme IFRS 2 en utilisant un modèle de loi binomiale.
IFRS 3	Regroupements d'Entreprises	Le Groupe n'a pas appliqué la norme relative aux regroupements d'entreprises antérieurement à la date de transition. S'agissant des acquisitions d'intérêts minoritaires qui ne figurent pas explicitement dans les exemptions autorisées par la norme IFRS 1 et en l'absence de disposition normative particulière, le Groupe a maintenu le traitement comptable retenu selon les normes françaises.
IFRS 4	Contrats d'assurances	Le Groupe n'est pas concerné par les dispositions en date de transition de la norme IFRS 4.
IAS 16 et IAS 38	Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	France Télécom a choisi de reconstituer le coût historique des immobilisations corporelles et incorporelles à l'exception de certains actifs immobiliers détenus par TP Group, et de certaines immobilisations corporelles de France Télécom SA, qui avaient été réévaluées à la juste valeur dans le cadre du changement de statut et de l'ouverture du marché des télécommunications en 1996.
IAS 19	Avantages au personnel	L'ensemble des gains et pertes actuariels associés aux avantages au personnel en date de transition a été reconnu dans les capitaux propres.
IAS 21	Effets des variations des cours des monnaies étrangères	Les écarts de conversion résultant de conversion des comptes des filiales étrangères au 1er janvier 2004 ont été transférés en "réserves consolidées". Cet ajustement est sans impact sur les capitaux propres d'ouverture. La réserve de conversion est donc ramenée à 0 à cette date. En cas de sortie d'une activité à l'étranger, le recyclage en résultat de l'écart de conversion n'intègre pas la reprise des écarts de conversion antérieurs au 1er janvier 2004.
IAS 39	Instruments financiers	La classification comptable de certains instruments financiers reconnus antérieurement au 1er janvier 2004 a été modifiée au profit d'une classification en actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ou disponibles à la vente.
IAS 39	Instruments financiers	France Télécom n'est pas concerné par l'exemption relative aux instruments financiers composés dans la mesure où, à la date de transition, la composante dette des instruments existants (TDIRA et ORA STM) n'était pas éteinte.
Amendement à IAS 39	Evaluation à la juste valeur d'actifs et de passifs financiers lors de leur comptabilisation initiale	Cet amendement précisant les modalités d'évaluation d'actifs et de passifs financiers en cas d'absence de marché actif, est appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2004.

2.2 Présentation des états financiers

- Présentation du compte de résultat :

  Comme le permet la norme IAS 1 “Présentation des états financiers”, le Groupe présente le compte de résultat par nature.

  Le résultat d’exploitation correspond au résultat net avant prise en compte :

  – des produits financiers ;

  – des charges financières ;

  – des impôts courants et différés ;

  – du résultat des activités cédées ou détenues en vue de la vente.

  La marge brute opérationnelle, sous-total intermédiaire défini par France Télécom conformément au §83 d’IAS 1, correspond au résultat d’exploitation avant prise en compte :

  – de la participation des salariés ;

  – des charges de rémunérations en actions et assimilées ;

  – des dotations aux amortissements ;

  – de la perte de valeur des écarts d’acquisition et des immobilisations ;

  – des résultats de cession d’actifs ;

  – des coûts de restructuration ;

  – du résultat des entités mises en équivalence ;

  – de la perte de valeur des écarts d’acquisition sur les entités mises en équivalence.

  La Marge Brute Opérationnelle fait partie des indicateurs de gestion du Groupe qui permet de suivre sa performance opérationnelle, celle de ses divisions et sur laquelle est basée l’évaluation des directeurs exécutifs du Groupe et des cadres dirigeants de ces divisions. Elle n’inclut pas la participation des salariés, obligation réglementaire française, car la participation est calculée sur la base du résultat net de chacune des entités du Groupe (et non sur le résultat net consolidé du Groupe). Les charges de rémunération en action n’ont pas non plus été intégrées, car elles résultent pour la plupart de la vente par l’Etat français de ses titres (voir paragraphe 2.3.16) et sont donc par nature non prévisibles, tant dans leur montant que leur fréquence.

  Conformément à IFRS 5, le résultat des activités cédées ou détenues en vue de leur vente est présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. Les actifs et les passifs des entités contrôlées et détenues en vue de leur vente sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. Cette classification n’affecte pas la présentation du tableau des flux de trésorerie.

- Résultat par action

  Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué, pour les activités poursuivies et pour les activités cédées. Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l’exercice attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d’actions ordinaires en circulation au cours de l’exercice. Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net attribuable aux actionnaires du Groupe, corrigé du coût financier des instruments dilutifs de dette et de leur incidence sur la participation des salariés, net de l’effet d’impôt correspondant. Le nombre d’actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période. Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Afin d’assurer la comparabilité des résultats par action présentés, les nombres moyens pondérés d’actions en circulation de l’exercice et également des exercices antérieurs sont ajustés en cas d’augmentation de capital effectuée à un cours inférieur au cours de marché. Les actions d’autocontrôle portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

2.3 Principes comptables

2.3.1 Consolidation

Les filiales sur lesquelles France Télécom exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient plus de 50 % des droits de votes d'une entité ou lorsque le Groupe a le pouvoir :

– sur plus de la moitié des droits de votes en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;

– de diriger la politique financière et opérationnelle de l'entreprise en vertu d'un contrat ;

– de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;

– de réunir la majorité des droits de votes dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les sociétés dans lesquelles France Télécom exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle ; si ces sociétés détiennent elles-mêmes des sociétés sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale mais détenues à moins de 100%, des intérêts minoritaires indirects sur ces filiales sont dégagés lors de la consolidation de l'ensemble.

Les participations non contrôlées par France Télécom mais sur lesquelles France Télécom exerce une influence notable (pourcentage de contrôle généralement compris entre 20 % et 50 %) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Lors de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercés sur l'entité à la date de clôture, l'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les opérations et les soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

2.3.2 Effets des variations des cours des monnaies étrangères

- Conversion des états financiers des filiales étrangères

  Les états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro et n'est pas la monnaie d'une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros, monnaie de présentation des états financiers de France Télécom, de la façon suivante :

  – les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture.

  – le compte de résultat est converti au taux moyen de la période.

  – les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres.

- Opérations en devises

  La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères". En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture de chaque arrêté comptable. Les écarts de change correspondants sont enregistrés au compte de résultat :

  – en résultat d'exploitation pour les transactions commerciales ;

  – en produits financiers ou en charges financières pour les transactions financières.

  Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux principes généraux décrits en note 2.3.11. En conséquence, les instruments dérivés de change sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période. L'écart de réévaluation constaté est comptabilisé :

  – en résultat d'exploitation pour les transactions commerciales couvertes dans le cadre d'une relation de couverture qualifiée de juste valeur;

– en produits financiers ou en charges financières pour les opérations de couverture de dettes et créances financières qualifiées de couverture et pour les instruments dérivés non qualifiés de couverture.

Le risque de change pesant sur les flux nets de trésorerie générés par l'activité diminués des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et diminués des produits de cession d'actifs corporels et incorporels de certaines entités peut faire l'objet d'une couverture économique par le groupe France Télécom. L'impact de cette couverture est enregistré le cas échéant au compte de résultat en autres charges d'exploitation et dans le tableau de financement en flux d'exploitation.

2.3.3 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires issu des activités de France Télécom est reconnu et présenté de la manière suivante en application des principes établis par IAS 18 "Produits des activités ordinaires" :

- Eléments séparables d'une offre packagée et offres liées

  France Télécom considère ses offres packagées mobile et Internet comme étant composées d'éléments séparables et identifiables pour lesquels les critères généraux de reconnaissance de chiffre d'affaires peuvent être appliqués séparément. Ainsi, de nombreuses offres de services proposées sur les marchés principaux de France Télécom comportent deux éléments, un équipement (par exemple terminal mobile) et un service. Une fois les éléments séparables identifiés, le montant reçu ou à recevoir des clients est alloué en fonction de la juste valeur relative de chacun des éléments. Le montant des sommes allouées aux éléments livrés est limité au montant qui n'est pas conditionné par la livraison d'autres éléments. En conséquence, le montant alloué pour la livraison de l'équipement est le plus souvent limité au montant payé par le client final pour cet élément; le reste du montant reçu ou à recevoir étant contingent à la livraison du service ultérieur.

  Les offres commerciales pour lesquelles des éléments séparables ne peuvent être identifiés car les différents composants ne peuvent se comprendre sans référence aux autres sont analysées comme des offres liées. Dans ce cas, le chiffre d'affaires relatif à l'offre est reconnu dans sa globalité sur la durée du contrat. Ainsi, la connexion au service, qui constitue le principal cas d'application de cette méthode, ne constitue pas un élément séparable de l'offre d'abonnement et de communication elle-même. En conséquence, les revenus associés à la première connexion au service sont étalés sur la durée moyenne de la relation contractuelle attendue.

- Vente d'équipements

  La vente d'équipements est comptabilisée en chiffre d'affaires lorsque l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés à l'acheteur.

  Lorsque la vente de l'équipement est réalisée par un distributeur tiers qui s'approvisionne auprès du Groupe et bénéficie d'une rémunération d'apport de clientèle, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque la vente est réalisée auprès du client final. Le montant comptabilisé en chiffre d'affaires correspond à la meilleure estimation du prix de vente au client final, prenant en compte les subventions accordées au distributeur au moment du placement et rétrocédées au client final sous la forme d'un tarif remisé sur l'équipement.

- Location d'équipement

  Conformément aux dispositions d'IFRIC 4, "Déterminer si un accord détient un contrat de location", les équipements pour lesquels un droit d'usage est octroyé sont analysés selon IAS 17, "Contrats de location".

  Les revenus liés à la location d'équipement sont comptabilisés linéairement sur la durée du contrat sauf lorsque ce dernier est qualifié de location financière ; dans ce cas l'équipement est alors considéré comme vendu à crédit. Un impôt différé est constaté sur les retraitements de location financière.

- Ventes de contenu

  Les revenus issus de la vente ou de la mise à disposition de contenus (audio, vidéo, jeux…) au travers des différents moyens de communication du Groupe (mobile, PC, TV, téléphone fixe …) sont présentés en brut lorsque le Groupe est considéré comme principal responsable dans la transaction vis-à-vis du client final, c'est à dire lorsque le client n'a pas de recours spécifique auprès du fournisseur de contenu, lorsque le Groupe supporte le risque d'inventaire et qu'il dispose d'une latitude raisonnable dans la sélection des fournisseurs de contenus et dans la fixation du prix au client final. Ces revenus sont présentés nets des sommes dues aux fournisseurs de contenus lorsque ces derniers sont responsables de la fourniture du contenu au client final et fixent les prix de détail.

  Selon le même principe, les revenus des numéros à revenus et à coûts partagés (Audiotel, numéros colorés, numéros à tarification spéciale) sont présentés en brut lorsque le Groupe dispose d'une latitude raisonnable dans la fixation du prix et dans la détermination des principales caractéristiques du contenu (service ou produit) vendu au client final. Ils sont présentés nets des reversements aux prestataires de ces services lorsque ces derniers ont la responsabilité du service et déterminent la tarification de l'abonné.

- Prestation de services

  Les produits des abonnements téléphoniques et d'accès à Internet sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée de la prestation correspondante.

Les produits issus des communications téléphoniques entrantes et sortantes sont enregistrés lorsque la prestation est rendue.

Les produits relatifs à la vente de capacités de transmissions sur des câbles terrestres et sous-marins ("*IRU*") sont enregistrés linéairement au compte de résultat sur la durée du contrat. Il en va de même pour les produits relatifs à la vente en gros de trafic ou d'abonnement ainsi que l'accès à la boucle locale pour lesquels les critères d'IFRIC 4 ont été revus et considérés comme non remplis.

Les revenus provenant de la publicité sur Internet sont étalés sur la période d'affichage.

- Contrats sur mesure

  France Télécom propose à ses clients, notamment Entreprises des solutions sur mesure. Ces contrats sur mesure sont analysés comme des transactions à éléments multiples (incluant la gestion du réseau de télécommunication, l'accès, la voix et les données, la migration) et comportent des clauses contractuelles relatives à des remises commerciales conditionnelles. Ces dernières sont comptabilisées en moins du chiffre d'affaires selon les modalités propres à chaque contrat.

  Les coûts de migration engagés par France Télécom dans le cadre de ces contrats sont comptabilisés en résultat à la date où ils sont encourus sauf lorsque les contrats prévoient une indemnisation en cas de rupture anticipée.

- Offres promotionnelles contractuelles

  Le chiffre d'affaires est présenté net des remises accordées. Dans le cadre d'offres commerciales relatives à certains contrats comprenant des engagements de durée des clients, le Groupe octroie par contrat la gratuité des prestations pendant une partie de la période contractuelle. Dans ces circonstances, lorsque ces gratuités sont conditionnées à un engagement contractuel, le revenu total du contrat est étalé sur la totalité de la durée de l'engagement contractuel.

- Programmes de fidélisation

  Les programmes de fidélisation correspondent à l'octroi aux clients de droits à avantages (communications gratuites, réduction sur le prix des équipements…) utilisables dans le futur et acquis par l'utilisation présente et passée du service.

  Les points attribués aux clients sont considérés comme un élément séparable restant à livrer dans la transaction ayant généré l'acquisition de ces points. Une partie du revenu des prestations facturées est allouée à ces points sur la base de leur juste valeur, compte tenu d'un taux estimé d'utilisation, et différée jusqu'à la date de transformation effective des points en avantages.

- Pénalités

  Le Groupe inclut dans tous ses contrats commerciaux, des engagements de niveaux de services (délais de livraison, temps de rétablissement). Le non-respect de l'un de ces engagements conduit le Groupe à verser une compensation au client qui prend généralement la forme d'une réduction tarifaire enregistrée en diminution du chiffre d'affaires.

- Echange de biens et services

  Les échanges de services réalisés ne sont enregistrés que lorsque la valeur effective des services échangés est déterminable. Ils sont enregistrés à la valeur vénale la plus juste de la prestation achetée ou de la prestation rendue, et ce que les biens échangés soient semblables ou non. La valeur vénale est appréciée en référence à des ventes normales, c'est-à-dire des ventes équivalentes réalisées par la société avec d'autres tiers dans des conditions identiques et dont la valeur vénale peut être appréciée de façon fiable. A défaut d'une estimation fiable de la valeur vénale, la transaction est valorisée à la valeur comptable de l'actif remis dans l'échange ou sinon pour une valeur nulle. Ainsi :

  – les accords de coopération publicitaire entre France Télécom et certains de ses fournisseurs sont comptabilisés en chiffre d'affaires lorsque le Groupe perçoit une rémunération en contrepartie d'un service identifiable dont la juste valeur est mesurable. Dans le cas contraire, ces coopérations publicitaires sont comptabilisées en déduction des charges encourues avec ce même fournisseur. En général, les coopérations publicitaires perçues par le Groupe ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires,

  – les terminaisons d'appels de mobiles à mobiles qui ne faisaient pas l'objet de refacturations (produits et charges) entre les opérateurs mobiles français jusqu'au 31 décembre 2004 ont été analysées comme un échange de biens et services dont la juste valeur n'était pas déterminable pour l'exercice clos au 31 décembre 2004 et n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'un chiffre d'affaires. Depuis 2005, ces terminaisons d'appel font l'objet de refacturations.

2.3.4 Coût d'acquisition des abonnés et frais de publicité et assimilés

Les coûts d'acquisition et de renouvellement des contrats clients autres que ceux encourus dans le cadre des programmes de fidélisation (voir note 2.3.3) sont enregistrés dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de publicité, promotion, parrainage, communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.3.5 Coûts d'emprunt

Le Groupe ne capitalise pas les intérêts financiers encourus pendant la période de construction et d'acquisition des actifs corporels et incorporels (cf. tableau 2.1.3).

2.3.6 Frais d'augmentation de capital

Les frais externes directement liés à une augmentation de capital sont imputés nets d'impôt sur la prime d'émission lorsqu'une économie d'impôt est générée. Les autres coûts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

2.3.7 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation. Lors de la prise de contrôle, cette valeur est la juste valeur établie par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts. En dehors des prises de contrôle, il n' y a pas de réévaluation des actifs et des passifs acquis.

- Test de perte de valeur et définition des Unités Génératrices de Trésorerie

  Conformément à IFRS 3 "Regroupements d'entreprises", les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. IAS 36 *Dépréciation d'actifs*, prescrit que ces tests soient réalisés soit au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT") à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté (une Unité génératrice de Trésorerie est le plus petit ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres Groupes d'actifs) soit au niveau de regroupement d'UGT, au sein d'un secteur d'activité ou du secteur géographique. Cette affectation est revue lorsque le Groupe modifie son appréciation des niveaux de retour sur investissement auxquels sont testés les écarts d'acquisition. L'affectation des écarts d'acquisition est présentée en note 7.

  La dépréciation des écarts d'acquisition est inscrite en résultat d'exploitation.

- Valeur recouvrable

  La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

  La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

  La valeur d'utilité retenue par France Télécom correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT ou des groupes d'UGT. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques, réglementaires, de renouvellement des licences et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction de France Télécom de la façon suivante :

  – les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur des périodes allant de 3 à 5 ans,

  – au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance décroissant ou stable pendant une période de deux ans (pour certaines UGT) puis d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance long terme du marché,

  – l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

2.3.8 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les bases d'abonnés, les licences, les droits d'exploitation de contenus, les brevets ainsi que les frais de recherche et développement et les logiciels. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Lorsque ces actifs sont acquis au travers d'un regroupement d'entreprises, leur coût est le plus souvent déterminé lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entreprise acquise par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts.

Les marques et les bases d'abonnés développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

- Marques

  Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties ; elles font l'objet de test de dépréciation. Les marques ayant une durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue.

- Bases d'abonnés

  Les bases d'abonnés sont amorties sur la durée attendue de la relation commerciale. La durée d'amortissement observée est comprise entre 3 et 7 ans.

- Licences

  Les licences d'exploitation des réseaux mobiles sont amorties linéairement sur leur durée d'octroi à compter de la date à laquelle le réseau associé est techniquement prêt pour une commercialisation effective du service. La licence d'exploitation d'un réseau mobile est enregistrée pour le montant correspondant à la part fixe de la redevance d'exploitation due lors de l'octroi de la licence. La part variable de la redevance d'utilisation (en France égale à 1% du chiffre d'affaires éligible généré par le réseau de deuxième et de troisième génération) est comptabilisée en charges de l'exercice au cours duquel elle est encourue.

- Droits d'exploitation de contenus

  Les acquisitions de droits d'exploitation de contenus (commercialisation, diffusion, retransmission) sont comptabilisés en actifs incorporels lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

  – acceptation technique du contenu ;

  – ouverture des droits.

  Préalablement à la réalisation de ces deux conditions, les engagements fermes d'achat sont présentés en engagements hors-bilan, minorés des acomptes versés qui sont enregistrés en acomptes sur immobilisations.

  Les droits de contenus sont amortis sur la durée d'exploitation définie contractuellement.

- Brevets

  Les brevets sont amortis sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue laquelle n'excède pas vingt ans.

- Logiciels et frais de recherche et développement

  Selon la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de développement sont immobilisés dès que sont démontrés :

  – l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;

  – qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;

  – et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

  Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les projets de recherche et développement menés par le Groupe concernent principalement :

  – l'évolution de l'architecture ou des fonctionnalités du réseau ;

  – le développement de plateformes de services visant à offrir de nouveaux services aux clients du Groupe

  Ces projets conduisent pour l'essentiel au développement de logiciels ne faisant pas partie intégrante, au sens de la norme IAS 38, des actifs corporels de réseau. Les frais de développement capitalisés sont présentés dans la même rubrique que les logiciels en "Autres actifs incorporels"

  Les frais de développement capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 3 ans. Les logiciels sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée de vie, laquelle n'excède pas cinq ans.

- Frais de développement autres

  Les coûts de création de sites Internet sont inscrits à l'actif lorsque les conditions d'activation suivantes sont simultanément remplies :

  – le site Internet a de sérieuses chances de réussite technique, l'entreprise dispose des ressources (techniques, financières et autres) appropriées et a l'intention et la capacité d'achever le site Internet et de l'utiliser ou de le vendre,

  – le site Internet générera des avantages économiques futurs,

  – l'entreprise a la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au site Internet au cours de son développement.

Les coûts de création de sites Internet sont comptabilisés en charges ou en immobilisations en fonction de la phase de développement des sites :

– les dépenses de recherche préalables sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées ;

– les dépenses relatives au développement et à la création de la charte graphique remplissant les conditions d'activation constituent des immobilisations ;

– les dépenses encourues après l'achèvement du site sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent au site de générer des avantages économiques futurs supplémentaires et peuvent être évaluées et attribuées à l'actif de façon fiable.

2.3.9 Immobilisations corporelles

- Valeur brute

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, à raison de l'obligation que le Groupe encourt

Le coût des réseaux comprend les frais d'études et de construction, ainsi que les frais engagés pour l'amélioration de la capacité des équipements et installations.

Le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs, chaque élément est comptabilisé séparément. Tel est le cas lorsque les différentes composantes d'un actif ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents.

Les frais de réparation et de maintenance sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf dans le cas où ils contribuent à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

- Contrats de location financement

Les contrats de location transférant à France Télécom les risques et avantages liés à la propriété (contrats de location financement) sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Les situations suivantes constituent des indications de conditions transférant à France Télécom les risques et avantages liés à la propriété :

– le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location,

– le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail,

– la durée du contrat couvre la majeure partie de la vie économique estimée du bien loué,

– la valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien.

Parallèlement, les biens dont les risques et avantages liés à la propriété sont transférés par France Télécom à des tiers par un contrat de location sont considérés comme ayant fait l'objet d'une cession.

- Droits d'utilisation des câbles

Les *Indefeasible Right to Use ("IRU")* sont des droits d'usage de câble ou de capacité de transmission (sur des câbles terrestres ou sous-marins) octroyés pour une durée déterminée. Ces IRU sont immobilisés si France Télécom bénéficie d'un droit d'usage spécifique d'une partie déterminée de l'actif sous-jacent sous forme de fibres ou de longueurs d'onde dédiées et que la durée du droit octroyé couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif sous-jacent. Ces actifs sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée prévue d'utilisation et la durée du contrat.

- Capacités satellitaires

Les contrats relatifs à des capacités satellitaires ont été examinés au regard des critères d'IFRIC 4. En l'absence d'identification d'actif spécifique, ces contrats sont qualifiés de prestations de services.

- Subventions d'investissement

France Télécom est susceptible de recevoir des subventions d'investissement non remboursables sous la forme de financements de travaux directs ou indirects par des tiers, principalement des collectivités territoriales. Les subventions sont comptabilisées en réduction du coût des immobilisations financées et, en conséquence, elles sont constatées en résultat en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus des biens correspondants.

- Amortissement

L'amortissement est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

Bâtiments et aménagements	10 à 30 ans
Commutation, équipements de transmission et autre équipement de réseau	5 à 10 ans
Lignes et génie civil	15 à 30 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Autres	3 à 14 ans

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si elles diffèrent des estimations précédentes; ces changements d'estimation sont comptabilisés de façon prospective.

2.3.10 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé (autre que les écarts d'acquisition)

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes…), leur valeur recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité, celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction de France Télécom.

Le montant de la dépréciation comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

Les tests de dépréciation sont réalisés pour les actifs individuels, sauf si ceux-ci ne génèrent pas d'entrées de trésorerie indépendantes. La valeur recouvrable est alors déterminée au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ces actifs sont attachés, sauf si :

– la juste valeur diminuée du coût des ventes de l'actif individuel est supérieure à sa valeur comptable ;

– ou si la valeur d'utilité de cet actif peut-être estimée comme étant proche de sa juste valeur diminuée des coûts des ventes, lorsque cette juste valeur peut être déterminée.

Compte-tenu de la nature de ces actifs et de ces activités, la plupart des actifs individuels de France Télécom ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles des unités génératrices de trésorerie.

2.3.11 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs de transaction, les dépôts de garantie versés afférents aux instruments dérivés (dépôts de garantie versés), les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances et les disponibilités et quasi-disponibilités.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs, les dépôts de garantie reçus afférents aux instruments dérivés (dépôts de garantie reçus) et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation".

- Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif ("TIE").

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur temporaires sont enregistrées dans les capitaux propres en "gains et pertes sur actifs disponibles à la vente".

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation durable de ces titres, la perte cumulée comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont comptabilisés à l'émission à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Pour les prêts et créances à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs à la juste valeur par compte de résultat

Les actifs à la juste valeur par compte de résultat comprennent les actifs détenus à des fins de transaction, que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, ou qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les actifs à la juste valeur par compte de résultat peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus (option *"Fair Value*").

Ces actifs sont classés au bilan en actifs financiers à court terme.

Disponibilités et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

- Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Passifs financiers

A l'exception des passifs de transaction, de l'obligation remboursable par actions STM (ORA STM), des lignes de crédit FT España et des instruments dérivés constituant des passifs évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués à l'émission à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif ("TIE").

Les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de la valeur de ce passif financier. Les passifs financiers sont initialement évalués au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Les frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise le flux attendu des sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de révision du prix au taux de marché, à la valeur nette comptable actuelle du passif financier. Ce calcul inclut l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus entre les parties au contrat.

Certains emprunts font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. La couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un passif comptabilisé ou d'une partie identifiée de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier et qui affecterait le résultat net présenté.

Par ailleurs, certains passifs financiers font l'objet d'une couverture de flux de trésorerie, qui est une couverture aux expositions de variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté.

Dans l'incapacité d'évaluer séparément le dérivé incorporé (à la date de son acquisition ou à une date ultérieure) du contrat hôte de l'ORA STM, le Groupe a traité l'intégralité du contrat composé comme un instrument financier détenu évalué à la juste valeur.

Instruments composés

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. Il s'agit pour le groupe France Télécom des Titres à Durée Indéterminée Remboursables en Actions (TDIRA), des Obligations Convertibles ou Echangeables en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) et des obligations à option d'échange en actions.

La "composante dette" est évaluée à sa valeur de marché à la date d'émission, laquelle correspond à la valeur des flux de trésorerie contractuels futurs (incluant les coupons et le remboursement) actualisés au taux de marché en vigueur à la date d'émission pour des instruments similaires présentant les mêmes conditions (maturité et flux de trésorerie) mais sans option de conversion ou de remboursement en actions.

La "composante capitaux propres" est déterminée par différence entre la juste valeur de l'instrument pris dans son ensemble et la juste valeur de la dette.

Passifs de transaction

Les passifs de transaction sont évalués à leur juste valeur.

- Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Instruments de couverture

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

– la couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net ;

– la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net.

La comptabilité de couverture est applicable si :

– la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;

– l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure, c'est à dire si au début de la couverture et pendant toute sa durée, l'entreprise peut s'attendre à ce que les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert soient presque intégralement compensées par les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'instrument de couverture, et si les résultats réels se situent dans un intervalle compris entre 80 et 125 pour cent.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

– pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité;

– pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

Le groupe France Télécom présente dans ses états financiers les dérivés en fonction de leur date de maturité, que ces dérivés soient qualifiés ou non de couverture au regard de l'IAS 39

2.3.12 Stocks

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur nette probable de réalisation prenant en compte notamment les produits futurs attendus des nouveaux abonnements liés à la vente des équipements. Le coût d'entrée correspond au coût d'acquisition ou au coût de production, qui est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

2.3.13 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 “Impôts sur le résultat”, des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les actifs d’impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable.

S’agissant des participations dans les filiales, coentreprises et sociétés mises en équivalence, un passif d’impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporaire imposable entre la valeur comptable des titres et leur base fiscale sauf si :

– le Groupe contrôle la date à laquelle cette différence temporaire (par exemple : distribution de dividendes) se renversera et

– il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

Ainsi pour les sociétés intégrées globalement et proportionnellement un passif d’impôt différé n’est reconnu qu’à due concurrence des impôts de distribution sur les dividendes dont le versement est planifié par le Groupe.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d’impôts différés ne sont pas actualisés.

2.3.14 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 “Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels” des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l’exercice, il existe une obligation du Groupe à l’égard d’un tiers résultant d’un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l’entreprise par une sortie de ressources représentatives d’avantages économiques.

Cette obligation peut être d’ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d’engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L’estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources que le Groupe devra probablement supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n’est comptabilisée ; il s’agit d’un passif éventuel.

Les passifs éventuels correspondent : (i) à des obligations potentielles résultant d’événements passés dont l’existence ne sera confirmée que par la survenance d’événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l’entreprise, (ii) à des obligations actuelles résultant d’évènements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées car il n’est pas probable qu’une sortie de ressources représentatives d’avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l’obligation ou car le montant de l’obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante. Ils font l’objet d’une information en annexe.

- Restructuration

  Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l’objet d’une annonce et d’un plan détaillé ou d’un début d’exécution, avant la date de clôture.

- Provisions pour démantèlement et remise en état de sites

  Le Groupe a l’obligation de démanteler les équipements installés et de remettre en état les sites qu’il occupe. En conformité avec les paragraphes 36 et 37 de la norme IAS 37 “Provisions, Actifs et Passifs éventuels”, la valorisation de la provision se fait sur la base de la meilleure estimation disponible qui permettra d’éteindre l’obligation. La provision est actualisée par application d’un taux reflétant le passage du temps, basé sur le rendement d’une obligation sans risque. Cette estimation est révisée chaque année et si nécessaire la provision est ajustée avec pour contrepartie l’actif de démantèlement reconnu.

- Provisions pour traitement des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : cf 2.1.2

2.3.15 Engagements de retraites et autres charges de personnel

Ces avantages sont offerts à travers des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n’a pas d’autre obligation que le paiement des cotisations ; la charge correspondant aux cotisations versées est inscrite en résultat sur l’exercice.

- Avantages postérieurs à l’emploi

  Conformément à la norme IAS 19, les régimes à prestations définies font l’objet d’une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l’obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

  Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses démographiques (date de départ à la retraite, taux de progression des salaires et de rotation du personnel,…) et financières (taux d’actualisation financière et d’inflation) définies aux bornes de chacune des entités concernées et en considérant leur contexte macro-économique.

Retraites des agents fonctionnaires en France

Les agents fonctionnaires employés de France Télécom relèvent du régime des pensions civiles et militaires administrées par l'Etat. La loi relative à l'entreprise nationale (loi n°96-660 du 26 juillet 1996) dispose que l'obligation de France Télécom se limite au versement d'une contribution libératoire annuelle. En conséquence, France Télécom n'a pas d'engagement complémentaire de couverture des déficits éventuels futurs, ni du régime de retraites de ses agents fonctionnaires, ni d'autres régimes de la fonction publique.

Indemnités de départ à la retraite et engagements similaires

Dans certains pays, la législation prévoit que des indemnités soient versées aux salariés à certaines échéances postérieurement à leur départ à la retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Avantages sociaux accordés aux retraités autres que les pensions

France Télécom accorde également à ses retraités certains avantages sociaux tels que terminaux téléphoniques, couverture de certains frais de santé et autres.

- Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme accordés par France Télécom sont principalement les médailles du travail en France, d'autres indemnités liées à l'ancienneté à l'étranger et des absences rémunérées de longue durée évaluées également sur la base d'hypothèses actuarielles.

- Indemnités de rupture de contrat de travail

Plan de congés de fin de carrière en France

France Télécom a mis en place un plan de congés de fin de carrière (CFC) destiné aux agents fonctionnaires en France et aux autres employés. Le plan prévoit que jusqu'au 31 décembre 2006, les personnels travaillant pour France Télécom, âgés de 55 ans au moins et justifiant de 25 années d'ancienneté, sont éligibles au titre des congés de fin de carrière. Les personnels ayant opté pour le congé de fin de carrière recevront 70 % de leur rémunération entre 55 ans et l'âge légal de la retraite à 60 ans. De plus, ils reçoivent une indemnité correspondant à une année de rémunération sous le régime de congé de fin de carrière s'ils optent à l'âge de 55 ans, cette indemnité étant dégressive à mesure que leur âge à la date d'exercice de l'option se rapproche de la date de départ en retraite.

Selon IAS 19, cet avantage suit le traitement comptable des indemnités de rupture de contrat de travail. Le montant de l'engagement pris par France Télécom fait l'objet d'une provision évaluée sur la base d'hypothèses actuarielles.

Autres indemnités de rupture de contrat de travail

Le cas échéant, les autres indemnités de rupture de contrat de travail font également l'objet d'une évaluation actuarielle et sont provisionnées à hauteur de l'engagement en résultant. Pour tous ces engagements induisant le versement d'indemnités de rupture de contrat de travail, l'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent.

2.3.16 Rémunérations en actions

Conformément à la norme IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions", les options d'achat et de souscription d'action, les offres réservées aux salariés et les attributions d'actions gratuites portant sur des actions France Télécom ou des filiales accordées aux salariés du Groupe sont évaluées à la date d'octroi.

- Offres réservées au Personnel

L'article 11 de la loi de privatisation de 1986 prévoit qu'en cas de cession d'une participation de l'Etat suivant les procédures de marché financier, des titres doivent être proposés aux salariés et anciens salariés du groupe France Télécom.

Le Groupe retient comme date d'octroi la date d'annonce à ces derniers des principales conditions de l'offre, se conformant ainsi au communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 21 décembre 2004 relative aux Plans d'épargne entreprises (PEE).

Le Groupe a valorisé l'avantage accordé aux salariés à la juste valeur des actions octroyées à cette date, en tenant compte du coût de l'incessibilité des titres postérieurement à leur acquisition. La décote d'incessibilité a été estimée en valorisant le coût d'une stratégie de couverture associant la vente à terme des actions incessibles et l'achat au comptant, financé par emprunt, d'un nombre équivalent d'actions cessibles, en utilisant un modèle de valorisation sur la base de paramètres de marché (les paramètres retenus sont présentés note 27). La charge a été enregistrée immédiatement compte tenu de l'absence de période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

- Autres paiements fondés sur des actions

  Le Groupe a valorisé l'avantage accordé aux salariés à la juste valeur à la date d'attribution des droits. La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date d'exercice, période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans remboursables en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans remboursables en numéraire.

2.3.17 Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt.

NOTE 3 - INFORMATIONS SECTORIELLES RETRAITEES

- **Présentation des secteurs d'activité**

Conséquence des nouvelles orientations stratégiques du Groupe, l'organisation managériale opérationnelle de France Télécom s'articule aujourd'hui autour : (i) de lignes de métier (Résidentiel, Personnel, Entreprise) et (ii) d'équipes de direction intégrées au niveau pays. Dans ce contexte et conformément aux dispositions de la norme IAS 14 - Information Sectorielle, le Groupe a retenu comme premier niveau de l'information sectorielle les trois secteurs d'activité suivants :

– le secteur "**Services de Communication Personnels**" (désigné ci-après SCP) regroupe les activités de services mobiles de télécommunication en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Pologne et dans le Reste du monde. Il comprend l'intégralité des filiales Orange ainsi que les activités de téléphonie mobile de FT España en Espagne et de TP Group en Pologne (avec sa filiale PTK Centertel), et des autres sociétés du Groupe à l'étranger ;

– le secteur "**Services de Communication Résidentiels**" (désigné ci-après SCR) rassemble les activités de services fixes de télécommunication (téléphonie fixe, services Internet, services aux opérateurs) en France, en Pologne et dans le Reste du monde, ainsi que les activités de la distribution et des fonctions supports fournis aux autres secteurs d'activité du groupe France Télécom ;

– le secteur "**Services de Communication Entreprises**" (désigné ci-après SCE) regroupe les solutions et services de communication dédiés aux entreprises en France et dans le monde.

Les secteurs retenus par le Groupe s'appuient sur leurs ressources propres et peuvent partager certaines ressources, notamment en matière de réseaux et systèmes d'information, recherche et développement, réseau de distribution et d'autres expertises communes.

L'utilisation de ces ressources partagées est prise en compte dans les résultats sectoriels sur la base, soit des relations contractuelles existant entre entités juridiques, soit de références externes, soit d'une réallocation des coûts. La fourniture des ressources partagées est présentée en chiffre d'affaires interne du secteur prestataire et l'utilisation de ces ressources est présentée parmi les charges incluses dans la "Marge Brute Opérationnelle" du secteur utilisateur. Le coût des ressources partagées peut être affecté par les évolutions réglementaires et se répercuter sur les résultats sectoriels présentés sur les différents exercices.

Le résultat sectoriel correspond au résultat d'exploitation, à l'exception du résultat de cession d'actifs non directement rattachés aux secteurs d'activité.

France Télécom a retenu 6 secteurs géographiques, parmi lesquels les 4 principaux marchés géographiques (France, Royaume-Uni, Pologne et Espagne), le reste de l'Europe et le reste du monde.

- **Cession de PagesJaunes Groupe**

Du fait de la cession par France Télécom de PagesJaunes Groupe en date du 11 octobre 2006, PagesJaunes Groupe est considéré comme une activité cédée en application de la norme IFRS 5. En conséquence, les charges et les produits nets de l'activité PagesJaunes Groupe sont présentés dans le résultat net des activités cédées et les données publiées sur les exercices 2004 et 2005 ont été retraitées.

Les principaux effets liés à la cession de PagesJaunes Groupe, le compte de résultat condensé de PagesJaunes Groupe ainsi que les flux nets de trésorerie relatifs à PagesJaunes Groupe sont décrits dans la note 4.

Les activités de PagesJaunes Groupe sont relatives à l'édition et à la distribution des annuaires imprimés, à la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires imprimés en ligne, aux services de renseignements par téléphone, à la commercialisation de bases de données marketing, ainsi qu'à la création et à l'hébergement de sites Internet pour les annonceurs.

DOCUMENTS CONSOLIDES

3.1 Analyse par secteur d'activité

3.1.1 Répartition des principaux agrégats en fonction des secteurs d'activité pour la période close au 31 décembre 2006 :

Compte de résultat au 31 décembre 2006 :

(en millions d'euros)	SCP	SCR	SCE	Eliminations et non alloués	Total France Télécom
Chiffre d'affaires	27 745	22 487	7 652	(6 182)	**51 702**
- externe	26 770	17 701	7 231	-	51 702
- inter secteurs	975	4 786	421	(6 182)	-
Marge brute opérationnelle	9 686	7 265[1]	1 590	(2)	**18 539**
Participation des salariés	(71)	(252)	(23)	-	(346)
Rémunération en actions	(13)	(14)	(3)	-	(30)
Dotation aux amortissements	(4 183)	(3 241)	(402)	2	(7 824)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	(2 525)	(275)[2]	-	-	(2 800)
Perte de valeur des immobilisations	(31)	(72)	(2)	-	(105)
Résultat de cession d'actifs	-	-	-	97	97
Coût des restructurations	(68)	(474)	(25)	-	(567)
Résultat des entités mises en équivalence	-	24	-	-	24
Résultat d'exploitation					**6 988**
- alloué par secteur d'activité	2 795	2 961	1 135	-	6 891
- non allouable				97	97
Charges financières nettes	-	-	-	(3 155)	(3 155)
Gain (perte) de change	-	-	-	26	26
Effet d'actualisation	-	-	-	(122)	(122)
Impôt sur les sociétés	-	-	-	(2 180)	(2 180)
Résultat net des activités poursuivies					**1 557**
Résultat net des activités cédées					**3 211**
Résultat net de l'ensemble consolidé					**4 768**
Charges et produits non monétaires inclus dans le résultat d'exploitation alloué par secteur d'activité	(6 691)	(2 823)	(368)	-	**(9 892)**
Investissements corporels et incorporels					
- hors licences de télécommunication	3 581	2 721	430	-	6 732
- licences de télécommunication [3]	283	-	-	-	283
- financés par location financement	20	2	15	-	37
Total investissements [4]	**3 884**	**2 723**	**445**	-	**7 052**

(1) Comprend 129 millions d'euros au titre de la reprise de provision pour avantages aux retraités (voir note 6).
(2) L'écart d'acquisition de TP Group est présenté au sein du secteur d'activités SCR. Il est testé au niveau du regroupement d'UGT "Pologne" (voir note 7).
(3) Essentiellement renouvellement de la licence GSM d'Orange France.
(4) Dont 1 771 millions d'euros au titre des Autres immobilisations incorporelles et 5 281 millions d'euros au titre des immobilisations corporelles (voir notes 13 et 14).

DOCUMENTS CONSOLIDES

Bilan au 31 décembre 2006 :

(en millions d'euros)	SCP	SCR	SCE	Eliminations et non alloués	Total France Télécom
Ecarts d'acquisition nets	25 371	5 838[1]	308	-	31 517
Autres immobilisations incorporelles nettes	12 408	1 876	228	4 201[2]	18 713
Immobilisations corporelles nettes	12 413	15 144	665	-	28 222
Titres mis en équivalence	318	36	6	-	360
Actif non sectoriel non courant [3]	-	-	-	9 575	9 575
Actif non courant					**88 387**
Stocks nets	532	256	56	-	844
Créances clients nettes [4]	3 861	4 842	873	(2 820)	6 756
Autres actifs courants	850	908	153	(123)	1 788
Charges constatées d'avance	283	273	66	(42)	580
Actif non sectoriel courant [3]	-	-	-	4 816	4 816
Actif courant					**14 784**
Total Actif					**103 171**
- dont actif sectoriel	56 036	29 173	2 355	1 216	88 780
- dont actif non sectoriel				14 391	14 391
Capitaux propres				31 638	**31 638**
Avantages du personnel non courants	36	424	74	-	534
Provisions non courantes	349	1 748	109	-	2 206
Autres passifs non courants	505	987	2	-	1 494
Passif non sectoriel non courant [3]	-	-	-	39 812	39 812
Passif non courant					**44 046**
Avantages du personnel courants	293	1 044	269	-	1 606
Provisions courantes	225	1 480	111	-	1 816
Dettes fournisseurs	6 788	4 226	826	(2 825)	9 015
Autres passifs courants	911	1 169	149	(119)	2 110
Produits constatés d'avance	1 589	1 464	164	(40)	3 177
Passif non sectoriel courant [3]	-	-	-	9 763	9 763
Passif courant					**27 487**
Total Passif					**103 171**
- dont passif sectoriel	10 696	12 542	1 704	(2 984)	21 958
- dont passif non sectoriel				81 213	81 213

(1) L'écart d'acquisition de TP Group est présenté au sein du secteur d'activités SCR. Il est testé au niveau du regroupement d'UGT "Pologne" (voir note 7).
(2) Correspond à la marque Orange.
(3) Principalement composés de l'endettement financier brut et des impôts différés.
(4) Certaines créances clients résultant du chiffre d'affaires du secteur SCE sont présentées au niveau du secteur SCR en charge de leur recouvrement. Une réallocation de ces créances représenterait de l'ordre de 450 millions d'euros.

3.1.2 Répartition des principaux agrégats en fonction des secteurs d'activité pour la période close au 31 décembre 2005 :

Compte de résultat au 31 décembre 2005 :

(en millions d'euros)	SCP	SCR	SCE	Eliminations et non alloués	Total France Télécom
Chiffre d'affaires	23 535	22 534	7 785	(5 772)	**48 082**
- externe	22 576	18 075	7 431	-	48 082
- inter secteurs	959	4 459	354	(5 772)	-
Marge brute opérationnelle	8 471[1]	7 538[2]	1 949	(5)	**17 953**
Participation des salariés	(75)	(253)	(21)	-	(349)
Rémunération en actions	(45)	(92)	(21)	-	(158)
Dotation aux amortissements	(3 436)	(3 116)	(477)	5	(7 024)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	-	(11)	-	-	(11)
Perte de valeur des immobilisations	(363)	(14)	(191)	-	(568)
Résultat de cession d'actifs	-	-	-	1 089	1 089
Coût des restructurations	(1)	(380)	(73)	-	(454)
Résultat des entités mises en équivalence	(15)	35	-	-	20
Résultat d'exploitation					**10 498**
- alloué par secteur d'activité					9 409
- non allouable	4 536	3 707	1 166	1 089	1 089
Charges financières nettes	-	-	-	(3 058)	(3 058)
Gain (perte) de change	-	-	-	(147)	(147)
Effet d'actualisation	-	-	-	(162)	(162)
Impôt sur les sociétés	-	-	-	(1 419)	(1 419)
Résultat net des activités poursuivies					**5 712**
Résultat net des activités cédées					**648**
Résultat net de l'ensemble consolidé					**6 360**
Charges et produits non monétaires inclus dans le résultat d'exploitation alloué par secteur d'activité	(3 647)	(2 136)	(645)	-	**(6 428)**
Investissements corporels et incorporelles					
- hors licences de télécommunication	3 130	2 537	370	(4)	6 033
- licences de télécommunication	97	-	-	-	97
- financés par location financement	2	-	1	-	3
Total investissements	**3 229**	**2 537**	**371**	**(4)**	**6 133**

(1) Comprend (256) millions d'euros au titre de l'amende du Conseil de la Concurrence (voir note 6).
(2) Comprend 199 millions d'euros au titre de la reprise de provision FTM Liban (voir note 6).

DOCUMENTS CONSOLIDES

Bilan au 31 décembre 2005 :

(en millions d'euros)	SCP	SCR	SCE	Activités cédées	Eliminations et non alloués	Total France Télécom
Ecarts d'acquisition nets	27 276	5 958[1]	255	237	-	33 726
Autres immobilisations incorporelles nettes	17 023	1 614	218	10	-	18 865
Immobilisations corporelles nettes	12 055	15 775	722	18	-	28 570
Titres mis en équivalence	306	15	-	-	-	321
Actif non sectoriel non courant [2]	-	-	-	-	12 789	12 789
Actif non courant						**94 271**
Stocks nets	538	267	44	5	-	854
Créances clients nettes [3]	3 627	4 603	984	473	(2 566)	7 121
Autres actifs courants	779	961	226	40	(89)	1 917
Charges constatées d'avance	250	293	53	56	(80)	572
Actif non sectoriel courant [2]	-	-	-	-	4 615	4 615
Actif courant						**15 079**
Total Actif						**109 350**
- dont actif sectoriel	61 854	29 486	2 502	839	(2 735)	91 946
- dont actif non sectoriel	-	-	-	-	17 404	17 404
Capitaux propres					28 438	**28 438**
Avantages du personnel non courants	35	531	88	25	-	679
Provisions non courantes	352	2 175	110	8	-	2 645
Autres passifs non courants	306	918	7	2	(2)	1 231
Passif non sectoriel non courant [2]	-	-	-	-	46 356	46 356
Passif non courant						**50 911**
Avantages du personnel courants	329	1 079	267	88	-	1 763
Provisions courantes	251	1 530	65	1	-	1 847
Dettes fournisseurs	6 376	4 672	925	124	(2 579)	9 518
Autres passifs courants	795	1 183	190	101	(77)	2 192
Produits constatés d'avance	1 537	1 472	233	592	(79)	3 755
Passif non sectoriel courant [2]	-	-	-	-	10 926	10 926
Passif courant						**30 001**
Total Passif						**109 350**
- dont passif sectoriel	9 981	13 560	1 884	941	(2 737)	23 630
- dont passif non sectoriel	-	-	-	-	85 720	85 720

(1) L'écart d'acquisition de TP Group est présenté au sein du secteur d'activités SCR. Il est testé au niveau du regroupement d'UGT "Pologne" (voir note 7).

(2) Principalement composés de l'endettement financier brut et des impôts différés.

(3) Certaines créances clients résultant du chiffre d'affaires du secteur SCE sont présentées au niveau du secteur SCR en charge de leur recouvrement. Une réallocation de ces créances représenterait de l'ordre de 350 millions d'euros.

3.1.3 Répartition des principaux agrégats en fonction des secteurs d'activité pour la période close au 31 décembre 2004 :

Compte de résultat au 31 décembre 2004 :

(en millions d'euros)	SCP	SCR	SCE	Eliminations et non alloués	Total France Télécom
Chiffre d'affaires net	20 564	22 440	8 235	(5 954)	**45 285**
-externe	19 521	17 902	7 862	-	45 285
-inter secteurs	1 043	4 538	373	(5 954)	-
Marge brute opérationnelle	8 076	7 401	2 039	-	**17 516**
Participation des salariés	(72)	(156)	(22)	-	(250)
Rémunération en actions	(124)	(212)	(38)	-	(374)
Dotation aux amortissements	(3 388)	(3 935)	(657)	-	(7 980)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	-	-	(534)	-	(534)
Perte de valeur des immobilisations	(5)	10	(184)	-	(179)
Résultat de cession d'actifs	-	-	-	723	723
Coût des restructurations	(15)	(134)	(32)	-	(181)
Résultat des entités mises en équivalence	-	17	12	-	29
Résultat d'exploitation					**8 770**
- alloué par secteur d'activité	4 472	2 991	584	-	8 047
- non allouable	-	-	-	723	723
Charges financières nettes	-	-	-	(3 641)	(3 641)
Gain (perte) de change	-	-	-	144	144
Effet d'actualisation	-	-	-	(148)	(148)
Impôts	-	-	-	(2 329)	(2 329)
Résultat net des activités poursuivies					**2 796**
Résultat net des activités cédées					**414**
Résultat net de l'ensemble consolidé					**3 210**
Charges et produits non monétaires inclus dans le résultat d'exploitation alloué par secteur d'activité	(3 328)	(2 917)	(1 306)	-	**(7 551)**
Investissements corporels et incorporels					
- hors licences de télécommunication	2 695	2 051	388	(8)	5 126
- licences de télécommunication	7	-	-	-	7
- financés par location financement	24	-	-	-	24
Total investissements	**2 726**	**2 051**	**388**	**(8)**	**5 157**

DOCUMENTS CONSOLIDES

Bilan au 31 décembre 2004 :

(en millions d'euros)	SCP	SCR	SCE	Activités cédées	Eliminations et non alloués	Total France Télécom
Ecarts d'acquisition nets	21 587	5 740[1]	32	230	-	27 589
Autres immobilisations incorporelles nettes	13 831	1 337	457	7	-	15 632
Immobilisations corporelles nettes	9 495	16 181	809	17	-	26 502
Titres mis en équivalence	-	262	93	15	-	370
Actif non sectoriel non courant [2]	-	-	-	-	14 369	14 369
Actif non courant						**84 462**
Stocks nets	386	227	19	12	-	644
Créances clients nettes [3]	2 835	4 729	1 075	431	(2 481)	6 589
Autres actifs courants	1 012	1 488	251	44	(10)	2 785
Charges constatées d'avance	215	383	67	40	(45)	660
Actif non sectoriel courant [2]	-	-	-	-	3 553	3 553
Actif courant						**14 231**
Total Actif						**98 693**
- dont actif sectoriel	49 361	30 347	2 803	796	(2 536)	80 771
- dont actif non sectoriel	-	-	-	-	17 922	17 922
Capitaux propres					17 683	**17 683**
Avantages du personnel non courants	13	519	74	22	-	628
Provisions non courantes	215	2 869	157	8	-	3 249
Autres passifs non courants	250	1 089	-	-	-	1 339
Passif non sectoriel non courant [2]	-	-	-	-	44 771	44 771
Passif non courant						**49 987**
Avantages du personnel courants	600	1 034	266	82	-	1 982
Provisions courantes	164	1 749	30	-	-	1 943
Dettes fournisseurs	4 550	4 536	993	107	(2 429)	7 757
Autres passifs courants	999	1 473	212	91	(87)	2 688
Produits constatés d'avance	1 249	1 487	319	535	(20)	3 570
Passif non sectoriel courant [2]	-	-	-	-	13 083	13 083
Passif courant						31 023
Total Passif						**98 693**
- dont passif sectoriel	8 040	14 756	2 051	845	(2 536)	23 156
- dont passif non sectoriel	-	-	-	-	75 537	75 537

(1) L'écart d'acquisition de TP Group est présenté au sein du secteur d'activités SCR. Il est testé au niveau du regroupement d'UGT "Pologne" (voir note 7).

(2) Principalement composés de l'endettement financier brut et des impôts différés.

(3) Certaines créances clients résultant du chiffre d'affaires du secteur SCE sont présentées au niveau du secteur SCR en charge de leur recouvrement. Une réallocation de ces créances représenterait de l'ordre de 600 millions d'euros.

3.2 Analyse par zone géographique

3.2.1 Chiffre d'affaires contributif

	Période close le		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
France	27 432	27 555	26 528
Royaume-Uni	6 266	6 209	6 097
Pologne	4 752	4 543	4 082
Espagne	3 827	1 187	571
Reste de l'Europe	4 907	4 541	4 314
Reste du monde (1)	4 518	4 047	3 693
Total Groupe	**51 702**	**48 082**	**45 285**

(1) Inclut toutes les sociétés du Groupe Equant.

3.2.2 Investissements corporels et incorporels (y compris location financement et licences de télécommunication)

	Période close le		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
France	3 419	2 960	2 666
Royaume-Uni	541	622	589
Pologne	770	758	699
Espagne	686	281	109
Reste de l'Europe	748	799	625
Reste du monde (1)	888	713	469
Total Groupe	**7 052**	**6 133**	**5 157**

(1) Inclut toutes les sociétés du Groupe Equant.

3.2.3 Immobilisations corporelles et incorporelles nettes (hors écarts d'acquisition)

	Période close le		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
France	15 546	15 481	15 874
Royaume-Uni	12 972	13 215	13 524
Pologne	6 801	7 157	7 112
Espagne (1)	5 195	5 506	346
Reste de l'Europe	3 457	3 482	3 393
Reste du monde (2)	2 964	2 566	1 861
Activités cédées	-	28	24
Total Groupe	**46 935**	**47 435**	**42 134**

(1) La variation entre 2004 et 2005 correspond essentiellement à l'acquisition d'Amena (voir note 4).
(2) Inclut toutes les sociétés du Groupe Equant.

NOTE 4 - PRINCIPALES ACQUISITIONS, CESSIONS ET VARIATIONS DE PERIMETRE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

Principales acquisitions

- ***Acquisition d'actions Groupe Diwan***

En juillet 2006, France Télécom a acquis un bloc de contrôle représentant environ 72% du capital de Groupe Diwan, société d'intégration spécialisée en management et sécurisation des infrastructures systèmes, réseaux et télécoms, cotée sur le marché Alternext, pour 28,2 millions d'euros en numéraire. Conformément aux règles d'Alternext et au Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, France Télécom a offert aux actionnaires de Groupe Diwan une garantie de cours à un prix par action identique à celui de l'acquisition du bloc de contrôle. France Télécom a ensuite procédé à une offre complémentaire de rachat des actions. A l'issue de ces opérations qui se sont déroulées en novembre et décembre 2006, France Télécom a acquis une participation complémentaire de 27,51% pour 11 millions d'euros et détient 99,51% de Groupe Diwan. La société a été radiée de la cote.

L'écart d'acquisition lié à cette opération s'élève à 47 millions d'euros.

- ***Augmentation de la participation dans Jordan Telecommunications Company (JTC)***

Le 4 avril 2006, France Télécom a acquis une participation supplémentaire de 12% de Jitco (45 241 056 titres) pour 60 millions d'euros en numéraire auprès d'Arab Bank. A l'issue de cette transaction, France Télécom détient 100% de Jitco, entité holding de Jordan Telecommunications Company (JTC), opérateur téléphonique historique en Jordanie. L'écart d'acquisition lié à cette opération s'élève à 20 millions d'euros.

Le 5 juillet et le 30 novembre 2006, France Télécom a acquis successivement 10% et 1% moins une action (27 499 999 actions) de JTC, société consolidée par intégration proportionnelle, pour 145 millions d'euros en numéraire auprès du gouvernement Jordanien. A l'issue de ces transactions, France Télécom détient 51% moins une action de JTC. En vertu des amendements apportés au pacte d'actionnaires avec le gouvernement Jordanien, France Télécom contrôle et consolide cette entité en intégration globale depuis le 5 juillet 2006. L'écart d'acquisition lié à ces deux opérations s'élève à 85 millions d'euros.

La réévaluation des actifs et des passifs de JTC s'est traduite par la reconnaissance de marques pour 14 millions d'euros, de licences pour 8 millions d'euros, de bases d'abonnés pour 169 millions d'euros et d'impôts différés passifs liés pour 48 millions d'euros (voir note 13).

Après prise en compte des intérêts minoritaires, ces opérations ont un impact positif de 280 millions d'euros sur les capitaux propres, dont 59 millions d'euros sur les capitaux propres part du Groupe.

Le changement de méthode de consolidation de Jordan Telecommunications Company induit une augmentation de la trésorerie nette de 137 millions d'euros.

- ***Augmentation de la participation dans Amena et effet des fusions des entités espagnoles***

En mars 2006, conformément aux engagements pris en novembre 2005 lors de l'acquisition de 79,4% des actions Auna, France Télécom a acquis une participation supplémentaire de 0,61% dans Auna, devenue France Telecom Operadores de Telecomunicaciones S.A. (FTOT), auprès des actionnaires minoritaires pour un montant de 49 millions d'euros en numéraire, portant ainsi sa participation à 80%. En outre, FTOT a acquis, pour un montant de 106 millions d'euros en numéraire, 1,4% des actions de Retevision Movil S.A. (Amena), portant ainsi sa participation à 99,3%. L'écart d'acquisition complémentaire constaté sur ces opérations s'élève à 92 millions d'euros.

En mai et juillet 2006, France Télécom a perçu 124 millions d'euros en application des clauses de révision du prix d'acquisition. Ces ajustements de prix ont été comptabilisés en diminution de l'écart d'acquisition.

Le 31 juillet 2006, conformément aux engagements pris en novembre 2005, les sociétés FT España, FTOT et Amena ont fusionné sous FT España. Les actionnaires minoritaires de FTOT et Amena ont reçu des titres FT España en échange de l'apport de leurs participations. Après la fusion, le pourcentage d'intérêt de France Télécom dans FT España s'élève à 79,29%. Les normes IFRS ne traitant pas spécifiquement de ce type de transaction avec des actionnaires minoritaires ni des diminutions de pourcentage d'intérêt qui en résultent, France Télécom a développé le traitement comptable décrit en note 2.1.2. La fusion a été traitée comme une acquisition des intérêts minoritaires de FTOT et Amena suivie d'une cession de 20,71% de FT España. L'écart d'acquisition constaté sur l'acquisition des intérêts minoritaires de FTOT et Amena s'élève à 1 126 millions d'euros. La cession de 20,71% de FT España a dégagé une plus-value de 129 millions d'euros. En raison du droit de préemption et de l'option d'achat détenus par France Télécom sur ces intérêts minoritaires, cette plus-value est différée et comptabilisée en "Autres passifs non courants" au 31 décembre 2006 (voir note 29.1).

Du fait de la fusion, certains actifs reconnus dans les comptes consolidés lors de l'acquisition d'Auna, en novembre 2005, sont devenus fiscalement déductibles. En conséquence, les impôts différés passifs comptabilisés lors de l'acquisition en relation avec ces actifs ont été diminués pour 709 millions d'euros en contrepartie de l'écart d'acquisition.

A l'issue de ces opérations, le montant de l'écart d'acquisition s'élève à 4 840 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Principales cessions

- ***Cession de France Télécom Mobile Satellite Communications (FTMSC)***

Le 31 octobre 2006, France Télécom a cédé l'intégralité de ses titres FTMSC (7 965 655 titres) à Apax Partners France pour un montant, net de frais de cession, de 52 millions d'euros. Au 31 décembre 2006, le résultat de cession avant impôt de cette opération s'élève à 10 millions d'euros.

- ***Cession de PagesJaunes Groupe***

Le 11 octobre 2006, France Télécom a cédé l'intégralité de sa participation de 54% dans PagesJaunes Groupe (150 546 830 actions) à Médiannuaire, filiale de Kohlberg Kraus Roberts & Co Ltd (KKR) pour un montant, net de frais de cession de 3 287 millions d'euros. Au 31 décembre 2006, le résultat de cession avant impôt de cette opération s'élève à 2 983 millions d'euros. Après prise en compte des remboursements de comptes courants et de la trésorerie cédée, l'impact net sur la trésorerie relatif à cette cession s'élève à 2 697 millions d'euros.

PagesJaunes Groupe est présenté dans les états financiers comme une activité cédée. Les charges et produits nets de l'activité PagesJaunes ainsi que les résultats de cession après impôts sont présentés en résultat net des activités cédées.

Les principaux agrégats composant le résultat net des activités cédées sur les périodes présentées sont les suivants :

	Période close le		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006 [1]**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Chiffre d'affaires	822	1 061	978
Marge brute opérationnelle	361	463	407
Résultat d'exploitation	339	400	343
Résultat financier	11	11	20
Impôt sur les sociétés	(122)	(149)	(148)
Résultat net généré par PagesJaunes	**228**	**262**	**215**
Résultat de cession de PagesJaunes, avant impôt	2 983	386	199
Impôt	-	-	-
Résultat de cession de PagesJaunes, après impôt	2 983	386	199
Résultat net des activités cédées	**3 211**	**648**	**414**

[1] Correspond aux charges et produits nets de l'activité PagesJaunes jusqu'en date de cession.

Les flux nets de trésorerie relatifs à PagesJaunes sur les périodes présentées sont les suivants :

	Période close le		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Flux net de trésorerie généré par l'activité	275	264	362
Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement [1]	2	1	(88)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	(280)	(254)	(268)

[1] Dont investissements corporels et incorporels de 24 millions d'euros en 2006, 12 millions d'euros en 2005 et 8 millions d'euros en 2004.

- ***Cession des titres Ypso***

France Télécom a cédé en janvier 2006 pour un montant de 44 millions d'euros l'ensemble des actions correspondant à la participation de 20% qu'elle détenait dans Ypso, société exploitant des réseaux câblés. Le résultat de cession avant impôt s'élève à 84 millions d'euros.

DOCUMENTS CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

Principales acquisitions

- ***Augmentation de la participation dans le capital d'Orange Slovensko***

Le 9 novembre 2005, France Télécom a acquis 36,1% d'Orange Slovensko (12 197 012 actions) pour 628 millions de dollars US (502 millions d'euros) en numéraire, portant sa participation de 63,9% à 100%. L'écart d'acquisition lié à cette opération s'élève à 375 millions d'euros. Dans le bilan au 31 décembre 2004, un engagement conditionnel d'achat avait été comptabilisé en dettes financières pour un montant de 500 millions d'euros (voir note 19). Le 9 novembre 2005, ce passif a été repris en contrepartie du décaissement.

- ***Acquisition d'actions Amena***

Présentation de l'opération

Aux termes d'un accord signé le 29 juillet 2005 avec les actionnaires de Auna, France Télécom a acquis le 8 novembre 2005, pour un montant de 6,4 milliards d'euros en numéraire, 28 971 688 actions Auna et 260 554 actions Multimedia Cable. A la suite de cette acquisition, France Télécom détient 79,4% des actions Auna, société détenant 97,9% de Retevision Movil S.A., opérateur mobile dont la dénomination commerciale est "Amena" (dans la suite du document le nom Amena est utilisé). L'écart d'acquisition s'élève au 31 décembre 2005 à 4 454 millions d'euros.

Auna et Retevision Movil S.A. sont consolidés par intégration globale à partir de la date d'acquisition et les principes de présentation et d'évaluation ont été harmonisés avec ceux de France Télécom.

Prix d'acquisition et affectation du prix d'acquisition

Le Groupe a procédé à l'identification des actifs et passifs acquis, afin de déterminer l'allocation du prix d'acquisition de Auna. Les principaux éléments sont les suivants :

(en millions d'euros)	
Trésorerie décaissée pour l'acquisition	**6 342**
Coûts directs rattachés à l'acquisition	87
Prix d'acquisition [1]	**6 429**
Passifs assumés (garantie de prix donnée, voir infra)	258
Coût d'acquisition	**6 687**
Allocation	
Actifs net acquis [2]	(638)
Marque	(360)
Licence	(568)
Base clients	(2 230)
Impôts différés passifs	1 105
Quote-part de minoritaires sur réévaluation	458
Ecart d'acquisition	**4 454**

(1) Dont 60 millions d'euros de frais restants à payer au 31 décembre 2005.
(2) Affecté à Auna à hauteur de 79,4% et à Amena à hauteur de 77,7%.

La marque a été évaluée selon la méthode d'actualisation des flux de redevances (*royalty savings methodology)*, c'est-à-dire la valeur actuelle des redevances qui auraient été versées à un tiers pour l'utilisation de la marque si le Groupe n'en était pas propriétaire.

Les licences ont été évaluées de façon globale selon la méthode *Greenfield*, c'est-à-dire la valeur actuelle des *cash flows* futurs pour un nouvel entrant sur un nouveau marché.

La base client a été évaluée selon la méthode des *cash flows* futurs générés par les clients présents à la date d'acquisition.

Les valeurs d'affectation du prix d'acquisition ont été déterminées de façon préliminaire en fonction de la situation d'Amena au 8 novembre 2005. Les éventuelles modifications de valeurs, dont certains ajustements de prix, seront prises en compte pendant la période d'allocation (12 mois à compter de la date de transaction).

Détail des actifs et passifs acquis :

(en millions d'euros)	**Valeurs historiques au 8 novembre 2005**	**Justes valeurs au 8 novembre 2005**
Immobilisations incorporelles nettes	411	3 569
Immobilisations corporelles nettes	1 870	1 870
Impôts différés actifs nets	1 868	1 868
Autres actifs non courants	13	13
Total de l'actif non courant	**4 162**	**7 320**
Stocks nets	47	47
Créances clients nettes	390	390
Disponibilités et quasi-disponibilités	331	331
Autres actifs courants	96	96
Total de l'actif courant	**864**	**864**
Autres dettes financières et dérivés non courants	(2 632)	(2 632)
Impôts différés passifs	-	(1 105)
Autres passifs non courant	(200)	(200)
Total des passifs non courants	**(2 832)**	**(3 937)**
Autres dettes financières et dérivés courants	(267)	(267)
Provisions courantes	(34)	(34)
Dettes fournisseurs	(939)	(939)
Autres passifs courants	(133)	(133)
Total des passifs courants	**(1 373)**	**(1 373)**
Actifs nets acquis à 100%	**821**	**2 874**
Quote part des actifs et passifs revenant aux minoritaires	(183)	(641)
Actifs nets acquis quote-part France Télécom	638	2 233

Garantie de prix

Lors de l'acquisition par France Télécom des actions d'Auna Operadores de Telecomunicaciones S.A., détenteur de Retevision Movil S.A. (Amena), intervenue le 8 novembre 2005, les actionnaires détenant le solde des actions composant le capital d'Auna se sont engagés à ne pas les céder pendant 3 ans sauf cas particulier d'une cession à une entité espagnole non concurrente de France Télécom. A l'issue de cette période, durant une première période d'un mois, les actionnaires minoritaires pourront demander à France Télécom si elle est intéressée par un éventuel rachat de leurs participations. Des discussions peuvent alors s'ouvrir. Après cette période de un mois, et pendant une période de six mois, certains actionnaires minoritaires pourront décider de procéder à la cession de l'ensemble de leurs actions sous réserve d'avoir préalablement reçu d'un tiers une *Bona Fide Offer* définie comme étant une offre au moins égale au plancher de valorisation des actions déterminé par deux banques d'investissement. Une fois reçue une *Bona Fide Offer*, les actionnaires minoritaires devront en notifier France Télécom qui pourra alors décider d'acquérir ou non elle-même ces actions.

En cas de non exercice de son droit de préemption, France Télécom s'engage à indemniser les actionnaires minoritaires de la différence, si négative, entre le prix de la *Bona Fide Offer* et 90% du prix d'acquisition de chaque action d'Auna par France Télécom augmenté d'un intérêt annuel de 4,5% capitalisé (le "Prix Garanti"). Cette garantie de prix donnée aux actionnaires minoritaires s'analyse comptablement comme un instrument dérivé synthétique qui a fait l'objet d'une valorisation à la juste valeur à la date d'acquisition pour 258 millions d'euros.

Une fois la période de 6 mois écoulée, les actionnaires minoritaires pourront demander à ce que les titres de la société fassent l'objet d'une introduction en bourse. La valorisation des actions devra alors être déterminée par deux banques d'investissement. Jusqu'à la date du dépôt d'un prospectus auprès des autorités boursières, France Télécom pourra à tout moment préempter l'ensemble des actions des actionnaires minoritaires à un prix par action au moins égal au Prix Garanti.

A compter d'une période commençant 3 ans et 7 mois après le 8 novembre 2005 et jusqu'au 5eme anniversaire de cette date, France Télécom bénéficiera d'une option d'achat sur les actions des actionnaires minoritaires pour un prix par action égal au plus élevé de (i) la juste valeur des actions et (ii) le Prix Garanti.

Autres informations

Le chiffre d'affaires et le résultat net de l'ensemble consolidé au titre de l'année 2005 de France Télécom, incluant Amena en année pleine, se seraient élevés respectivement à 51 715 millions d'euros et à 6 369 millions d'euros.

Le résultat net de France Télécom inclut le résultat net d'Amena depuis la date d'acquisition, soit (243) millions d'euros, dont (224) millions d'euros de dépréciation de la marque, net d'impôts différés (voir note 7).

France Télécom a l'intention de procéder en 2006 à une fusion d'Auna, de Retevision Movil S.A. et de France Télécom España (qui regroupe, sous la marque Wanadoo, les activités fixe et Internet du Groupe en Espagne).

- ***Augmentation de la participation dans le capital d'Orange Dominicana***

Le 8 septembre 2005, France Télécom a acquis 14,0% d'Orange Dominicana (2 454 019 actions) pour 37,7 millions de dollars US (30,3 millions d'euros) en numéraire, portant sa participation de 86,0% à 100,0%. L'écart d'acquisition lié à cette opération s'élève à 24 millions d'euros. Dans le bilan au 31 décembre 2004, l'engagement conditionnel d'achat avait été comptabilisé en dettes financières pour 19 millions d'euros. Le 8 septembre 2005, ce passif a été repris en contrepartie du décaissement.

- ***Augmentation de la participation dans le capital de Wirtualna Polska***

Le 8 septembre 2005, TP Group a acquis 19,5% de Wirtualna Polska (873 485 actions) pour 221 millions de Zlotys (54,7 millions d'euros) en numéraire, portant sa participation de 80,5% à 100%. L'écart d'acquisition lié à cette opération s'élève au 31 décembre 2005 à 22 millions d'euros.

- ***Augmentation de la participation dans le capital d'Orange Romania***

Le 13 avril 2005, France Télécom a acquis 23,5% d'Orange Romania (220 390 775 actions) pour 527,5 millions de dollars US (404,2 millions d'euros) en numéraire, portant sa participation de 73,3% à 96,8%. L'écart d'acquisition constaté s'élève à 272 millions d'euros.

- ***Acquisition de la totalité des actifs et passifs d'Equant***

France Télécom a annoncé le 10 février 2005 avoir signé un accord définitif avec Equant N.V. visant l'acquisition de l'ensemble des actifs et des passifs d'Equant, sa filiale détenue à 54,1% spécialisée dans les services mondiaux de communications pour les entreprises multinationales, pour la part non encore détenue. Les termes définitifs de cet accord ont été approuvés par le Conseil d'administration de France Télécom du 9 février 2005 au cours duquel i) un expert indépendant a attesté de l'équité, au plan financier, des termes de l'offre pour les actionnaires minoritaires d'Equant N.V. et ii) le collège constitué de deux personnalités juridiques française et néerlandaise a confirmé, après accomplissement des diligences requises, la conformité de cette opération aux règles de gouvernement d'entreprise, à la réglementation (notamment boursière) applicable et à l'intérêt social de France Télécom et d'Equant N.V.

Les actionnaires d'Equant N.V. ont approuvé l'opération lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 24 mai 2005. La cession des actifs a été réalisée le 25 mai 2005 pour un montant total de 578 millions d'euros et la liquidation d'Equant NV. est intervenue le 31 décembre 2005. Le produit de la vente a fait l'objet d'une distribution aux actionnaires d'Equant le 25 mai 2005, sur la base de 4,30 euros par titre Equant.

Les coûts relatifs à cette acquisition ont été activés pour un montant de 12 millions d'euros. L'écart d'acquisition constaté sur les actifs acquis s'élève à 214 millions d'euros.

Autres variations de périmètre

- ***Echange de titres Sonaecom***

Le 15 novembre 2005, France Télécom a échangé ses participations minoritaires au Portugal dans Optimus, Novis et Clix contre des actions de leur société mère Sonaecom, au travers d'une augmentation de capital qui lui a été réservée. A l'issue de cette opération France Télécom détient 23,7% du capital de Sonaecom (70 276 868 actions) représentant 250 millions d'euros, sur la base du cours de bourse à la date de la transaction (voir note 15). Au 31 décembre 2005, le résultat de cession avant impôt de cette opération s'élève à 113 millions d'euros (voir notes 8 et 31). La participation de France Télécom dans Sonaecom est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Dans le cadre de cette opération, les engagements conditionnels réciproques sur Clix entre France Télécom et Sonae, actionnaire de Sonaecom, sont devenus caduques. De nouveaux accords ont été signés entre France Télécom et Sonae (voir note 32).

- ***Sonatel***

Suite à l'amendement du pacte d'actionnaires avec le gouvernement du Sénégal, Sonatel est consolidée selon la méthode de l'intégration globale à compter du 1er juillet 2005. Avant cette date, la participation de France Télécom dans Sonatel était consolidée selon la méthode proportionnelle. La réévaluation des actifs et passifs de Sonatel et ses filiales s'est traduite par la reconnaissance de bases d'abonnés dans les comptes de France Télécom pour 288 millions d'euros et de l'impôt différé passif lié pour 79 millions d'euros soit un impact sur les capitaux propres de 209 millions d'euros (voir note 13). Après prise en compte des intérêts minoritaires, le changement de méthode de consolidation a un impact positif de 469 millions d'euros sur les capitaux propres dont 83 millions d'euros sur les capitaux propres part du Groupe.

- ***Tele Invest II***

Le 17 janvier 2005, France Télécom a acquis 3,57% des titres de TP SA détenus jusqu'alors par Tele Invest II. Le prix versé par France Télécom à Tele Invest II s'est élevé à 351 millions d'euros et a permis à cette dernière de rembourser intégralement sa dette pour un montant de 349 millions d'euros (voir note 22). Les titres Tele Invest II ont été déconsolidés suite à cette opération.

Principales cessions

- ***Cession de titres PTK-Centertel à TP S.A.***

Le 4 novembre 2005, TP S.A. a acquis auprès de FT Mobiles International filiale à 100% de France Télécom, pour 4,88 milliards de zlotys en numéraire, 34% de PTK-Centertel et en détient dorénavant 100%. Le pourcentage d'intérêt de France Télécom dans PTK-Centertel est passé de 65,3% au 31 décembre 2004 à 47,5% au 31 décembre 2005. Cette opération est un reclassement interne de titres consolidés au sein du groupe France Télécom. Les normes IFRS ne traitant pas spécifiquement de ce type d'opérations internes, le Groupe a développé et appliqué le traitement comptable décrit en note 2.1.2. Les titres PTK-Centertel acquis par TP S.A. ont été maintenus à leur valeur historique et la plus-value de cession éliminée en totalité chez TP S.A. Les intérêts minoritaires ont été ajustés, pour refléter la variation de leur part dans les capitaux propres de TP S.A. et PTK-Centertel, en contrepartie des réserves consolidées, sans que le résultat ni les capitaux propres ne soient affectés.

- ***Livraison des titres STMicroelectronics***

France Télécom avait émis le 6 août 2002 des obligations à option d'échange remboursables en actions STMicroelectronics N.V. En août 2005, France Télécom a procédé à l'amortissement de toutes les obligations restant en circulation le 6 août 2005 (date de maturité), par livraison, d'actions STMicroelectronics, selon le rapport d'échange de 1,25 action STMicroelectronics par obligation, conformément aux conditions de ces obligations. Au 31 décembre 2005, le résultat de cession avant impôt correspondant s'élève à 162 millions d'euros (voir notes 8, 15, 21 et 31). France Télécom ne détient plus d'actions STMicroelectronics.

- ***Cession d'actions Mobilcom***

Le 2 mai 2005, France Télécom a annoncé la cession d'une participation de 27,3% dans Mobilcom AG à Texas Pacific Group (TPG), un fonds d'investissement américain, pour un montant total de 265 millions d'euros. A l'issue de cette transaction, France Télécom détient une participation résiduelle de 1% dans MobilCom. Au 31 décembre 2005, le résultat de cession avant impôt correspondant s'élève à 265 millions d'euros (voir notes 8, 15, 16 et 33).

- ***Cession des activités câble***

Le 31 mars 2005, faisant suite à l'annonce du 22 décembre 2004, France Télécom, Groupe Canal+ et TDF ont cédé leurs activités de réseaux câblés au consortium Ypso contrôlé par le gestionnaire de fonds Cinven et détenu à hauteur de 10% par le câblo-opérateur Altice. Au 31 décembre 2005, le résultat de cession avant impôt correspondant s'élève à 18 millions d'euros (voir notes 4 et 32).

Dans le cadre de cette transaction, France Télécom a cédé au Groupe Ypso, pour un montant total de 348 millions d'euros, sa filiale France Télécom Câble, ainsi que les réseaux câblés qu'elle possédait et qui étaient exploités par France Télécom Câble ou par NC Numéricâble, filiale du Groupe Canal+. Par ailleurs, France Télécom détient, de même que Groupe Canal+, 20% dans la société Ypso pour un montant non significatif. La participation de France Télécom dans Ypso fait l'objet de promesses de vente et d'une promesse d'achat (voir note 32). Sur le tableau des flux de trésorerie consolidé, l'opération est présentée nette d'un prêt d'actionnaire d'un montant de 37 millions d'euros accordé par France Télécom à Ypso Holding. Ce prêt d'actionnaire a été remboursé en décembre 2005 dans le cadre d'un refinancement d'Ypso qui a permis à France Télécom d'encaisser 76 millions d'euros. En janvier 2006, France Télécom a cédé sa participation dans Ypso et de ce fait, les promesses d'achat et de vente sont devenues caduques .

Dans le cadre de cette transaction, France Télécom s'est engagée à ne pas distribuer de programmes audiovisuels par des réseaux câblés en France (à l'exclusion de l'ADSL en particulier) pour une durée de deux ans.

- ***Cession de 8% du capital de PagesJaunes***

Le 10 février 2005, France Télécom a cédé 22 303 169 actions, soit 8% de sa participation dans le capital de PagesJaunes à des investisseurs institutionnels par le biais d'une offre de placement accéléré pour un montant de 440,5 millions d'euros. A la suite de cette opération, la participation de France Télécom dans le Groupe PagesJaunes a été ramenée à 54%. Au 31 décembre 2005, le résultat de cession avant impôt correspondant s'élève à 386 millions d'euros.

- ***Cession Tower Participations***

Le 27 janvier 2005, conformément à l'accord du 8 novembre 2004, France Télécom a cédé sa participation dans Tower Participations SAS pour un montant de 400 millions d'euros. Au 31 décembre 2005, le résultat avant impôt correspondant s'élève à 377 millions d'euros (voir notes 8, 15 et 32).

- ***Cession d'Intelsat***

Le 28 janvier 2005, Intelsat a annoncé la fusion d'Intelsat et du Holding Zeus. Dans le cadre de cette transaction, France Télécom a cédé l'intégralité de sa participation dans Intelsat (5,4%) pour un montant de 164 millions de dollars US. Le résultat de cession avant impôt correspondant s'élève à 51 millions d'euros (voir notes 8 et 16).

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004

Principales acquisitions

- ***Acquisitions d'actions Orange S.A. dans le cadre d'offres publiques***

A l'issue de la décision de la Cour d'Appel de Paris de rejeter les recours de certains actionnaires minoritaires, France Télécom a finalisé l'opération de retrait obligatoire le 23 avril 2004 portant sa participation dans le capital d'Orange à 100%.

Au 31 décembre 2004, l'écart d'acquisition correspondant à la participation complémentaire de 1,0% de France Télécom dans Orange S.A. s'élève à 249 millions d'euros.

- ***Acquisitions d'actions Wanadoo S.A. dans le cadre d'offres publiques***

France Télécom a initié le 25 février 2004 une offre publique mixte simplifiée d'achat et d'échange (OPM) portant sur les actions de la société Wanadoo. A l'issue de l'OPM, France Télécom a acquis, le 3 mai 2004, 370 267 396 actions complémentaires de Wanadoo portant sa participation à 1 426 228 769 actions, représentant 95,9% du capital. Cette acquisition a été rémunérée par 64 796 795 actions nouvelles France Télécom, représentant un coût d'acquisition de 1 344 millions d'euros sur la base du cours de bourse de France Télécom du 28 avril 2004, date de publication de l'avis du Conseil des Marchés Financiers (CMF) constatant la clôture de l'Offre, soit 20,75 euros, et par 1 805 millions d'euros en numéraire.

Le 29 juin 2004, France Télécom a déposé un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire sur les actions Wanadoo au prix de 8,86 euros par action. L'Offre Publique de Retrait s'est déroulée du 12 au 23 juillet 2004 et le retrait obligatoire est intervenu le 26 juillet 2004. 62 429 567 actions ont été acquises pour un montant de 553 millions d'euros portant la participation de France Télécom à 100% du capital de Wanadoo.

Les frais relatifs à ces acquisitions ont été activés en frais d'acquisition de titres pour 15 millions d'euros (montant avant impôt).

Au 31 décembre 2004 , l'écart d'acquisition correspondant à la participation complémentaire de 29,1% de France Télécom dans Wanadoo S.A., hors dilution, s'élève à 1 276 millions d'euros.

Autres variations de périmètre

- ***Tele Invest***

Le 12 octobre 2004, France Télécom a acquis 10% moins une action du capital de TP SA détenu jusqu'alors par Tele Invest. Le prix versé par France Télécom à Tele Invest s'est élevé à 1 902 millions d'euros et a permis à cette dernière de rembourser intégralement sa dette du même montant. Les titres Tele Invest ont été déconsolidés suite à cette opération.

Principales cessions

- ***STMicroelectronics***

Le 9 mars 2004, France Télécom a remboursé de manière anticipée la totalité des obligations à option d'échange en actions STMicroelectronics N.V. (STM) à échéance du 17 décembre 2004. Le 3 décembre 2004, France Télécom a indirectement cédé sous forme d'une cession de bloc les 30 millions d'actions initialement sous jacentes à cet emprunt. France Télécom a ainsi indirectement cédé l'intégralité de la participation disponible à cette date dans STM, soit 3,3% du capital de la société. L'impact net sur la trésorerie de cette opération s'élève à 472 millions d'euros ; le résultat de cession avant impôt est de 249 millions d'euros (voir note 8).

Au 31 décembre 2004, France Télécom détient indirectement via FT1CI, 26,42 millions d'actions STM qui sont sous jacentes à une obligation remboursable en actions STM à échéance du 6 août 2005.

- ***Radianz***

Conformément à l'accord signé le 21 octobre 2004, Equant a cédé sa participation de 49% dans Radianz à Reuters, son partenaire dans la joint venture, pour un montant de 110 millions de dollars US en numéraire. Ce contrat dégage Equant de ses obligations de financement futures et met fin à tous les accords de partenariat.

Au 31 décembre 2004, l'impact net sur la trésorerie relatif à cette cession s'élève à 89 millions d'euros et le résultat de cession avant impôt est de 73 millions d'euros (voir note 8).

- ***Orange Danemark***

Conformément à l'accord signé le 7 juillet 2004, Orange a cédé le 11 octobre 2004 à la société TeliaSonera 100% de ses activités au Danemark exercées à travers Orange A/S. Cette opération s'est traduite par un encaissement de 610 millions d'euros. Le montant de la plus-value réalisée avant impôt est de 38 millions d'euros (voir note 8). Dans le cadre de cette cession, France Télécom a accordé des garanties d'actif et passif plafonnées à 90 millions d'euros.

- ***BITCO (Thaïlande)***

Le 2 mars 2004, Orange a conclu avec ses partenaires dans BITCO, True Corporation Public Company Limited (ex Telecom Asia) et CP Group, un accord en vue de la cession partielle de sa participation dans cette société. Le 29 septembre 2004, les parties ont finalisé cette cession portant sur 39% des actions de BITCO au prix de 1 baht thaïlandais. Orange a ainsi réduit de 49% à 10% sa participation dans le capital de BITCO (voir note 16).

Dans le cadre de cette transaction, Orange a été totalement libérée de ses obligations et engagements liés au crédit relais contracté en 2002 par TA Orange Company Limited, filiale à 99,9% de BITCO.

- ***PagesJaunes***

Conformément aux intentions annoncées dans le cadre de l'offre publique mixte visant les actions de Wanadoo, et à la Note d'Opération ayant reçu le visa n° 04-614 de l'AMF le 21 juin 2004, Wanadoo a placé en juillet 2004, à l'occasion de l'admission au Premier marché d'Euronext Paris des actions constituant le capital de la société PagesJaunes SA, 101 200 000 actions existantes, soit 36,9% du capital. Le prix d'introduction des actions était de 14,4 euros pour les investisseurs institutionnels et 14,1 euros pour les particuliers. En outre, l'offre d'actions nouvelles résultant des augmentations de capital réservées aux salariés, concomitantes au placement, s'est élevée à 4 739 610 actions. A l'issue de ces opérations, France Télécom détient, au 31 décembre 2004, 62% du capital de PagesJaunes S.A.

Au 31 décembre 2004, l'impact net sur la trésorerie relatif à cette cession s'élève à 1 443 millions d'euros et le résultat de cession avant impôt s'élève à 199 millions d'euros (voir note 8).

- ***Noos***

Le 15 juin 2004, France Télécom a cédé sa participation non consolidée de 27% dans Suez-Lyonnaise Télécom (Noos) à Suez pour le prix de 1 euro. Cette participation était évaluée à une valeur nulle dans les comptes de France Télécom au 1er janvier 2004. Aucune garantie contractuelle n'a été donnée par France Télécom à l'occasion de cette cession.

NOTE 5 - CHIFFRE D'AFFAIRES

	Période close le		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Services de Communication Personnels (a)	**27 745**	**23 535**	**20 564**
France	9 882	9 773	8 365
Royaume-Uni	5 874	5 832	5 833
Espagne	3 353	536	-
Pologne	1 934	1 598	1 247
Autres	6 920	5 991	5 290
Eliminations intra-secteur	(218)	(195)	(171)
Services de Communication Résidentiels (b)	**22 487**	**22 534**	**22 440**
France	17 657	17 718	18 002
Pologne	3 048	3 141	3 011
Autres	2 005	1 837	1 584
Eliminations intra-secteur	(223)	(162)	(157)
Services de Communication Entreprises (c)	**7 652**	**7 785**	**8 235**
Téléphonie fixe et services de données classiques	4 063	4 726	5 542
Services de réseaux avancés	1 879	1 702	1 442
Intégration et infogérance d'applications critiques de communications	836	747	640
Autres services Entreprises	874	610	611
Eliminations inter-secteurs (d)	**(6 182)**	**(5 772)**	**(5 954)**
Total (a)+(b)+(c)+(d)	**51 702**	**48 082**	**45 285**

La quasi-totalité du chiffre d'affaires de France Télécom est composée de prestations de services.

NOTE 6 - CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

6.1 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

	Période close le		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Effectif moyen (1) (équivalent temps plein)	**189 028**	**191 775**	**199 547**
Salaires et charges (a)	**(8 592)**	**(8 464)**	**(8 574)**
Dont -Traitements et salaires	(6 460)	(6 385)	(6 488)
- Charges sociales	(2 157)	(2 120)	(2 314)
- Production immobilisée (2)	547	543	505
- Autres charges de personnel (3)	(522)	(502)	(277)
Participation (b)	**(346)**	**(349)**	**(250)**
Rémunérations en actions (c)	**(30)**	**(158)**	**(374)**
Dont -Offre réservée aux salariés	0	(106)	(248)
- Stock options	(30)	(52)	(126)
Total (a) + (b) + (c)	**(8 968)**	**(8 971)**	**(9 198)**

(1) Dont environ 38,2% de fonctionnaires de l'Etat français au 31 décembre 2006 (39,7% au 31 décembre 2005 et 42,5% au 31 décembre 2004).
(2) La production immobilisée correspond aux charges de personnel incluses dans le coût des immobilisations produites par le Groupe.
(3) Dont autres indemnités et avantages court terme (315 millions d'euros au 31 décembre 2006) et taxes assises sur les salaires (162 millions d'euros au 31 décembre 2006).

6.2 Achats externes

Les achats externes se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Période close le		
	31 décembre 2006	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Charges commerciales (1)	(7 780)	(6 442)	(5 660)
Achats et reversements aux opérateurs	(8 053)	(7 440)	(6 222)
Autres achats externes (2)	(6 976)	(6 041)	(5 768)
Total achats externes	**(22 809)**	**(19 923)**	**(17 650)**

(1) Les charges commerciales incluent (i) les achats de terminaux et autres produits vendus, (ii) les commissions de distribution et les dépenses de publicité, promotion, sponsoring et changement de marque. Les dépenses de publicité, promotion, sponsoring et changement de marque représentent (1 305) millions d'euros au 31 décembre 2006, (1 170) millions d'euros au 31 décembre 2005 et (1 063) millions d'euros au 31 décembre 2004.
(2) Les autres achats externes incluent les frais généraux, les charges immobilières, les charges de sous-traitance d'exploitation et maintenance technique, les charges informatiques, les coûts des matériels, les charges de sous-traitance des centres d'appels, nets de la production immobilisée sur biens et services.

6.3 Autres produits opérationnels

(en millions d'euros)	Période close le		
	31 décembre 2006	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Total autres produits opérationnels (1)	**473**	**410**	**562**

(1) Les autres produits opérationnels incluent entre autres, des intérêts de retard sur créances clients, des produits sur créances clients amorties, le produit de service universel, des produits sur dommages aux lignes et des pénalités et remboursements reçus.

6.4 Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Période close le		
	31 décembre 2006	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Impôts, taxes et versements assimilés (1)	(1 586)	(1 317)	(1 239)
Pertes sur créances clients	(316)	(332)	(326)
Autres charges et variations de provisions (2)	(333)	(503)	(542)
Total autres charges opérationnelles	**(2 235)**	**(2 152)**	**(2 107)**

(1) Dont taxe professionnelle pour (1 047) millions d'euros au 31 décembre 2006, (1 022) millions d'euros au 31 décembre 2005 et (1 002) millions d'euros au 31 décembre 2004.

(2) Les autres charges incluent principalement des charges, des dotations et reprises de provisions (utilisées et non utilisées) liées à des pénalités, litiges, redevances et brevets. Comprend notamment, en 2006, une reprise de provision de 129 millions d'euros correspondant à des avantages postérieurs à l'emploi (voir notes 3 et 26). Avant le transfert de la gestion des œuvres sociales et culturelles au Comité d'entreprise de France Télécom, certains avantages sociaux dont bénéficiaient les retraités de France Télécom étaient directement gérés par l'entreprise et avaient fait l'objet d'une provision conformément aux dispositions de IAS 19. En conséquence de ce transfert France Télécom considère avoir mis fin à ses obligations légales et implicites relatives à ces avantages postérieurs à l'emploi et a donc repris au deuxième semestre 2006 la provision de 129 millions antérieurement constituée. Sont également incluses en 2005, la charge liée à l'amende du Conseil de la Concurrence de (256) millions d'euros et la reprise de provision FTM Liban de 199 millions d'euros (voir notes 3 et 33) et en 2004, la reprise de provision Mobilcom de 121 millions d'euros.

NOTE 7 - PERTES DE VALEUR

Les tests sont réalisés annuellement ou lorsque des indicateurs de dépréciation se manifestent. Cette note présente les principales évolutions des unités génératrices de trésorerie (UGT) identifiées au sein du groupe France Télécom, les groupes d'unités génératrices de trésorerie au niveau desquels sont testés, le cas échéant, les écarts d'acquisition, ainsi que les principales hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables.

7.1 Evolution de la définition des unités génératrices de trésorerie et des regroupements

Définition des unités génératrices de trésorerie

Le groupe France Télécom est découpé au 31 décembre 2006 en 33 unités génératrices de trésorerie qui correspondent généralement à une activité dans un pays. Chacune représente le plus petit groupe d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie associées à d'autres actifs. Les UGT se répartissent par secteur d'activité (niveau primaire de l'information sectorielle) comme suit :

			Période close le
	31 décembre 2006	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Services de Communications Personnels	21	21	20
Services de Communication Résidentiels	10	10	10
Services de Communication Entreprises (1)	2	4	4
Total	**33**	**35**	**34**

(1) Au 31 décembre 2006, en raison de l'absorption des activités de Transpac au sein des activités Entreprises de France Télécom, ainsi que de l'intégration des activités d'Equant sur ce même périmètre, 3 UGT ont été fusionnées. La seconde UGT du secteur Services de Communication Entreprises correspond aux activités du sous-groupe Globecast.

Evolution du niveau de test des écarts d'acquisition

Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisitions reconnus lors de regroupements d'entreprises sont affectés aux UGT ou aux groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Ces UGT ou regroupements d'UGT représentent le niveau de suivi de ces actifs pour les besoins de gestion interne. En cas de regroupements, ceux-ci sont effectués au sein d'un secteur d'activité ou d'un secteur géographique tel que permis par la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs". Les principaux écarts d'acquisition sont testés sur les UGT ou regroupements d'UGT suivants :

Période close le	
31 décembre 2006	**31 décembre 2005 et 31 décembre 2004**
Ecart d'acquisition Orange : Testé au niveau de chacune des UGT, faisant partie historiquement du sous-groupe Orange (services de Communication Personnels en France, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Suisse, en Belgique, en Roumanie,…).	*Ecart d'acquisition Orange* : Testé au niveau du regroupement de 16 UGT attachées au secteur Services de Communication Personnels correspondant au périmètre de l'ancien sous-groupe Orange.
Ecart d'Acquisition Amena : Testé au niveau de l'UGT Services de Communication Personnels en Espagne.	*Ecart d'Acquisition Amena* : Testé au niveau de l'UGT Services de Communication Personnels en Espagne.
Ecart d'acquisition Wanadoo : Testé au niveau de chacune des unités génératrices de trésorerie, faisant partie historiquement du sous-groupe Wanadoo (Services de Communication Résidentiels en France, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Espagne).	*Ecart d'acquisition Wanadoo* : Testé au niveau du regroupement de 4 UGT attachées au secteur Services de Communication Résidentiels intégrant le périmètre de l'ancien sous-groupe Wanadoo.
Ecart d'acquisition du sous-groupe TP : Testé au niveau du regroupement de 2 UGT correspondant aux activités mobiles et fixes en Pologne.	*Ecart d'acquisition du sous-groupe TP :* Testé au niveau du regroupement de 2 UGT correspondant aux activités mobiles et fixes en Pologne.
	Ecart d'acquisition du sous-groupe PagesJaunes : Testé au niveau du regroupement de 3 UGT correspondant aux activités annuaires en Europe.

Le niveau d'appréciation des retours sur investissement ayant évolué, le niveau de test des dépréciations des écarts d'acquisition est modifié. Jusqu'au 30 juin 2006, les écarts d'acquisition des 16 activités mobiles (correspondant aux 16 UGT), qui faisaient partie du sous-groupe rassemblé sous Orange S.A. en 2000, étaient testés au niveau de l'ensemble ainsi constitué. De la même manière, les 4 activités Internet haut débit, qui faisaient partie du sous-groupe Wanadoo étaient testées au niveau de cet ensemble. A l'intérieur de chaque métier, la revue du retour sur investissement est désormais réalisée au niveau de chaque pays. Conformément aux principes présentés en note 2.3.7, ceci conduit à réallouer les écarts d'acquisition de ces précédents sous-groupes sur chacune des UGT de ses sous-ensembles. Cette allocation a été faite au prorata des justes valeurs de chacune de ces unités déterminée au 30 novembre 2006, date de réalisation du test de dépréciation.

Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2006 des UGT et regroupements d'UGT testés :

Les valeurs nettes comptables des UGT et des groupes d'UGT comprennent les écarts d'acquisitions, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie issues de regroupements d'entreprises (à l'exception de la marque Orange, faisant l'objet d'un test spécifique) et les actifs à durée de vie finie (actifs corporels, actifs incorporels et besoin en fonds de roulement net). Les valeurs nettes comptables sont communiquées aux bornes des UGT et des regroupements d'UGT, c'est à dire en conservant les éléments comptables associés à des transactions avec d'autres UGT ou regroupements d'UGT.

(en millions d'euros)	**Ecart d'acquisition**		**Immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie** [1]
	(valeur nette au bilan)	Dont dépréciation	
SCP en France	12 852		
SCP au Royaume-uni	1 662	2 350	
SCP en Espagne	4 841		
SCP en Suisse	621		
SCP en Roumanie	1 806		
SCP en Belgique	934		
SCP en Slovaquie	712		
SCR en France	2 142		
SCR au Royaume-uni	325		
SCR en Espagne	248		
Pologne (SCP et SCR)	2 781	275	208
SCE	308		
Autres	2 285	175	4 214
Total	**31 517**	**2 800**	**4 422**

(1) Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont principalement constituées par les marques Orange et Telekomunikacja valorisées dans le bilan du groupe France Télécom.

7.2 Hypothèses clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables des principales UGT et regroupements d'UGT

Base de construction des valeurs recouvrables :

La valeur recouvrable se définit comme la plus haute de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Pour chacune de ces UGT, France Télécom a déterminé une juste valeur diminuée des coûts de sortie et une valeur d'utilité :

– les justes valeurs diminuées des coûts de sortie ont été estimées représentatives du montant que le Groupe pourrait obtenir lors de la cession de l'UGT. Cette juste valeur, mesurée en date du 30 novembre 2006, est estimée à partir de : (i) la valeur actualisée des flux de trésorerie sur 5 ans plus une valeur terminale établie sur la base d'un taux de croissance perpétuelle stable, (ii) des multiples de revenus et d'EBITDA 2006 de sociétés comparables avec application d'une prime de contrôle, et (iii) des multiples de revenus et d'EBITDA de transactions comparables appliqués aux mêmes grandeurs 2006.

– les valeurs d'utilité correspondent à la valeur actualisée d'une estimation des flux de trésorerie futurs sur la base des budgets et plans à 3/5 ans extrapolés au delà de cet horizon en leur appliquant un taux de croissance perpétuelle stable (ou décroissant sur 2 à 3 ans) qui n'excède pas le taux de croissance moyen attendu à long terme pour le secteur d'activité.

Principales hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables :

Dans les secteurs d'activité télécommunications, les hypothèses clés utilisées pour la détermination des valeurs d'utilité sont de nature similaire. Parmi ces hypothèses clés figurent :

– le niveau de marché, le taux de pénétration des offres et la part de marché, les décisions des régulateurs en terme de prix des services aux clients et d'accessibilité et de tarification des fournitures d'accès entre opérateurs, les niveaux des dépenses commerciales nécessaires pour faire face au rythme de renouvellement des produits et au positionnement des intervenants existants ou entrants sur le marché, l'effet sur les coûts de l'évolution du chiffre d'affaires,

– le niveau des dépenses d'investissements dont l'évolution peut être affectée par le déploiement de nouvelles technologies.

Les valeurs assignées à chacun de ces paramètres sont le reflet de l'expérience passée, affectée des évolutions anticipées sur la période du plan. Par ailleurs, ces valeurs peuvent être affectées par des évolutions non prévisibles des systèmes politiques, économiques et juridiques de certains pays.

D'autres hypothèses influencent la détermination de la valeur recouvrable. Elles sont résumées dans le tableau ci-après :

Principales UGT et principaux regroupements d'UGT	SCP en France	SCP au Royaume-Uni	SCP en Espagne	SCR en France	SCE hors Globecast, Globecast	SCR Pologne, SCP Pologne
Base retenue pour la valeur recouvrable	Juste Valeur	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Juste valeur	Juste valeur	Valeur d'utilité
Source retenue	Budget et plans	Budget et plans	Budget et plans	Budget	Budget	Budget et plans
	Flux de trésorerie projetés à 5 ans	Flux de trésorerie projetés à 5 ans	Flux de trésorerie projetés à 5 ans	Multiples d'EBITDA	Multiples d'EBITDA	Flux de trésorerie projetés à 5 ans
Taux de croissance à l'infini	1,0%	2,0%	2,0%	N/A	N/A	0,0% à 3,0%
Taux d'actualisation après impôt [1]	8,5%	9,0%	8,5%	N/A	N/A	11,3%

[1] Au taux d'actualisation après impôt correspond un taux d'actualisation avant impôt défini par les normes en vigueur et utilisé pour la détermination des valeurs d'utilité : 11,7% pour SCP Royaume-Uni, 11,3% pour SCP en Espagne, 11,7% pour SCR Pologne et 11,6% pour SCP Pologne.

Parmi les principales UGT (ou regroupement d'UGT) ci dessus,

– SCR et SCP en Pologne et SCP au Royaume-Uni font l'objet d'une dépréciation (voir infra),

– Pour SCP France, SCR France et SCE hors Globecast, le Groupe estime improbable une variation des paramètres de valorisation qui ramènerait la valeur recouvrable de ces entités à leur valeur comptable,

– Pour SCP Espagne dont la valeur d'utilité à 100% excède la valeur comptable de plus de 400 millions d'euros, un taux d'actualisation supérieur de 0,3% à celui retenu ou un taux de croissance à l'infini inférieur de 0,4% à celui retenu ramènerait la valeur d'utilité de l'UGT à sa valeur comptable.

7.3 Dépréciations enregistrées, nettes de reprises

	Période close le								
(en millions d'euros)	31 décembre 2006			31 décembre 2005			31 décembre 2004		
	Ecart d'acquisition	Actif à durée de vie finie	Actif à durée de vie indéfinie	Ecart d'acquisition	Actif à durée de vie finie	Actif à durée de vie indéfinie	Ecart d'acquisition	Actif à durée de vie finie	Actif à durée de vie indéfinie
SCP au Royaume Uni	(2 350)								
SCP aux Pays-Bas	(175)								
Pologne (SCP et SCR)	(275)	(21)		(11) [1]	6				
Espagne			(14)			(345)			
SCE [2]						(191)	(534)	(184)	
Autres		(70)			(38)			5	
Total	**(2 800)**	**(91)**	**(14)**	**(11)**	**(32)**	**(536)**	**(534)**	**(179)**	**-**

(1) Au titre de Wirtualna Polska (voir note 4).
(2) Au titre d'Equant.

La dépréciation enregistrée sur l'UGT des Services de Communication Personnels au Royaume-Uni pour (2 350) millions d'euros résulte principalement de la modification du niveau d'appréciation du retour sur investissement des écarts d'acquisition évoqués au paragraphe 7.1. L'allocation des écarts d'acquisition de l'ancien sous-groupe Orange a significativement augmenté la valeur nette comptable des actifs de cette unité génératrice de trésorerie. La dépréciation constatée sur les Services de Communications Personnels aux Pays-Bas est de même origine.

Pour la Pologne, cette dépréciation est fondée sur le business plan préparé par le management de la société et résulte d'un relèvement du taux d'actualisation porté à 11,3% (contre 9,5% pour le fixe et 10,5% pour le mobile précédemment), pour tenir compte de l'incertitude générée par l'environnement réglementaire local. Les taux de croissance à long terme restent inchangés (0% pour les activités du fixe et 3% pour les activités du mobile).

Dans le cadre du programme NExT, un certain nombre de marques acquises lors de regroupements d'entreprises ont été abandonnées. Ces marques ont fait l'objet d'une dépréciation spécifique ou d'un amortissement accéléré sur leur durée de vie résiduelle. Il s'agit de la marque Equant pour (191) millions d'euros au 31 décembre 2005 et de la marque Amena pour (345) millions d'euros au 31 décembre 2005 et pour (14) millions d'euros au 31 décembre 2006.

NOTE 8 - RESULTAT DE CESSION D'ACTIFS

Les principales cessions d'actifs sont décrites en note 4.

	Période close le		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Cession des activités câble	84	18	-
Echange de titres Sonaecom	25	113	-
Autres cessions de titres	10	30	51
Cession Tower Participations	-	377	-
Cession d'actions Mobilcom	-	265	-
STMicroelectronics	-	162	249
Eutelsat (plus-value différée en 2003)	-	74	-
Cession d'Intelsat	-	51	-
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(24)	43	46
Cession Radianz	-	-	73
Cession Pramindo	-	-	57
Cession Orange Danemark	-	-	38
Résultats de dilution	-	4	51
Autres [1]	2	(48)	158
Total	**97**	**1 089**	**723**

[1] Comprend principalement les dépréciations sur titres et créances de participations non consolidées. Au 31 décembre 2004, essentiellement liés à la liquidation de sociétés, dont 61 millions d'euros au titre de Telinvest.

NOTE 9 - COUT DES RESTRUCTURATIONS

Le coût des restructurations net des reprises de provision pour restructuration se décompose comme suit :

	Période close le		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Coûts de mobilité vers la sphère publique	(47)	(52)	(25)
Congés de fin de carrière	(280)	(182)	-
Cotisations au Comité d'entreprise au titre des congés de fin de carrière	(13)	(83)	-
Plans de restructuration [1]	(227)	(137)	(156)
Total	**(567)**	**(454)**	**(181)**

[1] Dont au 31 décembre 2006 principalement TP S.A. pour 74 millions d'euros et Orange au Royaume-Uni pour 39 millions d'euros. Dont au 31 décembre 2005 principalement Equant pour 60 millions d'euros. Dont au 31 décembre 2004 principalement TP Group pour 34 millions d'euros et Equant pour 28 millions d'euros.

NOTE 10 - RESULTAT FINANCIER

	Période close le		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Coût de l'endettement financier net [1]	(2 625)	(2 876)	(3 697)
Autres charges financières nettes [2]	(530)	(182)	56
Total charges financières nettes (a)	(3 155)	(3 058)	(3 641)
Gain (perte) de change financier [3] (b)	26	(147)	144
Effet d'actualisation (c)	(122)	(162)	(148)
Résultat financier (a)+(b)+(c)	**(3 251)**	**(3 367)**	**(3 645)**

(1) Comprend les dérivés de taux ainsi que les produits de placement et les produits sur créances (164 millions d'euros au 31 décembre 2006, 168 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 167 millions d'euros au 31 décembre 2004).

(2) Comprend les dividendes reçus, les variations de juste valeur des actifs et passifs évalués à la juste valeur et les charges et produits financiers éventuellement reconnus suite à une restructuration de l'endettement financier. Dont principalement, au 31 décembre 2006, la variation de juste valeur de la garantie de prix donnée aux actionnaires minoritaires de FT España pour (258) millions d'euros (voir notes 4 et 19), l'ajustement de la juste valeur d'un emprunt obligataire pour (189) millions d'euros et l'impact du rachat des TDIRA pour (103) millions d'euros (voir note 21). Dont principalement, au 31 décembre 2005, l'effet de la consolidation de la créance de *carry-back* France Télécom S.A. pour (147) millions d'euros (voir notes 17 et 31). Dont principalement, au 31 décembre 2004, la variation de la juste valeur des ORA STMicroelectronics pour 108 millions d'euros (voir note 4).

(3) Comprend les dérivés de change.

NOTE 11 - IMPOT SUR LES SOCIETES

11.1 Preuve d'impôt Groupe

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôts au 31 décembre 2006. En France, les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition votés, soit 34,43% pour 2006 et les années suivantes.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif sur les activités poursuivies est le suivant :

	Période close le		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Résultat net des activités poursuivies avant impôt	3 737	7 131	5 125
Perte de valeur des écarts d'acquisition	2 800	11	533
Résultat des activités poursuivies avant impôt et perte de valeur des écarts d'acquisition	**6 537**	**7 142**	**5 658**
Taux légal d'imposition	34,43%	34,93%	35,43%
Impôt théorique	**(2 250)**	**(2 494)**	**(2 005)**
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	8	7	11
Comptabilisation des rémunérations en actions	(12)	(69)	(135)
Réappréciation de la recouvrabilité des déficits fiscaux	136	614	(287)
Différence de taux d'impôt	233	147	136
Effet du changement du taux d'impôt local	(271)	-	(230)
Effets des cessions de titres non taxées au taux légal à court terme	14	351	257
Garantie de prix donnée aux actionnaires minoritaires FT España (voir note 4)	(89)	-	-
Autres	51	25	(76)
Impôt effectif	**(2 180)**	**(1 419)**	**(2 329)**

11.2 Impôt au compte de résultat

La décomposition de l'impôt selon les périmètres d'intégration fiscale et pour les autres filiales s'analyse de la façon suivante :

	Période close le		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Groupe fiscal France	**(1 280)**	**(1 245)**	**(1 808)**
- Impôts courants	(22)	0	(70)
- Impôts différés	(1 258)	(1 245)	(1 738)
Groupe fiscal Royaume-Uni	**74**	**33**	**(102)**
- Impôts courants	37	(2)	(189)
- Impôts différés	37	35	87
Groupe fiscal Espagne	**(327)**	**131**	**-**
- Impôts courants	(3)	0	-
- Impôts différés	(324)	131	-
TP Group [(1)]	**(102)**	**(94)**	**(114)**
- Impôts courants	(156)	(163)	(71)
- Impôts différés	54	69	(43)
Autres filiales	**(545)**	**(244)**	**(305)**
- Impôts courants	(447)	(374)	(375)
- Impôts différés	(98)	130	70
Charge d'impôt	**(2 180)**	**(1 419)**	**(2 329)**
- Impôts courants	(591)	(539)	(705)
- Impôts différés	(1 589)	(880)	(1 624)

(1) TP Group ne bénéficie pas d'un régime d'intégration fiscale.

Groupe d'intégration fiscale France

En 2006, la charge d'impôt différé du groupe d'intégration fiscale France se compose principalement de :

la consommation des reports déficitaires pour (1 465) millions d'euros,

la reconnaissance d'impôt différé actif sur la période à hauteur de 416 millions d'euros, à raison d'une réappréciation de leur recouvrabilité.

France Télécom S.A. et ses principales filiales directes ou indirectes font l'objet depuis janvier 2006 d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2000 à 2004 inclus. A ce jour, ce contrôle n'est pas achevé.

En 2005, ainsi qu'en 2004, la charge d'impôt différé du groupe d'intégration fiscale France tenait compte également de la consommation des reports déficitaires et, dans une moindre mesure, de l'horizon de recouvrabilité. Concernant l'exercice 2004 plus particulièrement, la charge d'impôt différé incluait la perte des reports déficitaires de Wanadoo S.A. et de Wanadoo France et les effets du changements du taux d'impôt sur les sociétés en France.

Groupe fiscal Espagne

Au 31 décembre 2006, la charge d'impôt comprend notamment l'effet de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés en Espagne pour (271) millions d'euros. En 2005, le produit d'impôt provenait essentiellement de l'effet fiscal de l'abandon de la marque Amena (121 millions d'euros).

11.3 Impôt au bilan

	Période close le				
	31 décembre 2006			31 décembre 2005	31 décembre 2004
(en millions d'euros)	Actif	Passif	Net	Net	Net
Groupe fiscal France					
- Impôts courants	194	33	161 [1]	249 [2]	(33)
- Impôts différés [3]	6 667	-	6 667	7 950	9 144
Groupe fiscal Royaume-Uni					
- Impôts courants	27	-	27	(10)	(69)
- Impôts différés	-	1 567	(1 567)	(1 588)	(1 572)
Groupe fiscal Espagne					
- Impôts courants	1	-	1	1	-
- Impôts différés	1 470	2	1 468	894	-
TP Group [4]					
- Impôts courants	2	121	(119)	(17)	30
- Impôts différés	26	22	4	(49)	(118)
Activités cédées					
- Impôts courants	-	-	-	(11)	(66)
- Impôts différés	-	-	-	28	26
Autres filiales					
- Impôts courants	23	312	(289)	(236)	(205)
- Impôts différés	88	159	(71)	65	11
Total impôts au bilan					
- Impôts courants	247	466	(219)	(24)	(343)
- Impôts différés	8 250	1 749	6 501	7 300	7 491

(1) Dont 139 millions d'euros au titre du *carry-back* 2001 a échéance 2007.
(2) Dont 235 millions d'euros au titre du *carry-back* 2000 à échéance 2006.
(3) Au 31 décembre 2006, pour le groupe fiscal France, les impôts différés passifs relatifs aux TDIRA et aux OCEANE (voir note 21) ont été compensés avec les actifs d'impôts différés, à hauteur de 319 millions d'euros.
(4) TP Group ne bénéficie pas d'un régime d'intégration fiscale.

La position bilantielle nette par nature de différence temporaire se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Période close le		
	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	Net	Net	Net
Provisions congés de fin de carrière	887	1 095	1 190
Immobilisations [1]	(1 229)	(2 304)	(1 351)
Reports déficitaires	6 347	7 698	7 224
Autres différences	496	811	428
Impôts différés nets du Groupe	**6 501**	**7 300**	**7 491**

(1) En 2006, du fait de la fusion de FT España, FTOT et Amena, certains actifs reconnus lors de l'allocation du coût de l'acquisition d'Amena sont devenus en partie déductibles fiscalement En 2005, suite à l'acquisition d'Amena, il avait été constaté 1 105 millions d'euros d'impôt différé passif sur l'allocation du coût d'acquisition à la marque, aux licences et aux bases d'abonnés.

Au 31 décembre 2006, les impôts différés actifs non reconnus pour le groupe France Télécom s'élèvent à 6,4 milliards d'euros (7,4 milliards d'euros en 2005).

Les impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reportables ne sont pas reconnus lorsque les faits et circonstances propres à chaque société ou groupe fiscal concernés ne le permettent pas :

– l'horizon des prévisions et les incertitudes de l'environnement économique ne permettent pas d'apprécier le niveau de probabilité attaché à leur consommation comme suffisant,

– les sociétés n'ont pas commencé à utiliser ces pertes,

– l'horizon de consommation prévisible dépasse l'échéance du report autorisée par la législation fiscale,

– il est estimé que l'imputation sur des bénéfices imposables futurs présente un caractère incertain à raison des risques de divergences d'interprétation dans l'application de la législation fiscale.

11.4 Evolution des impôts différés du Groupe nets

	Période close le		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Solde en début de période (position bilantielle active)	**7 300**	**7 491**	**9 154**
Variations de périmètre [1]	(60)	685	1
Constatation en résultat activités poursuivies	(1 589)	(880)	(1 624)
Constatation en résultat activités cédées	(9)	2	2
Constatation en capitaux propres	(13)	42	(29)
Variations de change et autres [2]	872	(40)	(13)
Solde en fin de période (position bilantielle active)	**6 501**	**7 300**	**7 491**

[1] Dont en 2006, (48) millions d'euros au titre des entités jordaniennes correspondant à l'effet de la réévaluation des actifs et passifs effectués dans le cadre du changement de méthode de consolidation.
Dont en 2005, 763 millions d'euros au titre d'Amena et (79) millions d'euros au titre de Sonatel. Au titre d'Amena, les 763 millions d'euros se décomposent en 1 868 millions d'euros d'impôts différés actifs principalement sur des reports déficitaires et en 1 105 millions d'euros d'impôts différés passifs principalement sur l'effet de l'allocation du coût d'acquisition à la marque, aux licences et aux bases d'abonnés. Au titre de Sonatel, le montant correspond à l'effet des bases d'abonnés enregistrées suite à la réévaluation des actifs et passifs effectués dans le cadre du changement de méthode de consolidation.

[2] Dont en 2006, suppression d'un impôt différé passif de 893 millions d'euros par imputation sur l'écart d'acquisition pour 709 millions d'euros (voir note 4) et sur les intérêts minoritaires pour 184 millions d'euros, suite à la fusion FT España, FTOT et Amena.

NOTE 12 - ECARTS D'ACQUISITION

Les principaux écarts d'acquisition des sociétés consolidées par intégration globale et par intégration proportionnelle par secteur d'activités s'analysent de la façon suivante :

	Période close le				
	31 décembre 2006			**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
(en millions d'euros)	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
SCP	27 907	(2 537)	25 370	27 276	21 587
SCR [1]	6 162	(323)	5 839	5 958	5 740
SCE	963	(655)	308	255	32
Annuaires	-	-	-	237	230
Total	**35 032**	**(3 515)**	**31 517**	**33 726**	**27 589**

[1] L'écart d'acquisition de TP Group est présenté au sein du secteur d'activités SCR. Il est testé au niveau du regroupement d'UGT "Pologne" (voir note 7).

L'évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition s'analyse de la façon suivante :

	Période close le		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Solde en début de période	**33 726**	**27 589**	**26 537**
Acquisitions [1]	565	5 471	1 555
Cessions [2]	(248)	(19)	(329)
Perte de valeur [3]	(2 800)	(11)	(534)
Variation de change [4]	265	730	397
Reclassements et autres	9	(34)	(37)
Solde en fin de période	**31 517**	**33 726**	**27 589**

[1] Dont en 2006, FT España pour 386 millions d'euros (voir note 4) et JTC pour 104 millions d'euros (voir note 4). Dont en 2005, Amena pour 4 454 millions d'euros, Orange Slovensko pour 375 millions d'euros, Orange Romania pour 272 millions d'euros et Equant pour 214 millions d'euros (voir note 4). Dont en 2004, 1 276 millions d'euros au titre de l'acquisition des intérêts minoritaires de Wanadoo et 249 millions d'euros dans le cadre de l'Offre de Retrait Obligatoire et du contrat de liquidité d'Orange (voir note 4).

(2) Dont en 2006, 237 millions d'euros liés à la cession de PagesJaunes Groupe (voir note 4). Dont en 2004, 237 millions d'euros liés à la cession d'Orange Danemark et 88 millions d'euros liés à la mise en bourse de 36,9% de PagesJaunes.
(3) Voir note 7.
(4) Au 31 décembre 2006, la variation de change concerne essentiellement Orange au Royaume-Uni pour 272 millions d'euros. Au 31 décembre 2005, la variation de change concerne essentiellement Orange au Royaume-Uni pour 478 millions d'euros et TP Group pour 165 millions d'euros. Au 31 décembre 2004, la variation de change concernait essentiellement TP Group pour 373 millions d'euros (voir note 30).

NOTE 13 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES

	Période close le					
	31 décembre 2006				31 décembre 2005	31 décembre 2004
(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements cumulés	Perte de valeur	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Licences de télécommunications (1)	10 891	(2 433)	-	8 458	8 696	8 024
Marques (2)	5 097	-	(674)	4 423	4 337	4 366
Bases d'abonnés (3)	6 196	(4 055)	(4)	2 137	2 445	186
Logiciels	8 283	(4 787)	(25)	3 471	3 062	2 807
Autres immobilisations incorporelles	1 061	(667)	(170)	224	325	249
Total	**31 528**	**(11 942)**	**(873)**	**18 713**	**18 865**	**15 632**

(1) Voir infra.
(2) La répartition des marques par regroupement d'UGT est présentée en note 7.
(3) Le poste "bases d'abonnés" concerne au 31 décembre 2006, en valeur nette, essentiellement FT España pour 1 796 millions d'euros, Sonatel pour 197 millions d'euros et les entités jordaniennes pour 146 millions d'euros.

L'évolution de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

	Période close le		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Solde en début de période	**18 865**	**15 632**	**15 865**
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles (1)	1 790	1 466	1 025
Effet des variations de périmètre (2)	179	3 901	(162)
Cessions	(13)	(3)	(5)
Dotation aux amortissements des activités poursuivies	(2 372)	(1 975)	(2 013)
Dotation aux amortissements des activités cédées	(5)	(4)	(4)
Perte de valeur (3)	(63)	(553)	(63)
Variation de change (4)	209	422	145
Reclassements et autres (5)	123	(21)	844
Solde en fin de période	**18 713**	**18 865**	**15 632**

(1) Comprend les activités cédées pour 19 millions d'euros au 31 décembre 2006 (7 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 2 millions d'euros au 31 décembre 2004).
(2) En 2006, concerne principalement les entités jordaniennes pour 206 millions d'euros. En 2005, concerne principalement FT España pour 3 569 millions d'euros (bases d'abonnés, licences et marque) et Sonatel et ses filiales pour 315 millions d'euros (voir note 4). En 2004, concerne Orange Danemark pour 146 millions d'euros.
(3) En 2005, concerne essentiellement la perte de valeur sur la marque Amena pour 345 millions d'euros et la dépréciation de la marque Equant pour 191 millions d'euros (voir note 7). En 2004, concerne uniquement Equant, dont principalement la dépréciation de la marque pour 43 millions d'euros (voir note 7).
(4) En 2006, concerne essentiellement Orange Royaume-Uni pour 152 millions d'euros (282 millions d'euros en 2005).
(5) En 2004, concerne essentiellement les reclassements d'immobilisations corporelles à incorporelles (voir note 14).

Informations sur les principales immobilisations incorporelles (licences de télécommunications)

Les obligations de France Télécom dans le cadre de l'attribution des licences sont présentées en note 32.

(en millions d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Durée d'amortissement résiduelle [1]
GSM	*799*	*462*	8,7
UMTS [2]	*6 101*	*5 131*	14,9
Royaume-Uni	**6 900**	**5 593**	
GSM	*188*	*179*	13,2
UMTS [2]	*639*	*582*	13,2
Espagne	**827**	**761**	
GSM	*281*	*266*	14,3
UMTS [2]	*629*	*534*	14,6
France	**910**	**800**	
GSM (2 licences)	*158*	*51*	6,8 à 7,7
UMTS [2]	*426*	*399*	15,9
Pologne	**584**	**449**	
Autres [3]	**1 670**	**854**	
Total licences de télécommunications	**10 891**	**8 458**	

(1) En nombre d'années, au 31 décembre 2006.
(2) Les licences d'exploitation des réseaux mobiles UMTS sont amorties linéairement à compter de la date à laquelle le réseau associé est techniquement prêt pour une commercialisation effective du service.
(3) Principalement les licences aux Pays-Bas, en Belgique et en Egypte.

NOTE 14 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES

	Période close le					
	31 décembre 2006				**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements Cumulés	Perte de valeur	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Terrains et bâtiments	6 354	(2 700)	(461)	3 193	3 255	5 510
Réseaux et terminaux	72 057	(48 298)	(230)	23 529	23 937	19 848
Equipements informatiques	3 536	(2 555)	-	981	945	897
Autres immobilisations corporelles	2 087	(1 486)	(82)	519	433	247
Total	**84 034**	**(55 039)**	**(773)**	**28 222**	**28 570**	**26 502**

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

	Période close le		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Solde en début de période	**28 570**	**26 502**	**28 972**
Acquisitions d'immobilisations corporelles [1] et [2]	5 286	4 679	4 140
Effet des variations de périmètre [3]	148	2 171	(243)
Cessions et mises au rebut	(106)	(305)	(144)
Dotation aux amortissements activités poursuivies	(5 452)	(5 049)	(5 989)
Dotation aux amortissements activités cédées	(4)	(6)	(6)
Perte de valeur [4]	(42)	(15)	(116)
Variation de change [5]	(74)	619	791
Reclassements et autres [6]	(104)	(26)	(903)
Solde en fin de période	**28 222**	**28 570**	**26 502**

(1) Comprend les activités cédées pour 5 millions d'euros au 31 décembre 2006 (5 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 6 millions d'euros au 31 décembre 2004).

(2) Dont acquisitions d'immobilisations financées par location financement pour 37 millions d'euros au 31 décembre 2006 (3 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 24 millions d'euros au 31 décembre 2004).

(3) En 2006, concerne essentiellement les entités jordaniennes pour 174 millions d'euros. En 2005, concerne essentiellement FT España pour 1 870 millions d'euros et Sonatel et ses filiales pour 222 millions d'euros. En 2004 concerne essentiellement la cession d'Orange Danemark pour 250 millions d'euros.

(4) En 2006, concerne principalement FCR Vietnam. En 2004, concerne la dépréciation des actifs corporels d'Equant pour 121 millions d'euros, répartie au prorata des valeurs nettes comptables (voir note 7).

(5) En 2005, la variation de change concerne essentiellement TP group pour 335 millions d'euros et Orange Royaume-Uni pour 90 millions d'euros. En 2004, la variation de change concernait essentiellement TP group pour 816 millions d'euros.

(6) En 2004, concerne essentiellement des reclassements d'immobilisations corporelles en logiciels (voir note 13).

Immobilisations corporelles détenues en crédit bail :

	Période close le	
	31 décembre 2006	**31 décembre 2005**
(en millions d'euros)	**Valeur nette**	**Valeur nette**
Terrains et bâtiments	208	222
Réseaux et terminaux	400	454
Equipements informatiques	19	17
Total	**627**	**693**

Montant des dépenses capitalisées en immobilisations corporelles au titre de l'exercice :

	Période close le	
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**
	Valeur nette	**Valeur nette**
Achats externes	731	621
Frais de personnel	313	352
Autres dépenses capitalisées	19	76
Total	**1 063**	**1 049**

NOTE 15 - TITRES MIS EN EQUIVALENCE

	Période close le		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Solde en début de période	**321**	**370**	**607**
Dividende (1)	(4)	(113)	(2)
Quote-part du résultat net	24	20	30
Effets des variations de périmètre et de structure (2)	33	320	6
Rachats de minoritaires	-	-	12
Sorties/Cessions de titres (3)	(1)	(320)	(278)
Variations de change	-	25	(11)
Reclassements et autres	(13)	19	6
A la clôture de l'exercice	**360**	**321**	**370**

(1) Dont en 2005, 112 millions d'euros de distribution de dividendes au titre de BlueBirds Participations France.

(2) Dont en 2005, 250 millions d'euros au titre de l'échange de titres Sonaecom (voir note 4) et 70 millions d'euros au titre de One GmbH (voir note 16).

(3) Dont en 2005, 221 millions d'euros relatifs à la livraison de titres STMicroelectronics (voir notes 4, 8, 21 et 31) et 93 millions d'euros relatifs à la cession de Tower Participations (voir notes 4, 8 et 32). Dont en 2004, 219 millions d'euros relatifs à la cession des titres STMicroelectronics et 47 millions d'euros au titre de Radianz.

La valeur comptable des titres mis en équivalence s'analyse comme suit :

Société *(en millions d'euros)*	Principales activités	Période close le % d'intérêt 31 décembre 2006	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Tower Participations SAS [1]	Télédiffusion et transmission audiovisuelle	-		-	93
BlueBirds Participations France	Holding détentrice d'une participation indirecte dans Eutelsat Communications	20,0	26	6	52
FT1CI [1]	Holding des investissements dans STMicroelectronics	-		-	196
Sonaecom [1]	Opérateur de téléphonie au Portugal	19,2	273	250	-
MobilCom [2]	Opérateur de téléphonie en Allemagne	-	-	-	0
One GmbH [3]	Opérateur de téléphonie en Autriche	17,5	42	55	-
Autres		-	19	10	29
Total			**360**	**321**	**370**

(1) Sociétés cédées ou acquises au cours de l'exercice 2005 (voir note 4).
(2) Cession au cours de l'exercice 2005 de 27,3% (voir note 4). Le 1% de participation résiduelle est reclassé en actifs disponibles à la vente (voir note 16).
(3) Voir note 16.

NOTE 16 - ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE

Les actifs disponibles à la vente de France Télécom sont les suivants :

(en millions d'euros)	% intérêt	Période close le 31 décembre 2006 Juste valeur	31 décembre 2005 Juste valeur	31 décembre 2004 Juste valeur
Bull SA [1] et autres instruments	10,1%	59	94	47
Intelsat	-	-	-	105
Optimus (Portugal)	-	-	-	142
One GmbH (ex Connect Austria)	-	-	-	98
Mobilcom [1] et [2]	1%	15	12	-
Fonds d'investissements [3]	-	54	60	91
Autres sociétés	-	50	56	116
Total des participations non consolidées		**178**	**222**	**599**
Dépôts liés aux opérations de désendettement de fait et opérations croisées de location *(QTE Leases)* [4]	-	106	-	-
Autres placements à la juste valeur [5]	-	54	41	16
Total actifs disponibles à la vente		**338**	**263**	**615**

(1) Société cotée.
(2) Participation résiduelle suite à la cession des titres en 2005 (voir notes 4 et 15).
(3) Principalement dans le cadre de la recherche et développement.
(4) En 2006, comprend respectivement 30 et 76 millions d'euros au titre de *QTE leases* d'Orange Suisse et de France Télécom S.A. Les dépôts, générés dans le cadre d'opérations spécifiques compensent en partie la dette brute associée à ces opérations. Ces dépôts sont intégrés dans l'endettement financier net (voir notes 19 et 32).
(5) Sont classés en actifs disponibles à la vente les valeurs mobilières de placement et les placements détenus à plus d'un an.

Le tableau ci-dessous présente la variation des actifs disponibles à la vente :

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Solde en début de période	**263**	**615**	**727**
Variation de juste valeur [1]	(5)	(1)	(28)
Autres variations [2]	80	(351)	(84)
Solde en fin de période	**338**	**263**	**615**

(1) Enregistré en capitaux propres dans la réserve des actifs disponibles à la vente (voir note 30).

(2) A compter de 2006, certains actifs liés aux *"QTE Leases"*, précédemment inclus dans les "Autres actifs financiers et dérivés non courants" sont présentés en "Actifs disponibles à la vente" (voir note 17). En 2005, concerne principalement (i) la cession de titres d'Intelsat (voir note 4), (ii) l'échange de titres Optimus contre des titres Sonaecom (voir note 4 et 15) et (iii) la consolidation par mise en équivalence de One GmbH, à compter du 1er janvier 2005 (voir note 15). En 2004, concerne principalement la cession de titres d'organismes satellitaires.

NOTE 17 - AUTRES ACTIFS FINANCIERS ET DERIVES

17.1 Autres actifs financiers et dérivés non courants

	Période close le				
	31 décembre 2006			31 décembre 2005	31 décembre 2004
(en millions d'euros)	Brut	Provision	Net	Net	Net
Dépôts de garantie versés [1]	459	-	459	639	1 129
Créances de *carry back* [2]	-	-	-	139	1 706
Dépôts liés aux opérations de désendettement de fait et opérations croisées de location (*QTE leases*) [1] et [3]	96	-	96	233	760 [4]
Autres [5]	497	(146)	351	356	506
Total prêts et créances (a)	**1 052**	**(146)**	**906**	**1 367**	**4 101**
Dérivés actifs non courants [1]	81	-	81	139	184
Total actifs financiers à la juste valeur (b)	**81**	**-**	**81**	**139**	**184**
Autres actifs financiers et dérivés non courants (a)+(b)	**1 133**	**(146)**	**987**	**1 506**	**4 285**

(1) Ces éléments sont intégrés dans l'endettement financier net (voir note 19).

(2) En 2005, comprend une créance de *carry back* France Télécom S.A. reconnue au titre de l'exercice 2001 pour 139 millions d'euros, reclassée en "Impôt courant" en 2006 (voir note 11). En 2004, comprend une créance de *carry back* France Télécom S.A. reconnue au titre de l'exercice 2001 pour 1 471 millions d'euros, déconsolidée en 2005 (voir notes 31 et 32) et une créance de *carry back* France Télécom S.A. reconnue au titre de l'exercice 2000 pour 235 millions d'euros, reclassée en "Impôt courant" en 2005 (voir note 11).

(3) En 2006,concerne uniquement Orange Suisse. En 2005, comprend respectivement 146 et 80 millions d'euros au titre d'Orange Suisse et de France Télécom S.A. (127 et 69 millions d'euros en 2004). Ces dépôts, générés dans le cadre d'opérations spécifiques, compensent en partie la dette brute associée à ces opérations (voir notes 19 et 32).

(4) Les dépôts réalisés dans le cadre des opérations d'*in substance defeasance* d'Orange au Royaume-Uni (564 millions d'euros au 31 décembre 2004) ont été remboursés au cours du premier semestre 2005 à la suite de la mise en place d'une garantie à première demande.

(5) Il s'agit principalement de dépôts de garantie et prêts divers ainsi que des avances et acomptes versés sur immobilisations.

17.2 Autres actifs financiers et dérivés courants

	Période close le				
	31 décembre 2006			31 décembre 2005	31 décembre 2004
(en millions d'euros)	Brut	Provision	Net	Net	Net
Dérivés actifs courants [1]	41	-	41	64	56
Placements à la juste valeur [1] et [2]	505	-	505	39	240
Total actifs financiers à la juste valeur (a)	**546**	**-**	**546**	**103**	**296**
Créances rattachées et comptes courants	43	(1)	42	50	16
Autres	11	-	11	52	-
Total prêts et créances (b)	**54**	**(1)**	**53**	**102**	**16**
Autres actifs financiers et dérivés courants (a)+(b)	**600**	**(1)**	**599**	**205**	**312**

(1) Ces éléments sont intégrés dans l'endettement financier net (voir note 19).
(2) Principalement des titres de créances négociables, des fonds communs de placement et des SICAV.

17.3 Informations complémentaires sur les provisions sur autres actifs financiers

(en millions d'euros)		
Solde en début de période	**1er janvier 2006**	**(156)**
Variation des provisions pour dépréciation		(3)
Ecart de conversion		13
Effets des variations de périmètre		(1)
Solde en fin de période	**31 décembre 2006**	**(147)**
- dont non courant		(146)
- dont courant		(1)

NOTE 18 - CREANCES CLIENTS NETTES, CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET AUTRES ACTIFS COURANTS

18.1 Créances clients nettes

Le montant des créances brutes s'élève à 7 892 millions d'euros au 31 décembre 2006 (8 385 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 7 929 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Le montant de la provision pour dépréciation des créances clients s'élève à 1 136 millions d'euros au 31 décembre 2006 (1 264 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 1 340 millions d'euros au 31 décembre 2004).

18.2 Autres actifs courants

	Période close le		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
TVA à recevoir	1 223	1 261	1 514
Divers Etat à recevoir	56	35	211
Créances sociales (personnel et organismes sociaux)	29	24	81
Offres réservées au personnel [1]	53	149	402
Transaction avec Kulczyk holding [2]	-	-	51
Avances et acomptes versés sur immobilisations	50	53	73
Autres [3]	377	395	453
Total	**1 788**	**1 917**	**2 785**

(1) Correspond au montant à verser par les salariés à France Télécom S.A. dans le cadre des offres réservées aux salariés et anciens salariés (voir notes 27 et 29).
(2) Au 31 décembre 2004, indemnité à verser dans le cadre de la transaction avec Kulczyk Holding.
(3) Les autres créances incluent entre autres les fonds d'un consortium de gestion de câbles sous-marins dont France Télécom est le gestionnaire pour d'autres opérateurs pour 87 millions d'euros (117 millions d'euros au 31 décembre 2005, 89 millions d'euros au 31 décembre 2004) (voir note 29).

18.3 Charges constatées d'avance

	Période close le		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Achats externes constatés d'avance	513	504	461
Autres charges opérationnelles constatées d'avance	67	68	199
Total	**580**	**572**	**660**

NOTE 19 - ENDETTEMENT FINANCIER NET

L'endettement financier net tel que défini et utilisé par France Télécom correspond au total de l'endettement financier brut (converti au cours de clôture), diminué : (i) des dérivés actifs de transaction, de couverture de flux de trésorerie et de couverture de juste valeur, (ii) des dépôts de garantie versés afférents aux dérivés, (iii) des disponibilités et quasi-disponibilités, de placements à la juste valeur, (iv) de certains dépôts de garantie mis en place dans le cadre d'opérations spécifiques (si la dette associée est incluse dans l'endettement financier brut) et corrigé de la part efficace des couvertures de flux de trésorerie.

19.1 Eléments bilantiels contributifs à l'endettement financier net

	Détail du bilan			Dont contribution à l'endettement financier net		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de France Télécom S.A.	26 794	24 860	14 451		-	-
Dont Part efficace des couvertures de flux de trésorerie [1]	*(85)*	*(168)*	*(101)*	*(85)*	*(168)*	*(101)*
Emprunts obligataires ou échangeables non courants	30 829	34 218	34 222	30 829	34 218	34 222
Autres dettes financières et dérivés non courants	7 234	8 418	8 571	7 234	8 418	8 571
Emprunts obligataires ou échangeables, autres dettes financières et dérivés courants	8 057	9 193	11 480	8 057	9 193	11 480
Intérêts courus non échus	1 240	1 396	1 172	1 240	1 396	1 172
Eléments du passif contributifs à l'endettement financier net				**47 275**	**53 057**	**55 344**
Actifs disponibles à la vente	338	263	615			
Dont Dépôts liés aux opérations croisées de location [2]	*106*	-	-	*106*	-	-
Autres actifs financiers et dérivés non courants	987	1 506	4 285			
Dont Dépôts de garantie versés	*459*	*639*	*1 129*	*459*	*639*	*1 129*
Dépôts liés aux opérations croisées de location et autres actifs financiers liés à la dette	*96*	*233*	*760*	*96*	*233*	*760*
Dérivés actifs non courants	*81*	*139*	*184*	*81*	*139*	*184*
Autres actifs financiers et dérivés courants	599	205	*312*			
Dont Dérivés actifs courants	*41*	*64*	*56*	*41*	*64*	*56*
Placements à la juste valeur	*505*	*39*	*240*	*505*	*39*	*240*
Disponibilités et quasi-disponibilités	*3 970*	4 097	3 153	3 970	4 097	3 153
Eléments de l'actif contributifs à l'endettement financier net				**5 258**	**5 211**	**5 522**
Endettement financier net				**42 017**	**47 846**	**49 822**

(1) Les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont mis en place pour couvrir des flux de trésorerie futurs. Ces flux de trésorerie à venir ne figurent pas dans l'endettement financier net. En revanche la valeur de marché des dérivés de couverture de flux de trésorerie est incluse dans l'endettement financier net. La ligne "Part efficace de la couverture de flux de trésorerie" permet de neutraliser cette différence temporelle.

(2) Certains actifs liés aux *QTE Leases* étaient inclus dans les "Autres actifs financiers et dérivés non courants" au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004.

19.2 Composition et échéancier de l'endettement financier net

Le tableau ci-après donne une répartition par catégories et par échéances des composantes de l'endettement financier net.

(en millions d'euros)	Note	2007	2008	2009	2010	2011	2012 et au-delà	Total part à plus d'un an	Total au 31 décembre 2006	Total au 31 décembre 2005	Total au 31 décembre 2004
Emprunts obligataires (1)	21	3 417	4 827	3 816	2 858	3 972	15 356	30 829	34 246	37 510	39 089
Emprunts bancaires	22	2 110	1 562	1 095	689	250	124	3 720	5 830	7 894	5 564
Dettes de location financement (2)		66	71	95	103	118	1 206	1 593	1 659	1 703	1 709
Instruments dérivés passifs (3)	23	36	361	522	4	765	179	1 831	1 867	1 654	2 056
Intérêts courus non échus (4)		1 240	-	-	-	-	-	-	1 240	1 396	1 172
Billets de Trésorerie		977	-	-	-	-	-	-	977	1 209	1 293
Banques créditrices		197	-	-	-	-	-	-	197	166	346
Autres passifs financiers (5)		1 254	-	1	-	7	82	90	1 344	1 693	4 216
Endettement financier brut (a)		**9 297**	**6 821**	**5 529**	**3 654**	**5 112**	**16 947**	**38 063**	**47 360**	**53 225**	**55 445**
Instruments dérivés actifs	17 et 23	41	21	11	29	-	20	81	122	203	240
Dépôts de garantie versés	17	-	-	-	-	-	459	459	459	639	1 129
Autres actifs financiers	16 et 17	-	-	-	-	-	202	202	202	233	760
Placements à la juste valeur	17 et 20	505	-	-	-	-	-	-	505	39	240
Disponibilités et quasi-disponibilités	20	3 970	-	-	-	-	-	-	3 970	4 097	3 153
Sous-total (b)		**4 516**	**21**	**11**	**29**	**-**	**681**	**742**	**5 258**	**5 211**	**5 522**
Part efficace des couvertures de flux de trésorerie (6) (c)		(1)	(8)	-	-	(49)	(27)	(84)	(85)	(168)	(101)
Endettement financier net (a)-(b)+(c)		**4 780**	**6 792**	**5 518**	**3 625**	**5 063**	**16 239**	**37 237**	**42 017**	**47 846**	**49 822**

(1) Par convention, l'échéancier retenu pour les TDIRA est l'échéance la plus lointaine (voir note 21).

(2) La dette de location financement comprend notamment les éléments suivants :

- les dettes liées aux opérations d'*in substance defeasance* d'Orange au Royaume-Uni qui s'élèvent à 1 216 millions d'euros au 31 décembre 2006 (1 214 millions d'euros au 31 décembre 2005) et dont les paiements des derniers termes sont fixés postérieurement à 2017. Au 31 décembre 2004, cette dette était compensée à hauteur de 564 millions d'euros par des dépôts faits auprès d'institutions financières britanniques, représentant la valeur actuelle nette de ses engagements locatifs de crédit bail conclus en 1995. Ces dépôts ont fait l'objet d'un remboursement en 2005 à la suite de la mise en place d'une garantie à première demande (voir notes 17 et 32).
- la dette liée aux *QTE leases* d'Orange en Suisse qui s'élève à 116 millions d'euros au 31 décembre 2006 (146 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 127 millions d'euros au 31 décembre 2004) et qui est compensée par des dépôts effectués dans le cadre de cette opération (voir notes 16 et 17).
- la dette liée au *QTE leases* de France Télécom S.A. qui s'élève à 73 millions d'euros au 31 décembre 2006 (80 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 69 millions d'euros au 31 décembre 2004) et qui est compensée par des dépôts effectués dans le cadre de cette opération (voir note 16).

(3) Comprend, au 31 décembre 2006, la valorisation de la garantie de prix donnée aux actionnaires minoritaires de FT España pour 516 millions d'euros (258 millions d'euros au 31 décembre 2005) (voir notes 4 et 10).

(4) Hors dérivés. Sont inclus dans cette ligne, les intérêts courus sur TDIRA pour 223 millions d'euros (281 millions d'euros au 31 décembre 2005). Ces intérêts courus étaient présentés sur la ligne "Autres passifs financiers" au 31 décembre 2004 pour 548 millions d'euros.

(5) Sont inclus sur cette ligne :
- la dette brute des véhicules des programmes de cession de créances commerciales de France Télécom S.A., Orange France et Orange Royaume-Uni pour 1 221 millions d'euros au 31 décembre 2006 (1 210 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 1 460 millions d'euros au 31 décembre 2004),
- les engagements d'achat des intérêts minoritaires pour 30 millions d'euros au 31 décembre 2006 (73 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 547 millions d'euros au 31 décembre 2004). Au 31 décembre 2005, ces engagements concernaient essentiellement Amena pour 49 millions d'euros. Au 31 décembre 2004, ces engagements concernaient principalement Orange Slovensko pour 500 millions d'euros (voir note 32).
- au 31 décembre 2005 la dette de *carry-back*, représentant la contrepartie de l'inscription à l'actif de la créance d'impôt cédée (1 508 millions d'euros au 31 décembre 2004) (voir notes 11, 17, 31 et 32). Cette créance ne répondait pas aux critères de reconnaissance. Elle a fait l'objet d'un remboursement en 2006 (voir note 31).

(6) Les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont mis en place pour couvrir des flux de trésorerie futurs. Ces flux de trésorerie à venir ne figurent pas dans l'endettement financier net. En revanche, la valeur de marché des dérivés de couverture de flux de trésorerie est incluse dans l'endettement financier net. La ligne "Part efficace de la couverture de flux de trésorerie" permet de neutraliser cette différence temporelle.

19.3 Garanties

Les déclarations et garanties (*covenants*) sur les dettes et lignes de crédit du Groupe sont présentés en note 24.4.

Par ailleurs, le Groupe a négocié des accords de garantie-espèces (*cash collateral*) pouvant entraîner un règlement mensuel à certaines contreparties bancaires, correspondant à la variation de la valeur de marché (*mark to market*) de l'ensemble des opérations hors bilan réalisées avec ces contreparties. Le montant de ces dépôts évolue donc selon la valorisation de l'ensemble des produits financiers en fonction de la variation des taux et des devises et du montant du seuil des franchises fixées dans les contrats (donc de manière non linéaire et non identique par instrument). Pour France Télécom S.A., le montant du dépôt est fortement corrélé aux variations du dollar US, étant donné l'importance des *cross-currency swaps* "emprunteur euros / prêteur dollar US" dans le portefeuille de dérivés. La dépréciation du dollar US entraîne une détérioration de la valeur de marché des couvertures de change hors bilan et corrélativement une augmentation des montants payés au titre du dépôt de garantie et vice-versa. Cependant, le montant du dépôt de garantie versé a diminué en 2006 du fait de l'arrivée à échéance des *cross-currency swaps* adossés à l'emprunt obligataire de 2 000 millions dollars US, amorti le 1er mars 2006. Les montants payés s'élèvent à 459 millions d'euros au 31 décembre 2006 (639 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 1 129 millions d'euros au 31 décembre 2004) et sont présentés en "Autres actifs financiers et dérivés non courants" (voir notes 17 et 32).

Des titres de participation et divers autres actifs ont été nantis (ou donnés en garantie par ce dernier) en faveur d'établissements financiers prêteurs en couverture d'emprunts bancaires et de lignes de crédit (voir note 32).

19.4 Endettement financier net par devise

(contre-valeur en millions d'euros au taux de clôture)	EUR	USD	GBP	CHF	PLN	Autres	Total
Répartition de l'endettement net par devise à l'émission (1)	**30 005**	**5 719**	**5 587**	**264**	**226**	**216**	**42 017**
Nominaux des dérivés de change	5 010	(5 689)	(391)	(6)	1 499	(423)	-
Répartition de l'endettement net par devise après prise en compte des dérivés	**35 015**	**30**	**5 196**	**258**	**1 725**	**(207)**	**42 017**

(1) Y compris la valeur de marché des dérivés en devise locale.

19.5 Endettement financier net par entités

	Période close		
(contre-valeur en millions d'euros au taux de clôture)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
France Télécom S.A	35 502	40 471	45 126
TP Group	1 869	2 092	1 863
FT España	1 832	2 797	(21) (1)
Autres (2)	2 814	2 486	2 854
Total	**42 017**	**47 846**	**49 822**

(1) Hors Amena, acquise en 2005 (voir note 4).

(2) Dont, au 31 décembre 2006, 1 180 millions d'euros liés à l'endettement financier net des véhicules des programmes de cession de créances commerciales de France Télécom S.A., Orange France et Orange Royaume-Uni (1 170 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 1 419 millions d'euros au 31 décembre 2004).

NOTE 20 - DISPONIBILITES, QUASI-DISPONIBILITES ET PLACEMENTS A LA JUSTE VALEUR

Les disponibilités, quasi-disponibilités et les placements à la juste valeur du groupe France Télécom inclus dans l'endettement financier net se décomposent de la manière suivante :

	Période close le		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Dépôts à terme	232	518	662
Certificats de dépôts	904	1 490	840
Billets de trésorerie	-	56	339
SICAV et FCP	1 499	-	-
Autres	59	106	125
Quasi-disponibilités (a)	**2 694**	**2 170**	**1 966**
Banques (b)	1 276	1 927	1 187
Total disponibilités et quasi-disponibilités (a)+(b) = (c)	**3 970**	**4 097**	**3 153**
Placements à la juste valeur [1] (d)	**505**	**39**	**240**
Total disponibilités, quasi-disponibilités et placements à la juste valeur (c) + (d)	**4 475**	**4 136**	**3 393**

[1] Voir note 17.

NOTE 21 - EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des emprunts obligataires par émetteur :

		Période close le		
(en millions d'euros)	**Note**	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
France Télécom S.A. - emprunts obligataires convertibles, échangeables ou remboursables en actions	21.1	1 098	1 074	1 438
France Télécom S.A - TDIRA	21.2	3 386	3 835	3 994
France Télécom S.A. - autres dettes obligataires	21.3.1	28 328	30 791	31 771
TP Group	21.3.2	1 370	1 748	1 822
Autres émetteurs		64	62	64
Total emprunts obligataires		**34 246**	**37 510**	**39 089**

Le taux d'intérêt effectif global des emprunts obligataires avant *swap* s'élève :

- pour France Télécom S.A. à 6,50% au 31 décembre 2006 (6,55% au 31 décembre 2005),

- pour TP Group à 6,75% au 31 décembre 2006 (6,80% au 31 décembre 2005).

21.1 France Télécom S.A. : emprunts obligataires convertibles, échangeables ou remboursables en actions

Conformément aux principes comptables en vigueur relatifs aux instruments composés (voir note 2), les OCEANE font l'objet d'une présentation spécifique : les éléments de dettes et de capitaux propres sont séparés. Elles se décomposent comme suit au 31 décembre 2006 :

- une dette pour un montant de 1 098 millions d'euros,

- une composante capitaux propres, avant impôts différés, pour un montant de 97 millions d'euros.

La composante dette des emprunts obligataires convertibles, échangeables ou remboursables en actions se détaille comme suit :

Emprunts obligataires convertibles, échangeables ou remboursables en actions *(en millions d'euros)*					**Période close le**		
	Devise d'origine	**Montant à l'origine**	**Echéance à l'origine**	**Taux d'intérêt facial (%)**	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
ORA STM (1)	EUR	442	2005	6,750	-	-	386
OCEANE (2)	EUR	1 150	2009	1,600	1 098 (3)	1 074	1 052
Total emprunts obligataires convertibles, échangeables ou remboursables en actions					**1 098**	**1 074**	**1 438**

(1) En 2005, voir note 4. Les obligations, d'un nominal de 20,92 euros, étaient évaluées au 31 décembre 2004 à leur valeur de marché (voir note 4).
(2) Obligation d'un nominal de 2 581 euros à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes France Télécom (OCEANE). Ces obligations sont remboursables ou échangeables, à partir du 20 octobre 2004, à raison d'une parité de 100,297 actions France Télécom pour une obligation, soit un prix de conversion de 25,73 euros par action (la parité, initialement de 100 actions France Télécom pour une obligation a été ajustée suite à l'augmentation de capital de septembre 2005). Cette obligation constitue un instrument hybride.
(3) Au 31 décembre 2006, l'impact du coût amorti sur les OCEANE France Télécom (OCEANE) s'élève à 45 millions d'euros (21 millions d'euros au 31 décembre 2005 et impact négatif de 1 million d'euros au 31 décembre 2004).

21.2 France Télécom S.A. : titres à durée indéterminée remboursables en actions (TDIRA)

Dans le cadre du règlement des difficultés rencontrées avec la société de fourniture de service de téléphonie mobile allemande MobilCom Holding GmbH ("MobilCom"), dont elle détenait 28,3% du capital, France Télécom a conclu le 30 novembre 2002 trois accords *("Assignment and Subscription Agreements*") avec certains créanciers de MobilCom qui lui avaient consenti des prêts ou des facilités de crédit, à savoir (i) les membres du syndicat bancaire de la *Senior Interim Facility*, (ii) Ericsson Credit AB et (iii) Nokia OYJ.

En application des *Assignment and Subscription Agreements*, l'Assemblée Générale mixte du 25 février 2003, a autorisé le Conseil d'administration à émettre des titres à durée indéterminée remboursables en actions France Télécom ("TDIRA") réservés aux membres du syndicat bancaire et aux équipementiers créanciers de MobilCom.

Le 3 mars 2003, France Télécom a procédé à l'émission de 430 705 TDIRA d'une valeur nominale unitaire de 14 100 euros pour un montant global de 6 072 940 500 euros dont 4 820 931 000 euros pour le syndicat de banques (la "Tranche Banques") et 1 252 009 500 euros pour Nokia et Ericsson (la "Tranche Equipementiers").

Les TDIRA sont remboursables en actions nouvelles de France Télécom, (à tout moment à l'initiative des porteurs, ou à l'initiative de France Télécom, à partir du 3 mars 2010 si la moyenne des cours de clôture pendant 20 jours de bourse consécutifs, choisis parmi 40 jours de bourse pendant lesquels l'action est cotée, est supérieure à 125% du prix de remboursement) à raison des parités suivantes : 384,1155 actions par TDIRA de 14 100 euros de nominal pour la "Tranche Banques" et 358,8350 actions par TDIRA de 14 100 euros de nominal pour la "Tranche Equipementiers". Ce taux est ajusté pour préserver les droits des porteurs de titres, conformément à la loi. Ainsi, la parité initiale de 300 actions par TDIRA a été ajustée en avril 2003, mai 2004, septembre 2005 et mai 2006 pour tenir compte des augmentations de capital et de la distribution de primes et dividendes de France Télécom. Par ailleurs, durant les sept premières années, le taux de remboursement des TDIRA attribués au syndicat de banques sera ajusté pour neutraliser les distributions de dividendes, si ces distributions n'ont pas déjà été prises en compte dans le cadre d'un autre ajustement.

Les TDIRA ont été admis à la cotation sur Eurolist (compartiment international) de Euronext Paris et ont fait l'objet d'une note visée par la Commission des Opérations de Bourse le 24 février 2003 sous le n°03-092.

France Télécom peut repousser le paiement d'un coupon donné tant que son Assemblée générale n'a pas voté de distribution de dividendes ou son Conseil d'administration distribué un acompte sur dividende au cours des 12 mois précédant la date de paiement de ce coupon. Ces intérêts différés portent intérêt à Euribor 12 mois tant qu'ils ne sont pas payés. Ils doivent être versés dans leur intégralité et avec intérêts à la date de paiement de coupon suivant toute décision de distribution d'un dividende ou acompte sur dividende et avant remboursement des titres. Les intérêts sont comptabilisés annuellement au compte de résultat. Les intérêts connus et/ou capitalisés dont le paiement est reporté figurent au passif dans la rubrique "Intérêts courus non échus".

Les TDIRA portent intérêt à un taux de 5,75% à compter de leur date d'émission et jusqu'au 31 décembre 2009 et de Euribor +3% ensuite. Ces deux taux sont abaissés à partir du 2 janvier 2006 à 5,25% jusqu'au 31 décembre 2009 et Euribor 3 mois +2,5% ensuite car la notation de France Télécom a atteint Baa1 et BBB+ selon les classements respectifs de Moody's et Standard & Poor's et car France Télécom a satisfait les conditions de cours de bourse telles que définies au contrat (la moyenne, pondérée par le volume total des transactions sur actions, des cours moyens pondérés quotidiens durant 20 jours de bourse consécutifs, a excédé 30/47 du prix de remboursement alors en vigueur, soit 24,77 euros pour la "Tranche Banques" et 25,29 euros pour la "Tranche Equipementiers").

Conformément aux principes comptables en vigueur relatif aux instruments composés (voir note 2), les TDIRA font l'objet d'une présentation séparée des éléments de dettes et de capitaux propres. Ils se décomposent comme suit au 31 décembre 2006 :

– une dette pour un montant de 3 386 millions d'euros,

– une composante capitaux propres, avant impôts différés, pour un montant de 1 173 millions d'euros.

La composante dette des TDIRA se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Nombre	Période close le 31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Solde en début de période	**347 918**	**3 835**	**3 994**	**4 031**
Remboursement [1]	(45 746)	(513)	(190)	(100)
Coût amorti	-	64	31	63
A la clôture de l'exercice	**302 172 [2]**	**3 386 [3]**	**3 835 [3]**	**3 994**
Taux d'intérêt effectif		8,32%	7,94%	8,59%
Intérêts versés		315	548 [4]	- [4]

(1) En décembre 2006, rachat de TDIRA d'un montant nominal de 645 millions d'euros dont la composante dette était de 513 millions d'euros. Ce rachat a généré une charge de 90 millions d'euros, qui représente le rattrapage entre le coût amorti et la décomposition dette/capitaux propres en date de rachat (voir note 10).

(2) Dont 215 150 TDIRA pour la "Tranche Banques" et 87 022 TDIRA pour la "Tranche Equipementiers". En 2005 et en 2006, les rachats ont été effectués auprès des porteurs de la "Tranche Banques".

(3) Dont 148 millions d'euros de coût amorti au 31 décembre 2006 (107 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 81 millions d'euros au 31 décembre 2004).

(4) L'Assemblée Générale de France Télécom S.A. du 9 avril 2004 ayant décidé de verser un dividende au titre de l'exercice 2003, France Télécom S.A. a versé le 3 janvier 2005 un montant total de 548 millions d'euros dont 296 millions d'euros d'intérêts au titre de l'exercice 2004 et 252 millions d'euros au titre des intérêts différés de l'exercice 2003 (l'Assemblée Générale de France Télécom S.A. réunie le 27 mai 2003 ayant décidé de ne pas verser de dividendes au titre de l'exercice 2002, France Télécom S.A. avait décidé d'utiliser sa faculté de report de paiement des intérêts dus au titre de l'exercice 2003).

21.3 Autres emprunts obligataires

Les emprunts obligataires sont essentiellement émis par France Télécom S.A et TP Group.

21.3.1 France Télécom S.A.

Autres emprunts obligataires				Encours au (en millions d'euros)		
Devise d'origine	**Nominal à l'origine** *(en millions de devises)*	**Echéance**	**Taux d'intérêt facial %**	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Emprunts arrivés à échéance en 2005				-	-	4 400
Emprunts arrivés à échéance en 2006				-	2 814	2 613
FRF [3]	6 000	2007	5,750	909	914	919
EUR	1 000	2007	6,000	998	996	994
EUR	1 000	2007	Euribor 3 mois +0,250	999	999	998
EUR [2]	3 650	2008	6,750	3 321	3 316	3 311
FRF [3]	3 000	2008	5,400	457	456	456
FRF [3]	900	2008	4,600 jusqu'au 13/03/02 puis TEC10 [1] moins 0,675	70	70	70
USD	500	2008	6,000	382	433	391
FRF [3]	1 500	2009	TEC10 [1] moins 0,75	228	228	228
EUR	2 500	2009	7,000	2 489	2 486	2 483
FRF [3]	3 000	2010	5,700	456	455	455
EUR	1 400	2010	6,625	1 392	1 391	1 389
EUR	1 000	2010	3,000	995	993	-
USD [2]	3 500	2011	7,750	2 659	3 002	2 658
GBP [2]	600	2011	7,500	868	850	852
CAD [4]	250	2011	4,950	163	-	-
EUR	750	2012	4,625	745	744	743
CHF [4]	400	2012	2,750	245	-	-
GBP [4]	250	2012	5,500	366	-	-
EUR	3 500	2013	7,250	3 477	3 474	3 471
EUR	1 000	2015	3,625	988	987	-
CAD [4]	200	2016	5,500	130	-	-
GBP	500	2017	8,000	743	728	708
GBP	450	2020	7,250	659	646	627
GBP	350	2025	5,250	503	504	-
USD [2]	2 500	2031	8,500	1 868	2 085	1 806
EUR	1 500	2033	8,125	1 502	1 503	1 502
GBP	500	2034	5,625	716	717	697
Total autres emprunts obligataires émis par France Télécom S.A.				**28 328**	**30 791**	**31 771**

(1) TEC10 : taux variable à référence constante à 10 ans déterminé par le Comité de Normalisation Obligataire.
(2) Emprunts comportant des clauses de révisions des coupons en cas d'évolution de la notation des agences de rating.
(3) Ces emprunts, initialement libellés en FRF, ont été convertis en EUR.
(4) Emprunts émis au cours de l'exercice 2006.

Les emprunts obligataires de France Télécom S.A. au 31 décembre 2006 sont remboursables in fine et aucune garantie spécifique n'a été accordée dans le cadre de ces émissions. Certains emprunts peuvent être remboursés par anticipation à la demande de l'émetteur.

21.3.2 TP Group

				Encours au (en millions d'euros)		
Devise d'origine	**Montant à l'origine** *(en millions de devises)*	**Echéance**	**Taux d'intérêt facial (%)**	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Emprunts arrivés à échéance en 2005			-	-	71	
Emprunts arrivés à échéance en 2006			-	473	494	
EUR	475	2007	6,500	474	437	471
USD	800	2008	7,750	598	540	489
EUR	300	2011	4,625	298	298	297
Total emprunts obligataires émis par TP Group				**1 370**	**1 748**	**1 822**

NOTE 22 - EMPRUNTS BANCAIRES

22.1 Principaux contributeurs

		Période close le		
(en millions d'euros)	**Note**	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
France Télécom S.A. (1)	22.2.1	3 160	4 345	4 305
FT España (2)	22.2.2	1 820	2 661	-
TP Group (3)		367	450	557
Tele Invest II (4)		-	-	349
Autres (5) et (6)		483	438	353
Total emprunts bancaires		**5 830**	**7 894**	**5 564**

(1) Au cours de l'exercice 2006, 0,5 milliards d'euros ont été émis sous le format EMTN *(Euro Medium Term Notes)* (1,5 milliards d'euros en 2005 et 3,5 milliards d'euros en 2004). Aucune garantie spécifique n'a été accordée dans le cadre de ces émissions.
(2) La dette bancaire de FT España correspond à une ligne de crédit tirée et est évaluée à la juste valeur.
(3) La dette bancaire de TP Group correspond à des lignes de crédit tirées.
(4) Le 17 janvier 2005, France Télécom a acquis 3,57% de titres TP S.A., détenus jusqu'alors par Tele Invest II. Le prix versé par France Télécom à Tele Invest II a permis à cette dernière de rembourser intégralement sa dette pour un montant de 349 millions d'euros (voir note 4).
(5) Dont principalement au 31 décembre 2006, ECMS pour 168 millions d'euros (145 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 90 millions d'euros au 31 décembre 2004).
(6) Dont 353 millions d'euros correspondent à des lignes de crédit tirées au 31 décembre 2006 (297 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 275 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Le taux d'intérêt effectif global des emprunts bancaires avant *swap* s'élève :

- pour France Télécom S.A. à 3,78% au 31 décembre 2006 (3,12% au 31 décembre 2005),

- pour TP Group à 3,76% au 31 décembre 2006 (3,06% au 31 décembre 2005),

- pour FT España à 4,02% au 31 décembre 2006 (3,29% au 31 décembre 2005).

22.2 Lignes de crédit

Au 31 décembre 2006, France Télécom dispose des principales facilités de crédit suivantes sous forme de lignes de crédit bilatérales et de lignes de crédit syndiquées :

	Période close le 31 décembre 2006		
	Devise d'origine	**Equivalent euros**	**Montants utilisés** [1]
		(en millions)	*(en millions d'euros)*
Découverts bancaires France Télécom S.A.	EUR	150	-
Ligne de crédit syndiquée France Télécom S.A.	EUR	8 000	-
Ligne de crédit bilatérale France Télécom S.A.	EUR	125	125
Ligne de crédit syndiquée FT España	EUR	1 820	1 820
Lignes de crédit bilatérales TP Group	EUR	265	265
	PLN	348	73
	USD	28	28
Ligne de crédit syndiquée TP Group	EUR	550	-
	PLN	653	-
Autres lignes de crédit bilatérales		182	73
Autres lignes de crédit syndiquées		298	280
Total		**12 419**	**2 664**

(1) Montants utilisés avant prise en compte des effets de *swaps* de devise et de coût amorti. Les montants utilisés sur ces lignes de crédit sont classés en "Emprunts bancaires" (voir note 22.1).

22.2.1 France Télécom S.A.

La ligne de crédit syndiquée de 8 milliards d'euros de France Télécom S.A. a été signée le 20 juin 2005. Elle n'est soumise à aucun engagement spécifique en matière de ratios financiers. Au 31 décembre 2006, aucun tirage n'a été effectué sur cette ligne de crédit.

Les conditions financières sont les suivantes :

Montant (en euros)	Echéance	Commission de non-utilisation	Marge
8 milliards	6 ans	4,25 points de base de 1 à 5 ans 5 points de base au-delà de 5 ans	14,5 points de base de 1 à 5 ans 17 points de base au-delà de 5 ans

Par ailleurs, France Télécom S.A. a mis en place une ligne de crédit bilatérale, de 125 millions d'euros à échéance au 31 mars 2008. Cette ligne est rémunérée avec un taux indexé sur l'Euribor. Elle a été tirée dans son intégralité.

22.2.2 FT España

Les caractéristiques de la ligne de crédit syndiquée sont les suivantes :

Montant (en euros)	Echéance	Marge
1,82 milliards	3,5 ans	20 à 60 points de base [1]

(1) Le taux appliqué à cette ligne de crédit est Euribor plus une marge. Cette marge, entre 20 points de base et 60 points de base, dépend du ratio dette nette bancaire / EBITDA (dette nette bancaire et EBITDA tels que définis dans les contrats passés avec les établissements financiers).

Au 31 décembre 2006, cette ligne est tirée pour 1 820 millions d'euros (2 659 millions d'euros au 31 décembre 2005).

22.2.3 TP Group

Les caractéristiques des principales lignes de crédit de TP Group sont les suivantes :

Devise d'origine	Montant à l'origine (en millions de devises)	Equivalent euros (en millions)	Echéance	Commission de non utilisation	Taux de référence	Marge
PLN	2 500	653	4 ans	5,4 points de base	Wibor	18 points de base
EUR	550	550	7 ans	8,25 points de base	Euribor 3 mois	22 à 37 points de base (1)

(1) La marge dépend de la notation de TP Group.

Ces lignes ne sont soumises à aucun engagement spécifique en matière de ratios financiers.

NOTE 23 - INSTRUMENTS DERIVES

Le tableau ci-dessous présente la ventilation de la juste valeur des instruments dérivés du groupe France Télécom :

(en millions d'euros)	2007	2008	2009	2010	2011	2012 et au-delà	Total part à plus d'un an	Total au 31 décembre 2006	Total au 31 décembre 2005	Total au 31 décembre 2004
Instruments dérivés actifs										
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	3	-	-	-	-	7	7	10	84	27
Dérivés de couverture de juste valeur	-	15	8	-	-	6	30	30	31	62
Dérivés de transaction (1)	38	6	3	30	-	6	44	82	88	151
Total instruments dérivés actifs (a)	**41**	**21**	**11**	**30**	**-**	**19**	**81**	**122**	**203**	**240**
Instruments dérivés passifs										
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	3	17	-	-	197	127	341	344	150	252
Dérivés de couverture de juste valeur	30	241	2	4	478	-	725	755	513	1 232
Dérivés de transaction (2)	3	103	520	-	90	52	765	768	991	572
Total instruments dérivés passifs (b)	**36**	**361**	**522**	**4**	**765**	**179**	**1 831**	**1 867**	**1 654**	**2 056**

(1) Dont dérivés action pour 1 million d'euros au 31 décembre 2006 (3 millions d'euros au 31 décembre 2005, et 18 millions d'euros au 31 décembre 2004).
(2) Comprend la valorisation de la garantie de prix donnée aux actionnaires minoritaires de FT España pour 516 millions d'euros (voir note 4).

Le Groupe a mis en place des couvertures de flux futurs de trésorerie (*Cash Flow Hedge)* pour un nominal couvert équivalent à 4,2 milliards d'euros. Ces couvertures se rapportent essentiellement aux émissions obligataires et emprunts bancaires suivants :

- en dollar US, échéance 2011 et 2031 pour des notionnels couverts respectifs de 1,6 milliards de dollars US et de 2,4 milliards de dollars US ;
- en dollar canadien, échéance 2011 et 2016 pour un notionnel couvert de 0,5 milliards de dollars canadiens ;
- en euro, échéance 2007 pour un notionnel couvert de 0,5 milliards d'euros.

Les principales couvertures de juste valeur (*Fair Value Hedge)* se rapportent essentiellement aux emprunts suivants pour un nominal couvert équivalent à 2,1 milliards d'euros :

- aux deux émissions faites en dollar, échéance 2008 pour un notionnel de 0,8 milliard de dollars US millions et 0,5 milliards de dollars US ;
- à l'émission faite en dollar, échéance 2011 pour un notionnel couvert de 1,5 milliards de dollars US (voir note 21.3).

NOTE 24 - EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

24.1 Gestion du risque de taux

France Télécom gère une position structurelle taux fixe / taux variable en euros afin de réduire le coût de sa dette, et utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échanges de taux d'intérêt (*swaps, futures, caps et floors*) dans le cadre des limites fixées par la Direction.

24.1.1 Gestion taux fixe/taux variable

La part de la dette à taux fixe du Groupe, après swap, est passée de 69,9% au 31 décembre 2005 à 82,7% au 31 décembre 2006.

Cette augmentation est essentiellement due à France Télécom S.A. dont la part de dette à taux fixe est passée de 71,9% à 88,4% soit une augmentation de 5,7 milliards d'euros qui s'analyse principalement comme suit :

- l'activation de 4,1 milliards d'euros de *caps* Euribor 3 mois dont le taux plafond retenu à 3,5% fixe la dette à hauteur du montant de ces *caps*,

- la mise en place de contrats futurs de taux, basés sur l'obligation d'Etat allemand (*Bund*), qui dans le but de protéger une émission future contre une hausse des taux d'intérêt, fixe la dette à hauteur de 0,6 milliard d'euros.

24.1.2 Analyse de sensibilité de la situation du Groupe à l'évolution des taux

- Sensibilité des charges financières

Le portefeuille de dérivés de France Télécom se décompose en deux parties selon que le portefeuille est qualifié comptablement ou non de couverture :

- le portefeuille de dérivés non qualifiés comptablement de couverture permet d'accroître la part à taux fixe de l'endettement financier net d'environ 15%. Une hausse des taux de 1% sur ce portefeuille contribuerait à diminuer les charges financières à hauteur de 127 millions d'euros ;

- l'endettement financier net après dérivés de couverture et hors dérivés dits de *trading* est à taux variable à hauteur de 34%. Une augmentation instantanée des taux d'intérêt de 1% entraînerait une augmentation des charges financières d'environ 138 millions d'euros.

Au total une augmentation des taux d'intérêts de 1%, à dette et politique de gestion constante, engendrerait une augmentation des charges financières de 11 millions d'euros.

- Sensibilité de l'endettement financier net

Une hausse des taux de 1% impliquerait une diminution de la valeur de marché de l'endettement financier net après dérivés d'environ 1,6 milliards d'euros, soit 3,6% de la valeur de marché de l'endettement financier net.

24.2 Gestion du risque devises

- Risque devise au niveau du bilan

De par sa présence internationale, le bilan du groupe France Télécom est sensible aux variations de change. Un renforcement de l'euro affecte la conversion dans le bilan consolidé des actifs de filiales libellés en devise étrangère. Les principales devises concernées sont la livre sterling et le zloty.

Face à ces actifs en devise étrangère et pour les plus significatifs, le groupe France Télécom possède de la dette en devise étrangère.

- Risque devise au niveau du résultat d'exploitation

Les activités du Groupe dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur propre pays et dans leur propre devise. Leur exposition opérationnelle au risque de change est donc naturellement limitée.

Afin de réduire le risque de change lié à la conversion des cash flows d'exploitation provenant de TP Group, France Télécom a mis en place en 2006 des couvertures euro-zloty.

Au 31 décembre 2006, le résultat de change lié aux opérations d'exploitation s'élève à 4 millions d'euros (14 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 20 millions d'euros au 31 décembre 2004).

- Risque devise au niveau du résultat financier

Les filiales du Groupe doivent autant que possible se financer dans leur devise fonctionnelle.

Les émissions en devise étrangère de France Télécom S.A. sont généralement couvertes soit par des instruments dérivés soit par des actifs dans la même devise.

Le tableau ci-dessous donne le détail de l'exposition aux variations de change de l'endettement financier en devises des entités supportant les principaux risques de change : France Télécom S.A. et TP Group. Il présente également la sensibilité de ces entités à une variation de 10% des parités des devises exposées.

(En millions de devises)	En devises							
	USD	**GBP**	**CHF**	**DKK**	**PLN**	**EUR**	**Total Converti en euros**	**Variation de 10% des devises en euros**
France Télécom S.A.	(149)	(85)	8	(26)	(370)	-	(335)	(19)
TP Group	18	-	-	-	-	(241)	(227)	(19)
Total (devises)	**(131)**	**(85)**	**8**	**(26)**	**(370)**	**(241)**	**-**	**-**
Total (euros)	**(99)**	**(127)**	**5**	**(3)**	**(97)**	**(241)**	**(562)**	**(38)**

Le scénario correspondant à des variations de change de 10% maximisant le risque de change de France Télécom S.A. et TP Group, à savoir une baisse de 10% de la valeur de l'euro vis à vis du dollar US, de la livre sterling et de la couronne danoise, ainsi qu'une hausse de 10% vis à vis du zloty et du franc suisse entraînerait une perte de change de (38) millions d'euros.

24.3 Gestion du risque de liquidité

La gestion de la liquidité du Groupe est optimisée grâce :

- A la diversification des sources de financement :

  – émissions sur les marchés des titres à court terme dans le cadre du programme de billets de trésorerie et du programme d'US *commercial paper*,

  – émissions régulières sur les marchés obligataires dans le cadre du programme EMTN *("Euro Medium Term Note"*). En 2006, France Télécom a émis en franc suisse, yen, livre sterling, euro et dollar canadien afin de diversifier sa base d'investisseur,

  – France Télécom dispose d'une ligne de crédit syndiquée non tirée de 8 milliards d'euros, dont l'échéance est juin 2012.

- Au lissage des échéances de la dette : les échéances de dette sont réparties de manière homogène sur les prochaines années (cf la ventilation de l'endettement financier net par échéance en note 19.2).

- A la liquidité des placements :

  France Télécom dispose d'un montant de placements en dépôt à terme, OPCVM et titres de créances négociables auprès d'établissements financiers de premier plan.

  Les placements du Groupe sont donc dans leur ensemble liquides et possèdent un risque de contrepartie limité.

  Le groupe France Télécom considère qu'il doit être en mesure de faire face à ses remboursements d'emprunts pour les 12 mois à venir, sans financement complémentaire.

La position de liquidité de France Télécom est la suivante :

	Période close le		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Montant disponible sur la nouvelle ligne de crédit syndiquée	8 000	8 000	-
Montant disponible sur la ligne de crédit syndiquée mise en place en 2004 [1]	-	-	10 000
Autorisations de découvert	150	150	150
Sous-total "Facilités de crédit de France Télécom S.A." (a)	**8 150**	**8 150**	**10 150**
Montant disponible sur les principales facilités de crédit du reste du Groupe (voir note 22) (b)	1 605	768	719
Disponibilités et quasi-disponibilités (voir note 21) (c)	3 970	4 097	3 153
Placements à la juste valeur (voir note 17) (d)	505	39	240
Banques créditrices (e)	(197)	(166)	(346)
Total de la position de liquidité (a)+(b)+(c)+(d)+(e)	**14 033**	**12 888**	**13 916**

[1] Cette ligne de crédit syndiquée, mise en place le 22 juin 2004, a fait l'objet d'une annulation le 20 juin 2005 lors de la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit syndiquée de 8 milliards d'euros (voir note 22.2).

Evolution de la notation de France Télécom

Au 31 décembre 2006, la notation de France Télécom est la suivante :

	Standard & Poor's	**Moody's**	**Fitch IBCA**
Sur la dette à long terme	A-	A3	A-
Perspective	Stable	Stable	Stable
Sur la dette à court terme	A2	P2	F1

Une partie de la dette (8,7 milliards d'euros d'encours au 31 décembre 2006) est soumise à des clauses de *step up*. Ces clauses sont activées en cas de changement de notation de la dette de France Télécom par les agences de notation Moody's et Standart and Poor's. Comme la notation de France Télécom est restéee inchangée en 2006, aucune de ces clauses n'a été activée. Ce montant n'inclut pas les TDIRA dont les clauses de *step-up* sont décrites en note 21.

24.4 Gestion des covenants

- Engagements en matière de ratios financiers

Au titre de son contrat de financement bancaire signé en 2003, FT España doit respecter les ratios suivants :

– le ratio EBITDA / Charges financières doit être supérieur ou égal à 6,00 (EBITDA et charges financières tels que définis dans les contrats passés avec les établissements financiers),

– le ratio dette nette bancaire / EBITDA doit être inférieur ou égal à 2,60 (dette nette bancaire et EBITDA tels que définis dans les contrats passés avec les établissements financiers).

Au titre des programmes de titrisation des créances, les ratios financiers à respecter sont les suivants :

– pour Orange France, le ratio EBITDA / Charges financières nettes doit être supérieur à 4,50 et le ratio dette nette / EBITDA doit être inférieur à 3,00 (dette nette et EBITDA tels que définis dans les contrats passés avec les établissements financiers).

– pour Orange S.A., le ratio EBITDA / Charges financières nettes doit être supérieur à 3,00 et le ratio dette nette / EBITDA doit être inférieur à 6,00 (dette nette et EBITDA tels que définis dans les contrats passés avec les établissements financiers).

Le non-respect de ces ratios sur programmes de titrisation de créances entraîne un arrêt des cessions de créances et un désintéressement progressif des porteurs de parts avec les encaissements collectés.

Au 31 décembre 2006, ces ratios sont respectés.

France Télécom S.A. et TP Group n'ont pas de lignes de crédit ou d'emprunts soumis à des engagements spécifiques en matière de respect de ratios financiers.

- Engagements en cas de défaillance ou d'évolution défavorable significative

La plupart des contrats de financement conclus par France Télécom, notamment la ligne de crédit syndiquée de 8 milliards d'euros mise en place le 20 juin 2005 ainsi que les emprunts émis dans le cadre du programme d'EMTN et les lignes de crédit bilatérales de France Télécom S.A., ne contiennent pas de clauses de défauts croisés ou de clauses de remboursement anticipé en cas d'évolution défavorable significative. Lorsqu'elles existent, les clauses d'exigibilité anticipées prévoient que la défaillance au titre d'un contrat n'entraîne pas de façon automatique le remboursement accéléré des autres contrats.

En ce qui concerne les contrats de financements structurés, les programmes de cession de créances commerciales de France Télécom S.A. comprennent plusieurs cas d'amortissement : (i) l'amortissement normal à la date d'arrêt contractuel des programmes au 31 décembre 2007 (échéances renouvelables), (ii) un amortissement anticipé, notamment en cas de dégradation de la note à long terme de France Télécom à BB-. En cas d'amortissement anticipé, les conduits de titrisation cessent de participer au financement de nouvelles créances et les encaissements sur créances antérieurement cédées servent à désintéresser progressivement les porteurs de parts.

- Autres engagements

Dans le cadre de la cession de créances futures sur l'Etat comptabilisée en emprunts bancaires, France Télécom garantit à l'établissement cessionnaire l'existence et le montant des créances cédées et s'engage à l'indemniser à ce titre.

24.5 Gestion du risque de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles d'exposer France Télécom à une concentration du risque de contrepartie sont essentiellement les disponibilités, les créances clients, les titres de créance négociables, les placements et les instruments financiers dérivés.

France Télécom considère que le risque de contrepartie lié aux comptes clients est extrêmement limité du fait du grand nombre de clients, de leur diversité (résidentiels, professionnels et grandes entreprises), de leur appartenance à des secteurs divers de l'économie et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger.

France Télécom place ses disponibilités, quasi-disponibilités et ses titres de placement auprès d'institutions financières et de groupes industriels ayant une notation supérieure ou égale à A- /A3. Les placements réalisés avec des contreparties ayant une notation inférieure se font de façon marginale ; il s'agit alors des meilleures notations existant localement.

France Télécom conclut des contrats de taux d'intérêt et de gestion du risque de change avec des institutions financières de premier rang. France Télécom estime que les risques de défaillance de ces contreparties sont extrêmement faibles dans la mesure où des contrôles sont exercés sur leur notation et où la perte financière qui serait induite par la défaillance de la contrepartie fait l'objet de limites. Pour chaque institution financière, le risque maximum de perte est déterminé sur la base des montants notionnels des contrats de taux et de change ouverts, auxquels sont appliqués des coefficients variant selon la durée résiduelle de l'opération et le type de transaction.

Pour chaque contrepartie, une limite est fixée en tenant compte de sa notation et de ses capitaux propres. En outre, France Télécom a conclu des contrats de collatéralisation avec un certain nombre de ses contreparties.

24.6 Risque du marché des actions

Au 31 décembre 2006, France Télécom S.A. ne détient pas d'actions propres et ne dispose pas d'options d'achat sur ses propres titres.

NOTE 25 - JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les principales méthodes et hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers sont décrites ci-dessous.

En ce qui concerne la trésorerie, les créances clients ainsi que les dettes fournisseurs, France Télécom considère que leur valeur au bilan est la valeur la plus représentative de leur valeur de marché en raison du fort degré de liquidité de ces postes.

Les valeurs de marché des titres de participation non consolidés de sociétés cotées et des titres de placement cotés sont basées sur leur valeur boursière fin de période. France Télécom évalue les autres titres en fonction des éléments disponibles (valeur de transaction, valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, multiples de comparables) (voir notes 16 et 17).

La valeur de marché de la dette à long terme et de la dette à court terme a été déterminée en utilisant :

- la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés en utilisant les taux observés par France Télécom en fin de période pour les instruments possédant des conditions et des échéances similaires,

– la valeur boursière pour les emprunts obligataires convertibles, échangeables et indexés.

	Période close le					
(en millions d'euros)	31 décembre 2006		31 décembre 2005		31 décembre 2004	
	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Valeur comptable	Juste valeur estimée
Dettes financières à long terme [1]	38 063	40 503	42 636	47 105	50 236	55 790
Découverts bancaires et autres emprunts à court terme à l'origine hors intérêts courus [1]	8 057	8 069	9 193	9 305	4 037	4 027
Intérêts courus sur dette	1 240	1 240	1 396	1 396	1 172	1 172
Total	**47 360**	**49 812**	**53 225**	**57 806**	**55 445**	**60 989**

[1] Les valeurs de marché sont présentées hors intérêts courus (hormis pour les dérivés).

NOTE 26 - AVANTAGES DU PERSONNEL

26.1 Chiffres clés

	Période close le		
(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Provisions retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi	581	744	707
Dettes vis-à-vis du personnel et des organismes sociaux [1]	1 559	1 698	1 903
Total avantages du personnel	**2 140**	**2 442**	**2 610**
- dont non courant	534	679	628
- dont courant	1 606	1 763	1 982

[1] Inclut principalement les provisions pour congés payés ainsi que les dettes à verser aux organismes sociaux.

26.2 Engagements de retraite et autres engagements à long terme

Les engagements de retraite et autres engagements à long terme comprennent les avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme (voir note 2.3.14).

Sont classés dans les avantages postérieurs à l'emploi :

– les avantages sociaux autres que les pensions,

– les indemnités de départ à la retraite,

– les autres régimes de retraite : France Télécom dispose de plans à prestations définies ainsi que de plans à cotisations définies ouverts à ses salariés et retraités. Les avantages offerts sont principalement fonction de l'ancienneté et de la rémunération moyenne ou du montant de la pension mensuelle.

La charge constatée au titre des plans de retraite à cotisations définies s'est établie à 1 266 millions d'euros au 31 décembre 2006, (1 228 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 1 237 millions d'euros au 31 décembre 2004) et concerne principalement la contribution à caractère libératoire au régime de retraite des agents fonctionnaires de France Télécom.

Les autres avantages à long terme pouvant être accordés par France Télécom consistent principalement en médailles du travail et absences rémunérées de longue durée évaluées également sur la base d'hypothèses actuarielles.

Les hypothèses retenues sur la zone Euro (représentant plus de 73% de l'engagement de France Télécom) sont les suivantes :

– taux d'actualisation : taux long terme de 4,5% à 4,75% et taux moyen terme de 4% à 4,25%,

– taux d'inflation long terme de 2%,

– taux moyen de progression des salaires attendu sur le long terme : 2% à 2,7%,

– rendement attendu des actifs du régime : 4%.

Le tableau ci-dessous présente la variation de la valeur des engagements relatifs aux prestations définies :

(en millions d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi			Avantages à long Terme	Période close le		
	Régimes en rente	**Régimes en capital** [1]	**Autres avantages postérieurs à l'emploi**		**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Valeur totale des engagements en début de période	**353**	**294**	**216**	**251**	**1114**	**1 018**	**937**
Coût des services rendus	22	17	6	21	66	62	42
Coût de l'actualisation	15	11	7	4	37	35	39
Cotisations versées par les employés	5	-	-	-	5	6	6
Modification du régime		-	-	-	-	(27)	(5)
Réductions/Liquidations		(5)	(160)	(7)	(172)	(8)	(50)
(Gains) ou Pertes actuarielles	24	(20)	15	(2)	17	50	87
Prestations payées	(20)	(23)	(13)	(29)	(85)	(71)	(49)
Variations de périmètre	(1)	10			9	-	-
Acquisitions/cessions		(35)		(5)	(40)	30	-
Autres (écarts de conversion)	(1)	(6)		(1)	(8)	19	11
Valeur totale des engagements en fin de période (A)	**397**	**243**	**71**	**232**	**943**	**1 114**	**1 018**
- dont engagements de fin de période afférent à des régimes intégralement ou partiellement financés	394				394	383	326
- dont engagements de fin de période afférent à des régimes non financés	3	243	71	232	549	731	692

[1] Les dispositions de la loi de financement de la sécurité sociale concernant la suppression du droit de mise à la retraite en France à l'initiative de l'employeur avant l'âge de 65 ans ont été validées par le Conseil constitutionnel en date du 14 décembre 2006. Ces nouvelles mesures seront prises en compte dans le cadre des évaluations d'engagement pour 2007. Cependant à hypothèses constantes 2006, la valeur totale de l'engagement de fin de période 2006 relatif aux régimes en capital serait augmentée de l'ordre de 11 millions d'euros.

La variation des actifs de couverture s'analyse comme suit :

	Avantages postérieurs à l'emploi			Avantages à long Terme	Période close le		
(en millions d'euros)	**Régimes en rente**	**Régimes en capital**	**Autres avantages postérieurs à l'emploi**		**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	**203**	**1**			**204**	**166**	**148**
Produits financiers sur les actifs de couverture	30				30	15	12
Cotisations versées par l'employeur	31				31	42	24
Cotisations versées par les employés	5				5	6	6
Réductions/Liquidations						-	(1)
Prestations payées par le fonds	(19)				(19)	(29)	(17)
Variations de périmètre						-	(4)
Acquisitions/Cessions		(2)			(2)	-	-
Autres (écarts de conversion)	(4)	1			(3)	4	(2)
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)	**246**	**-**			**246**	**204**	**166**

France Télécom prévoit de verser une cotisation de 24 millions d'euros pour ses plans de retraite à prestations définies en 2007.

Les répartitions des actifs des plans de retraite de France Télécom, sont les suivantes :

	Période close le		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Actifs du plan de retraite			
Actions	45,7%	61,9%	65,9%
Titres de créances	37,6%	29,4%	23,7%
Immobilier	4,3%	1,6%	0,1%
Autres	12,4%	7,1%	10,3%
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**

Le rendement global à long terme attendu des actifs du plan a été déterminé selon une analyse plan par plan en tenant compte du taux de rendement attendu de chaque catégorie d'actif du portefeuille. Le taux de rendement attendu de chaque catégorie d'actif du portefeuille est évalué en s'appuyant sur des études relatives à l'évolution des taux d'inflation, d'intérêt à long terme et à la prime de risque y afférente. Ces facteurs sont combinés et comparés au marché pour déterminer les hypothèses de taux de rendement à long terme.

La couverture financière à la fin de l'année 2006 s'établit comme suit :

	Avantages postérieurs à l'emploi			Avantages à long Terme	Période close le		
(en millions d'euros)	Régimes en rente	Régimes en capital	Autres avantages postérieurs à l'emploi		31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Situation nette du régime (A)-(B)	**151**	**243**	**71**	**232**	**697**	**910**	**853**
Gains ou pertes actuariels non reconnus	(57)	(11)	(13)		(81)	(131)	(97)
Coûts des services passés non reconnus		(32)	(3)		(35)	(35)	(49)
Ajustement lié au plafonnement de l'actif						-	-
Provision	**94**	**200**	**55**	**232**	**581**	**744**	**707**
- dont provision : courant		18	6	23	47	65	79
- dont provision: non courant	94	182	49	209	534	679	628

Le tableau ci-dessous présente le détail de la charge de retraite :

	Avantages postérieurs à l'emploi			Avantages à long Terme	Période close le		
(en millions d'euros)	Régimes en rente	Régimes en capital	Autres avantages postérieurs à l'emploi		31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Coût des services rendus	21	17	6	21	65	62	42
Coût de l'actualisation	15	11	7	3	36	35	40
Rendement attendu des actifs du régime	(13)				(13)	(10)	(10)
(Gains) ou Pertes actuariels	4			(2)	2	12	1
Amortissement du coût des services passés		6			6	(12)	5
Effet de Réductions/ Liquidations		(4)	(130) [1]	(6)	(140)	(6)	(51)
Autres ajustements		2			2	-	-
Total Charge de retraite	**27**	**32**	**(117)**	**16**	**(42)**	**81**	**27**

[1] Dont 129 millions d'euros relatifs à la reprise de provision liée à la liquidation des engagements pour activités sociales et culturelles (voir note 6)

L'évolution de la provision est la suivante :

	Avantages postérieurs à l'emploi				Période close le		
(en millions d'euros)	Régimes en rente	Régimes en capital	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Avantages à Long Terme	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Provision en début de période	**99**	**210**	**184**	**251**	**744**	**707**	**723**
Charge de retraite	27	32	(117)	16	(42)	81	27
Cotisations versées par l'employeur	(32)				(32)	(25)	(24)
Prestations directement payées par l'employeur		(22)	(12)	(29)	(63)	(58)	(33)
Variations de périmètre		7			7	-	-
Acquisitions/Cessions		(21)		(5)	(26)	30	-
Autres	-	(6)		(1)	(7)	9	14
Provision en fin de période	**94**	**200**	**55**	**232**	**581**	**744**	**707**

NOTE 27 - REMUNERATIONS EN ACTIONS ET ASSIMILEES

27.1 Plan de stock-options

France Télécom S.A. a consenti un plan d'options de souscription d'actions à ses dirigeants et ses salariés au cours de l'exercice 2005. Une tranche supplémentaire du plan 2005 a été attribuée en 2006 du fait de l'élargissement du champ des bénéficiaires suite à l'intégration du groupe Amena.

Orange S.A. et Wanadoo S.A. avaient consenti à leurs dirigeants et salariés des plans de souscription ou d'acquisition d'actions avant 2005. L'acquisition des droits concernant ces plans s'est achevée au cours de l'exercice 2006.

27.1.1 France Télécom

Les tranches successives du plan d'options sur titres France Télécom S.A ont été mises en place respectivement le 26 octobre 2005 (27 octobre au Royaume-Uni) et le 21 avril 2006 avec un prix d'exercice de 23,46 euros.

Les options, si elles sont exercées, donnent droit de souscrire à des actions nouvelles et ont une durée de vie de 10 ans. L'acquisition des droits se fait de façon complète après 3 ans.

27.1.2 France Télécom (ex Wanadoo)

Dans le cadre du rachat des minoritaires de Wanadoo, France Télécom s'était engagée à assurer la liquidité des actions résultant de l'exercice des options de souscription d'actions Wanadoo. Cet engagement a donné lieu à l'occasion de la fusion de Wanadoo S.A. et France Télécom S.A. intervenue en septembre 2004 à la substitution des options de souscription Wanadoo par des options de souscription d'actions France Télécom à raison de 7 actions France Télécom S.A. pour 18 actions Wanadoo S.A. sous réserve des ajustements complémentaires pouvant intervenir à la suite d'opérations financières ultérieures.

Les plans d'options sur titres Wanadoo (2000, 2001, 2002 et 2003) peuvent être séparés en deux catégories : ceux destinés aux salariés français, totalisant 30 630 000 options attribuées, et ceux destinés aux salariés du Royaume Uni, (Wanadoo UK – ex Freeserve), totalisant 8 475 327 options attribuées. Tous les plans sont remboursables en actions (ils ont été temporairement remboursables en numéraire entre le 9 mars 2004 et le 1er septembre 2004) et ont une durée de vie de 10 ans.

Pour les plans concernant les salariés français, l'acquisition s'est faite de façon complète après 3 ans (ou 5 ans pour le plan 2000). De plus, pour les plans 2000 et 2001, l'exercice des options est soumis à des conditions de performance des actions sous-jacentes et à l'atteinte de résultats opérationnels. Pour les plans concernant les salariés du Royaume-Uni, l'acquisition des droits s'est faite de façon progressive sur une période d'environ 3 ans (50% après 2 ans et 50% après 3 ans). Au cours de l'exercice les derniers plans émis par Wanadoo S.A. sont devenus exerçables.

27.1.3 Orange

Les plans d'options sur titres Orange étaient, à l'origine, comptabilisés comme des plans remboursables en actions. A partir de mai 2004, France Télécom avait choisi de les liquider en numéraire et ces plans ont été alors comptabilisés comme des plans remboursables en numéraire. Depuis septembre 2005, du fait de la mise en place des "ILOs" facilitant la livraison d'actions nouvelles ou existantes France Télécom S.A. et le choix, à ce jour de remettre des actions nouvelles, les plans de stock option Orange sont à nouveau comptabilisés comme des plans donnant le droit de souscrire à des actions nouvelles.

Description des plans Orange à la date d'attribution

Les plans d'options sur titres Orange peuvent être séparés en quatre familles : "International", "France", "USA " et "*Sharesave*".

Les plans "International" (2001, 2002 et 2003) totalisent 85 693 210 options, et ont une durée de vie de 10 ans (12 ans en Suisse). L'acquisition des options se fait, pour la plupart de ces plans, sur une période de 3 ans, de façon progressive (un tiers par an pendant 3 ans) ou de façon complète. Certaines options ont aussi des périodes d'acquisition de 2 ans ou définies individuellement.

Les plans "France" (2001, 2002 et 2003) totalisent 45 983 363 options, et ont une durée de vie de 10 ans. L'acquisition des options se fait, pour la plupart de ces plans, de façon complète après 3 ans. Certaines options ont aussi des périodes d'acquisition définies individuellement.

Les plans "USA" (2001, 2002 et 2003) totalisent 3 621 755 options, et ont une durée de vie de 10 ans. L'acquisition des options se fait, pour la plupart de ces plans, de façon progressive sur une période d'environ 40 mois (30% après environ 15 ou 16 mois et 17,5% supplémentaires tous les 6 mois). Certaines options du plan 2001 ont une période d'acquisition de 5 ans (20% par an pendant 5 ans).

Les plans *"Sharesave*" qui concernent le Royaume-Uni et les Pays-bas, ont une période d'exercice de 6 mois suivant la date d'acquisition. Les plans du Royaume-Uni ont un prix d'exercice en livres sterling. Les 4 037 379 options du plan UK SAVE – 5

ans (2001) sont acquises après environ 5 ans. Les 5 839 507 options plans UK SAVE – 3 ans (2001, 2002 et 2003) sont acquises après environ 3 ans, tout comme les 232 186 options du plan Netherlands SAVE – 3 ans.

Par ailleurs, les filiales consolidées Mobistar et ECMS (Mobinil) ont mis en place des plans d'options de souscription et d'acquisition d'actions pour respectivement :

- Mobistar : 849 883 options de souscription attribuées en 2000, totalement acquises depuis juillet 2005.

- ECMS : 493 750 options attribuées en 2003, qui ont une durée de vie de 7 ans et sont acquises après 3 ans. Toutes ces options ont été annulées en 2006.

27.1.4 Evolution des plans d'options sur titres

Au 31 décembre 2006, 2005 et 2004, les différents plans de souscription d'actions attribués aux salariés du groupe France Télécom sont récapitulés ci-après :

Plan d'options sur titres France Télécom	Période close le			
	31 décembre 2006		31 décembre 2005	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation en début de période	**14 516 445**	**€23,46**	**-**	**-**
Options attribuées	536 930	€23,46	14 516 445	€23,46
Options exercées	-	-	-	-
Options annulées, rendues caduques	(501 470)	-	-	-
Options en circulation en fin de période	**14 551 905**	**€23,46**	**14 516 445**	**€23,46**

Plans d'options sur titres France Télécom (ex Wanadoo)	Période close le					
	31 décembre 2006		31 décembre 2005		31 décembre 2004	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation en début de période	**8 431 102**	**€20,55**	**10 285 794**	**€19,71**	**32 326 955**	**€7,41**
Options attribuées	-	-	-	-	-	-
Conversion en options France Télécom (7/18ème)	-	-	-	-	12 554 718	€19,06
Options additionnelles en fonction du ratio d'achat	-	-	31 161	€20,49	-	-
Options exercées	(1 333 712)	€14,20	(1 630 683)	€14,93	(1 825 516)	€15,41
Options annulées, rendues caduques	(199 686)	€19,45	(255 170)	€20,04	(443 408)	€18,96
Options expirées	(17 107)	€16,47	-	-	-	-
Options en circulation en fin de période	**6 880 597**	**€21,82**	**8 431 102**	**€20,55**	**10 285 794**	**€19,71**

Plans d'options sur titres Orange	Période close le					
	31 décembre 2006		31 décembre 2005		31 décembre 2004	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation en début de période	**75 763 520**	**€8,80**	**98 938 143**	**€8,77**	**115 054 616**	**€8,72**
Options attribuées	-	-	-	-	-	-
Options exercées	(5 114 738)	€6,59	(19 745 686)	€8,67	(8 546 003)	€7,76
Options annulées, rendues caduques	(12 708 266)	€9,76	(3 428 937)	€8,60	(7 570 470)	€9,05
Options en circulation en fin de période	**57 940 516**	**€8,80**	**75 763 520**	**€8,80**	**98 938 143**	**€8,77**

Plan d'options sur titres Mobistar	Période close le					
	31 décembre 2006		31 décembre 2005		31 décembre 2004	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation en début de période	**18 097**	**€34,15**	**255 826**	**€34,15**	**778 770**	**€34,15**
Options attribuées	-	-	-	-	-	-
Options exercées	(16 266)	€34,15	(237 866)	€34,15	(517 520)	€34,15
Options annulées, rendues caduques	-	-	137	€34,15	(5 424)	€34,15
Options en circulation en fin de période	**1 831**	**€34,15**	**18 097**	**€34,15**	**255 826**	**€34,15**

Plan d'options sur titres ECMS (Mobinil)	Période close le					
	31 décembre 2006		31 décembre 2005		31 décembre 2004	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation en début de période	**493 750**	**€5,35**	**493 750**	**€6,10**	**493 750**	**€6,10**
Options attribuées	-	-	-	-	-	-
Options exercées	-	-	-	-	-	-
Options annulées, rendues caduques	(493 750)	€5,35	-	-	-	-
Options en circulation en fin de période	**-**	**-**	**493 750**	**€5,35**	**493 750**	**€6,10**

Détail des options en circulation à la fin de la période :

	Période close le 31 décembre 2006			
	Nombre d'options non exercées à la date de clôture	Durée moyenne pondérée restant à courir jusqu'à la maturité (mois)	Fourchette de prix d'exercice	Nombre d'options exerçables en fin de période
Plan d'options sur titres France Télécom	14 551 905	106	€23,46 - €23,48	0
Plans d'options sur titres France Télécom (ex-Wanadoo)	6 880 597	61	€13,84 - €48,70	6 880 597
Plans d'options sur titres Orange	57 940 516	43	€4,72 - €10,00	50 223 541
Plan d'options sur titres Mobistar	1 831	18	€34,15	1 831
Plan d'options sur titres ECMS (Mobinil)	-	-	-	-

	Période close le 31 décembre 2005			
	Nombre d'options non exercées à la date de clôture	Durée moyenne pondérée restant à courir jusqu'à la maturité (mois)	Fourchette de prix d'exercice	Nombre d'options exerçables en fin de période
Plan d'options sur titres France Télécom	14 516 445	118	€23,46 - €23,48	-
Plans d'options sur titres France Télécom (ex-Wanadoo)	8 431 102	74	€13,84 - €48,70	6 483 843
Plans d'options sur titres Orange	75 763 520	68	€4,48 - €10,00	54 506 222
Plan d'options sur titres Mobistar	18 097	30	€34,15	18 097
Plan d'options sur titres ECMS (Mobinil)	493 750	59	€5,35	0

	Période close le 31 décembre 2004			
	Nombre d'options non exercées à la date de clôture	**Durée moyenne pondérée restant à courir jusqu'à la maturité (mois)**	**Fourchette de prix d'exercice**	**Nombre d'options exerçables en fin de période**
Plans d'options sur titres Orange	98 938 143	79	€4,48 - €10,00	42 967 615
Plans d'options sur titres France Télécom (ex-Wanadoo)	10 285 794	85	€13,89 - €48,86	3 532 307
Plan d'options sur titres Mobistar	255 826	41	€34,15	66 465
Plan d'options sur titres ECMS (Mobinil)	493 750	71	€6,10	0
Plans d'options sur titres Equant	7 792 907	-	€3,28 - €30,00	3 483 831

27.1.5 Juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice et des options modifiées au cours de l'exercice

France Télécom a évalué la juste valeur des biens ou services reçus pendant la période en se fondant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. France Télécom a attribué en 2006 la seconde tranche des options sur actions dans le cadre du plan existant au 31 décembre 2005. Aucun autre instrument de capitaux propres n'a été attribué en 2006.

Les justes valeurs des options attribuées durant l'année 2006 ont été calculées avec un modèle binomial qui reflète le comportement d'exercice anticipé des attributaires en prenant également en considération l'exercice intégral des options lorsque le cours du titre sous-jacent atteint deux fois le prix d'exercice.

La volatilité attendue a été établie sur la base d'une analyse multicritères portant sur la volatilité implicite d'instruments financiers à la date de calcul, la volatilité historique dans l'année précédent la date de calcul, sur la période la plus longue disponible précédant la date de calcul et, dans le cas des options sur titres France Télécom, sur la période entre mi-mai 2003 et la date de calcul.

France Télécom ne se fonde pas uniquement sur l'expérience passée mais analyse dans quelle mesure celle-ci peut représenter un indicateur raisonnable des attentes futures.

La juste valeur moyenne pondérée des options sur titres France Télécom attribuées au cours de l'exercice est de €1,50.

Les hypothèses utilisées pour déterminer cette juste valeur sont les suivantes :

Principales hypothèses	**Plans France Télécom SA**
Cours du sous-jacent à la date d'attribution	€18,00
Prix d'exercice	€23,46
Volatilité attendue	22%
Durée de vie de l'option (contractuelle ou attendue)	9,88 ans
Taux de départ (annuel)	1,50%
Taux de dividendes attendu	6,00%
Taux de rendement sans risque	3,75%

	31 décembre 2006		31 décembre 2005		31 décembre 2004	
(en millions d'euros)	**Charge de l'exercice**	**Dette comptabilisée**	**Charge de l'exercice**	**Dette comptabilisée**	**Charge de l'exercice**	**Dette comptabilisée**
Plans remboursables en numéraire						
Plans d'options sur titres Orange		-	-	-	94 (1)	285
Plans remboursables en actions						
Plans d'options sur titres Orange	7	-	32	-	-	-
Plan d'options sur titres Mobistar		-	-	-	4	-
Plans d'options ex-Wanadoo	3	-	6	-	17	-
Plan d'options sur titres France Télécom	19	-	3	-	-	-
Autres plans d'options sur titres (2)	1	-	11	-	11	-
Total	**30**	**-**	**52**		**126**	**285**

(1) La charge de 94 millions d'euros se composait de 67 millions d'euros correspondant à l'amortissement de la juste valeur à la date d'attribution, et de 27 millions d'euros additionnels suite à la réévaluation à la juste valeur à la date de clôture de l' exercice.

(2) Comprend Equant en 2004 et 2005.

27.2 Offres réservées aux salariés

Pour les opérations décrites ci-après, le Groupe a valorisé l'avantage accordé aux salariés et anciens salariés pour sa juste valeur à la date d'attribution en utilisant une hypothèse de taux sans risque de l'ordre de 2,2% au 31 décembre 2005 et 2,7% au 31 décembre 2004.

27.2.1 Offre de l'Etat 2005

A la suite de la cession par l'Etat de 152,2 millions d'actions existantes de France Télécom représentant 6,2% du capital social, intervenue en juin 2005, l'Etat a procédé, conformément à la loi du 6 août 1986 relative aux modalités de privatisations, à une offre réservée aux salariés et anciens salariés du groupe France Télécom portant sur 16,9 millions d'actions représentant 0,68% (base non diluée) du nombre total d'actions du capital social de France Télécom S.A. au 30 juin 2005.

Les actions étaient offertes au prix unitaire de 19,79 euros. Ce montant représente une décote de 4,10 euros par rapport au cours comptant des titres à la date d'octroi (soit 23,89 euros).

La date d'octroi retenue est le 8 septembre 2005. La période de souscription a été ouverte du 15 au 27 septembre 2005. A l'issue de celle-ci, 16,7 millions d'actions ont été achetées. Le règlement livraison des titres est intervenu le 7 novembre 2005.

Le montant de la charge comptabilisée en 2005 au titre de cette opération s'élevait à 106 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sans risque à la date d'octroi retenu dans le modèle de valorisation est de 2,19%. Le coût notionnel d'incessibilité des titres souscrits qui en résulte, compte tenu d'un taux d'intérêt pour calculer le coût de portage de l'achat des titres au comptant de 2,90%, s'élève à 0,35 euros, soit 1,50% du cours comptant des titres à la date d'octroi.

27.2.2 Offre de l'Etat 2004

A la suite de la cession par l'Etat de 267,7 millions d'actions existantes de France Télécom représentant 10,85% du capital social, intervenue en septembre 2004, l'Etat a procédé, conformément à la loi du 6 août 1986 relative aux modalités de privatisations, à une offre réservée aux salariés et anciens salariés du groupe France Télécom portant sur 29,7 millions d'actions représentant 10% du nombre total d'actions cédées.

Les actions étaient offertes au prix unitaire de 15,24 euros. Ce montant représente une décote de 4,16 euros par rapport au cours comptant des titres à la date d'octroi (soit 19,40 euros).

La date d'octroi retenue est le 3 septembre 2004. La période de souscription a été ouverte du 1er au 13 décembre 2004. A l'issue de celle-ci, 28,7 millions d'actions ont été achetées. Le règlement livraison des titres est intervenu le 20 janvier 2005.

Au compte de résultat 2004, l'impact était une charge de 248 millions d'euros au titre de l'offre de l'Etat.

Le taux d'intérêt sans risque à la date d'octroi retenu dans le modèle de valorisation est de 2,72%. Le coût notionnel d'incessibilité des titres souscrits qui en résulte, compte tenu d'un taux d'intérêt pour calculer le coût de portage de l'achat des titres au comptant de 3,00%, s'élève à 0,11 euros, soit 0,60% du cours comptant des titres à la date de l'octroi.

NOTE 28 - PROVISIONS

28.1 Les provisions s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2005	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Actualisation	Variations de périmètre, reclassements et écarts de conversion	31 décembre 2006
Congés de fin de carrière	28.2 et 32	2 910	279	(953)	-	73		2 309
Autres indemnités de fin de contrat	28.2	16	15	(12)	-	-	1	20
Provisions de restructuration	28.3	260	163	(121)	(25)	1	(25)	253
Provisions pour litiges	33	301	118	(29)	(28)		13	375
Provisions pour démantèlement et remise en état des sites	28.4	465	0	(15)	(1)	15	19	484
Autres provisions		540	196	(66)	(83)	-	(5)	582
Total provisions		**4 492**	**771**[1]	**(1 196)**	**(137)**[2]	**89**	**4**	**4 023**
- dont non courant		2 645	429	(1 021)	(65)	89	129	2 206
- dont courant		1 847	342	(175)	(72)	0	(125)	1 817

(1) Dont respectivement, 278 millions d'euros, 735 millions d'euros et 771 millions d'euros impactant négativement la MBO, le résultat d'exploitation et le résultat net de l'ensemble consolidé.

(2) Dont respectivement, 62 millions d'euros, 87 millions d'euros et 137 millions d'euros impactant positivement la MBO, le résultat d'exploitation et le résultat net de l'ensemble consolidé.

28.2 Provisions pour indemnités de fin de contrat

Les provisions pour indemnités de fin de contrat (voir note 2.3.14) se composent des :

- plans de congés de fin de carrière en France pour les fonctionnaires et les contractuels,
- autres indemnités de rupture de contrat de travail.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : taux court terme de 3,75%
- taux d'inflation : 2%
- taux moyen de progression des salaires : 2%
- taux de succès du plan : l'année 2006 étant la dernière année d'éligibilité au plan, prise en compte des départs réels au 31 décembre 2006.

Le tableau ci-dessous présente la variation de la valeur des engagements :

(en millions d'euros)	Indemnités de Fin de Contrat		Période close le		
	Congés de Fin de Carrière (CFC)	**Autres Indemnités de Fin de Contrat**	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Valeur totale des engagements en début de période	**2 910**	**16**	**2 926**	**3 534**	**4 176**
Coût des services rendus	-	-	-	-	-
Coût de l'actualisation	73		73	97	149
Cotisations versées par les employés	-	-	-	-	-
Modification du régime	-	-	-	-	-
Réductions/Liquidations	-	-	-	-	-
(Gains) ou Pertes actuarielles	279	15	294	187	9
Prestations payées	(953)	(12)	(965)	(892)	(800)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Acquisitions/Cessions	-	-	-	-	-
Autres (écarts de conversion)		1	1	-	-
Valeur totale des engagements en fin de période (A)	**2 309**	**20**	**2 329**	**2 926**	**3 534**
- dont engagements de fin de période afférent à des régimes intégralement ou partiellement financés	-	-	-	-	-
- dont engagements de fin de période afférent à des régimes non financés	2 309	20	2 329	2 926	3 534
Provision en fin d'exercice	**2 309**	**20**	**2 329**	**2 926**	**3 534**
- dont provision : courant	895	16	911	1 025	902
- dont provision : non courant	1 414	4	1 418	1 901	2 632

Il n'y a pas d'actifs de couverture sur les plans d'indemnités de fin de contrat.

Le tableau ci-dessous présente le détail de la charge du régime :

(en millions d'euros)	Indemnités de Fin de Contrat		Période close le		
	Congés de Fin de Carrière	**Autres Indemnités de Fin de Contrat**	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Coût des services rendus	-	-	-	-	-
Coût de l'actualisation	73	-	73	97	149
Rendement attendu des actifs du régime	-	-	-	-	-
(Gains) ou Pertes actuariels	279	15	294	187	9
Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-	-
Effet de Réductions/Liquidations	-	-	-	-	-
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-	-
Total charge de la période	**352**	**15**	**367**	**284**	**158**

28.3 Provisions pour restructuration :

(en millions d'euros)	31 décembre 2005	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Actualisation	Variations de périmètre, reclassements et écarts de conversion	31 décembre 2006
Indemnités de départs	-	16	(6)	-	-	-	10
Frais de réorganisation de sites	46	3	(17)	(10)	1	(13)	10
Autres	4	-	-	-	-	-	4
Sous-total SCP (1)	**50**	**19**	**(23)**	**(10)**	**1**	**(13)**	**24**
Indemnités de départs	10	-	(5)	-	-	-	5
Frais de réorganisation de sites	39	12	(14)	-	-	(3)	34
Sous-total Equant (2)	**49**	**12**	**(19)**	**-**	**-**	**(3)**	**39**
Indemnités de départs	6	81	(4)	(8)	-	1	76
Sous-total TP S.A. (3)	**6**	**81**	**(4)**	**(8)**	**-**	**1**	**76**
Indemnités de départs	22	10	(12)	-	-	-	20
Frais de réorganisation de sites	29	14	(12)	(6)	-	-	25
Autres	63	13	(22)	-	-	-	54
Sous-total France Télécom S.A. (4)	**114**	**37**	**(46)**	**(6)**	**-**	**-**	**99**
Autres	30	3	(23)	-	-	(6)	4
Sous-total FT España (5)	**30**	**3**	**(23)**	**0**	**0**	**(6)**	**4**
Autres entités	11	11	(5)	(2)	-0	(4)	11
Total	**260**	**163**	**(121)**	**(25)**	**1**	**(25)**	**253**

(1) Au 31 décembre 2006, concerne principalement les indemnités de départ au Royaume-Uni de 1 800 à 2 000 salariés.

(2) Au 31 décembre 2006, concerne principalement les charges relatives aux biens immobiliers pris en location mais vacants.

(3) Au 31 décembre 2006, concerne principalement le montant des frais de fin de contrat du personnel de TP S.A. conformément au programme de restructuration mis en place (environ 5 700 personnes dont 6% de cadres) sur la période allant de 2007 à 2009.

(4) Au 31 décembre 2006, concerne principalement :

- les départs dans le cadre de l'accord sur la mobilité vers la fonction publique (voir note 32),
- les charges relatives aux biens immobiliers pris en location mais vacants,
- les cotisations au Comité d'entreprise au titre des congés de fin de carrière.

(5) Au 31 décembre 2006, concerne principalement la reprise de provision liée à la renégociation du contrat d'utilisation des réseaux.

28.4 Provisions pour remise en état et démantèlement des sites

La valorisation de l'obligation est fonction d'un coût de démantèlement (unitaire pour les poteaux, terminaux et publiphones, par site pour les antennes mobiles) supporté par France Télécom pour répondre à ses obligations environnementales et des prévisions annuelles de déposes d'actifs pour les poteaux et publiphones et des départs estimés des sites pour les antennes mobiles. Ces coûts de démantèlement sont établis sur la base des coûts connus pour l'année en cours, extrapolés pour les années à venir en fonction des meilleures estimations d'évolution (en terme d'évolution des tarifs, d'inflation, etc.), et actualisés à un taux sans risque. Les prévisions de départ des sites ou de déposes d'actifs font l'objet de révision suivant l'évolution des contraintes réglementaires ou technologiques à venir.

Au 31 décembre 2006, la provision pour remise en état et démantèlement des sites comprend principalement des coûts de :

- remise en état des sites des antennes de téléphonie mobile pour 229 millions d'euros (226 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 137 millions d'euros au 31 décembre 2004),

- retraitement des poteaux téléphoniques pour 119 millions d'euros (165 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 140 millions d'euros au 31 décembre 2004),

- gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques pour 60 millions d'euros,
- démantèlement des publiphones pour 54 millions d'euros (59 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 40 millions d'euros au 31 décembre 2004).

NOTE 29 - AUTRES PASSIFS ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

29.1 Autres passifs non courants

	Période close le		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Droits d'usage des réseaux câblés	653	705	531
Licences [1]	472	256	203
Plus-values différées sur titres [2]	232	126	383
Autres	137	144	222
Total	**1 494**	**1 231**	**1 339**

[1] Au 31 décembre 2006, comprend principalement le paiement différé de la licence GSM Orange France pour 237 millions d'euros et la licence UMTS de TP Group pour 199 millions d'euros.

[2] Au 31 décembre 2006, comprend principalement la plus-value différée suite à la fusion FT España, FTOT et Amena (voir note 4) pour un montant de 129 millions d'euros et la plus-value différée sur titres Tower Participations S.A.S pour 53 millions d'euros (voir notes 32 et 35). Au 31 décembre 2004, ce montant comprend principalement 308 millions d'euros de plus-values différées sur titres Tower Participations S.A.S. (externalisées en 2005, voir notes 4, 8 et 15).

29.2 Autres passifs courants

	Période close le		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
TVA à payer	1 061	1 099	1 097
Impôts et taxes [1]	389	391	320
Offres réservées au personnel [2]	89	156	448
Consortium de gestion de câbles sous-marins [3]	87	117	89
Droits d'usage des réseaux câblés	52	52	35
Autres	432	377	699
Total	**2 110**	**2 192**	**2 688**

[1] Dont taxe professionnelle et taxe d'apprentissage.

[2] Correspond au montant à verser par France Télécom S.A. à l'Etat dans le cadre des offres réservées aux salariés et anciens salariés (voir notes 18 et 27).

[3] Il s'agit de dettes vis-à-vis d'autres opérateurs dans le cadre d'un consortium de gestion de câbles sous-marins dont France Télécom est le gestionnaire pour d'autres opérateurs (voir note 18).

29.3 Produits constatés d'avance

	Période close le		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Cartes téléphoniques prépayées	631	687	564
Frais d'accès aux services	1 041	1 100	1 102
Ventes publicitaires dans les annuaires	- [1]	585	524
Chiffres d'affaires constatés d'avance	1 444	1 340	1 380
Autres	61	43	-
Total	**3 177**	**3 755**	**3 570**

[1] Nul suite à la cession de PagesJaunes Groupe.

NOTE 30 - CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2006, le capital social de France Télécom S.A. s'élève à 10 426 692 520 euros, divisé en 2 606 673 130 actions ordinaires d'un nominal de 4 euros chacune. Au cours de la période close le 31 décembre 2006, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 2 604 227 117 actions et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et dilutives s'est élevé à 2 651 738 921 actions.

Au 31 décembre 2006, l'Etat détient directement et indirectement, à travers l'ERAP, 32,41% du capital de France Télécom S.A.

DOCUMENTS CONSOLIDES

30.1 Evolution du capital

Au cours de l'exercice 2006 :

L'assemblée générale mixte de France Télécom du 21 avril 2006 a renouvelé :

- la délégation donnée au Conseil d'administration pour émettre des actions réservées aux personnes ayant signé un contrat de liquidité avec France Télécom en leur qualité de titulaires d'actions ou d'options de souscription d'actions de la société Orange. Le montant nominal maximum d'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 200 000 000 euros, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés pour protéger les intérêts des signataires des contrats de liquidité conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles applicables,

- la délégation donnée au Conseil d'administration pour procéder à l'émission à titre gratuit d'instruments de liquidité sur options ("ILOs") réservés aux titulaires d'options de souscription d'actions de la société Orange S.A. ayant signé un contrat de liquidité avec France Télécom. Le montant nominal maximum d'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10 000 000 euros, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés pour protéger les intérêts des porteurs d'ILO conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles applicables.

Le montant maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées par ces résolutions financières s'imputera sur le plafond fixé par la trente-troisième résolution de l'assemblée générale mixte du 22 avril 2005, soit 8 milliards d'euros en nominal.

En outre, cette même Assemblée générale mixte a délégué sa compétence au Conseil d'administration, à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents au Plan d'épargne du groupe France Télécom, pour une période de 26 mois. Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de France Télécom, immédiat et/ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 1 milliard d'euros.

Au cours de l'exercice 2006, France Télécom S.A. a procédé à la création de 3 613 333 actions dont 1 333 712 actions au titre de l'exercice d'options de souscription d'actions Wanadoo reprises par France Télécom S.A. et 2 279 621 actions au titre des instruments de liquidité sur options détenus par des bénéficiaires d'options de souscription d'actions Orange.

Cette augmentation de capital résultant de l'exercice d'options de souscription en 2006 a été constatée par le Conseil d'administration du 31 janvier 2007.

Au cours de l'exercice 2005 :

L'assemblée générale mixte de France Télécom du 22 avril 2005 a délégué, pour une période de 26 mois, sa compétence au Conseil d'administration pour décider de l'émission, avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à de telles actions, y compris en cas d'offre publique d'échange initiée par la société. Cette même Assemblée générale mixte a renouvelé la délégation donnée au Conseil d'administration pour émettre des actions réservées aux personnes ayant signé un contrat de liquidité avec la Société en leur qualité de titulaires d'actions ou d'options de souscription d'actions de la société Orange. En outre, une délégation a été donnée au Conseil d'administration pour procéder à l'émission à titre gratuit d'instruments de liquidité sur options ("ILOs") réservés aux titulaires d'options de souscription d'actions de la société Orange bénéficiaires d'un contrat de liquidité. Le montant maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées par ces résolutions financières a été fixé à 8 milliards d'euros.

Dans le cadre de ces autorisations :

- France Télécom a lancé le 31 août 2005, dans le cadre de l'acquisition de près de 80 % de l'opérateur mobile espagnol Amena (voir note 4), une augmentation de capital de 3 020 millions d'euros (prime d'émission incluse) par l'émission de 133 439 454 actions nouvelles. France Télécom a procédé à l'attribution gratuite d'un bon de souscription d'actions (BSA) par action détenue le 31 août 2005, 37 bons donnant droit de souscrire à 2 actions nouvelles de France Télécom au prix unitaire de 22,63 euros. Cette opération a fait l'objet d'une note d'opération ayant reçu le visa de l'AMF n°05-666 en date du 31 août 2005. Le règlement livraison est intervenu le 26 septembre 2005. Les frais d'émission d'un montant de 63 millions d'euros ont été imputés sur la prime d'émission.

- France Télécom a procédé à des augmentations de capital par la création de 2 286 917 actions dont 1 630 683 actions au titre de l'exercice d'options de souscriptions d'actions Wanadoo reprises par France Télécom et 656 234 actions au titre des instruments de liquidité sur options détenus par des bénéficiaires d'options de souscription d'actions Orange. Ces augmentations de capital ont été constatées par le Conseil d'administration le 27 juillet 2005 à hauteur de 826 954 actions et le 26 janvier 2006 à hauteur du solde.

Au cours de l'exercice 2004 :

- Le 9 avril 2004, le Conseil d'administration a constaté la création de 1 145 actions suite à la conversion, au cours du premier trimestre 2004, d'obligations convertibles en actions France Télécom.

- Le 29 avril 2004, France Télécom a émis 64 796 795 actions nouvelles en rémunération des actions Wanadoo apportées à l'offre publique mixte simplifiée d'achat et d'échange.

- France Télécom a procédé à une augmentation de capital par création de 218 658 actions, suite à l'exercice d'options de souscription d'actions Wanadoo reprises par France Télécom entre le 27 septembre 2004 et le 31 décembre 2004. Cette augmentation a été constatée par le Conseil d'administration du 26 janvier 2005.

30.2 Actions propres

Au cours de l'exercice 2006, l'assemblée générale mixte du 21 avril 2006 a autorisé, pour une période de 18 mois à compter de son approbation, soit jusqu'au 21 octobre 2007, un programme de rachat d'actions propres dans la limite de 10% du montant total du capital social.

France Télécom S.A. n'a pas racheté d'actions dans le cadre de ce programme au cours de l'exercice 2006 et ne détient donc pas d'actions propres au 31 décembre 2006.

Au cours de l'exercice 2005, l'assemblée générale mixte du 22 avril 2005 a autorisé, pour une période de dix-huit mois s'achevant le 22 octobre 2006, un programme de rachat d'actions propres visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 avril 2005 sous le numéro 05-220, dans la limite de 10% du montant total du capital social. France Télécom S.A. n'a pas racheté d'actions dans le cadre de ce programme et ne détenait donc pas d'actions propres au 31 décembre 2005.

Au cours de l'exercice 2004, France Télécom a racheté, le 6 décembre 2004, 34 actions, en vue de satisfaire à la demande de conversion anticipée de deux obligations France Télécom 4% à échéance du 29 novembre 2005.

30.3 Résultat par action

Le tableau ci-dessous fournit la réconciliation entre les résultats de base et les résultats dilués conduisant au calcul des résultats par action (de base et dilué) :

	Période close le		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Résultat net des activités poursuivies utilisé pour le calcul du résultat par action – de base (a)	**1 033**	**5 182**	**2 662**
Effet de la conversion de chaque catégorie d'instruments financiers dilutifs sur le résultat net :			
- TDIRA [(1) et (2)]	-	190	-
- OCEANE [(2)]	12	12	4
- Contrat de liquidité Orange [(3)]	-	(1)	-
Résultat net des activités poursuivies utilisé pour le calcul du résultat par action – dilué (b)	**1 045**	**5 383**	**2 666**
Résultat net des activités cédées utilisé pour le calcul du résultat par action – de base et dilué (c)	**3 106**	**527**	**355**
Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action – de base (a)+(c)	**4 139**	**5 709**	**3 017**
Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action – dilué (b)+(c)	**4 151**	**5 910**	**3 021**

(1) Les TDIRA, relutifs au 31 décembre 2006 et 2004, ne sont pas pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action. Au 31 décembre 2005, les TDIRA sont dilutifs.
(2) Voir note 21.
(3) Voir note 27.

Le tableau ci-dessous fournit le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action :

	Période close le		
(nombre d'actions)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	**2 604 227 117**	**2 503 350 896**	**2 444 046 190**
TDIRA (1) et (2)	-	129 514 587	-
OCEANE (2)	44 688 733	44 591 205	14 648 679
Contrat de liquidité Orange (3)	1 743 112	5 850 735	10 605 877
Reprise des options de souscription Wanadoo (3)	1 079 959	2 809 793	4 627 930
Options de souscription France Télécom S.A. (3)	-	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	**2 651 738 921**	**2 686 117 216**	**2 473 928 676**

(1) Les TDIRA représentent 128 943 080 actions au 31 décembre 2006 et 132 601 144 actions au 31 décembre 2004.
(2) Voir note 21.
(3) Voir note 27. Les options de souscription dont le prix d'exercice est supérieur à la moyenne annuelle du cours de bourse ne sont pas retenues dans le calcul du résultat dilué par action.

30.4 Distributions

L'assemblée générale annuelle de France Télécom S.A. du 21 avril 2006 a décidé de verser aux actionnaires de France Télécom S.A., un dividende de 1 euro par action au titre de l'exercice 2005. Cette distribution est intervenue le 10 mai 2006 pour un montant total de 2 601 954 756 euros.

Au cours de l'exercice 2005, l'assemblée générale de France Télécom S.A. du 22 avril 2005 a décidé la distribution aux actionnaires de France Télécom S.A. de 0,48 euro de numéraire par action existante à la date de l'assemblée générale au titre de l'exercice 2004. Cette distribution est intervenue le 3 juin 2005.

Au cours de l'exercice 2004, l'assemblée générale de France Télécom S.A. du 9 avril 2004 a décidé la distribution d'une somme de 0,25 euro pour chaque action France Télécom existante à la date de l'assemblée générale ainsi que pour chaque action France Télécom qui serait émise au titre de l'offre publique visant les actions de la société Wanadoo. Le versement est intervenu le 7 mai 2004

30.5 Variation de change

Au 31 décembre 2006 et 2005, la variation de change positive concerne essentiellement les entités dont les comptes sont libellés en devises GBP, pour respectivement 390 millions d'euros et 914 millions d'euros. Au titre de ces variations de change, 272 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 478 millions d'euros au 31 décembre 2005 concernent les écarts d'acquisition d'Orange au Royaume-Uni.

Au 31 décembre 2004, la variation de change positive concernait essentiellement la Pologne pour 643 millions d'euros, dont 373 millions d'euros au titre de l'écart d'acquisition de TP Group.

30.6 Gains et pertes enregistrés directement dans les capitaux propres

30.6.1 Réserve des actifs disponibles à la vente

(en millions d'euros)	Période close le		
Plus ou moins value sur titres	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Bull	52	87	41
Steria	20	19	13
Intelsat	-	-	41
Autres	46	17	29
Total	**118**	**123**	**124**

30.6.2 Réserve des instruments financiers de couverture

Certains dérivés satisfont aux critères de couverture de flux de trésorerie et sont comptabilisés selon ce modèle. La partie du profit ou de la perte, réalisée sur l'instrument de couverture, considérée comme efficace est comptabilisée en capitaux propres dans la réserve de flux de trésorerie.

(en millions d'euros)	Période close le		
Part efficace des couvertures de flux de trésorerie	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
France Télécom S.A. (1)	(92)	(192)	(155)
TP S.A.	(6)	(8)	(6)
Total	**(98)**	**(200)**	**(161)**

(1) Au 31 décembre 2006, la contribution de France Télécom S.A. s'analyse comme suit :

- des dérivés de couverture de flux de trésorerie, soit (61) millions d'euros relatif s à la composante taux efficace des *cross currency interest* swaps,

- des soultes sur instruments dérivés, qualifiés de couverture de flux de trésorerie et résiliés ou déqualifiés pour (31) millions d'euros et amortis sur la durée résiduelle de l'emprunt couvert à l'origine,

Au 31 décembre 2005, la contribution de France Télécom S.A. s'analysait comme suit :

- des dérivés de couverture de flux de trésorerie, soit (139) millions d'euros relatifs à la composante taux efficace des *cross currency interest* swaps,

- des soultes sur instruments dérivés, qualifiés de couverture de flux de trésorerie et résiliés ou déqualifiés pour (53) millions d'euros et amortis sur la durée résiduelle de l'emprunt couvert à l'origine,

Au 31 décembre 2004, la contribution de France Télécom S.A. s'analysait comme suit :

- des dérivés de couverture de flux de trésorerie, soit (75) millions d'euros relatifs à la composante taux efficace des *cross currency interest swaps,*

- des soultes sur instruments dérivés, qualifiés de couverture de flux de trésorerie et résiliés ou déqualifiés pour (80) millions d'euros et amortis sur la durée résiduelle de l'emprunt couvert à l'origine.

L'impôt différé relatif à la réserve des instruments financiers de couverture s'élève à :

- 32 millions d'euros au 31 décembre 2006 et concerne principalement France Télécom S.A. pour 30 millions d'euros.

- 68 millions d'euros au 31 décembre 2005 et concernait principalement France Télécom S.A. pour 66 millions d'euros.

30.7 Intérêts minoritaires

30.7.1 Intérêts minoritaires au compte de résultat

Au 31 décembre 2006, la part du résultat attribuable aux intérêts minoritaires concerne principalement TP Group pour 206 millions d'euros, Mobistar pour 149 millions d'euros et PagesJaunes pour 105 millions d'euros.

Au 31 décembre 2005, la part du résultat attribuable aux intérêts minoritaires concernait principalement TP Group pour 294 millions d'euros, Mobistar pour 132 millions d'euros et PagesJaunes pour 121 millions d'euros.

Au 31 décembre 2004, la part du résultat attribuable aux intérêts minoritaires concernait principalement TP Group pour 189 millions d'euros, Mobistar pour 122 millions d'euros et Equant pour (244) millions d'euros.

30.7.2 Distribution de dividendes

Au 31 décembre 2006, les distributions de dividendes aux actionnaires minoritaires concernent principalement TP Group pour (190) millions d'euros, PagesJaunes pour (131) millions d'euros, Mobistar pour (76) millions d'euros et ECMS pour (66) millions d'euros.

Au 31 décembre 2005, les distributions de dividendes aux actionnaires minoritaires concernaient principalement PagesJaunes pour (119) millions d'euros, ECMS pour (65) millions d'euros et Mobistar pour (63) millions d'euros.

Au 31 décembre 2004, les distributions de dividendes aux actionnaires minoritaires concernaient principalement ECMS pour (51) millions d'euros.

30.7.3 Intérêts minoritaires au bilan

Au 31 décembre 2006, les intérêts minoritaires concernent principalement TP Group pour 2 002 millions d'euros, FT España pour 1 587 millions d'euros, Sonatel pour 476 millions d'euros, Mobistar pour 391 millions d'euros.

Au 31 décembre 2005, les intérêts minoritaires concernaient principalement TP Group pour 1 868 millions d'euros, Amena pour 569 millions d'euros, Mobistar pour 369 millions d'euros et PagesJaunes pour 186 millions d'euros.

Au 31 décembre 2004, les intérêts minoritaires concernaient principalement TP Group pour 2 146 millions d'euros, Equant pour 393 millions d'euros, Mobistar pour 304 millions d'euros, et PagesJaunes pour 145 millions d'euros.

NOTE 31 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRESORERIE

31.1 Exercice clos le 31 décembre 2006

France Télécom a procédé à l'imputation, pour 235 millions d'euros, du remboursement de sa créance de *carry-back,* reconnue au titre de l'exercice 2000 (voir ci-dessous), arrivée à échéance en 2006, sur le paiement des dettes de TVA des mois de mai et juin.

31.2 Exercice clos le 31 décembre 2005

31.2.1 Déconsolidation de la créance de *carry back* France Télécom au titre de l'exercice 2001

En décembre 2001, France Télécom avait cédé à un établissement de crédit, les créances de *carry back*, reconnues au titre des exercices 2000 et 2001. Les créances cédées étaient inscrites au bilan en "Autres actifs financiers et dérivés non courants", avec pour contrepartie une dette financière. Suite à une modification du contrat de cession en juin 2005, la créance de *carry back* reconnue au titre de l'exercice 2001 a été déconsolidée. Cette opération a les effets suivants : (i) la diminution des "Autres actifs financiers et dérivés non courants" pour le montant de la valeur faciale de la créance, soit 1 471 millions d'euros (voir note 17), (ii) la diminution de l'endettement financier net pour la valeur de la dette au jour de l'opération, soit 1 324 millions d'euros (voir note 19) et (iii) la constatation d'une charge financière de 147 millions d'euros (voir note 10).

31.2.2 Echange de titres Sonaecom

Le 15 novembre 2005, France Télécom a échangé ses participations minoritaires au Portugal dans Optimus, Novis et Clix contre des actions de leur société mère Sonaecom (voir notes 4 et 8). La valorisation de l'échange de titres s'élève à 250 millions d'euros.

31.2.3 Livraison des titres STMicroelectronics

France Télécom a procédé à l'amortissement des obligations à option d'échange remboursables en actions STMicroelectronics par livraison, le 11 août 2005, d'actions STMicroelectronics (voir notes 4, 8, 15 et 21). La valorisation de la livraison de titres s'élève à 366 millions d'euros.

NOTE 32 - ENGAGEMENTS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au 31 décembre 2006, la Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière actuelle ou future de France Télécom, autres que ceux mentionnés dans cette note.

Rappel des engagements et obligations contractuelles reflétées au bilan

Le tableau ci-dessous présente à la clôture de l'exercice l'échéancier des engagements et obligations contractuelles reflétées au bilan. Il reprend l'endettement financier brut, les provisions congés fin de carrière et la composante capitaux propres des TDIRA.

		Echéancier des engagements et obligations contractuelles reflétées au bilan au 31 décembre 2006				
(en millions d'euros)	**Note**	**Total**	**Avant fin décembre 2007**	**Entre janvier 2008 et décembre 2009**	**Entre janvier 2010 et décembre 2011**	**A partir de janvier 2012**
Endettement financier brut	19	47 360	9 297	12 350	8 766	16 947
Dont : Lignes de crédit utilisées [1]	22	*2 664*	*285*	*1 775*	*484*	*120*
Emprunts obligataires convertibles, échangeables et remboursables en actions et TDIRA [2]	19 et 21	*4 484*	*-*	*1 098*	*-*	*3 386*
Location financement	19	*1 659*	*66*	*166*	*221*	*1 206*
Garantie de prix Amena	4, 10 et 19	*516*	*-*	*516*	*-*	*-*
Congés de fin de carrière [3]	28	2 459	895	682	490	392
Composante capitaux propres des emprunts convertibles, échangeables et remboursables en actions et TDIRA	21	1 270	-	97	-	1 173
Total		**51 089**	**10 192**	**13 129**	**9 256**	**18 512**

(1) Avant prise en compte des effets des instruments financiers.
(2) Montants maximaux hors hypothèse de conversion ou d'échange.
(3) Montants avant actualisation.

32.1 Engagements d'investissements, d'achats et de location

		Paiements dus par échéance au 31 décembre 2006				
(en millions d'euros)	**Note**	**Total**	**Avant fin décembre 2007**	**Entre janvier 2008 et décembre 2009**	**Entre janvier 2010 et décembre 2011**	**A partir de janvier 2012**
Engagements de locations simples	32.1.1	6 754	1 227	2 176	1 882	1 469
Engagements d'investissements incorporels et corporels	32.1.2					
- investissements TP Group		885	885	-	-	-
- autres investissements		1 351	982	129	0	240
Engagements d'achats et de location de biens et services	32.1.3	3 095	1 557	875	337	326
Total		**12 085**	**4 651**	**3 180**	**2 219**	**2 035**

32.1.1 Engagements relatifs aux locations

Le tableau ci-dessous indique, au 31 décembre 2006, les loyers futurs minimaux pour les contrats non résiliables de location simple et de location financement :

	Au 31 décembre 2006	
(en millions d'euros)	**Location financement** [1]	**Locations simples** [2]
2007	120	1 227
2008	126	1 122
2009	155	1 054
2010	155	970
2011	154	912
2012 et au-delà	1 350	1 469
Total des loyers futurs minimaux [3]	**2 060**	**6 754**
Moins part des intérêts	(401)	-
Valeur actuelle nette des engagements minimum	**1 659**	**6 754**

(1) Inclus dans la dette (voir note 19).
(2) Loyers à caractère de frais généraux (terrains, bâtiments, matériels, véhicules et autres biens), y compris les loyers relatifs aux contrats conclus à la suite des plans de cession d'une partie du parc immobilier (voir infra).
(3) Inclut 189 millions d'euros de loyers correspondant aux *QTE Leases* d'Orange en Suisse et de FT S.A. pour lesquels des dépôts ont déjà été effectués (voir notes 16 17).

Dans le cadre des cessions d'une partie de ses immeubles, intervenues en 2001, 2002 et 2003, le Groupe s'est engagée à reprendre en location simple via des baux commerciaux les immeubles concernés à l'exclusion de certains biens libérés à court terme. Le Groupe se réserve la possibilité de renouveler ou ne pas renouveler ces baux ou de les remplacer à leur terme par de nouveaux contrats à des conditions renégociées. La charge de loyer relative aux immeubles cédés dans le cadre de ces plans de cession s'élève au 31 décembre 2006 à 327 millions d'euros (325 millions d'euros au 31 décembre 2005).

La charge totale de loyers enregistrée au compte de résultat au 31 décembre 2006 au titre des locations simples s'est élevée à 1 270 millions d'euros (1 140 millions d'euros au 31 décembre 2005).

32.1.2 Engagements d'investissements

Dans le cadre de l'attribution de licences, de contrats de concession ou d'acquisitions d'entreprises, le Groupe peut être soumis à des obligations, en matière de couverture du réseau, nombre d'abonnés, qualité du trafic et tarifs, qui lui sont imposées par les autorités administratives ou de régulation. Le respect de ces obligations requiert des dépenses d'investissements significatives au cours des années futures, non reprises dans le tableau ci-dessus, dans le cadre de la construction de ses réseaux dans les pays où une licence lui a été attribuée, en particulier en ce qui concerne le déploiement et l'amélioration des réseaux européens 2G et 3G. Le manquement au respect de ces obligations pourrait donner lieu à des amendes ou autres sanctions pouvant aller jusqu'au retrait des licences. La Direction estime que le Groupe a la capacité de remplir ces obligations envers les autorités administratives ou de régulation. Par ailleurs, à l'échéance des licences, le Groupe peut être amenée à payer de nouvelles redevances fixes ou variables.

Par ailleurs, dans certains cas exceptionnels, le Groupe s'est engagé à réaliser ou à voter en faveur de programmes d'investissements chiffrés. En particulier, dans le cadre de l'acquisition de TP Group, France Télécom s'est engagée vis à vis du Trésor polonais à voter en faveur d'un programme d'investissements pluriannuel entre le 1er janvier 2001 et le 31 décembre 2007. Au 31 décembre 2006, le montant restant à investir par TP Group au titre de ce programme est de 885 millions d'euros. En outre, dans le cadre de la couverture des zones rurales en Espagne, FT España s'est engagé à investir 368 millions d'euros à partir du 1er janvier 2006. Au 31 décembre 2006, le montant résiduel de cet engagement s'élève à 292 millions d'euros.

32.1.3 Engagements d'achats et de location de biens et services

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe conclut des contrats d'achats auprès des fabricants d'équipements de réseau ou de services ainsi que différents contrats avec des opérateurs de liaisons de télécommunications. Ces contrats peuvent faire l'objet d'engagements pluriannuels. Les engagements les plus significatifs au 31 décembre 2006 concernent :

- l'achat de capacités de transmission pour un montant global de 1 305 millions d'euros, dont 840 millions d'euros au titre de la mise à disposition de capacité de transmission par satellites (l'échéance de ces engagements s'échelonne jusqu'en 2015 selon les contrats),

- les achats d'équipements de téléphonie mobile (portables) pour un montant global de 244 millions d'euros,

- la maintenance de câbles sous-marins sur lesquels France Télécom dispose de droits de co-propriété ou d'usage, pour un montant global de 206 millions d'euros.

32.2 Garanties

		Montants des engagements par échéance au 31 décembre 2006				
(en millions d'euros)	**Note**	**Total/ Plafond**	**Avant fin décembre 2007**	**Entre janvier 2008 et décembre 2009**	**Entre janvier 2010 et décembre 2011**	**A partir de janvier 2012**
Garanties données à des tiers par France Télécom						
- dans le cadre de l'activité [1]	32.2.1	35	19	1	3	12
- dans le cadre de cessions [2]	32.2.2	1 596	665	923	8	-
- *QTE leases* France Télécom S.A.	32.2.3	1 521	0	63	17	1 441
Total		**3 152**	**684**	**987**	**28**	**1 453**

(1) Concerne les garanties données sur le financement de sociétés non consolidées et de sociétés mises en équivalence ou pour couvrir leurs engagements.
(2) Garanties plafonnées.

Au 31 décembre 2006, France Télécom n'est plus liée, vis-à-vis d'établissements de crédit, par aucun engagement relatif à des créances de report en arrière de déficits fiscaux.

32.2.1 Garanties données à des tiers dans le cadre de l'activité

Les principaux engagements du Groupe au titre des dettes financières sont décrits en notes 19, 20, 21 et 22.

Le Groupe accorde certaines garanties à des tiers (établissements financiers, clients, partenaires, administrations) pour couvrir la bonne exécution des obligations contractuelles de France Télécom S.A. ou de ses filiales consolidées dans le cadre de leurs activités courantes. Ces garanties ne sont pas reprises dans le tableau ci-dessus car elles ne sont pas de nature à augmenter les engagements du Groupe par rapport aux engagements initiaux pris par les entités concernées. Toutefois, lorsque ces garanties consistent en des sûretés réelles, elles sont mentionnées au paragraphe 32.5 "Actifs faisant l'objet d'engagements". Il n'existe pas de garanties significatives qui aient été données par le Groupe afin de couvrir la bonne exécution des obligations contractuelles de filiales consolidées dans lesquelles il existe des intérêts minoritaires significatifs.

32.2.2 Garanties accordées dans le cadre de cessions

- Garanties d'actif et de passif

Dans le cadre des accords de cession conclus entre des sociétés du Groupe et les acquéreurs de certains actifs, filiales ou participations, le Groupe a accepté des clauses de garanties d'actif et de passif Les contrats de cession significatifs prévoient toujours un plafonnement de ces garanties. La Direction estime soit que la mise en jeu de ces garanties est peu probable, soit que les conséquences éventuelles de leur mise en jeu sont non significatives par rapport aux résultats et à la situation financière du Groupe. Le tableau suivant indique les plafonds et échéances des principales garanties accordées :

			Plafonds par échéance au 31 décembre 2006			
(en millions d'euros)	**Bénéficiaire**	**Plafond total**	**Avant fin décembre 2007**	**Entre janvier 2008 et décembre 2009**	**Entre janvier 2010 et décembre 2011**	**A partir de janvier 2012**
Actif / Participation cédés						
- TDF [1]	Tower Participations et filiales	641	-	641	-	-
- Casema [1]	Cable Acquisitions	250	-	250	-	-
- Orange Danemark [1]	TeliaSonera	91	91	-	-	-
- Activités câble [1]	Ypso	76	76	-	-	-
- Autres	Divers	88	48	32	8	-

[1] Au 31 décembre 2006, seules subsistaient certaines garanties spécifiques, notamment en matière fiscale, URSSAF, de droit de l'environnement ou de la concurrence.

- Autres garanties

Dans le cadre de la cession de PagesJaunes Groupe à Mediannuaire (voir note 4), France Télécom a garanti qu'à sa connaissance, l'information financière publiée par PagesJaunes au titre de l'exercice 2005 et du 1er semestre 2006 ne contenait pas d'omissions ou d'informations inexactes significatives, et qu'elle n'avait pas elle-même volontairement omis de communiquer au public des informations significatives sur PagesJaunes, qui, si elles avaient été rendues publiques à la date de la cession, auraient eu un impact négatif significatif sur le cours de bourse de PagesJaunes. France Télécom s'est engagée à indemniser Mediannuaire du préjudice que pourrait subir PagesJaunes en cas de non respect de ces garanties dans la limite d'un plafond de 450 millions d'euros.

32.2.3 *QTE leases* France Télécom S.A.

Lors d'opérations croisées de location avec des tiers distincts ("*QTE leases*"), France Télécom a donné à des investisseurs puis repris en location certains de ses équipements de télécommunications. Dans le cadre de cette opération, France Télécom a garanti aux investisseurs les paiements futurs des loyers et a contre garanti les banques qui ont accordé des lettres de crédit au bénéfice des investisseurs. Dans le cadre de ces opérations, France Télécom estime que le risque de mise en jeu de ces garanties est négligeable. Il s'élève au 31 décembre 2006 à 1 521 millions d'euros.

32.3 Engagements portant sur les titres

En application des normes comptables en vigueur, les engagements d'achats d'intérêts minoritaires de sociétés consolidées en intégration globale sont comptabilisés en dettes financières.

32.3.1 Engagements d'achat portant sur des titres non consolidés en intégration globale

Au 31 décembre 2006, France Télécom n'a plus d'engagement significatif d'acheter ou de souscrire des titres de manière inconditionnelle.

Dans le cadre d'accords conclus entre France Télécom et ses partenaires au sein de filiales communes, France Télécom s'est engagée sous certaines conditions à acheter des titres détenus par ces partenaires ou à souscrire à l'émission de nouveaux titres. L'objectif premier de ces dispositions qui peuvent être unilatérales ou réciproques est d'assurer le respect de leurs engagements par les parties et la résolution de situations de désaccords. Au 31 décembre 2006, le principal engagement concerne Mobinil.

	Montants maximums des engagements par échéance au 31 décembre 2006				
(en millions d'euros)	**Total**	**Avant fin décembre 2007**	**Entre janvier 2008 et décembre 2009**	**Entre janvier 2010 et décembre 2011**	**A partir de janvier 2012**
Engagements conditionnels d'acheter ou de souscrire des titres [1]	397	0	0	35	362

[1] Lorsque la fourchette de l'échéance couvre plusieurs exercices, l'engagement est classé à la date au plus tôt. Lorsque l'échéance est indéterminée, l'engagement est positionné à la date la plus lointaine.

- *Mobinil (Egypte)*

Les accords d'actionnaires qui régissent les relations entre Orange et Orascom prévoient qu'en cas de changement de contrôle de l'une des parties, celle-ci dispose d'une option de vente de ses titres (tandis que l'autre partie dispose d'une option d'achat portant sur ces mêmes titres. (voir note 32.3.2). Pour ce qui concerne Orange, cette clause ne s'appliquerait qu'en cas de changement de contrôle portant sur 51% ou plus du capital de France Télécom. Le prix d'exercice des options de vente est égal à la valeur de marché des titres déterminée à partir du cours de l'action ECMS (société cotée détenue à 51% par Mobinil, elle-même détenue à 71,25% par Orange). Sur cette base, au 31 décembre 2006, le montant maximum de l'engagement d'achat de France Télécom s'élèverait à 340 millions d'euros.

32.3.2 Engagements de céder des titres

Au 31 décembre 2006, comme au 31 décembre 2005, il n'existe pas d'engagement ferme significatif de céder des titres dans le cadre d'opérations de cessions en cours.

Dans le cadre d'accords conclus entre France Télécom et ses partenaires au sein de filiales communes, France Télécom s'est engagée sous certaines conditions à céder ses participations dans ces filiales communes. Au 31 décembre 2006, les principaux engagements de France Télécom sont les suivants :

- Mobinil (Egypte)

Les accords d'actionnaires qui régissent les relations entre Orange et Orascom prévoient qu'en cas de désaccord grave entre les parties, chacune d'entre elle bénéficie d'une option d'achat portant sur les titres de l'autre partie. Le prix d'exercice de ces options ne peut être inférieur à la valeur de marché des titres déterminée à partir du cours de l'action ECMS (voir note 32.3.1). En cas d'exercice, l'autre partie a la faculté d'accepter la cession de ses titres ou de faire une contre offre selon un mécanisme de surenchères décrit dans le pacte d'actionnaires.

Les accords d'actionnaires prévoient également qu'en cas de changement de contrôle de l'une des parties, l'autre partie dispose d'une option d'achat portant sur les titres de celle-ci. Pour ce qui concerne Orange, cette clause ne s'appliquerait qu'en cas de changement de contrôle portant sur 51% ou plus du capital de France Télécom. Le prix d'exercice de ces options d'achat est égal à 115% de la valeur de marché.

- Sonaecom

Les accords d'actionnaires qui régissent les relations entre France Télécom et Sonae, actionnaire de Sonaecom, au Portugal, prévoient, en cas de non renouvellement de l'accord de partenariat stratégique entre les deux parties initialement prévu pour une durée de trois ans, l'exercice d'options d'achat par Sonae ou de vente par France Télécom. Ces options sont en général exerçables à un prix dérivé de la valeur de marché. Leurs conditions d'exercice et leurs modalités de calcul sont définies dans le pacte d'actionnaires. En outre, dans l'hypothèse où Sonae cèderait plus de 80% de sa participation dans Sonaecom avant la fin de la période de trois ans couverte par l'accord de partenariat stratégique, France Télécom pourrait être contrainte de céder sa propre participation aux mêmes conditions.

32.3.3 Autres engagements

- TDF

Le 31 janvier 2007, les anciens co-actionnaires de France Télécom dans Tower Participations ont cédé leur participation dans cette société. En vertu du mécanisme de partage des plus-values entre France Télécom et ses anciens co-actionnaires sur leur investissement dans Tower Participations, décidé en 2002 lors de la cession de TDF à Tower Participations et amendé en 2005 lors de la cession par France Télécom de sa participation de 36,2% dans Tower Participations, France Télécom percevra un complément de prix de 254 millions d'euros. Par ailleurs, la plus-value différée en 2005 compte tenu d'un risque de rétrocession d'un montant de 53 millions d'euros sera constatée en 2007.

- TP S.A.

Dans le cadre de la transaction signée le 4 octobre 2004 entre France Télécom et Kulczyk Holding, France Télécom s'était engagée à verser un complément d'indemnité transactionnelle plafonné à 110 millions d'euros si le cours moyen de l'action TP S.A. sur la bourse de Varsovie était supérieur à 56 zlotys par action pendant une période consécutive de 60 jours entre le 12 octobre 2004 et le 6 juillet 2006. Ces conditions n'ont pas été remplies et cet engagement a pris fin.

Le Trésor polonais s'est engagé, dans l'hypothèse où il cèderait des actions de TP S.A. dans le cadre d'une offre publique, à accorder, à hauteur de 10% du capital de TP S.A., un droit de priorité à France Télécom et à Kulczyk Holding. Au 31 décembre 2006, le Trésor polonais détient directement moins de 4% du capital de TP S.A.

32.4 Engagements liés au personnel autres que les engagements de retraites et assimilés

- Engagements liés à la mobilité vers les Fonctions Publiques

L'article 29-3 de la loi du 2 juillet 1990 créé par la loi 2003-1365 du 31 décembre 2003 et les décrets d'application y afférents définissent respectivement les principes et les modalités, applicables jusqu'au 31 décembre 2009, de la mobilité des fonctionnaires de France Télécom vers les Fonctions Publiques dont des mesures financières et d'accompagnement à la charge de France Télécom soit (i) prise en charge par France Télécom de 4 mois de mise à disposition de l'organisme recruteur (ii) versement d'une indemnité compensatrice forfaitaire à l'agent lorsque l'indice d'intégration dans la fonction publique est inférieur à celui détenu chez France Télécom (iii) remboursement au nouvel employeur du coût additionnel en cas de majoration suite à la mobilité de la contribution employeur (iv) versement au nouvel employeur d'une somme équivalente à 4 mois de salaire.

France Télécom prend également en charge (i) le coût de formations éventuelles (ii) une indemnité versée lors du détachement destinée à compenser le différentiel sur deux ans entre la rémunération totale perçue à France Télécom et celle perçue dans l'emploi d'accueil quand celle-ci est inférieure, plafonnée à 60% du salaire global de base annuel antérieur et (iii) une prime payée lors de l'intégration à la fonction publique d'accueil équivalente à quatre mois de rémunération. Des accompagnements similaires sont appliqués pour les salariés de droit privé qui rejoindraient la sphère publique.

Les effets de ces accompagnements dépendent (i) du nombre des personnels volontaires (ii) du volume et de la nature de postes offerts par les différentes fonctions publiques (iii) de la décision d'intégration de l'Administration d'accueil prise à l'issue de la période de détachement.

En conséquence, le coût de ces mesures fait l'objet d'une provision dès lors qu'il est probable ou certain que ces mobilités provoqueront une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et que le montant peut être évalué avec une fiabilité suffisante. Dans ce cadre, une provision est comptabilisée lorsque le détachement d'un volontaire pour une mobilité sur un poste déterminé est accepté par la fonction publique d'accueil.

Si le volume de départs en mobilité observé sur 2006 se maintenait jusqu'au 31 décembre 2009 (terme des départs couvert par la loi du 31 décembre 2003) et sur la base des mesures financières en vigueur à ce jour, la valeur actuelle des dépenses à encourir s'élèverait à environ 220 millions d'euros (dont 20 millions d'euros provisionnés au 31 décembre 2006).

- Droit individuel à la formation

Au titre du droit individuel à la formation, pour les personnes non fonctionnaires et en contrats à durée indéterminée au sein des entités françaises du groupe France Télécom, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est d'environ 1,4 millions d'heures au 31 décembre 2006.

Conformément aux principes comptables décrits en note 2, au 31 décembre 2006, France Télécom n'a pas constaté de provisions à ce titre dans les comptes.

32.5 Actifs faisant l'objet d'engagements

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier, à la date de clôture, la capacité de l'entreprise à disposer librement de ses actifs.

		Période close		
(en millions d'euros)	**Note**	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005**	**31 décembre 2004**
Actifs détenus en location financement	32.5.1	627	693	789
Actifs immobilisés nantis ou hypothéqués	32.5.2	542	740	1 410
Actifs circulants grevés de sûretés réelles		114	104	160
Créances cédées non échues[1]		2 823	2 736	2 870
Total		4 106	4 273	5 229
Titres consolidés nantis		89	61	96

(1) Parts subordonnées et prix différés conservés par le Groupe dans le cadre des cessions de créances.

32.5.1 Actifs détenus en location financement

Le montant des actifs détenus en location financement comprend notamment 282 millions d'euros, au titre de l'opération de désendettement de fait (*in substance defeasance)* d'Orange au Royaume-Uni au 31 décembre 2006 (330 millions d'euros au 31 décembre 2005).

32.5.2 Actifs immobilisés nantis ou hypothéqués

Les actifs immobilisés nantis ou hypothéqués correspondent aux biens donnés en garanties (y compris les titres non consolidés nantis).

	Période close le 31 décembre 2006		
(en millions d'euros)	**Montant d'actif nanti ou hypothéqué (a)**	**Total du poste de bilan (b)**	**Pourcentage (a) / (b)**
Immobilisations incorporelles nettes (hors écarts d'acquisition)	0	18 713	N/A
Immobilisations corporelles nettes	21	28 222	0%
Autres actifs financiers et dérivés non courants	521	987	53%
Autres [1]	0	40 465	N/A
Total de l'actif non courant	**542**	**88 387**	**1%**

(1) Inclut les écarts d'acquisition nets, les titres mis en équivalence et actifs destinés à la vente, les actifs disponibles à la vente et les impôts différés actifs nets.

Au 31 décembre 2006, les principaux actifs immobilisés nantis ou donnés en garantie concernent pour 459 millions d'euros des dépôts de garanties versés dans le cadre d'accords de garantie-espèces pouvant entraîner un règlement mensuel à certaines contreparties bancaires, correspondant à la variation de la valeur de marché de l'ensemble des opérations hors bilan réalisées avec ces contreparties. Le montant de ces dépôts évolue donc selon la valorisation de l'ensemble des produits financiers en fonction de la variation des taux et des devises et du montant du seuil des franchises fixées dans les contrats (donc de manière non linéaire et non identique par instrument). Le montant du dépôt est fortement corrélé aux variations du dollar US, étant donné l'importance des *cross-currency swap*s "emprunteur euros / prêteur dollar US" dans le portefeuille de dérivés de France Télécom S.A. Le montant du dépôt de garantie versé a diminué en 2006 du fait de l'arrivée à échéance des *cross currency swaps* adossés à l'emprunt obligataire de 2 milliards de dollars US, amorti le 1er mars 2006 (voir note 19).

NOTE 33 - LITIGES

Dans le cours normal de ses activités, France Télécom est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être, soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

Au 31 décembre 2006, le montant des provisions pour risques enregistrées par France Télécom au titre de l'ensemble des litiges dans lesquels elle est impliquée s'élève à 375 millions d'euros (301 millions d'euros au 31 décembre 2005). France Télécom considère que la divulgation du détail de cette provision par litige est de nature à causer un préjudice sérieux au Groupe. Cette information n'est donc pas fournie.

DOCUMENTS CONSOLIDES

Les procédures susceptibles d'avoir des effets significatifs sur la situation financière de France Télécom sont les suivantes :

Litiges relatifs au droit de la concurrence

France Télécom fait l'objet d'un certain nombre de procédures contentieuses intentées par des concurrents arguant de pratiques qu'ils jugent anticoncurrentielles dont ils demandent généralement la cessation sous astreinte. En cas de condamnation de France Télécom au fond, ces procédures peuvent conduire à des amendes. Des concurrents peuvent également demander devant les juridictions civiles et commerciales l'indemnisation du préjudice qu'ils estiment avoir subi du fait de pratiques de France Télécom considérées comme fautives, notamment en raison de leur caractère anticoncurrentiel.

Procédures, enquêtes et demandes de renseignements de la Commission européenne

- Le 30 janvier 2003, la Commission européenne a lancé une enquête sur d'éventuelles aides d'Etat en faveur de France Télécom. Cette procédure formelle d'examen portait sur deux sujets : (i) les mesures financières annoncées par l'Etat le 4 décembre 2002, date à laquelle l'Etat a notamment annoncé qu'il était prêt à anticiper sa participation au renforcement des fonds propres de l'entreprise aux côtés d'investisseurs privés à travers une avance d'actionnaire, qui n'a jamais été mise en place ; et (ii) le régime particulier de taxe professionnelle découlant du statut historique de France Télécom mis en place par la loi du 2 juillet 1990 et appliqué de 1991 à 2002.

  Le 20 juillet 2004, la Commission a indiqué que ces mesures financières et ce régime de taxe professionnelle étaient incompatibles avec le Traité de l'Union européenne. Elle n'a demandé aucune récupération d'aide sur le premier volet et a demandé à l'Etat d'obtenir de France Télécom le remboursement d'un montant d'aide au titre du régime de taxe professionnelle, montant qu'elle estimait à titre indicatif compris, dans l'attente d'un chiffrage précis, entre 800 millions d'euros et 1,1 milliard d'euros plus intérêts. La Commission a annoncé qu'elle prendrait une décision sur le chiffrage précis au plus tard en novembre 2004. Le chiffrage précis du montant de l'aide supposée a donné lieu à des échanges nombreux mais non conclusifs entre le gouvernement français et la Commission européenne, les autorités françaises ayant contesté la pertinence de la méthode et la fiabilité du chiffrage indicatif proposé par la Commission.

  France Télécom a déposé en novembre 2004 et janvier 2005 des recours en annulation devant le Tribunal de première instance de Luxembourg contre respectivement la décision relative aux mesures financières et celle relative à la taxe professionnelle. Dans l'attente d'une décision définitive du juge communautaire, France Télécom engagera les actions appropriées contre toute mesure de mise en recouvrement prise en application de la décision annoncée. Par ailleurs, le gouvernement français a, dès le 20 juillet 2004, confirmé qu'il contestait l'existence de tout élément d'aide d'Etat dans ces dossiers et a formé en octobre 2004 deux recours en annulation devant le TPI contre l'une et l'autre décision. Enfin, en novembre 2004, l'Association AFORS et Bouygues Télécom ont déposé des recours en annulation contre la décision de la Commission européenne relatives aux mesures financières.

  Le 23 octobre 2006, la Commission européenne a saisi la Cour de Justice des Communautés européennes pour faire constater un manquement des autorités françaises concernant l'exécution de sa décision du 2 août 2004 relative au régime de taxe professionnelle. Les autorités françaises ont indiqué qu'elles considéraient avoir strictement respecté leurs obligations de coopération loyale concernant l'exécution de la décision d'août 2004 et qu'elles feraient valoir leurs droits en contestant devant le juge communautaire les fondements de ce recours en manquement.

  Ces développements de procédure n'ont pas d'impact négatif sur l'appréciation du risque dans ce litige par France Télécom, qui considère que le risque entre dans la catégorie des passifs éventuels au sens de la norme IAS 37 "Provisions, actifs et passifs éventuels".

- En décembre 2001, à la suite d'une enquête sectorielle sur les conditions de la mise en œuvre du dégroupage de la boucle locale et de l'accès aux services haut débit dans les Etats membres de l'Union européenne, la Commission européenne avait notifié à Wanadoo une communication de griefs au sujet de la tarification de ses services d'accès à Internet à haut débit Wanadoo ADSL et Pack eXtense. En juillet 2003, la Commission européenne a condamné Wanadoo à 10,4 millions d'euros d'amende pour avoir abusé de sa position dominante en pratiquant des prix prédateurs sur le marché de détail de l'accès à Internet haut débit entre mars 2001 et octobre 2002. Le 30 janvier 2007, le Tribunal de première instance de Luxembourg a confirmé cette décision.

- Au cours du premier semestre 2004, la Commission européenne a été saisie d'une plainte relative au caractère prédateur des tarifs mis en œuvre par Wanadoo à partir de janvier 2004, et, dans le cadre de l'instruction de cette plainte, la Commission et la DGCCRF ont procédé à une visite domiciliaire dans les locaux de France Télécom et Wanadoo. France Télécom conteste les conditions de cette visite et a saisi le Tribunal de Première Instance de Luxembourg qui devrait rendre une décision en 2007. L'instruction au fond de cette plainte est en cours.

Procédures devant les autorités nationales de concurrence

- En mars 2006, la Cour de cassation a confirmé la décision de la Cour d'appel de Paris du 11 janvier 2005 fixant à 40 millions d'euros l'amende infligée à France Télécom pour inexécution d'une décision du Conseil de la concurrence lui enjoignant de proposer une offre d'accès ADSL "Connect ATM" effective aux opérateurs tiers. France Télécom a payé cette amende en 2005. La décision de la Cour de cassation met définitivement fin à cette procédure initiée par une plainte de la société Neuf Télécom.

  Dans la procédure parallèle au fond, en juillet 2006, la Cour d'appel de Paris a rejeté en juillet 2006 le recours de France Télécom contre la décision du Conseil de la concurrence qui l'avait condamnée en novembre 2005 à une

amende de 80 millions d'euros pour avoir, selon le Conseil, restreint de manière injustifiée l'accès de ses concurrents à son réseau local et ainsi faussé la concurrence sur le marché de détail et sur le marché en amont du haut débit par ADSL entre novembre 1999 et septembre 2002. France Télécom a payé cette amende en 2005. France Télécom a formé un pourvoi en cassation.

- Le Conseil de la concurrence a été saisi en juin 1999 d'une plainte de l'association d'opérateurs TENOR (devenue ETNA) reprochant à France Télécom et Orange ainsi qu'à Cegetel, SFR et Bouygues Télécom, d'avoir mis en œuvre des pratiques faussant la concurrence sur le marché des communications fixe-mobiles entreprises, notamment en faisant obstacle au reroutage des appels fixe-mobile à l'international ou en proposant aux entreprises des offres de mobile box, qui permettaient de transformer des appels fixe vers mobiles en appels mobile-mobile sans payer de terminaison d'appel mobile. Dans une décision rendue le 14 octobre 2004, le Conseil de la concurrence a condamné France Télécom et SFR à des amendes respectives de 18 et 2 millions d'euros. Le 12 avril 2005, la Cour d'appel de Paris a réformé la décision du Conseil de la concurrence, mais en mai 2006, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris. L'arrêt de la Cour de cassation replace ainsi les parties dans la situation où elles se trouvaient à la suite de la décision initiale du Conseil de la concurrence. France Télécom a payé cette amende au cours de l'exercice 2006 et entend déposer un nouveau recours contre cette décision devant la Cour d'appel de Paris.

- Le Conseil de la concurrence a été saisi en février 2002 d'une plainte de Liberty Surf demandant la suspension de la commercialisation des offres d'accès ADSL de Wanadoo dans les agences et hors agence notamment au motif que le tarif de gros des offres IP/ADSL de France Télécom ne permettrait pas aux concurrents de Wanadoo de reproduire les tarifs de cette dernière (ciseau tarifaire) et que Wanadoo bénéficierait, au soutien de la commercialisation de ses offres, d'informations privilégiées, en particulier s'agissant de l'éligibilité des lignes de ses clients à l'ADSL. En juin 2002, le Conseil de la concurrence a rejeté ces demandes mais a néanmoins décidé l'ouverture d'une instruction au fond. Cette instruction est toujours en cours et France Télécom devrait recevoir une notification de griefs de la part du Conseil de la concurrence en 2007.

- Les sociétés Free et Iliad, puis LD Com et 9Télécom, ont saisi le Conseil de la concurrence en décembre 2003 pour abus de position dominante afin notamment d'obtenir la suspension provisoire des offres de télévision sur ligne téléphonique lancées par France Télécom et TPS. Dans une décision du 15 avril 2004, le Conseil de la concurrence a ordonné une mesure d'information des consommateurs sur tous les supports publicitaires relatifs aux modalités techniques de l'offre, des mesures opérationnelles pour faciliter via le dégroupage la mise en place par les autres opérateurs d'offres concurrentes ainsi que des mesures visant à imposer à France Télécom de facturer séparément le transport des flux vidéo et la desserte locale de Services ADSL-vidéo. En revanche, le Conseil de la concurrence a refusé d'ordonner la suspension provisoire des offres. L'instruction au fond de cette affaire est en cours. A ce stade de la procédure, France Télécom n'est pas en mesure d'apprécier les risques encourus.

- Bouygues Télécom Caraïbes a saisi le Conseil de la concurrence en juillet 2004 d'une demande au fond assortie d'une demande d'une vingtaine de mesures conservatoires à l'encontre d'Orange Caraïbe et de France Télécom concernant les pratiques du Groupe sur le marché des mobiles aux Caraïbes. Par une décision du 9 décembre 2004, le Conseil de la concurrence a prononcé à titre conservatoire, quatre injonctions de faire à l'encontre d'Orange Caraïbe, dans l'attente de sa décision au fond dans ce dossier. Saisie d'un recours contre cette décision par Orange Caraïbe, la Cour d'appel de Paris a, le 28 janvier 2005 confirmé dans leur principe ces mesures conservatoires tout en prorogeant les délais de mise en œuvre pour deux d'entre elles. Une instruction au fond a été ouverte en décembre 2005. A ce stade de la procédure, France Télécom n'est pas en mesure d'apprécier les risques encourus.

- Le 1er décembre 2005, le Conseil de la concurrence a condamné Orange France à une amende de 256 millions d'euros pour avoir mis en œuvre avec SFR et Bouygues Télécom deux types de pratiques d'entente ayant, d'après le Conseil, restreint le jeu de la concurrence sur le marché de la téléphonie mobile. France Télécom avait payé cette amende en 2005. Les pratiques imputées aux opérateurs mobiles consistent, d'une part, en des échanges d'informations stratégiques portant sur des données de parc entre 1997 et 2003, et d'autre part, sur un accord de stabilisation de parts de marché entre 2000 et 2002. Le 12 décembre 2006, la Cour d'appel de Paris a rejeté le recours formé par Orange France ainsi que les demandes de recours pénal formées par l'UFC Que Choisir. Orange France a formé un pourvoi en cassation contre cette décision. Environ 4800 réclamations ont été déposées devant le Tribunal de commerce de Paris, au titre des faits d'entente qualifiés par le Conseil de la concurrence, pour un montant total d'environ 290 000 euros.

- En Suisse, une enquête de la Commission de la concurrence commencée fin 2002 est toujours en cours sur les tarifs de terminaison d'appels des opérateurs mobiles. Le 16 février 2007,la Commission a prononcé à l'encontre de Swisscom Mobile une amende de 333 millions de Francs suisses pour avoir abusé de sa position dominante sur le marché de la terminaison d'appels antérieurement au 1er juin 2005, date à laquelle Swisscom Mobile a réduit de manière significative ses tarifs de terminaison d'appels. La Commission n'a pas sanctionné Orange et TDC (Sunrise) pour leurs prix de terminaison d'appels pratiqués au cours de cette période mais a ouvert une enquête pour la période postérieure au 1er juin 2005. France Télécom n'est pas, à ce stade, en mesure de prévoir l'évolution de cette procédure.

  En outre, en janvier 2006, Swisscom et TDC ont déposé des réclamations contre Orange devant l'autorité suisse de régulation des télécom demandant la baisse rétroactive de ses tarifs de terminaison d'appels à compter respectivement du 1er janvier 2006 ou du 1er août 2005. En janvier 2007, les parties sont parvenues à un accord en vue d'une baisse progressive de ces tarifs d'ici 2009 de 25% pour Swisscom et de 40% pour Orange et Sunrise, et l'autorité de régulation a classé les procédures.

- En janvier 2006, la société Le Numéro a saisi le Conseil de la concurrence d'une plainte pour abus de position dominante relative à des pratiques qui auraient été mises en œuvre par France Télécom et PagesJaunes dans le domaine des services de renseignements téléphoniques. En avril 2006, France Télécom et PagesJaunes ont proposé de prendre certains engagements volontaires afin de résoudre les questions litigieuses. Le Conseil de la concurrence a accepté ces engagements et classé l'affaire en juillet 2006.

- Le 22 février 2007, l'Autorité polonaise des communications électroniques a imposé à TP S.A. une amende de 339 millions de zlotys (86 millions d'euros) pour avoir fixé librement les tarifs de ses offres Internet (Neostrada) sans, selon l'Autorité, respecter les règles de fixation de ces tarifs imposées par la loi polonaise sur les télécommunications qui prévoient que ces tarifs doivent être fixés sur la base de leur coût. La Commission européenne a indiqué que l'analyse de marché sur laquelle se fonde la décision de l'Autorité est incorrecte. TP S.A. considère que cette décision est sans fondement et entend faire appel devant la Cour de Varsovie.

Procédures devant les juridictions civiles

- Trois procédures sont pendantes devant des juridictions allemandes, liées à l'investissement UMTS engagé en Allemagne en 2000 en partenariat avec la société Mobilcom à travers le Cooperation Framework Agreement ("CFA") du 23 Mars 2000, puis soldé par une transaction, le Mobilcom Settlement Agreement ("MCSA"), signée le 20 Novembre 2002. En application de cette transaction, France Télécom a notamment racheté pour leur valeur nominale les créances des membres du syndicat bancaire et des équipementiers à l'encontre de MobilCom et a abandonné ces créances ainsi que les avances d'actionnaires consenties à MobilCom au cours des deux années précédentes pour un montant total d'environ 7 milliards d'euros. Engagées soit par l'intermédiaire du mandataire-liquidateur de la faillite de M. Gerhardt Schmid, l'ancien dirigeant de Mobilcom, soit par des actionnaires minoritaires de Mobilcom liés à Mr. Schmid, ces actions visent à obtenir le versement de sommes très significatives sur le fondement allégué d'une mauvaise exécution du CFA et/ou de la violation des lois de protection des minoritaires: les plaignants reprochent en substance à France Télécom à la fois d'avoir engagé le projet UMTS puis d'y avoir mis fin, et d'avoir imposé cette double décision à Mobilcom et son dirigeant de l'époque par le moyen d'une soi-disant domination "occulte" ou "de fait".

  Une première action (décembre 2003) est pendante devant le Tribunal de Kiel. En Décembre 2005, la société Millenium (actionnaire minoritaire de MobilCom, détenue par Mme Schmid-Sindram, épouse de Mr.Schmid) a porté sa demande à 5,41 milliards d'euros hors intérêts au titre de son préjudice et de celui de Mobilcom en conséquence d'une soi-disant domination de fait. Reportée en raison de demandes d'intervention définitivement rejetées depuis, cette demande n'a pas encore été fixée pour plaider.

  Une deuxième demande (décembre 2003) est pendante devant la Cour d'appel de Schleswig-Holstein après son rejet pour défaut de fondement par le Tribunal de Flensburg (12 Août 2005). Mme Schmid-Sindram et Mr Marek (autre actionnaire minoritaire de MobilCom) y réclament également, mais sur un autre fondement légal, compensation des conséquences préjudiciables du rapport de domination allégué, qu'ils évaluent ici à un supplément théorique du cours de bourse multiplié par le nombre d'actions des plaignants, voire de l'ensemble des actionnaires.

  Une troisième procédure (décembre 2004), sommaire, devant le Tribunal d'instance de Schleswig a été suspendue puis non réintroduite à ce jour par la demanderesse, Mme Schmid-Sindram.

  Une quatrième action (décembre 2004) est pendante devant le Tribunal de Francfort. Le mandataire-liquidateur de la faillite de M. Gerhardt Schmid, ignorant les renonciations à recours résultant du MCSA qu'il prétend nulles, invoque le rapport de domination et l'exécution fautive du CFA. En décembre 2005, il a porté sa demande de 4,23 milliards d'euros à 7,22 milliards d'euros hors intérêts, sur le fondement d'une projection rétrospective de la valeur de Mobilcom dans l'hypothèse d'un succès du projet UMTS : selon lui 15,7 milliards d'euros pour l'ensemble de la société ou 5,3 milliards d'euros rapporté aux actions de M. Schmid, augmenté de 40 % pour prix du transfert à France Télécom du contrôle de Mobilcom. Les plaidoiries sont fixées au 19 septembre 2007.

  Bien que l'issue de ce litige ne puisse être déterminée de manière certaine, France Télécom considère l'ensemble de ces actions comme dénuées de fondement et formulées de mauvaise foi.

- En décembre 2006, Free a assigné France Télécom devant le Tribunal de commerce de Paris en réparation du préjudice qu'elle estime avoir subi du fait des pratiques abusives de France Télécom sur le marché de l'accès à Internet haut débit entre 1999 et 2005. Free reproche à France Télécom d'avoir mis en œuvre une stratégie qui, entre 2000 et 2002, l'aurait empêché de déployer l'ADSL et de recruter de nouveaux clients susceptibles de s'ajouter à ses clients bas débit et, à partir de 2003 et jusqu'en 2005, aurait retardé sa progression sur ce marché. Free demande au Tribunal de condamner France Télécom à lui payer la somme provisionnelle de 500 millions d'euros, à parfaire et de désigner un collège de trois experts chargé de déterminer le nombre d'abonnés perdus par Free. Bien que l'issue de ce litige ne puisse être déterminée de manière certaine, France Télécom estime que les demandes de Free ne sont pas fondées et que Free a été en mesure de bénéficier pleinement du développement et du dynamisme du marché du haut-débit en France.

- Orange France a été assignée en décembre 2004 devant le Tribunal de commerce Paris par la société Suberdine et certains de ses actionnaires. La société qui avait participé avec ses filiales à la commercialisation des offres d'Orange

entre 1995 et 2003 a été mise en liquidation judiciaire le 18 décembre 2003. Suberdine reproche à Orange la rupture brutale de leur relation commerciale et demande réparation du préjudice prétendument subi à ce titre ainsi que du fait de sa liquidation judiciaire. Le montant total des demandes formulées par les plaignants s'élève selon les moyens invoqués jusqu'à 775 millions d'euros. En mars 2006, le Tribunal de Commerce de Paris a déclaré les actionnaires de Suberdine irrecevables mais a condamné Orange à verser à la société Suberdine 12 millions d'euros. Suberdine et les actionnaires de Suberdine ont chacun interjeté appel.

- En 1992, Lectiel (anciennement Filetech) et Group/address (intervenant) ont déposé une plainte auprès du Conseil de la Concurrence pour abus de position dominante sur le marché français concernant l'usage de la base de données d'annuaires de France Télécom. France Télécom a été condamnée à une amende de 1,5 million d'euros (réglée en 1999) ainsi qu'à donner accès aux bases d'annuaires sur demande à un tarif orienté vers ses coûts. Les réclamations parallèles formulées par Lectiel devant le Tribunal de commerce de Paris ont été rejetées en février 1994 mais en juin 2001 la Cour d'Appel de Paris a décidé de rouvrir les débats sur la question de la protection juridique et du coût des bases annuaires. En décembre 2006, Lectiel a porté ses réclamations à 376 millions d'euros et demandé en outre la condamnation de France Télécom à lui livrer gratuitement la base annuaires et sa mise à jour quotidienne sous astreinte de 1,5 million d'euros par jour. Bien que l'issue de ce litige ne puisse être déterminée de manière certaine, France Télécom estime que les demandes de Lectiel ne sont pas fondées.

- Wanadoo France et Transpac (désormais absorbées par France Télécom S.A.) ont été assignées fin janvier 2004 devant le Tribunal de commerce de Paris par la Société Nerim après que Nerim ait été assignée en paiement de ses factures par Transpac. Nerim demande au Tribunal de juger qu'elle ne serait redevable d'aucune somme à l'égard de Transpac et prétend que Transpac et Wanadoo auraient commis des actes de concurrence déloyale, pratiques discriminatoires et abus de position dominante. Le montant des dommages et intérêts réclamés par Nerim s'élève à environ 57 millions d'euros. Bien que l'issue de ce litige ne puisse être déterminée de manière certaine, France Télécom estime que les demandes ne sont pas fondées.

- A la suite d'une campagne de communication institutionnelle afférente à la qualité de son réseau, France Télécom a été assignée entre octobre et décembre 2004 par différents opérateurs devant le Tribunal de commerce ou le Tribunal de grande instance de Paris pour concurrence déloyale et/ ou contrefaçon de marque. Le total cumulé des demandes de dommages intérêts dans ces procédures s'élevait à 139 millions d'euros. Le 25 novembre 2005, le Tribunal de commerce de Paris a accordé 6 millions d'euros de dommages et intérêts à Free qui en réclamait 38,1 millions. France Télécom a réglé cette somme en 2005 et interjeté appel de la décision. Les différends qui opposaient à cet égard France Télécom à Cegetel, à Neuf Télécom et Tiscali ont toutefois été réglés entre les parties.

- A la suite de l'offre publique de retrait (OPR) suivie d'un retrait obligatoire lancée par France Télécom le 20 novembre 2003 afin d'acquérir la totalité des actions Orange, l'association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM) jugeant le prix de l'OPR trop faible, a déposé devant la Cour d'appel de Paris des recours en annulation de l'avis de recevabilité de l'OPR par le Conseil des Marchés Financiers (CMF) et du visa de la Commission des Opérations de Bourse (COB) portant sur la note d'information. Après le rejet des demandes de l'ADAM par la Cour d'Appel de Paris le 6 avril 2004, l'ADAM avait formé des pourvois en cassation. La Cour de cassation a rejeté le pourvoi relatif à l'avis de recevabilité du CMF en novembre 2005 et celui formé contre le visa de la COB en mai 2006, mettant fin de façon définitive à ces procédures.

Litiges administratifs

- En novembre 2000, la SNCF a déposé une plainte contre France Télécom devant le Tribunal administratif de Paris réclamant 135,2 millions d'euros de dommages et intérêts pour l'utilisation par France Télécom de ses infrastructures ferroviaires entre 1992 et 1997. France Télécom ne conteste pas le fait qu'un paiement est dû à partir du 29 juillet 1996 mais considère l'action sans fondement en ce qui concerne la période antérieure à cette date. France Télécom a d'ores et déjà constitué une provision d'un montant suffisant pour les dépenses relatives à la période postérieure au 29 juillet 1996. Dans un jugement rendu le 11 mars 2004, le Tribunal administratif de Paris a déclaré irrecevables les demandes de la SNCF en considérant que seul l'établissement public Réseau Ferré de France, propriétaire des droits sur le domaine public ferroviaire depuis le 1er janvier 1997, était habilité à agir en ce sens à l'exception des dommages constatés avant cette date. La SNCF a interjeté appel de cette décision.

Arbitrages internationaux

- Un litige est né de la passation en 1991 d'un contrat de vente et d'installation par la société danoise DPTG d'un système de transmission optique (dénommé "NSL") au profit du Ministère polonais des télécommunications à qui a succédé TP S.A. Ce contrat, achevé en 1994, prévoit le paiement d'une partie du prix au moyen de l'attribution à DPTG de 14,8% des revenus générés par le NSL pendant 15 ans à compter de l'achèvement du système.

  Les parties ont été en désaccord à propos de la détermination de ce revenu dès 1999 et en 2001, DPTG a engagé une procédure d'arbitrage devant un tribunal siégeant à Vienne. La question centrale est celle de la qualification du contrat, un contrat de vente selon TP S.A., une joint-venture selon DPTG.

  En 2003, le Tribunal a émis un avis préliminaire, penchant a priori pour la qualification de joint-venture. En 2004, il a nommé un expert chargé d'évaluer le trafic à prendre en compte pour l'évaluation du revenu dû à DPTG. En novembre 2005, cet expert a rendu un pré-rapport donnant des estimations de trafic dont DPTG s'est saisie pour, en février 2006, augmenter ses prétentions : de 218 millions d'euros jusqu'en 2002 à 670 millions d'euros jusqu'en janvier 2006, hors intérêts.

En avril 2006, la révélation d'une situation de conflit d'intérêt a conduit le Président du Tribunal à la démission. Un nouveau Président a été désigné par les co-arbitres et en septembre 2006, ce Tribunal a établi un nouveau calendrier prévoyant une audience finale en juillet 2007.

L'issue de cette procédure demeure incertaine. Compte tenu des développements intervenus, TP S.A. a été conduite au 31 décembre 2005 à réévaluer son analyse du risque dans ce litige et à actualiser le montant de la provision précédemment retenue. Les développements intervenus ultérieurement en 2006 n'ont pas eu d'incidence sur l'appréciation du risque.

- En Novembre 2005, le Tribunal Fédéral Suisse a rejeté les recours en annulation intentés par la République du Liban à l'encontre de deux sentences arbitrales allouant 266 millions de Dollars US aux sociétés FTML et FTMI au titre d'un contrat de construction et d'exploitation d'un réseau de téléphonie mobile au Liban (BOT). Un Accord Transactionnel soldant l'ensemble des différends opposant les parties a été signé en janvier 2006. Cet accord est entré en vigueur en mars 2006 à la suite du retrait par le gouvernement libanais du mandat de recouvrement de 300 millions de dollars émis en 2000 puis des plaintes pénales déposées à l'encontre de FTML et de ses dirigeants. Par la suite, une difficulté est née de l'application de la clause 5 de cet accord, qui stipule un traitement égalitaire avec la société LibanCell titulaire par ailleurs de droits identiques vis-à-vis de la République du Liban et signataire d'un accord transactionnel postérieur. Les parties sont en discussion quant à l'indemnité supplémentaire qui devrait en résulter.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont France Télécom a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

NOTE 34 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

34.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration et du Comité de Direction Générale de France Télécom par France Télécom S.A. et les sociétés qu'elle contrôle

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été, au cours de l'exercice clos, membres du Conseil d'administration ou du Comité de Direction Générale (ou du Comité Exécutif pour les années 2004 et 2005) de France Télécom.

	Période close le		
(en euros)	**31 décembre 2006**	**31 décembre 2005 (1)**	**31 décembre 2004 (1)**
Avantages court terme hors charges patronales (2)	8 078 292	12 341 601	12 436 448
Avantages court terme : charges patronales	1 568 386	5 336 675	5 421 993
Avantages postérieurs à l'emploi (3)	693 863	1 622 429	1 062 073
Autres avantages à long terme (4)	-	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	-	-
Rémunération en actions (5)	905 430	1 331 881	2 731 445

(1) En 2004 et 2005, membres du Conseil d'administration et du Comité Exécutif.
(2) En 2006, inclut l'ensemble des rémunérations (salaires bruts, primes, jetons de présence et avantages en nature) versés au titre de l'exercice 2006 sauf l'intéressement, la participation et l'abondement non connus à la date de publication (122 595 euros ont été versés en 2006 au titre de l'exercice 2005). En 2005 et 2004, inclut l'ensemble des rémunérations versées au cours de l'exercice (dont respectivement 272 689 euros et 230 451 euros d'intéressement, participation et abondement en 2005 et 2004).
(3) Coût des services rendus.
(4) Autres rémunérations acquises mais dues à long terme.
(5) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plan d'options sur titres et des offres réservées aux salariés.

Monsieur Didier Lombard a renoncé à percevoir des jetons de présence.

34.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les principales opérations courantes avec les sociétés mises en équivalence et avec les sociétés dans lesquelles le Président du Conseil d'administration de France Télécom est membre du Conseil d'administration ou du Conseil de Surveillance ou du Comité Exécutif. Par ailleurs, les prestations de communications fournies aux services de l'Etat qui figurent parmi les clients les plus importants de France Télécom, et aux collectivités territoriales, sont rendues à des conditions courantes.

	31 décembre 2006			
(en millions d'euros)	**Créances**	**Dettes**	**Ventes de biens et services**	**Achats de biens et services**
Thales	-	-	-	-
Radiall	-	-	-	-
STMicroelectronics N.V.	-	-	-	-
Thomson	5	4	8	(2)
Agence de l'Innovation Industrielle	-	-	-	-

(en millions d'euros)	31 décembre 2005			
	Créances	Dettes	Ventes de biens et services	Achats de biens et services
Thales	1	7	9	(29)
Radiall	-	-	-	(1)
AXA	2	-	21	-
Thomson	14	-	12	-

(en millions d'euros)	31 décembre 2004			
	Créances	Dettes	Ventes de biens et services	Achats de biens et services
Tower Participations S.A.S.	6	16	11	(62)
AXA	6	4	21	(14)
Thomson	16	4	16	(15)

NOTE 35 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- ***Acquisition d'actions Groupe Silicomp***

Le 4 janvier 2007, France Télécom a acquis un bloc de contrôle représentant environ 54% du capital de Groupe Silicomp, société cotée sur le marché réglementé Eurolist d'Euronext Paris S.A., auprès de l'ensemble des actionnaires de référence pour un montant de 50 millions d'euros payés en numéraire.

Conformément à la réglementation boursière applicable, France Télécom a lancé du 7 au 27 février 2007 une garantie de cours portant sur la totalité des actions et bons de souscription d'actions Silicomp 2007 non détenues par France Télécom à un prix par action identique à celui de l'acquisition du bloc de contrôle, soit 20 euros par action, et de 1,40 euros par bon de souscription. A l'issue de cette garantie de cours, France Télécom détient environ 90% des actions de Groupe Silicomp et 92% des bons de souscription d'actions.

- ***Tower Participations (TDF)***

Le 31 janvier 2007, les anciens co-actionnaires de France Télécom dans Tower Participations ont cédé leur participation dans cette société. En vertu du mécanisme de partage des plus-values entre France Télécom et ses anciens co-actionnaires sur leur investissement dans Tower Participations, décidé en 2002 lors de la cession de TDF à Tower Participations et amendé en 2005 lors de la cession par France Télécom de sa participation de 36,2% dans Tower Participations, France Télécom a perçu en janvier 2007 un complément de prix de 254 millions d'euros.

Par ailleurs, la plus-value différée en 2005 compte tenu d'un risque de rétrocession d'un montant de 53 millions d'euros sera constatée en 2007 (voir note 29).

- ***Cession par Eurazeo de sa participation de 25,5% dans Eutelsat.***

Eurazeo a signé en décembre 2006 un accord en vue de la cession des participations qu'elle contrôlait dans Eutelsat Communications, représentant 25,5% du capital de l'opérateur satellitaire européen. Suite à la réalisation de cette transaction en février 2007, France Télécom a reçu 109 millions d'euros.

- ***Emission d'un emprunt obligataire***

Le 6 février 2007, France Télécom a réalisé le placement d'un emprunt obligataire de 2 500 millions d'euros, réparti en deux tranches : une tranche de 1 000 millions d'euros à échéance 5 ans portant intérêt à un taux de 4,375% et une tranche de 1 500 millions d'euros à échéance 10 ans portant intérêt à un taux de 4,75%.

NOTE 36 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les principales variations du périmètre de consolidation intervenues sur la période close au 31 décembre 2006 sont décrites dans la note 4. Les entités ad-hoc consolidées sont essentiellement des sociétés liées à la titrisation. La présentation ci-dessous reprend les principales détentions juridiques.

Société		Pays
France Télécom S.A.	Mère consolidante	France

Services de Communication Personnels (SCP)

Sociétés consolidées en intégration globale	Intérêt	Contrôle	Pays
Orange SA	100,00%	100,00%	France
Orange International Developments	100,00%	100,00%	Bahamas
Mobistar	50,17%	50,17%	Belgique
Wirefree Services Belgium	100,00%	100,00%	Belgique
Orange Botswana	51,00%	51,00%	Botswana
Orange Cameroun	99,50%	99,50%	Cameroun
Orange Côte d'Ivoire	85,00%	85,00%	Cote d'Ivoire
Orange Holding A/S	100,00%	100,00%	Danemark
Orange World Services	100,00%	100,00%	Danemark
Wirefree Services Denmark	100,00%	100,00%	Danemark
Wirefree Services Denmark 2	100,00%	100,00%	Danemark
Orange Dominica	100,00%	100,00%	Dominique
Amena Movil	79,29%	100,00%	Espagne
FT España (activités mobile)	79,29%	79,29%	Espagne
EBM Principia	47,57%	60,00%	Espagne
Inversiones en Telecomunicaciones	52,86%	66,67%	Espagne
Orange Services US	100,00%	100,00%	Etats-Unis
Orange World	100,00%	100,00%	Etats-Unis
FCC Orange SA	100,00%	100,00%	France
Orange Caraïbes	100,00%	100,00%	France
Orange France	100,00%	100,00%	France

Services de Communication Personnels (SCP)

Sociétés consolidées en intégration globale	Intérêt	Contrôle	Pays
Orange International SAS	99,96%	99,96%	France
Orange Mayotte	100,00%	100,00%	France
Orange Réunion	100,00%	100,00%	France
Rapp 6	100,00%	100,00%	France
SPM Télécom	70,00%	70,00%	France
TELSEA	60,80%	75,50%	Ile Maurice
Mobilecom	51,00%	51,00%	Jordanie
FTM Liban	67,00%	67,00%	Liban
Orange Liechtenstein	100,00%	100,00%	Liechtenstein
Orange Madagascar	40,07%	65,90%	Madagascar
Ikatel (1)	29,73%	42,33%	Mali
VOXTEL	60,86%	61,00%	Moldavie
Castle Worldwide Finance	100,00%	100,00%	Pays-Bas
Orange Finance	100,00%	100,00%	Pays-Bas
Orange Nederland	100,00%	100,00%	Pays-Bas
Wirefree Services Nederland	100,00%	100,00%	Pays-Bas
PTK-Centertel (2)	47,50%	100,00%	Pologne
Orange Dominicana	100,00%	100,00%	République Dominicaine
Orange Romania	96,82%	96,82%	Roumanie
Ananova Ltd	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Orange Retail Ltd	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Orange 3G Limited	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Orange Austria Ltd	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Orange Holdings Ltd	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Orange Ltd	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Orange Personal Communications Services Ltd	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Orange Brand Services Ltd	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Orange Cellular Services Ltd	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Orange Direct Ltd	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Orange Furbs Trustees Ltd	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Orange Global Ltd	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Orange Holding (UK) Ltd	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Orange International Ltd	100,00%	100,00%	Royaume-Uni

Services de Communication Personnels (SCP)

Sociétés consolidées en intégration globale	Intérêt	Contrôle	Pays
Orange Ocean	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Orange Overseas Holdings No. 2	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Orange Mobiles Services	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Orange Paging	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Orange Pension Trustees	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Orange Payment Handling Services (ex The Point Telecommunications)	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Orange Slovakia Services Ltd	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Orange Ventures Management	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Orangedot	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Trust of receivables Orange	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Sonatel Mobiles (1)	42,33%	42,33%	Sénégal
Orange Corpsec	100,00%	100,00%	Slovaquie
Orange Slovensko	100,00%	100,00%	Slovaquie
Orange Sverige	100,00%	100,00%	Suède
Orange Communications SA ("OCH")	100,00%	100,00%	Suisse

(1) Suite à l'amendement du pacte d'actionnaires avec le gouvernement du Sénégal, Sonatel et ses filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter du 1er juillet 2005. Avant cette date, la participation de France Télécom dans Sonatel et ses filiales était consolidée selon la méthode proportionnelle.

(2) TP S.A. et ses filiales (TP Group) : France Télécom a le pouvoir de nommer la majorité des membres du Conseil de Surveillance de TP S.A. TP S.A. et ses filiales sont donc consolidées par intégration globale.

Services de Communication Personnels (SCP)			
Sociétés consolidées en intégration proportionnelle	**Intérêt**	**Contrôle**	**Pays**
Irisnet	25,09%	50,00%	Belgique
Egyptian Company for Mobile Services (ECMS) [2]	36,36%	51,03%	Egypte
Mobinil for Telecommunications [1]	71,25%	71,25%	Egypte
Mobinil Invest [2]	37,06%	71,25%	Egypte
Mobinil Services Company [2]	36,33%	71,25%	Egypte
DARTY France Télécom	50,00%	50,00%	France
GETESA	40,00%	40,00%	Guinée Equatoriale
Cellplus Mobile Communications Ltd	40,00%	40,00%	Ile Maurice

(1) Mobinil for Telecommunications est une société détenue à 71,25% par le groupe France Télécom et à 28,75% par Orascom Telecom. Toutes les décisions devant être approuvées conjointement par les deux partenaires au Conseil d'administration de Mobinil, la société Mobinil, est consolidée par intégration proportionnelle.

(2) ECMS et ses filiales sont contrôlées par Mobinil et sont donc consolidées par intégration proportionnelle au niveau du groupe France Télécom S.A.

Services de Communication Personnels (SCP)			
Société consolidées par mise en équivalence	**Intérêt**	**Contrôle**	**Pays**
One GmbH	17,45%	17,45%	Autriche
Safelayer	12,86%	24,32%	Espagne
GIE Preventel	27,90%	27,90%	France
Sonaecom	19,19%	19,19%	Portugal
Mainline Communication Group Plc	26,00%	26,00%	Royaume Uni
Mainline Communication Distribution Ltd	35,00%	35,00%	Royaume Uni

Services de Communication Résidentiels (SCR)			
Sociétées consolidées en intégration globale	**Intérêt**	**Contrôle**	**Pays**
Sofrecom Algérie	100,00%	100,00%	Algérie
FT Deutschland GmbH	100,00%	100,00%	Allemagne
Sofrecom Argentina	100,00%	100,00%	Argentine
Atlas Services Belgium	100,00%	100,00%	Belgique
Fimocam	100,00%	100,00%	Cameroun
FT R&D Beijing	100,00%	100,00%	Chine
CI TELCOM	45,90%	51,00%	Cote d'Ivoire
Cote d'Ivoire Multimedia	45,90%	100,00%	Cote d'Ivoire
Atlas Services Denmark	100,00%	100,00%	Danemark
Autocity Networks	96,34%	96,34%	Espagne
Catalana	75,00%	75,00%	Espagne
FT Espana (activité fixe)	79,29%	79,29%	Espagne
EresMas Interactiva	100,00%	100,00%	Etats-Unis
FT Participations US	100,00%	100,00%	Etats-Unis
FTLD USA	100,00%	100,00%	Etats-Unis
FTP Holding	100,00%	100,00%	Etats-Unis
FT R&D LLc San Francisco	100,00%	100,00%	Etats-Unis
FT R&D LLc Boston	100,00%	100,00%	Etats-Unis
FT North America	100,00%	100,00%	Etats-Unis
Aura 2	100,00%	100,00%	France
Atrium 3	100,00%	100,00%	France
CITIUS 98	100,00%	100,00%	France
Corsica Haut Débit	100,00%	100,00%	France
FCC FT SA Titricom 1.2	100,00%	100,00%	France
FCC FT SA Titricom 1.3	100,00%	100,00%	France
FCR Côte d'Ivoire	90,00%	90,00%	France
FCR	100,00%	100,00%	France
EGT	100,00%	100,00%	France
Francetel	100,00%	100,00%	France
FT Capital Development	100,00%	100,00%	France
FT Encaissements	99,99%	99,99%	France

Services de Communication Résidentiels (SCR)			
Sociétées consolidées en intégration globale	**Intérêt**	**Contrôle**	**Pays**
FT IMMO Saint Grégoire	100,00%	100,00%	France
FT IMMO Gestion	100,00%	100,00%	France
FT IMMO GL	100,00%	100,00%	France
FT IMMO Holding	100,00%	100,00%	France
FT IMMO Meylan	100,00%	100,00%	France
FT IMMO Toulouse	100,00%	100,00%	France
FT Marine	100,00%	100,00%	France
FT Mobiles International	100,00%	100,00%	France
FT Services	100,00%	100,00%	France
FT Technologies Investissement	100,00%	100,00%	France
GIE fiscal Descartes	100,00%	100,00%	France
Immobilière FT	100,00%	100,00%	France
Innovacom Gestion	50,00%	50,00%	France
NEDDI	100,00%	100,00%	France
Nordnet	100,00%	100,00%	France
Orange Distribution	100,00%	100,00%	France
Orange Promotions	100,00%	100,00%	France
Rapp 9	100,00%	100,00%	France
Rapp 18	100,00%	100,00%	France
Rapp 23	100,00%	100,00%	France
Rapp 24	100,00%	100,00%	France
Rapp 26	100,00%	100,00%	France
Rapp 27	100,00%	100,00%	France

Services de Communication Résidentiels (SCR)			
Sociétées consolidées en intégration globale	**Intérêt**	**Contrôle**	**Pays**
Rapp 31	100,00%	100,00%	France
Rapp 32	100,00%	100,00%	France
Rapptel	100,00%	100,00%	France
SOFRECOM	100,00%	100,00%	France
France Télécom Lease	100,00%	100,00%	France
Telincom Courtage	100,00%	100,00%	France
TPSA Eurofinance France SA. (1)	47,48%	99,97%	France
Viaccess	100,00%	100,00%	France
France Télécom e-Commerce	100,00%	100,00%	France
Top Achat Clust	100,00%	100,00%	France
w-HA	100,00%	100,00%	France
FTLD Hong-Kong	100,00%	100,00%	Hong Kong
Chamarel Marine Services	100,00%	100,00%	Ile Maurice
Rimcom	100,00%	100,00%	Ile Maurice
FT Japan	100,00%	100,00%	Japon
JIT CO	100,00%	100,00%	Jordanie
E-dimension	51,00%	51,00%	Jordanie
Jordan Telecom Cie	51,00%	51,00%	Jordanie
Wanadoo Jordan	51,00%	51,00%	Jordanie
Sofrecom Maroc	100,00%	100,00%	Maroc
Sofrecom Services Maroc	100,00%	100,00%	Maroc
Régie T Mexico	75,00%	75,00%	Mexique
StarMedia Mexico	99,00%	99,00%	Mexique
FT Services Nederland	100,00%	100,00%	Pays-Bas
Atlas Services Nederland	100,00%	100,00%	Pays-Bas
Wanadoo Nederland	100,00%	100,00%	Pays-Bas
Paytel (ex Contact Center) (1)	47,50%	100,00%	Pologne
TP Edukacja i Wypoczynek (Exploris) (1)	47,50%	100,00%	Pologne
Fundacja Grupy TP (1)	47,50%	100,00%	Pologne
ORE (1)	47,50%	100,00%	Pologne
OTO Lublin (1)	47,50%	100,00%	Pologne
Sofrecom Polska (1)	100,00%	100,00%	Pologne
PTE TP (1)	47,50%	100,00%	Pologne
Telefony Podlaskie (1)	26,18%	55,11%	Pologne

(1) TP S.A. et ses filiales (TP Group) : France Télécom a le pouvoir de nommer la majorité des membres du Conseil de Surveillance de TP S.A. TP S.A. et ses filiales sont donc consolidées par intégration globale.

Services de Communication Résidentiels (SCR)			
Sociétées consolidées en intégration globale	**Intérêt**	**Contrôle**	**Pays**
Telefon 2000 (1)	45,31%	95,38%	Pologne
TP EmiTel (1)	47,50%	100,00%	Pologne
TP Internet (1)	47,50%	100,00%	Pologne
TP Invest (1)	47,50%	100,00%	Pologne
TP Med (1)	47,50%	100,00%	Pologne
TP SA (1)	47,50%	47,50%	Pologne
TP SA Eurofinance (1)	47,50%	100,00%	Pologne
TP SA Finance (1)	47,50%	100,00%	Pologne
TP Teltech (1)	47,50%	100,00%	Pologne
TPDiTel (1)	47,50%	100,00%	Pologne
Virgo (1)	47,50%	100,00%	Pologne
Wirtualna Poska (1)	47,50%	100,00%	Pologne
Wanadoo Serviços de Internet	100,00%	100,00%	Portugal
Wanadoo Broadband Serviços de Internet	100,00%	100,00%	Portugal
Freeserve Auctions	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Freeserve Investment	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
FT Network Services UK	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
FT Participations UK	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
FT R&D Ltd	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Orange Home UK	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Wanadoo Plc	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Sonatel Business Solutions (2)	25,40%	60,00%	Sénégal
Sonatel Multimedia (2)	42,33%	100,00%	Sénégal
Sonatel (2)	42,33%	42,33%	Sénégal
FTLD Singapour	100,00%	100,00%	Singapour
FT Network Services Switzerland SA	100,00%	100,00%	Suisse
Sofrecom Thailand	100,00%	100,00%	Thaîlande
FCR Vietnam PTE Ltd	74,00%	74,00%	Vietnam

(1) TPSA et ses filiales (TP Group) : France Télécom a le pouvoir de nommer la majorité des membres du Conseil de Surveillance de TP S.A. TP S.A. et ses filiales sont donc consolidées par intégration globale.

(2) Suite à l'amendement du pacte d'actionnaires avec le gouvernement du Sénégal, Sonatel et ses filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter du 1er juillet 2005. Avant cette date, la participation de France Télécom dans Sonatel et ses filiales était consolidée selon la méthode proportionnelle.

Services de Communication Résidentiels (SCR)

Société consolidées en intégration proportionnelle	Intérêt	Contrôle	Pays
DT-FT Italian Holding GmbH	50,00%	50,00%	Allemagne
Innocavom 3	34,22%	34,22%	France
Call Services Ltd	40,00%	40,00%	Ile Maurice
Mauritius Telecom	40,00%	40,00%	Ile Maurice
Telecom Plus	40,00%	40,00%	Ile Maurice
Teleservices Ltd	40,00%	40,00%	Ile Maurice
Vanuatu Telecom Ltd	33,33%	33,33%	Vanuatu

Services de Communication Résidentiels (SCR)

Société consolidées par mise en équivalence	Intérêt	Contrôle	Pays
Europortal jumpy Espana	50,00%	50,00%	Espagne
Bluebirds Participations France	20,00%	20,00%	France
Tahiti Nui Telecom	34,00%	34,00%	Polynésie Française

Services de Communication Entreprises (SCE)

Sociétés consolidées par intégration globale	Intérêt	Contrôle	Pays
Globecast Africa	100,00%	100,00%	Afrique du Sud
Newsforce Africa	100,00%	100,00%	Afrique du Sud
Etrali Allemagne	100,00%	100,00%	Allemagne
FT Corporate Solutions Australia	100,00%	100,00%	Australie
Etrali SA Espagne	100,00%	100,00%	Espagne
Etrali North America	100,00%	100,00%	Etats-Unis
FT Corporate Solutions	100,00%	100,00%	Etats-Unis
Globecast NA	100,00%	100,00%	Etats-Unis
Equant Holdings US et ses filiales	100,00%	100,00%	Etats-Unis
Equant SA et ses filiales	100,00%	100,00%	France
Almerys	64,00%	64,00%	France
CVF	100,00%	100,00%	France
Etrali France	100,00%	100,00%	France
Etrali SA	100,00%	100,00%	France
Expertel Consulting	100,00%	100,00%	France
Globecast France	100,00%	100,00%	France
Globecast Holding	100,00%	100,00%	France
Globecast Reportages	100,00%	100,00%	France
Sétib	100,00%	100,00%	France
Telefact	69,53%	69,53%	France
Groupe Diwan	99,51%	99,51%	France
Dynetcom	99,51%	100,00%	France
Newpoint	99,51%	100,00%	France
Etrali HK	100,00%	100,00%	Hong-Kong
Etrali Spa	100,00%	100,00%	Italie
Globecast Italie	100,00%	100,00%	Italie
Etrali KK	100,00%	100,00%	Japon
France Telecom Servicios	100,00%	100,00%	Mexique
Newsforce BV	100,00%	100,00%	Pays-Bas
EGN BV et ses filiales	100,00%	100,00%	Pays-Bas
Equant BV	100,00%	100,00%	Pays-Bas
Etrali UK	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Globecast UK	100,00%	100,00%	Royaume-Uni
Etrali Singapore Pte	100,00%	100,00%	Singapour
Globecast Asie	100,00%	100,00%	Singapour

Services de Communication Entreprises (SCE)

Sociétés consolidées par intégration globale	Intérêt	Contrôle	Pays
Equant Integration Services SA et ses filiales	100,00%	100,00%	Suisse
Etrali Suisse	99,17%	99,17%	Suisse

Services de Communication Entreprises (SCE)

Sociétés consolidées par intégration proportionnelle	Intérêt	Contrôle	Pays
Globecast Australia	50,00%	50,00%	Australie
Neocles Corporate [1]	51,00%	51,00%	France

[1] D 'après le pacte d'associés, Neocles Corporate est contrôlé conjointement par France Télécom et les actionnaires minoritaires, Neocles Corporate est donc consolidée par intégration proportionnelle.

Services de Communication Entreprises (SCE)

Société consolidées par mise en équivalence	Intérêt	Contrôle	Pays
GlobePro	24,00%	24,00%	Espagne
Overon	11,76%	49,00%	Espagne

III. INFORMATIONS COMPTABLES COMPLÉMENTAIRES LIÉES À LA COTATION DE FRANCE TÉLÉCOM AU NEW-YORK STOCK EXCHANGE

Du fait de sa cotation sur le New-York Stock Exchange, France Télécom doit satisfaire aux obligations d'information réglementaires spécifiques aux Etats-Unis. Dans ce cadre, certaines informations complémentaires sont requises, notamment la présentation des méthodes comptables sensibles ("critical accounting policies") et la présentation d'une note de réconciliation des comptes consolidés qui ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne avec les normes comptables américaines.

Dans la pratique, les comptes du Groupe établis selon le référentiel américain ne sont pas disponibles au moment de la publication des comptes consolidés de l'exercice 2006, ni au moment du dépôt du document de référence 2006 auprès de l'Autorités des Machés Financiers.

Les documents déposés auprès de la SEC seront disponibles sur le site Internet de la SEC (www.sec.gov), ainsi que sur celui de France Télécom (www.francetelecom.com, rubrique Investisseurs/Données Financières). Le document "Form-20F" pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 est en cours d'élaboration, sa publication fera l'objet d'une annonce ultérieure.

IV. HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application de l'article 222-8 du Règlement général de l'AMF, le tableau suivant présente le montant des honoraires versés par France Télécom à chacun des contrôleurs légaux des comptes chargés de contrôler les comptes du Groupe, en distinguant entre les honoraires correspondant, d'une part, à la mission légale des contrôleurs légaux des comptes, ainsi qu'aux diligences directement liées à celle-ci, et d'autre part, aux autres prestations. Conformément à l'instruction de l'AMF n° 2006-10 du 19 décembre 2006, seuls sont indiqués les honoraires versés par les filiales consolidées en intégration globale à l'exclusion de ceux versés par les sociétés consolidées en intégration proportionnelle ou mises en équivalence.

en millions d'euros	**Deloitte & Associés**				**Ernst & Young**			
	Montant (HT)		**%**		**Montant (HT)**		**%**	
	2006	**2005**	**2006**	**2005**	**2006**	**2005**	**2006**	**2005**
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes	24,1	22,4	99%	98%	26,3	21,9	94%	87%
Emetteur	*10,9*	*7,4*	*45%*	*32%*	*10,7*	*7,9*	*38%*	*31%*
Filiales intégrées globalement	*13,2*	*15,0*	*54%*	*66%*	*15,6*	*14,0*	*56%*	*56%*
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0,3	0,5	1%	2%	1,7	2,9	6%	12%
Emetteur	*0,0*	*0,5*	*0%*	*2%*	*0,1*	*1,1*	*0%*	*4%*
Filiales intégrées globalement	*0,3*	*0,0*	*1%*	*0%*	*1,6*	*1,8*	*6%*	*7%*
sous-total	**24,4**	**22,9**	**100%**	**100%**	**28,0**	**24,8**	**100%**	**99%**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	0,0	0,0	0%	0%	0,1	0,3	0%	1%
Autres	0,0	0,0	0%	0%	0,0	0	0%	0%
Sous-total	**0,0**	**0,0**	**0%**	**0%**	**0,1**	**0,3**	**0%**	**1%**
Total	**24,4**	**22,9**	**100%**	**100%**	**28,1**	**25,1**	**100%**	**100%**

Règles d'approbation des honoraires des commissaires aux comptes

Le Comité d'audit de France Télécom établit et supervise la procédure de sélection des commissaires aux comptes et formule une recommandation au Conseil d'administration sur leur choix et leurs conditions de rémunération. Par ailleurs, le Comité d'audit établit et revoit annuellement les principes et règles permettant de garantir l'indépendance des commissaires aux comptes. Dans ce cadre, le Comité d'audit examine chaque année les plans d'intervention des commissaires aux comptes et l'étendue proposée de leur mission d'audit.

En accord avec les règlementations européennes et américaines concernées, France Télécom a mis en œuvre une politique d'approbation préalable des prestations d'audit et des autres prestations fournies par les commissaires aux comptes avec comme objectif de préserver leur indépendance et leur objectivité. En décembre 2003, le Comité d'audit a adopté des règles internes en la matière applicables au sein du Groupe.

Les règles adoptées prévoient que toutes les prestations d'audit et les autres prestations autorisées fournies par les commissaires aux comptes doivent faire l'objet d'une approbation préalable par le Comité d'audit. Cette approbation préalable peut être donnée soit d'une manière générale pour une liste de prestations spécifiques soit au cas par cas pour toutes les autres prestations. Comme garantie supplémentaire, les règles internes adoptées fixent des limites (mesurées en pourcentages des honoraires d'audit) pour les autres prestations (y compris celles directement liées à la mission d'audit) qui peuvent faire l'objet d'une approbation préalable générale. Les prestations fournies au-delà de ces limites doivent faire l'objet d'une approbation préalable spécifique. Enfin, les règles internes donnent une liste des prestations non liées à l'audit qui sont interdites compte tenu de la menace qu'elles font peser sur l'indépendance des commissaires aux comptes.

Toutes les prestations fournies par les commissaires aux comptes en 2005 et 2006 ont été autorisées en application de ces règles et le Comité d'audit a été régulièrement informé des prestations fournies et des honoraires dûs.

France Télécom – SA au capital de 10 412 239 188 € – RCS Paris 380 129 866 – Conception et réalisation : RR Donnelley – Couverture : EURO RSCG C&O / Crédit photo : Masterfile.

Groupe France Télécom
6, place d'Alleray
75505 Paris Cedex 15
Tél. : 33 (0) 1 44 44 22 22

www.orange.com
www.francetelecom.com